LE DEVOIR

Vol. LXXV — No 174 | Ciel variable. Préc.: 30 %. Max.: 23. **(Détail en page 24)** | Montréal, samedi 28 juillet 1984 | Côte-Nord, Abitibi à Gaspésie: 85 cents; Nouveau-Brunswick: 90 cents; Iles-de-la-Madeleine: 1,15$ | **75 CENTS**

LOCATION NOMA L'AutoBall inc.
les professionnels de la location d'automobiles
15,949 rue Sherbrooke, Mtl. 642-2220

« C'est ça la politique », a lancé M. Turner qui se plaît visiblement dans les bains de foule. À Shédiac au Nouveau-Brunswick, cet électeur a l'air tout à fait d'accord avec le premier ministre.

Prêt à «patienter huit ans» s'il le faut

Turner répète qu'il ne négociera qu'avec des fédéralistes

BERNARD DESCOTEAUX

SAINT-JEAN (N.-B.)—Un gouvernement libéral dirigé par John Turner attendra de « voir un gouvernement fédéraliste à la tête du Québec pour engager avec cette province des négociations constitutionnelles ». S'il le faut, il « patientera huit ans pour cela ».

Le chef du Parti libéral du Canada répliquait ainsi hier aux ouvertures constitutionnelles faîtes la veille par son adversaire, M. Brian Mulroney, à l'actuel gouvernement québécois.

Alors que celui-ci prêche la réconciliation avec les Québécois, peu importe leur allégeance politique, M. Turner continue de se montrer intraitable avec les péquistes.

De l'avis du chef conservateur, il faut maintenant traiter les Québécois en « partenaire », mettre fin à l'amertume et tenter d'obtenir leur signature au bas de l'accord constitutionnel de 1981. M. John Turner veut bien lui aussi discuter, mais depuis déjà quelques mois il pose un préalable.

« Je ne discute pas avec un gouvernement qui ne croit pas à l'avenir de notre pays », a-t-il répété hier en réplique à la proposition de M. Mulroney. Interrogé sur ce qu'il ferait si le Parti québécois était réélu encore huit ans, il répond d'un signe de tête que cela vaudrait tout ce temps, du moins « en ce qui a trait à des pourparlers de nature constitutionnelle ».

La stratégie du Parti libéral est à cet égard claire. N'ayant aucune faveur à attendre des péquistes, dont le taux de popularité est à son plus bas, on mise « sur le retour au pouvoir à Québec de Robert Bourassa ». Des discussions « pourraient s'engager d'autant plus aisément que l'ex-ministre des Finances de M. Robert Bourassa, M. Raymond Garneau, pourrait jouer un rÔle important dans le cabinet Turner advenant une victoire libérale le 4 septembre.

L'exclusion prononcée une autre fois hier par M. Turner ne vaut pas pour les questions dites d'administration publique. En cette matière, il croit que le gouvernement péquiste de M. René Lé-

Voir page 8: Turner répète

Mulroney: le jugement de la Cour suprême va aider l'économie

— page 2

LE DEVOIR CULTUREL

Les jeunes sur scène

Ils sont nés à l'époque où Ed Sullivan présentait les Beatles au public américains. Ils avaient quatre ans quand Robert Charlebois a conçu son « Ostidshow », à peine dix quand il s'est mis à faire peur aux Français. Aujourd'hui, à l'orée de la vingtaine, ils rêvent d'être danseur, chanteur ou acteur. Pendant toute la fin de semaine, ils se produisent à Québec dans le cadre de la deuxième édition de leur festival. Hélène de Billy les a rencontrés et a recueilli leurs espoirs et désillusions. **Page 17**

Des livres sous votre parasol

Les romans d'été tournent tous, en général, autour des mêmes pôles: fric, sexe et pouvoir. Notre collaborateur, André Major vous propose plutôt un tour du monde divertissant par l'entremise de quelques livres de poche, histoire de ne pas bronzer idiot. Dans son tour guidé des chemins littéraires exotiques, il nous entraîne en France, aux États-Unis et même en Scandinavie. Amateurs d'horizons nouveaux, à vos parasols ! **Page 17**

Le portraitiste du Pape

Le peintre-portraitiste André Durand était loin de se douter que son célèbre tableau représentant le pape Jean-Paul II serait un jour en macaron, en affiche ou en cartes postales dans tous les foyers du Canada, son pays natal. Né à Ottawa en 1940, l'artiste vit à Londres depuis quinze ans où il poursuit une brillante carrière. Marie Laurier a rencontré le peintre qui très jeune manifestait son goût pour l'art religieux et mythique. **Page 17**

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

Michelin... Michelin!

En prenant un risque jamais vu,.le fabriquant français de pneus Michelin s'est hissé au second rang des producteurs mondiaux de ce produit. Une série d'articles débutant aujourd'hui illustre de façon dramatique le choc que Michelin a fait subir à l'industrie mondiale et américaine du pneu...et la monnaie que lui rend maintenant cette dernière. **Page 16.**

Fin de l'enquête sur Forex

La Commission des valeurs mobilières du Québec a indiqué hier que son enquête sur le Groupe Forex n'avait révélé aucune irrégularité dans le prospectus émis par la compagnie lors de l'émission publique d'actions. Le cours de ces dernières a en outre chuté à $1.15 hier à la Bourse de Montréal. **Page 9.**

Le yen s'ouvre au monde

La récente décision du gouvernement nippon de rendre le yen accessible aux marchés financiers internationaux a soulevé un intérêt marqué chez les grands emprunteurs. Les importantes liquidités que détiennent les financiers japonais leurs font consentir des prêts à taux plus que compétitifs. Le Canada pourrait d'ailleurs être le prochain à en profiter. **Page 9.**

Les protestations continuent de fuser au Québec

Pour M. Turner, Pétromont restera dans les boules à mites

BERNARD DESCOTEAUX et CLAUDE TURCOTTE

M. John Turner a réaffirmé hier au cours de sa tournée des provinces de l'Atlantique que le dossier de Pétromont « était bien fermé pour l'instant ».

La décision gouvernementale devait de nouveau s'attirer les protestations des milieux touchés de plus près: les ouvriers de l'usine qui risquent de perdre leur emploi et les porte-parole des industries connexes. Les ingénieurs, en bloc, qualifient cette décision de déplorable et mal venue.

Devant les journalistes qui s'étonnaient de le voir se porter, comme il venait de le faire, à la défense des « canards boiteux » de la Nouvelle-Écosse, Sysco et Devco, et exclure ceux du Québec, il a assuré que pour Pétromont, Ottawa avait rempli ses engagements.

« La situation est différente entre Pétromont et Sysco et Devco », dit-il. « Dans le cas de Pétromont, Ottawa a fourni sa contribution. Il a donné autant à l'industrie pétrochimique du Québec et de l'Ontario ».

Québec propose d'injecter conjointement $30 millions.

M. Turner croit que le gouvernement québécois et ses partenaires privés dans Pétromont doivent revoir leur stratégie.

« Si on laissait aller les charbonnages de Devco et l'aciérie de Sysco, c'est la santé économique de tout le Cap-Breton, de toute la Nouvelle-Écosse, qui serait mise en danger. On ne peut les laisser tomber », dit-il.

Les charbonnages ont connu un déficit de $62 millions l'an dernier alors que l'aciérie a déjà perdu des dizaines de millions ces dernières années.

Déjà le gouvernement Trudeau a engagé près de $100 millions dans la modernisation de cette aciérie. Selon des experts, il en coûterait $1 milliard pour la rentabiliser. L'aciérie donne du travail à 1,700 personnes.

Interrogé hier sur la possibilité pour son gouvernement d'adopter une politique nationale de l'acier pour venir en aide aux aciéries du Québec et de l'Ontario, M. Turner a répondu simplement qu'il suivait avec une attention « toute particulière » les discussions qui se dé-

Voir page 8:Pétromont

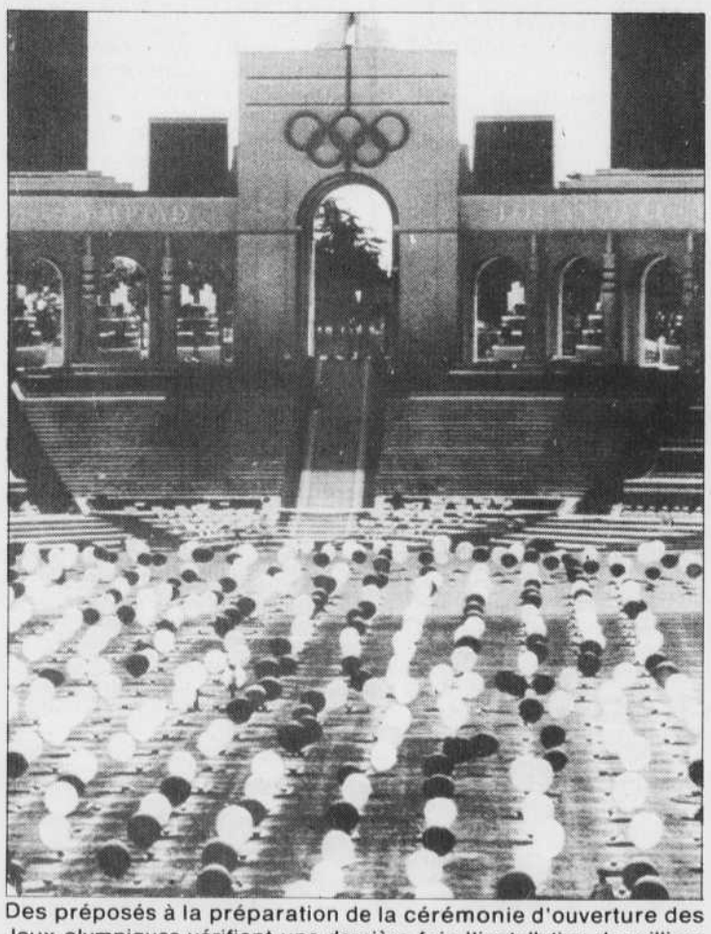

Des préposés à la préparation de la cérémonie d'ouverture des Jeux olympiques vérifient une dernière fois l'installation de milliers de ballons au Colisée de Los Angeles.

Un véritable show hollywoodien pour ouvrir les Jeux

LOS ANGELES (AFP) — Les Jeux de la 23e olympiade s'ouvriront cet après-midi au Memorial Coliseum de Los Angeles, devant 88,000 spectateurs et plus d'un milliard de téléspectateurs, par un véritable show hollywoodien qui durera 200 minutes.

Selon David Wolper, un producteur de cinéma et de télévision, devenu maître de cérémonie après le retrait de la Société Walt Disney, cette fête à la gloire du sport et de l'histoire des États-Unis, retracée à travers *Music of America*, un spectacle coloré rappelant l'évolution de sa musique et de sa danse, de l'époque des pionniers à nos jours, du *Dixieland* à *Footloose* en passant par le negro spiritual et George Gershwin, dont le célèbre *Rhapsodie in Blue* sera interprété par 84 pianistes jouant sur des instruments géants installés au pied du Péristyle, laissera une grande place à l'émotion et à l'inspiration.

Quelques moments forts marqueront cette pièce monumentale en 17 actes, mettant en scène près de 10,000 participants, dont 1,000 choristes, 1,700 représentants de groupes ethniques vivant à Los Angeles, une fanfare de 750 personnes et 300 danseurs, s'ajoutant aux 8,000 athlètes des pays ayant répondu à l'invitation du Comité d'organisation des JO.84.

L'entrée des 140 délégations, précédées de leur drapeau et d'une pancarte à leur nom, celle de la Grèce, mère de l'olympisme, ouvrant le cortège, celle des États-Unis, pays hôte, fermant la marche, et leur regroupement sur la pelouse du Coliseum, durera ainsi 80 minutes. Après les allocutions de bienvenue de MM. Juan Antonio Samaranch, le président du CIO et de Peter Ueberroth, le président du Comité organisateur, le traditionnel discours d'ouverture en 15 mots — « Je déclare ouverts les Jeux de Los Angeles célébrant la 23e olympiade de l'ère moderne » — sera prononcé par M. Ronald Reagan, le président des États-Unis.

Ensuite, et ce sera la seule en-

Voir page 8: Les Jeux

LE DEVOIR ...A LOISIR

Un monde d'îles

De la pointe de l'île d'Orléans jusqu'à Rimouski, une centaine d'îles et d'îlots s'étalent au beau milieu du Saint-Laurent, ou près des rives, sur plus de 200 kilomètres. Jacques Coulon en a visité plusieurs, à saute-mouton. **Page 25**

La planète Pacmanie

Dans les arcades, les « machines à boules », interdites à Montréal de 1955 à 1977, ont cédé la place aux jeux électroniques. Les adeptes s'y adonnent à des affrontements manichéens dans un monde de science-fiction dont la moitié des « ennemis » sont empruntés à l'arsenal militaire. Yvon Dinel et Josée Lacoste ont exploré l'étrange planète des arcades. **Page 25**

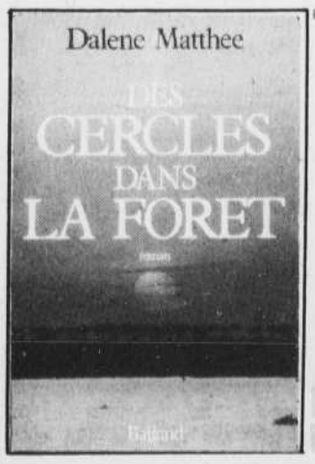

Des cercles dans la fôret

Une oeuvre magistrale!

Chant d'amour dédié à la beauté d'un pays et à la pureté de ses origines, ce grand roman d'aventure et de passion nous plonge dans un monde inconnu, l'Afrique du Sud à la fin du siècle dernier. Cette oeuvre de la Sud-Africaine Dalene Matthee, née en 1938, est publiée simultanément dans seize pays. 14,95 $

FRANCE-AMÉRIQUE

William Faulkner

William Faulkner est, sans contredit, l'un des plus grands écrivains de ce siècle. Son oeuvre abondante est secouée par de violentes hantises et peuplée de personnages inoubliables. En se basant sur sa vie, son oeuvre et de nombreux inédits, David Minter nous restitue, ici, la personnalité tourmentée de ce grand écrivain. 19,95 $.

FRANCE-AMÉRIQUE

LA CAMPAGNE FÉDÉRALE

En campagne dans la région de Hamilton

Mulroney affirme que le Québec a tout à gagner du jugement de la Cour Suprême

PAULE des RIVIÈRES

HAMILTON — Le chef du Parti conservateur, M. Brian Mulroney, estime que l'économie du Québec a tout à gagner du jugement de la Cour suprême sur la loi 101.

«Je suis satisfait de la décision. Elle permet une plus grande mobilité à travers le pays et elle ouvre une perspective nouvelle au développement du Québec», a-t-il dit hier, dans une courte déclaration préparée à l'avance — caractère explosif du sujet oblige — et qu'il a livrée lors de son passage à Hamilton.

Dans un jugement historique prononcé la veille, la Cour suprême du Canada a conclu qu'en restreignant l'accès à l'école anglaise, le gouvernement de M. René Lévesque violait les garanties offertes dans la Charte canadienne des droits aux minorités anglaise et française du pays, justement en matière d'éducation. Le Québec ne pourra donc plus limiter l'accès aux écoles anglaises aux enfants dont au moins un parent a été éduqué en anglais et au Québec.

«La décision de la Cour, estime M. Mulroney, ne met pas pour autant en péril la langue et la culture françaises au Québec».

M. Mulroney, qui s'est valu les critiques de plusieurs de ses collègues du Manitoba lorsqu'il a défendu les Franco-Manitobains contre le gouvernement conservateur de cette province et a adopté la même attitude que M. Pierre Trudeau sur la protection des minorités, a souligné hier que «ma position est d'encourager les minorités et elle vaut pour le Québec aussi».

Cette mise au point lui aura permis de démontrer au Canada anglais qu'il n'a pas de préjugé favorable envers le Québec sur cette question. Sur une éventuelle protection constitutionnelle linguistique pour les Franco-Ontariens par ailleurs, M. Mulroney, la «souhaite». C'est tout. Rien ne laisse croire qu'un gouvernement conservateur ferait pression sur M. Bill Davis, premier ministre ontarien.

La défense des minorités linguistiques n'a pas été un thème très prisé depuis le début de la campagne électorale, c'est le moins que l'on puisse dire. Le premier ministre, M. John Turner, n'aime pas aborder la question particulièrement et il s'est contredit sur la loi 101. M. Mulroney sait pour sa part que des députés de son propre parti ont beaucoup de misère à vendre le bilinguisme dans l'Ouest.

M. Mulroney n'est pas d'accord avec le ministre de la Justice du Québec, M. Pierre-Marc Johnson, qui estime qu'avec la décision de la Cour suprême, le Québec perd le contrôe de son système scolaire.

Le chef conservateur a déclaré, plus tard dans la journée, que «d'après la constitution, l'éducation relève des provinces».

«Nous n'empiéterons pas arbitrairement dans un domaine vital et la dernière chose dont le Canada a besoin, c'est d'une nouvelle bataille constitutionnelle», a-t-il dit devant la Chambre de commerce de Hamilton.

M. Mulroney ne parlait plus de langue mais d'éducation post-secondaire. Un projet de loi fédéral qui veut subordonner les subventions fédérales à des activités éducatives bien identifiées et bien précises a soulevé la colère unanime de toutes les provinces le mois dernier.

Sans critiquer directement les nouvelles obligations aux provinces, M. Mulroney a dénoncé hier la partie du projet de loi qui réduit d'environ $350 millions par année — dont $90 au Québec — les subvention fédérales à l'éducation post-secondaire. Son parti a appuyé le projet de loi lorsqu'il a été présenté au Parlement. Bien plus, c'est son parti qui a voulu resserrer les critères et obliger les provinces à faire rapport au gouvernement fédéral chaque année sur la manière dont elles dépensaient les fonds...

Avant de parler aux membres de la Chambre de commerce, le chef de l'opposition avait rencontré des jeunes chômeurs en présence des journalistes, afin d'écouter leurs suggestions. Les jeunes n'étaient pas seulement des chômeurs mais aussi des conservateurs, même si les organisateurs du parti avaient donné l'impression que le club Kiwanis avaient cueilli les jeunes au hasard. C'est mal connaître la machine conservatrice que de penser que le parti aurait risqué l'imprévu en faisant venir des jeunes qui ne lui étaient pas acquis.

Le chef conservateur a refusé de commenter le dernier sondage Gallup qui donne 39% des appuis à son parti, comparativement à 48% aux libéraux et 11% aux néo-démocrates.

«Le sondage a été effectué avant le déclenchement des élections. Ne croyez-vous pas que plusieurs événements d'importance se sont produits depuis» a-t-il dit, en indiquant que l'enquête était dépassée.

M. Mulroney a d'autre part confirmé hier qu'il en coûterait $250 millions pour mettre en place un programme de création d'emplois pour les jeunes. Il instaurerait des «crédits d'impôts remboursables» aux employeurs embauchant des jeunes. Sans être beaucoup plus explicite que la veille, le chef conservateur a répété hier devant des hommes d'affaires de la capitale de l'acier qu'un gouvernement conservateur utiliserait les prestations de l'assurance-chômage à des fins de formation (présentement, cela se fait mais sur une base quasi-expérimentale) ou encore pour aider des jeunes à lancer une entreprise. M. Mulroney songe à des bourses ou à des prêts de «$5,000 ou $10,000».

Ces mesures ne coûteraient rien au Trésor fédéral, a dit M. Mulroney, en citant le premier ministre parlant des «milliards de dollars gaspillés» en programmes inutiles.

M. William Davis, premier ministre de l'Ontario, a donné un appui enthousiaste au chef des conservateurs, M. Brian Mulroney, et mis à son service la «Big Blue Machine».

Davis se lance dans la campagne de Mulroney

PIERRE APRIL

HAMILTON (PC) — Le premier ministre de l'Ontario, M. Bill Davis, a accordé hier un appui sans équivoque au leader conservateur Brian Mulroney.

Devant un auditoire de 500 convives de la Chambre de commerce de Hamilton, Bill Davis est venu confirmé ce que tout observateur averti était en mesure de constater, soit que la «grosse machine bleue», celle qui a gardé le pouvoir aux conservateurs depuis 40 ans en Ontario, est tout entière derrière Brian Mulroney, le leader national.

Insistant sur ce qu'il considère être les plus grandes qualités de Brian Mulroney, le premier ministre Davis a parlé surtout de la facilité de son chef national de collaborer, de consulter et d'écouter.

«Je sais, a-t-il dit, que Brian Mulroney devra prendre des décisions souvent difficiles, mais je sais aussi que c'est un homme capable de consulter pour le mieux-être de notre province et de tout le pays».

Pour Bill Davis, il est très important que les Canadiens élisent comme premier ministre du Canada un homme capable de demander des conseils. «Il ne les suivra probablement pas tous, a-t-il ajouté, mais il sentira quand même le besoin de le faire.»

Le temps est venu, selon Bill Davis, de mettre un terme à la confrontation entre les provinces et le gouvernement central. «Je suis d'accord avec l'idée d'un gouvernement fédéral fort, mais je crois que Brian Mulroney sera le premier ministre canadien qui insistera pour établir une plus grande collaboration avec ses homologues provinciaux, nous en avons assez du climat de confrontation qui a prévalu au cours des dernières années.»

Ce qui compte aussi pour le chef du gouvernement ontarien, c'est de trouver un premier ministre qui sera capable d'améliorer les relations entre le Canada et nos amis et voisins, les États-Unis. Selon lui, Brian Mulroney est l'homme tout désigné pour remplir ce rôle. La santé économique des États-Unis est fondamentale pour notre propre économie, a-t-il dit.

Bill Davis croit que Brian Mulroney est un Canadien sensible qui sait très bien où il veut aller.

C'est la première fois que le premier ministre ontarien s'affiche aussi directement au cours d'une campagne fédérale aux côtés d'un leader conservateur national. Dans le passé et durant l'ère de Joe Clark, son appui avait été beaucoup plus discret et il n'avait pas lancé, comme il l'a fait cette fois-ci, la «grosse machine bleue» dans la bataille électorale.

LA CAMPAGNE EN BREF

■ *Le PC volé et incendié*

En moins d'une semaine, à Montréal, les comités de deux candidats du Parti progressiste-conservateur ont été visités par des malfaiteurs. Dans la nuit de jeudi, des pillards ont volé les dossiers, télex et machines à écrire du bureau de M. Roland Gagné, candidat dans Laurier, avenue Mont-Royal. Dimanche dernier, un incendie a détruit le quartier général de Mme Lorraine Duguay, candidate dans Saint-Jacques, rue Saint-Hubert. Rendu public hier, le rapport de la police de Montréal révèle que l'incendie a été commis par des mains criminelles.

■ *Monière dénonce Turner*

(PC) — Le chef du Parti nationaliste Denis Monière a accusé jeudi le premier ministre John Turner de «se moquer des électeurs à propos du déficit fédéral». M. Turner a admis que le prochain déficit sera plus élevé que les $30 milliards prévus et qu'il préférait attendre au lendemain des élections pour décrire avec précision les moyens qu'il entend utiliser pour le réduire. Pour M. Monière, «cette attitude méprisante à l'égard des électeurs est typique de M. Turner, un homme qui n'a pas le courage politique nécessaire pour prendre des engagements clairs. C'est uniquement après les élections que le Parti libéral montre son vrai visage, celui d'un parti soumis à ses maîtres: les membres de l'establishment canadien-anglais».

■ *Campagne difficile dans Langelier*

Intimidation, sexisme, méthodes anti-démocratiques: la bataille semble avoir tourné au vinaigre dans cette circonscription de la ville de Québec où l'assemblée de nomination libérale doit avoir lieu lundi soir. Trois candidats sont en lice: l'avocate Florence Ievers, 39 ans, conseillère de l'ex-premier ministre Trudeau sur les questions québécoises; M. Pierre Montreuil, un avocat âgé de 32 ans qui mène une campagne agressive depuis plusieurs semaines en vue de l'assemblée d'investiture; et M. Charles Blais, qui a 62 ans, le maire de la banlieue de Sillery. C'est M. Blais qui est au centre de la controverse. Son organisateur Raymond Thivierge est accusé par des partisans de la candidate Ievers de s'opposer à l'idée d'élire une femme. Il aurait également menacer des travailleurs libéraux de leur faire perdre leur emploi au sein du parti s'ils n'appuient pas la candidature de M. Blais.

■ *Abolition de la taxe sur les serviettes*

OTTAWA (PC) — La taxe fédérale de vente de 9 % sur les tampons et les serviettes sanitaires a été retirée, ont fait savoir hier le ministre des Finances Marc Lalonde et sa collègue chargée de la condition féminine Judy Erola. Dans un communiqué, les deux ministres ont annoncé que la taxe, perçue sur le prix de vente des fabricants aux grossistes, était retirée avec effet rétrocatif au 23 mars dernier. «Ces produits sont essentiels pour les femmes et le gouvernement a accepté l'argumentation selon laquelle ces produits devraient être traités, aux fins du fisc, de la même façon que le sont d'autres produits non discrétionnaires», a soutenu M. Lalonde. Le ministre a également souligné que cette question avait fait l'objet de consultations depuis plusieurs mois entre le gouvernement et les fabricants. Quant à Mme Erola, elle a soutenu que son ministère de la Consommation s'assurerait que le retrait de la taxe fédérale se refléterait sur le prix des produits. Selon le gouvernement, le retrait de cette taxe devrait coûter entre $12 et $15 millions par année au Trésor fédéral.

■ *Les élections et les fonctionnaires*

OTTAWA (PC) — Un candidat du Parti conservateur a offert de donner $500 à un hôpital si la Cour fédérale du Canada permet aux fonctionnaires, avant les élections du 4 septembre, d'exercer des activités politiques. M. Dan Chilcott a promis de faire ce don au Children's Hospital of Eastern Ontario si M. Michael Cassidy, son adversaire néo-démocrate dans Ottawa-Centre et l'ancien chef du NPD-Ontario, obtient gain de cause devant la cour sur un assouplissement du droit des fonctionnaires à exercer des activités politiques. M. Chilcott a fait cette promesse au cours d'une assemblée publique des candidats d'Ottawa-Centre. Quelque 500 personnes, dont plusieurs fonctionnaires, ont assisté à la réunion. M. Cassidy n'a pas encore intenté son action en justice. Le député de cette circonscription, le libéral John Evans, a déclaré au cours de la rencontre que les restrictions touchant les fonctionnaires étaient «trop sévères» et devraient être assouplies. Mais il a ajouté que les hauts fonctionnaires devraient rester politiquement impartiaux. Il estime également que leurs activités politiques devraient être limitées.

Sondage Gallup

Avant les élections, les libéraux étaient en tête

(PC) — Un sondage Gallup publié hier indique que les Libéraux conservent la tête dans les intentions de votes des électeurs mais que le nombre d'indécis a augmenté.

Les libéraux obtiennent 48 % des intentions de vote comparativement à 39 % pour les conservateurs et 11 % pour les néo-démocrates.

Toutefois 38 % des 1,049 personnes interrogées ont refusé de dire pour quel parti elles comptaient voter. Le pourcentage d'erreur est de plus ou moins 4 %, 19 fois sur 20.

Le sondage a été effectué du 5 au 7 juillet — avant que l'élection ne soit déclenchée — et les résultats sont presque identiques à ceux du précédent sondage Gallup réalisé une semaine après que le premier ministre Turner eut remporté la course au leadership de son parti.

Ce sondage accordait 49 % des appuis aux libéraux, 38 % aux Conservateurs et 11 % au NPD. Il y avait 28 % d'indécis.

Les résultats du dernier sondage Gallup sont différents de ceux d'un sondage réalisé du 4 au 12 juillet pour Southam News par les étudiants en journalisme de l'université Carleton. Ce sondage place les libéraux et les conservateurs virtuellement nez à nez. Les libéraux obtiennent 45 % des intentions de vote et les conservateurs 42.5 %.

Certains analystes croient que Gallup à tendance à surestimer l'appui accordé aux libéraux. Selon leurs propres sondages et autres sondages privés les deux principaux partis seraient nez-à-nez.

Masse est convaincu de l'emporter

Candidat du Parti conservateur dans la circonscription de Frontenac, Marcel Masse est convaincu qu'il l'emportera aux dépens du député libéral sortant, Léopold Corriveau.

À l'occasion du lancement de sa campagne, hier, à Thetford-Mines, M. Masse a notamment souligné que son adversaire n'a pas souvent pris la parole à la Chambre des communes pour défendre les intérêts de son coin de pays.

Aux élections de 1980, les libéraux ont remporté la circonscription de Frontenac par une majorité 4,417 voix, c'est-à-dire, 1,000 de moins qu'aux élections de 1979. La circonscription de Frontenac compte parmi la douzaine que les conservateurs considèrent comme prenables. Il s'agit d'une circonscription demie-rurale, demie-urbaine, dont l'économie repose essentiellement sur les industries manufacturières, et notamment sur l'amiante et l'agriculture.

Souhaitant être appelé à jouer un rôle de premier plan au sein d'un éventuel gouvernement Mulroney, Marcel Masse s'engage à faire connaître la circonscription de Frontenac au reste Canada. Il promet de se pencher plus particulièrement sur les difficultés du secteur manufacturier et de jeter un regard neuf sur les problèmes des petites et moyennes entreprises.

La hausse des taux d'intérêt affecte durement les agriculteurs de Frontenac comme ceux des autres comtés du Québec. C'est une autre promesse que M. Masse entend remplir, celle de rechercher des solutions à leurs problèmes en collaboration avec les gouvernements provincial et fédéral.

Après avoir indiqué que le social est tributaire de l'économique, M. Masse a défini ses priorités, essentiellement les mêmes que défend son parti et M. Mulroney: la baisse des taux d'intérêt, la recherche et le développement,k la formation et le recyclage, l'augmentation des exportations.

Avec la même insistance que son chef, la veille, M. Masse a longuement déploré le problème du chômage chez les jeunes, puis a énuméré quelques-unes des mesures qu'un gouvernement conservateur mettrait en pratique pour remédier à la situation: « Nous élargirons les programmes de subventions salariales et nous instituerons des programmes de crédits d'impôt remboursables pour les employeurs qui reoruteront des jeunes travailleurs ».

Enfin, Marcel Masse promet de présenter pendant la campagne de nouvelles hypothèses de solutions aux problèmes des femmes. Il se demande d'ailleurs à cet égard, si le sort que le Canada réserve aux femmes dans plusieurs secteurs « nous permet d'affirmer que nous vivons en démocratie ».

Trois fois plus d'argent en Alberta

EDMONTON (PC) — Les libéraux de l'Alberta ont été autorisés à dépenser au cours de l'actuelle campagne électorale presque trois fois plus d'argent qu'à l'occasion de la dernière élection fédérale.

« Nous n'avons pas eu à négocier réellement, a expliqué Mme Sharon Pisesky, co-présidente de la campagne dans cette province. Nous avons obtenu l'augmentation de budget à cause de l'importance que (John) Turner attache à l'Ouest ».

Les racines de M. Turner

SUSSEX, N.-B. (PC) — Au fil de sa campagne électorale, le chef libéral John Napier Turner semble déterminé à lancer un défi aux généalogistes qui, dans l'avenir, se pencheront sur ses origines familiales.

À bchacun de ses arrêts, M. Turner réussit le tour de force de se trouver des racines avec la communauté visitée.

Après avoir, il y a deux semaines, mis en évidence ses racines de Colombie-Britannique, où il briguera les suffrages, M. Turner a, cette fois-ci, rappelé aux Néo-Ecossais que ses grands-parents maternels étaient de cette province.

En fait, les ramifications du clan Turner sont tellement étendues que son grand-père maternel faisait partie des organisateurs conservateurs qui tentaient de renverser le gouvernement libéral de Wilfrid Laurier.

Dans la même province, il a rappelé l'ascendance écossaise de sa femme, Geill.

Pendant la campagne au leadership de son parti, le candidat défait Jean Chrétien lançait à la cantonnade que son rival, M. Turner, «semblait venir de partout au pays à la fois», se moquant de l'obsession du leader de se trouver partout des racines.

En plus d'avoir été élevé à Ottawa, M. Turner a étudié en Colombie-Britannique. Par la suite député de Saint-Laurent à Montréal, puis d'Ottawa-Carleton, il a passé les neuf dernières années à Toronto.

À Vancouver, la semaine dernière devant la communauté chinoise, il se trouvait des racines chinoises, rapelant que cette communauté avait toujours voté pour lui à Montréal.

Comme si cela n'était pas suffisant, pour brouiller davantage les pistes, M. Turner a rappelé, devant une audience de néo-écossais fiers de leur ascendance saxonne, être le seul leader canadien du 20ème siècle à être né à l'étranger, ayant vu le jour en Grande-Bretagne.

guérin l'éditeur qui édite

BIOLOGIE 3e SEC.
LE CORPS HUMAIN EN SANTÉ
Approuvé par le M.E.Q.

En vente dans toutes les librairies

Auteurs:
Darveau/Marcoux/Hallé
530 pages, 4 couleurs, couverture cartonnée
manuel de l'élève ...**14,95 $**

PRÉSENTEMENT À LA RELIURE... SERA DISPONIBLE POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE.

guérin éditeur limitée
4501 Drolet
Montréal H2T 2G2
Tél.: (514)842-3481

En vente dans les librairies:

4560 rue Saint-Denis Montréal, Québec Tél.: (514) 849-1112	Station Métro-Longueuil Longueuil, Québec Tél.: (514) 677-6525	168 est, rue Sainte-Catherine Montréal, Québec Tél.: (514) 861-5647	4440 rue Saint-Denis Montréal, Québec Tél.: (514) 843-6241

ABONNEMENT AU DEVOIR

Pour recevoir LE DEVOIR à votre porte tous les jours du lundi au samedi, vous n'avez qu'à remplir et nous retourner le coupon-réponse.

Cochez le tarif choisi:
☐ **32$** (13 semaines) ☐ **62$** (26 semaines) ☐ **120$** (52 semaines)

(Ces tarifs ne sont valables que pour la livraison par camelot ou poste surface au Canada)

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

_____ Ville _____

Code postal _____ Tél.: _____

Retournez avec votre chèque ou mandat-poste à:

LE DEVOIR — Abonnements
211 rue du St-Sacrement
Montréal, Québec
H2Y 1X1

Je m'abonne au DEVOIR

Les discussions se poursuivront dans quelques jours

Le TNM et le MAC n'ont pas encore convenu d'une solution finale

LIA LEVESQUE

QUEBEC (PC) — La rencontre qui a eu lieu vendredi entre le ministre des Affaires culturelles et des représentants du Théâtre du Nouveau Monde n'aura pas encore permis de trouver une solution aux problèmes financiers de l'institution montréalaise.

Qualifiant la situation financière du TNM de «catastrophique», le ministre Clément Richard a signalé que le problème devait être résolu «une fois pour toutes» et à long terme.

A l'issue de sa rencontre à Québec avec M. Olivier-Reichenbach, directeur artistique du TNM et Me Paul Fortin, président du conseil d'administration du théâtre, M. Richard a énuméré les multiples interventions passées du ministère depuis 1980 pour soutenir financièrement le TNM.

En 1980, déjà, le ministère ajoutait $112,000 à sa subvention annuelle régulière, pour combler un déficit. En 1983, les subventions cumulées totalisaient près d'un million de dollars.

Pour l'année 1982-83 et 1983-84, le Théâtre du Nouveau monde, qui présente des pièces de répertoire, a un déficit de $793,000.

Il a également fait valoir la nécessité de s'en prendre au fond du problème plutôt que de pallier les difficultés financières au fur et à mesure par des subventions.

Le ministre Richard a garanti que le théâtre de répertoire, du type du TNM, sera sauvegardé, quelle que soit la formule que l'on trouvera. «Il est de la responsabilité ultime du Québec de faire en sorte que le théâtre de répertoire continue d'exister à Montréal.»

L'option de la relocalisation du théâtre a été envisagée, mais, encore une fois, «aucune décision n'a été arrêtée».

Le déménagement du TNM à la Place des Arts, persiste-t-on à dire, n'est qu'une des éventualités. La remise sur pieds du théâtre «implique possiblement un déplacement de salle, mais la décision n'est pas ferme, pas finalisée», rétorquait Me Fortin, en interview avec la *Presse Canadienne*.

La vente de la grande salle de la rue Sainte-Catherine a cependant été «très sérieusement envisagée» par les administrateurs du théâtre, avouait d'emblée Me Fortin.

Traçant un bilan de l'échange, le président du conseil d'administration du TNM l'a qualifié de «très complet». Il aura permis au moins d'explorer «toutes les avenues» qui s'offrent au TNM et au gouvernement du Québec. «Plusieurs modalités, soit juridiques, soit financières devront être envisagées», déclarait Me Fortin.

Les parties «se sont consultées» et ont convenu de se réunir à nouveau dans les jours qui viennent. Là seulement, on arrêtera la solution finale.

Me Fortin a affirmé avoir trouvé une oreille réceptive en celle du ministre Richard. «Ce qui intéresse les membres du conseil (d'administration) et le ministre, c'est qu'on puisse présenter du théâtre de grand répertoire à Montréal».

Me Fortin a admis que les parties possédaient «certains éléments de solutions» mais a refusé d'en dévoiler la teneur, préférant attendre l'issue des négociations futures.

Quant à la concurrence entre le TNM et la compagnie Jean Duceppe, déjà logée dans la Place des Arts, Me Fortin n'y voit là rien de sérieux.

«Il n'y a pas de compétition entre ces compagnies de théâtre. Elles s'entraident et appartiennent au même milieu.»

EN BREF

■ Les autobus Classic sur la route

La Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal remttra en service à parir du 10 août les 92 autobus «GM Classic» qu'elle avait confiné au garage à la suite d'un ordre de la Commission de la santé et de la sécurité au travail. La CTCUM, la compagnie GM, la CSST et la Fraternité des chauffeurs d'autobus ont convenu d'une solution consistant essentiellement à déplacer le moteur des essuie-glace dont la situation, près du frein, gênait les chauffeurs d'autobus. General Motors s'est engagé à fournir deux pièces supplémentaires nécessaires à se déplacement.

■ L'ONU et rôle des femmes

Dans l'organisation de colloques à venir, le Conseil de l'ONU pour la Namibie devra davantage tenir compte du rôle accru des femmes dans les organisations non-gouvernementales, dit un paragraphe de la déclaration finale adoptée hier à Montréal. Les participants au colloque de quatre jours sur la Namibie se sont dits déçus que la participation des femmes n'ait pas été aussi visible que souhaité. Le Conseil a de plus été invité à multiplier les échanges d'information sur le rôle joué par les ONG dans le monde; ûn tel réseau devrait inclure les groupes militants de femmes, les syndicats, les Eglises, les mouvements de jeunesse et de l'âge d'or, pour mieux répandre les informations susceptibles de mener à des actions de solidarité avec les pays en voie de développement.

■ Duhaime rejette un projet fédéral

QUEBEC (PC) — La proposition du fédéral concernant la reprise des travaux sur la route Maniwaki-Témiscamingue est inacceptable, a annoncé hier le ministre de l'Énergie et des Ressources, M. Yves Duhaime. «La proposition du Québec est claire. Il reste $13 millions dans l'entente Ottawa-Québec sur le développement forestier et nous sommes disposés à en affecter $5.5 millions dès cette année sur la route Maniwaki-Témiscamingue. «La part du Québec serait de $2.2 millions, celle du fédéral de $3.3 millions.» M. Duhaime rappelle dans un communiqué que, depuis 1977, c'est cette entente qui a servi à financer la route en question et que Québec est prêt à continuer à défrayer les coûts de cette route sur la même base. «Exiger que Québec s'engage pour au-delà de $30 millions pour parachever les 127 kilomètres restants est du pur cynisme politique. Le gouvernement du Québec ne prendra pas cet engagement». Le ministre a ajouté que les négociations poursuivies depuis deux mois entre les deux gouvernements pour reconduire l'entente sur le développement forestier ont été une pure perte de temps et qu'Ottawa n'a jamais été vraiment disposé à la prolonger.

■ Décès de George Gallup

PRINCETON (E-U) (AFP) — M. George Gallup, fondateur de l'Institut de sondages mondialement connu qui porte son nom, est mort à Tschingel en Suisse, a annoncé vendredi l'un de ses associés à Princeton (New Jersey). M. Gallup, qui était âgé de 82 ans, a apparemment succombé à une crise cardiaque, a indiqué Mme Sarah Van Allen. Il passait ses vacances en Suisse où il avait une résidence d'été.

■ Recherches interrompues dans Charlevoix

QUEBEC (PC) — Les recherches pour retrouver le Cessna disparu vendredi soir dernier dans Charlevoix ont été définitivement interrompues hier. L'équipe de recherche de l'armée canadienne est repartie à la tombée du jour à sa base de Trenton, en Ontario. «Nous avons couvert le territoire de recherche en long et en large», a déclaré hier un des superviseurs des opérations, le sergent Jacques Lysight. «Nous jugeons qu'il ne reste plus de chances de retrouver l'avion disparu». L'équipe de recherche a totalisé près de 150 heures de vol depuis le début des opérations, samedi matin.

■ Emprisonnement pour Obront et Salvail

FORT LAUDERDALE (PC) — Un tribunal de l'État de Floride a condamné vendredi William Obront à 20 ans de pénitencier et à une amende de $50,000. Marcel Salvail a quant à lui écopé d'une peine de neuf ans et d'une amende de $30,000. Le juge Payne a également condamné à six ans de prison une troisième personne accusée dans cette affaire. Il s'agit de Laurent Parenteau. William Obront et Marcel Salvail, qui ont été reconnus coupables de divers chefs d'accusation en rapport avec le trafic de la drogue, ont ausitôt été incarcérés. Les avocats ont annoncé qu'ils iront en appel.

■ Les artisans de Québec 84

QUEBEC (PC) — Le conflit qui opposait la Corporation Québec 1534-1984 aux artisans du Vieux Port est en train de se résorber. Les deux parties se sont rencontrées jeudi après-midi et en sont venues à une entente, a révélé hier la directrice-adjointe des Services de presse de la Corporation, Mme Pauline Vincent. Les artisans ont accepté de demeurer sur place, et de faire de l'animation sur le site. De son côté, la Corporation s'est engagée à faire quelques modifications sur le site de manière à augmenter l'affluence dans le secteur des kiosques des artisans, notamment en matière d'éclairage et de signalisation. «Les deux parties sont reparties contentes», a conclu Mme Vincent.

■ Attention au jogging

CHICAGO (AP) — Les hommes qui ont l'habitude de courir plus de 60 kilomètres par semaine, voient se réduire le niveau de la production de l'hormone mâle (testotérone), facteur qui pourrait contribuer à la baisse de l'appétit sexuel signalés chez certains coureurs. Ces constatations ont été faites par des chercheurs de l'université d'Alberta, qui publient les résultats de leur étude dans le Journal de l'Association médicale américaine. Les Canadiens ont effectué une comparaison entre 31 sportifs et 18 hommes sédentaires. L'étude ne parle pas des relations entre le niveau de la testostérone et les pulsions sexuelles. Le niveau de prolactine, autre hormone nécessaire pour la fabrication des stéroides mâles, est considérablement plus bas chez les coureurs que chez les sédentaires.

■ Entente entre le Canada et le Sénégal

DAKAR (AP) — En marge de la conférence sur la désertification, M. Cheik Cissokho, ministre sénégalais de la protection de la nature et M. François Pouliot, vice-président principal de l'Agence canadienne pour le développement international, ont procédé, jeudi après-midi, à la signature de protocoles d'entente entre le gouvernement du Canada et celui du Sénégal. Le Canada s'engage à allouer au Sénégal $15 millions qui vont servir au financement de cinq projets. Ainsi, devant les effets de la sécheresse, le Canada fournira une aide alimentaire — programme allant de mars 1984 à mars 1985 — d'un montant $2.5 millions. Le second financement permettra de relancer la pêche artisanale à Djifere, dans la région de Fatick (centre du Sénégal). En ce qui concerne la gestion du fonds de contrepartie canado-sénégalais, le Canada ne peut pas encore fixer le montant puisque le fonds est alimenté par les ventes de blé canadien. Le Canada allouera également des sommes importantes pour le lancement d'un plan directeur de la pêche dans le sud du Sénégal. Le cinquième financement, servira à lancer la deuxième phase du projet de protection des forêts dans les régions de Ziguinchor et de Kolda, situées au sud du pays.

Le tabagisme menace votre santé

Les médecins s'arrêtent

L'hôpital Saint-Joseph n'admet plus les malades

RENÉE ROWAN

À compter de 17h, hier, les quelque cent médecins du centre hospitalier Saint-Joseph de Trois-Rivières ont suspendu leurs activités professionnelles, sauf auprès des trois cents malades qui restaient encore à l'intérieur de l'hôpital.

Réuni en assemblée générale spéciale jeudi soir, le Conseil des médecins et dentistes de l'hôpital Saint-Joseph de Trois-Rivières a décidé « d'appuyer fortement et sans réserve » les 30 chirurgiens qui avaient déjà annoncé leur intention de quitter le travail hier matin cherchant ainsi à faire pression sur le gouvernement québécois pour que celui-ci accorde au centre hospitalier les fonds nécessaires à la rénovation de son bloc opératoire.

L'hôpital, cependant, reste ouvert et tout le personnel, sauf les médecins, demeure en place. À 17h, hier, entre 73 à 75% des 434 lits, étaient encore occupés. « Cela coûte au-delà de $100,000 par jour pour maintenir le centre hospitalier ouvert », note au cours d'un entretien téléphonique la directrice de l'établissement, Soeur Anicet Guay.

Les soins en dialyse pour les malades chroniques continuent à être assurés. En revanche, toutes les nouvelles admissions sontcontremandées, l'urgence et les cliniques externes sont fermées. Pour les soins urgents, les malades sont dirigés vers le centre hospitalier Sainte-Marie à Trois-Rivières ou vers les centres hospitaliers du Cap-de-la-Madeleine, Shawinigan, Louiseville, Nicolet où l'on dispense des soins primaires. Les cas les plus lourds peuvent être acheminés vers Montréal ou Québec. Cela représente une surcharge pour l'hôpital Saint-Marie où déjà, hier, il y avait des lits dans les corridors, constate Soeur Guay.

Les patients des cliniques externes pourront continuer à recevoir des soins en cabinets privés ou dans les cliniques médicales, assure le porte-parole des médecins, le Dr Yvon Périgny. Les malades qui devaient être hospitalisés ou dont le cas nécessite une hospitalisation seront prévenus de consulter un médecin attaché à un autre centre hospitalier.

La directrice de l'hôpital Saint-Joseph a communiqué hier, à deux reprises, avec le ministère des Affaires sociales. Jusqu'à maintenant, déclare Soeur Guay, le MAS n'a adopté aucune nouvelle mesure dans le dossier, mais elle s'attend à des développements lundi.

Gisèle Desrochers au MICT

Au service d'une nouvelle clientèle: les femmes d'affaires

MARIE-AGNÈS THELLIER

QUÉBEC — Les femmes entrepreneurs ont maintenant une alliée dans l'administration québécoise: Mme Gisèle Desrochers, responsable de la direction de l'entrepreneurship au féminin au ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme du Québec (MICT).

Depuis avril 1984, Mme Desrochers est en effet à la tête d'une équipe restreinte de trois personnes, qui veut aider les délégations régionales du MICT - ainsi que la Fonction publique en général - à mieux servir une clientèle très méconnue: celle des femmes d'affaires, entrepreneurs, collaboratrices ou associées. On ne sait même pas combien elles sont au Québec...

Ses priorités sont triples: assurer un support efficace aux bureaux régionaux, qui sont les interlocuteurs quotidiens des hommes et femmes d'affaires; promouvoir le dossier des femmes dirigeantes d'entreprises au niveau national, notamment par une publicité positive sur les femmes entrepreneurs; enfin mieux connaitre ces femmes impliquées dans le monde des affaires.

Il n'est aucunement question pour Mme Desrochers de bâtir une politique nationale pour protéger les femmes qui se lancent en affaires. «Pour que les entreprises soient fortes, dynamiques et prospères, il faut aussi que les femmes soient fortes et dynamiques, qu'elles apprennent à jouer dans le monde réel», commente Mme Desrochers.

La vie d'entrepreneur est passionnante même s'il faut travailler dur.

Il s'agit plutôt de former des fonctionnaires dans les bureaux régionaux pour qu'ils sachent travailler avec une nouvelle clientèle, celle des femmes. Mme Desrochers veut aussi que les services offerts par le MICT s'adaptent aux besoins et aux horaires des femmes d'affaires, différents parfois selon les régions.

«Par exemple, dans la région de Rimouski, les femmes ne veulent pas de cours le soir: nous leur offrirons ces cours à un autre moment, même le dimanche s'il le faut», dit-elle. Trois ateliers seront offerts, via les bureaux régionaux: comment développer une entreprise, comment négocier du crédit, comment planifier la succession dans l'entreprise.

On sent Mme Desrochers personnellement très touchée par un problème extrêmement répandu dans le monde des affaires: le silence qui entoure les affaires financières du mari. «Je pose souvent une question: êtes-vous prête à reprendre l'entreprise demain matin si votre mari mourait? La grande majorité des femmes ne sont pas prêtes et elles se débarrassent rapidement de l'entreprise, ce qui fait l'affaire de l'acheteur», précise Mme Desrochers, qui a déjà rencontré des dizaines de femmes dans plusieurs régions.

Sujet très délicat, la planification de la succession commence par quelques questions précises: où sont les papiers? quels sont les dettes, les emprunts, les prêts? quel est le contenu du testament? à combien sont évalués les actifs de l'entreprise? Tandis que la femme collaboratrce sert souvent d'intermédiaire entre le mari-patron et les clients ou fournisseurs, elle est souvent absente lors des rencontres avec le banquier, le comptable ou le notaire.

Pour obtenir des renseignements sur les femmes dans le milieu des affaires, Mme Desrohers a d'abord fait faire un fichier des femmes entrepreneurs, qui sera prêt en septembre. Puis, à l'automne, un sondage sera réalisé sur le profil socio-économique, les problèmes rencontrés et les besoins de cette clientèle, comparés avec les réponses d'un groupe-témoin d'hommes entrepreneurs. Enfin, des problèmes plus particuliers, comme l'accès des femmes au crédit bancaire, seront abordés tandis que des analyses de contenu des articles consacrés à l'entrepreneurship au féminin sont en cours de préparation.

Mme Desrochers elle-même est une femme d'action: entrée dans le monde du travail à 18 ans, elle bâtit l'année suivante le Centre de renseignements à l'enfance et l'adolescence inadaptée de l'hôpital Sainte-Justine à Montréal, avant d'émigrer dans le Centre du Québec. Là, elle travaille pour l'Acef de Shawinigan, puis lance le centre de renseignements du bureau régional de Communications-Québec à Trois-Rivières. En 1976, elle obtient sa mutation pour Québec, toujours à Communications-Québec.

En huit ans, elle fera son chemin à l'intérieur d'une fonction publique souvent qualifiée de bloquée, grâce notamment à la formation permanente. Mme Desrochers reconnait elle-même qu'elle est chanceuse: entrée dans la Fonction publique en 1974, alors que la porte était encore entrebaillée, elle a été sélectionnée en 1978 pour une formation accélérée en administration publique. Elle qui ne disposait que d'un Bac en information scolaire et professionnelle.

De 1978 à 1981, elle suit donc les stages et les cours du programme Formacadres: elle passe un an chez Culinar et un an au ministère de l'Environnement, où elle coordonne l'opération régionalisation de 250 postes («sans aucun grief»...). Enfin, elle est admise à la maitrise à l'ENAP, programme intensif de 18 mois, avec 25 professeurs prestigieux au service de seulement 12 étudiants.

A son retour dans la Fonction publique, à la toute fin 1982, elle prend pendant dix mois la direction de l'indemnisation à la Régie de l'assurance automobile. Elle ne restera ensuite que quelques mois à la direction de la gestion financière du ministère des Communications, le temps pour son ancien patron au ministère de l'Environnement, devenu sous-ministre adjoint à Industrie-Commerce-Tourisme, M. Ghislain Théberge, de la persuader qu'elle est la personne idéale pour développer au Québec l'entrepreneurship au féminin.

Fille de M. Paul Desrochers, homme d'affaires et principal conseiller de l'ancien premier ministre Robert Bourassa, Mme Desrochers connait «de l'intérieur» les problèmes que vivent les femmes dans le monde des affaires, même si personnellement son désir a été de travailler dans la Fonction publique, où il faut desservir des clientèles, tenir compte des régions et gérer le changement dans une organisation.

Le CRTC lance un appel d'offre pour la création d'une chaîne pour les jeunes

OTTAWA (PC) — Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a lancé, hier, un appel d'offres pour la mise sur pied d'un service national de programmation destiné aux jeunes de 2 à 17 ans.

En vertu de cette décision du CRTC, une chaîne nationale de programmation pour les jeunes distribuée par câble pourrait donc entrer en service dès l'an prochain.

Dans un avis, le président du CRTC, M. André Bureau, affirme que les requérants — qui auront jusqu'au 4 septembre pour faire leur demande au CRTC — devront s'assurer «que le service de programmation qu'ils proposent pour les jeunes soit financièrement viable et qu'il réponde aux besoins des deux groupes liguistiques».

Le CRTC indique également que ceux qui entendent financer un tel canal pour les jeunes devront respecter le Code d'éthique fédéral de la publicité destinée aux enfants et tenir compte des conditions particulières au Québec, où la publicité destinée aux enfants est interdite.

Des audiences seront tenues en novembre sur les demandes qui auront été reçues. Déjà, le CRTC a reçu deux requêtes de la part de diffuseurs de télévision payante, l'une des sociétés First Choice et Allarcom (Superchannel) et l'autre de Star Channel.

De plus, le Conseil a accordé un délai à un autre requérant, M. Roger Price, qui avait soumis un projet de canal pour enfants mais qui n'avait pas réussi à attirer le financement requis.

Le Conseil affirme, dans son avis, qu'il n'a pas encore conclu à la viabilité d'un tel service et qu'il s'attend à ce que les requérants produisent des preuves irréfutables de la viabilité financière d'un tel service.

De plus, le Conseil n'a pas encore décidé comment cette nouvelle chaîne serait distribuée. Il pourrait s'agir d'un nouveau canal de télévision payante ou encore d'un canal qui serait mis à la disposition des câblodistributeurs qui pourront le distribuer comme partie intégrante de leur programmation.

Si l'ALCOOL vous fait voir la vie en noir...

... La porte est ouverte !

Oasis de St-Sauveur-des-Monts
Centre de Réadaptation
(Alcool - médicaments - drogues)
Claude Bourgeault, directeur
Adrien Bertrand, thérapeute

Demandez notre brochure
c.p. 742
J0R 1R0
1-(514) 227-2740
LIGNE DIRECTE DE MONTRÉAL: 430-6130

L'indépendance de la Namibie

Le colloque de Montréal dénonce la politique américaine

Clément Trudel

Le colloque de quatre jours tenu à Montréal sur la Namibie, ancienne Afrique du Sud-Ouest occupée illégalement depuis 1966 par l'Afrique du Sud, s'est terminé hier. La déclaration finale condamne notamment la politique américaine dite de « l'engagement constructif » et s'attaque aux « intérêts étrangers, en particulier les compagnies transnationales, qui pillent les richesses naturelles et humaines » de ce territoire.

La rencontre a attiré une cinquantaine de représentants d'ONG (organisations non gouvernementales) provenant d'une vingtaine de pays à l'instigation du Conseil des Nations-Unies pour la Namibie, présidé par M. Paul Lusaka, et des services d'information de l'ONU.

Fruit de laborieuses discussions jusqu'à l'aube de vendredi, le texte de 50 paragraphes fut amendé hier midi pour y ajouter l'alinéa qui « condamne fortement le calcul stratégique » de Washington dans lequel on ne voit qu'une « tentative évidente d'imposer » une ligne de conduite à l'Afrique du Sud, « au détriment des réalisations antérieures du peuple namibien sur la voie de la véritable indépendance » (le texte condamne aussi le lien fait par Washington et Pretoria entre la présence de troupes cubaines en Angola et l'évolution du dossier namibien). Les passages touchant l'activité des compagnies transnationales — une dizaine sont canadiennes, dont Bata, Hudson's Bay et Falconbridge — sont multiples; ils visent à exposer davantage la collaboration de ces intérêts avec le régime de l'apartheid tout en appelant à une vigilance accrue pour que soit respecté l'embargo sur le pétrole en direction de l'Afrique du Sud. (Mercredi, à Genève, selon Inter Press Service, le Conseil économique et social des Nations Unies a condamné les transnationales qui transigent avec l'Afrique du Sud; il y eut 26 votes en faveur, 11 abstentions et trois pays ont voté contre, soit les Etats-Unis, le Royaume-Uni et la République Fédérale Allemande).

Le recueil des *principales* décisions ou résolutions de l'ONU sur la Namibie couvre 200 pages. C'est dire la résistance de l'occupant à se plier aux voeux de la communauté internationale qui, il y a 18 ans, a retiré à Pretoria son mandat de tutelle sur la South West Africa, devenue la Namibie. Le Conseil de l'ONU pour la Namibie, a précisé hier en conférence de presse son président, M. Lusaka, tiendra à Genève, du 27 au 31 août, une recontre où, en présence de juristes de divers pays, on débattra de poursuites éventuelles contre les sociétés qui violent le « décret no 1 » (sur les richesses de la Namibie).

Les juristes des Pays-Bas semblent le groupe le plus avancé dans l'étude de ce dossier; ils pourraient aider à traduire devant des tribunaux hollandais la Royal Dutch Shell, ou les sociétés qui ont trempé dans les étapes permettant à Prétoria d'obtenir de l'uranium enrichi (un film de la télévision indépendante britannique a déjà reconstitué ces étapes qui passent pas Paris et Londres). Le Conseil que préside M. Lusaka enverra en septembre une mission auprès des transnationales américaines et canadiennes présentes en Afrique australe. D'un pays qui n'a pas de passé colonial, a déclaré M. Lusaka en visant le Canada, on se serait attendu qu'il attende l'indépendance pour mener des transactions normales au lieu de « voler » ce qui appartient aux Namibiens. De toutes manières, les intérêts étrangers, ajoute-t-il, seront plus *secure dans une Namibie indépendante que dans une Namibie occupée où la guérilla menée par la SWAPO (South West Africa's People's Organization) se poursuit. Autre événement que prépare le Conseil pour sensibiliser l'opinion publique: vaste assemblée d'ONG à se tenir en octobre à New York (le tiers de la déclaration finale porte sur le rôle irremplaçable des ONG).*

Des Namibiens sont incarcérés arbitrairement, confinés à des camps de concentration, assassinés; le symposium demande que les prisonniers politiques soient relâchés immédiatement. C'est un peuple courageux, en situation de légitime défense (droit reconnu par l'article 51 de la Charte de l'ONU) qui lutte en Namibie, répètent les membres du Conseil et les représentants de la SWAPO. Un jour, ce peuple sera libre mais dès maintenant il devrait compter sur l'appui concret des « peuples et des gouvernements qui sont réellement dévoués à la justice dans un monde pacifique ».

Les difficultés d'un étudiant zaïrois au Canada

L'UGESAQ juge inacceptables l'attitude de l'ACDI

L'Union générale des étudiants et stagiaires africains au Québec (UGESAQ) juge « inacceptables » les conditions que pose l'ACDI (Agence canadienne des développement international) au rétablissement de la bourse d'un étudiant zaïrois, Lokeka Edimu Wembo.

Il y a deux ans, Lokeka était informé de sa radiation de la liste des boursiers. Depuis, l'étudiant africain est parvenu avec peine à se faire entendre; deux rencontres eurent lieu, récemment, à l'instigation du sénateur Jacques Hébert, avec le vice-président de l'ACDI, M. François Pouliot. Ce dernier aurait admis, selon le président de l'UGESAQ, M. Théophile Zamba, que « le retrait de la bourse de cet étudiant était dû aux erreurs administratives et à l'insuffisance des renseignements reçues des conseillers chargés de l'encadrement des étudiants ».

Pour rétablir la bourse (Lokeka devait parachever des études en génie forestier), l'ACDI exige que l'étudiant retourne à l'Université Laval, pas ailleurs, et demande que le Zaïre se prononce sur la décision de rétablir ladite bourse.

Dans une lettre adressée à la rédactrice en chef du DEVOIR, quatre dirigeants de l'UGESAQ estiment que ces exigences ne tiennent pas compte de la réalité. C'est à Laval, rappellent-ils, que se trouvent les conseillers qui ont « mal renseigné l'ACDI »; c'est à Laval que Lokeka a été humilié (« il fut jeté dans la rue avec ses valises . . . devant tous ses camarades ») sans que soient connus les résultats d'une session de rattrapage que Lokeka clôturera avec une note de 4 sur 5 ! Il existe, souligne l'UGESAQ dans sa lettre, d'autres universités offrant le même type de cours. « Après tout, l'ACDI, en tant qu'institution fédérale, a-t-elle intérêt à se montrer plus liée à Laval qu'à d'autres universités canadiennes »?

Serait-ce, se demande enfin l'UGESAQ devant ces conditions « excessives », une « manière polie de dire encore non à cet étudiant qui a déjà tant souffert »? L'UGESAQ fait aussi valoir que l'ACDI n'a pas demandé l'autorisation du Zaïre pour couper les fonds à Lokeka; il serait plus « logique » que l'ACDI avise le Zaïre de son intention de réparer ces erreurs et d'en venir plus « rapidement à la solutiuon attendue ».

LES CAHIERS SPÉCIAUX DU DEVOIR

LA RELIGION

Le Devoir publiera le 8 septembre prochain, à quelques jours de l'arrivée du pape Jean-Paul II au Canada, un cahier spécial qui se veut une réflexion à l'occasion de cette visite historique.

Ce cahier spécial traitera du Vatican, aux plans politique, historique, de son évolution récente, de la papauté comme institution, de la personne de Jean-Paul II et de son influence à travers le monde. On y traitera aussi de l'Église canadienne et québécoise, de ses rapports avec Rome, à travers l'histoire, et aujourd'hui.

Tant pour le grand public que pour les communautés chrétiennes, ce cahier devrait être un important instrument d'information et de réflexion.

Pour obtenir des renseignements sur les tarifs publicitaires, contactez Francine Gingras à ***844-3361 jusqu'au 1er août 1984.***

Parution le 8 septembre 1984

INFORMATIONS INTERNATIONALES

L'impasse politique persiste en Israël

JÉRUSALEM (AFP) — Au lendemain de la publication des résultats définitifs des élections pour la onzième Knesseth, l'impasse politique demeurait totale hier en Israël, Likoud et Parti travailliste cherchant chacun à diriger soit un cabinet restreint, soit un gouvernement d'union nationale.

Première formation du pays avec 44 députés (sur 120), le Parti travailliste de M. Shimon Pérès peut compter sur le soutien de ses alliés traditionnels, le mouvement Shinoui et le Ratz (3 dputs chacun). Pour atteindre la majorité (à partir de 61 députés), il doit cependant se rallier au moins quatre partis différents : le Parti national religieux (4 députés), le parti religieux sépharade orthodoxe Chass (4 députés), le parti séphárade Tami (1 député) et la formation centriste Yahad de M. Ezer Weizman (3 députés).

Cette dernière, constatent les observateurs, occupe une position clef, dans la mesure où elle apparaît également indispensable à un cabinet restreint dirigé par le Likoud (40 députés). Son chef, M. Weizman, s'est jusqu'ici refusé à tout commentaire sur son choix définitif, indiquant seulement — après sa première rencontre jeudi avec M. Pérès — qu'il souhaitait la constitution d'un gouvernement d'union nationale, sans préciser si celui-ci devait être dirigé par M. Pérès ou par le premier ministre sortant, M. Yitzhak Shamir.

Courtisé par les deux grands blocs politiques, M. Weizman fait l'objet d'une surenchère qui pourrait influencer son choix dans les tractations en cours. Il s'est ainsi vu offrir le portefeuille des Finances d'un éventuel cabinet travailliste, alors que le Likoud est prêt à lui confier un poste de vice-premier ministre, voire le ministère des Affaires étrangères.

Hier, l'ancien ministre de la Défense, M. Ariel Sharon, n'hésitait pas à affirmer qu'il «ne voyait personnellement aucune objection à ce que le chef de file du Yahad dirige le ministère capital de la Défense d'un cabinet restreint animé par M. Shamir».

Issu du Likoud dont il fut l'une des figures les plus prestigieuses, M. Weizman est perçu comme un allié naturel de M. Shamir.

Ezer Weizman, relèvent les observateurs, n'en reste pas moins une personnalité très proche des thèses travaillistes par ses options modérées, notamment à propos de la relance du processus de paix au Proche-Orient et de l'avenir des territoires occupés. M. Weizman est par là même en opposition complète avec la droite et l'extrême-droite israélienne sur lesquelles le Likoud doit nécessairement s'appuyer pour former un cabinet restreint.

N'ayant pas réussi à obtenir l'appui formel du Yahad, M. Pérès a indiqué hier qu'il «concentrerait dorénavant tous ses efforts à la formation d'un gouvernement d'union nationale» sous sa direction.

Le Parlement européen gèle à nouveau le remboursement de la contribution britannique

LONDRES (Reuter) — Le Parlement européen a décidé hier de geler à nouveau le remboursement de la contribution britannique jusqu'à l'adoption d'un budget supplémentaire destiné à combler le déficit des finances de la Communauté, une décision qui a provoqué la fureur des Britanniques, toutes classes politiques confondues.

Lord Douro, porte-parole du groupe conservateur, a déclaré que la décision de Strasbourg était illégale et que Londres se trouvait maintenant dans l'impossibilité de voter des fonds supplémentaires ou d'accroître les ressources propres de la Communauté.

Mme Barbara Castle, chef du groupe travailliste à l'Assemblée européenne, a déclaré que le Parlement britannique devait bloquer l'augmentation des fonds de la Communauté décidée à Fontainebleau, pour protester contre le gel du remboursement de la contribution britannique.

Mme Margaret Thatcher, premier ministre britannique, considère que le vote d'hier est intolérable, ont indiqué des membres de son cabinet tandis que M. Malcolm Rifkind, ministre au Foreign Office, a déclaré que cette décision était méprisable.

Mais le gouvernement britannique demeure confiant en ses possibilités d'obtenir les 457 millions de livres promis par ses partenaires le mois dernier à Fontainebleau.

M. Rifkind a déclaré à la télévision: «La façon dont s'est comporté le Parlement europeen est franchement méprisable. Ils ont enfreint leurs propres règles pour en venir à ce résultat». M. Rifkind a ajouté: «Il s'agit d'un désaccord avec une institution de la Communauté européenne, le Parlemennt qui n'a pas à répondre de ses actesdevant un gouvernement et qui, par là-même, en arrive à se conduire d'une façon complètemehnt irresponsable».

Le gouvernement britannique espérait obtenir le remboursement avant la fin de l'année et n'avait pris aucune mesure particulière pour s'assurer de la bonne marche de la procédure de remboursement.

Les milieux proches du gouvernement britannique s'en prennent à M. Pieter Dankert, ancien président du Parlement européen, coupable d'après eux de n'avoir pas signé les papiers nécessaires à un remboursement rapide avant la réunion du nouveau Parlement, après les élections européennes.

Le président cubain, Fidel Castro (Photolaser AP)

Castro se déclare prêt à dialoguer avec les É.-U.

CIENFUEGOS (d'après AFP et Reuter) — Le président cubain Fidel Castro a déclaré jeudi que son pays était disposé à poursuivre un dialogue avec les États-Unis mais qu'il était mieux préparé que jamais à se défendre contre l'«agression impérialiste».

«Nous sommes prêts à poursuivre des discussions sur les problèmes de l'immigration», a-t-il dit en présence de 100,000 personnes au sujet des pourparlers entamés récemment avec Washington à la suite de la visite du pasteur démocrate Jesse Jackson à La Havane.

M. Castro, dont le discours au port de Cienfuegos marquait le 31e anniversaire du début de la revolution qui le porta au pouvoir en 1959, a souligné qu'on ne pouvait «rien par la force» et que Cuba soutiendrait toute initiative destinée à «réduire les dangers de la folie guerrière».

Au fil d'un discours que des diplomates occidentaux ont jugé conciliant, M. Castro a fait peu d'allusions à l'Amérique centrale et s'est abstenu d'attaques personnelles à l'égard du président Reagan.

Mais il a clairement indiqué ce qu'il pensait de la position de Washington envers Cuba: «Cette politique insensée doit cesser».

Le dirigeant cubain a déclaré que ni le capitalisme, ni le communisme ne pouvaient s'imposer l'un à l'autre des changements sociaux sans se détruire.

Les diplomates notent qu'il n'a pas employé de termes comme «fasciste» pour désigner l'administration Reagan et a paru plus à l'aise qu'en d'autres occasions.

M. Castro a néanmoins souligné que Cuba avait renforcé ses moyens de défense et recruté 500,000 hommes et femmes de plus pour sa milice territoriale, désormais forte de 1,2 million d'éléments.

«Il ne serait pas facile à un grand pays de combattre une nation aussi unie, courageuse et intelligente que la nôtre», a-t-il dit sous les applaudissements.

Dans son discours, consacré dans sa plus grande partie à des questions intérieures, M. Castro a accusé l'Occident de faire trop peu pour le monde en développement («À quoi les États-Unis consacrent-ils leurs dépenses? Aux armements»).

Démilitarisation de l'espace

La Maison-Blanche accuse Moscou de distorsion des faits

WASHINGTON (AFP) — Les États-Unis et l'Union soviétique ont poursuivi hier leur partie de cache-cache diplomatique sur d'éventuelles négociations pour la démilitarisation de l'espace, en s'accusant mutuellement d'y faire obstacle.

La Maison-Blanche a immédiatement réagi à une déclaration soviétique estimant qu'une telle rencontre, projetée le 18 septembre à Vienne, était «impossible», en affirmant que Moscou avait «déformé» la position américaine.

Les États-Unis maintiennent leur volonté d'évoquer les négociations pour le désarmement nucléaire, interrompues par l'URSS l'an dernier, mais ils n'en font pas une «condition préalable», a expliqué le porte-parole du président Reagan, M. Larry Speakes.

L'agence Tass avait peu avant publié une «déclaration» de M. Viktor Komplektov, vice-ministre des Affaires étrangères, accusant les États-Unis d'avoir fait une réponse «négative et ambiguë» à la proposition soviétique de négociation d'un moratoire sur les armes anti-satellites.

Dans ce chassé-croisé qui dure depuis un mois, la Maison-Blanche a pris soin un nouvelle fois de ne pas couper les ponts et de continuer à parler comme si la rencontre pouvait encore avoir lieu à condition que l'URSS fasse preuve de bonne volonté.

Le porte-parole du président Reagan a ainsi minimisé l'impact de déclarations faites au *Washington Post* par le secrétaire à la Défense, M. Caspar Weinberger, selon lequel il n'y aurait «aucun sens» à aller à Vienne si les discussons devaient être limitées à la démilitarisation de l'espace.

Reprenant une mise au point publiée par le Pentagone, m. Speakes a souligné que ces propos ont été «sérieusement déformés». M. Weinberger, a-t-il fait valoir, n'a pas dit que les États-Unis refuseraient d'aller à Vienne si Moscou persiste à ne pas vouloir parler des armements nucléaires.

Même si des divergences existent au sein du gouvernement américain, la Maison-Blanche paraît vouloir à tout prix préserver les chances d'une rencontre américano-soviétique avant les élections présidentielles de novembre, estiment les observateurs à Washington.

Les prises de positions publiques de l'Union soviétique visent à embarrasser le président Reagan en période électorale et traduisent la volonté de Moscou d'arracher des concessions sur le thème des armes spatiales, estime-t-on dans les milieux officiels américains.

Il serait «très difficile» pour les États-Unis d'accepter le moratoire sur les essais d'armements spatiaux que Moscou veut voir intervenir dès l'ouverture des négociations de Vienne, a indiqué la Maison-Blanche en réponse à la déclaration de Tass.

Le Pentagone doit procéder en novembre à son premier test d'une arme anti-satellite contre une cible réelle dans l'espace, alors que les Soviétiques disposent déjà d'une arme anti-satellite opérationnelle.

La Maison-Blanche est également demeurée très vague sur les conditions dans lesquelles elle souhaite évoquer à vienne les négociations de Genève sur les euromissiles et les armements stratégiques, unilatéralement interrompues par Moscou à la fin de l'an dernier.

Solidarité clandestine lance un nouveau défi aux autorités

VARSOVIE (AFP) — La direction clandestine de Solidarité (TKK) a refusé les offres d'impunité du régime du général Wojciech Jaruzelski et annoncé qu'elle poursuivait ses activités pour «construire un mouvement syndical indépendant», a-t-on appris hier à Varsovie.

Dans une première réaction à la loi d'amnistie votée samedi dernier par la Diète polonaise, la TKK indique qu'elle «émet les plus grandes réserves» sur la signification du geste de clémence du pouvoir qui doit entraîner la libération de 652 prisonniers politiques avant le 21 août prochain. En attendant de voir quelles sont les intentions réelles du pouvoir, elle se declare «décidée à poursuivre son action afin de construire un mouvement syndical indépendant».

Le communiqué de la TKK, signé par Zbigniew Bujak et cinq autres dirigeants clandestins, estime que la loi d'amnistie comporte de nombreux aspects «inquiétants», tels que:

- le maintien en détention à prevoir de Bogdan Lis, le «numéro deux» de la TKK et de son adjoint, Piotr Mieszewski, poursuivis pour «haute trahison», une accusation qui témoigne, selon Solidarité clandestine, «d'une tentative de retour aux méthodes des années staliniennes»;
- l'exclusion de l'amnistie de deux prêtres proches de Solidarité, les abbés Jerzy Popieluszko, aumônier des aciéries de Varsovie, et Henryk Jankowski, confesseur de Lech Walesa, poursuivis pour «abus de sacerdoce»;
- le maintien de l'incarcération ou des poursuites contre »des militants ou des sympathisants de Solidarité assimilés à des droits communs;
- enfin, les «appels à la délation de militants syndicaux» lancés aux clandestins qui, en refaisant surface, devraient selon la loi fournir des détails sur les délits pour lesquels ils pourraient bénéficier de l'amnistie.

«L'amnistie crée une possibilité de supprimer les sources principales de tension en Pologne, mais ne garantit rien» en ce qui concerne les revendications de Solidarité, estime la TKK.

Selon elle, «seul l'abandon total des poursuites contre des syndicalistes peut changer l'atmosphère politique». «La Pologne doit devenir un État sans prisonniers politiques» et pour cela, ajoutent les clandestins, «il faut respecter dans la pratique les réglementations de l'Organisation internationale du travail et les accords d'août 1980» sur les syndicats libres.

La TKK annonce enfin des «célébrations» pour la fête annuelle de Solidarité le 31 août prochain. D'ores et déjà, Solidarité clandestine a appelé à des manifestations symboliques, en demandant aux Polonais de s'abstenir entre le 14 et le 31 août de boire de l'alcool, dont les ventes constituent une importante source de revenus pour l'État.

D'autre part, l'Église polonaise est en plein accord avec Lech Walesa et les responsables clandestins de Solidarité, pour qui la libération des prisonniers politiques doit s'accompagner d'une ouverture sur le plan des libertés syndicales, constatent les observateurs à Varsovie.

LE MONDE EN BREF

■ *Karamé veut l'aide de Ryad*

BEYROUTH (AFP) — Le premier ministre libanais, M. Rachid Karamé, qui doit se rendre aujourd'hui à Djeddah pour une visite de 24 heures, demandera une aide politique et économique aux dirigeants saoudiens, a-t-on appris hier de source bien informée à Beyrouth. Après s'être assuré, lors d'une visite jeudi à Damas, de l'appui syrien à sa politique sur des arrangements de sécurité au Sud-Liban, M. Karamé veut obtenir le soutien des dirigeants saoudiens à une prochaine démarche libanaise auprès des États-Unis. Selon une source bien informée, Syriens et Libanais se sont en effet mis d'accord pour que Beyrouth demande aux États-Unis de jouer les intermédiaires dans des négociations indirectes avec Israël sur des arrangements de sécurité au Sud-Liban.

■ *Lueur d'espoir en G.-B.?*

LONDRES (AFP) — Le National Coal Board (NCB, Charbonnages britanniques nationalisés) a annoncé hier qu'il étudierait «la semaine prochaine» l'hypothèse d'un retrait des propositions qu'il avait faites au syndicat des mineurs (NUM), au cours de leurs dernières négociations, dans le but de mettre fin à la grève dans les houillères. Si le NCB prenait cette décision, le conflit, qui dure depuis 20 semaines, reviendrait à son point de départ, estiment les observateurs. Sept reunions de négociations se sont succédé depuis le 21 mai, marquées par des ruptures et des reprises difficiles, et les deux parties n'ont guère fait de pas l'une vers l'autre. Le NCB estime qu'il a été le seul jusqu'ici à faire des concessions, en particulier lors des négociations-marathon de 13 heures, le 18 juillet dernier.

■ *Marcos critique l'Église catholique*

MANILLE (AFP) — Le président Ferdinand Marcos, récusant les critiques de l'Église catholique philippine qui ne traduisent que «colère et envie», a recommandé hier à la hiérarchie catholique du pays de respecter la séparation constitutionnelle de l'Église et de l'État. S'exprimant lors de la cérémonie-anniversaire d'une secte chrétienne qui lui est favorable, «l'Église de Dieu» (environ deux millions de membres), M. Marcos a prononcé une allocution cinglante contre les prélats de l'Église catholique nationale qui avaient publié le 14 juillet dernier, sous la conduite du cardinal Jaime Sin, une lettre pastorale très critique à l'égard du gouvernement. S'appuyant sur le caractère «inviolable» de la séparation de l'Église et de l'État, le président philippin a notamment dénoncé l'usage de la chaire du prédicateur à des fins politiques.

■ *Le référendum sur l'OTAN aura lieu*

MADRID (Reuter) — M. Alfonso Guerra, numéro deux du gouvernement espagnol, a déclaré hier que le gouvernement procéderait au référendum sur l'appartenance de l'Espagne à l'Alliance atlantique, et ceci avant les prochaines élections legislatives en 1986. L'Espagne a rejoint l'OTAN il y a deux ans mais le gouvernement socialiste a gelé l'intégration dans la structure militaire de l'Alliance lors de son arrivée au pouvoir en décembre 1982. M. Guerra confie au quotidien madrilène *El Pais* que l'Espagne est toujours fermement engagée dans le processus de défense européenne, mais qu'il n'est pas question pour elle de rejoindre la structure militaire de l'OTAN.

Mobutu brigue un 3ème mandat à la présidence de l'État zaïrois

KINSHASA (Reuter) — Au pouvoir depuis 19 ans, le maréchal Mobutu Sese Seko brigue un troisième mandat à la présidence de l'État zaïrois lors d'élections ce week-end auxquelles il est l'unique candidat.

Le maréchal Mobutu, âgé de 53 ans, a pris le pouvoir lors d'un putsch en 1965. Il a remporté ses premières élections en 1970, pour être réélu en 1977, à chaque fois sans le moindre adversaire.

Le résultat du scrutin des deux prochains jours est donc acquis d'avance, mais le Mouvement révolutionnaire populaire (MRP), parti au pouvoir, n'a toutefois ménagé aucun effort pour susciter l'enthousiasme des quelque 30 millions de Zaïrois.

Les responsables du parti ont quadrillé le pays et parcouru des milliers de kilomètres dans le troisième pays d'Afrique en surperficie pour convaincre les électeurs de voter «vert» (oui), plutôt que «rouge» (non). Le vote est obligatoire.

Récemment, M. Sakombi Inongo, ministre de l'Information, a organisé une émission de télévision de cinq heures pendant lesquelles les invités ont multiplié les éloges du Guide de la révolution.

Les militants du MRP ont manifesté quotidiennement dans les avenues de Kinshasa leur soutien au président dans des défilés jalonnés environ tous les cent mètres d'immenses portraits du maréchal Mobutu.

Des spots publicitaires à la radio et à la télévision, ainsi que des lettres de «citoyens ordinaires» dans le «Courrier des lecteurs» des journaux ont appelé les Zaïrois à manifester leur confiance au maréchal «à 100%».

Le mois de campagne électorale s'est déroulé dans l'harmonie, la plupart des opposants vivant en exil ou étant réduits au silence. Aucune question n'a donc été posée sur le respect des droits de l'homme, la corruption présumée et la mauvaise gestion économique.

L'organisation de défense des droits de l'homme Amnesty International, dont le siège est à Londres, a récemmnt exprimé son inquiétude sur des informations faisant état de tortures et de répression de l'opposition politique.

Ces accusations ont été repoussées récemment par le maréchal Mobutu au cours d'une visite à Bruxelles. «Je n'ai rien à cacher», a-t-il dit.

Ses partisans ont beaucoup insisté pendant la campagne sur la stabilité et la paix connues par le pays depuis l'arrivée du maréchal Mobutu au pouvoir il y a vingt ans, qui a mis fin effectivement à cinq ans de luttes sanglantes après l'indépendance accordée par la Belgique.

CARTES D'AFFAIRES

NETTOYEUR P.M.
Service d'une heure au comptoir
Service de chemises
8309 ST-DENIS
381-1322

721-9630
ENTREPRENEUR-ELECTRICIEN
JEAN K. MALOUF INC.
entretien industriel - commercial résidentiel
Plus de 30 ans d'expérience
6305, 25e Ave, Rosemont Montréal

LE DEVOIR VOUS OFFRE LA QUALITÉ POUR INSÉRER UNE ANNONCE SOUS LA RUBRIQUE CARRIÈRES ET PROFESSIONS
844-3361

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS ASSOCIATES
Fondée en 1892
Conseils en propriété intellectuelle
Agents de brevets d'invention et de marques de commerce
1514, Docteur Penfield Montréal, Canada, H3G 1X5
Tel.: (514)934-0272, Télex: 05-268656, Cable: MARION

Pour recevoir LE DEVOIR à domicile composez sans frais l'un des numéros suivants:
À Montréal: 332-3891
À Québec: 687-2022
Extérieur:
Code régional:
(514): 1-800-361-6059
(819): 1-800-361-5699
(418): 1-800-463-4748
(613): 1-800-361-5699

TRAVAUX DE PHOTOCOPIE ET D'IMPRESSION URGENTS?
SCRIBEC
45 rue Jarry est — 387-2486

Samson Bélair
Comptables agréés
Montréal Bureau 3100 Tour de la Bourse H4Z 1H8 (871-1515)
Laval Bureau 510 2 Place Laval H7N 5N6 (668-8910)
Longueuil Bureau 200 125, Boul. Ste-Foy J4J 1W7 (670-4270)
75 1909-1984
Bureaux dans les principales villes du Québec et du Canada
Affiliation internationale - Moore, Stephens & Co.

FAIS CE QUE DOIS

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directeur: Jean-Louis Roy

Rédactrice en chef: Lise Bissonnette

Rédacteur en chef adjoint: Jean Francoeur

Directeur de l'information: Jean-Guy Duguay

Directeur adjoint: Denis Lord

Directeur des services administratifs: Michel Paradis

UNE AFFAIRE CLASSÉE ?

SIMPLISTE et fausse, une certaine conception de l'histoire du fédéralisme réduit cette formule politique à un système nécessairement antagoniste. L'affrontement serait la règle de conduite entre les capitales. La collaboration et la négociation, des moments exceptionnels d'autant plus rares qu'ils seraient en quelque sorte « contre nature ».

M. John Turner se défend d'appartenir à cette école. On doit reconnaître que jadis il n'adhérait pas à cette doctrine. Répétée par les barons québécois du Parti libéral pendant des années, cette dernière masquait mal un courage politique défaillant et une léthargie intellectuelle peu commune. On entend aujourd'hui ces mêmes barons plaider pour le droit de veto du Québec. Mais c'est leur vote à la Chambre des communes qui l'a effacé du registre politique de la fédération. Ceux-là auront récité pendant plus d'une décenie les formules mises au point par M. Trudeau. Dans le cas du Québec, le cercle des admirateurs répétait qu'on ne négocie pas avec un gouvernement séparatiste. On ne négocie pas, non plus, avec des fédéralistes québécois non-orthodoxes. On les écrase même au besoin. MM. Robert Bourassa et Claude Ryan ont été les victimes les plus illustres de cette phobie et de cette obsession de l'unanimité.

M. John Turner a épousé cette thèse. Certes, il s'est indigné, et avec raison, du temps perdu en chicanes entre les capitales. Bien. Mais il s'est empressé d'ajouter que sous sa gouverne, Ottawa ferait de la sélection politique. Pour assurer leur droit et la défense de leurs intérêts, les Québécois n'auraient qu'à élire l'équipe jugée acceptable par les dirigeants fédéraux. Autrement, grand bien leur fasse, ils seraient isolés jusqu'à contrition parfaite.

Certes, la présence au pouvoir à Québec d'un gouvernement voué à la cause de l'indépendance ne simplifie pas la négociation. Mais la rétorsion comme contre-stratégie la fige absolument. Ce choix est faible et stérile, plus susceptible d'aggraver le problème que de le résoudre. De plus, il ne contribue en rien à illustrer les avantages du fédéralisme et à démontrer sa capacité d'ajustement. Il a comme premier effet de placer la question sur le terrain des forces hostiles au pays et d'alimenter la logique qui soutient leur option. Enfin, il ne dit rien, absolument rien de la conception que se fait M. Turner de la réforme constitutionnelle. Dans un domaine où une vigoureuse remise en cause des dogmes de l'ancien régime s'impose, le chef libéral se contente de répéter ses slogans les plus futiles.

M. Brian Mulroney défend une thèse plus juste et plus féconde. Certes, le chef conservateur ne sous-estime pas les difficultés de la négociation avec l'actuel gouvernement québécois. C'est à petits pas qu'il avance sur ce terrain miné. Prudence et précaution dans le choix des termes, refus de se lier à des formules définitives, détournement habile des questions trop engageantes. Cependant, le chef conservateur, fidèle à l'esprit de son prédécesseur, se démarque nettement des thèses qui ont empoisonné les rapports entre Ottawa et les provinces depuis trop longtemps.

M. Mulroney n'adhère pas à la thèse de la sélection politique. Comme chef de gouvernement, il « tenterait d'amorcer des négociations avec Québec ». Il n'a ni l'audace ni l'outrecuidance de dicter aux Québécois leur devoir politique quant au choix de leurs dirigeants provinciaux. La dynamique des rapports entre cette province et le gouvernement fédéral pourrait s'en trouver substantiellement modifiée.

Le chef conservateur a fort justement fait référence aux seuls juges habilités à évaluer la valeur et la pertinence des relations entre les capitales : les Québécois eux-mêmes. Ces derniers pourraient être plus attentifs et plus réceptifs aux arguments et aux thèses d'un premier ministre fédéral soucieux de « consultation, de compréhension et de coopération ». Ces attitudes pourraient recréer les conditions d'une nouvelle crédibilité dans les rapports intergouvernementaux, crédibilité largement absente depuis 1968. De plus, elles pourraient forcer le gouvernement québécois à redéfinir sa stratégie. Un changement profond d'attitude à Ottawa ferait vite apparaître l'insignifiance et le vide d'une politique de rejet systématique pratiquée par Québec.

Certes, le fédéralisme canadien a toujours été marqué par des tensions et des débats animés. Ces derniers ne sont pas nés avec le Parti québécois. Depuis 1967, la conception québécoise et la conception canadienne du régime fédéral n'ont jamais parfaitement coïncidé. Cependant, ces quinze dernières années, c'est le règne de l'affrontement quasi permanent qui a prévalu. Ce sont des investissements considérables qui ont été consentis de part et d'autre pour discréditer les équipes et les projets en présence.

Les chefs libéral et conservateur ont tous deux répudié cette dénaturation du sens et de la pratique du fédéralisme. Le premier a ruiné son engagement en écartant de la table les détenteurs actuels du pouvoir québécois. M. Trudeau a cherché à faire le pays sans le Québec. M. Turner n'a pas su se dégager de cette perspective. Le second reste certes évasif et prudent. Cependant, M. Mulroney tient le Québec comme un partenaire et un associé « à plein titre ». Il prend l'engagement de renouveler l'esprit des rapports entre les gouvernements de la fédération sans discrimination pour le Québec ou pour ceux qui le gouvernent. Il promet d'amorcer des négociations en vue de modifier la formule d'amendement et d'amener l'Assemblée nationale à consentir à l'entente constitutionnelle de 1981.

Un commentateur proche des stratèges libéraux affirmait, l'autre soir à la télévision, que ces questions étaient secondaires et n'intéressaient pas les Québécois. « L'affaire est classée. » Libre à un thuriféraire de sortir ce fantôme des placards. Cependant, un aspirant au poste de premier ministre de la fédération ne peut pas et ne doit pas accepter que la signature du Québec soit absente de la constitution du pays. Ni désigner ceux que, par décret personnel, il exclut de la table de la fédération.

— JEAN-LOUIS ROY

Si la gabegie a une ville . . .

LIBRE OPINION

LOUIS-HENRI COMTE

SI LE gongorisme architectural a une ville, ce n'est pas Montréal. Au contraire. Toutefois, la fureur gourmande et spéculative avec laquelle on érige les cathédrales du profit, faisant table rase de l'héritage urbain de la cité fluviale métropolitaine, ne pourra certes pas continuer très longtemps.

Dernier-né des projets-hiatus : Cadillac-Fairview avec ses versions I et II. La troisième ébauche (souhaitons une épure définitive) s'échafaude présentement sous les hospices du « Comité consultatif pour le design urbain du secteur de l'avenue McGill-College ». L'emprise de 40 mètres, prônée et réalisée de facto, sur les neuf dixièmes du parcours de celle-ci, peut et doit aboutir au concept de mini-Champs-Élysées, forgés depuis des décades. De la place Ville-Marie à l'hémicycle marquant l'entrée de la cité universitaire qui lui lègue son nom, un boulevard feuillu limité par de magnifiques palais de verre (RNP, BNP . . .) libérerait le mont Royal évanescent et l'âme des Montréalais.

Dans cette optique, la société Dreyfus, propriétaire de l'immeuble de la Banque nationale de Paris, propose son propre projet qui permettrait d'achever l'élargissement de cette voie. M. Paul Gérin-Lajoie, président de la Corporation du Vieux-Port de Montréal, cherche à attirer la salle de concert de l'OSM vers l'arrondissement historique. C'est un effort louable qui permettra aux musiciens et aux mélomanes de puiser leur inspiration des flots du Saint-Laurent, avant et après chaque séance musicale, plutôt que du flot de voitures du boulevard de Maisonneuve, où l'on prévoit l'entrée. La salle de concert de l'Orchestre symphonique de Montréal, imitation du *Musiksverein* de Vienne, serait costruite au faîte d'un centre commercial vertical, toujours selon les plans de C.-F.

Par contre, là où M. Gérin-Lajoie déraille, c'est dans sa tentative d'amener les autorités municipales et provinciales à engloutir les deniers publics dans le percement d'une station de métro dans le Vieux-Port. Comme si un métro souterrain était le seul moyen de transport adéquat. Comme si c'était nécessaire. Cette unique station du Vieux-Port coûterait davantage aux contribuables que le triplet de nouvelles stations inaugurées en janvier dernier.

Devant l'inexistence d'un schéma d'aménagement du centre-ville et l'abscence de volonté politique quant à son élaboration, on doit se féliciter de l'initiative d'Héritage-Montréal et de son président, M. Jean-Claude Marsan, qui soumettra un tel plan aux Montréalais au cours de l'automne. De toute évidence, il faut empêcher l'implantation d'un réseau de passerelles aériennes servant à relier les centres commerciaux, existants et à venir, entre eux, et éviter l'apparition inopportune d'un précédent en cette matière. Si l'État-Providence agonise, une clique petitement clientélaire et électoraliste ne doit pas s'y substituer. Si la gabegie a une ville, ça ne doit pas être Montréal.

LETTRES AU DEVOIR

■ *La crise et le temps de travail*

RICHARD Lanthier, dans son texte sur la réduction du temps de travail (LE DEVOIR du 24 juillet), laisse entendre qu'une période de crise économique comme la nôtre n'est pas favorable à une réduction de la durée du travail. Or, si on regarde l'expérience du passé, il semble que cette réduction serait non seulement envisageable en temps de crise, mais qu'elle serait même favorisée par une telle conjoncture.

Lise Poulin-Simon, présentement économiste à l'Institut de recherche appliquée sur le travail (IRAT), a montré dans sa thèse de doctorat (McGill, 1977) que la diminution de la durée du travail au Canada s'est surtout faite en période de crise ou de récession, lorsque l'insécurité créée par le chômage développait la solidarité chez les travailleurs et les travailleuses et les amenait à prôner cette solution pour créer de l'emploi. Des études effectuées pour la France, la Belgique et la Grande-Bretagne arrivent à des conclusions similaires.

Finalement, le récent conflit entre la fédération allemande de la métallurgie et le patronat est la preuve vivante de la possibilité d'obtenir la réduction de la semaine de travail dans une conjoncture apparemment difficile. En effet, sans obtenir les 35 heures, les travailleurs allemands de la métallurgie ont gagné la semaine de 38 heures et demie et, ce qui est plus significatif, *avec pleine compensation salariale*. Espérons que le « mauvais » exemple allemand sera bientôt suivi par les travailleurs québécois et canadiens.

— PIERRE PAQUETTE
professeur d'économie,
collège Maisonneuve.
Montréal, 24 juillet.

■ *Va-t-on se laisser mettre en cocon ?*

LE GROUPE Pétrochimie-Action, auteur de cette lettre, est un regroupement de travailleurs sans allégeance politique, qui ne demande qu'à voter oui pour le travail et non au chômage.

L'expression « mettre en cocon » ne vous est pas encore bien familière, mais vous comprendrez vite avec ce qui va suivre.

Le jeudi 19 juillet 1984, à Varennes, notre député du comté de Verchères, M. Bernard Loiselle, nous a édifié par sa connaissance de la pétrochimie. Sous une avalanche de termes techniques, appuyés par des millions de dollars de pertes par-ci et des « inquiétez-vous pas » par là, il nous a amenés à conclure que la mise en cocon de Pétromont était inévitable. La mise en cocon d'une compagnie, c'est de serrer celle-ci dans les boules à mites en faisant croire au monde que les répercussions sont négligeables puisque seulement 250 ouvriers spécialisés se retrouvent au chômage avec l'opportunité inespérée de pouvoir se recycler. Aujourd'hui, on recycle bien le papier journal, les cannettes et les vidanges, alors pourquoi pas des opérateurs en pétrochimie.

Par contre, M. Loiselle a déjà eu une tout autre opinion sur la chose. Voici l'extrait d'un article paru dans le journal *L'Information* du 23 novembre 1982, où notre député s'alarmait sur la fermeture possible de Pétromont. « Selon M. Bernard Loiselle, c'est un problème qui ne peut demeurer au stade théorique. Si les industries ferment, la ville de Varennes va se retrouver dans une situation très grave. » Il n'y a pas que la ville de Varennes qui soit concernée, car toutes les industries en aval seront aussi touchées, impliquant la disparition de 20,000 emplois.

Quelles conclusions pouvons-nous tirer d'une pareille contradiction ? Avec le temps, tout change, c'est bien connu. Serait-ce que la pétrochimie, d'industrie de pointe qu'elle était, soit devenue avec le temps quelque chose de désuet et périmé et que, par conséquent, les répercussions en soient d'autant diminuées, ou serait-ce qu'avec le temps, un député habitué au pouvoir en vienne à perdre cette précieuse qualité de l'esprit qu'on appelle le « gros bon sens ».

À la décharge de M. Loiselle, cependant, notons qu'il n'est pas le seul à porter la responsabilité de cette situation. Les problèmes de l'industrie pétrochimique dans l'Est du Canada ont commencé quand le gouvernement fédéral a décidé d'instaurer le programme énergétique national. Celui-ci devait nous rendre autosuffisant en matière d'énergie pétrolière. Cette autosuffisance devait passer par une rationalisation des opérations des compagnies pétrolières, ce qui eut pour effet la fermeture de trois raffineries à Montréal-Est. Actuellement, nous en sommes au stade de la rationalisation de la pétrochimie avec la fermeture de Pétromont. Tout le monde s'indigne de cet état de chose. Des pressions tant des milieux politiques provinciaux que du patronat et des différentes chambres de commerce se sont heurtées à l'intransigeance du gouvernement fédéral face à cette situation. Le groupe Pétrochimie-Action se joint à eux en demandant à Ottawa de rationaliser un peu moins fort sur notre dos.

En guise de conclusion, nous aimerions citer l'extrait d'un autre article de journal — c'est la seule arme dont nous disposions — qui fait la lumière sur toute la cohérance avec laquelle notre bon gouvernement entrevoit l'avenir de la pétrochimie au Québec. Tiré du journal *Finance* du 2 juillet 1984 : « Dans les milieux politiques, il semble que plusieurs personnes mettent en doute la volonté du gouvernement fédéral de maintenir en vie l'industrie pétrochimique de l'Est. Ils tablent leurs inquiétudes sur la récente entente entre le gouvernement du Canada et celui du Mexique concernant l'achat de produits pétrochimiques mexicains, contredisant ainsi la politique d'achat chez nous, mise de l'avant il y a quelques années. »

— JEAN SIROIS
Pétrochimie-Action.
Varennes, 23 juillet.

■ *« Qui n'est pas avec moi . . . »*

Lettre adressée à M. Richard Joly.

VOTRE « libre opinion » parue dans LE DEVOIR du 23 juillet appellerait une réfutation détaillée. Si progressiste que vous désiriez être, vous ne faites que vous rattacher aux erreurs du 18e siècle, en renouant avec Voltaire et Rousseau en ce qui regarde votre religion sans intermédiaire, sans Église, et en ce qui regarde votre conscience comme règle unique de la moralité des actes. Ce ne sont pas des enseignements auxquels un catholique bien instruit peut adhérer. Pour ce qui concerne votre attitude vis-à-vis le Pontife suprême, je me contenterai de vous citer l'exemple d'un saint prêtre (saint Jean-Baptiste de La Salle), docteur en Sorbonne, fondateur d'une communauté d'enseignants qui aurait pu faire un excellent doyen de faculté d'éducation et qui disait : « Le pape est le vicaire de Jésus-Christ . . . et il vous doit suffire que quelque chose vienne de lui (un enseignement) pour y être infiniment attentif. » Il évoquait aussi la parole de saint Augustin disant qu'il ne croirait pas à l'Évangile s'il n'y était engagé par l'autorité de l'Église. Ce sont là des exemples moins néfastes que les ambiguïtés et les raisonnements spécieux dont votre article est saturé.

Quel esprit équilibré ne sursautera pas en lisant ce que vous écrivez : « Puisque l'Église est d'abord NOUS, NOUS avons comme vous, Saint Père, le droit — et même le devoir — de la rebâtir comme NOUS la comprenons. » Il y a dans cette phrase un NOUS très orgueilleux qui est plus près du *non serviam* de Lucifer que du véritable disciple de Jésus. Et lorsque vous prétendez pouvoir dire au pape : « Nous continuons d'en être, de l'Église, vous n'avez pas le droit de nous en exclure . . . », vous oubliez la parole de Jésus en Matthieu (18: 15-17) : « Si ton frère vient à pécher . . . s'il refuse d'écouter la communauté, qu'il soit pour toi comme le païen et le publicain. » Car on ne peut pas être dans l'Église et contre elle, pas plus qu'on ne peut être contre le Christ et pour lui en même temps : « Qui n'est pas avec moi (et avec Pierre) est contre moi. »

— GILLES BEAUDET, f.é.c.
Montréal, 23 juillet.

■ *« 450th Anniversary » !*

ACADIENNE établie depuis quelques années à Ottawa, j'ai toujours été très sensible aux questions linguistiques. Ainsi, quelle ne fut pas ma surprise, désagréable bien sûr, de voir apparaître à Ottawa d'immenses panneaux-réclame invitant la population à fêter le « 450th Anniversary ». Une invitation en anglais seulement ! J'ai d'abord pensé que j'étais mal tombée, que bientôt j'en verrais une en français. Non. Jusqu'à présent, j'en ai dénombré quatre dans mon entourage immédiat (centre-ville d'Ottawa). Aucune n'est en français.

Je sais bien que le Québec prône le français au Québec, l'anglais ailleurs. Mais je trouve « petit » que le Québec ignore le bilinguisme dans des régions qui sont bilingues et qu'il fasse fi des francophones qui y vivent. À bien y penser, je trouve même cela insultant pour nous francophones, et peu flatteur pour les Québécois. Si le Québec est si fort, si français, pourquoi ne le serait-il pas aussi quand il « s'affiche » en dehors du Québec ? Peut-être qu'au fond les Québécois savent que ce n'est pas le Québec mais le Canada (bilingue ou non) que Jacques Cartier a découvert en 1534.

J'aime le Québec et j'ai toujours pensé que la Belle Province était et serait une grande soeur pour l'Acadie et la francophonie hors Québec. Me suis-je trompée ?

— LOUISE IMBEAULT
Ottawa, 16 juillet.

En rase campagne

Les chefs à l'épicerie

D'ICI LA fin de la campagne, hélas ! nous ne revivrons plus d'aussi belle semaine. Je veux dire nous, la confrérie des amateurs de chicanes, qui réunit dans un même asile sans murs les attachés et organisateurs électoraux de ces messieurs, la presse politique en transes, quelques universitaires nostalgiques des vicissitudes du monde réel, et les rares citoyens qui n'ont rien de mieux à faire. Nous avons éprouvé nos frissons, nous les avons vus travailler sans filet au-dessus de l'abîme, ils sont redescendus sur terre, ils contrôlent désormais leurs allées et venues, et c'est terminé pour les voyeurs.

Le Centre de recherche sur l'opinion publique (CROP) prétend que seulement 30 % de l'auditoire potentiel a partagé ces plaisirs. L'agence Canadian Press, dans une recherche beaucoup moins sophistiquée, est arrivée aux mêmes résultats : mercredi soir, après le débat, ses reporters ont réveillé 30 personnes à travers le pays, n'y ont trouvé que dix auditeurs de l'échange, dont deux admettaient avoir pu se laisser influencer. Ce décrochage est difficile à admettre pour ceux qui ont bu les rencontres comme du petit lait. Il reste pourtant la révélation de la semaine, bien avant celle des pieds d'argile de M. Turner.

Il n'est pas dû qu'au *farniente* de l'été, comme voudront nous le faire croire les organisations électorales. Il vient d'abord des thèmes mêmes de la campagne, à ras de terre. Les citoyens sont inquiets de pain et de beurre, c'est vrai. Mais la réponse politicienne, à moins d'être démagogique comme la planche à piastres de Réal Caouette, ne peut en 1984 que s'enliser dans la grisaille de la théorie économique fluide, changeante, incertaine. Quel citoyen, devant son téléviseur, peut décider en son âme et conscience, à propos du déficit, s'il est plus dangereux de « laisser cette immense hypothèque à nos enfants » (Turner) ou s'il vaut mieux donner « priorité à la lutte au chômage plutôt qu'au déficit » (Broadbent) ? La hausse des taux d'intérêt résulte-t-elle des politiques américaines (Turner) ou du manque de confiance des investisseurs (Mulroney) ? En somme, Tide lave-t-il plus blanc qu'Oxydol ? Seuls les plus savants chimistes pourraient nous le dire, et encore. Et on voudrait que nous soyons passionnés comme la dame de la réclame.

La marque des politiciens de l'heure, c'est aussi l'image, maladivement terne, de l'expert en tous dossiers. Le lendemain du débat en français, les journaux étaient pleins d'un « temps fort », celui de l'échange sur la loi S-31. Faisons un sondage. Quelle proportion des électeurs, même au Québec, peut faire deux phrases sur le contenu du S-31 ? Pour une personne suspendue aux propos de John Turner, laborieusement engagé dans « la nécessité de protéger certaines entreprises nationales contre l'investissement des corporations quasi publiques de certaines provinces » (ouf ! lire la Caisse de dépôt qui voudrait se mêler du Canadien Pacifique), il y en a probablement neuf qui ont profité de cet obscur moment pour penser à autre chose, ou aller voir ce qui restait dans le frigo.

Ce n'était peut-être pas une si bonne idée de faire les élections « sur l'économie », si cela signifie que les leaders doivent se déguiser en hommes d'affaires, au sens le plus *attaché-case* du terme. MM. Turner et Mulroney sont déjà de cet univers, mais le mal, vous l'aurez remarqué, commence à attaquer le professeur Ed Broadbent. Il pose des questions savantes, démontre sa connaissance des tables d'impôts, et son intimité avec les structures de salaires. Les voilà tous sérieux, tous compétents. Ils connaissent la musique, qui n'a rien d'une musique. Ils ennuient comme du « placotage » de Radio-Canada FM quand vous rêvez d'entendre du Mahler. Pas étonnant que Brian Mulroney ait gagné haut la main les deux débats. De temps en temps, il s'indigne.

Avant peu, on s'ennuiera de la belle époque où les élections se faisaient sur la constitution, et par là sur la vision d'un pays. Ce n'est pas demain la veille, quoi qu'espèrent les péquistes. Mais le balancier revient toujours. Cette année, il est coincé dans le pain et le beurre, dans l'épicerie ; on finira par se fatiguer d'y passer sa vie.

Le retour de Dief

D'où vient la capacité d'indignation de Brian Mulroney ? Hélas ! semble-t-il, de John Diefenbaker dont il se veut la réincarnation, a-t-il révélé dimanche dernier à des électeurs de l'Ouest.

Le chef conservateur, rapporte-t-on dans le *Globe and Mail*, a fait lever la foule en rappelant la victoire inattendue du vieux Chef, en 1957, et en donnant une version quelque peu améliorée de ses qualités. « Engagé et confiant, M. Diefenbaker prêchait l'unité, la confiance, l'équité. Il prêchait pour un seul Canada (one Canada), foyer de chances égales pour les hommes et les femmes. (...) Il a permis à chacun de nous de s'identifier à lui. Il a défini un rêve national, une nouvelle conception du Canada, une vision de vérité et d'espérance, d'égalité et de justice. »

Comme les campagnes ne se font plus en train, et que les nouvelles ne voyagent plus à cheval, M. Mulroney prend quelques risques, dont celui que ça se sache au Québec, qu'il révère ainsi l'époque de M. Diefenbaker.

Le Chef n'était peut-être pas anti-québécois, comme on l'a trop facilement dit, mais son « one Canada » n'était pas innocent d'un désir de nous voir rentrer dans le rang. Ceux qui ont lu l'excellent ouvrage de Peter Stursberg sur l'ère Diefenbaker (*Diefenbaker: Leadership Gained* et *Diefenbaker: Leadership Lost*, University of Toronto Press, 1976) savent qu'il n'avait rien à faire des états d'âme québécois, pas même de ceux de ses ministres de la Belle Province auxquels il intimait de ne pas faire « de trouble » sur cette question. Il les cantonnait généralement dans des portefeuilles mineurs, et sa sympathie n'a jamais dépassé le folklore. En fait, c'est à lui que le Parti progressiste-conservateur doit d'avoir raté, au vingtième siècle, la chance historique de pousser des racines ici. Sa vision du Canada savait se donner de grands airs, mais se résumait le plus souvent à une nostalgie. Et sa vision du Québec à des services de traduction.

Voilà bien ce que craignent les Québécois des quelques dinosaures qui ont de l'influence au sein du PC, et qui se sentiront ragaillardis par l'évocation. Sermonner M. Turner sur le changement, c'est bien, et juste. Mais à condition de ne pas le confondre soi-même avec le simple ravalement de monuments.

— LISE BISSONNETTE

LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1.
Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont, division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.
LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située à 775 boulevard Lebeau, Ville Saint-Laurent, H4N 1S5. Tél.: 332-0680.
LIVRAISON À DOMICILE PAR PORTEUR: Édition quotidienne: 2,50$ par semaine. Le samedi seulement: .75¢. Pour information: à Montréal: 332-3891; à Québec: 687-2022
ABONNEMENT: Édition quotidienne 120$ par année; 6 mois 62$; 3 mois: 32$. À l'étranger: 130$ par année; 6 mois 65$; 3 mois: 35$; édition du samedi 40$ par année. Postez votre chèque ou mandat-poste à: LE DEVOIR, 211 rue St-Sacrement, Montréal, Québec H2Y 1X1. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Pour information: (514) 844-3361.
Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

Monsieur Garneau et le droit de veto du Québec

GIL RÉMILLARD

MONSIEUR Raymond Garneau a choisi de lancer sa campagne électorale en promettant de se battre pour donner au Québec un droit de veto. L'intention est noble et significative. Elle témoigne d'une perception intéressante du statut que doit avoir le Québec dans la fédération canadienne. Cependant, comme l'a déjà signalé Mme Solange Chaput-Rolland, tenter de donner au Québec un droit de veto absolu m'apparaît tout à fait irréaliste dans les circonstances actuelles.

Depuis le rapatriement et la loi constitutionnelle du 17 avril 1982, notre constitution contient une formule d'amendement. Cette formule prévoit que le Parlement canadien plus sept provinces totalisant au moins 50 % de la population canadienne peuvent modifier la constitution (article 38). Elle prévoit aussi la règle de l'unanimité dans certains domaines (article 41). De plus, le seul accord du Parlement canadien et des provinces concernées est requis dans certains autres (article 43). Enfin, la formule prévoit la possibilité de retrait par une province d'un amendement visant la compétence ou la propriété provinciale. Ce retrait peut donner lieu à une compensation financière aux deux conditions suivantes :

1) *si l'amendement est relatif à l'éducation ou à la culture*;

2) *s'il s'agit d'un transfert de compétence des provinces au Parlement canadien.*

Prenons par exemple le cas de l'éducation supérieure. Lors de la dernière campagne au leadership libéral, tous les candidats se sont montrés favorables à une action d'Ottawa pour établir des normes dites « nationales » dans ce secteur. Les autres provinces se sont déjà montrées aussi sympathiques à cette idée. Selon la formule d'amendement, le Parlement canadien et sept provinces totalisant 50 % de la population pourraient donner cette compétence à l'autorité fédérale. Le Québec, qui tient à cette juridiction, pourrait utiliser son droit de retrait et recevoir en conséquence une pleine compensation financière. Cependant, si le transfer de juridiction des provinces vers Ottawa se produisait dans le domaine de la santé, le Québec pourrait aussi se prévaloir de son droit de retrait. Il ne recevrait pas alors de compensation financière. Cela aurait pour effet d'imposer aux Québécois une double taxation. Ces derniers devraient financer leur propre système de santé tout en contribuant par leurs taxes au système établi par Ottawa pour le reste du pays.

L'absence de compensation financière, sauf dans les cas de transfert de juridiction en matière d'éducation et de culture, est le résultat des négociations poursuivies et conclues dans cette fameuse nuit du 4 novembre 1981. Le Québec, on s'en souviendra, était absent. Le premier ministre Trudeau, poussé dans ses derniers retranchements par les autres provinces qui refusaient catégoriquement sa formule de droit de veto, fit un compromis considérable en acceptant une formule basée sur le concept du statut particulier contre lequel il s'était battu toute sa vie. Cependant, il refusa le principe de la compensation fiancière dans tous les cas de retrait. Le compromis est donc demeuré inachevé. Telle est la première lacune de cette formule d'amendement. On accorde qu'un droit de retrait soit consenti aux provinces, mais celles qui s'en prévaudront seront pénalisées.

La deuxième lacune de cette formule d'amendement est aussi lourde de conséquences. L'article 42, qui se rapporte à la Chambre des communes, au Sénat, à la Cour suprême et à la création de nouvelles provinces, prévoit expressément que le droit de retrait ne s'applique pas dans ces cas. On voit mal, de toute façon, comment on pourrait se retirer d'une institution. C'est donc dire que le Parlement canadien et sept provinces totalisant au moins 50 % de la population pourraient modifier substantiellement les fondements institutionnels de la fédération ou accepter la création de nouvelles provinces sans l'accord du Québec. C'est là une situation inacceptable qui va directement à l'encontre de la philosophie fédérative.

Le droit de retrait, tel qu'il est actuellement rédigé, souffre de deux lacunes majeures qui le rendent nettement inacceptable pour le Québec :

1) *il n'y a pas de compensation financière sauf dans les cas de transfert de compétence en matière d'éducation et de culture des provinces au fédéral*;

2) *il ne peut avoir aucun effet en ce qui regarde les institutions fédérales ou la création de nouvelles provinces.*

Ces lacunes pourraient cependant être comblées. Il s'agirait d'achever le compromis de 1982. La formule de compensation financière devrait être élargie au point de recouper tous les cas de retrait. C'est ce que prévoyait originellement la formule. Les conservateurs, dirigés alors par M. Joe Clark, ont tenté sans succès de faire accepter ce principe en Chambre des communes. De plus, une formule de droit de veto devrait s'appliquer à l'article 42 pour les institutions fédérales. En conséquence, un amendement relatif entre autres au Sénat, à la Chambre des communes ou à la Cour suprême devrait avoir l'assentiment : 1) *du Parlement canadien*, 2) *de toute province totalisant au moins 25 % de la population canadienne en 1982 ou après*, 3) *de deux provinces de l'Ouest totalisant au moins 50 % de la population de la région*, 4) de deux provinces de l'Atlantique totalisant au moins 50 % de la région.

Il s'agirait, en fait, d'appliquer la formule de Victoria (1971), quelque peu modifiée au seul article 42. Le Québec disposerait alors d'un droit de veto dans le cas de réforme des institutions. L'Ontario, comme les autres provinces, pourrait aussi tirer bénéfice d'un tel amendement.

Il est clair qu'un seul droit de retrait, même avec compensation financière dans tous les cas, est insuffisant. On ne se retire pas de la Cour suprême ou du Sénat. Cependant, la formule de droit de veto ajoutée à l'article 42, plus la compensation financière dans tous les cas de retrait, rendrait la formule d'amendement à la fois acceptable pour le Québec, plus intéressante pour les autres provinces et plus conforme à la philosophie de notre fédéralisme.

Le droit de veto absolu peut apparaître comme la protection la plus complète sous certains aspects. Toutefois, c'est aussi une espèce de « camisole de force » qui peut empêcher l'évolution de la fédération. On ne peut réclamer un droit de veto seulement pour le Québec. Il faut revenir alors à la formule de Victoria, avec cinq droits de veto absolus. Mais cette formule pourrait signifier la stagnation alors que la réforme constitutionnelle est loin d'être terminée. En effet, il est urgent de procéder à la réforme de nos institutions fédérales et au partage des compétences législatives entre les deux ordres de gouvernement. Il est difficilement acceptable de consentir à une province le pouvoir d'empêcher l'évolution réclamée par les autres partenaires de la fédération. Le droit de retrait a ceci d'intéressant qu'il permet un fédéralisme asymétrique comme le préconisait la commission Pépin-Robarts.

Le droit de veto du Québec n'a jamais existé constitutionnellement comme l'a décidé la Cour suprême le 6 décembre 1982. Ce qui existait cependant avant le rapatriement, c'est une force politique qui obligeait Ottawa et les autres provinces à respecter l'opinion du Québec. C'est ce pouvoir politique québécois qui doit être reconstitué. On doit d'abord rendre acceptable la formule d'amendement inscrite dans la loi constitutionnelle de 1982. Le rapatriement fut un compromis. Ce compromis doit être achevé. On doit profiter de la venue à Ottawa d'une nouvelle génération d'hommes et de femmes politiques. Ce qui est actuellement inacceptable pour le Québec pourrait, sans difficultés insurmontables, devenir acceptable pour cette province. On doit compléter ce qui existe déjà et qui, somme toute, dans son principe, est fort valable.

Au lieu d'un droit de veto absolu qui apparaît tout à fait illusoire, c'est un engagement à améliorer ce qui existe déjà que l'on doit exiger des chefs politiques actuellement en campagne électorale.

LES LANGUES OFFICIELLES : UN BILAN

II — « Tant que le français au Canada ne jouira pas d'une sécurité générale suffisamment garantie, la tentation de la polarisation des groupes linguistiques continuera d'être vive. »

DOCUMENT

MAXWELL YALDEN

Nous publions aujourd'hui la deuxième tranche du mémoire présenté par le commissaire sortant au comité permanent du Sénat et de la Chambre des communes sur les langues officielles, le 20 juin dernier.

IL EST impossible de traiter ici de toutes les réalisations qui sont survenues depuis sept ans dans les domaines qui ne sont pas de compétence fédérale ou qui échappent à l'autorité exclusive de cet ordre de gouvernement : le champ constitutionnel, les lois et pratiques provinciales, le monde des affaires, le secteur du bénévolat et tout le milieu de l'enseignement dans la langue de la minorité ou de la langue seconde. Tous ont eu leur rôle à jouer.

Il est évident qu'à bien des égards la charte des droits doit encore faire ses preuves comme instrument de réforme et de réconciliation linguistique au Canada. Quelles que soient ses limites, ce document aura mis en place les assises indispensables à l'égalité des langues officielles partout au Canada, et à l'harmonisation des intérêts linguistiques au sein d'un même État. Autrement dit, nos législateurs ont ainsi affirmé clairement qu'il ne vaut pas la peine d'avoir un droit si celui-ci n'est pas appliqué et défendu également partout. Mais ce n'est que lorsque nous aurons étoffé cette notion fondamentale que nous pourrons parler d'un nouveau régime linguistique qui soit à la hauteur du Canada d'aujourd'hui et de demain.

Il ne fait aucun doute que nous traversons une période de notre histoire où sera grandement mise au défi notre volonté d'accepter certaines normes communes de conduite interlinguistique, qui pourraient être contraires à ce que nous considérons comme notre intérêt personnel ou local. Il est capital, à mon avis, que **tous** ceux qui prétendent défendre l'intégrité de notre pays s'occupent activement de légitimer dans le public les principes auxquels nos représentants élus ont donné leur adhésion au nom de tout le pays.

Nos professions de foi en faveur de l'égalité de statut et de la réciprocité des droits ne doivent cependant pas nous masquer le fait que, dans la réalité, ces droits, même lorsqu'ils sont actualisés, sont loin d'être égaux et réciproques. Il ne vaut la peine de défendre des droits équivalents pour les anglophones et les francophones que si cela se traduit par un traitement identique permettant d'affirmer honnêtement qu'aucun des groupes ne jouit, en situation minoritaire, d'avantages dont l'autre est privé. Hélas ! cet objectif, s'il semble beaucoup plus réalisable aujourd'hui qu'il y a 10 ou 15 ans, reste difficilement atteignable.

À l'évidence, des progrès intéressants et parfois remarquables se sont produits dans les domaines de l'enseignement en langue minoritaire et de la langue seconde. La croissance des programmes d'immersion en français pour les anglophones a certes retenu l'attention du public et contribué à dissiper en partie la francophobie qui sévissait jadis chez nous. Par contre, les gains ont été moins impressionnants, et peut-être plus difficiles, en ce qui concerne l'enseignement dans la langue de la minorité. Ce fait n'est-il pas éloquent ?

Tant et aussi longtemps que le français au Canada ne jouira pas d'une sécurité générale suffisamment garantie, la tentation de la polarisation des groupes linguistiques continuera d'être vive. Nous ne devons pas nous imaginer que les progrès notables qui ont été accomplis dans l'enseignement du français langue seconde — que j'appuie, encourage et favorise pleinement — nous dispensent d'assurer généreusement un enseignement de qualité dans la langue de la minorité.

« La croissance des programmes d'immersion en français (...) a contribué a dissiper en partie la francophobie qui sévissait jadis chez nous. »

Certes, il ne faut nier à personne, quel que soit son âge, le droit d'être bilingue ou multilingue. Mais la bilinguisation de la majorité serait vide de sens si elle se faisait aux dépens de l'objectif premier qui est de permettre à nos minorités de vivre une large part de leur existence quotidienne dans leur langue maternelle. L'affaiblissement et la disparition de ces minorités — processus qui est loin d'avoir été arrêté — priveraient le bilinguisme fonctionnel de la majorité de sa raison d'être.

Problèmes et perspectives

Ce qui vaut pour l'enseignement vaut aussi, et à plus forte raison, pour le domaine fédéral. Je me sens donc obligé de mettre en garde contre la tendance, fort répandue dans tout appareil de grande taille, de laisser le système s'emballer.

Il plaira sans doute aux observateurs du dossier des langues officielles de remarquer qu'au début des années '70, il n'y avait que quelque 15,500 postes pour lesquels la connaissance du français et de l'anglais était considérée comme souhaitable, et moins de 11,000 qui étaient occupés par des personnes jugées bilingues. En 1983, indépendamment des modifications apportées à la politique et du relèvement des normes, on dénombre plus de 60,000 postes bilingues et plus de 50,000 titulaires qualifiés — soit au moins le double du nombre escompté en 1973.

Il s'agit à n'en pas douter d'un changement très important. L'amélioration qualitative n'est peut-être pas du même ordre, mais elle est aussi appréciable. Malheureusement, il y a encore plusieurs ombres au tableau :

— cette capacité ne veut à peu près rien dire pour de nombreuses minorités qui vivent en situations précaires à l'intérieur mais surtout à l'extérieur de la ceinture bilingue;

— on trouve, dans la région de la capitale nationale (Ottawa), 62 % de tous les effectifs bilingues fédéraux; cela semble répondre davantage aux présumées exigences de surveillance en matière de langue de travail qu'aux besoins quotidiens du public;

— les anglophones n'accèdent toujours pas à des postes bilingues dans la proportion que l'on pourrait attendre, étant donné que plus de 50,000 fonctionnaires ont suivi des cours de langue depuis 1969.

Il y a aussi les faiblesses de divers ordres qui affectent le rendement des institutions fédérales, qui ont été signalées ci-devant, et qu'il faudra s'employer à corriger à court et à moyen terme. Mentionnons :

— les quelques ministères ou organismes qui souffrent d'une incapacité chronique à respecter les exigences gouvernementales les plus fondamentales quant à la prestation de services;

— les anomalies dans la répartition des postes bilingues destinés à permettre aux Canadiens d'être servis, à leur gré, en français ou en anglais;

— les liens parfois problématiques entre la concentration de postes bilingues dans certains secteurs de la fonction publique et les possibilités qui sont offertes aux fonctionnaires de devenir bilingues grâce à la formation linguistique acquise aux frais de l'État;

— l'importance de modifier les habitudes de travail des fonctionnaires de manière à vraiment multiplier les occasions qu'ont les francophones de travailler dans leur langue;

— le recrutement soutenu de personnel compétent dans des domaines où le taux de participation du groupe minoritaire est faible, sans toutefois recourir aux types de programme « d'action positive » en vigueur aux États-Unis.

Conclusion

Qu'on l'examine du point de vue des exigences législatives, des règlements administratifs ou de l'attitude du public, force nous est de constater que la réforme linguistique constitue une entreprise vaste, complexe et à long terme. Face aux autres pays plurilingues, nous avons beaucoup accompli depuis une quinzaine d'années, même au cours des sept dernières. Nous n'avons manifestement aucune raison d'avoir honte de nos réalisations. J'ose croire que nous avons dépassé la période du rafistolage instantané et que nous savons maintenant mieux ce que nous voulons obtenir et comment nous pouvons traduire de nobles principes en réalités concrètes d'un régime linguistique à la fois juste et adéquat.

Voilà sept ans que je m'emploie à favoriser la compréhension et l'appui publics pour le programme, qui seuls peuvent assurer, selon moi, la poursuite dynamique de la réforme. Je me félicite de l'intérêt de plus en plus évident que la presse porte à la question et de l'attitude favorable de la grande majorité des éditorialistes face aux réformes qui s'imposent. J'ai également eu le bonheur d'assister à la création d'un comité mixte — qui est maintenant permanent — du Sénat et de la Chambre (des communes), qui se dévoue à cette cause. Un mécanisme permanent de cette nature permettra au Parlement non seulement d'examiner de près le programme dans son ensemble mais aussi de contribuer au processus d'explication, d'échanges de vues et d'éducation au sens le plus large du terme.

On entend souvent dire que le bilinguisme est une source de division. Si cela veut dire que nous vivions auparavant dans l'harmonie interlinguistique, je crains fort que « le bon vieux temps » ne tienne davantage de la fabulation que de la réalité. Cela laisse aussi entendre que le bilinguisme favorise les droits d'un ou de plusieurs groupes **aux dépens** de ceux des autres. Pareille perception des choses ne peut, bien sûr, qu'attirer la rancoeur, mais elle ne représente guère, à mon avis, notre situation linguistique réelle. Elle ne présage pas non plus de ce que nous pouvons et nous devons réaliser, c'est-à-dire un Canada où les attitudes défensives et les susceptibilités cèdent la place au plaisir de goûter joyeusement et collectivement nos différences et au respect des droits qui ont pour objet de les protéger.

FIN

REVUE DE PRESSE

Une femme candidate à la vice-présidence américaine

JACQUES PIETTE
Collaboration spéciale

POUR la presse européenne, l'issue de la convention démocrate ne fait plus de doute depuis longtemps. Mais en choisissant une femme comme candidate à la vice-présidence, Walter Mondale aura réussi à raviver l'intérêt des Européens pour la course à la présidence américaine, que tous voyaient déjà irrémédiablement gagnée par Ronald Reagan.

Pour *Le Monde*, il se sera finalement passé quelque chose de vraiment neuf dans l'interminable et « aigre » course à l'investiture démocrate. L'annonce faite par Mondale de prendre une femme comme co-listière représente beaucoup plus un « bon coup » politique et publicitaire qu'une décision vraiment révolutionnaire, comme d'aucuns se sont plu à le voir. Le *Monde* rappelle à cet effet que les femmes sont déjà depuis longtemps très actives à tous les échelons de la vie politique américaine. Il n'en demeure pas moins qu'il s'agit là d'un véritable coup d'audace de la part d'un politicien que tous, y compris ses proches collaborateurs, sont unanimes à juger par trop prudent.

Mme Ferraro, cette femme «prodigieusement rapide», très sûre d'elle-même, au style décontracté, va sûrement insuffler un peu de dynamisme à la campagne présidentielle de Mondale...qui en a grandement besoin. Sans compter, écrit le *Monde*, que cette catholique, mère et épouse fidèle, en plus d'attirer les votes des femmes et de recueillir l'appui des communautés ethniques, aidera les démocrates à se présenter comme les défenseurs de la famille, terrain sur lequel ils ont toujours eu quelques difficultés face à Reagan. L'enthousiasme suscité par la candidature de Mme Ferraro permet également, estime le *Monde*, de clore sur un «happy end», six longs mois de luttes fratricides au sein d'un parti qui en est encore à chercher son identité.

Pour le quotidien romain la *Repubblica*, la décision de Mondale de choisir une femme —une italienne par surcroît— comme vice-présidente, est à n'en pas douter un signe des temps. Cela démontre de façon éclatante que les anciennes barrières de la discrimination sont tombées. Pour le journal, Mme Ferraro incarne le «rêve américain». Sa fulgurante carrière politique se présente en effet comme une allégorie de cette conviction selon laquelle tout est possible à ceux qui persévèrent, y compris l'accès aux plus hautes sphères du pouvoir, et ce sans égard aux origines.

Selon la *Repubblica*, ce qui ne semblait au départ qu'une trouvaille publicitaire de la part des démocrates, apparaît désormais comme la seule «arme» nouvelle et audacieuse que pouvait brandir Mondale contre l'invulnérable Reagan. Sans partager l'euphorie des dirigeants démocrates, qui voient déjà Mme Ferraro comme une «faiseuse de miracles», le journal estime cependant que la candidate pourrait bien venir brouiller le jeu électoral de Reagan en mobilisant les ambitions et l'enthousiasme de milliers de femmes américaines. La *Repubblica* souligne de plus que cette femme si sympathique, si confiante, ferme et spirituelle à la fois, pourrait bien aller jusqu'à éclipser la candidature plus terne de Mondale, et ainsi lui porter ombrage.

Mme Geraldine Ferraro.

Pour le quotidien milanais le *Corriere della Sera*, avec l'entrée en scène de la nouvelle «star» de la politique américaine, le climat politique est tout à coup devenu «électrique». Et l'élection présidentielle, dont l'issue semblait scellée d'avance, revêt dès lors un caractère des plus incertains. Ne serait-ce que pour avoir introduit ce facteur d'incertitude, la décision de Mondale, bien qu'elle comporte de nombreux risques, aura été judicieuse et fort habile.

Pour l'hebdomadaire allemand *Der Spiegel*, Mme Ferraro fait véritablement figure d'enfant prodige de la politique américaine. Intelligente, attirante, elle est assurément capable de séduire toutes le couches de l'électorat. Pour le *Spiegel*, Mondale aura ainsi fait ce dont nul ne le croyait capable: rompre avec les sacro-saintes traditions. Ce politicien pragmatique, prudent à outrance, a posé là un geste révolutionnaire, qui démontre sa détermination pour que s'accomplisse le «miracle»: battre Reagan en novembre en dépit des sondages qui confirment toujours l'avance confortable du président sortant.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Pétromont

roulent à Washington.

« Le problème majeur de cette industrie est l'attitude protectionniste des États-Unis », dit-il.

Pendant ce temps à Montréal, l'Ordre des ingénieurs du Québec prenait carrément position en faveur de la survie de Pétromont et de l'industrie pétrochimique dans la région.

Le comité de sensibilisation des employés de l'usine de Pétromont à Varennes a pour sa part réfuté, dans un document de 19 pages, à peu près tous les arguments invoqués la semaine dernière par le député fédéral de Verchères, M. Bernard Loiselle, en faveur d'une « fermeture provisoire » de cette usine.

Comptant près de 25,000 membres, l'Ordre des ingénieurs considère « inconcevable de permettre que des centaines d'emplois rémunérateurs disparaissent et qu'un secteur de pointe aussi vital que la pétrochimie soit compromis ».

Le président de l'Ordre, M. Rémi Arsenault, croit que « le critère principal qui doit guider les intervenants des secteurs privés et publics concernés est celui de la rentabilité à long terme. Pour cela, ajoute-t-il, on doit envisager toutes les hypothèses, ce qui à mon avis, est loin d'avoir été fait jusqu'à présent dans ce dossier ».

L'OIQ se réjouit de la prise de position du premier ministre intérimaire du Québec en faveur de Pétromont, offre sa coopération à toute initiative visant à maintenir l'industrie pétrochimique québécoise en opération et fait part de sa position à tous les partis politiques québécois et fédéraux, aux compagnies impliquées, aux associations à caractère économique qui s'intéressent à ce dossier, ainsi qu'au front commun des travailleurs de l'industrie pétrochimique québécoise.

Pour sa part, le comité de sensibilisation des employés de l'usine de Pétromont à Varennes a répondu sur le long et sur le large aux arguments invoqués par le gouvernement fédéral et le député Loiselle lors d'une assemblée publique à Varennes pour justifier la mise en cocon de leur usine.

Le comité soutient en somme que « les informations de M. Loiselle sont erronées et que sa démarche est faussée à la base, car le gouvernement fédéral, par son inaction, précipite la mort de la pétrochimie au Québec ». Dans cette lettre, le comité soulève plusieurs points.

Il demande en définitive que « toutes les solutions permettant la survie de l'usine de Varennes à long terme soient étudiées sérieusement ». A son avis, la mise en cocon fera disparaître Pétromont dans l'immédiat et fera également disparaître d'autres entreprises, telles Himont et CAL à long terme, et finalement toute l'industrie pétrochimique. « Il nous semble qu'on ait voulu enterrer Pétromont très rapidement, dit le comité, sans s'attarder ni aux motivations, ni aux conséquences de sa mort, sans regarder d'alternatives, de peur d'en trouver une qui soit valable ».

Le comité a la conviction que « le plan de mise en cocon est en réalité un plan de fermeture définitive ». Mais si tel n'était pas le cas, le comité estime que les coûts totaux reliés à la mise en cocom pour trois ans, c'est-à-dire les frais de l'arrêt lui-même, les déboursés nécessaires pour permettre aux clients principaux de demeurer en marche de façon économique, les dépenses nécessaires pour repartir l'usine, s'élèveraient à $90 millions, soit un montant équivalent à celui de pertes de l'usine si on la maintenait en opération pendant cette période.

Comme points de comparaison, le comité rappelle que même avec une injection de $20 millions, l'usine de Comebychance à Terre-neuve n'a pu être ranimée et qu'une usine d'eau lourde en Nouvelle-Ecosse n'a pu être remise en marche après un arrêt de deux ans qu'au coût de $400 millions.

En plus de ces coûts directs de $90 millions, il conviendrait aussi de tenir compte des coûts indirects, notamment les pertes de revenus des entrepreneurs principaux de Varennes, tels que Gaz Métro, Hydro-Québec et le CN.

Le comité des employés souligne que le gouvernement fédéral semble avoir prévu des plans d'urgence pour les clients et l'équipement, mais rien pour les employés. « Or, précise le comité dans sa réponse au député, ce qui fait la qualité d'une usine de haute technologie comme la nôtre, c'est la qualité du personnel qui la fait fonctionner, tout autant que la perfection technique de son équipement. Mais un opérateur compétent ou un ingénieur de qualité prennent des années à se développer. Où sera ce personnel dans 2 ou 3 ans, M. Loiselle? Sans personnel qualité, une remise en marche coûtera une somme aberrante ».

Le député laissait entendre aussi que la fermeture de l'usine de Varennes devenait pour ainsi nécessaire à cause de sa vétusté. A cela, les employés de l'usine rétorquent que la nouveauté ou la désuétude de la technologie n'a rien à voir avec le type d'alimentation d'une usine. Ils mentionnent dans leur lettre qu'il suffirait de moins de $35 millions, soit le vingtième du prix d'une usine neuve, pour obtenir une usine tout aussi efficace et aussi flexible.

Le comité déclare que « le problème est le coût des matières premières et non la désuétude de l'usine » et il se demande pourquoi l'hypothèse de modifications à la politique nationale d'énergie n'a pas été retenue. Il tire ensuite la conclusion qu'il y a des contradictions flagrantes entre les voeux pieux exprimés par le gouvernement fédéral de voir notre industrie s'alimenter aux GPL et les effets concrets de sa politique énergétique ».

Le comité s'interroge également sur le fait que la fermeture de l'usine de Union Carbide à Montréal-Est est présentée comme allant de soi. Il avance qu'il n'y a pas de surplus de production d'éthylène dans le monde. Et il pose les deux questions suivantes: « Est-ce que Union Carbide a seulement essayé de vendre son usine avant de la fermer? Même à un prix symbolique qui lui éviterait seulement de devoir supporter les frais de cette fermeture? La réponse est non, alors que se cache-t-il derrière cet argument que l'usine doit fermer? »

Et l'autre question: « Comment se fait-il que plusieurs autres usines américaines et canadiennes continuent à produire du LDPE d'une qualité équivalente et selon une technologie semblable à celle de Union Carbide à Montréal-Est, et ceci avec profit? Pourquoi Union Carbide se dit-elle obligée de fermer au Québec? Union Carbide n'essaierait-elle pas de satisfaire certains objectifs corporatifs avec l'aide du gouvernement fédéral, mais aux dépens de l'économie québécoise, de Pétromont et de la pétrochimie au Québec? »

Le document du comité des employés contient d'autres arguments. Il mentionne notamment que l'usine de Varennes vend actuellement 60 % de sa production d'éthylène à l'usine d'Union Carbide à Montréal-Est. Toutefois, cette production représente, selon le comité, moins de 20 % de la production totale de l'usine. On donne même ensuite un tableau indiquant la répartition de la production entre les différents clients.

Le comité se demande qui va remplacer l'usine de Varennes comme fournisseur, car dans plusieurs cas il faudra importer d'ailleurs, en particulier de Pétrosar, l'équivalent de Pétromont à Sarnia en Ontario. En soulevant ce point, le comité fait l'affirmation suivante: « Il y a cependant une constante pour tous ces produits, c'est que leur offre diminuera et que leur prix augmentera. La position concurrentielle des usines acheteuses sera donc directement affectée. Ceci est particulièrement vrai pour le propylène et le benzène, car environ 50 % de la production locale de ces produits disparaîtra ».

Le comité fait valoir par ailleurs qu'en fermant l'usine de Varennes il faudra des investissements d'environ $11.5 millions chez les clients de Pétromont pour s'adapter à la nouvelle situation et si la fermeture devait être permanente, ces usines ne pourraient survivre bien longtemps. Le comité pense entre autres à Himon, Alcools de commerce et ce qui restera de l'usine de Union Carbide à Montréal-Est.

◆ Turner

vesque « est toujours légitime ». Il a été élu « par population du Québec », dit-il. Tout ce qu'il lui reproche c'est son « manque de foi fédéraliste démontrée par sa volonté de faire porter les prochaines élections québécoises sur le thème de l'indépendance ».

Au cours de la journée hier, M. Turner a, selon son habitude, décliné toute invitation à commenter les résultats du dernier sondage Gallup qui donne l'avance aux libéraux même si l'écart se resserre un peu. Il a par ailleurs souligné que possiblement il dirait de façon précise comment seront financés les nouveaux programmes d'emploi qu'il prévoit annoncer la semaine prochaine. Prudent, il ajoute toujours un «peut-être» au cas où il ne pourrait tenir sa promesse.

La journée de M. Turner hier devait l'amener au Nouveau-Brunswick où il s'est consacré à faire campagne dans quatre circonscriptions. Tout d'abord dans Westmorland-Kent qui semble acquis solidement aux libéraux. M. Roméo Leblanc portait en effet sa majorité à 67 % en 1980. Puis dans Moncton qui, avec Saint-Jean, sont deux comtés libéraux qui selon M. Roméo Leblanc, devenu récemment sénateur, risquent de passer aux mains des conservateurs cette fois-ci.

Le ministre Herb Breau souligne que ce sont deux circonscriptions qui offrent peu de stabilité d'une élection à l'autre. Il est aussi allé dans Fundy Royal où la candidate, Mme Donna Spalding, rêve, mais sans trop y croire, d'arracher cette circonscription au conservateur Bob Corbett. Aux dernières élections les libéraux avaient remporté 7 des 10 comtés du Nouveau-Brunswick. Le 4 septembre, les deux partis pourraient bien se partager également le gâteau.

Faire campagne, pour M. Turner, signifiait prendre des bains de foule. A Shédiac, à Sussex, à Saint-Jean, le scénario fut pareil: arrivée aux applaudissements de partisans venus le rencontrer; signature du livre d'or de la ville au cours d'une cérémonie en plein air, puis bain foule sur la rue principale.

À Moncton, il devait se contenter d'une visite dans un centre commercial.

Dans ses rencontres avec les électeurs, le chef libéral serre surtout les mains, signe des autographes et échange quelques mots, généralement des banalités. À ceux qui lui demandent ce qu'il fera pour relancer l'économie, il répond « on fait notre possible ». À ceux qui lui parlent du développement du Nouveau-Brunswick, il rappelle qu'il a réinstitué le poste de ministre au Développement régional. La disparition du ministère de l'Expasion économique régionale avait beaucoup été décriée dans les Maritimes et c'est à la suggestion de M. Herb Breau que M. Turner est revenu sur la décision de l'ancien premier ministre Trudeau.

M. Turner est visiblement à l'aise dans ces rencontres avec les électeurs. «C'est la politique», lance-t-il lorsqu'il constate qu'on l'observe.

Au cours de sa tournée de deux jours dans les Maritimes, il n'a d'ailleurs cessé de proclamer qu'il trouvait bien plus amusant faire campagne que faire de la télévision. Il n'a cessé aussi au cours de ces deux jours de se trouver des racines dans cette partie du pays.

Hier à Shédiac, il a souligné que sa famille que sa famille avait déjà possédé une résidence secondaire dans cette province.

Son contact avec l'électeur s'est révélé généralement bon hier. Si à Shédiac on a vu une dame mécontente de l'attitude sexiste de M. Turner à l'endroit des femmes, le chef libéral a pu aussi rencontrer un ancien employé de l'Iron Ore qui semblait bien heureux de s'apprêter à voter pour le Parti libéral. «Je ne peux pas voir comment il (Brian Mulroney) peut naviguer le pays quand il peut pas naviguer l'Iron Ore» racontait un ancien contremaître de cette compagnie qui avait travaillé à Labrador City.

◆ Les Jeux

torse à un protocole très strict, conséquence de la non-participation de l'Union soviétique, le drapeau olympique sera présenté à M. Tom Bradley, le maire de Los Angeles, par un officiel, alors qu'il aurait du lui être remis par le maire de Moscou, site des derniers JO. Viendra alors la surprise promise par les organisateurs, et tant attendue par le public, avec l'entrée dans le stade du dernier porteur de la flamme olympique, dont le nom sera jalousement gardé secret jusqu'au dernier moment, et qui allumera, par un moyen également révélé aujourd'hui, la vasque en haut du Péristyle.

Enfin, après le serment olympique des athlètes, prononcé par deux Américains, Edwin Moses, médaillé d'or du 400 m haies aux Jeux de Montrèal, en 1976, et grand favori de l'épreuve à Los Angeles, et Sharon Weber, l'un des juges de la gymnastique, retentira l'émouvante *Ode à la Joie*, tandis que s'envoleront dans le ciel bleu de la Californie 3,500 pigeons et un millier de ballons multicolores. Ce sera le point final d'une cérémonie qui aura coûté près de $ 5 millions.

28 juillet

par la PC et l'AP

1976: le gouvernement britannique rompt les relations avec le gouvernement ougandais du maréchal Idi Amin Dada.
1973: la France procède à un deuxième essai nucléaire à Mururoa, dans le Pacifique.
1972: Pékin annonce que le maréchal Lin Piao, ministre de la Défense, a voulu tuer le président Mao Tsé-Toung et qu'il a trouvé la mort dans un accident d'avion en essayant de fuir.
1945: un bombardier de l'armée de l'air américaine s'écrase contre l'Empire State Building: 13 morts.
1915: Des « marines » américains débarquent à Haiti à la suite de troubles provoqués par l'assassinat du président haitien.
1794: Robespierre et Saint-Just montent à l'échafaud.
Ils sont nés un 28 juillet: l'océanographe français Jacques Picard (1922); Jacqueline Keneddy-Onassis, ex-première dame des Etats-Unis (1929).

29 juillet

par la PC et l'AP

1981: le prince Charles épouse lady Diana Spencer.
1975: l'Organisation des Etats américains lève l'embargo contre Cuba en vigueur depuis 1964.
1968: dans son encyclique « Humanae Vitae » le pape Paul VI réitère l'opposition de l'Eglise catholique aux moyens artificiels de contraception.
1940: Début du « blitz » aérien des allemands contre la Grande-Bretagne.
1890: Van Gogh se suicide à Auvers-sur-Oise.
Ils sont nés un 29 juillet: Enrique Granados (1867); Benito Mussolini (1883).

Il y viendra à douze reprises durant la campagne

Clark se dit convaincu que le vent tourne en faveur du PC au Québec

PIERRE O'NEILL

L'ex-leader national des conservateurs, Joe Clark, jouera un rôle de premier plan au Québec d'ici les élections du 4 septembre. A la demande expresse Brian Mulroney, son chef, il effectuera 12 tournées au Québec pendant cette campagne électorale.

A son arrivée à Montréal, hier, pour la première de cette série de tournées québécoises, M. Clark a parcouru les quartiers ethniques de en compagnie de quatre candidats du parti: Tom Iacobaccio-(Papineau), Vincent Della Noce-(Duvernay), Peter Georgakakos-(Saint-Denis) et Nick Auf der Maur(Notre-Dame-de-Grâce). Il se rendra aujourd'hui dans les comtés de Beauharnois et Huntingdon avant de revenir dans le quartier Côte-des-Neiges, participer au festival des Néo-Québécois originaires de la Jamaique.

Devant quelques centaines de Néo-Québécois d'origines italienne, grecque et espagnole, l'ancien premier ministre a surtout parlé de la qualité de la vie démocratique du Canada, de la liberté, et des droits des minorités.

Au cours d'une rencontre avec la presse, M. Clark s'est dit convaincu que le vent est en train de tourner au Québec et que le Parti conservateur y fera élire plusieurs députés. Combien? Il se refuse à risquer des prédictions. Mais il dit savoir pourquoi ce regain de popularité des conservateurs au Québec. « Parce que nous l'avons mérité », déclare-t-il, en rappelant que c'est le Parti conservateur qui a défendu les intérêts du Québec à la Chambre des communes, lorsque les libéraux fédéraux de Pierre Trudeau ont déclenché le processus du rapatriement de la constitution et présenté un projet de résolution qui « aurait pu causer un tort considérable au Québec », n'eût été des représentants du Parti conservateur.

Selon Joe Clark, les Québécois reconnaissent également aujourd'hui que les conservateurs ont défendu les intérêts du Québec contre l'offensive anti-québécoise des libéraux fédéraux dans le débat sur le projet de loi S-31. Il lui apparaît que les Québécois comprennent mieux aujourd'hui que jamais jusqu'a quel point les libéraux ont abusé du Québec.

Il ne fait pas de doute pour Joe Clark, que le Parti conservateur remportera les élections du 4 septembre. La principale raison, selon lui, c'est que le parti n'est plus rongé par les querelles internes et qu'il travaille maintenant la main dans la main avec son ancien adversaire, Brian Mulroney. « Nous sommes mieux organisés et plus unis ». Joe Clark en conclut qu'il avait bien raison de convoquer un congrès de leadership pour demander aux militants lequel des deux devait être leur chef.

Aujourd'hui, M. Clark applaudit à l'éclatante performance de Brian Mulroney lors des deux débats télévisés de cette semaine. Il le déclare grand vainqueur des deux rondes, en français et en anglais. Il a été étonné par les déclarations de M. Turner sur le patronage. Il ne comprend pas pourquoi John Turner a accepté de marcher dans la machination de Pierre Trudeau. Il ignore si M. Trudeau a sciemment voulu créer des embêtements à son ancien ministre, mais il ne peut s'expliquer le comportement de John Turner. M. Clark soutient que Turner aurait pu refuser le troc offert par Pierre Trudeau, par exemple en demandant la confiance de la Chambre. Quoi qu'il en soit, Joe Clark est fier de la performance de Brian Mulroney devant les caméras de la télévision, soulignant que lui-même avait failli à la tâche en 1980 devant Pierre Trudeau.

Interrogé sur le jugement de la Cour suprême en faveur de la clause Canada contre la clause Québec, Joe Clark l'accepte et s'abstient de le critiquer, mais il indique qu'un gouvernement conservateur pourra bonifier les textes de loi, laissant entendre en cela, que certaines dispositions de la Charte des droits pourraient être modifiées pour rendre davantage justice aux minorités francophones hors Québec.

En conclusion, affirme Joe Clark, les conservateurs seront portés au pouvoir le 4 septembre, essentiellement parce que le leadership de Brian Mulroney est transcendant, parce que les libéraux ont abusé du Québec et de l'Ouest, parce que William Davis fait campagne en Ontario et accorde son appui aux candidats du PC, parce que les Canadiens veulent un changement de gouvernement.

Reagan entame sa campagne à la présidence sur les chapeaux de roues

WASHINGTON (AFP) — Malgré ses 73 ans, Ronald Reagan a fait démarrer cette semaine la campagne présidentielle sur les chapeaux de roues, sans laisser à ses ennemis démocrates le temps de se reposer sur les lauriers de la convention de San Francisco.

Pendant que son rival Walter Mondale reprenait des forces en taquinant le poisson sur les lacs du Minnesota, le plus vieux président qu'aient connu les États-Unis, sans perdre une seconde, a pris la route, sautant du sud au nord des États-Unis, pour condamner la «démagogie» de ses adversaires.

Ronald Reagan a ainsi un peu bouleversé le calendrier traditionnel des campagnes américaines. En général, les deux grands partis tiennent durant l'été leur convention pour désigner leurs candidats à l'élection de novembre, puis s'accordent une pause avant de réellement se lancer dans la lutte à partir de la fête du Travail, le premier lundi de septembre.

Rien de tel cette année: cinq jours après la fin de la convention de San Francisco et la désignation de Walter Mondale comme candidat démocrate à la Maison-Blanche, Ronald Reagan ripostait avec agressivité mardi aux critiques de ses adversaires dans une conférence de presse télévisée depuis la Maison-Blanche.

Dès le lendemain, il quittait la capitale fédérale. Mercredi, chapeau de cow-boy sur la tête, il était au Texas pour dénoncer «l'incroyable pessimisme» des démocrates qui «sont tellement à gauche qu'ils en perdent de vue l'Amérique».

En deux jours et près de dix heures d'avion, il s'est rendu du sud au nord des États-Unis, du Texas au New Jersey, avec une escale en Géorgie, la patrie de Jimmy Carter, son prédécesseur à la Maison-Blanche, et le seul État sudiste qu'il n'ait pas gagné en 1980.

Hier, Ronald Reagan était de retour à la Maison-Blanche mais pas pour longtemps: aujourd'hui, il retraverse les États-Unis pour se rendre à Los Angeles où le candidat va retrouver son rôle de président en inaugurant les Jeux de la 23ème Olympiade. Ensuite, il s'accordera dix-neuf jours de repos dans son ranch californien de Santa Barbara.

Pendant cette première semaine de campagne, Ronald Reagan, bon pied bon oeil et visiblement ravi de repartir en guerre contre ses ennemis de toujours, a une fois de plus manifesté sa verve et son sens des formules à l'emporte-pièce: les démocrates veulent faire des États-Unis «une nation qui implore à genoux la gentillesse des tyrans», a-t-il lancé à Elizabeth (New Jersey).

Sourire aux lèvres, l'ancien acteur d'Hollywood s'était plaint un peu plus tôt en Géorgie que les démocrates tentent «de lui faire jouer le rôle du monstre dans un film d'horreur». «En 1980, ils ont tenté de faire de moi «Reagan le barbare». Cette année, il semble que la suite soit «Reagan le destructeur», déclare-t-il pour tourner en dérision l'image belliciste que ses adversaires veulent imposer.

Les stratèges de sa campagne ont eux aussi prouvé leur talent pour organiser des manifestations hautes en couleur assurées de séduire les télévisions américaines, comme ce dîner dans une école, jeudi soir dans le New Jersey, à Hoboken, un quartier populaire d'immigrants italiens. Frank Sinatra, enfant du pays, était là pour l'occasion et Ronald Reagan a dégusté des spaghetti au côté d'un archevêque.

La semaine prochaine, Ronald Reagan se repose et laisse la place à ses adversaires: Walter Mondale et Geraldine Ferraro. Accusés par Ronald Reagan de ne pas se préoccuper des États du sud, ils ont justement choisi de donner le coup d'envoi de leur campagne mercredi, dans le Mississipi, avant de faire le tour des grandes métropoles du Texas, Austin, Houston et San Antonio.

Namibie: l'échec du Cap-Vert pourrait provoquer une flambée de combats

JOHANNESBOURG (Reuter) — Les combats entre Sud-Africains et maquisards de la SWAPO vont probablement s'intensifier dans les semaines à venir, après l'échec des récentes discussions du Cap-Vert sur un cessez-le-feu en Namibie, estimaient hier les milieux informés à Johannesbourg.

Le retrait progressif des forces sud-africaines du Sud angolais, dont Pretoria a justifié le ralentissement par le regain d'activité des maquisards nationalistes dans la région, est désormais stoppé.

«Je pense qu'il y aura une flambée de combats, suivie par de nouvelles tentatives de négociations», a déclaré un diplomate occidental.

Selon des analystes, Pretoria pourrait lancer une offensive militaire contre l'Organisation du peuple du Sud-Ouest africain pour relancer en position de force les négociations. La SWAPO, de son côté, pourrait décider de harceler les forces de sécurité sud-africaines pour les attirer à nouveau en Angola.

Les attentats commis par l'organisation ont fait 325 morts et 550 blessés dans la population civile namibienne ces cinq dernières années, selon les chiffres officiels sud-africains.

Selon ces mêmes chiffres, 322 rebelles de la SWAPO ont étéabattus depuis la signature le 16 février de l'accord de Lusaka entre Luanda et Pretoria, prévoyant le retrait sud-africain du Sud angolais supervisé par une commission mixte de cessez-le-feu.

L'Afrique du Sud avait posé comme condition à son retrait que les maquisards de la SWAPO et les soldats cubains présents en Angola ne pénètrent pas dans les zones évacuées.

Après l'échec des pourparlers mercredi au Cap-Vert entre M. Sam Nujoma, chef de la SWAPO, et M. Willie Van Nierek, administrateur général de Namibie, M. Pik Botha, ministre sud-africain des Affaires étrangères, a déclaré que Pretoria contre-attaquerait si l'organisation noire poursuivait la lutte.

Selon M. Michael Spicer, membre de l'Institut sud-africain des affaires internationales, la SWAPO pourrait tenter d'attirer les forces sud-africaines en Angola pour discréditer les affirmations de Pretoria selon lesquelles les Sud-Africains s'efforcent de rétablir la paix dans la région.

Mais M. Spicer, comme d'autres experts, estime que la rencontre en tête-à-tête entre la SWAPO et Pretoria est un signe positif. «Avant 1984, cela aurait été impensable», a-t-il dit.

La présence de M. Nujoma au Cap-Vert prouve que l'Angola et d'autres États de la ligne de front font pression sur lui pour qu'il négocie avec l'Afrique du Sud, estiment les milieux diplomatiques.

Mais apparemment, Pretoria a demandé à la SWAPO de déposer les armes sans rien offrir en échange, tandis que la SWAPO demandait l'application du plan des Nations unies pour l'indépendance namibienne.

Pretoria refuse l'application de ce plan, qui prévoit l'organisation d'élections dans le territoire, tant que le contingent cubain, estimé à 25,000 hommes, restera présent en Angola.

Selon Broadbent

Les femmes devraient profiter davantage des programmes d'Ottawa

TORONTO (PC) — Le leader néo-démocrate, M. Ed Broadbent, a affirmé, hier, qu'au moins 42% de l'argent consacré par Ottawa à la création d'emplois et à la formation professionnelle devrait profiter directement aux femmes, puisqu'elles forment 42% de la main-d'oeuvre.

Tel n'est pourtant pas le cas, a noté M. Broadbent devant des partisans, à l'occasion de la campagne en vue de l'élection du 4 septembre prochain.

L'an dernier, a-t-il rappelé, les femmes n'ont occupé que de 20 à 38% des emplois créés par les divers programmes fédéraux.

Les femmes, de plus, sont sous-représentées dans les programmes de formation professionnelle, étant plutôt dirigées vers des occupations appelées à disparaître avec les changements technologiques.

Les lois fédérales, a ajouté le chef du NPD, devraient être modifiées de façon à permettre aux femmes de s'adapter au monde technologique, en obligeant l'employeur à consulter ses employés avant d'introduire toute nouvelle technologie.

Réclamant un plus grand nombre de programmes efficaces d'action positive, M. Broadbent a signalé que plusieurs femmes étaient toujours confinées à des ghettos dans leur travail et que leur salaire moyen n'était que de 60% de celui des hommes.

Le leader néo-démocrate a reproché au premier ministre John Turner de croire qu'il est possible d'encourager les compagnies privées à appliquer volontairement des programmes d'action positive. Moins de 5% des employeurs à qui on l'a demandé, depuis 1979, ont accepté de tels programmes, a indiqué M. Broadbent.

«À ce rythme de un pour cent par année, il va falloir un siècle avant d'obtenir des résultats», a observé le chef du NPD.

M. Broadbent a conclu en disant que son parti allait continuer à se faire le champion des droits de la femme au cours de l'actuelle campagne électorale, comme il l'a fait en 1979 et en 1980.

Pour M. Broadbent, «la façon différente dont sont traités les hommes et les femmes au point de vue du travail dans ce pays ne constitue rien de moins que de la discrimination» et doit être condamnée au même titre que la discrimination raciale et la discrimination religieuse.

LE DEVOIR ECONOMIQUE

CAHIER 2

Montréal, samedi 28 juillet 1984

LES AFFAIRES ...EN QUELQUES LIGNES

PAUL DURIVAGE

La part de marché de Ford en forte progression

Les résultats de Ford se sont améliorés pour le dixième trimestre successif grâce à une amélioration marquée des parts de marché, notamment aux Etats-Unis et au Canada.

Le constructeur automobile de Détroit a réalisé un bénéfice net record de $909 millions US ou $4.95 par action ordinaire au deuxième trimestre, en hausse de 68 % par rapport aux $542 millions US ou $3.00 par action enregistrés durant la même période de l'an dernier.

Les parts de marché de Ford ont augmenté sur tous les marchés, à l'exception de l'Argentine, où Ford a été affecté par des grèves. La part du marché américain contrôlée par Ford s'est ainsi élevée à 18.1 %, contre 17 % un an plus tôt. Il s'agit de la plus importante part obtenue aux Etats-Unis par Ford depuis 1979.

Les ventes mondiale du constructeur automobile de Détroit ont ainsi atteint $14.1 milliards US au deuxième trimestre, en hausse de 20 % par rapport à il y a un an. 1,535,000 automobiles, camions ou tracteurs ont été vendus dans le monde entier durant la dernière période.

Cette pénétration de Ford est due essentiellement, a souligné le constructeur, au succès des modèles à traction avant de moyenne cylindrée, comme les Ford Tempo et Mercury Topaz, ainsi qu'aux bonnes ventes des modèles plus puissants, a expliqué le président, M. Philip Caldwell.

A la bourse de New York hier, Ford a gagné $1.25 US à $38⅝ US.

Forte hausse de Lac Minerals

Malgré des prix défavorables pour le lingot, Lac Minerals Ltd, le deuxième plus important producteur d'or au Canada, a enregistré une hausse importante de 40 % de son bénéfice et de 29 % de son fonds autogénéré au cours du premier semestre de l'année, par rapport à la même période de l'année précédente.

Le bénéfice semestriel s'est inscrit à $16.0 millions ou $0.64 par action ordinaire, plutôt que $11.4 millins ou $0.50 l'action au premier semestre de 1983. Les fonds autogénérés se chiffrent par ailleurs à $35.2 millions, comparativement à $27.3 millions en 1983.

L'augmentation de la production associé à des coûts de production relativement bas de $284.57 par once, explique l'augmentation de la rentabilité malgré la baisse du prix de l'or. La production s'est accrue de 14 % pour atteindre 142,430 onces tandis que les recettes n'augmentaient que de 12 % à $84.8 millions.

La bonne tenue de Lac Minerals s'est reflétée sur les états financiers semestrriels de deux de ses principaux actionnaires: Lake Shores Mines et Little Long Lac Gold Mines. Lake Shores affiche une hausse de son bénéfice de 41 % à $7.9 millions ou $1.86 par action tandis que le bénéfice de Little Long Lac progresse de 37.8 % à $5.2 millions.

Giant Yellowknife fait moins bien

Ses coûts de production élevés n'ont pas permis à Giant Yellowknife d'absorber la baisse du prix de l'or et son bénéfice a fortement chuté au cours du dernier semestre.

Le sixième plus important producteur d'or au Canada n'a réalisé qu'un maigre bénéfice de $149,000 ou $0.03 par action ordinaire pour les six mois terminés le 30 juin 1984, au regard de $2.5 millions ou $0.58 par action un an plus tôt.

La production s'est néanmoins fortement accrue pour s'élever à 46,684 onces, dont 15,093 onces provenaient de la division Salmita qui en entreprit la production commerciale le premier janvier dernier. 32,270 onces ont été produites l'an dernier.

Giant Yellowknife a des coûts de production de $400.38 l'once. A ces coûts élevés se sont ajoutés des dépenses en capital de $2.8 millions relatifs à la division Salmita.

L'industrie aérienne se redresse

Les compagnies aériennes américaines United Airlines et Delta ont enregistré des bénéfices en hausse notable au deuxième trimestre, confirmant ainsi le redressement général du transport aérien aux Etats-Unis, après des années de marasme.

UAL Inc., groupe parent de United Airlines, a enregistré au deuxième trimestre $123 millions US de bénéfices, sur un chiffre d'affaires de $1.82 milliard US, contre des bénéfices de $116.2 millions US, sur un chiffre d'affaire de $1.4 milliard US au deuxième trimestre de 1983.

Pour sa part, Delta Airlines a réalisé au deuxième trimestre des bénéfices records de $71.7 millions US, contre une perte de $25.5 millions US l'an dernier. Le chiffre d'affaires a été en hausse de 22 % par rapport à il y a un an, atteignant $1.14 milliard US.

Pour l'exercice, qui s'est achevé à Delta Airlines le 30 juin dernier, la compagnie a réalisé un bénéfice record de $175.6 millions US, contre une perte de $25 millions US un an plus tôt.

La compagnie aérienne TWA a déjà annoncé il y a une semaine des bénéfices-records de $55.4 millions pour le deuxième trimestre.

Pathfinder sans condition

Une erreur d'interprétation nous a fait écrire hier que l'offre publique d'achat du Groupe Prenor par Pathfinder Financial Corporation de Toronto était conditionnelle à ce que pas moins de 50.1 % du nombre total d'actions émises en circulation lui soient acquises au terme de l'offre.

Cette condition ne prévaut cependant que dans le cas où l'un des principaux actionnaires, M. Lorne Webster, n'exerce son droit de premier refus concernant la vente des 543,353 actions (20.5 %) acquises par la Caisse de dépôt et placement du Québec. En autre cas, Pathfinder s'engage à racheter toutes les actions qui lui seront tendues, quelque que soit la participation dans la compagnie qui en résultera.

Mentionnons par ailleurs que, comme signalé précédemment dans l'article, le Groupe Prenor s'est départi en janvier dernier des 1.8 million d'actions du Trust Général du Canada. La fiducie montréalaise ne figure donc plus parmi les sociétés exploitées par le Groupe, de même pour ses filiales, Sterling Trust Corporation et Sherbrooke Trust Co.

Wabasso à perte

Wabasso a réalisé une perte importante au cours du dernier trimestre par suite de la déterioration des marges de profit causée par l'augmentation marquée des importations de produits textiles.

Le trimestre terminé le 30 juin dernier a en effet résulté en un déficit de $2.4 millions. Considérant qu'il n'y a que 397,173 actions encirculation, la perte revient à quelque $6.02 par action ordinaire. En comparaison, les mêmes trois mois de 1983 avaient donné lieu à un bénéfice de $313,000 ou $0.79 l'action.

Ce déficit s'ajoute à celui essuyé au cours des trois premiers mois de l'année et le semestre se solde par une perte nette de quelque $3.6 millions ou $9.18 l'action pour le semestre écoulé.

Le chiffre d'affaires du manufacturier montréalais de textile est demeuré pratiquement inchangé par rapport à l'année précédente, que ce soit pour le deuxième trimestre ou le semestre entier. Celui-ci est de $29.1 millions pour les derniers trois mois eT de $57.8 millions pour les derniers six mois.

La compagnie a directement rattaché ses difficultés à l'afflux des importations de produits textiles en provenance de pays où la main d'oeuvre est moins onéreuse.

Wabasso est un important manufacturier canadien de draps et de taie d'oreillers, de fil et de produit industriel.

Logistec: +81 %

Les résultats de Logistec Corporation pour le deuxième trimestre de 1984 montrent un bénéfice net de $288,678 ou $0.20 par action ordinaire. Il s'agit d'une progression de 81 % par rapport à la même période de 1983.

La société montréalaise a réalisé des revenus de $10.2 millions au cours des trois derniers mois, soit une hausse de 12.4 % par rapport à 1983.

Logistec est la principale firme québécoise dans le domaine maritime, appartenant à des francophones. La division navigation dessert les 13 ports de la Basse Côte-Nord entre Havre Saint-Pierre et Blanc-Sablon.

Le cours des actions chute à $1.15

La CVMQ ne reproche rien à Forex

LAURENT PEPIN

La Commission des valeurs mobilières du Québec (CVMQ) n'a pas trouvé d'indices qui permettraient de conclure que le prospectus émis en octobre dernier par le Groupe Forex contenait des informations fausses ou trompeuses. C'est ce qu'a annoncé hier en fin de journée le président de la CVMQ, M. Paul Guy.

Dans un communiqué de 12 lignes, M. Guy déclare que « la CVMQ a rencontré les dirigeants de Forex, ainsi que ceux de McNeil, Mantha Inc., qui avait fait le placement de l'émission de Forex à la fin de l'an dernier. Elle leur a posé des questions et demandé divers documents dans le but de s'assurer de la régularité du placement des actions de cette société. La CVMQ a estimé que les éléments réunis, jusqu'à maintenant, ne la justifient pas d'instituer une enquête en vertu de l'article 239 de la Loi sur les valeurs mobilières. »

La CVMQ avait entrepris d'étudier le dossier du Groupe Forex, à la suite du rappel de la marge de crédit de son principal actif, Forex Inc., qui a été forcé, mardi, de cesser ses activités pour une période indéfinie quelque huit mois après avoir effectué un appel public à l'épargne de $5 millions. Les négociations entre la direction du fabricant de bois de sciage de Val d'Or ainsi que les banques Nationale et Royale se sont poursuivies hier par l'entremise de Mercure, Béliveau dans le but de mettre sur pied un plan de redressement de Forex Inc.

À la Bourse de Montréal, les actions de Forex ont été réinscrites à la cote, hier, l'organisme estimant que le public était maintenant bien au fait de la situation de l'entreprise. Les actions de Forex ont clôturé à $1.15, soit 85 cents de moins qu'au moment du retrait du titre de la cote. Un total de 4,900 actions ont été négociées au prix de $1.10, le reste s'échangeant à $1.15.

L'automne dernier, environ 1,500 individus ont acheté quelque 700,000 actions de Forex au prix de $5 l'unité dans le cadre d'une émission admissible au Régime d'épargne-actions (RÉA) du Québec. La firme papetière Domtar avait pour sa part acheté 200,000 titres, portant ainsi son engagement dans l'entreprise à $3.5 millions si l'on tient compte des actions privilégiées. Le principal actionnaire de Forex est la famille Cossette, de Val d'Or, qui possède une participation d'environ 60 %.

Les dirigeants de Forex attribuent leurs difficultés à une grève qui a paralysé une partie des activités pendant six mois et à la faiblesse des marchés du bois de sciage. Le prix moyen du bois de sciage tourne autour de son niveau de 1979, en partie à cause d'une production excédentaire par rapport à la demande. Selon plusieurs analystes, il était inévitable que des entreprises du bois de sciage connaîtraient des difficultés dans ces conditions. Forex a perdu environ $7 millions au cours des trois dernières années et elle souhaite obtenir du gouvernement du Québec qu'il modifie ses conditions d'approvisionnement en bois.

Mme Louise Potvin, directeur des relations publiques de Forex, a toutefois nié que Forex voulait renégocier ses approvisionnements en bois depuis un an, comme l'affirmait hier LE DEVOIR. Ces négociations n'ont commencé qu'en juin de cette année, a dit Mme Potvin, soit bien après la publication du prospectus précédant l'appel public à l'épargne de l'automne dernier. Selon Forex, il était bien connu du public au moment de l'émission que des « discussions techniques » et non des négociations avaient lieu à l'intérieur de l'industrie et avec le gouvernement pour réduire les coûts d'exploitation de droits de coupe situés au nord de Matagami.

Il y a quelques années, le ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec a en effet demandé aux entreprises de bois de sciage de s'approvisionner plus au nord, ce qui a considérablement augmenté les frais d'exploitation de Forex. Des négociations sont en cours afin de permettre une meilleure allocation des ressources pour la plupart des entreprises de la région de l'Abitibi.

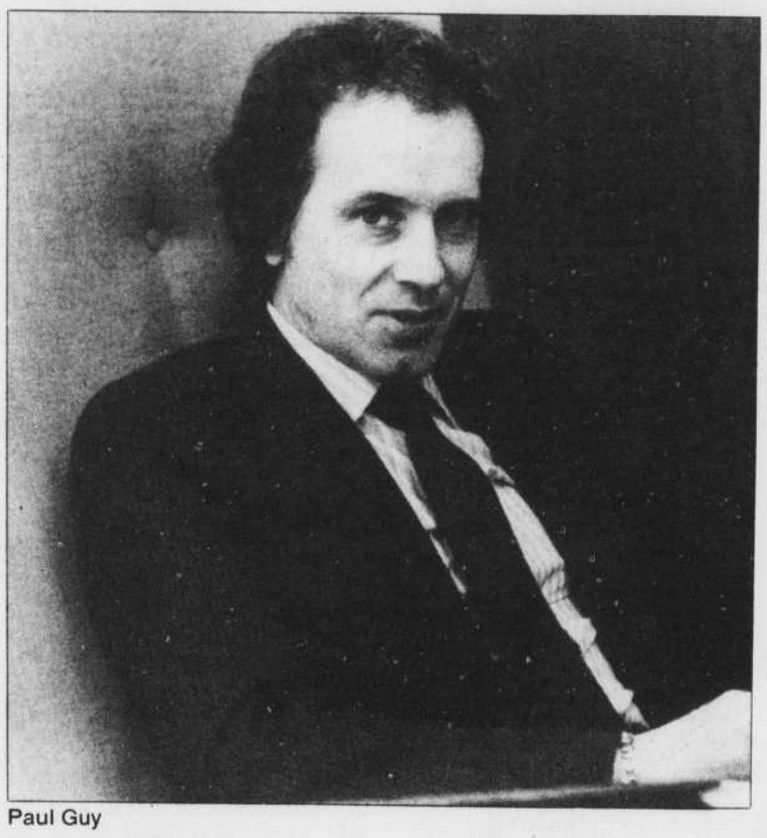

Paul Guy

Fin de la croissance?

JEAN-PIERRE LANGLOIS

Statistique Canada vient de donner sa version sur la direction de l'activité économique canadienne. L'indicateur avancé d'avril du bureau statistique fédéral laisse entendre que la croissance au deuxième semestre 84 pourrait être faible ou tout simplement inexistante.

L'indicateur avancé composite de Statistique Canada a chuté légèrement en avril en ne progressant que de 1.12%, comparativement à 1.24% en mars dernier. Cet indice permet généralement de prévoir à l'avance l'évolution de l'activité économique, de deux à cinq mois selon qu'il s'agisse de sommets ou de creux du cycle économique.

Récemment, deux banques à charte canadiennes ont produit leurs propres indicateurs avancés, qui indiquaient eux aussi une baisse prochaine de l'activité économique. La Banque de Commerce a fait état du troisième recul mensuel de son indicateur économique en avril. L'Ecoindicateur de la Banque Royale a accusé une légère baisse au premier trimestre de 1984.

Statistique Canada affirmait, quant à lui, que la tendance à la baisse de l'économie était surtout évidente dans les domaines de la demande intérieure, de la production manufacturière et des marchés financiers. En ce qui a trait à la demande de la part des consommateurs, l'agence statistique prévoit qu'elle sera faible, entraînant avec elle la construction résidentielle. « L'approche prudente des consommateurs reflète la baisse de confiance des consommateurs, qui a débuté en 1983, et la hausse des taux d'intérêt ainsi que du chômage au deuxième trimestre 84 », révèle l'agence.

Statistique Canada affirmait en outre que les entreprises manufacturières n'avaient pas encore été touchées par la baisse de la demande des consommateurs, parce que leurs stocks sont encore bas et que beaucoup de commandes n'ont pas été remplies. Pendant que la demande intérieure demeure faible, il en allait autrement pour la demande en provenance de l'extérieur. « L'affaissement récent de la demande immobilière aux Etats-Unis a été largement compensé par la progression continue des investissements en capital et le faible taux d'inflation », a dévoilé l'agence.

L'un des cinq plus grands cambistes du monde

Peter Kane joue constamment avec des dizaines et des centaines de millions de dollars

TORONTO (PC) — Lorsqu'on fait une erreur impliquant une perte de $100 millions, on peut avoir de la difficulté à cesser d'y penser. C'est pourtant ce que doit faire M. Peter Kane, responsable du marché des changes à la Banque royale du Canada.

Ce titre signifie qu'il est responsable d'acheter et de vendre des centaines de millions de dollars de devises étrangères, à la demande des clients et quand ils le jugent opportun. Il est assisté par des rangées de terminaux d'ordinateurs qui indiquent la valeur des devises sur les marchés étrangers et d'un personnel qui surveille constamment les marchés des devises et des capitaux internationaux pour connaître les changements de tous les instants.

« Chaque transaction demande une décision tranchée par oui ou par non », explique M. Kane. « On sait que le client magasine pour trouver le meilleur taux possible. S'il peut trouver mieux ailleurs, c'est une autre banque qui aura la transaction. Mais si les taux sont trop bas, la banque perd de l'argent... »

Pour la plupart des gens, changer des devises signifie échanger des dollars canadiens contre des dollars américains ou des francs français avant de partir en voyage. M. Kane s'occuppe des grosses affaires où les transactions de millions de dollars sont chose courante.

Bien qu'l n'ait que 33 ans, le magazine Euromoney l'a mentionné parmi les cinq plus grands cambistes au monde. Ce magazine est la bible des agents de change du monde entier. « Je dois admettre que j'étais drôlement flatté », a mentionné M. Kane à ce propos.

Né en Angleterre, Kane a émigré en Afrique du Sud pendant trois ans. De retour en Angleterre, il a sollicité un poste à la Banque royale, où on lui a offert un emploi au Canada. Il est donc devenu responsable des prêts à une succursale de la banque à Petersborough, en Ontario.

Environ 20 mois plus tard, il fut muté à Toronto où un poste s'est libéré sur le marché des changes. « Je voulais acquérir de l'expérience, alors j'ai postulé l'emploi. »

Il a obtenu et accepté l'emploi malgré que le taux d'échec des transactions de cette région achalandée varie de 60 à 70 %.

« Mes débuts ont été difficiles », admet-il. Les agents de change ont un jargon particulier, et ce qu'on dit est toujours un engagement. « Quand on donne un prix, on s'y tient. » Le marché est très compétitif, et comme les chiffes changent constamment pour s'ajuster aux événements internationaux, il faut pouvoir faire des jugements instantanés. Il faut aussi arriver au bureau vers 7 h le matin pour vérifier les changements politiques et économiques survenus pendant nuit.

Kane essaie de laisser la tension du travail au bureau, mais ce n'est pas toujours facile. Il vit avec sa femme et son fils de deux ans qu'il considère comme la prunelle de ses yeux. Il partage ses temps libres entre le jogging, le squash et la lecture de romans à suspense.

Le Canada intéressé à emprunter au Japon

Les grands emprunteurs internationaux s'intéressent de plus en plus au yen

JEAN-PIERRE LANGLOIS

Tokyo est en train de devenir une place financière recherchée par les emprunteurs internationaux. Tout récemment, l'Australie et la Nouvelle-Zélande y ont emprunté en yens l'équivalent de $400 millions US. Les rumeurs veulent que le Canada soit le prochain gros emprunteur, puisqu'il y chercherait bientôt quelque $500 millions US.

Les emprunts des deux ex-dominions britanniques auraient été contractés auprès du district bancaire de Marunouchi, où le plus gros emprunt avait été jusqu'à ce jour $280 millions US.

En fait, ces emprunts laissent entendre que le yen pourrait devenir bientôt une grande devise internationale, au même titre que le dollar américain, le mark allemand, la livre sterling, le franc suisse et le florin hollandais. Ce développement a été rendu possible par l'annonce récente en vertu de laquelle le marché financier japonais allait s'ouvrir beaucoup plus aux capitaux étrangers. De ce fait, le yen est devenu beaucoup plus alléchant pour les emprunteurs internationaux. Les gouvernements étrangers sont devenus acheteurs de yens, d'autant plus qu'ils achètent beaucoup de produits japonais.

Cette augmentation de la demande de yens semble satisfaire les institutions financières japonaises, qui sont repus d'argent. Ceci s'explique aisément, quand on sait que les Japonais sont probablement le peuple qui épargne le plus au monde, avec un taux d'épargne de 18%. En comparaison, les Américains sont de véritables goussets perçés avec un taux d'épargne de 6%. Les Canadiens se situeraient dans le juste milieu avec un taux d'épargne personnel de 12%.

Le Canada, un des rares pays à enregistrer un surplus commercial avec le Japon en raison de ses exportations de matières premières, pourrait vouloir étancher sa soif de yens de plus en plus sur le marché japonais. L'idée ne serait pas vilaine, puisqu'un nombre croissant de banques japonaises, de compagnies d'assurance et de fonds de pension ont commencé à chercher des emprunteurs, tellement elles regorgent de liquidités, cédant celles-ci à vil prix. Par exemple, un prêt en devises japonaises s'obtient souvent au taux de 8%, en regard de 13% pour beaucoup de prêt en dollars US.

A la fin mai 84, le gouvernement japonais annonçait qu'il allait permettre au yen de s'internationaliser. Alors que le Japon est la deuxième puissance économique au monde, il n'y a que 4% des transactions mondiales qui se font en yens. Du commerce international japonais, environ 98% de ses importations (la plupart des denrées) et 60% de ses exportations sont libellées en dollars américains. Qui plus est, le jeune marché de l'euroyen n'excéderait pas $40 milliards US, alors que le marché de l'eurodollar atteindrait facilement $1,000 milliards. Les euroyens sont des yens détenus par des individus et des institutions à l'extérieur des frontières japonaises.

L'ouverture du marché japonais aux étrangers serait le fruit de pressions extérieures, en l'occurence les Etats-Unis, pour les autorités japonaises permettent une plus grande liberté aux institutions financières étrangères installées au Japon. Actuellement, il y en aurait plus de 70.

En outre, devant l'appréciation fulgurante du dollar américain depuis deux ans, le yen n'a pas résisté lui non plus. Une des raisons expliquant la force grandissante du dollar demeure sans contredit l'attrait du marché américain pour les investissements étrangers. Or, le yen, malgré tout l'attrait que peut exercer son économie, avait été tenu à distance par le protectionnisme financier dicté par l'Etat japonais.

Les observateurs ont fait valoir récemment que le yen risquait peu de s'apprécier à court terme, les taux d'intérêt aux Etats-Unis étant en comparaison beaucoup trop hauts, signifiant par là que les investisseurs continueront à rechercher le territoire américain pour un certain temps encore. Ce n'est qu'à plus long terme que le yen pourrait s'apprécier, sous la pression de facteurs économiques fondamentaux solides, des opportunités accrues pour les investissements, mais surtout d'un rapprochement des taux d'intérêt japonais avec les taux internationaux. Après tout, la levée des interdits dans le marché financier japonais touchera aussi les taux d'intérêt, qui s'élèveront eux aussi. Jusqu'à maintenant, ces observateurs semblent avoir eux raison, puisque le yen ne s'est pas apprécié par rapport au dollar américain, bien au contraire.

Le marché des climatiseurs connaît une autre excellente saison

DANIEL LEMIEUX
(collaboration spéciale)

Quelques jours de chaleur et d'humidité et les ventes de climatiseurs montent en flèche.
(Photo Réjean Meloche)

Grâce à la belle température qui a marqué jusqu'ici notre été, les ventes de climatiseurs pour fenêtres sont, pour une deuxième année consécutive, « très bonnes » d'affirmer manufacturiers et commerçants.

Les ventes au détail se font généralement entre la mi-juin et la mi-juillet. Mais cette année, la vague de chaleur qui a sévi au début du mois de juin a eu comme résultats de vider les stocks de plusieurs magasins plus rapidement qu'à l'habitude. Même les entrepôts de la chaîne de magasins Sears, l'un des plus gros vendeurs de climatiseurs au Canada, se sont vidés pendant quelque temps, d'affirmer certains vendeurs. À l'heure actuelle, plusieurs commerces n'ont plus de climatiseurs à vendre, ni à louer.

Les manufacturiers et les grandes chaînes sont beaucoup plus prudents dans l'établissement de leurs stocks depuis la montée des taux d'intérêts. Les coûts élevés d'entreposage ont forcé les fabricants à produire en plus petite quantité et réduire leurs stocks au minimum.

Les ventes de climatiseurs dépendent d'une des variables incontrôlables les plus imprévisibles qui soient: la température. D'une année à l'autre, manufacturiers et commerçants doivent bien souvent faire face à des situations opposées: ou bien ils manquent de stocks, ou bien ils sont aux prises avec d'importants surplus. Deux situations que toutes entreprises cherchent à éviter.

Pour prévoir l'évolution des ventes de climatiseurs, il faut presque prévoir l'allure du thermomètre et de l'hygromètre ! « Un jeu de dés » d'affirmer M. Denis Courtemanche, propriétaire d'un magasin Canadian Tires, et représentant de la région de Montréal au sein du « Marketing advisary counsel » de la chaîne torontoise.

Même s'il existe une douzaine de marques, les climatiseurs se ressemblent tous. Pas étonnant qu'il y ait peu de compétition sur les produits, car deux manufacturiers, EKW et Camco, fabriquent à eux seuls la plupart des marques populaires.

La compagnie EKW Appliances produit, entre autres, les marques Electrohome, Keeprite et Wood, alors que des usines de Camco sortent les climatiseurs General Electric, Hotpoint et McClary. La compétition se fait alors sur les prix, principalement entre détaillants, lorsque la mauvaise température nuit aux ventes.

Depuis cinq ans, plusieurs manufacturiers ont abandonné la production de climatiseurs à cause de la petitesse des marchés québécois et canadien et du climat peu favorable au développement de produits de climatisation pour la maison.

Selon M. Gilles Beauregard, directeur régional chez Admiral qui, a cessé de vendre des climatiseurs depuis un an, « le marché est trop saisonnier. Au Québec, la période des ventes, qui s'échelonne sur trois à cinq semaines, est trop courte. La rentabilité laisse à désirer ».

Le Canada représente un marché d'environ 90,000 climatiseurs. Plus de la moitié des ventes sont réalisées en Ontario. En 1983, Statistique Canada estimait que 15 % des ménages ontariens possédaient un climatiseur pour fenêtres comparativement à 9 % au Québec dont le marché est évalué à 25,000 unités.

Les locataires habitant de grandes tours d'habitation sont les principaux consommateurs de climatiseurs pour fenêtres. Les modèles les plus populaires sont les 6,000, 8,000 et 10,000 BTU, dont le prix varie de $400 à $500. Ces trois modèles représentent plus de 50 % des ventes. Bons pour une pièce, ces petits appareils sont surtout utilisés pour la chambre à coucher.

Au Québec, où la durée d'utilisation d'un climatiseur est assez restreinte, les consommateurs magasinent principalement des prix. À l'opposé, les Ontariens, qui utilisent davantage leurs appareils en raison de l'été qui est plus long, accordent plus d'importance à la qualité, aux coûts d'opération et au service.

Selon M. Jocelyn Pelletier, administrateur des ventes chez Camco, les achats de climatiseurs sont impulsifs; seulement 10 % des consommateurs planifient et magasinent tôt leurs achats. Ainsi, quelques jours de chaleur et d'humidité suffisent pour que les consommateurs se ruent dans les magasins qui, aux dires de M. Courtemanche, « peuvent vider leurs inventaires en deux jours ».

Les Canadiens ont augmenté leurs investissements à l'étranger

PAUL DURIVAGE

La faiblesse des marchés boursiers canadiens au cours du premier trimestre de l'année en cours a ammené les investisseurs à diriger une plus grande partie de leurs épargnes vers les marchés boursiers étrangers. Les titres canadiens à revenus ont cependant soulevé beaucoup d'intérêt de la part des investisseurs étrangers, contribuant à rétablir l'équilibre entre les entrées et sorties de fonds.

Selon Statistique Canada, les résidents du canada ont continué à investir fortement en valeurs étrangères, surtout en valeurs américaines, au cours du premier trimestre ce qui a produit une sortie nette de $419 millions. En fait, les canadiens ont augmenté leurs avoirs en valeurs étrangères de près de deux milliards de dollars au cours des neuf derniers trimestres.

D'autre part, les non-résidents ont réduit leurs avoirs en actions canadiennes suscitant ainsi une sortie nette additionnelle de $127 millions. Les investisseurs américains sont demeurés les principaux vendeurs nets d'actions canadiennes, intervenant pour près de 90 % des sorties de fonds.

L'attrait des marchés américains s'explique en partie par la faible performance des actions canadiennes. Celles-ci, telles que mesurées par l'indice composé des 300 actions de la Bourse de Toronto, ont accusé une baisse de 7 % au cours de la période à l'étude, la première diminution trimestrielle depuis le milieu de 1982.

Par ailleurs, les non-résidents ont fortement augmenté leurs achats nets d'obligations canadiennes en circulation, ce qui a produit une entrée nette trimestrielle record de $519 millions au premier trimestre de 1984. Les résidents japonais sont demeurés des investisseurs importants, comptant pour environ la moitié de l'entrée nette du premier trimestre.

AU JOUR LE JOUR

Bell propose des frais de services supplémentaires

OTTAWA (PC) — Bell Canada souhaite obtenir du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunictions canadiennnes (CRTC) la permission d'imposer des frais supplémentaires à ses clients lorsque ceux-ci lui demandent de venir installer un téléphone à un moment précis de la journée, ou en début de soirée.

Les frais supplémentaires pour tout rendez-vous « sur mesure » s'élèveraient à $18.50 pour une visite à l'intérieur d'une période de deux heures entre 8 h et 17 h, et à $33.25 pour une visite entre 17 h et 20 h, pendant la semaine. Ces frais seraient calculés en sus du tarif normal d'installation, qui varie entre $26 et $30.

Le vice-président de Bell, M. Don Cruickshank, a déclaré que cette mesure était devenue nécessaire du fait qu'un nombre grandissant de clients, voulant éviter de perdre une journée entière de travail, demandaient à la compagnie de préciser l'heure de la visite de l'employé de Bell à leur domicile.

La compagnie n'indique actuellement que la journée où aura lieu la visite de l'installateur, sans aucune autre précision. Le CRTC a demandé aux parties intéressées de lui soumettre leurs commentaires.

Grève chez Consolidated Bathurst

JONQUIÈRE (PC) — Des piquets de grève ont été dressés hier devant les installations de la Consolidated Bathurst de La Baie, au Saguenay, à la suite du déclenchement d'une grève générale illimitée.

Mercredi, les quelque 1,000 employés de l'entreprise avaient a ccordé un mandat de grève à leur exécutif syndical. Le soir suivant, les travailleurs rejetaient dans une proportion de plus de 70 % les dernières offres patronales. Ce n'est pas la question des salaires mais plutôt celle de la sécurité d'emploi qui est au centre du litige, a indiqué hier le président du syndicat, M. Claude Gagné.

Hausse du déficit commercial US

WASHINGTON (AP) — Les Etats-Unis ont enregistré un déficit du commerce extérieur de $8.9 milliards US au mois de juin, soit une légère augmentation par rapport à mai, a annoncé hier le département du Commerce.

Pour le premier semestre de l'année, le déficit s'est élevé à près de $60 milliards. Les importations, notamment de voitures et de produits manufacturés, ont baissé au cours du mois de juin mais les exportations, surtout agricoles, ont enregistré une chute encore plus forte.

Le Trust Royal diminue des taux

TORONTO (PC) — Le Trust Royal a annoncé hier qu'il réduira lundi d'un quart de point ses taux hypothécaires de deux, trois, quatre et cinq ans. Le taux de deux ans sera désormais de 14.5 % et les autres taux seront ramenés à 15 %.

Une invention qui attire l'attention

Un dispositif inventé par un ingénieur du Groupe SNC et permettant aux bâtiments de résister aux secousses telluriques a pris la vedette du 8e congrès mondial de l'ingénierie en zones sismiques à San Francisco, annonce un communiqué de cette firme montréalaise. L'invention de M. Avtar Pall applique à la construction des bâtiments le principe du frein à friction. M. Pall a mis au point et breveté différentes versions de son invention pour les divers types de bâtiments.

LES CAHIERS SPÉCIAUX DU DEVOIR

LA BOURSE DE MONTRÉAL

Le 14 septembre prochain,
LE DEVOIR publiera un cahier
spécial sur la Bourse de Montréal.
Cette institution montréalaise
suscite de plus en plus l'intérêt, non
seulement des gens du milieu, mais
aussi des néophytes. Cet intérêt
provient de l'engouement accru des
gens face à l'économie et aux
affaires, de la popularité des REA et
des REER ainsi que de la vitalité de
la Bourse elle-même.

Ce cahier spécial du DEVOIR
traitera des objectifs de la BOURSE
DE MONTRÉAL, de l'importance
croissante des marchés à terme et
des options, du marché canadien
du courtage mobilier et, bien
entendu, des courtiers.

Ce cahier spécial sera un excellent
véhicule publicitaire pour toutes les
entreprises financières.

Pour informations sur les tarifs
publicitaires et pour réservations,
contactez MICHELLE ALIE
au 844-3361.

PARUTION le 14 septembre.

Après avoir démarré dans un garage, Mulco Inc. a maintenant un chiffre d'affaires de $23 millions

CLAUDE TURCOTTE

Avec un chiffre d'affaires qui dépassera cette année les $23 millions, Mulco Inc, tout en se considérant comme une PME, envisage l'avenir avec assurance en misant beaucoup sur l'innovation technologique, ce qui constitue sans doute sa caractéristique la plus originale.

En 1958 M. Léopold Camirand, un ingénieur civil qui avait commencé sa carrière comme ingénieur « en imperméabilisation » fondait une petite entreprise, après s'être rendu compte que le Québec était complètement absent du secteur des produits chimiques pour la construction. Il commença par fabriquer des adhésifs à base de résine époxyde dans un garage à Montréal et vendait sa production à des entrepreneurs et des municipalités.

Convaincu que « le progrès véritable n'est jamais rapide », M. Camirand n'en fondait pas moins cinq ans plus tard Mulco Inc., avec un emprunt de $25,000, ce que son père, un commerçant habitué à toujours payer comptant, trouvait très audacieux.

La vocation de Mulco Inc. n'a jamais dévié vraiment de son orientation première, ce qui ne l'a pas empêché de devenir dans son secteur « l'entreprise la plus diversifiée au Canada ». Elle offre aujourd'jui 250 produits, par exemple les scellants, calfeutrants, adhésifs, matériaux d'isolation, adjuvants pour le béton, et plus récemment les mastics pour les carosseries des véhicules motorisés et les revêtements métallitiques, pour l'aluminium notamment.

Présentement, Mulco Inc, a six usines, soit quatre à Saint-Hubert, une à Boucherville et une à Toronto, qui fournissent du travail à 200 personnes. L'entreprise a aussi trois laboratoires, dans lesquels une douzaine de scientifiques, essentiellement des ingénieurs et chimistes spécialistes dans la chimie des matériaux, s'intéressent plus particulièrement aux polymères, aux bitumes et aux bétons.

Les gens de Mulco se montrent particulièrement satisfaits des résultats obtenus avec le mastic ZIP, un produit mis sur le marché en 1983 après deux ans de recherce et qui, semble-t-il, connaît un grand succès auprès des consommateurs. M. Camirand a indiqué en entrevue que l'entreprise lancera bientôt un calfeutrant qui aura cinq fois plus d'élasticité que les produits correspondants des concurrents. L'élasticité est évidement une qualité importante pour un produit destiné à subir les rigueurs extrêmes d'un climat chaud ou froid.

Léopold Camirand

Pour le moment, 80 % des 250 produits de Mulco sont vendus dans le réseau du bricolage, c'est-à-dire dans des chaînes de distribution comme Ro-Na, PAL, Dismat, le Castor bricoleur, Sears, Canadian Tire, Pascal, etc... Mulco vend la moitié de sa production au Québec et le quart en Ontario. Le reste est vendu ailleurs au Canada, un peu aux Etats-Unis et à l'occasion dans d'autres pays.

Mulco a en plus une division, qui fait fonction d'entrepreneur spécialisé pour la répartation de ponts, routes, barrages et usines thermonucléaires. Récemment, Hydro-Québec lui a confié deux contrats de scellement de fissures aux barrages de la baie James et de Manicouagan. On a déjà fait appel à Mulco pour réparer des fissures dans d'autres ouvrages de béton, dont les Candu en Argentine et en Corée. Cette division a plusieurs clients parmi les grandes entreprises d'ici comme Domtar, Canadien Pacifique, Sidbec, Alcan, etc...

M. Camirand définit lui-même son entreprise comme une PME, mais il s'offusque tout de même de voir qu'on ne la classe pas dans la liste des grandes entreprises québécoises et qu'on oublie ainsi un apport technologique important. Mulco est le fabricant canadien le plus diversifié de matériaux pour la construction et le plus important fabricant canadien de mastics pour la carrosserie d'auto, depuis qu'il ait fait l'acquisition l'an dernier de Morvan Ltée, à Boucherville. Ses concurrents les plus puissants sont en fait des Américains, mais M. Camirand, qui déplore la barrière tarifaire pour l'exportation de ses produits aux Etats-Unis, est convaincu que la libéralisation du commerce et une nouvelle étape dans l'application des accords du Gatt sera à l'avantage de son entreprise.

Le président de cette entreprise familiale, sans sous-estimer la force et la voracité de gros concurrents, prévoit « un nouvel élan » pour Mulco, parce qu'il y a, dit-il, « plusieurs jeunes professionnels à des postes-clef ».

Il y a notamment les trois fils Camirand, qui sont venus d'eux-mêmes à l'entreprise, sans que les parents ne leur tordent le bras. Pierre, un avocat, est directeur général et chargé des questions légales; Benoît, un diplômé en commerce, est directeur de la production; Jules, un ingénieur, travaille à la division de la construction.

L'entreprise a cinq divisions et chaque directeur de division participe au conseil d'administration de l'entreprise. Mulco Inc. pourrait devenir une entreprise publique « d'ici à quelques années ». M. Camirand ne veut pas donner plus d'explications à cet égard, mais il reconnaît que ce que serait une façon d'aller chercher de l'argent pour permettre une expansion.

Les sauveurs d'entreprises

LIVRES

JULIEN BÉLIVEAU
(collaboration spéciale)

Quand l'entreprise s'enlise dans l'encre rouge, quand ses porteurs de titres vendent plus qu'ils n'achètent, quand ses banquiers menacent de passer aux voies de faits, que font les dirigeants ? Ils se réunissent, bien sûr; de leurs conciliabules ressort habituellement un chambardement administratif. Le malheureux pdg sera « promu » au poste de président du conseil or, s'il l'est déjà, au fashionable poste de président du « comité exécutif ». Pour le remplacer, un chasseur de tête recevra mandat de trouver la perle ultra-rare qui calmera tout ce beau monde, le sauveur d'entreprise.

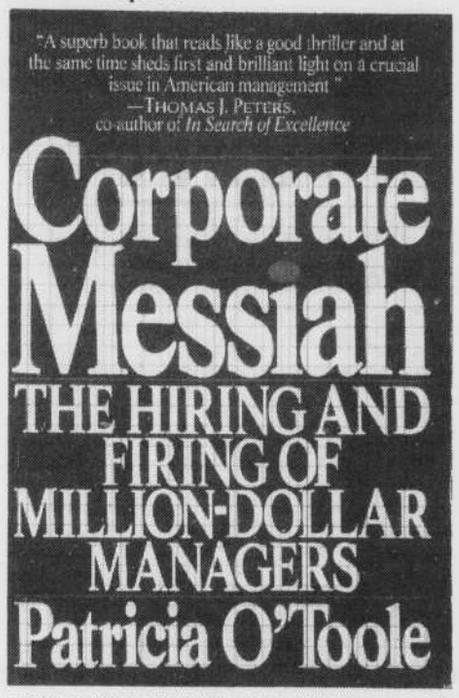

Une fois ce messie identifié, il n'est de cesse de le séduire pour qu'il accepte le douteux trône. Et alors, il n'y a rien de trop beau comme dirait le loustic. En guise d'exemple, l'auteur de ce remarquable livre relate un cas particulièrement incongru.

Un société new-yorkaise convoitait, sans succès, le pdg d'un concurrent agressif; de guerre lasse, on lui dit: « Faites-nous une proposition de salaire, nous l'acceptons à l'avance ». Réponse: un million par année. Pour faire bonne mesure, l'heureux candidat ajouta une bonne, un chauffeur, un appartement et un fonds de pension mirobolant, auxquels sa contrepartie souscrivit avec enthousiasme. Huit semaines après son entrée en fonction, le messie de la Puritan Fashion Corporation claquait les portes, empochant une paye de séparation de un million (US bien sûr).

Et l'auteur de conclure que ce n'est pas l'ampleur du défi qui fait que bien souvent le nouveau patron se casse la gueule. C'est plutôt l'ampleur même de sa rémunération chez les actionnaires et partant, une telle pression sur l'heureux élu, qu'il lui devient impossible de réussir dans les délais qu'on espère de lui ou qu'il s'est lui-même fixés !

En guise de démonstration de cette hypothèse, ce livre mentionne le cas du président recruté pour extirper la International Harvester de ses déboires financiers. En plus d'un salaire annuel de $460,000, d'un boni d'acceptation de $1.5 million, les administrateurs du géant agricole offrirent à leur sauveur un prêt de $2 millions pour acquérir des actions de l'entreprise.

Deux ans après son intronisation, face aux déficits croissants de la société et à la chute de ses titres en bourse, Archie McCordell dut se résoudre à une coupe de son propre salaire. Comme le prêt sans intérêts constituait un bénéfice imposable, ses gains personnels bientôt s'avérèrent insuffisants pour payer ses impôts. Ainsi à chaque jour supplémentaire passé à la présidence l'acculait de plus en plus à la ruine financière. Il dut finalement remettre sa démission et revendit, à ce moment, $5 les titres qu'il avait payés $30 !

★

Ce livre fourmille d'exemples croustillants de la sorte. Il a été salué, à juste titre, comme un des meilleurs du genre. D'un vif intérêt pour ceux qui s'intéressent à la trame des manchettes du Wall Street Journal.

★

Corporate Messiah, par Patricia O'Toole, William Morrow et Cie, New York, 1984, 308 pages.

Un record pour la SGF

La Société générale de financement (SGF) du Québec a établi cette semaine une sorte de record en matière de relations publiques. Aucun porte-parole de l'entreprise n'a en effet trouvé une seule minute pour retourner les appels du DEVOIR. Entre lundi et hier, une dizaine d'appels ont en effet été placés sans succès auprès de M. Jean-Claude Lebel, président du conseil et chef de la direction, M. Jacques A. Lefebvre, vice-président principal, développement et planification, et M. Jacques Nepveu, adjoint au président.

Rappelons que la SGF est une société d'État dont le seul et unique actionnaire est la population du Québec, via le gouvernement qui a y a injecté $225.3 millions. La SGF détient une participation de 50 % dans Pétromont à travers une filiale en propriété exclusive, Éthylec. Le dernier rapport annuel de la SGF montre que son investissement dans Péromont s'élevait au 31 décembre dernier à $34 millions. Selon certains, un désaccord existe entre Québec et la SGF au sujet de l'avenir de Pétromont. L.P.

Power hausse son bénéfice de 32 %

PAUL DURIVAGE

L'émission d'actions de sa nouvelle filiale, la Corporation Financière Power, a généré un gain extraordinaire de $50.3 millions ou $1.97 par action ordinaire pour Power Corporation du Canada. C'est ce que révèlent les états financiers pour le deuxième trimestre de 1984 publiés hier par le holding financier de Montréal.

Le bénéfice consolidé avant poste extraordinaire s'est par ailleurs inscrit à $22.0 millions ou $0.86 par action ordinaire pour le dernier trimestre ce qui représente une augmentation importante de près de 32 % par rapport à la même période de l'année précédente.

La nouvelle filiale issue de la restructuration de Power Corporation a également contribué fortement au bénéfice avant poste extraordinaire. Celle-ci a réalisé un bénéfice net d'exploitation de $24.2 millions ou $0.56 par action ordinaire. L'amélioration des affaires est attribuée principalement à la perçée de la Great-West dans le secteur de l'assurance-maladie collective aux États-Unis.

La Consolidated-Bathurst a aussi contribué à l'augmentation du bénéfice grâce à l'accroissement des expéditions du groupe des pâtes et papiers, d'un taux d'échange plus favorable et de l'accroissement des récipients en verre. La filiale faisait état hier d'un bénéfice avant crédit extraordinaire de $19.9 millions ou de $0.77 l'action ordinaire pour le deuxième trimestre, soit plus du double de celui enregistré un an plus tôt. Par contre, la participation de Gesca au bénéfice consolidé à diminué au cours de la période de comparaison.

La Corporation Financière Power a été créée en avril dernier pour détenir le placement de Power Corporation du Canada dans le groupe des sociétés de services financiers. Un intérêt de 20 % était alors cédé à la Caisse de dépôt et placement du Québec, la Banque Royale du Canada, la Banque de Nouvelle-Ecosse et les actionnaires minoritaires de Le Groupe Investors.

Le communiqué indique par ailleurs que les porteurs d'actions de Le Groupe Investors ont déposé au total 6,936 de leurs actions ordinaires et 80,271 de leurs actions sans droit de vote de catégorie A en vertu d'une offre faite par la Corporation Financière Power et qui a expiré le 29 juin dernier. Quelque 242,026 actions de la nouvelle société leur ont été émise en contrepartie, ce à quoi s'ajoutait une somme totale de $262,723 au comptant.

Power Corporation a déclaré hier une augmentation de cinq cents du dividende trimestriel sur ses actions ordinaires et privilégiées participantes. Celui-ci passe ainsi à $0.25. Le prochain sera versé le 28 septembre prochain aux actionnaires inscrit aux livres le six septembre. La Corporation Financière Power a pour sa part annoncé un dividende trimestriel de $0.15 par action, qui sera payable le premier novembre prochain aux actionnaires inscrits le 12 octobre.Compagnie Pétrolière Impériale Ltée,

Signalons que M. Arden Haynes, président et chef de l'exploitation de la Compagnie Pétrolière Impériale Ltée a été nommé au conseil d'administration de Power Corporation. De même, MM. André Bisson, premier vice-président et directeur général de la Banque de Nouvelle-Ecosse, et Raymond Royer, vice-président exécutif de Bombardier Inc. se sont joint au conseil d'administration de la Corporation financière Power.

La FDIC achète la Continental Illinois

JEAN-PAUL CADORET

WASHINGTON (AFP) — Le gouvernement américain a annoncé jeudi un plan de sauvetage de la banque Continental Illinois, le plus important sauvetage de banque jamais effectué, mais aussi une quasi-nationalisation, rendue nécessaire pour maintenir la confiance dans le système bancaire américain.

L'agence fédérale d'assurance des dépôts bancaires (FDIC), qui est chargée de protéger les déposants contre les risques de faillite bancaires, a en effet annoncé qu'elle apportait à la Continental Illinois $4.5 milliards, en échange de 80 % du capital de la banque.

William Isaac

La Continental Illinois, basée à Chicago, était la huitième banque américaine, avec des actifs de $41 milliards, avant le début d'une crise de confiance qui depuis deux mois avait entraîné le retrait de quelque $20 milliards de dépôts.

Le plan de sauvetage prévoit que la FDIC reprendra $4.5 milliards de prêts douteux de la Continental, pour le prix préférentiel de $3.5 milliards. Trois milliards de prêts seront repris immédiatement, et 1.5 milliard au cours des trois prochaines années. En outre, l'agence fédérale fera un apport de capital de $1 milliard, sous forme de deux séries d'actions préférentielles, qui lui donneront le contrôle de 80 % du capital de la banque.

Les actionnaires actuels de la Continental Illinois voient ainsi leur part réduite à 20 % du capital, et la plupart d'entre eux ont déjà passé par profits et pertes leurs actions de la banque.

La FDIC a également nommé de nouveaux dirigeants pour la Continental Illinois: M. John Swearingen, ancien président de la société pétrolière Standard Oil of Indiana, devient président de la banque de Chicago, à la place de M. David Taylor, et M. William Ogden, ancien vice-président de la Chase Manhattan Bank réputé pour son habileté en matière de prêts à l'étranger, devient directeur général.

La FDIC a souligné jeudi que la nouvelle Continental Illinois serait plus petite, avec des actifs tombant à environ $30 milliards, mais aussi immensément plus forte, en étant débarrassée de la plus grande partie de ses créances douteuses.

Depuis deux mois, en effet, la communauté bancaire américaine s'inquiétait des rumeurs persistantes sur la solidité de la banque de Chicago, qui était il y a encore un an la plus importante des États-Unis pour les prêts aux entreprises, et celle qui progressait le plus vite. La crise avait commencé par des rumeurs de rachat de la Continental par trois banques japonaises, mettant au jour l'importance des actifs douteux accumulés par la Continental, qui avait notamment commis l'imprudence de racheter 1 milliard de crédits pétroliers lors de la faillite de la Penn Square Bank.

Le nouveau président de la Continental Illinois Corp., John E. Swearingen, et le nouveau président de la Continental Illinois Bank, William S. Ogden, au cours de la conférence de presse annonçant l'implication du gouvernement américain dans le dossier du sauvetage de ce conglomérat. (Laserphoto AP)

Le gouvernement américain s'est trouvé ainsi contraint à reprendre lui-même la Continental, en espérant pouvoir dans quelques années revendre sa participation. Mais, ont reconnu jeudi les responsables de la FDIC, il n'est pas possible de prévoir si cela entraînera des gains ou des pertes.

Les dirigeants de la FDIC se sont également défendus de l'accusation majeure dans un pays se proclamant champion de l'économie de marché, d'avoir procédé à une nationalisation. La gestion de la Continental, ont ils souligné, demeurera privée.

Mais les milieux bancaires américains estiment que cette intervention de l'État, inévitable du fait de la taille de la Continental, pose davantage de problèmes qu'elle n'en résoud. Ils soulignent qu'une banque possédée en fait par le gouvernement aura de grandes difficultés à attirer les dépôts, même si elle est réduite à n'être plus qu'une banque régionale.

D'autre part, les autorités fédérales auront des difficultés à regarnir les rangs des cadres de la banque, qui l'ont quittée ces dernières semaines presqu'aussi vite que les dépôts.

La Banque Mercantile du Canada

OFFRE 11 %* QUI DIT MIEUX?

Taux d'intérêts annuels pour les dépôts à terme de 30 à 59 jours. Dépôt minimum de $5,000, intérêts versés à l'échéance.

RENSEIGNEZ-VOUS SUR:

- Nos taux spéciaux pour les dépôts excédant $50,000
- Le compte prioritaire: Un compte d'épargne qui rapporte autant qu'un dépôt à terme
- Nos taux disponibles pour les dépôts à terme en dollars canadiens et américains pour des périodes s'échelonnant entre 30 jours et 5 ans.

La Banque Mercantile du Canada

ÇA RAPPORTE PLUS

Téléphonez ou visitez dès aujourd'hui notre succursale:

De Montréal:
752 Sherbrooke ouest
H3A 1G1
(514) 848-6648

De Québec
580 Grande Allée est
G1R 2K2
(418) 647-2921

Membre Société d'assurance dépôts du Canada
*Taux d'intérêt sujet à changement

TORONTO

Marché modéré

TORONTO (PC) — Hausse des cours dans un marché modéré à la Bourse de Toronto, hier. L'indice composé a fait un bond de 23.92 points et affichait 2149.93 à la clôture du marché.

Environ 6.5 millions d'actions ont été traitées contre 9.87 millions le jour précédent. Le nombres de titres à la hausse ont été supérieurs aux baisse: 386 contre 178. 262 titres sont demeurés inchangés.

Parmi les industrielles, Bell Enterprises a gagné 3-8 à $33, Alcan 1-4 à $33, Bank of Nova Scotia 3-4 à $10 3-4, Northern Telecom 1 1-4 à $47 3-4 et Canadian Imperial Bank 3-8 à $22 3-4. Dome Pete a perdu cinq cents à $2.20, Gulf Canada 1-8 à $14 7-8, Husky Oil 1-4 à $10, Imperial Oil A 1-4 à $34 3-8 et FCA International 1 à $16 1-2.

Dans les mines, Lac Minerals gagne 7-8 à $25 3-8, Campbell Red Lake 7-8 à $24 5-8 et Denison B 7-8 à $14 1-8. Barrick Resources cède huit cents à $1.55 et Senlac Resources deux cents à $1.60.

Dans les pétroles, Westmin Resources gagne 1-4 à $11, Drummond Pete deux cents à 33 cents et Unicorp Resources A 25 cents à $1.25. Asamera Inc. abandonne 1-4 à $11 1-4 et Calais Resources deux cents à 63 cents.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

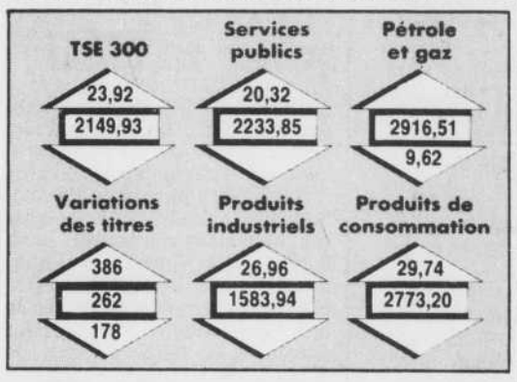

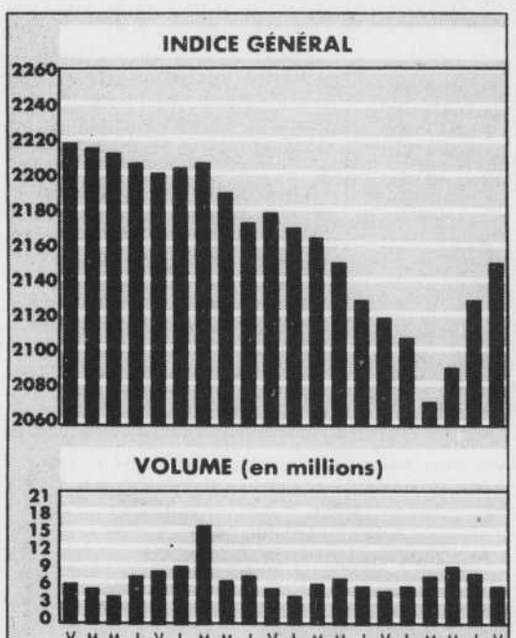

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
A B					
A.G.F.M	5200	$9½	9¼	9½	+ ¼
AMCA int	8450	$18¼	18	18¼	
AMCA p	3500	$24¼	23¾	24¼	+ ⅜
Aberford	500	$9¼	9	9¼	+ ¼
Aberford w	4450	190	182	182	— 3
Abti Prce	575	$27	27	27	+ ¼
Agassiz	800	175	175	175	
Agassiz w	4566	22	22	22	
Agnico E	2750	$13⅜	13¼	13⅜	+ ⅛
Ahed C	1000	25	25	25	— 6
Alf Energy	4600	$18½	18⅛	18½	+ ⅜
Alt Enr A	1200	$30	30	30	+ ½
Al Enr 1125	387	$31	31	31	+ ½
Alta Nat	100	$10⅞	10⅞	10⅞	+ ⅛
Alcan	67285	$33⅜	32⅞	33	+ ¼
Alcan w	20600	$9¾	9¼	9⅜	+ ⅜
Algo Cent	100	$17½	17½	17½	+ ¼
Algoma St	1963	$20¼	20	20¼	+ ¼
Algma St B	31050	$20⅜	20	20¼	
Altex o	1500	87	87	87	+ 4
Alum A	9700	$25¼	25	25¼	+ ¼
Alum 1st p	500	$25¼	25¼	25¼	
Alum B	see below				
Am Eagle o	2100	157	152	152	— 5
Am Leduc	2000	29	29	29	+ 3
Argus	255	$6¾	6¾	6¾	
Args 250 p	210	$26	26	26	
Argus B pr	229	$25⅜	25⅜	25⅜	
Argus C pr	470	$9⅛	9⅛	9⅛	
Argyll A f	2600	245	240	240	
Asamera	41325	$11½	11	11¼	— ¼
Asbestos	100	$8¾	8¾	8¾	— ⅜
Astral A f	600	$5½	5½	5½	+ ½
Atco I f	12200	$5¼	5¼	5¼	+ ½
Atco II	2100	$5⅝	5⅝	5⅝	
Atco 11½	4800	$25½	25⅜	25½	
Atlas Yk o	3000	25	25	25	
Augmitto o	200	145	145	145	+ 5
Avinda o	1100	138	137	137	
Avinda w	6000	30	30	30	
BC Rail p	15600	$25⅜	25½	25½	— ⅛
BC Sugar A	4880	$19⅜	19½	19½	— ⅛
BC Sugar w	1200	275	270	270	—10
BGR A	1000	$6⅜	6⅜	6⅜	
BGR w	2200	140	130	140	+ 10
BMB Comp	1200	405	400	405	+ 5
BP Canada	220	$23⅜	23½	23⅜	+ ⅛
Bachelor o	2800	415	405	415	+ 5
Banister C	100	$7⅞	7⅞	7⅞	
Bk Alberta	650	$8⅜	8⅜	8⅜	+ ⅛
Bank BC	5286	$9⅜	9	9	— ⅜
Bk BC 222	1000	21	21	21	+ ⅜
Bank Mtl	42348	$23¼	22½	23¼	+ ¾
Bk Mtl 285	8200	$31⅜	30¾	31⅜	+ ⅞
Bk Mtl 250	5440	$27½	27½	27½	+ ¼
Bk Mtl 3p	2700	$24¼	24½	24½	+ ⅛
Bk Mtl w	11025	335	310	330	+ 25
Bank N S	96074	$10⅞	10½	10¾	+ ⅜
Bk N S 1p	5475	$25⅜	25½	25¼	
Bankeno o	100	330	330	330	—10
Bankeno w	2400	24	24	24	
Barbcan A f	600	$5¼	5¼	5¼	+ 35
Barrick o	28200	163	151	155	— 8
Baton A f	100	$13½	13½	13½	
Baton B	100	$15	15	15	— ½
Baxter	10900	105	100	105	+ 10
Baxter w	1000	15	15	15	+ 4
Bay Mills	100	$16	16	16	+ ¾
Becker B f	800	$21½	21½	21½	
BCE	262654	$33⅛	32½	33	+ ⅜
BCE 2.25 p	260	$28⅞	28⅞	28⅞	
BCE 1.80 p	17150	$23	22¼	23	+ ⅜
BCE 2.05 p	800	$33	32¾	33	+ ⅜
BCE 2.70 p	10065	$34¾	34⅜	34½	
Black Phot	1800	$18¼	18	18	
Blkdom o	500	300	300	300	
Bluesky	1650	415	415	415	
Bluesky pr	2800	485	480	485	+ 5
Bombdr B f	800	$15	15	15	
Bonanza R	16813	400	390	390	— 5
Bonza R w	1000	55	55	55	
Bow Valy	21220	$18⅜	18½	18⅜	+ ⅛
Bow Vly 205	6550	$27½	26¾	27	
Bow Vly 200see below					
Bow Vly R	9000	$7¼	7¼	7¼	
Bralorne	500	$5⅝	5⅜	5⅝	
Bralor 8.75	700	$20⅝	20½	20½	— ¼
Bralorn w	1000	160	160	160	+ 10
Bramalea	2200	$14	13¾	14	+ ⅜
Brscade p	2902	$40	39⅞	39⅞	
Brascan A	5400	$29⅜	29	29⅛	— ⅛
Brscn 1981	900	$26	26	26	
Brkwater o	24850	$6¼	5⅞	6⅛	+ ⅜
Brenda M	700	$10½	10½	10½	+ ⅛
Brinco	3900	230	225	230	+ 10
Brinco s	250	125	125	125	
BCFP	2920	$9¾	9¼	9⅜	+ ⅜
BC Res	18335	305	300	300	
BC Res p	1550	$26⅞	26½	26⅝	+ ⅛
BC Phone	3360	20	19¾	20	
BCPh 1956	230	$46¼	46¼	46¼	
BCPh 4.84	3100	$12¼	12¼	12¼	+ ¼
BCPH 6 pr	210	$62½	62½	62½	
BCPh 6.80	600	$18¼	18	18¼	+ ¼
BCP 7.04 p	200	$18½	18½	18½	+ ¼
BCP 11.24 p	5600	28	27¾	27⅞	— ⅛
Brunswk	1500	$15⅛	14⅞	15⅛	+ ¼
Budd Can	300	$11⅝	11⅝	11⅝	— ⅛
C D					
CAE	33050	$11⅛	11	11	— ⅛
CB Pak	12600	$11	11	11	+ ⅜
CB Pak w	9600	165	155	165	+ 10
CCL A	374	$18⅜	18⅜	18⅜	+ ⅛
CME Res o	2883	18⅞	18¾	18⅞	+ ¼
CIL	14300	$25	24⅝	25	+ 1
CMP Cda o	1000	43	43	43	+ 3
Cableshar	300	162	161	161	— 4
Cabre	200	290	290	290	+ 5
Cad Frv	200	$14	14	14	
Cad Frv A	10714	$7⅞	7¾	7⅞	
Cad Frv w	3850	$6⅜	6½	6½	— ⅛
Calais	31500	65	63	63	— 2
Calvert o	2000	29½	27	29½	+ 2½
Cambridg	1100	$13½	13½	13½	— ⅛
Cmbridg w	2000	245	240	245	— 5
Camco Inc	100	$8½	8½	8½	+ ⅛
Camel O G	9959	80	79	80	+ 5
Cmnx	8400	105	103	105	+ 4
Camp RL	71793	$24¾	23⅞	24⅜	+ ⅜
Camp Res	730	$8⅛	8⅛	8⅛	+ ⅛
Cam Res p	870	365	365	365	+ 10
Camp Soup	100	$14	14	14	
Campeau f	1900	$21	20¾	21	+ ¼
Cmpeau w	700	420	415	415	+ 15
CCem ex p	2129	$12¾	12¾	12¾	+ ¼
C Cem 6½	230	$16½	16½	16½	
CCem 2 p	2200	$14½	14⅜	14½	+ ¼
CDC f	13860	380	375	375	+ 5
CDC pr B	5767	$94¼	94	94¼	+ ¼
CDC 1980	14150	$13	12¾	12¾	

FONDS MUTUELS

Institute Members					
AGF Group					
Amer Gwth	14.70				
Cdn Gas Eqy	6.59				
Cdn Sec Gth	5.30				
Cdn Trusteed	4.02				
Corp Invest	9.23				
Corp Inv Stk	5.11				
Gwth Eqty	5.73				
HiTech	8.20				
Japan	7.30				
nMMF 10.83	10.00				
Option Equity	4.14				
Pfd Income	9.64				
Special	8.84				
Assoc Inv	**4.98**				
Bolton Tremblay					
Cda Cumul	12.77				
Income Fnd	10.68				
Internatl	14.10				
MnyFd 11.07p	1.00				
Pfd Resourc	11.40				
Taurus	4.68				
Calvin Bullock Gr					
Acrofund	1.78				
Banner Fnd	4.83				
CIF	6.00				
CIF Income	8.17				
Central Group					
yCompound	10.74				
yDividend	11.72				
yFund 4000	5.43				
yIntl Gwth	7.47				
yNat Res Gth	5.33				
yNorthn Egy	4.47				
yRevenue Gth	3.63				
yUnivest	5.69				
CSA Mgmt Gr					
Goldfund	4.34				
Goldtrust	4.89				
Confed Group					
Dolphin Eqty	6.56				
yDolphin Mfg	5.05				
Cundill Group					
ySecurity	10.68				
Value	10.13				
Dynamic Group					
ynDyAm Cdn	7.94				
ynDyAm USF	6.05				
ynDyCdn Fd	14.07				
ynDyGrd Gld	3.86				
ynDyn Incom	5.23				
ynProspector	.81				
Eaton Bay Group					
Commwith	7.85				
Dividend	5.96				
Growth	9.43				
Income	3.53				
Internatnl	10.98				
yMortgage	10.29				
Viking	10.61				
Guaranty Trust Gr					
ynInv Equity	15.91				
ynInv Income	4.12				
ynMortgage	10.08				
Guardian Group					
Enterprise	1.27				
Gwth Fund	21.78				
North Amer	5.99				
Canadn MAF	5.03				
STMny 10.98	10.08				
World Eqty	5.44				
Investors Group					
yBond	3.68				
yDividend	7.69				
yGrowth	7.49				
yIndexed Stk	4.14				
yInternatnl	10.91				
yJapan	18.22				
yMortgage	4.77				
yMutual	6.61				
yProvidt Stk	8.48				
yReal Prop	4.99				
yRetiremnt	13.56				
Jones Heward Gr					
ynJH Fund	4.88				
ynJH Amer	5.42				
Montreal Trust Gr					
ynEquity	21.62				
ynIncome	6.88				
yninternatl	13.00				
ynMortgage	9.73				
Principal Gr					
yBond	2.41				
yCollective	14.27				
yEquity USF	5.20				
yGrowth	5.92				
yVenture	7.43				
yWorld In US	5.62				
Prudential Gr					
Growth	7.80				
Income	4.76				
Ptnm Hlth Sci	**7.52**				
ynReal Gwth	**9.26**				
Resourcs Can	**8.88**				
Sagit Group					
yCom Gwth	6.46				
yIntl Engy	2.79				
yIntl Income	4.16				
yTrans A	5.35				
yTrans B	70.65				
yTrans C	11.10				
ySask Dev Fd	**4.58**				
Sterling Group					
Equity	5.19				
yMortgage	4.81				
Templeton Group					
Temp Gwth	11.31				
Temp Cdn	3.89				
Trimark Group					
Trimark	8.05				
Trimark Cdn	6.90				
United Bond Share					
nRoyfnd	11.99				
nRoyfnd Inc	4.42				
Universal Group					
American	6.82				
Equity	6.34				
Income	3.97				
Japan	5.62				
Resource	5.53				
nyWaltaine	**38.32**				
Non-Members					
nAltamira Fd	6.00				
Beaucanagx	6.16				
nyCan-Anaes	7.64				
Canagex Gr					
yHypotheq	9.80				
yObligatns	8.40				
yCapital Gth	6.94				
nCapstone	4.76				
Co-op Trust Gr					
ynCT Mutual	17.06				
ynGrowth	8.88				
ynIncome	8.45				
Desiardins Gr					
yActions	15.01				
yHypotheq	4.21				
yInternatnl	13.90				
yObligatns	3.95				
Dixon, Krog Gr					
D K Trust	11.39				
D K Intl	12.02				
Heritage	3.32				
yDomequity	11.15				
nFstCdn Mtg	10.65				
yFiscon Fund	6.26				
Harvard	13.05				
Industrial Gr					
Indust Amer	4.86				
Indust Div	7.06				
Indust Eq	12.91				
Indust Gwth	8.88				
Indust Incom	7.64				
Indust Pens	3.72				
Mack Eqty	1.74				
Mack Mtg Inc	.99				
yMaritime Eq	3.30				
Mariborough	9.18				
yMD Growth	7.96				
MER Group					
Equity	10.73				
Growth	10.69				
MMF 11.42p	10.00				
nNatrusco	25.00				
NW Group					
Canadian	5.80				
Equity	11.83				
Pemberton Group					
Pacific Div	6.64				
Pacific Ret	5.39				
Pacific US	4.11				
PHN Group					
yBond	7.71				
yCanadian	12.62				
yDiv Income	11.34				
yFund	23.74				
yPooled	36.15				
nyRRSP	28.53				
PMF Managmnt					
nPension	8.42				
nXanadu Fnd	7.51				
Pret et Revenu Gr					
yAmerican	17.75				
yCanadian	9.06				
yFonds H	4.97				
yRetraite	13.69				
Synchrovest	6.31				
Tradex	5.54				
Trust General Gr					
ynActions	17.16				
ynObligs Hypo	7.76				
ynHypo	9.68				
ynVal Americ	8.41				
United Group					
Accumula	7.44				
Accumula R	7.72				
American	4.02				
Cont Mortg	5.07				
Security	3.80				
Venture	6.81				
Venture Ret	8.35				
yWestern Gth	3.38				
U.S. Funds					
Dreyfus Group					
A Bnd	12.26				
Cal Tx	12.87				
Dreyf	11.02				
Interm	12.14				
Levge	15.10				
GthOp	9.22				
NY Tx	13.00				
Spl Inc	6.96				
Tax Ex	10.75				
Thrd C	5.68				
Fid Trend	**33.41**				
Keystone Group					
Cus K-2	5.66				
Cus S-1	17.83				
Cus S-4	4.73				
Intl	4.48				
Lex Resrch	13.94				
Manhatn	5.73				
Oppenhmr	7.70				
Putnam Gwth	10.00				
Tech	11.04				

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
E F					
Eaglet o	100	300	300	300	—10
Echo Bay	23738	$9¼	8⅞	9	+ ⅛
Echo 1986 w	1200	$6	5¾	6	+ ⅜
Echo 1987 w	2300	$6	5¾	5¾	— ⅛
Echo 1988 w	2050	$6½	6⅛	6½	+ ¼
Echo 1989 w	1800	$7¼	7⅛	7¼	+ ⅛
Elcthom X	2000	315	310	315	+ 5
Elcthm Y f	1100	305	305	305	+ 15
Enertec	834	125	125	125	
Equity Svr	10100	$7⅛	6¾	7	+ ⅛
Erickson	2300	$5¼	5⅛	5¼	+ ⅛
Erickson L	1100	475	475	475	+ 25
FCA Intl	500	$17½	16½	16½	— 1
Fibrdg	126	$56¾	56¾	56¾	— ¼
Fleinbrdg w	1000	$17¾	17½	17¾	+ ¼
Fathm Ocn	1200	175	175	175	— 5
Fed Ind A	2980	$18¼	18⅛	18¼	
Fed Ind II	3800	$27⅞	27¾	27¾	
F Calgary o	2300	92	92	92	
F Calgry p	200	$7⅛	7	7⅛	+ ⅛
F City Fin	2300	$13	12¾	13	— ⅛
F Marthon	150	280	280	280	+ 10
Ford Cnda	1860	$101	98	100½	+ 2½
GB Auto	2000	$6	5⅞	6	+ ¼
GSW Cl A	660	$8¾	8¾	8¾	
G H					
GSW B f	120	$8¼	8¼	8¼	
Galveston	3000	180	180	180	— 1
Gandalf	1050	$13⅞	13¾	13¾	— ¼
Gaz Metr	635	$7⅜	7¼	7⅜	+ ⅛
Gaz 15 p	200	$29¼	29¼	29¼	
GMC	872	$89⅜	87⅛	89⅜	+ 3
Genstar L	9416	$21¼	21	21¼	+ ⅜
Gnstar 2.35	1175	$28¼	27¾	28¼	+ ¾
Geocrude	16900	224	220	224	
Giant Yk	34000	$15¼	14½	15⅛	+ ⅜
Gibraltar	500	$6½	6½	6½	+ ⅛
Glenayre	700	$7½	7⅜	7⅜	— ¼
Goldale A f	500	185	185	185	
Goldcorp f	7300	$6⅛	6⅛	6⅛	
Goldcrp w	16700	140	136	140	+ 2
Gldn Rul o	4500	90	85	90	+ 5
Goldlund o	11000	64	60	64	
Goldast o	1268	100	100	100	
Goodvear p	106	$30	30	30	
Gwnda	100700	184	165	175	+ 15
Grandma	1000	60	60	60	
Grnduc	1000	50	50	50	
GL Forest	2518	$84¾	84¾	84¾	
G Goose	34220	$18½	18	18	+ 1½
Greyhnd	118	$21¾	21¾	21¾	
Guar Tr p	100	$15⅞	15⅞	15⅞	+ ⅛
Gardn MS f	4800	$6⅞	6½	6¾	+ ¼
Gard MS w	12300	130	120	123	— 1
Gard PA f	1200	$7½	7½	7½	— ¼
Gardn P w	500	105	105	105	+ 5
Gulf Can	79344	$15	14¾	14⅞	— ⅛
Gulfstrm o	21000	55	50	54	+ 4
HCI A f	2000	50	45	45	—10
HCI Hldg B	6000	65	65	65	
Haley	2100	$7½	7	7⅛	+ ⅛
Hrding A f	300	175	175	175	—14
Harris A f	1200	$6¼	6¼	6¼	+ ⅜
Hawker	4257	$18¼	18	18⅛	— ⅛
Haves D	2351	$14½	14⅛	14½	+ ⅜
Hees Intl	200	$18¾	18¾	18⅜	— ⅜
Helix	3700	$9¾	9½	9¾	+ ⅜
Helix w	700	$5⅝	5½	5⅝	+ ⅜
Highwod o	100	275	275	275	+ 10
Hollinger	325	$29	29	29	
HBay Mn s	19210	$7⅛	7¼	7¼	— ⅛
HBay Mn w	2000	95	90	95	+ 19
H Bay Co	2687	$20½	20½	20½	— ⅛
HBC A p	12146	$15⅞	15⅜	15¾	— ⅛
HBC B p	2700	$27	27	27	
Husky Oil	83650	$10⅛	10	10	— ⅛
Husky 13 p	14400	$44	43½	43½	— ½
I J					
IU Intl	100	$23½	23½	23½	+ ½
Imasco	13597	$39¾	39¼	39½	
Imp Life p	1050	$27¼	27	27	— ¼
Imp Oil A	35212	$34¾	34⅜	34⅜	— ¼
Inca o	1000	445	440	445	
Inco	49578	$12⅛	11⅞	12	
Inco 7.85	960	$17	16¾	16¾	— ⅜
Inco wt	12100	200	190	195	
Indal	28500	$10¼	10¼	10¼	— ⅛
Industmin	800	$22½	21	22½	+ 1¾
Inglis	800	$11½	11½	11½	
Innopac	1150	$9⅛	9	9⅛	+ ⅛
Inter-City	10208	$9⅜	9½	9⅜	
I Atlantis o	2900	140	140	140	+ 5
IBM	637	$142¾	142⅜	142¾	+ ⅜
I Thm	135940	$7⅛	7¼	7¼	
Intpr Pipe	10831	$29⅝	29¼	29⅝	+ ½
Inverness	1450	$5½	5	5	
Inverns 875	2000	$15	15	15	+ ⅛
Inv GrA f	200	$45	45	45	+ ¾
Ipsco	210	$12½	12½	12½	
Irwin Toy	29	$6⅜	6⅜	6⅜	
Island Tel	500	$21	20⅞	21	+ ½
Ivaco A f	150	$14½	14½	14½	+ ½
Ivaco D p	700	$25½	25½	25½	+ 1
Ivaco E p	2000	$24	24	24	
Ivaco F p	1900	$24¼	24	24¼	+ ⅛
Ivaco w	1560	425	380	425	+ 25
Jamie o	2000	55	55	55	— 5
Jannock	900	$11¼	10¾	11⅛	+ ⅛
Jannock 8	920	$11¼	11¼	11¼	
Janock wt 2	1700	440	400	440	+ 40
Jonpol	2500	60	60	60	+ 5
Jorex	15000	31	30	30	— 1
Joutel o	2100	27	26	27	
K L					
Keg Rest	700	475	475	475	+ 15
Keg A f	2600	455	445	455	+ 5
Keg w	1500	55	55	55	— 5
Kelsey H	500	$27¾	27¾	27¾	+ ¼
Kerr Add	450	$15	14¾	14¾	— ⅛
L A Varah	3500	315	310	310	—10
LAV w	2000	90	90	90	
LK Res A	500	95	95	95	
Labatt	14450	$19⅜	19⅜	19½	— ¼
Lac Mnrls	5776	$25¾	24⅜	25⅜	+ ⅞
Lacana	14952	$9⅜	9¼	9⅜	+ ⅜
Lafarge	400	$12	12	12	
Laidlaw A	500	$14½	14¼	14¼	— ¼
Laidlw B f	10100	$13½	13⅜	13½	+ ⅛
Ldl 9¾	300	$10¼	10	10¼	+ ¼
Laidlaw 8	100	$7¾	7¾	7¾	— ⅛
L Shore	2000	$33	32⅜	33	+ ⅜
Lanpar	300	440	435	440	
Lariat OG o	1000	87	87	87	— 3
Laurasia o	1200	33	33	33	
Lava Cap o	2700	48	44	48	
Leigh Inst	4000	210	203	210	+ 5
Lenora o	5000	46	44	46	+ 4
Leons Frn	600	$11½	11½	11½	+ 1
Linear T	2000	$8¼	8	8	+ ⅛
LL Lac	102	$28	28	28	—1¼
Loblaw Co	4100	$14⅜	14½	14½	
Lob Co pr	200	$25⅜	25½	25⅜	+ ⅛
Lob 370 p	225	$38	38	38	
Lochel A i f	904	105	102	105	+ 3
Lochiel B	2600	100	100	100	
Logistec	100	430	430	430	
Lumonics	2900	$14⅜	14⅛	14⅜	+ ⅜
Lynx Can o	5500	69	68	68	+ 1
M N					
MICC	300	350	350	350	+ 25
MSR Exp	400	455	450	455	+ 5
Mclan H X	12608	$19½	19⅛	19¼	+ ¼
Mcln HY f	200	$18⅞	18⅞	18⅞	+ ⅜
Macmillan	4575	$23½	23¼	23½	+ ¼
Mcmiln 200	1122	$22½	22¼	22½	+ ½
Mcmiln 221	2300	$24⅜	24¼	24⅜	+ ⅜
Macquest o	1000	26	26	26	
Magna A f	8940	$14¼	14⅛	14¼	+ ⅛
Maistc Con	100	290	290	290	
Man p	167950	$25¼	25⅛	25¼	— ⅛
Man w	480750	107	100	100	
Manville	1200	285	285	285	
M Lf Gard	240	$36¾	36¾	36¾	
Maritime f	16878	$34½	34¼	34⅜	+ ⅛
Martim A p	1000	$7½	7½	7½	+ ⅜
Mar T 765	100	$8¼	8¼	8¼	+ ⅜
Mark Spnc	500	$7½	7½	7½	+ ⅛
Mar Dmc A	224	$7¾	7¾	7¾	
Mark Wrk f	1500	92	90	90	— 3
Mascot G o	1000	171	170	170	— 5
Mass Fer	7500	325	315	320	+ 5
Mas F A	1085	$9⅞	9⅝	9⅞	+ ⅜
MF Init w	38300	70	60	68	+ 10
MF Add w	3000	79	70	79	+ 19
Maynard	1435	400	400	400	
McGraw H	200	$19¼	19¼	19¼	+ ¼
Mc Intyre	100	$27¾	27¾	27¾	+ ¾
Mentor	700	$5¾	5⅜	5⅜	
Mercantil	600	$11¾	11¾	11¾	+

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

MONTRÉAL

Cours à la hausse

MONTREAL (PC) — Les cours ont poursuivi leur progression hier à la Bourse de Montréal. L'indice général du marché a enregistré un gain de 1.57 point et affichait 105.09 au terme de la séance.

Le volume des échanges a diminué à 1,229,877 actions, au regard de 1,727,473 le jour précédent.

Les banques gagnent 2.27 à 97.01, les produits forestiers 2.14 à 128.83, les industries 1.51 à 101.68, les mines 1.45 à 97.26 et les services publics 0.58 à 108.74, tandis que les hydrocarbures abandonnent 0.78 et se replient à 113.98.

Bell Canada Enterprises monte de 3-8 à $33 dans un brassage de 286,105 actions. Denison Mines A reprend 3-4 à $14 7-8 dans un volume de 6,000 unités traitées.

Northern Telecom gagne 1 1-4 à $47 3-4, Denison Mines B 1 à $14, Long Lac Minerals 7-8 à $25 3-8, Consolidated Bathurst 3-4 à $27, Banque royale 5-8 à $27 1-4, Seagram 5-8 à $43 3-8, Banque TD 1-2 à $15 1-4, Trans-Canada Pipelines 3-8 à $16 5-8, Alcan 1-4 à $33 et Denison Mines PR A 1-4 à $25 1-4. A l'inverse, Asamera perd 1-2 à $11 1-8 et Gulf Canada 1-8 à $14 7-8. Thomson News A est stationnaire à $39.

On compte finalement 129 titres en hausse, 56 en baisse et 53 inchangés.

Dans les juniors, Brosnan perd un cent à 44 cents, Dumont gagne un cent à 18 cents, et Green Coast Resources reprend trois cents pour finir à 13 cents.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

XXM MARCHÉ	XCO HYDRO: CARBURE	XCB BANCAIRE
1,57	0,78	2,27
105,09	113,98	97,01

VARIATIONS DES TITRES	XCF PRODUITS FORESTIERS	XCM MINES ET MÉTAUX
129 / 53 / 56	2,14	1,45
	128,83	97,26

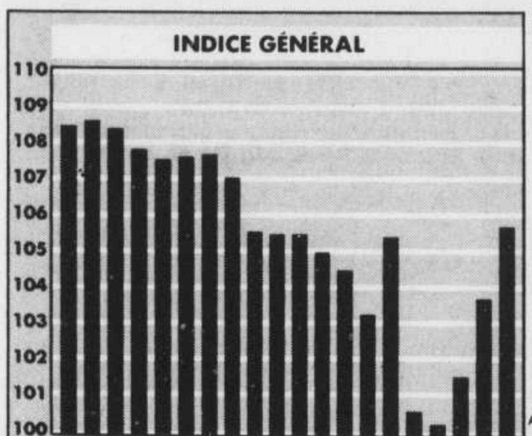

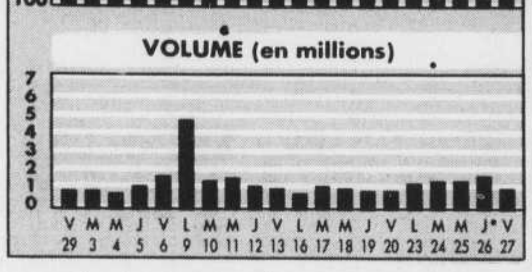

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
A B					
Agnico E	800	$13½	13⅜	13½	+ ⅛
Aiguebelle	600	$5⅝	5⅝	5⅝	— ⅛
Alta energ	5370	$18⅜	18⅛	18⅜	+ ⅛
Alcan Alu	31483	$33⅜	32⅞	33	+ ¼
Alcan Wt	17100	$9¾	9¼	9½	+ ¼
Aldona M	z111	15	15	15	—10
Algoma St	200	$20⅛	20⅛	20⅛	+ ⅜
Alum 2.312	1500	$25¼	25	25¼	+ ¼
AMCA int	2900	$18¼	18	18⅛	
Amusecor	2300	150	140	150	+15
Asamera	3700	$11¼	11⅛	11⅛	— ½
BCRail2.3	200	$25⅛	25⅛	25⅛	
BCE	286105	$33⅛	32½	33	+ ⅜
BCE 1.80p	300	$22⅞	22⅞	22⅞	+ ⅜
BCE 1.96p	200	$38¾	38¾	38¾	+ ¾
BCE 2.05p	500	$33	33	33	+ ⅞
BCE 2.70p	z75	$34⅜	34⅜	34⅜	— ⅛
B C Forst	1700	$9½	9¼	9½	+ ⅜
BGR A	1000	$6⅜	6⅜	6⅜	— ⅛
BGRwt	3500	140	125	125	—10
BC Phone	3050	$20	19⅞	20	
BP Can	2080	$23½	23⅛	23½	+ ⅜
Bank NS	8656	$10⅞	10½	10¾	+ ⅛
B NS sr1	800	$25¼	25¼	25¼	
Baue Cont	900	$10¼	10¼	10¼	+ ⅛
Bq Mercn	500	$11¾	11¾	11¾	+ ¼
Baue Mtl	19253	$23⅛	22½	23⅛	+ ⅝
BMO 2.85	650	$30⅞	30⅞	30⅞	+ ¼
BMO $2.50	1400	$27¼	27⅛	27⅛	+ ⅛
BMO Sr3	200	$24⅛	24⅛	24⅛	
BMO Wts	4735	335	305	335	+25
Bq Eparg	450	$17⅝	17⅝	17⅝	— ⅜
BaEp 2.62	7500	$26	25¾	26	+ ¼
Baue Nat	18281	$10⅝	10⅜	10⅜	— ⅛
BaNat 2.94	600	$31¼	30⅞	31¼	+ ¼
Bq Nat B	900	$29⅛	29	29	— ⅛
Bq Royale	32580	$27¼	26¾	27¼	+ ⅝
Bq Ry Wt	18575	400	380	400	+20
BaRy 1.45	700	$15⅞	15¾	15⅞	+ ⅛
BaRy 1.88	142	$19⅝	19⅝	19⅝	+ ⅜
BaRy 2.75	1600	$30¼	30⅛	30¼	+ ¼
Barrick R.	500	158	158	158	—2
Baxter Tc	2700	100	100	100	—15
fBomb A	200	$16⅝	16⅝	16⅝	
fBomb B	1205	$15	15	15	
Bow Val	350	$18¼	18¼	18¼	— ¼
BowVl2.05	300	$27	27	27	
Bralorne	200	$5¾	5¾	5¾	+ ¼
Brascade	160	$39⅞	39⅞	39⅞	+ ¼
Brascan A	2339	$29¼	29	29	— ⅜
Brcan prF	200	$26	26	26	+ ⅜
Brinco	1600	230	230	230	+15
C D					
CAE Ind	4802	$11⅛	11	11⅛	
Cad Frvw	700	$14	14	14	
Cad Fw a	2000	$7⅞	7⅞	7⅞	
Camp R	120	$8⅛	8⅛	8⅛	+ ⅛
fCampeau	500	$21	21	21	+ ⅛
fCDC	2200	380	375	380	+5
CDC Pr B	600	$94	94	94	+ ⅜
C Imp Bk	8000	$22⅞	22½	22⅞	+ ⅜
CIBa 2.05	200	$22¼	22¼	22¼	+ ¼
CIBQ 3.562	200	$29⅝	29⅝	29⅝	+ ⅛
CIBa wt	1700	315	315	315	+40
CP Ltee	6477	$39⅜	39	39¼	+ ⅛
fC Tire A	4200	$9⅞	9½	9⅞	+ ½
C Utilit B	2600	$13⅞	13⅞	13⅞	
C.Util SrH	300	$22¼	22¼	22¼	— ⅛
Canron A	800	$10⅜	10⅛	10⅜	+ ½
Carl Ok	1200	$16¾	16⅝	16¾	+ ¼
Cascades	4770	$9⅛	8⅞	9⅛	+ ⅛
CB Pak	2000	$11	11	11	
CB Pak.wt	15400	165	155	160	+20
fChateau	400	$12	11¾	11¾	
CimL PrE	371	$12⅝	12⅝	12⅝	+ ⅛
Cim L 1.17	226	$14½	14⅜	14½	+ ⅜
fCoho R.A	1000	240	240	240	+240
Cominco	4200	$12¾	12⅝	12¾	+ ¼
Comi 2.00	200	$24	24	24	+1½
ComSatlite	500	415	415	415	
Cmp Inv	100	235	235	235	+18
Comterm	14402	188	181	181	—7
C Bath A	21900	$27	26½	27	+ ¾
Cons Gas	10000	$18½	18½	18½	
C Gas Wt	1000	305	305	305	+9
C gas 1312	400	$29½	29½	29½	— ¼
Corby A	z26	$37⅛	37⅛	37⅛	+ ⅜
Denison.A	6000	$14⅞	14⅜	14⅞	+ ¾
fDenisonB	2000	$14	14	14	+1
Den9.75	1700	$25¼	25¼	25¼	+ ¼
Dofasco A	9200	$19⅜	19	19	+ ⅜
Dofasc Wt	1400	$14¾	14½	14¾	+ ½
Dome Cda	2913	$5⅜	5¼	5¼	— ¼
Dome Mns	200	$11⅞	11⅞	11⅞	+ ¼
Dome Pet	25625	229	217	219	—8
Domtex	1451	$15¼	15⅛	15¼	+ ⅜
Domtar	10121	$29½	29¼	29½	+ ⅜
Domtr.2.25	z75	$25	25	25	+1⅛
Donohue	845	$31	31	31	
Dynamar	500	85	85	85	
E F					
Echo Bay	300	$9⅛	9⅛	9⅛	+ ⅛
Entrep CP	15634	$19¾	19⅛	19⅜	+ ¼
Epitek Int	4400	56	56	56	+1
FILteeWts	100	$17¾	17¾	17¾	+ ⅜
Forex	5000	115	110	115	—85
G H					
Gaz Metr	1360	$7¼	7¼	7¼	— ⅛
Gaz 5.4 pr	150	$91	91	91	+1
Gaz 15	800	$29¼	29¼	29¼	+ ⅛
Genstar	750	$21¼	21	21¼	+ ¼
Geocrude	4892	222	220	220	—5
fGldcrp.A	700	$6¼	6	6¼	+ ¼
Gldcrp.Wt	4700	138	137	137	—1
Guard prB	300	$7½	7½	7½	+ ⅜
Gulf Can	64775	$15	14⅞	14⅞	— ⅛
Helix.Circ	2100	$9⅝	9⅝	9⅝	+ ⅜
HelxWt	1300	$5¾	5⅝	5¾	+ ⅛
Hir Walkr	10471	$21⅞	21⅜	21¾	+ ¼
H Wlkr D	6310	$22⅛	21⅞	22⅛	+ ⅛
H Wlkr E	700	$26⅛	26	26⅛	+ ⅛
H Wlkr f	300	$28⅜	28⅜	28⅜	+ ⅛
Wlkr Wts	1700	185	180	185	+5
H Bay Co	431	$20½	20½	20½	— ¼
H Bay pA	z78	$15⅝	15⅝	15⅝	— ¾
H Bay2.25	100	$27	27	27	+ ½
Husky Oil	3100	$10⅛	10	10⅛	
Husky 13	600	$44	43½	43¾	— ¼
I J					
Imasco ltd	3000	$39¾	39¼	39½	— ⅛
Imp Oil A	7789	$34⅝	34⅜	34½	
Inco Ltd	5277	$12	12	12	+ ⅛
Indal	10000	$10¼	10¼	10¼	— ⅞
IBM	165	$142⅞	141⅛	142⅞	+ ⅞
Inter Pipe	900	$29½	29¼	29½	+ ¼
Inverness	200	$5	5	5	
fIvaco A	1200	$14¾	14⅜	14⅜	+ ⅜
K L					
Kiena	150	$21¾	21¾	21¾	— ⅜
Labatt	470	$19⅝	19½	19½	
Lablaw	700	$14⅝	14⅝	14⅝	+ ⅛
Louvem	766	185	185	185	+10
M N					
Mclean X	11000	$19⅜	19⅜	19⅜	+ ¼
McM Bldl	292	$23½	23¼	23½	+ ¼
MnP.p	1000	$25¼	25¼	25¼	
Mntoba wt	3700	103	100	100	—1
C Marconi	1400	$22⅝	22⅜	22⅜	+ ⅜
fMarit Tel	612	$34½	34½	34½	+ ⅛
Mrt pr D	200	$8¼	8¼	8¼	+ ¼
Mass Fer	3759	325	315	315	
Mas F 2.5	100	$9½	9½	9½	—1
McNeil M	6000	295	290	290	
Merland	541	435	435	435	—5
fMeston	1000	135	135	135	+5
Min Lac	1300	$25⅝	24¾	25⅜	+ ⅞
Mitel Corp	3875	$6½	6	6⅜	+ ½
fMolson A	400	$16¾	16¾	16¾	
Moore	2374	$50⅝	50⅝	50⅝	
Nabu Net	1500	110	110	110	
NB Tel	1035	$14¼	14¼	14¼	+ ⅜
Nfld 1414	500	$11⅝	11½	11⅝	
Nfld Tel	300	$13½	13⅜	13½	+ ¼
Noranda	16556	$17¾	17¼	17¾	+ ½
Norcen.En	1535	$15¾	15⅝	15¾	+ ⅜
fNoreNv	600	$14¾	14¾	14¾	+ ⅜
Normick	1700	$8⅜	8¼	8¼	— ⅛
Nor Tel	23475	$48⅜	46⅜	47¾	+1¼
Nova 612	200	$20¼	20¼	20¼	
Nova 15	600	$29¾	29¾	29¾	+ ¼
Nova 12	1300	$31½	31⅛	31½	+ ⅛
Nova 11.24	400	$26¾	26¾	26¾	+ ½
O P					
fOcelot B	2600	380	335	365	+25
fOsha A	750	$18½	18½	18½	+ ⅛
Placer Dv	500	$17⅞	17⅞	17⅞	
fPowr Cr	2042	$18⅝	18¼	18⅝	+ ⅜
Prnor Gr	1500	$11½	11	11	— ½
Prooptic	700	200	200	200	
Provigo	2555	$15⅝	15⅛	15⅝	+ ⅜
Pub Strge	1000	$19	19	19	— ½
Q R					
Que Tel	232	$29½	29½	29½	— ⅛
fReitmn A	1000	$15¼	15¼	15¼	
Rio Algom	400	$14⅝	14⅝	14⅝	+ ⅛
fRogerC B	2200	$6¼	6⅛	6⅛	— ¼
fRollnd A	1000	$13¾	13¾	13¾	+ ¼
Rolland c	175	$36½	36½	36½	—1½
Ry Trco A	3800	$25¼	25	25	
S T					
Sceptre	2026	$5¾	5¾	5¾	
Seagram	12295	$43¾	42½	43⅜	+ ⅜
Sensormat	100	300	300	300	+20
Shell Can	2705	$21⅞	21½	21⅝	— ⅛
fSpar Aer	900	$18½	18½	18½	+ ¼
fSteinb A	z50	$24¾	24¾	24¾	+ ¼
Stelco A	1800	$21⅝	21¼	21½	+ ¼
Stelco Wts	300	355	355	355	+10
Stel 1.94	900	$23	22¾	23	+ ¼
Stelco pd	200	$25¾	25¾	25¾	+ ⅜
Sullvn.Min	825	390	390	390	
Systemhse	700	80	80	80	—1
Teck A	100	$9	9	9	—1
fTeck B	550	$8	7⅞	8	
fTel Mt B	5250	$20¾	20½	20¾	+ ¼
Tembec.A	1600	395	395	395	—5
Texaco	10500	$35	34⅞	34⅞	+ ⅜
Thomsn A	30700	$39⅞	39½	39½	
TIE teleco	3200	$11⅞	11¼	11¾	+1
Tor Dm Bk	61070	$15¼	14⅞	15¼	+ ½
Total Pete	400	$10¾	10¾	10¾	— ½
TAIRs.prB	4000	$24¼	24⅛	24⅛	+ ⅛
TrAlto A	23550	$21⅛	21	21	+ ⅛
TrAlto wt	700	220	220	220	—15
TrCan Pl	36306	$16¾	16¼	16⅝	+ ⅜
TrCan 2.8	z60	$31	31	31	+1
Trillium T	500	$7½	7½	7½	— ⅛
Trimac	1310	450	450	450	—5
Trust Gen	520	$19¼	19¼	19¼	— ⅛
fTurbo Rs	6000	37	36	36	
U V					
fUAP InA	140	$28¾	28¾	28¾	— ¾
UAP Wt	z50	$7½	7½	7½	— ½
Union Gas	120	$10⅜	10⅜	10⅜	
Ugas 14.38	300	$24	24	24	— ¼
fVtICIA	1000	$6¼	6	6	+ ⅛
W X					
Walwyn	1000	240	240	240	—5
Westmin	1300	$11	11	11	+ ¼
Weston	3000	$67	67	67	+1
Wrld wt.A	2000	46	46	46	—4
Wrld wt.B	2000	100	100	100	
Wright Hr	500	$6⅜	6⅜	6⅜	+ ⅛
Total sales: 1,158,377					
Junior Mines Oils					
Abcourt	500	130	130	130	—4
AbitibiRes	2000	18	16	18	—2
Bachelor	2000	420	410	415	—5
Beaucp Rs	1000	66	66	66	—4
Brosnan	16000	44	44	44	—1
Cartier Re	8000	35	35	35	—1
C.Imp. 10	1000	250	250	250	
Dumagmi	600	490	490	490	—10
Dumont	10000	18	18	18	+1½
Goldex ltd	1050	135	125	135	
Gr Coast	9000	14	13	13	+3
Kew Gold	5200	70	67	70	+4
Lynx Exp	7000	69	68	68	+3
Muscocho	7500	175	171	175	+5
Musco pr	300	$8¼	8¼	8¼	
Queenstn	350	185	185	185	—6

Contrats à terme sur le bois de sciage de l'Est

—Season— High	Low		High	Low	Settle Price	Chg.	Open Int.
LUMBER(MEM)—130,000 bd.ft.;US$—1,000bd.ft.							
210.20	181.00	SP	184.20	184.00	184.20	+1.70	15
220.70	188.00	NV	194.80	192.50	192.50	+1.50	18
224.00	198.00	JA	203.00	203.00	203.00	+5.00	11
234.50	229.50	MR			219.00	—5.00	2

Estimate Sales: ...16... Total open interest: ...46

OPTIONS

Option	Mois	Prix	Offre	Dem.	Dern. Trans.	Op. en cir.
A B						
Agnic E	Fb	12½	$2⅜	$2⅝		
Agnic E	Fb	12½p	80	105		20
Agnic E	Fb	15	125	150		20
Agnic E	Fb	15 p	$2⅛	$2⅜		15
Agnic E	Fb	17½	55	80	90	9
Agnic E	Fb	17½p	$4	$4¼	$3⅝	2
Agnic E	Ag	12½	115	140		2
Agnic E	Ag	12½p	15	40		20
Agnic E	Ag	15	15	35		161
Agnic E	Ag	15 p	165	190		71
Agnic E	Ag	17½p	$3¾	$4	$4	26
Agnic E	Ag	20		20		54
Agnic E	Ag	20 p	$6¼	$6⅝		33
Agnic E	Nv	12½	185	$2⅛		
Agnic E	Nv	12½p	55	80		
Agnic E	Nv	15	70	95		10
Agnic E	Nv	15 p	190	$2⅛		26
Agnic E	Nv	17½	20	45		85
Agnic E	Nv	17½p	$4	$4¼	$4⅛	105
Agnic E	Nv	20	5	30		32
Agnic E	Nv	20 p	$6⅜	$6¾		2
Alcan	Fb	30	$4⅞	$5⅛	$4¼	3
Alcan	Fb	30 p	80	100	115	4
Alcan	Fb	40	90	110	70	300
Alcan	Ag	30 p	5	20		
Alcan	Ag	40	1	5	5	2184
Alcan	Ag	45	1	10	5	1854
Alcan	Ag	45 p	$12⅛	$12⅜	$12⅝	92
Alcan	Ag	50		5	1	1132
Alcan	Ag	50 p	$17⅛	$17⅜	$14¼	
Alcan	Nv	30 p	50	70	100	6
Alcan	Nv	45	10	20	15	570
Alcan	Nv	45 p	$12⅛	$12⅜	$13⅛	75
Alt Enr	Mr	17½	$2¾	$2⅝	$2	55
Alt Enr	Mr	17½p	35	60		
Alt Enr	Mr	20 p	175	$2	$2¼	22
Alt Enr	Mr	22½	35	45	35	
Alt Enr	Mr	22½p	$4	$4⅜		
Alt Enr	Sp	17½p	15	35	25	12
Alt Enr	Sp	22½		5	5	520
Alt Enr	Sp	22½p	$4	$4⅜	195	
Alt Enr	Sp	25				
Alt Enr	Sp	25 p				
Alt Enr	Dc	17½p	30	40	35	35
Alt Enr	Dc	20	60	75	60	285
Alt Enr	Dc	20 p	165	185	160	2
Alt Enr	Dc	22½p	$4	$4⅜	$2⅞	3
Alt Enr	Dc	25				
Alt Enr	Dc	25 p				
Asamo	Ja	10 p	65	80		
Asamo	Ja	12½p	160	175	105	30
Asamo	Ja	15 p	$4	$4¼	$3⅞	20
Asamo	Ap	10	$2⅜	$2⅞	$3	4
Asamo	Ap	10 p	80	95		
Asamo	Ap	12½p	180	$2	165	10
Asamo	Ap	15	80	95	90	8
Asamo	Ap	15 p	$4⅛	$4⅜		
Asamo	Oc	10 p	45	60	30	54
Asamo	Oc	15 p	$3⅜	$3⅞	$3⅛	86
BC Tel	Ja	17½	$2½	$2¾	$3	1
BC Tel	Ja	17½p	5	15		
BC Tel	Ja	20	60	80	70	48
BC Tel	Ja	20 p	50	75		
BC Tel	Ja	22½p	$2¾	$3⅛		
BC Tel	Ap	17½	$2⅜	$2⅞		
BC Tel	Ap	17½p	5	20		
BC Tel	Ap	20	85	100		
BC Tel	Ap	20 p	60	90		
BC Tel	Ap	22½	10	25		
BC Tel	Ap	22½p	$2¾	$3¼		
BC Tel	Oc	15				
BC Tel	Oc	15 p				
BC Tel	Oc	17½	$2⅜	$2⅝	$2¾	3
BC Tel	Oc	17½p		10		
BC Tel	Oc	20 p	35	55		
BC Tel	Oc	22½		10	1	3100
BC Tel	Oc	22½p	$2⅝	$3	185	10
BC Tel	Oc	25				
BC Tel	Oc	25 p				
BCE	Fb	27½	$5¾	$6⅛	$5⅝	75
BCE	Fb	27½p	5	25	25	22
BCE	Fb	30 p	35	50	35	318
BCE	Fb	32½p	55	80	95	9
BCE	Ag	27½	$5½	$5⅞	$4⅞	84
BCE	Ag	27½p		10	10	25
BCE	Ag	30 p	1	10	5	2798
BCE	Ag	35 p	190	$2⅛	$4½	
BCE	Nv	27½	$5⅝	$6	$4⅞	218
BCE	Nv	27½p	1	15	40	20
BCE	Nv	30 p	10	25	20	583
Bk Mtl	Ag	22½p	40	60	80	123
Bk Mtl	Ag	25	1	10		1066
Bk Mtl	Ag	25 p	$2¼	$2⅜		1402
Bk Mtl	Ag	27½		5		541
Bk Mtl	Ag	27½p	$4⅜	$4¾		285
Bk Mtl	Ag	30		5	5	1217
Bk Mtl	Ag	30 p	$6⅞	$7¼		5
Bk Mtl	Nv	20 p	15	35		
Bk Mtl	Nv	22½p	80	105		101
Bk Mtl	Nv	25	25	40		1154
Bk Mtl	Nv	25 p	$2¼	$2½	$3	174
Bk Mtl	Nv	27½	1	15		169
Bk Mtl	Nv	27½p	$4⅜	$4¾		17
Bk NS	Mr	10 p	45	65	75	28
Bk NS	Mr	12½p	$2	$2¼		
Bk NS	Sp	10	85	110	110	60
Bk NS	Sp	12½	1	10	5	850
Bk NS	Sp	12½p	165	190	$2	10
Bk NS	Sp	15		5	10	175
Bk NS	Sp	15 p	$4⅛	$4½	$3½	
Bk NS	Dc	10 p	30	50	55	35
Bk NS	Dc	15	5	10	10	215
Bk NS	Dc	15 p	$4⅛	$4½		
Bow Val	Ja	17½	$2¼	$2½	$3⅛	5
Bow Val	Ja	20 p	$2¼	$2½	$2	76
Bow Val	Ja	22½p	$4⅛	$4½	$3⅞	59
Bow Val	Ja	25	15	20	15	163
Bow Val	Ja	25 p	$6⅝	$7	$6⅜	38
Bow Val	Ja	27½	5	15	65	50
Bow Val	Ja	27½p	$9⅛	$9½		
Bow Val	Ap	17½	$2¾	$3⅛		
Bow Val	Ap	17½p	125	150		
Bow Val	Ap	20 p	$2½	$2⅞	$2⅜	10
Bow Val	Oc	17½p	60	80	75	79
Bow Val	Oc	22½	10	20	15	512
Bow Val	Oc	22½p	$4⅛	$4½	$3¼	21
Bow Val	Oc	25	5	10	10	1848
Bow Val	Oc	25 p	$6⅝	$7	$6⅜	12
Bow Val	Oc	27½		5	5	555
Bow Val	Oc	27½p	$9⅛	$9½	$6⅛	
Brscn A	Ja	27½	$3	$3¼		
Brscn A	Ja	27½p	75	100		
Brscn A	Ja	30 p	150	175	170	33
Brscn A	Ja	32½	65	90	85	398
Brscn A	Ja	35 p	$5⅜	$6		33
Brscn A	Ja	40	1	25		5
Brscn A	Ja	40 p	$10⅜	$11⅛		
Brscn A	Ap	27½	$3⅜	$3⅞		
Brscn A	Ap	27½p	100	125	100	8
Brscn A	Oc	27½	$2¼	$2½		10
Brscn A	Oc	27½p	50	75		
Brscn A	Oc	30	85	110		44
Brscn A	Oc	30 p	125	150		43
Brscn A	Oc	32½	20	45		163
Brscn A	Oc	32½p	$3⅛	$3⅜		4
Brscn A	Oc	35	15	20	15	102
Brscn A	Oc	35 p	$5⅝	$6	$5⅞	3
Brscn A	Oc	40		10		224
Brscn A	Oc	40 p	$10⅜	$11⅛		20
Brscn A	Oc	45		15		50
Brscn A	Oc	45 p				
C D						
C Im B	Mr	22½p	130	150	140	86
C Im B	Mr	25 p	$2½	$2⅞	170	3
C Im B	Mr	27½p	$4⅝	$5¼		
C Im B	Sp	22½p	60	70	60	150
C Im B	Sp	25 p	$2¼	$2½	$2¼	76
C Im B	Sp	27½		5	5	68
C Im B	Sp	27½p	$4⅝	$5⅛	$2½	
C Im B	Sp	30		5	5	199
C Im B	Sp	30 p	$7⅛	$7½	$5¾	
C Im B	Sp	32½		5	5	1142
C Im B	Sp	32½p				
C Im B	Dc	22½	130	150	130	45
C Im B	Dc	22½p	115	130	105	232
C Im B	Dc	25	30	40	30	143
C Im B	Dc	25 p	$2⅜	$2¾	$2½	43
C Im B	Dc	27½		10	25	87
C Im B	Dc	27½p	$4⅝	$5¼	$3¼	6
C Im B	Dc	30		10	10	70
C Im B	Dc	30 p	$7⅛	$7½		
C Im B	Dc	32½		5		
C Im B	Dc	32½p				
C Marc	Fb	20	$3⅞	$4⅛		
C Marc	Fb	20 p	55	80		
C Marc	Fb	22½p	125	150	150	60
C Marc	Fb	25	125	145		
C Marc	Fb	25 p	$2¾	$3	$3⅛	24
C Marc	Ag	20	$2⅜	$2⅝		9
C Marc	Ag	20 p	5	20	10	91
C Marc	Ag	22½	50	75		55
C Marc	Ag	22½p	25	45	65	209
C Marc	Ag	25	5	25	10	58
C Marc	Ag	25 p	$2⅜	$2⅝		33
C Marc	Ag	27½		20		5
C Marc	Ag	27½p	$4¾	$5		3
C Marc	Nv	20	$3⅛	$3⅜		40
C Marc	Nv	20 p	35	60		127
C Marc	Nv	22½p	85	110	110	173
C Marc	Nv	25	70	80		505
C Marc	Nv	25 p	$2⅜	$2⅞		472
C Marc	Nv	27½	25	45	30	103
C Marc	Nv	27½p	$4⅞	$5¼		82
CanP E	Fb	17½	$3	$3¼		5
CanP E	Fb	17½p	35	60		
CanP E	Fb	22½	50	75	60	269
CanP E	Ag	17½	$2⅛	$2⅜	$2	12
CanP E	Ag	17½p		25		
CanP E	Ag	22½		25		855
CanP E	Ag	22½p	$2⅞	$3⅛		281
CanP E	Ag	25		20		822
CanP E	Ag	25 p	$5⅜	$5¾		5
CanP E	Nv	17½	$2⅝	$2⅞		11
CanP E	Nv	17½p	20	45		
CanP E	Nv	20 p	65	90	130	104
CanP E	Nv	22½p	$3	$3¼	$3½	109
CanP E	Nv	25	5	20		210
CanP E	Nv	25 p	$5½	$5⅞		11
Carl OK	Fb	15	$2⅜	$2⅝	$2⅜	69
Carl OK	Fb	15 p	25	50		
Carl OK	Fb	17½	120	140	115	104
Carl OK	Fb	20	35	55	80	55
Carl OK	Fb	20 p	$3¼	$3⅜		
Carl OK	Ag	15	160	185	145	50
Carl OK	Ag	15 p	1	15	15	45
Carl OK	Ag	17½	5	15	15	374
Carl OK	Ag	20	1	10	10	669
Carl OK	Ag	20 p	$3¼	$3⅜	$4⅛	10
Carl OK	Ag	22½	1	5	5	357
Carl OK	Ag	22½p	$5¾	$6⅛	$5	
Carl OK	Ag	25		5	1	119
Carl OK	Ag	25 p	$8¼	$8⅝	$5⅛	
Carl OK	Nv	15	$2⅛	$2¼	180	29
Carl OK	Nv	15 p	10	30	40	18
Carl OK	Nv	17½	90	100	75	473
Carl OK	Nv	17½p	115	130	130	150
Carl OK	Nv	20	15	30	20	1158
Carl OK	Nv	20 p	$3¼	$3⅜	$2¾	8
Carl OK	Nv	22½	1	10	55	25
Carl OK	Nv	22½p	$5¾	$6¼	$2¼	
CBth A	Ja	25	$2⅝	$2⅞		5
CBth A	Ja	25 p	35	60		30
CBth A	Ja	27½p	135	150		19
CBth A	Ja	30	60	85		90
CBth A	Ap	25	$3⅛	$3⅜		
CBth A	Ap	25 p	75	100		10
CBth A	Ap	27½	$2⅛	$2⅜		10
CBth A	Ap	27½p	160	$1⅞		
CBth A	Oc	25 p	10	35		
CBth A	Oc	27½p	85	110		36
CBth A	Oc	30	15	40		11
CBth A	Oc	30 p	$3	$3¼		
Cmnc	Mr	10	$3¼	$3⅝		
Cmnc	Mr	10 p	15	25		
Cmnc	Mr	12½	170	195	175	25
Cmnc	Mr	12½p	55	75	80	20
Cmnc	Mr	15	40	60	55	31
Cmnc	Mr	15 p	$2⅜	$2¾	$2½	20
Cmnc	Mr	17½	5	15	10	85
Cmnc	Mr	17½p	$4½	$4⅞		
Cmnc	Sp	10	$2¾	$3⅛		
Cmnc	Sp	10 p	5	15		
Cmnc	Sp	12½p	20	30	50	30
Cmnc	Sp	15	5	15	25	101
Cmnc	Sp	16⅝	1	5	90	22
Cmnc	Sp	16⅝p	$3⅝	$4	$3¾	6
Cmnc	Sp	17½	1	5	10	60
Cmnc	Sp	17½p	$4½	$4⅞		
Cmnc	Sp	18⅜	1	5	15	2137
Cmnc	Sp	18⅜p	$5⅜	$5¾	$6⅛	566
Cmnc	Sp	20	1	5	5	537
Cmnc	Sp	20 p	$7	$7⅜	$6⅝	3
Cmnc	Sp	21⅜	1	5	30	120
Cmnc	Sp	21⅜p	$8⅝	$9⅛	$5¾	
Cmnc	Dc	10	$3⅛	$3½		
Cmnc	Dc	10 p	10	20		
Cmnc	Dc	12½	115	135	125	241
Cmnc	Dc	12½p	35	55	65	33
Cmnc	Dc	15 p	$2⅛	$2½	190	5
Cmnc	Dc	16⅝	1	10	10	20
Cmnc	Dc	16⅝p	$3⅝	$4	$4½	
Cmnc	Dc	17½	1	5	5	278
Cmnc	Dc	17½p	$4½	$4⅞	$3¾	2
Cmnc	Dc	18⅜	1	5	10	118
Cmnc	Dc	18⅜p	$5¼	$5¾	$3	7
CP Ltd	Fb	35	$5¾	$6⅛	$5	102
CP Ltd	Fb	35 p	60	85	120	56
CP Ltd	Fb	45 p	$5⅝	$6	$7⅜	13
CP Ltd	Ag	35	$4¼	$4⅝	$3¾	5
CP Ltd	Ag	35 p	5	25	20	5
CP Ltd	Ag	40 p	110	130	115	1039
CP Ltd	Ag	45	1	5	5	1466
CP Ltd	Ag	45 p	$5⅝	$6	$7½	123
CP Ltd	Ag	50	1	5	10	321
CP Ltd	Ag	50 p	$10⅝	$11	$10⅞	
CP Ltd	Ag	55	1	5	30	85
CP Ltd	Ag	55 p	$15⅝	$16	$6⅜	
CP Ltd	Nv	35	$5¼	$5⅝	$4¼	31
CP Ltd	Nv	40 p	175	$2	195	447
CP Ltd	Nv	45 p	$5⅝	$6	$7	10
CP Ltd	Nv	50	10	25	20	166
CP Ltd	Nv	50 p	$10⅝	$11	$8⅜	
CRL	Mr	22½	$4½	$4⅞	$4½	12
CRL	Mr	22½p	150	175	$2	149
CRL	Mr	25 p	$2¼	$2½	$2¾	39
CRL	Mr	27½	$2¼	$2½	$2½	80
CRL	Mr	30	130	150	110	65
CRL	Mr	35	40	55	50	63
CRL	Mr	35 p	$10⅛	$10⅝	$7⅜	
CRL	Sp	22½	$2¾	$3	$2¼	23
CRL	Sp	32½p	$7⅝	$8	$7¾	197
CRL	Sp	35 p	$10⅛	$10½	$9	12
CRL	Sp	40	5	10	5	365
CRL	Sp	40 p	$15⅛	$15½	$15½	
CRL	Dc	30 p	$5⅛	$5⅝	$6¼	118
CRL	Dc	32½p	$7⅝	$8⅛	$8¼	596
CRL	Dc	35	20	35	35	843
CRL	Dc	35 p	$10⅛	$10⅝	$9	61
CRL	Dc	40	20	30	15	409
CRL	Dc	40 p	$15⅛	$15⅝	$13	
CTL Bk	Mr	10	115	135		
CTL Bk	Mr	10 p	60	85		
CTL Bk	Mr	12½	10	30		
CTL Bk	Mr	12½p	$2½	$2¾		
CTL Bk	Sp	10	55	80		13
CTL Bk	Sp	10 p	15	40		
CTL Bk	Sp	12½	1	15		30
CTL Bk	Sp	12½p	$2⅜	$2⅝		10
CTL Bk	Sp	15	1	10		97
CTL Bk	Sp	15 p	$4⅝	$5		
CTL Bk	Dc	10	90	110	80	341
CTL Bk	Dc	10 p	35	60		20
CTL Bk	Dc	12½	1	20		524
CTL Bk	Dc	12½p	$2⅜	$2¾		351
CTL Bk	Dc	15	1	15		
CTL Bk	Dc	15 p	$4⅝	$5		
CTr A f	Mr	7½	$2¾	$3		
CTr A f	Mr	7½p	20	45		
CTr A f	Mr	10	95	120	110	10
CTr A f	Mr	10 p	65	90		
CTr A f	Mr	12½	25	50		
CTr A f	Mr	12½p	$3⅛	$3⅜		
CTr A f	Sp	7½	$2⅜	$2⅝		
CTr A f	Sp	7½p	5	20		
CTr A f	Sp	10	25	50		
CTr A f	Sp	10 p	40	65		10
CTr A f	Sp	12½		25	10	47
CTr A f	Sp	12½p	$2¾	$3		5
CTr A f	Dc	7½	$2⅝	$2⅞		
CTr A f	Dc	7½p	15	40		
CTr A f	Dc	10	65	90		47
CTr A f	Dc	10 p	55	80		10
CTr A f	Dc	12½	10	35		48
CTr A f	Dc	12½p	$3	$3¼		25
Den B f	Ja	12½	$2⅜	$2¾	$2	1
Den B f	Ja	12½p	30	55	100	2
Den B f	Ja	15 p	145	175	100	2
Den B f	Ja	17½	30	40	60	132
Den B f	Ja	17½p	$3¾	$4¼		
Den B f	Ja	20	1	10	25	210
Den B f	Ja	20 p	$5⅞	$6⅜	$3¾	
Den B f	Ap	12½	$2⅝	$3		
Den B f	Ap	12½p	60	85	120	7
Den B f	Ap	15	105	125	100	7
Den B f	Ap	15 p	190	$2¼		
Den B f	Oc	12½	$2	$2⅜	85	10
Den B f	Oc	12½p	15	35	120	10
Den B f	Oc	15	45	70	50	50
Den B f	Oc	15 p	125	150	175	12
Den B f	Oc	17½	1	5	55	320
Den B f	Oc	17½p	$3½	$4	$4⅞	37
Den B f	Oc	20	1	10	60	5
Den B f	Oc	20 p	$5¾	$6¼		
Denis	Oc	35	10	75		
Denis	Oc	35 p	$6	$10	$2¼	8
Denis	Oc	40		15	30	47
Denis	Oc	40 p	$11	$15	$4¼	10
Denis	Oc	45		20	25	70
Denis	Oc	45 p	$16⅛	$20⅛	$8⅜	
Denis	Oc	50		10	5	4
Denis	Oc	50 p	$21⅛	$25⅛		
Dfs A	Mr	17½p	75	100		56
Dfs A	Mr	20	150	175		18
Dfs A	Mr	22½p	$3¼	$3½		
Dfs A	Sp	17½	185	$2⅛		36
Dfs A	Sp	17½p	25	50		30
Dfs A	Sp	20 p	175	190	$2	358
Dfs A	Sp	22½	1	15		10
Dfs A	Sp	22½p	$3¼	$3½		
Dfs A	Sp	25		5		25
Dfs A	Sp	25 p	$5¾	$6⅛		
Dfs A	Dc	17½p	60	75		60
Dfs A	Dc	20	100	125	95	134
Dfs A	Dc	20 p	180	$2		37
Dfs A	Dc	22½	35	60		43
Dfs A	Dc	22½p	$3¼	$3½		3
Dfs A	Dc	25	1	10		135
Dfs A	Dc	25 p	$5¾	$6⅛		
Dom M	Ja	10	$2¾	$3	$2¾	16
Dom M	Ja	12½p	140	155	150	132
Dom M	Ja	15 p	$3⅛	$3⅜	$3½	46
Dom M	Ja	17½p	$5⅝	$5⅞	$5¾	29
Dom M	Ja	20 p	$7⅞	$8⅛	$7¼	181
Dom M	Ap	10	$3	$3¼	$2⅞	10
Dom M	Ap	10 p	75	95		
Dom M	Ap	12½p	170	190	175	20
Dom M	Ap	15 p	$3⅝	$4		
Dom M	Oc	10	$2⅝	$2⅞	$2¼	47
Dom M	Oc	12½	85	90	85	119
Dom M	Oc	17½	15	30	20	532
Dom M	Oc	17½p	$5⅜	$5⅝	$5¾	124
Dom M	Oc	20	5	10	15	1381
Dom M	Oc	20 p	$7⅞	$8⅛	$7½	44
Dom M	Oc	22½	5	10	15	406
Dom M	Oc	22½p	$10⅜	$10¾	$9½	14
G H						
Gnstar	Ja	17½	$4⅛	$4½		
Gnstar	Ja	17½p	40	65	65	20
Gnstar	Ja	20	$2¾	$3	$2⅞	91
Gnstar	Ja	20 p	95	120	115	42
Gnstar	Ja	25	75	100		
Gnstar	Ap	20	$3⅛	$3½	$2⅞	1
Gnstar	Ap	20 p	130	155		
Gnstar	Ap	22½	$2¼	$2½	$2	5
Gnstar	Ap	22½p	$2¼	$2⅝		
Gnstar	Oc	17½	$3¾	$4⅛	$3⅝	40
Gnstar	Oc	17½p	10	30	25	220
Gnstar	Oc	25	30	40	40	369
Gnstar	Oc	25 p	$3⅜	$4	$3⅞	93
Gnstar	Oc	27½	10	25	15	160
Gnstar	Oc	27½p	$6¼	$6¾	$5⅞	36
Gnstar	Oc	30	5	10	10	192
Gnstar	Oc	30 p	$8¾	$9¼	$10	
Gulf C	Fb	15 p	90	120	105	44
Gulf C	Fb	17½p	$2¾	$3		121
Gulf C	Fb	20 p	$5	$5⅜		
Gulf C	Ag	15 p	35	55	40	412
Gulf C	Ag	20	1	5	5	7435
Gulf C	Ag	20 p	$5	$5⅜	$5¼	24
Gulf C	Nv	15 p	75	85	75	149
Gulf C	Nv	17½p	$2⅝	$2⅞	$2⅝	656
Husky	Ja	7½	$2⅝	$3	$2⅜	1
Husky	Ja	7½p	5	20		
Husky	Ja	10 p	50	65	75	55
Husky	Ja	12½p	$2⅜	$2¾	$2	9
Husky	Ap	7½	$2¾	$3⅛		
Husky	Ap	7½p	10	25		
Husky	Ap	10 p	65	90	100	1
Husky	Ap	12½p	$2½	$2⅞		
Husky	Oc	7½	$2½	$2⅞		
Husky	Oc	7½p	1	10		
Husky	Oc	12½p	$2⅜	$2¾	$2	11
I J						
I-City	Mr	7½	$2¼	$2⅝		
I-City	Mr	7½p	5	30		
I-City	Mr	10	75	100	110	3
I-City	Mr	10 p	75	100		
I-City	Mr	12½	15	40		
I-City	Mr	12½p	$2⅝	$3		
I-City	Sp	7½	$2	$2⅜	$3⅛	63
I-City	Sp	7½p		15		
I-City	Sp	10	10	20	20	1427
I-City	Sp	10 p	40	65	75	65
I-City	Sp	12½	1	10	5	1415
I-City	Sp	12½p	$2⅝	$3	150	10
I-City	Dc	7½	$2⅛	$2½	$2⅞	10
I-City	Dc	7½p		25		
I-City	Dc	10	50	60	55	233
I-City	Dc	10 p	60	85	95	34
I-City	Dc	12½	5	20	5	2022
I-City	Dc	12½p	$2⅝	$3	$2⅝	1
Imsco	Ja	32½	$8	$8⅜		173
Imsco	Ja	32½p	5	30		
Imsco	Ja	35	$6	$6⅜		1173
Imsco	Ja	35 p	20	45		35
Imsco	Ja	40 p	160	185		70
Imsco	Ap	35	$6⅜	$6¾		
Imsco	Ap	35 p	55	80		
Imsco	Ap	40	$2⅝	$2⅞	$2⅞	9
Imsco	Ap	40 p	185	$2⅛		5
Imsco	Oc	30	$9¾	$10⅛		212
Imsco	Oc	30 p		20		7
Imsco	Oc	32½	$7½	$7⅞		200
Imsco	Oc	32½p		20		58
Imsco	Oc	35	$5⅜	$5¾		607
Imsco	Oc	35 p	1	25		453
Imsco	Oc	40	145	165	145	556
Imsco	Oc	40 p	130	155	150	194
Inco	Fb	10	$3	$3¼	$3	4
Inco	Fb	10 p	25	50		
Inco	Fb	12½p	115	140	150	57
Inco	Fb	15	30	50	50	458
Inco	Fb	15 p	$3⅛	$3½	$3	39
Inco	Ag	10	$2	$2⅜		
Inco	Ag	10 p	1	20		
Inco	Ag	12½	15	40	30	104
Inco	Ag	12½p	50	75	120	143
Inco	Ag	15	1	15	5	798
Inco	Ag	15 p	$2⅞	$3¼	$3¼	97
Inco	Ag	17½		10	10	1612
Inco	Ag	17½p	$5⅜	$5¾	$4¼	
Inco	Ag	20		5	10	788
Inco	Ag	20 p	$7⅞	$8¼	$4	
Inco	Nv	10	$2⅜	$2¾	$3	205
Inco	Nv	10 p	5	25	30	70
Inco	Nv	12½	90	100	85	202
Inco	Nv	12½p	90	115	125	137
Inco	Nv	15 p	$3	$3⅜	$2	40
Inco	Nv	17½	5	20	20	387
Inco	Nv	17½p	$5½	$5⅞	$4½	5
Inco	Nv	20	5	15	20	184
Inco	Nv	20 p	$8	$8⅜	$6	
IOil A	Fb	32½	$3⅜	$4		
IOil A	Fb	32½p	60	80	80	40
IOil A	Fb	35	$2⅝	$2⅞	$2¾	80
IOil A	Fb	35 p	175	$2	170	29
IOil A	Fb	40 p	$5⅜	$5¾	$5½	4
IOil A	Ag	32½	$2⅛	$2⅜	$2	75
IOil A	Ag	32½p	5	15	10	92
IOil A	Ag	35 p	80	100	90	527
IOil A	Ag	40		5	1	1086
IOil A	Ag	40 p	$5¼	$5⅝	$4⅞	26
IOil A	Ag	45		10	1	21
IOil A	Ag	45 p	$10¼	$10⅝	$10⅛	
IOil A	Nv	32½	$3	$3⅜	$2¾	56
IOil A	Nv	32½p	40	60	55	45
IOil A	Nv	40	25	40	40	395
IOil A	Nv	40 p	$5⅜	$5¾	$3⅜	12
IOil A	Nv	45	5	15	15	207
IOil A	Nv	45 p	$10⅜	$10¾		
K L						
L Mnr	Mr	22½	$4⅝	$5		
L Mnr	Mr	22½p	100	125		
L Mnr	Mr	25	$3⅛	$3⅜	$3	58
L Mnr	Mr	25 p	175	195	185	50
L Mnr	Mr	27½	$2	$2¼	190	55
L Mnr	Mr	27½p	$2⅝	$3	$3⅞	12
L Mnr	Mr	30	125	145	100	26
L Mnr	Mr	30 p	$4⅝	$5		
L Mnr	Mr	32½	70	90	60	19
L Mnr	Mr	32½p	$7⅛	$7½		
L Mnr	Mr	35	30	50	25	58
L Mnr	Mr	35 p	$9⅝	$10	$7⅜	10
L Mnr	Sp	22½	$3⅛	$3½		
L Mnr	Sp	27½	40	65	35	124
L Mnr	Sp	30	10	20	10	181
L Mnr	Sp	30 p	$4⅜	$4¾	$3½	63
L Mnr	Sp	32½	1	5	10	767
L Mnr	Sp	32½p	$6⅞	$7⅜	$6	69
L Mnr	Sp	35		5	10	229
L Mnr	Sp	35 p	$9⅜	$9⅞	$8⅛	27
L Mnr	Sp	40		5	10	85
L Mnr	Sp	40 p	$14⅜	$14⅞		
L Mnr	Dc	22½	$4	$4⅜		
L Mnr	Dc	25	$2⅜	$2¾	190	30
L Mnr	Dc	27½	130	150	100	74
L Mnr	Dc	27½p	$2⅜	$2¾	$3	60
L Mnr	Dc	30	65	85	50	107
L Mnr	Dc	30 p	$4½	$4⅞	$5⅞	30
L Mnr	Dc	32½	30	45	70	78
L Mnr	Dc	32½p	$7	$7⅜	$5⅞	55
L Mnr	Dc	35	10	20	10	495
L Mnr	Dc	35 p	$9½	$9⅞	$7	44
L Mnr	Dc	40	5	15	10	182
L Mnr	Dc	40 p	$14½	$14⅞	$13⅜	6
Mitel	Mr	5 p	55	80		
Mitel	Mr	7½p	160	185	185	43
Mitel	Mr	10	50	75	50	56
Mitel	Mr	10 p	$3½	$4	$2½	23
M N						
Mitel	Sp	5 p	15	30	25	101
Mitel	Sp	10 p	$3½	$4	$4¼	17
Mitel	Sp	12½p	$6	$6½	$4¾	6
Mitel	Sp	15	1	5	5	409
Mitel	Sp	15 p	$8½	$9	$5¾	
Mitel	Sp	17½	1	5	5	851
Mitel	Sp	17½p	$11	$11½	$7½	
Mitel	Sp	20		1	5	2537
Mitel	Sp	20 p	$13½	$14	$11⅜	
Mitel	Dc	5 p	40	60		
Mitel	Dc	7½p	140	165	$2	172
Mitel	Dc	12½	20	30	20	623
Mitel	Dc	12½p	$6	$6½	$7	2
Mitel	Dc	15	1	15	25	219
Mitel	Dc	15 p	$8½	$9	$9⅛	
Moore	Ag	40	$10½	$11¼		
Moore	Ag	40 p	1	25	25	20
Moore	Ag	45	$5¾	$6½	$6¼	192
Moore	Ag	45 p	15	35	30	325
Moore	Ag	50	125	150	150	402
Moore	Ag	50 p	35	70	$2	10
Moore	Ag	55	5	50	25	138
Moore	Ag	55 p	$4	$5	$6¾	10
Moore	Nv	40	$10¾	$11⅝	$12¼	1028
Moore	Nv	40 p	10	35	50	26
Moore	Nv	45	$6½	$7¼	$6¼	62
Moore	Nv	45 p	60	100	70	53
Moore	Nv	50	$2⅜	$3¼	$3	516
Moore	Nv	50 p	135	190	150	34
Moore	Nv	55	125	140	125	655
Moore	Nv	55 p	$4¼	$5¼	$6½	
Nat Bk	Fb	10 p	45	55		53
Nat Bk	Fb	12½	25	40		136
Nat Bk	Fb	12½p	$2	$2¼	$2	33
Nat Bk	Ag	10	70	95		103
Nat Bk	Ag	10 p		25		
Nat Bk	Ag	12½		5		4652
Nat Bk	Ag	12½p	175	$2		436
Nat Bk	Ag	15 p	$4⅜	$4⅝		1
Nat Bk	Nv	12½p	185	$2⅛		759
Nat Bk	Nv	15		10		1040
Nat Bk	Nv	15 p	$4⅜	$4⅝		1
Nor Tel	Ja	35	$13¾	$14¼	$13⅛	17
Nor Tel	Ja	35 p	10	25	15	20
Nor Tel	Oc	35 p	1	20	20	74
Nor Tel	Oc	55 p	$7	$7½	$9¾	
Noran	Fb	15 p	35	60		
Noran	Fb	17½	190	$2⅛	175	160
Noran	Fb	17½p	135	170	160	134
Noran	Fb	20 p	$2⅜	$2⅞		308
Noran	Fb	22½	25	50		36
Noran	Fb	22½p	$4⅝	$5		25
Noran	Ag	17½	45	70		280
Noran	Ag	17½p	20	45		12
Noran	Ag	20	1	20		281
Noran	Ag	20 p	$2¼	$2½	$2¾	152
Noran	Ag	22½		15		1118
Noran	Ag	22½p	$4⅝	$5		20
Noran	Ag	25		10		634
Noran	Ag	25 p	$7	$7⅜		5
Noran	Ag	27½		10		287
Noran	Ag	27½p	$9½	$10		3
Noran	Nv	15	$3	$3¼		1
Noran	Nv	15 p	15	40		
Noran	Nv	17½p	85	110		35
Noran	Nv	20	55	70	60	900
Noran	Nv	20 p	$2½	$2¾		173
Noran	Nv	22½	15	25	25	1909
Noran	Nv	25	1	10		506
Noran	Nv	25 p	$7	$7⅜		44
Nva A f	Fb	5	$2	$2¼	$2¼	220
Nva A f	Fb	5 p		10		
Nva A f	Fb	7½p	55	75	55	14
Nva A f	Ag	5	190	$2⅛	$2	350
Nva A f	Ag	5 p		10	20	5
Nva A f	Ag	7½p	50	60	40	98
Nva A f	Ag	10		5	10	
Nva A f	Ag	10 p	$2¾	$3⅛		
Nva A f	Nv	5	190	$2⅛	190	715
Nva A f	Nv	5 p		10		
Nva A f	Nv	7½p	55	75	50	130
Nva A f	Nv	10		10		
Nva A f	Nv	10 p	$2⅞	$3¼		
O P						
Oba 01	Mr	70 p	50	75		4
Oba 01	Mr	72½p	100	125		35
Obb 01	Mr	75 p	$2	$2¼		80
Oba 01	Mr	77½p	$3⅜	$3⅝		
Oba 01	Sp	70	$5⅝	$6⅛	$5¾	32
Oba 01	Sp	70 p	10	35		
Oba 01	Sp	80 p	$4¼	$4½		149
Oba 01	Sp	82½	5	15		934
Oba 01	Sp	82½p	$6⅜	$6⅞		204
Oba 01	Sp	85	1	10		494
Oba 01	Sp	85 p	$8⅞	$9⅜		3
Oba 01	Dc	70 p	30	55		
Oba 01	Dc	72½p	70	95		358
Oba 01	Dc	75 p	150	175	195	526
Oba 01	Dc	77½p	$2⅞	$3⅛		52
Oba 01	Dc	80 p	$4⅞	$5⅛		8
Obc 03	Mr	87½				
Obc 03	Mr	87½p				
Obc 03	Mr	90				
Obc 03	Mr	90 p			$5½	1
Obc 03	Sp	85	$3⅜	$3¾	$3⅜	42
Obc 03	Sp	85 p	30	55	50	2
Obc 03	Sp	87½	140	165	150	386
Obc 03	Sp	90	55	80	50	288
Obc 03	Sp	90 p	$2½	$2⅞	$2⅞	65
Obc 03	Sp	92½	10	35	130	4
Obc 03	Sp	92½p	$4½	$4⅞	190	60
Obc 03	Sp	95	1	25	50	64
Obc 03	Sp	95 p	$6⅝	$7⅛	$7⅝	122
Obc 03	Sp	97½	1	25	15	206
Obc 03	Sp	97½p	$9⅛	$9⅝	$5¼	50
Obc 03	Sp	100	1	25	55	110
Obc 03	Sp	100 p	$11¼	$12¼	$4⅝	20
Obc 03	Dc	85	$3⅞	$4¼	$3⅜	102
Obc 03	Dc	85 p	95	120	$2⅜	96
Obc 03	Dc	87½	$2¼	$2⅝	190	129
Obc 03	Dc	87½p	190	$2⅛	$4½	46
Obc 03	Dc	90	140	165	$2¾	21
Obc 03	Dc	90 p	$3⅛	$3½	$4⅛	66
Obd 04	Mr	75 p	90	115		42
Obd 04	Mr	77½p	175	$2		6
Obd 04	Mr	80	175	$2	190	16
Obd 04	Mr	80 p	$2⅞	$3⅛		
Obd 04	Sp	75	$4⅜	$5⅝		203
Obd 04	Sp	75 p	15	40		43
Obd 04	Sp	80 p	145	170		2
Obd 04	Sp	82½	20	45		338
Obd 04	Sp	82½p	$3½	$3¾		142
Obd 04	Sp	85	5	25		85
Obd 04	Sp	85 p	$5⅝	$6⅛		15
Obd 04	Sp	87½	1	15		41
Obd 04	Sp	87½p	$8	$8½		2
Obd 04	Sp	90		10		246
Obd 04	Sp	90 p	$10⅜	$10⅞		
Obd 04	Dc	75 p	55	80		40
Obd 04	Dc	77½p	130	155		67
Obd 04	Dc	80 p	$2⅜	$2⅝		8
Obd 04	Dc	82½	65	90	85	100
Obd 04	Dc	82½p	$4	$4¼		
Obd 04	Dc	85	25	50		
Obd 04	Dc	85 p	$6	$6½		
Placer	Mr	17½	$2	$2¼		
Placer	Mr	17½p	95	115	130	18
Placer	Mr	20 p	$2⅜	$2½	190	32
Placer	Mr	22½	40	60	65	43
Placer	Mr	22½p	$4¼	$4⅝		
Placer	Sp	17½	110	125	105	22
Placer	Sp	17½p	50	70	65	15
Placer	Sp	20	5	15	15	611
Placer	Sp	22½p	$4⅛	$4¼	$4½	218
Placer	Sp	25 p	$6⅝	$7⅛	$4⅞	5
Placer	Dc	20	70	85	75	719
Placer	Dc	20 p	$2⅜	$2½	$2½	346
Placer	Dc	22½p	$4⅛	$4¼	$4⅝	750
Placer	Dc	25	10	20	10	46
Placer	Dc	25 p	$6⅝	$7	$2¾	10
Powr f	Fb	17½p	60	85		13
Powr f	Fb	20 p	190	$2⅛	$2⅝	25
Powr f	Fb	22½	25	50		
Powr f	Fb	22½p	$3¾	$4		
Powr f	Ag	17½	110	135		610
Powr f	Ag	17½p	5	20		147
Powr f	Ag	20		10		512
Powr f	Ag	20 p	140	165	175	51
Powr f	Ag	22½		5		90
Powr f	Ag	22½p	$3¾	$4		1
Powr f	Nv	17½	$2	$2¼		118
Powr f	Nv	17½p	30	50		20
Powr f	Nv	20	75	90	75	770
Powr f	Nv	20 p	165	190		30
Powr f	Nv	22½		20		3
Powr f	Nv	22½p	$3¾	$4		
Q R						
Rang	Ja	7½p	20	45		
Rang	Ja	10 p	145	165	155	126
Rang	Ja	12½	10	25	25	193
Rang	Ja	12½p	$3¾	$4⅛	$3⅞	20
Rang	Ap	7½	190	$2⅛	190	30
Rang	Ap	7½p	25	50		
Rang	Ap	10 p	155	180		
Rang	Oc	7½	125	140	125	63
Rang	Oc	7½p	10	25	25	20
Rang	Oc	10 p	140	160	155	118
Rang	Oc	12½	5	10	10	2614
Rang	Oc	12½p	$3¾	$4⅛	$3⅜	55
Rang	Oc	15		10	5	342
Rang	Oc	15 p	$6¼	$6⅝	$5	
Roy Bk	Ja	25	$3¼	$3⅜	$2⅞	55
Roy Bk	Ja	27½	115	140	$2	26
Roy Bk	Ja	30 p	$2¾	$3⅛	$4⅜	14
Roy Bk	Ja	32½	5	25	25	38
Roy Bk	Ja	32½p	$5	$5½	$5⅛	
Roy Bk	Ap	25	$3¾	$4⅛		
Roy Bk	Ap	25 p	70	95	95	17
Roy Bk	Ap	27½p	160	185		
Roy Bk	Oc	25	$2¾	$3⅛	$2⅝	286
Roy Bk	Oc	30	15	40	10	609
Roy Bk	Oc	32½		15	10	722
Roy Bk	Oc	32½p	$5	$5½	$5¼	2
Roy Bk	Oc	35		10	1	72
Roy Bk	Oc	35 p	$7½	$8		
S T						
Segrm	Ja	35	$9¼	$9¾		
Segrm	Ja	35 p	25	50		
Segrm	Ja	40	$5¼	$5½	$5⅞	97
Segrm	Ja	40 p	80	105	175	93
Segrm	Ja	50 p	$6⅝	$7⅛	$6⅝	
Segrm	Ap	35	$10¼	$10⅝		
Segrm	Ap	35 p	40	65		
Segrm	Ap	40	$6⅛	$6½		
Segrm	Ap	40 p	100	125	170	3
Segrm	Ap	45	$3	$3⅜	$2½	3
Segrm	Ap	45 p	$2¾	$3⅛		
Segrm	Oc	35	$8½	$9		
Segrm	Oc	35 p	5	25	40	30
Segrm	Oc	50 p	$6⅝	$7⅛	$5⅞	
Shell C	Fb	20	$2⅜	$2¾	$2⅞	1
Shell C	Fb	20 p	55	75	40	1
Shell C	Fb	22½p	150	175	180	33
Shell C	Fb	25 p	$3¼	$3¾	$2½	20
Shell C	Fb	27½	25	40	50	66
Shell C	Fb	27½p	$5¾	$6⅛	$4¼	
Shell C	Ag	20 p	5	20	15	18
Shell C	Ag	22½	10	35	75	158
Shell C	Ag	22½p	95	120	125	67
Shell C	Ag	25		1	15	1040
Shell C	Ag	27½	1	5	5	634
Shell C	Ag	27½p	$5¾	$6¼	$2⅛	
Shell C	Nv	20	$2	$2⅜	$2¼	11
Shell C	Nv	20 p	35	50	50	1
Shell C	Nv	22½	95	120	95	423
Shell C	Nv	22½p	125	150	160	34
Shell C	Nv	25	25	45	45	699
Shell C	Nv	25 p	$3¼	$3¾	$3⅝	5
Shell C	Nv	27½	5	15	15	514
Shell C	Nv	27½p	$5¾	$6¼	$3½	
Stlco A	Fb	17½	$4½	$4⅞		
Stlco A	Fb	20	$2½	$2⅞	$2½	48
Stlco A	Fb	20 p	45	70		
Stlco A	Fb	22½	140	145	100	228
Stlco A	Fb	22½p	150	175	$2½	31
Stlco A	Fb	25 p	$3½	$3⅞	$2⅜	
Stlco A	Ag	17½	$3⅞	$4¼		
Stlco A	Ag	20 p	1	25	55	3
Stlco A	Ag	22½	10	35		
Stlco A	Ag	22½p	100	125	155	4
Stlco A	Ag	25		15		
Stlco A	Ag	25 p	$3⅜	$3¾	$3	1
Stlco A	Ag	27½		5		
Stlco A	Ag	27½p	$5⅞	$6⅜	$7⅜	18
Stlco A	Ag	30		10		
Stlco A	Ag	30 p	$8⅜	$8⅞	$4½	
Stlco A	Ag	32½	1	10	1	723
Stlco A	Ag	32½p	$10⅞	$11⅜	$4¾	
Stlco A	Ag	35		10		
Stlco A	Ag	35 p	$13⅜	$13⅞	$3⅛	
Stlco A	Nv	17½	$4¼	$4⅝		
Stlco A	Nv	20	$2⅛	$2½	$2	52
Stlco A	Nv	20 p	25	50	60	9
Stlco A	Nv	22½p	125	150	$2⅜	40
Stlco A	Nv	25	15	25	20	328
Stlco A	Nv	25 p	$3½	$3⅞	$4¾	10
Stlco A	Nv	27½	1	20	20	328
Stlco A	Nv	27½p	$6	$6½	$6½	7
Stlco A	Nv	30		15		
Stlco A	Nv	30 p	$8½	$9	$4¼	
T-D Bk	Mr	12½	$3¼	$3⅝	$3⅛	100
T-D Bk	Mr	12½p	20	45		
T-D Bk	Mr	15 p	70	90	120	4
T-D Bk	Mr	17½	20	30	20	14
T-D Bk	Mr	17½p	$2¼	$2⅝		
T-D Bk	Sp	12½	$2⅞	$3¼	150	28
T-D Bk	Sp	12½p	1	20	35	62
T-D Bk	Sp	15	55	75	65	1059
T-D Bk	Sp	15 p	30	50	120	782
T-D Bk	Sp	17½	1	10	5	426
T-D Bk	Sp	17½p	$2⅛	$2⅜	$3⅜	116
T-D Bk	Dc	12½	$3⅛	$3½	$2¼	258
T-D Bk	Dc	12½p	10	30	20	13
T-D Bk	Dc	15 p	50	75	150	95
T-D Bk	Dc	17½	5	10	10	222
T-D Bk	Dc	17½p	$2⅛	$2⅜	$3¾	280
TIX	Ag	100	$7½	$7⅞	$5⅝	10
TIX	Ag	100 p	5	20		
TIX	Ag	105 p	35	50	85	29
TIX	Ag	110 p	$2⅜	$3	$3	100
TIX	Ag	115	5	10	10	105
TIX	Ag	115 p	$7⅜	$7¾	$10⅞	13
TIX	Sp	100 p	20	30	60	10
TIX	Sp	110 p	$3⅜	$3	$6	54
TIX	Sp	115	25	35	20	28
TIX	Sp	115 p	$7½	$7⅞		
TIX	Oc	100	$8¼	$8⅝	$6⅝	6
TIX	Oc	100 p	30	45		
TIX	Oc	105	$4⅜	$4½	$3¾	22
Total P	Ja	10	140	170		
Total P	Ja	12½	35	50	115	8
Total P	Ja	15	10	35	40	59
Total P	Ja	15 p	$4	$4½	$2⅝	
Total P	Oc	10	95	120	130	6
Total P	Oc	10 p	20	45		
Total P	Oc	12½	5	20	25	160
Total P	Oc	12½p	150	175	125	38
Total P	Oc	15	1	10	15	533
Total P	Oc	15 p	$3⅞	$4⅜	$2½	23
Total P	Oc	17½		5	10	84
Total P	Oc	17½p	$6⅜	$6⅞	$4¾	
TrAlt A	Fb	17½	$3⅞	$4¼		
TrAlt A	Fb	17½p	10	35		
TrAlt A	Fb	20	125	150	90	550
TrAlt A	Fb	20 p	35	60	65	550
TrAlt A	Fb	22½p	185	$2		
TrAlt A	Ag	17½	$3½	$3¾		
TrAlt A	Ag	17½p	1	10		
TrAlt A	Ag	20	100	125	40	530
TrAlt A	Ag	20 p	1	10	10	300
TrAlt A	Ag	22½	5	25	20	312
TrAlt A	Ag	22½p	150	175	$2⅛	50
TrAlt A	Ag	25		10	5	125
TrAlt A	Ag	25 p	$3⅞	$4¼		
TrAlt A	Nv	17½	$3⅝	$4		
TrAlt A	Nv	17½p	5	25		
TrAlt A	Nv	20	110	135	140	8
TrAlt A	Nv	20 p	20	40		
TrAlt A	Nv	22½	20	35	15	3720
TrAlt A	Nv	22½p	160	185	160	3540
TrC PL	Fb	12½	$3⅜	$4⅜		
TrC PL	Fb	12½p		10		
TrC PL	Fb	15 p	15	30		
TrC PL	Fb	17½p	110	140	145	115
TrC PL	My	17½				
TrC PL	My	17½p				
TrC PL	Ag	13¾	$2¾	$3	$2⅜	
TrC PL	Ag	13¾p		10	15	10
TrC PL	Ag	15	150	175	140	22
TrC PL	Ag	15 p		10	30	82
TrC PL	Ag	16¼	50	65	115	108
TrC PL	Ag	16¼p	5	25	10	65
TrC PL	Ag	17½	5	15	10	215
TrC PL	Ag	17½p	85	110	120	50
TrC PL	Nv	12½	$4	$4⅜	$4¾	
TrC PL	Nv	12½p		10		
TrC PL	Nv	15	180	$2	125	69
TrC PL	Nv	15 p	5	25	25	19
TrC PL	Nv	17½p	100	120	85	61
Tx Can	Sp	35	75	$2¼	$4½	3
Tx Can	Sp	35 p	75	$2½		
Tx Can	Sp	40	20	70	40	11
Tx Can	Sp	40 p	$4½	$6½	$3½	
Tx Can	Sp	45	1	25	40	50
Tx Can	Sp	45 p	$9½	$11½		
W X						
Wcoast	Mr	12½	140	190		
Wcoast	Mr	12½p	10	35		
Wcoast	Mr	15	15	40		
Wcoast	Mr	15 p	105	140		
Wcoast	Sp	12½	100	150	$2¼	2
Wcoast	Sp	12½p		20		
Wcoast	Sp	15	1	15	20	3541
Wcoast	Sp	15 p	95	130	70	1883
Wcoast	Sp	17½		5	5	1890
Wcoast	Sp	17½p	$3⅜	$3⅞	$3	1880
Wcoast	Dc	12½	120	170		
Wcoast	Dc	12½p	5	30		
Wcoast	Dc	15	10	25	15	125
Wcoast	Dc	15 p	100	130		
Wlkr R	Mr	20 p	40	65		20
Wlkr R	Mr	22½	130	150		440
Wlkr R	Mr	22½p	150	165		11
Wlkr R	Sp	20	$2⅛	$2¼		24
Wlkr R	Sp	20 p	5	20		35
Wlkr R	Sp	22½	25	50		541
Wlkr R	Sp	22½p	95	120		63
Wlkr R	Sp	25	10	25		871
Wlkr R	Sp	27½	1	10		320
Wlkr R	Sp	27½p	$5⅜	$5¾		11
Wlkr R	Sp	30	1	5		246
Wlkr R	Sp	30 p	$7⅞	$8¼		10
Wlkr R	Dc	20	$2½	$2¾		317
Wlkr R	Dc	20 p	15	40		6
Wlkr R	Dc	22½p	120	145		3559
Wlkr R	Dc	25	20	30		231
Wlkr R	Dc	25 p	$3⅛	$3⅜		65
Wlkr R	Dc	27½	10	25		43
Wlkr R	Dc	27½p	$5⅜	$5¾		3
XCB	Ag	90	$7	$7⅜		
XCB	Ag	90 p	5	25		
XCB	Ag	95	$2⅜	$2⅞		80
XCB	Ag	100	20	45		
XCB	Ag	100 p	$3⅛	$3½		
XCB	Sp	90	$7⅛	$7⅝		
XCB	Sp	90 p	25	50		
XCB	Sp	100 p	$3⅜	$3⅝		
XCB	Oc	90	$7¼	$7⅞		
XCB	Oc	90 p	50	75		
XCB	Oc	95	$3¾	$4	$2⅞	2
XCB	Oc	95 p	150	175		
XCB	Oc	100	125	150		
XCB	Oc	100 p	$3¾	$4		
XCM	Ag	90	$6⅞	$7⅜		5
XCM	Ag	90 p	65	90		
XCM	Ag	95	$3	$3¼	$2⅛	
XCM	Ag	95 p	130	155		
XCM	Ag100		90	115		4
XCM	Ag100	p	$2⅞	$3¼		
XCM	Ag105		25	40		5
XCM	Ag105	p	$7½	$8½		
XCM	Ag110			25		
XCM	Ag110	p	$12½	$13½		
XCM	Ag115			15		
XCM	Ag115	p	$17½	$18½		
XCM	Sp	90	$7⅜	$7⅞		
XCM	Sp	90 p	140	165		
XCM	Sp	95 p	165	190		
XCM	Sp	100	175	$2		
XCM	Sp	100 p	$3⅜	$3¾		
XCM	Sp	105	75	100		
XCM	Sp	105 p	$7½	$8½		
XCM	Sp	110	50	75		
XCM	Sp	110 p	$12½	$13½		
XCM	Sp	115	15	40		
XCM	Sp	115 p	$17½	$18½		
XCM	Oc	90	$8⅛	$8⅝		
XCM	Oc	90 p	185	$2⅛		
XCM	Oc	95	$4⅛	$4⅞		5
XCM	Oc	95 p	$2	$2¼		
XCM	Oc	100	$2¾	$3		
XCM	Oc	100 p	$3⅞	$4⅛		
XCO	Ag	115 p	$2⅜	$2⅝		
XCO	Ag	120	25	50		
XCO	Ag	120 p	$6¼	$6⅜		
XCO	Ag	125	5	30		
XCO	Ag	125 p	$11⅛	$11⅜		
XCO	Ag	130		25		
XCO	Ag	130 p	$16⅛	$16⅝		
XCO	Ag	135		25		
XCO	Ag	135 p	$21	$21¾		
XCO	Sp	110	$6⅛	$6½		
XCO	Sp	110 p	125	150		
XCO	Sp	115	$3⅜	$3⅝		
XCO	Sp	115 p	$3	$3¼		
XCO	Sp	120	155	175		3
XCO	Sp	125	50	75		
XCO	Sp	125 p	$11⅛	$11⅜		
XCO	Sp	130	5	30		
XCO	Sp	130 p	$16⅛	$16⅝		
XCO	Sp	135	5	30		
XCO	Sp	135 p	$21	$21¾		
XCO	Oc	110	$7	$7⅜		
XCO	Oc	110 p	170	195		
XCO	Oc	115	$4½	$4⅞		
XCO	Oc	115 p	$3½	$3¾		
XCO	Oc	120	$2⅜	$2⅝		
XCO	Oc	120 p	$6¼	$6⅝		
XXM	Ag	100 p	15	40		23
XXM	Ag	110	5	25		135
XXM	Ag	110 p	$5⅛	$5½		2

LE DOLLAR CANADIEN

LE DOLLAR CANADIEN VALAIT HIER **76,02** CENTS US (0,16)

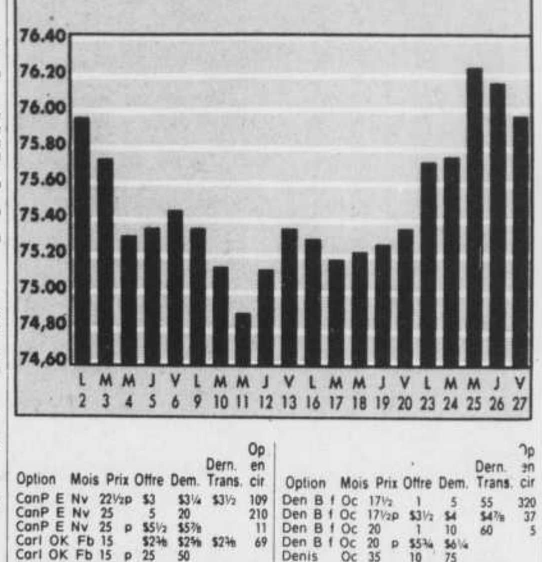

TAUX D'INTÉRÊT

INSTITUTIONS	DÉPÔT À TERME 30-59	1 an	3 ans	5 ans	PRÊT HYPOTHÉCAIRE 1 an	5 ans	PRÊT PERSONNEL 1 à 5 ans
Fid. du Québec	10.50	13.00	13.50	13.75	14.00	15.25	—
Trust Royal	10.00	12.25	13.50	13.75	13.75	**14.75**	15.25
Trust Général	10.50	13.00	**13.75**	13.75	14.00	**14.75**	—
Crédit Foncier	10.63	**13.25**	**13.75**	13.75	14.00	**14.75**	—
Morguard	10.25	12.00	13.55	13.50	14.00	15.00	—
Montréal Trust	10.50	12.75	13.50	13.75	13.50	**14.75**	—
Fid. Prêt. Rev.	11.00	12.75	**13.75**	13.75	13.75	15.00	14.50
Guardian	11.00	12.75	**13.75**	13.70	14.00	—	—
Fiduciaires	10.25	12.63	13.13	13.75	13.63	**14.63**	—
Le Permanent	10.00	12.25	13.50	13.75	13.50	**14.75**	**13.25**
Morgan Trust	**11.50**	13.00	**13.75**	13.50	13.50	15.00	—
Soc. Nat. Fid.	10.38	12.25	13.25	13.50	13.50	15.00	—
Trust National	10.25	12.50	13.50	13.75	13.50	—	—
First City	10.25	12.75	**13.75**	13.75	—	—	—
Guaranty Trust	10.25	12.50	13.50	13.50	13.50	**14.75**	13.50
B. Mercantile	10.75	11.50	12.00	12.50	—	—	—
B. Nationale	10.00	12.25	13.50	13.75	13.75	15.50	15.00
B. d'Épargne	9.50	12.00	13.50	**14.00**	**13.25**	15.00	14.50
B. Royale	10.00	10.75	11.25	12.25	13.50	15.25	17.00
B. Commerce	10.00	10.25	10.75	11.50	**13.25**	15.00	14.25
B. de N.-Écosse	10.00	11.25	11.25	12.00	**13.25**	15.00	15.75
B. Continentale	9.75	12.25	13.50	13.75	—	—	—
B. de Montréal	10.00	10.75	11.25	13.50	13.50	**14.75**	14.00
B. T.-Dominion	10.50	11.00	**13.75**	12.75	13.75	—	14.25
T. Financial	11.25	12.75	**13.75**	13.75	—	—	—
B. Com. Italiana	10.75	12.25	13.00	13.75	13.75	—	14.00

(Compilation par LE DEVOIR)

DEVISES

Voici les taux des devises étrangères tels que fournis hier matin par la Banque Nationale. Les cotes sont en monnaie canadienne.

Afrique du Sud	Rand	0.8297
Afrique franco	Franc CFA	0.002986
Allemagne-Ouest	Mark	0.4582
Antilles Angl.	Dollar	0.4872
Argentine	Peso	0.02431
Australie	Dollar	1.0988
Autriche	Schilling	0.06523
Bahamas	Dollar	1.3161
Belgique	Franc	0.02265
Bermudes	Dollar	1.3128
Brésil	N.Cruzeiro	.000740
Chili	Escudo	.01431
Colombie	Peso	.01298
Danemark	Couronne	0.1254
Espagne	Peseta	0.008099
États-Unis	Dollar	1.3128
Finlande	Mark	0.2171
France	Franc	0.1493
Grèce	Drachme	0.01161
Hollande	Florin	0.4054
Hong Kong	Dollar	0.1674
Inde	Roupie	0.1144
Israël	Sheqels	0.004760
Italie	Lire	0.000740
Jamaïque	Dollar	0.3455
Japon	Yen	0.005377
Liban	Livre	0.2188
Mexique	Peso	0.006732
Nicaragua	Cordoba	0.1313
Norvège	Couronne	0.1587
Nouv.-Zélande	Dollar	0.6551
Pakistan	Roupie	0.09332
Pérou	Sol	0.000384
Philippines	Peso	0.07269
Portugal	Escudo	0.008810
Royaume-Uni	Sterling	1.7263
Suède	Couronne	0.1574
Suisse	Franc	0.5372
Tchécoslovaquie	Couronne	0.2004
Turquie	Livre	0.003518
URSS	Rouble	1.6117
Venezuela	Bolivar	0.1059
Tunisie	Dinar	1.7114

L'OR

VALAIT HIER À LONDRES **335,25** EN $ US (8,95)

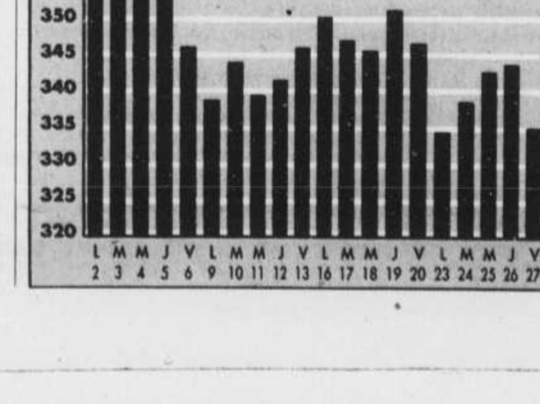

L'ARGENT

VALAIT HIER À LONDRES **6,990** EN $ US (0,253)

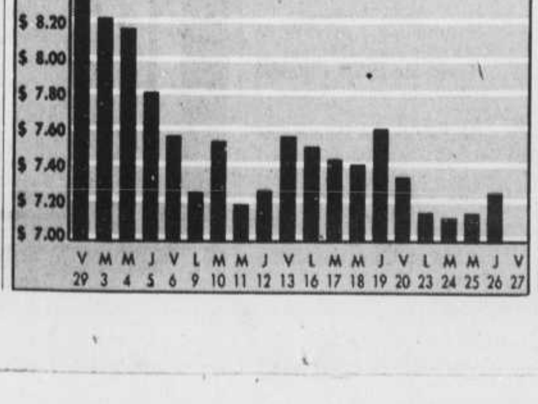

OPTIONS TRANS-CANADA TRANSIGÉES

Suite de la page 12

Option	Mois	Prix	Vol.	Op. en circ.	Der. trans.	Ferm. du Titre
XCB	Ag	95 p	20	20	75	$96
XCB	Sp	95	60	20	$2⅜	$96
XCB	Sp	95 p	20	22	175	$96
XCB	Sp	100	14		75	$96
XCM	Sp	95	1		$3⅞	$97¼
XCO	Ag	115	20	60	$2	113¾
XCO	Sp	120 p	5	10	$6	113¾
XXM	Ag	100	76	33	$5	105
XXM	Ag	105	74	188	100	105
XXM	Ag	105 p	50	95	150	105
XXM	Sp	100	56	196	$5	105
XXM	Sp	100 p	5	37	65	105
XXM	Sp	105	3	118	120	105
XXM	Sp	105 p	8	55	$2¼	105
XXM	Sp	110	10	95	50	105
XXM	Sp	110 p	11	38	$6¼	105
XXM	Oc	100	20	10	$4⅞	105
XXM	Oc	100 p	10	10	100	105
XXM	Oc	105	10	35	$2¼	105
XXM	Oc	105 p	10	10	$2¾	105

OPTIONS SUR L'OR

(Prix en devises américaines)

Series	Vol.	Int. en cours	Haut	Bas	Ferm.
aug 325p	176	944	4.50	3.50	4.50
Nov 325	52	40	26.00	26.00	26.00
Nov 325p	15	1082	8.40	7.50	7.50
Feb 325p	4	454	9.90	9.90	9.90
Aug 350	8	867	5.10	5.10	5.10
Aug 350p	91	1460	17.00	12.50	12.50
Nv350	20	775	18.00	15.00	15.00
Nv350p	77	624	18.50	15.50	18.50
Fb350	14	107	26.00	25.00	25.00
Fb350p	32	688	20.00	17.50	17.50
Aug 375p	10	256	38.00	38.00	38.00
Nov 375	7	1296	7.90	7.90	7.90
Nov 375p	23	365	41.00	38.00	40.00
Feb 375	50	575	15.00	15.00	15.00
Aug 400	13	2965	.50	.50	.50
Aug 400p	1	7	63.00	63.00	63.00
Nov 400	14	1451	4.20	4.00	4.20
Ag 425	3	3817	.11	.11	.11
Nov 425	5	2780	1.00	1.00	1.00

Non transigées

Series	Int. en cours	Offre	Dem.
aug 325	198	18.00	21.00
Fb 325	27	39.00	42.00
Aug 375	692	1.00	1.50
Feb 375p	134	34.00	37.00
Nov 400p	28	58.00	62.00
Feb 400	886	6.50	7.50
Feb 400p	0	58.00	62.00
Ag 425p	0	83.00	87.00
Nov 425p	0	83.00	87.00

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

VANCOUVER

Cours irrégulier

VANCOUVER (PC) — Les cours étaient irréguliers est les affaires légères, hier à la Bourse de Vancouver. Un total de 6,441,855 actions ont été négociées.

On dénombre 198 titres en hausse, 162 en baisse et 363 inchangés.

L'indice général marquait 924.31, une haussse de 5.37 points par rapport à la veille.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Indice général	Volume (en millions)	Variations des titres
5,37	0,1	198
924,31	6,4	363
		162

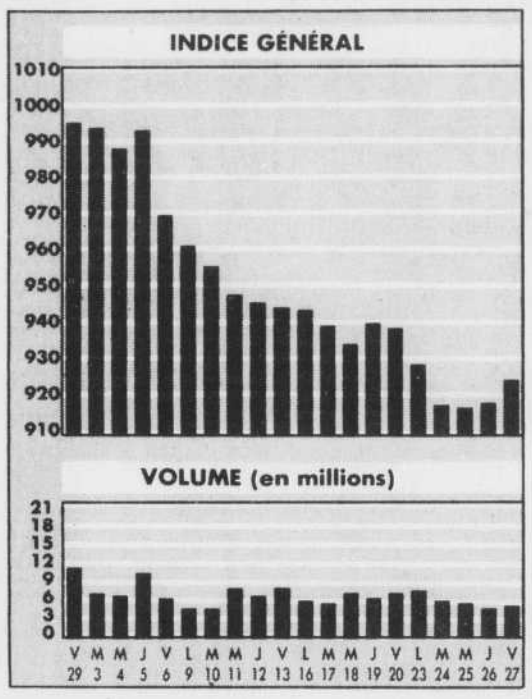

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
A B					
Abater	1000	86	86	86	
Aber res	15000	80	65	80	
Abitibi	1000	15	15	15	
Abuoil	13000	45	42	45	+5
Achils	4999	83	81	81	—6
Achl b w	2000	3	3	3	
Acorn	12500	16	14	15	—1
Acqest	5000	22	20	21	
Adams	1000	120	120	120	
Adnarn	6000	42	39	42	+7
Adriatc	1000	25	25	25	—2
Advtra	1000	19	19	19	+1
Ajax	1200	30	30	30	
Ajay res	9000	5	5	5	—1
Alice Lk	1000	25	25	25	+1
Altar gld	2000	17	17	17	+1
Amark x	3500	32	32	32	
Amazn	500	55	55	55	+5
Ambsd	2000	85	85	85	
Ambrhl	3000	15	15	15	
Amca	6000	108	100	108	+8
Amer aq	15500	80	75	80	+5
Am Pyd	14100	135	126	126	—5
Amer a	1000	265	265	265	
Amhwk	4900	47	43	47	+7
Amir	5500	90	80	90	
Amore	19500	15	15	15	
Amstar	5000	25	20	25	
Anglo Bo	16400	112	110	110	
Angus rs	3850	57	57	57	
Ansco rs	6000	40	38	38	—2
Aqarus	4500	22	22	22	
Arbor	1500	44	44	44	—6
Arch dev	500	8	8	8	—2
Artc Red	2500	20	20	20	
Argnta	1000	40	40	40	+5
Aries	2159	160	160	160	
Arvc w b	15000	25	25	25	
Arivac	5400	225	215	220	—10
Arizako	7200	90	75	90	+24
ARK	z277	12	12	12	
Artilry	3500	10	10	10	
Ashbrt	10000	12	12	12	
Ashcrft	7500	13	13	13	—3
Asitka	11200	74	63	63	—11
Atlntc	2000	20	20	20	
Au res	4500	41	35	40	—1
Au res w	5000	5	4	4	—1
Agdom	2000	25	25	25	
Avinch	5500	70	62	70	+2
Avalon	2000	30	30	30	—2
Avino	5800	175	160	169	+4
Award	500	17	17	17	
Ayerok	1000	8	8	8	+1
Azora	7000	70	70	70	
BC res	12440	305	300	300	
Baker	2200	400	400	400	
Balco	200	$8¼	8¼	8¼	
Banbry	9500	50	50	50	
Banco rs	2000	90	90	90	—5
Bnk BC	17800	$9½	9½	9½	
Bankit	6850	195	175	175	—20
Barcda	3500	32	32	32	—2
Barrier	1500	29	29	29	
Barngt	200	105	105	105	
Basn pet	4000	21	21	21	—4
Battle	1500	17	17	17	
Bay ann	1500	25	25	25	
Beau a	2000	42	40	42	+5
Beaufd	13400	687½	637½	687½	+37½
Beaver	9000	55	50	55	+10
Belvue	6000	55	55	55	+3
Belmnt	5500	135	129	135	+10
Bimorl	1900	160	155	155	—5
Berg	4000	60	58	58	—3
Best res	8000	45	42	42	—3
Big ben	300	135	135	135	
Bighrn	2000	15	15	15	—5
Bgs mnr	4400	34	32	32	—3
Bigstn w	2000	2	2	2	—1
Bishop	3300	135	130	130	
Bitec dvl	8000	99	95	99	+4
Bloc mrl	27500	35	28	35	
Bikdme	500	300	300	300	
Blackst	9500	22	20	21	—2
BED	7000	13	13	13	
Blue lke	500	52	52	52	—1
Boise cr	10000	25	20	20	
Borcan	1000	20	20	20	
Bowes ly	14000	42	38	42	+2
Bpi res	800	225	220	220	—5
Brace	4500	60	55	55	—6
Bras rng	4000	20	20	20	
Brkwtr	8700	$6⅛	5⅞	6⅛	+ ⅛
Bridge	500	20	20	20	
Brdgw	22000	11	10	10	
Brigde	4000	60	59	60	
Britcol	4000	15	15	15	
Brit pac	1000	23	23	23	—3
Bronco	7000	3	3	3	
Brkmr	500	100	100	100	
Brx min	6500	20	20	20	
Bunyro	1500	45	44	44	
Bur Gld	5000	21	21	21	
Butler	98500	113	89	106	+21
C D					
C T Exp	13500	39	32	32	—3
Coaro	1000	75	75	75	
Cal dnvr	1300	275	270	275	+5
Caldnia	600	55	55	55	
Calif slv	3900	$6¼	6⅛	6¼	— ⅛
Callex	20500	125	110	120	+15
Calpetr	1500	8	8	8	+1
Cantel	12834	60	45	55	
Canfic	2500	18	18	18	
Cnreo	4500	50	49	49	—1
Canstat	5500	25	25	25	—5
Cape res	5000	40	35	35	
Capilno	22000	67	60	67	+6
Capri	47500	51	45	45	—6
Cpricrn	10500	21	20	20	
Caribe	11000	30	29	30	+7
Carnes	16000	83	78	78	
Crpnter	7500	40	35	40	+10
Carera	3700	85	84	85	
Casa grn	500	16	16	16	
Cascda	10000	33	30	33	
Cater en	1300	50	50	50	
Caulfid	4000	29	28	28	—2
C Brnco	z150	98	98	98	
Cdn long	3000	35	33	33	—2
Cdn pwn	4000	60	60	60	—5
Cdn untd	4000	55	50	50	—5
Celbrty	7200	60	60	60	
Celbr b w	5000	5	5	5	
Cntnl	5300	$5⅛	5	5⅛	+ ⅛
Chariot	12900	54	53	53	—1
Chatwd	3500	23	23	23	
Chckmt	52900	123	114	123	+13
Chcmt r	67300	40	33	40	+5
Cheryl	z200	78	78	78	+14
Chutine	3500	26	24	24	—2
Cima	3575	11	11	11	
Claymr	16000	36	33	35	+4
Clear	7500	38	37	37	
Coastro	10000	20	20	20	
Colby	2500	200	200	200	+10
Colfax	10000	50	50	50	+4
Clw	1000	10	10	10	
Colony	13600	130	120	130	+5
Cmche	1000	10	10	10	
Concert	5500	107	105	105	—9
Condka	5000	30	30	30	
C andex	2000	24	21	24	
C ascot	5500	41	40	40	
Cons knb	z220	48	48	48	—12
Cons pay	2150	53	53	53	+3
Contct	6400	75	70	73	+3
Con Sv	9000	175	170	175	
Cop Lak	5600	108	99	108	+13
Corolta	15300	22	22	22	+1
Corinth	2500	70	65	70	
Cornwl	5000	10	10	10	
Corprte	8500	11	11	11	
Cosmos	5200	36	33	36	+1
Cous crk	39150	95	86	93	+5
Cous b w	24000	41	33	41	+8
Cove	1500	37	37	37	+1
Crack	4500	50	45	45	—1
Crack w	9000	2	2	2	—2
Cream	3000	49	47	49	
Crescnt	2800	31	31	31	—4

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Cruiser	3500	61	61	61	+1
Cube	30600	155	150	150	—5
Cusac	100	110	110	110	
Custom	2500	27	25	27	
Cutlass	3000	115	115	115	+1
Dor val	1500	150	145	145	+3
Dakota	3000	20	18	18	
Davnpt	5000	9	9	9	
David	6500	130	110	130	+22
Dawsn	3000	95	95	95	—15
Decker	15500	80	80	80	—3
D pltmd	32000	25	18	18	+1
D south	5000	12	12	12	
Deex res	1000	16	16	16	
Del nort	10000	33	30	33	
Dimnd	500	85	85	85	+5
DPP	1500	55	55	55	
Dplmat	4000	90	85	85	
Divrstd	1000	45	40	40	
Dly vrd	z1	42	42	42	
Domgo	1500	15	15	15	
Dovrtn	4000	15	15	15	
Draw rs	2668	45	39	39	—2
Drc res	z775	76	74	74	
Dromid	6000	23	20	20	
Dual res	4900	104	95	95	
Durat	2000	8	8	8	
Dusty M	10600	170	165	170	+5
Dnamc	4500	68	65	68	+3
E F					
Eagle R	1000	21	21	21	—2
Eden res	3000	25	25	25	
El Coco	1000	80	80	80	
El dorda	2900	114	110	110	—4
El paso	3000	18	18	18	+3
Eldrdo	10000	20	15	15	
Electra	1000	54	54	54	—1
Empire	3000	10	10	10	
Endtc	900	315	315	315	
Enex	900	230	230	230	+5
Enfield	4500	30	30	30	—6
Equine	6500	45	45	45	+5
Equity si	2000	$7	7	7	— ⅛
Ericsn	1000	$5¼	5¼	5¼	+ ⅛
Esprnz	9700	90	80	85	—5
Euro pet	5500	220	220	220	
Euro am	6000	45	43	45	—1
Eurocn	500	35	35	35	—3
Europa	1400	26	26	26	—1
Expres r	2500	55	55	55	
Extotol	z100	68	68	68	
Farrah	500	46	46	46	—4
Field	11000	23	18	23	
Frst dvn	1000	51	51	51	
Fletwd	26000	50	46	50	—10
Flin flon	1000	90	90	90	
Flint roc	3000	20	20	20	
Flow res	30000	102	95	100	+5
Frty nne	3000	11	11	11	
Forum	4500	18	17	17	
Form w	6000	1	1	1	—1
Fredm	2700	40	38	38	—2
Freeprt	8000	50	48	50	
Frbishr	2000	13	13	13	
Ftm inc	4000	25	25	25	
Futurty	9750	24	20	22	
Futurtk	3000	49	40	49	+12
G H					
Galactc	8650	$5⅜	5⅛	5⅜	+ ¼
Galahd	500	70	70	70	
Galiant	2000	88	88	88	—2
Galvstn	3000	180	180	180	
Gaslite	500	25	25	25	
Gazelle	1000	30	30	30	+3
Geddes	500	125	125	125	+4
Gen alle	375	275	275	275	
Gensis	4000	15	15	15	
Genove	4500	25	25	25	
Gint bay	5100	270	265	270	
Gnt nth	6500	55	55	55	
Gnt pipr	1490	90	90	90	+15
Glamis	1150	400	400	400	—20
Glf tech	3500	32	22	26	+4
Glitr gld	1500	12	12	12	
Gd brige	25500	37	34	37	
Gld br w	19000	3	3	3	
Gldmrk	2500	50	42	50	
Gold pnt	17500	59	56	59	+2
Gld seek	11200	40	37	38	—2
Goldblt	2600	120	120	120	+1
Gldblt w	28000	12	8	11	—1
Gldbra	1500	30	30	30	
Gldn cn	1000	25	25	25	
Gl cncrd	2600	44	43	44	
Gldn hpe	10500	40	36	38	—1
G knight	6000	240	230	236	+1
Gld pond	8500	60	56	60	—1
G rim	7500	32	31	31	—1
Gldnrl	1100	87	87	87	—2
Goldn sc	29800	$6¼	6	6	— ¼
G shield	3000	31	31	31	
Gld tg w	12000	18	15	16	
Goldex	4500	95	92	95	+5
Goldrh	5950	102	100	100	—2
Goldstk	2000	115	110	113	+8
Gldstm	28500	125	100	100	—35
Goldwn	1100	55	55	55	
Goliath	7850	$6⅞	6¾	6¾	
Gossan	3000	14	14	14	
G canyn	7000	35	30	35	
Grnde tk	8600	63	61	63	+2
Grange	2500	450	400	450	+80
Gt bear	5000	18	18	18	
G w pete	500	19	19	19	
Greyhk	5000	16	15	15	—3
Grit res	1000	35	35	35	
Grtn	25000	65	65	65	
Grndst	z2	15	15	15	
G Centrl	6000	27	25	27	+2
Grt Pac	5000	51	51	51	
Grdian	z250	77	77	77	
Hallmk	5000	37	35	37	+2
Hambr	12500	25	20	20	—3
Hardy	1000	20	20	20	—1
Hwksbl	1000	155	155	155	
Hector	1000	65	65	65	+5
Helix	5800	111	105	110	+5
Henesy	39100	226	210	225	+15
Heritge	1000	25	23	23	—7
Heron w	47000	1	1	1	
Heron	6500	38	37	37	
Hi cor	6500	100	95	100	+23
Hiind Cr	z42	33	33	33	
Hihmk	8000	53	51	51	+1
Himark	3000	2	2	2	
Hilton rs	11500	75	75	75	+5
Homstd	5850	140	130	140	
Homstc	4000	54	54	54	
Hot res	2700	53	50	53	+3
Hudson	54000	40	36	39	+1
Hmbolt	12000	13	13	13	+1
Hycroft	1000	38	38	38	
I J					
Ican	9837	250	245	245	—5
Ice Stn	4500	41	40	41	
Ida may	30000	45	45	45	
Impala	3500	7	7	7	
Imprial	18200	89	85	85	
Idp	1000	80	80	80	
Irecov	58700	85	69	81	+12
Inter con	3000	15	15	15	—1
Intactn	500	30	30	30	
Intr dta	2000	70	70	70	
Intrike	45500	325	295	305	+5
Intrl e w	14000	55	50	55	+5
Istrt res	2600	63	60	60	
Itl Brmc	4900	35	31	31	—4
I camera	35000	75	58	75	+24
I chroke	2000	19	19	19	
Intl crna	5349	$9½	9⅛	9½	+ ½
Intl hrs	2000	300	300	300	+5
I lonarc	2429	15	15	15	
I laco	4000	20	20	20	
Intl med	6200	140	135	135	—5
Intl mrd	1900	40	35	35	
Intl phsr	10400	87	80	87	7
Intl ph w	27500	5	5	5	
Int phnx	9000	35	35	35	—2
Int rhd w	13000	12	11	12	
I Stndrd	5900	101	100	100	
Intl trbn	4800	190	175	190	—10

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Intl vrfc	4000	50	40	50	—5
I wstwrd	5500	36	35	36	
Int widct	1666	24	24	24	
Invadr	184600	160	148	155	+5
Invmay	67000	97	90	96	+5
Iona ind	1500	80	80	80	
Irvco	4000	30	30	30	+5
Island M	2000	42	42	42	—13
Ivory oil	3560	35	35	35	
Jack crs	1100	235	225	225	—15
Jacob	1000	13	13	13	
Jalna	10000	34	33	33	—5
Jantar a	3000	17	17	17	—1
K L					
Kaba	1000	38	38	38	—2
Kadrey	2000	7	7	7	—1
Kala exp	2000	60	60	60	+2
Kamad	1000	60	60	60	
Kenar	6500	20	20	20	
Kengat	1500	43	43	43	
Kenedy	500	45	45	45	+5
Kenrge	2500	30	25	30	
Kerf pet	2000	30	30	30	
Kettle	1000	110	110	110	+10
Kidd res	1000	60	60	60	
Kilemb	12400	60	55	55	+5
Killick	1000	55	55	55	
Kng slm	7400	285	270	275	+5
Knie	2500	26	26	26	+2
Kumix	13500	18	18	18	
La Teko	1100	126	125	125	
Lancstr	5000	70	67	67	—5
Lnsdwn	1000	32	32	32	
Lathwl	3500	60	60	60	
Leader	1500	18	18	18	—2
Lear oil	3500	50	50	50	
Levon	9500	50	50	50	—5
Libra	1000	25	25	25	
Lincoln	6800	205	200	205	+4
Litl bear	13000	43	40	40	—3
Lockwd	14000	100	92	93	—7
Lode res	500	28	28	28	
Logo res	1100	55	55	55	—1
Londn	4000	60	60	60	
Lone str	14500	25	25	25	+5
Lngrch	1000	28	28	28	
Loredi	50500	39	25	39	+11
Lornex	500	$25½	25½	25½	
Loyalst	1000	44	44	44	
Lunar	1100	25	20	25	—4
M N					
M M Prc	3000	40	40	40	
Mac am	z95	49	47	47	
Macfie	1500	25	25	25	
Madill	z25	$12	12	12	
Magnta	1700	51	51	51	
Maggie	4000	20	20	20	
Magic 3	1000	51	51	51	—4
Magc 3 w	500	2	2	2	—2
Mhgny	7300	140	130	140	+5
Maistic	12000	10	10	10	+1
Maisty	3000	16	15	15	—1
Mairt	26900	108	90	108	+13
Mirt b w	122900	23	18	23	+8
Miartic	300	$17¾	17¾	17¾	
Malka	39000	100	90	100	+5
Mmoth	67000	67	58	58	—7
Mmot w	42500	11	9	9	—1
Mnchst	1000	35	35	35	
Manito	500	60	60	60	
Mple lf	4000	19	19	19	
Mar gold	1000	23	23	23	
Marthn	15300	202	200	202	
March	10500	33	32	32	+2
Marco	700	340	330	340	+10
Mark V	6000	35	30	32	
Mrkwy	500	90	90	90	
Masive	1400	280	275	280	—10
Mvrick	3500	40	35	35	
Mayan	2000	7	7	7	
Maymc	5600	335	330	335	—5
Mconel	6500	18	18	18	+1
Mckiny	2000	12	12	12	
Mecca	z350	12	12	12	
Media a	7000	150	145	145	—5
Media w	11000	41	40	41	+1
Megain	14500	14	13	13	
Michm	3000	70	70	70	
Micron	1000	180	180	180	—1
Mid cda	1000	32	32	32	
Midigat	17000	48	46	48	
Midind	5000	35	33	35	+2
Midnor	57000	65	52	54	—11
Migent	10300	215	201	215	+15
Minerx	184400	130	100	120	
Mix res	2000	14	14	14	
M video	1500	205	205	205	—4
Module	4000	45	43	44	—5
Monalt	4500	64	63	63	
M christ	2000	15	15	15	
Montor	4400	300	300	300	
Moran	1000	13	13	13	
Mosprt	16400	250	230	250	+30
Mosato	4000	38	35	37	
Murgld	2000	30	30	30	
Musto E	5000	185	185	185	
Mutual	1800	72	71	71	
Myst mt	2600	143	135	138	
Nalcus	2000	35	35	35	—5
Nalos	13500	54	48	50	+3
Nat res	5500	275	270	275	+5
NCA Mrl	400	245	240	245	
Ncn expl	4000	35	35	35	+1
Nevcal	29000	43	40	42	+2
N alster	500	37	37	37	
N arcdia	250	133	133	133	
New beg	22100	79	70	79	+9
N bg a w	5000	8	8	8	+1
N Cinch	1000	14	14	14	
New frn	10000	105	95	105	+5
N goldcr	3000	100	100	100	
N Nadna	1000	65	65	65	
New pen	1000	100	100	100	
N Privtr	3500	48	48	48	
N strtgic	3500	100	100	100	
Nwbry	11400	106	95	95	—10
Newtec	14500	60	55	60	+4
Newtc w	2000	10	10	10	
Nexus	12800	345	330	345	+20
Ni Cal	19500	450	430	430	+20
N hawk	6100	450	435	440	+15
Nor con	4500	27	27	27	+3
Normn	3500	55	50	50	—6
Norsat	200	575	575	575	+25
Norsmt	2500	52	52	52	
Nortek	1800	40	40	40	+2
Na powr	2000	65	65	65	
Nth Sth	5800	61	60	60	
Nthair	1200	150	140	150	+10
N dynsty	16200	190	185	189	+7
N eagle	1000	30	30	30	—2
Noxe	2000	18	17	18	
Nrg res	2000	38	38	38	
Nupac	1500	30	30	30	+5
Nu lady g	1000	18	18	18	
Nu start	1500	38	38	38	
Nugold	2100	36	35	36	—1
Nunsco	11300	138	120	138	+23
O P					
Odysey	4000	44	40	40	—4
Oliver	1900	10	6	10	+4
Omni	1500	33	33	33	
Orbex	4100	130	130	130	+3
Orofino	650	65	65	65	+5
Orotek	1000	15	15	15	
Oscar rs	4000	25	25	25	+5
Outind	2400	65	65	65	
Pace II	31400	115	105	110	—10
Pac rdge	9608	12	12	12	+1
Pan am e	400	255	255	255	
Parkin	3000	95	65	95	+30
Parksd	5700	118	100	105	
Psdna	3100	460	450	460	+10
Pecos	10500	265	260	260	
Ptrsfld	2000	50	50	50	+5
Petrbtc	400	300	300	300	—5
Petrgld	1200	60	60	60	
Petrom	3000	110	105	110	
Petrox	2000	25	25	25	—1
Pezaric	19150	$6¼	6⅛	6⅛	— ⅛
Pez b w	54800	105	100	100	—1
Philco	3500	25	25	25	
Philip rs	34100	88	83	85	
Pinto	200	275	275	275	—15
Pipestn	500	57	57	57	
Plains	6000	60	56	60	+2
Player	2500	37	37	37	
Plmbn	68000	7	6	6	—1
Pm ind	19500	430	380	430	+35
Polo res	500	10	10	10	
Polaris	5000	50	50	50	
Poney	14500	20	20	20	
Pottr aq	2000	110	110	110	
Pwrgm	2000	25	25	25	
Preferd	500	240	240	240	—10
Prcemr	1000	20	20	20	
Primrs	4400	330	320	325	+5
Prism	30500	65	58	65	+10
Propsy	11500	27	26	27	
Pryme	5900	72	70	72	
Pulsar	500	26	26	26	—2
Q R					
Quadx	3500	24	20	24	+4
Quants	1000	148	140	148	+8
Que west	500	22	22	22	
Qued res	15000	51	44	44	—7
Qued w	20000	4	4	4	
Qunsk w	500	50	50	50	
Qstmnt	12000	45	40	40	—6
Quinela	11500	70	65	70	
Quintra	z325	28	28	28	
Rabbit	500	20	20	20	
Rafael	z400	33	33	33	
Rainex r	1000	1	1	1	
Rainex	3000	30	30	30	
Rainier	2500	7	7	7	—1
Raleigh	3000	31	31	31	—1
Ramblr	4000	15	15	15	
Ramm	46200	199	180	186	—5
Ramrd	533	50	50	50	
Raymc	15000	15	13	15	+1
Rea gold	21631	202	190	195	+5
Reako	2000	23	23	23	
Red dmn	2000	70	65	70	+5
Redfrd	4000	27	27	27	—5
Reeves	20766	15	10	10	
Reg res	1500	48	47	47	+1
Regnl	500	485	485	485	
Rencon	22700	220	206	210	
Retlaw	100	170	170	170	
Rhyolit	3500	60	57	59	—1
Rch lode	81300	183	175	180	+6
Richprt	18600	150	140	150	+5
Rmacn	1500	17	15	15	
Rio sier	2000	64	60	60	
Ripple	4000	20	19	20	
Rise res	9000	64	55	55	
Robert	2500	20	20	20	
Rcmstr	2500	150	150	150	—5
Roddy rs	1200	80	80	80	+10
Rodeo	7000	19	18	18	
Romx	3500	35	35	35	
Romx w	2000	4	4	4	
Rose res	2000	20	20	20	+2
Roxwel	1000	15	15	15	
Royln	15000	6	6	6	
Royce	7500	38	36	36	—2
Ruby	1000	60	60	60	+2
Rule	3000	28	28	28	
Ruskin	3000	105	100	100	—5
Ryan	2000	39	39	39	+3
S T					
Sable	1800	115	115	115	—5
Saco	3000	20	15	20	
Sahali rs	1400	220	215	220	+15
Smsn gl	500	35	35	35	
Sanfred	8000	95	90	95	+5
Saturn	10508	215	205	215	+7
Saxton	11600	$5⅝	5½	5⅝	+ ⅛
Sxton b w	6000	180	180	180	—10
Scarit en	2500	47	45	47	+2
Score	5500	45	41	45	—10
Scotia	4000	15	15	15	
Scottie	3800	200	200	200	
Sea gold	45500	57	42	55	+13
Searay	13500	16	16	16	+1
Snsrstt	10000	105	100	105	
Seymor	3500	43	43	43	
Shakwk	2000	43	40	43	
Shandn	8500	15	15	15	+2
Sharon	1400	20	20	20	+1

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Shiloh	14800	225	220	220	—5
Sienna	1000	62	62	62	
Sigma	11900	230	200	230	+45
Signl hil	7050	275	255	255	—15
Signet rs	3000	42	36	36	
Silvr hill	1000	48	48	48	—2
S hill b w	7500	5	5	5	
S Prncss	4500	25	25	25	+2
S Spring	3000	19	19	19	+4
S Stndrd	10000	30	27	30	
Slvr strk	594350	235	175	226	+66
Svr Tusk	2500	23	22	23	+1
Slvrdo	700	175	175	175	+14
Slvrhw	1500	100	90	100	
Silvrsd	7300	108	101	102	+2
Simpat	7600	145	141	145	+2
Sipald	4000	15	15	15	
Skylark	3000	20	20	20	
Skyline	1000	115	115	115	
Skyrckt	13000	38	35	38	+3
S union	2000	9	9	9	
Spetro	6000	49	49	49	
Sovrgn	2500	27	27	27	+2
Spirit	12000	50	47	50	
Sprngfl	1000	75	75	75	
Sro entrt	1000	67	67	67	—5
St clair	53867	175	170	170	
Stabell	7700	65	63	65	+4
Stallion	5000	20	20	20	
Strbrst	2000	18	18	18	
Strgzr	2000	6	6	6	—2
Strlight	14500	55	43	55	+11
Statesd	2000	60	60	60	
Stan gld	7800	95	94	95	—1
Std d w	4500	5	5	5	
Std e w	7000	11	11	11	
Stefan	3000	25	25	25	
Stralak	z300	28	28	28	
Stryker	6200	110	105	110	
Sun god	5500	28	26	28	—1
Sun gd w	11000	5	5	5	
Sundan	13100	20	18	18	—1
Sunxco	3500	10	10	10	+2
Suprem	2000	50	50	50	
Surwn	800	60	60	60	
Suthrld	5000	45	42	44	+1
Sutton	3500	56	55	56	+1
Synco	3000	17	17	17	
TRV Mn	4600	195	185	190	—5
Tamra	7000	20	20	20	
Tandm	1000	45	45	45	—3
Tappit	600	16	16	16	
Taurus	3100	125	120	125	+15
Telstar	1000	30	30	30	—6
Templr	18000	72	70	70	—3
Tmpl w d	20000	4	3	3	
Tenain	4700	30	25	25	—5
Tenore	5000	20	20	20	
Terato	7500	20	20	20	
Terrm	4000	60	53	58	+2
Thor Ex	1000	40	40	40	
Tiara	11500	52	51	52	+2
Tiara w	5000	7	7	7	
Tiffany	5000	30	30	30	—3
Time	10000	50	50	50	
Todwn	1500	91	91	91	
Topki	29000	52	44	52	+4
Torhsn	2300	25	25	25	
Torngn	300	105	105	105	
Tradr rs	3500	135	135	135	—10
Treasr	2000	80	80	80	
Tri basin	17400	135	120	135	+20
Tri Powr	93000	122	114	121	+6
Tri Star	18800	116	114	115	
Tri state	1700	205	205	205	
Triex rs	4900	135	125	125	—10
Triple	5500	15	15	15	—2
Trojan	7500	12	12	12	
Troudr	4000	28	26	26	—2
Troy	3000	30	30	30	+2
Tundra	48000	54	51	51	—1
Tunkw	1200	35	35	35	
Turner	4300	41	38	38	—3
U V					
Ultr glw	4000	305	300	300	
Unicrn	2200	79	79	79	
UCbrge	4500	40	40	40	
U Gunn	1000	30	30	30	+5
U Herne	500	260	260	260	+5
U Rayor	10000	80	80	80	—9
U Wstld	1000	75	75	75	
Univex	1000	8	8	8	
Us precs	2300	285	275	285	
Val Dor	500	27	27	27	+3
Vndrx	11500	60	55	57	+2
Varitec	3500	40	40	40	
Velvet	600	50	50	50	
Ventex	2000	10	10	10	
Ventra	1000	40	40	40	
Vermin	500	50	50	50	+10
Veronx	6300	$5¼	5⅛	5¼	+ ⅛
Vernx w	3500	85	85	85	
Vctoria	11500	33	30	30	
Vctria w	1500	2	2	2	
Viscont	2000	21	21	21	
W X					
Warstr	2000	38	38	38	
Watrlo	8100	122	110	110	—9
Wvcrst	3100	129	125	125	
Waybo	23000	60	55	58	—2
Weaco r	9500	111	95	106	+11
Wescal	3000	30	30	30	
Wescan	4000	34	34	34	
Wstbnk	1600	375	375	375	
W trinity	1000	30	30	30	
Wstunit	6400	150	145	150	
Wildrs	3000	8	8	8	+1
Windra	42000	44	41	41	+1
Wrld c	3500	34	34	34	+1
Wrld wid	4000	70	63	66	
Yankee	2000	20	20	20	
York	200	$6¼	6¼	6¼	
Young	2500	35	35	35	+2
Yukon g	7500	8	8	8	
Zenco	60500	54	51	51	—1
Zone	2000	105	105	105	
Zurich	4300	40	40	40	
Zytec	23100	123	105	122	+19
20th Cen	7600	46	45	45	

DENRÉES

MONTREAL (PC) — Cours des denrées transmis par le ministère fédéral de l'Agriculture:

Beurre: Commission canadienne de l'industrie laitière, prix d'achat, No 92, $4.69 le kg; No 93, $4.71 le kg; prix moyen du grossiste au détaillant: $5.07 le kg.

Fromage cheddar au kilo: blanc, $4.76 6-10; coloré: $4.77 3-10.

Poudre de lait écrémé: No 1, sac de 25 kg, $2.792 le kg; lait en poudre commestible: $0.466 le kg; lait écrémé, $0.348 le kg; lait de beurre, $1.905 le kg.

Oeufs: prix moyens des grossistes aux détaillants, boîte d'une douzaine, A-extra-gros, $1.36 7-10; A-gros, $1.34 6-10; A-moyens, $1.27 6-10; A-petits, $0.94 2-10.

Prix de gros aux distributeurs établis par la Fédération des producteurs avicoles du Québec: A-extra-gros, $1.32; A-gros, $1.31; A-moyens, $1.24; A-petits, $0.91; A pee-wee, $0.48.

Pommes de terre, prix de gros: Québec, nouvelles: $5.50 à $6.00 le 50 lb; $3.45 à $3.60 le 20 lb; $1.75 à $1.85 le 10 lb.

DIVIDENDES

Alcan Aluminum Ltd: 30 cents U.S., payable le 7 sept. aux inscrits le 7 août.

Allied Corp.: 45 cents U.S., 10 sept., 10 août.

CHUM Ltd: 24 cents, annuel; B, six cents; 1er sept., 20 août.

Consolidated Bathurst Inc.: A, 30 cents; B, une action B équivalant à 30 cents; 7 sept., 31 août.

Corporate Foods Ltd: 10 cents, 1er oct., 12 sept.

DRG Inc.: A, 12.5 cents, 20 août, 6 août.

Ethyl Corp.: 21.25 cents U.S., 1er oct., 14 sept.

Goodyear Canada Inc.: 30 cents, 28 sept., 7 sept.

Guardian-Morton Shulman Precious Metals Inc.: extra, 12 cents, 3 oct., 14 sept.

Inland Natural Gas Co. Ltd: 27.5 cents ou une action, 25 août, 4 août.

Interprovincial Pipe Line Ltd: 45 cents ou une action, 1er sept., 8 août.

Northern Telecom Ltd: 10 cents, 28 sept., 7 sept.

Shell Oil Co.: 50 cents U.S., 17 sept., 4 sept.

Suncor Inc.: priv. A, 48 cents, 1er sept., 18 août.

Trans Mountain Pipeline Co. Ltd: 10 cents, 30 sept., 3 sept.

Westcoast Transmission Co. Ltd: 26 cents, 28 sept., 7 sept.

Bell Canada Enterprises Inc.: $2.25 priv. 1er r., C, 56 cents, 15 sept., 15 août.

CB Pak Inc.: 12.5 cents, 17 sept., 17 août.

MERCURIALE

MONTREAL (PC) — Voici les prix payés au Marché central métropolitain tels que fournis par le ministère de l'Agriculture du Québec.

Fruits

Bleuets: $25.00 à $27.00 le panier de 11 pintes.

Framboises: $13.00 à $15.00 la caisse de 12x250 ml.

Pommes: MacIntosh, réfrigérées: 12x3 lb ou 9x4, aux détaillants $13.00, aux grossistes, $11.38; 8x5, aux détaillants $13.50, aux grossistes $11.81, cellpack grosseur 120, aux détaillants $16.00, aux grossistes $14.00; cellpack grosseur 140, aux détaillants $15.00, aux grossistes $13.13; 4x4 pintes, aux détaillants $9.00, aux grossistes $7.87; minots en vrac, aux détaillants $12.00, aux grossistes $10.50.

Cortland, réfrigérées: 12x3 lb ou 9x4, aux détaillants $12.00, aux grossistes, $10.50; 8x5, aux détaillants $12.50, aux grossistes $10.94, cellpack grosseur 120, aux détaillants $15.00, aux grossistes $13.13; cellpack grosseur 140, aux détaillants $13.00, aux grossistes $11.38; minots en vrac, aux détaillants $10.00, aux grossistes $8.75.

MacIntosh, à atmosphère contrôlée: 12x3 lb ou 9x4, aux détaillants $14.00, aux grossistes, $12.25; 8x5, aux détaillants $14.50, aux grossistes $12.69, cellpack grosseur 120, aux détaillants $17.00, aux grossistes $14.88; cellpack grosseur 140, aux détaillants $15.00, aux grossistes $13.13; 4x4 pintes, aux détaillants $9.00, aux grossistes $7.88; minots en vrac, aux détaillants $12.00, aux grossistes $10.50.

Cortland, à atmosphère contrôlée: 12x3 lb ou 9x4, aux détaillants $13.00, aux grossistes, $11.38; 8x5, aux détaillants $13.50, aux grossistes $11.81, cellpack grosseur 120, aux détaillants $16.00, aux grossistes $14.00; cellpack grosseur 140, aux détaillants $14.00, aux grossistes $12.25; 4x4 pintes, aux détaillants $8.00, aux grossistes $7.00; minots en vrac, aux détaillants $11.00, aux grossistes $9.63.

Pommes à jus, variétés d'automne, $0.06 la livre.

Régions à plus de 290 km de Montréal: ajoutez $0.50.

Une allocation de transport de $0.35 est allouée aux détaillants qui vont chercher les pommes chez le producteur ou l'emballeur.

Ces prix sont fournis par le Plan conjoint des producteurs de pommes du Québec.

Légumes

Ail en tresses: $4.00 à $7.00 la tresse de 12 unités; $2.50 à $3.50 le paquet de 12 unités.

Aneth en branche: $2.00 la dz de paquets.

Betteraves: $1.00 à $1.50 la botte de 6 paquets; moyennes, $4.00 à $5.00 le sac de 25 lb.

Brocoli: glacé $11.00 à $12.00 la caisse de 14 unités; ordinaire $8.00 à $9.00 la caisse de 12 ou 14 unités

Carottes: $2.50 à $3.00 la botte de 12 paquets; $7.00 à $8.00 la caisse de 30 paquets; $4.00 à $4.50 le sac de 25 lb; $9.00 à $10.00 le sac de 24 sachets de 2 lb ou 10 sachets de 5 lb; carottes mini: $7.00 à $8.00 la caisse de 20 sachets de 12 oz.

Céleri ordinaire: $13.00 la caisse de 24 unités; pré-refroidi: $13.00 à $14.00 la caisse de 24 unités.

Chicorée: $4.00 à $5.00 la caisse de 12 à 16 unités.

Choux chinois: $5.50 à $6.00 la caisse de 12 unités.

Choux de Bruxelles: $14.00 à $15.00 la caisse de 12 casseaux de 10 oz.

Choux de Savoie: $6.00 à $7.00 la caisse de 12 unités.

Choux-fleurs: $13.00 à $14.00 la caisse de 12 unités.

Chou-fleur en vrac: $13.50 à $14.50 pour 12 unités.

Choux rouges: $5.50 à $6.50 la caisse de 12 unités.

Choux verts: $2.50 à $3.00 la caisse de 40 lb; $2.50 le sac de 50 lbs.

Ciboulette: $3.00 la douzaine de paquets.

Concombres de sèrre: sans pépin, petits $4.50 à $5.50 la caisse de 12 unités; moyens $6.00 à $7.00; gros $7.00 à $8.00; de champs $13.00 à $14.00 la caisse de 6 dz, à mariner, petits $25.00 le boisseau, moyens $12.00 à $17.00 le boisseau, gros $7.00 à $12.00 le boisseau.

Cougettes zucchini: $3.50 à $4.50 la caisse 20 lb.

Epinards: $4.50 à $5.50 la caisse de 12 sachets de 10 oz; $5.50 à $6.50 le boisseau.

Gourgane: $5.00 à $6.00 le boisseau.

Haricots jaunes: $7.00 à $8.00 le sac de 20 lb.

Haricots verts: $8.00 à $9.00 le sac de 20 lb.

Laitue frisée: $5.00 à $6.00 la caisse de 24 unités; Boston, $5.00 à $6.00 la caisse de 16 unités; romaine: $5.00 à $6.00 la caisse de 16 unités; Iceberg, $3.00 à $3.50 la caisse de 18 unités; pré-refroidie $4.00 à $4.50 la caisse de 18 unités.

Mais sucré: $7.00 à $9.00 le sac de 6 dz d'épis.

Menthe verte: $3.00 pour 12 paquets.

Navet blanc; $4.00 à $5.00 le sac de 25 lb.

Oignons jaunes: $11.00 à $12.00 le 24 sachets de 2 lb ou 10 sachets de 5 lb; petits $1.00 à $.25 le sac de 10 lb, moyens $5.00 le sac de 25 lb.

Oignons verts, jeunes: $1.50 à $2.50 la botte de 6 paquet; $4.50 à $5.50 la caisse de trois doz; glacés $6.00 à $6.50 la caisse de 4 doz.

Panais: $9.50 à $10.50 pour 12 sachets de 2 lb; $6.00 à $7.00 le 20 lb.

Persil: $7.00 à $8.00 les 5 dz de paquets.

Piment vert: $14.00 le boisseau.

Poireaux: $15.00 la boîte de 12 bottes de 3 unités, $5.00 la botte de 12 unités.

Pommes de terre: grosses $11.50 à $12.50 le sac de 50 lb (brossée); nouvelles: grosses $10.50 à $11.00 la caisse de 50 lb (lavées); $1.50 à $2.00 le sac de 10 lb (lavées); $3.50 à $4.00 le sac de 20 lbs (lavées); $6.50 à $7.00 le sac de 50 lb (lavées); $10.50 à $11.50 le sac de 10x5 lb (lavées); $7.00 à $8.00 la caisse de 50 lbs (lavées).

Radis: $5.50 à $6.50 la caisse de trois dz de paquets; $3.00 à $3.50 la caisse de 30 sachets de 6 oz ou 12 sachets de 16 oz.

Rhubarbe: $1.75 à $2.25 la botte de 12 paquets.

Rutabaga: moyens $5.00 à $6.00 le sac de 50 lb; gros, $3.00 à $4.00 le sac de 25 lb.

Tomates de serre: $8.50 à $10.50 la caisse de 8 lb.

Arrivages de pommes de terre: 300,000.

TABLEAU DE BORD

			Mois précé.	Variation annuelle en %
EMPLOIS, REVENUS				
Gains moyens hebdomadaires ($)	avr.	398.79	399.78	3.8
Revenu du travail (millions $)	fév.	18,447.3	18,446.6	7.8
Personnes occupées (en millions)	mai.	11.01	10.67	2.2
Chômeurs	mai.	1,460,000	1,468,000	- 2.8
INVENTAIRES				
Grands magasins (millions $)	avr.	3,604.9	3,398.4	13.8
Appartenant aux fabricants (millions $)	avr.	32,343.3	32,161.5	4.9
Nouvelles commandes (millions $)	avr.	18,654.0	19,830.0	15.8
Commandes en carnet (millions $)	avr.	21,546.4	21,258.6	31.9
PRIX				
Prix à la consommation (1981 = 100)	mai.	121.7	121.5	4.8
Indice des prix des maisons neuves (1981 = 100)	avr.	95.5	95.3	1.1
Indice des prix des matières brutes (1977 = 100)	avr.	218.1	217.9	3.3
Sans charbon pétrole brut, gaz naturel	avr.	164.4	164.3	7.3
Prix de vente dans l'industrie (1971 = 100)	avr.	310.3	308.7	4.4
			Cumulatif	
BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS				
Permis de bâtir (million $)	mar.	960.5	2479.1	−15.5
Mises en chantier dans les centres urbains (unités)	avr.	9,051	30,591	−15.0
ÉNERGIE				
Production de charbon (milliers de tonnes métriques)	avr.	4,275	18,170	28.5
Production d'électricité (TW/h)	avr.	33.4	149.8	9.7
Production de gaz (millions de mètres cubes)	avr.	7.2	32.5	7.1
Raffinage du pétrole (millions de mètres cubes)	avr.	5.9	28.7	8.6
COMMERCE EXTÉRIEUR				
Exportations, base balance des paiements (Millions $)	avr.	9,152	35,256	26.4
Importations, base balance des paiements (millions $)	avr.	7,815	29,896	32.4
PRODUCTION				
Chargements ferroviaires (millions de tonnes)	mai.	22.5	96.5	20.7
Acier (lingots — milliers de tonnes métriques)	mai.	1,294.0	6,345.0	38.9
VENTES				
Ventes des grands magasins (millions $)	avr.	842.7	2,958.1	6.0
Livraisons des fabricants (millions $)	avr.	18,366.2	72,492.2	18.5
Ventes de véhicules automobiles neufs (millions $)	avr.	1,471.4	5,043.9	38.4
Ventes au détail (millions $)	avr.	9,173.8	33,716.8	10.8

Les statistiques sont représentées en dollars courants et ne sont pas désaisonnalisées.

Source: Statistique Canada.

LE DOLLAR CANADIEN

MONTREAL (PC) — Le dollar américain a clôturé hier en hausse de 6-25 et cotait $1.3151 contre la devise canadienne. La livre sterling a cédé 17-100 à $1.7287.

A New York, le dollar canadien a perdu 7-50 à $0.7604 et la livre s'est dépréciée de 37-100 à $1.3145.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes.

EMPLOIS OUTRE-MER

Organisme de développement recherche candidats pour assumer fonctions dans programmes de secours et réhabilitation de réfugiés.

Action porte sur;

- assistance alimentaire et ravitaillement
- éducation et réadaptation au milieu agricole
- approvisionnement en eau et aménagement sanitaire.

Candidat devra avoir expérience de gestion logistique et administrative, préférablement dans actions de secours surtout dans pays en voie de développement. Dans certains cas, connaissance de l'espagnol souhaitée.

Conditions et rémunération négotiables.

Veuillez adresser votre curriculum vitae à:

Programme de secours
B.P. 3000, Succ. 'C'
Ottawa, Ontario
K1Y 4M8

SOCIÉTÉ POUR L'EXPANSION DES EXPORTATIONS

AGENT PRINCIPAL DES COMMUNICATIONS

La SEE est une société canadienne de la Couronne qui fournit une vaste gamme de services d'assurances et de garanties bancaires aux exportateurs canadiens, de même que des crédits aux acheteurs étrangers afin de faciliter et d'accroître le commerce d'exportation;

Le Service des Communications recherche un agent principal des communications pour superviser le module des publications et s'occuper de l'élaboration, du contrôle de la qualité, de l'administration et de la production de toutes les publications de la SEE.

Le candidat retenu devra concevoir et rédiger, dans les deux langues officielles, des articles importants et assurer leur diffusion au sein et à l'extérieur de la Société. Il possédera un diplôme universitaire en journalisme ou l'équivalent, plusieurs années d'expérience progressive en rédaction commerciale et des aptitudes confirmées en gestion.

Si vous voulez faire partie d'une équipe au sein d'une société dynamique, qui sait reconnaître le mérite, veuillez faire parvenir votre curriculum vitae à:

Jeanne-Mance Limbos
Agent de dotation
(Professionnels)
Division des Ressources humaines
Société pour l'expansion des exportations
C.P. 655
Ottawa (Ontario)
K1P 5T9

CENTRE DE SERVICES SOCIAUX DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

Le Centre de Services sociaux du Montréal métropolitain est un établissement dispensant à la population du grand Montréal, des services sociaux spécialisés.

Le Centre de Services sociaux du Montréal métropolitain requiert les services d'un(e):

VÉRIFICATEUR INTERNE

a) Fonctions:

Sous l'autorité immédiate du directeur général, le vérificateur interne planifie, organise, coordonne et contrôle l'ensemble des activités inhérentes à l'exercice des fonctions de vérificateur interne en conformité avec le chapitre 48 et ses règlements, les règlements du Conseil d'administration et les règlements de régie interne de l'établissement.

Il doit en particulier:

— s'assurer de l'élaboration d'un programme annuel de vérification interne;
— assister les gestionnaires de l'organisation en leur fournissant des analyses, des évaluations et des informations relatives aux activités vérifiées.

b) Qualifications:

— Baccalauréat en science de l'administration;
— être membre d'une association comptable reconnue (C.A. — C.G.A. — R.I.A.);
— avoir acquis une expérience de cinq (5) ans en vérification interne;
— avoir démontré, par ses réalisations, une excellente compétence technique.

c) Rémunération:

* Classe 17 et autres avantages en conformité avec le plan de rémunération des cadres du Ministère des Affaires sociales.
Minimum: 37.006,00$
Maximum: 52.166,00$
* Classe salariale actuellement en révision.

Les personnes intéressées à relever le défi doivent adresser leur offre d'emploi accompagnée d'un curriculum vitae avant le 10 août 1984 au:

Centre de Services sociaux
du Montréal métropolitain
Direction des Ressources humaines
A/S Madame Suzanne Racicot
1001, boulevard de Maisonneuve est, 9ème étage
Montréal, (Québec) H2L 4R5

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes.

APPEL DE CANDIDATURES

L'administration du canton de Berne (Suisse) cherche:

DEUX TERMINOLOGUES EXPÉRIMENTÉS

MISSION:
- — Formation de traducteurs à la recherche terminologique
- — Direction de travaux terminologiques
- — Langues: français et si possible connaissance de l'Allemand

DURÉE:
Un à deux ans

ENTRÉE EN FONCTION:
À compter du 1er janvier 1985

TRAITEMENT:
À convenir selon l'expérience (frais de déplacement à notre charge)

Prière d'adresser les candidatures jusqu'à la fin septembre 1984 à la chancellerie d'état du canton de Berne, case postale 28, ch - 3000 Berne 8

Conseil national de recherches Canada — National Research Council Canada

Agent technique
(Montréal, Québec)

L'Institut de recherche en biotechnologie a besoin d'un Agent technique pour travailler aux projets de recherche reliés à la conception et à l'optimisation des bioréacteurs conventionnels ou à cellules immobilisées ainsi qu'aux méthodes de contrôle de la production de métabolites précieux dans des fermenteurs de grande taille. Les fonctions consisteront de l'entretien de la collection de microorganismes, la culture de microorganismes aérobies ou anaérobies en fermenteurs de 2 à 100 L, l'opération de fermenteurs de grande taille, l'immobilisation des microorganismes sur gel de polyacrylamide ou d'alginate, la fixation de cellules sur supports solides, l'opération et l'entretien des chromatographes en phase gazeuse (GC) et en phase liquide (HPLC), d'un autoanalyseur Technicon de compteur à scintillation ainsi que de microcalorimètres. Les fonctions incluront également la préparation du dosage des acides volatils, des glucides, des lipides, des protéines, des acides aminés, des gaz, des ions inorganiques, du carbone, de l'hydrogène et de l'azote moléculaire ainsi que des radioisotopes C14 et le tritium.

Les personnes intéressées doivent posséder un baccalauréat en sciences avec une spécialisation en biochimie, microbiologie ou en sciences des aliments avec quelques années d'expérience dans un laboratoire de recherche.

Ce poste est pour le nouvel Institut de recherche en biotechnologie. La personne nommée à ce poste sera initialement localisée à Ottawa et sera éventuellement mutée à Montréal.

Traitement: jusqu'à 34 106 dollars par année, selon la formation et l'expérience.

Prière d'adresser un curriculum complet à l'Agent d'emploi, Conseil national de recherches du Canada, Ottawa, Ontario, K1A 0R6. Veuillez donner la référence RB-84-8-DV.

Canada

Centre Hospitalier des Laurentides

Établissement public à soins multiples de 554 lits situé à l'Annonciation dans le nord des Laurentides, à environ 160 kilomètres de Montréal recherche:

DIRECTEUR(TRICE) DES SOINS INFIRMIERS

Fonctions:
Sous l'autorité du Directeur général, le (la) directeur(trice) des soins infirmiers est responsable de la coordination et de l'évaluation des soins infirmiers dans le Centre hospitalier, du contrôle et du fonctionnement de la direction, de la discipline et de la répartition du personnel en fonction des besoins.

Exigences:
- — Détenir un diplôme universitaire de premier cycle en sciences de la santé (sciences infirmières) ou l'équivalent.
- — Qualifications ou diplôme en administration souhaitable.

Salaire:
Selon la politique de rémunération du ministère des Affaires sociales (classe 17: entre 37,006.00$ et 52,166.00$/par année)et selon les qualifications et l'expérience.

Les candidat(e)s intéressé(e)s doivent faire parvenir leur curriculum vitae avant le 4 août 1984 au:

Conseil d'administration
a/s M. Réal Guay
Directeur du personnel
CENTRE HOSPITALIER DES LAURENTIDES
L'Annonciation (Québec)
J0T 1T0

Professeur de français

L'Université Sainte-Anne désire un professeur de français, langue première pour son deuxième semestre à compter du 7 janvier jusqu'au 19 avril 1985.

Qualifications
Être titulaire d'au moins une Maîtrise, de préférence en Linguistique appliquée.

Avoir une certaine expérience de l'enseignement du français, langue première.

Fonctions
- Dispenser 12 crédits en grammaire française.

Tous les candidats doivent être citoyens canadiens ou résidents permanents.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir un curriculum vitae détaillé avant le 15 août 1984 à:

Monsieur Sylvestre Muise, Ph.D.
Vice-recteur à l'enseignement
Université Sainte-Anne
Pointe-de-l'Église, N.-E.
B0W 1M0

UNIVERSITÉ SAINTE-ANNE
Pointe-de-l'Église Nouvelle Écosse, B0W 1M0 1-902-769-2114

OCCASION EXCEPTIONNELLE DANS L'IMMOBILIER POUR UN

DIRECTEUR DES VENTES
(bilingue)
Ottawa

La Corporation J. Perez, entreprise dynamique et progressive en construction dans la région d'Ottawa, requiert les services d'un directeur des ventes énergique pour le secteur résidentiel.

J. Perez construit au-delà de 700 résidences chaque année à Ottawa et prévoit augmenter ses ventes dans l'avenir.

Si vous possédez l'expérience pertinente, avez l'ambition d'être le meilleur dans ce secteur, voilà l'occasion que vous attendiez.

S.v.p. faire parvenir votre curriculum vitae et une lettre explicative à:

J. Perez Corporation
20 Cleopatra Drive
Nepean (Ottawa) Ont.
K2G 0B5

INGÉNIEUR
Concours no: 84-1040

NATURE DU POSTE:
Sous la direction d'un ingénieur chef d'équipe ou chef de groupe, le titulaire de ce poste participe à la préparation de plans de construction et à la rédaction des devis concernant des projets d'égouts, d'intercepteurs, d'ouvrages d'interception et de stations de pompage. Il effectue également des études techniques et économiques comparatives d'avant-projets; il participe à la préparation des manuels d'opération et d'entretien des ouvrages déjà existants et de ceux qui seront construits éventuellement. Conformément à la convention collective de travail des ingénieurs, ce poste est considéré comme permanent pour la durée des travaux pour lesquels il a été créé.

QUALIFICATIONS REQUISES:
Détenir un diplôme d'ingénieur et être membre en règle de l'Ordre des ingénieurs du Québec; posséder un certain nombre d'années d'expérience dans la préparation de projets de construction reliés à la nature de l'emploi, ainsi que dans la rédaction de cahiers des charges.

DIVERS:
Être résidant du territoire de la Communauté urbaine de Montréal; facilité d'élocution et de rédaction en français ainsi qu'une connaissance moyenne de l'anglais parlé et écrit; aptitude à diriger et contrôler le travail d'un personnel technique; qualités personnelles appropriées.

TRAITEMENT: 25 997,23 $ — 44 653,73 $ (en voie de révision).

Les personnes intéressées doivent se procurer le formulaire « Demande d'emploi » et le transmettre dûment complété, accompagné des documents requis le ou avant le 24 août 1984.

COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL

Bureau du personnel
Communauté urbaine de Montréal
a/s Robert Garand
2, Complexe Desjardins
Niveau promenade, suite 238
Montréal H5B 1E6
Téléphone: 872-6950

LE DEVOIR
VOUS OFFRE LA QUALITÉ
POUR INSÉRER UNE ANNONCE SOUS LA RUBRIQUE
CARRIÈRES ET PROFESSIONS
844-3361

ANIMATEUR(TRICE)

Développement et Paix recherche les services d'un(e) animateur(trice) pour la région du Bas-du-fleuve et Gaspésie. Bureau à Rimouski. Expérience d'animation, connaissance ou expérience du développement international et du Tiers Monde, disponibilité, connaissance du milieu.

Envoyer curriculum vitae avant le 13 août 1984 au

Directeur du personnel
Développement et Paix
2111, rue Centre
Montréal, Québec
H3K 1J5

LE CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES DE BAIE-COMEAU (CLSC)

DÉSIRE COMBLER LE POSTE DE DIRECTEUR(TRICE) GÉNÉRAL(E)

LIEU DE TRAVAIL
Baie-Comeau

FONCTIONS
Sous l'autorité du Conseil d'administration, le Directeur général est responsable de l'administration de l'établissement, de l'élaboration et de la direction des programmes et des activités, le tout en conformité avec la Loi, les politiques et les directives émises par le Conseil d'administration et par le ministère des Affaires sociales.

Il doit notamment:
- — assurer la mise à exécution des résolutions du Conseil d'administration et du Comité administratif;
- — préparer et soumettre pour approbation au Conseil d'administration le plan d'organisation de l'établissement;
- — préparer le budget de l'établissement, le soumettre pour approbation au Conseil d'administration et voir à son exécution conformément aux approbations et autorisations obtenues;
- — sélectionner et engager les membres du personnel y compris les cadres autres que supérieurs et adresser au Conseil d'administration des recommandations sur l'engagement et la nomination du personnel de cadre supérieur.

EXIGENCES
- — Détenir un diplôme d'études universitaires de premier cycle de préférence en administration ou en sciences humaines;
- — Posséder trois (3) années d'expérience en gestion
- — Détenir une expérience appropriée du secteur des Affaires sociales.

TRAITEMENT
Selon les normes du ministère des Affaires sociales.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION
Les personnes intéressées devront faire parvenir leur curriculum vitae avant le 24 août 1984 à 16 heures, à l'adresse suivante:

CONSEIL RÉGIONAL DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LA CÔTE-NORD
Concours: Directeur(trice) général(e) du CLSC de Baie-Comeau
691, rue Jalbert
BAIE-COMEAU (Québec) G5C 2A1

Vice-recteur aux affaires académiques

Un jury de recrutement a été constitué par le Conseil d'administration de l'Université Concordia afin de recommander la nomination d'un vice-recteur aux affaires académiques. Celui-ci entrera en fonction le 1er janvier 1985 ou dès que possible après cette date. La nomination se fera pour un mandat de cinq ans et sera renouvelable. Les titulaires actuels des deux postes de vice-recteurs aux affaires académiques ne sont pas candidats.

Le vice-recteur aux affaires académiques constitue, après le recteur, le principal responsable de l'enseignement et de la recherche à l'université. Les huit doyens des facultés, des divisions et des études supérieures, ainsi que le vice-recteur associé à la recherche et le directeur de l'éducation permanente, relèvent du vice-recteur aux affaires académiques.

Les candidats devront posséder une solide expérience de l'enseignement, de la recherche et de l'administration universitaires. Ils doivent pouvoir travailler en anglais et en français, notamment en participant activement à des réunions avec des représentants des gouvernements et des universités.

La confidentialité des demandes et des mises en candidature est assurée.

Les intéressés sont priés d'adresser leurs demandes ou mises en candidature, accompagnées d'un dossier biographique, au plus tard le 15 octobre 1984, au président du jury de recrutement, Me Patrick Kenniff, recteur et vice-chancelier, Université Concordia, 1455, boul. de Maisonneuve ouest, Montreal, Québec, H3G 1M8.

UNIVERSITE CONCORDIA

CENTRE HOSPITALIER RESTIGOUCHE HOSPITAL CENTER

PHARMACIEN

NUMÉRO DE CONCOURS CHRHC 84-21

L'hôpital
Situé à Campbellton, dans le nord du Nouveau-Brunswick, le Centre Hospitalier Restigouche peut accueillir 478 patients. L'hôpital dispense des soins psychiatriques à six clientèles particulières: soins aigus, déficience mentale, réadaptation, psychogériatrie, psychiatrie légale et soins physiques. L'hôpital dessert un bassin de plus de 220 000 habitants.

La région
Centre commercial important pour les régions avoisinantes, Campbellton compte environ 10 000 habitants. Située à proximité de la Gaspésie, cette région montagneuse offre aux adeptes du sport de nombreuses activités telles le golf, le tennis, la voile, le ski alpin, le ski de fond, etc. Plusieurs spectacles et manifestations d'envergure locale, provinciale et nationale animent sa vie culturelle. Une galerie d'art, une bibliothèque et un musée régional présentent de nombreuses expositions itinérantes. Enfin, la compagnie aérienne Eastern Provincial Airways assure la liaison entre Charlo (30 km de Campbellton) et Montréal, six fois par semaine. L'envolée dure environ une heure et la compagnie offre des réductions sur une base régulière. Via Rail Canada assure, sur une base quotidienne, les services de transport ferroviaire entre Campbellton et les principales villes canadiennes; un service d'autobus nous relie aux grands centres.

Le service
Le Centre Hospitalier Restigouche est à la recherche d'un pharmacien. Relevant du Chef pharmacien, vos principales fonctions seront d'aider à:
- — l'élaboration et l'implantation d'un programme de pharmacie clinique et,
- — d'assurer la supervision de deux commis.

Exigences
Le candidat choisi devra être bilingue, être autorisé ou être admissible à exercer sa profession au Nouveau-Brunswick.

Rémunération
La rémunération reflète l'importance de ce poste et le candidat choisi bénéficiera d'excellents avantages sociaux.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Micheline Jacob (506) 753-4461 (à frais virés) ou soumettre votre curriculum vitae au plus tard le 11 août 1984 à:

M. Conrad Pichette
Directeur du personnel
Centre Hospitalier Restigouche Inc.
C.P. 10
CAMPBELLTON (Nouveau-Brunswick)
E3N 3G2

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC

PROFESSEURS OCCASIONNELS

Le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec recherche des candidatures pour combler les emplois suivants pour l'année scolaire 1984-1985.

CONSERVATOIRE	EMPLOI	PÉRIODES/SEMAINE
Val-d'Or	1 professeur de matières théoriques (théorie musicale, solfège et dictée) et d'accompagnement	18
	1 professeur de violon	9
	1 professeur de flûte	6
Trois-Rivières	1 professeur de formation musicale de base (théorie, solfège et dictée pour débutants)	9
Chicoutimi	1 professeur de basson	6
Rimouski	1 professeur de violon	6
Hull	1 professeur de trompette	9
Montréal	1 professeur d'écriture (harmonie, contrepoint et fugue)	18
Québec	1 professeur de chant	18

EXIGENCES

Détenir une attestation d'études d'au moins 18 années de scolarité reconnue par l'autorité compétente ou par voie d'équivalence, répondre à deux des six exigences suivantes:

a) avoir obtenu un premier prix ou diplôme d'un conservatoire d'État ou d'une école supérieure de musique de renommée internationale;
b) posséder une appréciation d'un grand maître jugée pertinente;
c) avoir obtenu un premier prix ou diplôme du Conservatoire de musique et d'art dramatique de la province de Québec;
d) avoir obtenu un prix à un concours de renommée internationale;
e) avoir obtenu un premier ou un second prix à un concours national;
f) faire une carrière artistique objectivement prouvée par le dossier de candidature et indiscutablement reconnue dans la spécialité à enseigner.

TRAITEMENT

Selon la convention collective en vigueur.

INSCRIPTION

Soumettre un curriculum vitae complet ainsi que tout autre document pertinent à l'appui de la candidature avant 16 h 30 le 10 août 1984, à l'adresse suivante:

Ministère des Affaires culturelles
Direction des ressources humaines
à l'attention de monsieur Raymond Courcy
225, Grande Allée est
1er étage, Bloc C
Québec (Québec)
G1R 5G5

Les convocations et les concours de sélection auront lieu dans la période du 16 au 24 août 1984.

Ministère des Affaires culturelles
Conservatoires de musique et d'art dramatique du Québec

Notre client est un important éditeur de nombreux journaux et revues. Il publie avec bon succès un journal bimensuel s'adressant à un auditoire professionnel spécialisé. Un

ÉDITEUR-ADJOINT

est requis pour insuffler une vigueur rédactionnelle accrue à cette publication.

Vous êtes particulièrement conscient que le domaine de l'impression est aujourd'hui une question d'affaires et que l'accent éditorial d'un journal doit viser à rencontrer les besoins de son auditoire. Votre rôle sera donc de développer et d'incorporer des sujets d'intérêt dans un format attrayant susceptible de gagner des lecteurs. Vous aurez pleine autonomie éditoriale pour agencer les en-têtes, photos, articles et sujets en une composition attrayante pour des lecteurs avares de temps.

Bilingue, vous avez acquis votre expérience journalistique en travaillant pour des journaux quotidiens ou hebdomadaires. Vous avez été responsable de l'introduction et du développement de nouvelles idées rédactionnelles. Vous pouvez démontrer votre compétence de gestionnaire autant que de vos capacités pour la disposition typographique et la composition de texte. Idéalement, vous pouvez prouver que votre apport a contribué à l'augmentation du tirage. La curiosité scientifique est un atout appréciable.

Ce poste offre un défi et une autonomie peu communs. Le traitement offert sera compétitif. Seuls ceux dont les antécédents rencontrent les exigences précitées devraient postuler. Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae à: Thorne Stevenson & Kellogg, Suite 2220, Place du Canada, Montréal, Qué., H3B 2N2, en référant au projet numéro 2966.

TSK Thorne Stevenson & Kellogg
Membre Association Canadienne des Conseillers en Administration

Premier d'une série: Michelin, ou la fantastique aventure d'une entreprise familiale

Après avoir conquis l'Amérique, Michelin doit faire face à la riposte des géants qu'elle a réveillés

ROGER ALEXANDRE
(reproduit de l'hebdomadaire L'Expansion)

« We put America on radials ! » Nous mettons l'Amérique sur pneu radial ! Il ne se mouche pas du pied, Bibendum, dans ses publicités destinées aux automobilistes américains. Mais les slogans très percutants ont parfois le défaut de vous revenir dans la figure: n'est-ce pas plutôt l'Amérique, en fin de compte, qui est en train de mettre Michelin à plat et sur la paille ?

Une nouvelle fois cette année, François Michelin révèle à ses actionnaires réunis en ce mois de juin un bilan dramatique: 2.14 milliards de francs de pertes consolidées en 1983, après 4.16 en 1982 et 0.23 en 1981. À Clermont-Ferrand, où est situé le siège social de la société, on a également annoncé il y a deux mois une réduction des effectifs de la Manufacture (la partie française du groupe, 46,000 personnes) qui touchera 5,000 emplois, en plus des 3,600 supprimés en 1982. C'est décidément plus grave qu'un faux pas. Bibendum est-il touché à mort ou va-t-il s'en sortir ?

Les problèmes de Michelin sont le fruit d'un péché trop peu commis dans les entreprises françaises — en particulier celles qui restent contrôlées par une famille: l'ambition. Combien d'entre elles présentent un profil aussi conquérant: 80 % des ventes et les deux tiers de la production réalisés à l'étranger ? Pourtant, rien à faire, les Français sont injustes envers Michelin. Chaque fois que la firme auvergnate apparaît sous les feux de la rampe, ils se trompent de pièce et s'imaginent assister à une comédie divertissante sur l'anachronisme de quelques vertus provinciales — travail, secret, austérité, perfectionnisme ... —, rendues encore plus exotiques depuis qu'on les retrouve chez ces diables de Japonais. Erreur ! En fait de comédie, ce qui se joue avec discrétion du côté de Clermont-Ferrand est l'épilogue d'une épopée, l'une des plus remarquables que l'industrie française ait jamais connues.

Un coup d'oeil sur ce qui s'est passé depuis 12 ans dans le monde du pneumatique. Une firme y a déclenché un chambardement planétaire. Elle surgit du peloton groupé des manufacturiers à partir de 1970. Alors qu'elle n'occupait encore que le septième rang international 10 ans plus tôt, elle mobilise toutes ses ressources pour conquérir le Nouveau Monde et se propulser au plus haut niveau mondial, frôlant même en 1980 le première place de l'américain Goodyear. À celui-ci comme à ses autres concurrents, elle a imposé purement et simplement sa technologie et sa stratégie. À cause d'elle (et avec l'assistance de la crise), depuis 1972, des dizaines d'usines ont été mises à la casse, des milliards ont dû s'investir en équipements nouveaux, des pans de marché ont changé de mains, des géants (Goodyear, Firestone) ont failli mordre la poussière, des multinationales américaines (Firestone, Uniroyal) ont retraversé dare-dare l'Atlantique pour sauver leur base, des pneumaticiens fameux (General Tire, Goodrich) ont dû apprendre d'autres métiers, voire (Mansfield) carrément abandonner.

Le nom du perturbateur ? Michelin, évidemment. « We put America on radials ! » Après avoir conquis l'Europe (tenue à plus de 40 % aujourd'hui), ses dirigeants avaient en effet jugé dangereux pour l'avenir de négliger davantage le marché le plus important (un bon tiers des ventes mondiales) et le plus prometteur. Ils ont ouvert en 1971 leur première usine au Canada, en 1975 la première aux États-Unis, en 1982 la première au Brésil; dix sont en production aujourd'hui. Les sceptiques qui nourriraient des doutes sur le remue-ménage causé par cette invasion peuvent se renseigner sur le surnom qu'y a gagné François Michelin: chez les manufacturiers américains, on l'appelle « Dieu le Père » ... Hommage humoristique à celui qui a fait le monde du pneu tel qu'il est actuellement.

Quelle puissance cachée détenait Michelin ? Sam Gibara, président de Goodyear-France, l'explique bien: « Les Américains n'ont pas compris tout de suite. Ils n'ont pas vu immédiatement le danger représenté par ce petit manufacturier européen qui sortait d'un trou dont personne dans l'Ohio ou ailleurs n'avait même entendu parler ... C'est Goodyear le premier qui a fait la bonne analyse de la situation, pour la simple raison que son nouveau chairman venait de la division internationale et qu'il avait assisté à l'irrésistible chevauchée de Michelin en Europe. La bonne analyse, c'était celle-ci: nous étions sans conteste les premiers du monde, et les maîtres du formidable marché américain; et pourtant, nous étions condamnés à terme. Parce que notre produit était obsolète. Le radial de Michelin allait inexorablement l'emporter sur notre pneu conventionnel. D'où l'alternative: ou bien nous reconnaissions notre défaite dans la bataille du pneumatique et démarrions vite autre chose, tant que nos résultats nous en laissaient encore les moyens; ou bien nous cassions tout notre outil pour le convertir au radial. C'est la solution qui fut retenue, terriblement dure et de longue haleine, puisque nous en cueillons seulement les fruits au bout de 12 ans; mais les firmes qui ont opéré leur choix après nous ont eu à souffrir bien davantage ! »

Dire que l'atout de Michelin tenait à un gap technologique est un peu court. « Le vrai mérite de la firme, considère un constructeur automobile client de Bibendum, n'est pas tellement d'avoir inventé avant les autres, dès 1948, un type de pneu plus adhérent, plus stable, plus précis, plus confortable, plus résistant, plus économe en carburant et plus durable. Son mérite, c'est d'y avoir cru ! » En réalité, tous les laboratoires de recherche des grands pneumaticiens ont été rapidement en mesure de faire du radial, malgré la complexité de ses nappes de fibres et de câbles noyés dans la gomme. Mais Michelin, lui, a été plus loin. Il l'a sorti du laboratoire, a généralisé sa production dans ses usines et l'a répandu sur le marché.

Or, les équipements nécessaires au radial sont 50 % plus coûteux que ceux du conventionnel. Ensuite, il faut reconnaître que la béate euphorie qui a bercé les pneumaticiens jusqu'au début des années 70 n'incitait personne à se compliquer la vie: trop de voitures, pas assez de pneus. « On vendait n'importe quelle galette noire à n'importe quel prix », se souviennent-ils tous avec nostalgie. Pourquoi diable gâcher le métier ?

Bref, Michelin et son radial, c'était la remise en cause ... radicale. Et qui ne pouvait, comme l'a compris Goodyear, que provoquer une riposte radicale. Cette évidence a imposé à la firme auvergnate la stratégie de sa conquête de l'Amérique: elle devait nécessairement faire vite. « Michelin n'avait pas le choix », reconnaît son concurrent Sam Gibara. Il lui fallait prendre rapidement une part maximale de la « radialisation » qu'elle déclenchait sur le marché américain, afin d'y être solidement implantée au moment où les manufacturiers locaux auraient reconverti leur production.

C'est évidemment là, dans cet impératif de la rapidité et dans l'importance des investissements qu'il impliquait, que Bibendum prenait des risques. C'est de là que sont effectivement venus ses déboires.

Michelin, qui n'a tout de même pas volé sa réputation de secret, communique peu de précisions sur ses investissements. Mais deux analystes financiers de la Dafsa, Patrick Brault et Jean-Baptiste Bellon, sont arrivés à des évaluations qui mesurent bien l'effort fantastique de la firme pour gagner l'Amérique. « Sur la période 1978-1982, montrent-ils, Michelin a investi deux à trois fois plus que n'importe lequel de ses principaux concurrents: 15.5 milliards de francs au total. Là-dessus, sans doute 41 % sont allés en Amérique du Nord et près de 5 % au Brésil. »

Le malheur, c'est que le gros de cet effort s'est produit au plus mauvais moment. La crise enfonçait déjà son clou, dans le pneu comme ailleurs. « À la fin de la décennie, on sentait se produire le retournement du marché et Michelin n'en poursuivait pas moins son forcing, en comptant que le taux de croissance du radial lui éviterait la récession générale. Mais celle-ci fut trop marquée. Michelin s'est donc trompé, il a vraisemblablement sous-estimé l'impact et la durée du second choc pétrolier », juge un proche observateur, qui situe ainsi la seule erreur véritable commise par les dirigeants de Clermont-Ferrand.

Que se passait-il donc sur le marché vers 1980 ? Aux effets de la crise mondiale et à ceux de la crise automobile (baisse de la production mondiale de 13 % entre 1979 et 1981) s'ajoute un ennuyeux problème provoqué par le radial lui-même: plus cette satanée enveloppe a de succès, moins l'automobiliste achète de pneus ... pour la bonne raison que le radial lui fait plus d'usage. Jean-Pierre Joyeux, essayeur professionnel pour *L'Auto-Journal*, l'atteste: « Je me fait fort de vous user un train de pneus en 150 kilomètres d'essais soutenus sur circuit. Un virtuose vous les tuera même en un seul coup de frein ! Mais une conduite tranquille de père de famille amène des pneus modernes jusqu'à 60,000 kilomètres. Deux fois plus que naguère avec des pneus conventionnels. »

Tout concourt donc à produire au seuil des années 80 une pénible décélération. En Europe (radialisée aujourd'hui à 95 %), les ventes ne cessent de s'effriter et l'on estime à 20 % les surcapacités de production. En Amérique du Nord (où le taux de radialisation dépasse alors 60 %, cntre 3 % en 1970), les ventes s'effondrent de 25 % entre 1978 et 1980, pour remonter d'à peine 10 points les deux années suivantes.

Apparemment, Bibendum se comporte relativement bien dans la tourmente, puisqu'il enregistre seulement une stagnation de ses ventes deux années de suite, en 1981 et 1982. Dans sa position, l'arrêt de la croissance, puis le freinage tardif de la production (- 15 % en deux ans) provoquent pourtant la catastrophe. Au moment où le gigantesque marché américain connaît la débâcle et où tous les concurrents se crispent sur la pédale de frein, Michelin a en chantier une cinquième usine aux États-Unis, une troisième au Canada et deux au Brésil. Faute de moyens propres, lui qui autofinançait à 80 % ses investissements doit massivement recourir aux emprunts pour achever son rêve américain. Ruineux ! Au lieu des profits escomptés, l'Amérique ne lui procure que des pertes et des dettes en dollars, alors que l'envol du billet vert donne le vertige ... Simultanément, en Europe, sa logique de croissance se fourvoie aussi et les stocks produits par une machine tournant à plein rendement se gonflent jusqu'à représenter, selon la Dafsa, 5.4 mois de chiffre d'affaires: autre source d'endettement terrible. En outre, l'argent manque pour moderniser certaines usines, particulièrement les françaises, dont la rentabilité se dégrade. Et enfin, la reprise forcée de Kléber-Colombes en 1981 n'a rien arrangé: bien que cette filiale demeure extérieure au groupe, elle lui a coûté environ 700 millions de francs d'investissements et a accumulé plus d'un milliard de pertes en quatre ans ...

Bref, en trois exercices, Super-Bibendum perd ses rondeurs musclées et s'efflanque à faire peur. Il a jeté un froid en publiant voilà un an ses résultats de 1982, avec leurs 4.2 milliards de francs de pertes pour 34.5 milliards de chiffre d'affaires. Et ses frais financiers dépassent 9 %: « Michelin est maintenant le plus endetté de tous les manufacturiers », constatent les analystes de la Dafsa. Ses 15 milliards de dettes à long et moyen termes (et 16 millions à court terme) ont fait franchir à Bibendum une ligne rouge.

Depuis, les résultats de 1983 témoignent d'un relatif redressement, aidé par la reprise du marché: pertes réduites de moitié, frais financiers ramenés à 7.6 %, etc. Mais lorsqu'un navire vient de rencontrer un iceberg, il ne suffit pas de vérifier que sa boussole indique toujours le nord pour en déduire que tout va bien. Mieux vaut faire le tour complet du bâtiment et procéder à l'examen des alentours.

Or, dans l'environnement de Michelin, deux changements sont intervenus qui ne jouent pas en sa faveur.

■ *Ses concurrents ont viré leur cuti:* les meilleurs se sont adaptés au marché et jouissent d'une meilleure santé financière que lui.

■ *Le fameux gap tchnologique n'est plus ce qu'il était* et la compétition gagne donc d'autres terrains, peut-être moins favorables à la firme auvergnate.

Demain

La concurrence forme autour de Michelin trois cercles de danger décroissant. Dans le premier, Goodyear; dans le deuxième, les Japonais; dans le troisième, quelques autres de moindre envergure.

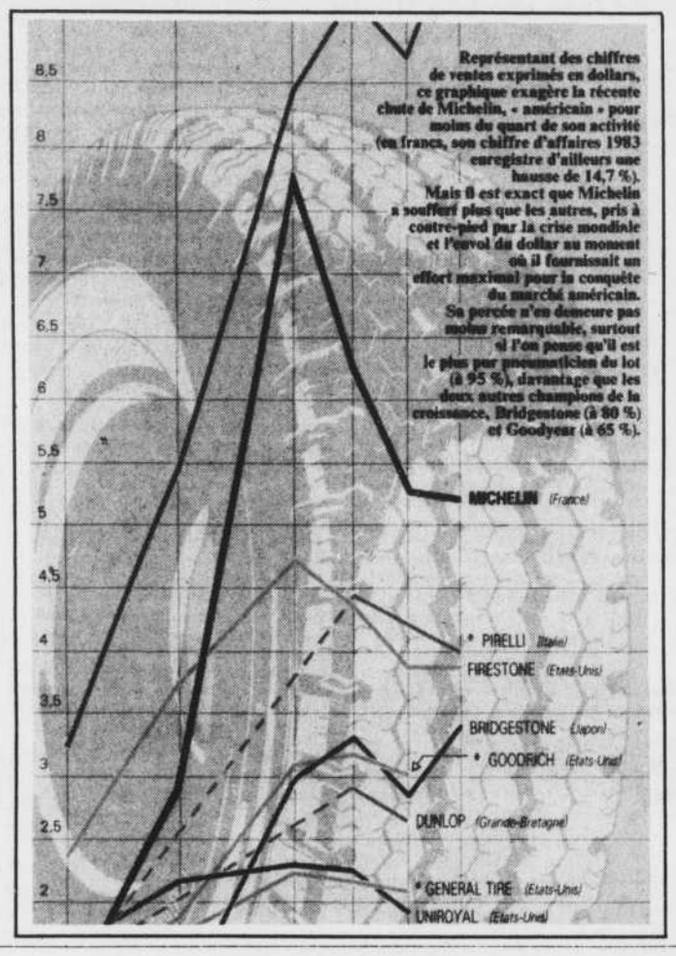

LE DEVOIR CULTUREL

CAHIER 3

Montréal, samedi 28 juillet 1984

LE FESTIVAL DES JEUNES

The Festival String quartet, un groupe de jeunes torontois
Le « Canadian children dance theatre »

Pour que s'ouvre enfin leur rideau de scène

HÉLÈNE DE BILLY

QUÉBEC — Ils sont nés à l'époque où Ed Sullivan présentait les Beatles au public américain. Ils avaient quatre ou cinq ans quand Robert Charlebois a conçu son « Ostidcho », à peine 10 quand il s'est mis à faire peur aux Français. Aujourd'hui, ils en ont 20, grattent une guitare ou dansent de la claquette, en rêvant de la scène.

En fin de semaine, 500 d'entre eux se retrouveront à Québec, en plein coeur de la ville pour le *Festival des jeunes*, une manifestation multi-culturelle, principalement axée sur la musique et la danse, qui doit réunir des participants « from coast to coast ».

Incidemment, le gouvernement fédéral a donné son appui au projet en versant des subventions de l'ordre de $45,000. Le Québec, par l'intermédiaire de son ministère des Loisirs et du service canadien des Affaires intergouvernementales, a également fourni une aide d'environ $8,000.

« Ce n'est pas assez », plaide le président du Festival, Jacques Béland, qui réclame une intervention du ministre québécois des Affaires culturelles pour compléter le budget de l'événement. « On affirme sur tous les tons sa préoccupation pour le jeune, lance-t-il. On dit qu'on les veut comme partenaires mais sans jamais leur donner les moyens. Nous,

Suite à la page 20

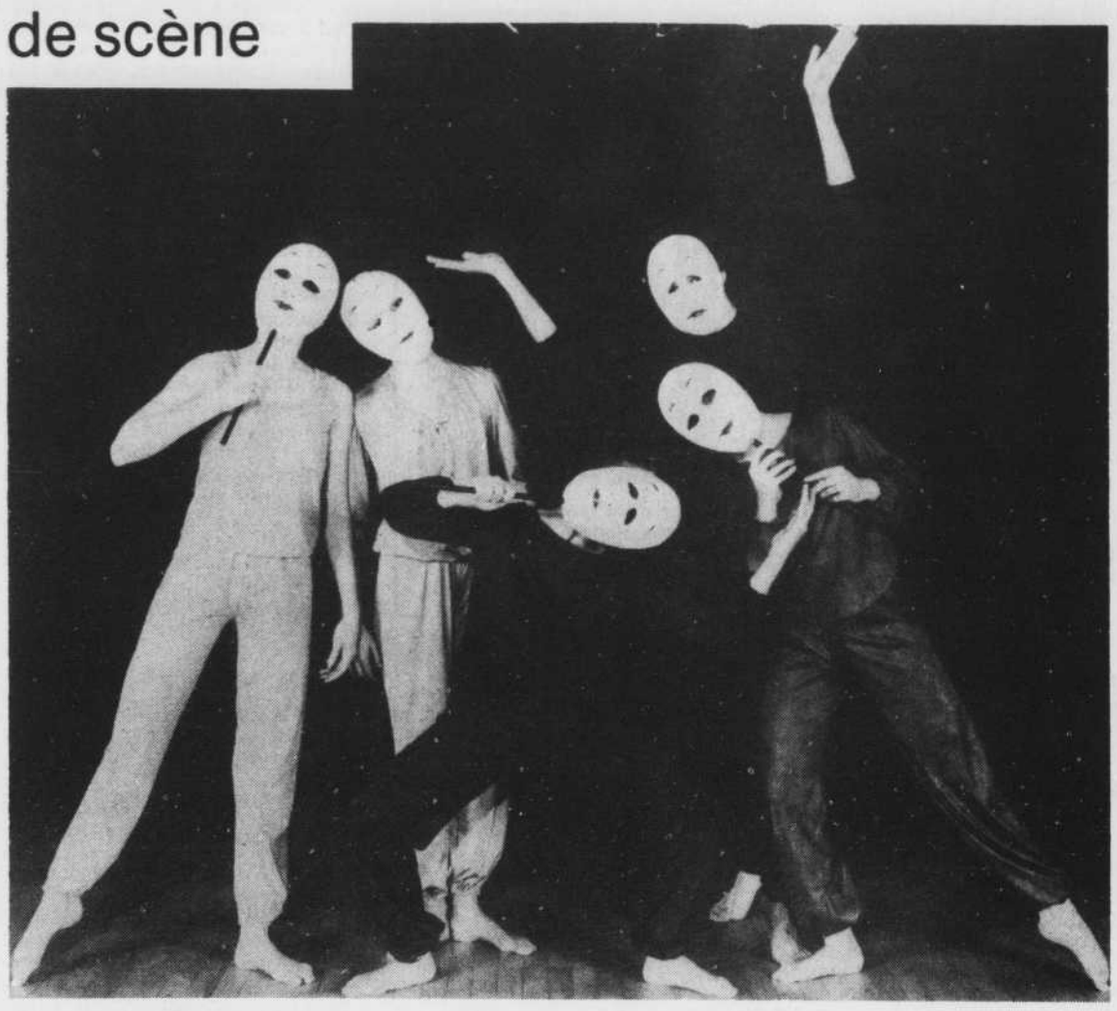

Le peintre d'origine canadienne, André Durand, et une de ses oeuvres ayant le pape Jean-Paul II comme sujet. Celle-ci s'intitule « Un secret entre deux frères ».

ANDRÉ DURAND

Un Canadien qui est devenu le peintre du pape

MARIE LAURIER

« RAPHAEL n'a eu que 20 minutes pour peindre le pape Jules II, moi j'en ai eu autant pour faire le portrait du pape Jean-Paul II! »

C'est par cette boutade que le peintre canadien André Durand résume l'expérience extraordinaire qu'il a vécue en 1982 lorsqu'il fut invité par la section polonaise de l'Ordre des Chevaliers de Malte à faire le portrait du Souverain Pontife.

Si le hasard fait bien les choses, dans ce cas jamais dicton n'aura été aussi vrai: « Mais au moment où j'acceptais ce défi redoutable, nous dit-il, j'étais bien loin de penser que cette oeuvre serait reproduite en macaron, en calendrier, en cartes postales ou en affiches. Car j'ignorais totalement que le pape viendrait au Canada, mon pays natal. »

Ce portrait a été approuvé par la Conférence catholique des évêques du Canada pour figurer sur les objets-souvenirs qui marqueront la visite du successeur de saint Pierre. Aujourd'hui, cette huile de 160 x 153 centimètres, qu'il a faite en s'inspirant de de 250 clichés qu'il a croqués de son célèbre modèle, le propulse dans le tourbillon d'une célébrité imprévue qui l'invite forcément à sortir de son tempérament timide et discret. Pensez donc!

Cet artiste canadien vivant à Londres depuis quinze ans et qui y fait une carrière prospère vient d'atteindre d'un seul coup une notoriété d'envergure mondiale. « C'est plus qu'il m'en fallait pour me donner de l'assurance. Et je me dis qu'il est peut-être vrai que la vie commence à quarante ans! », commente notre visiteur qui s'exprime dans un français teinté d'un léger accent *bri-*

Suite à la page 24

LIVRES DE POCHE

Le tour du monde sans quitter son parasol

ANDRÉ MAJOR

L'AIR humide de Montréal commence à vous dégoûter de l'existence et il vous reste encore des courses à faire avant de descendre dans le Maine ou le New Jersey pour deux, peut-être trois semaines si le taux de change ne varie pas trop. Vous n'avez pas envie de traîner dans vos bagages de gros romans tournant immanquablement autour du sexe, du fric et du pouvoir. Vous auriez plutôt le goût de faire une sorte de tour du monde tout en ne quittant pas l'ombre de votre parasol. Laissez-moi vous proposer d'abord des chroniques.

Les grandes largeurs de Henri Calet. L'Imaginaire. Gallimard, 98 pages. — Ce petit livre, qui n'a rien d'un guide, est sous-titré *Balades parisiennes*. Calet, fils unique de parents pauvres, raconte avec une ironie douce et un désabusement total des souvenirs de famille qui lui reviennent comme ça, en flânant dans les quartiers de Paris, des plus populaires aux plus bourgeois. C'est le Paris d'avant-guerre surtout qui l'enchante, le Paris des fiacres, des odeurs de fourrage, des boutiques rebaptisées ou disparues. Il nous entraîne dans une rue, nous montre une curiosité et puis, tout à coup, une scène pour lui inoubliable revit, mais sans pathos ni insistance, comme s'il avait choisi de se raconter sur le mode mineur, en passant inaperçu autant que possible. On comprend pourquoi Calet plaît tant à Gilles Archambault. Tous les deux ont tendance à poser sur tout un « regard oblique ».

Colette (libre et entravée) de Michèle Sarde. Points/Seuil, 483 pages. — Sans quitter Paris, nous passons de l'errance intimiste à la biographie d'une des rares romancières à avoir franchi le seuil de la prestigieuse Pléiade. Publiée chez Stock en 1978, cette biographie de Colette avait le mérite de réactualiser une oeuvre mal

Suite à la page 21

Cet ouvrage est disponible en librairie et au
2050 rue de Bleury, bureau 500, Montréal,
Tél.: 288-1402

éditions hurtubise hmh ltée

7360, boulevard Newman
Ville LaSalle (Québec) H8N 1X2
Téléphone (514) 364-0323

Entre l'écriture et la parole

Jean-Louis Major

Préface de Laurent Mailhot

Carnets

En ces pages s'inscrivent dix années de publications et de lectures, d'angoisses et d'espoirs, d'engagements et d'absences.

«N'écrire que librement, la pensée s'accrochant à la pensée, les phrases aux phrases. Recouvrer le vrai commerce avec les oeuvres: celui qui est libre rencontre. Faire du foisonnement de l'esprit une méthode.» Telle est l'exigence de ces Carnets, mais aussi leur privilège.

370 p. — **22,50 $**

LE DEVOIR CULTUREL

LA VITRINE DU LIVRE

HISTOIRE

Mario Beunat/ Claude Mossé, **Jacques Cartier, l'aventurier exemplaire**, Acropole, 223 pages. À noter le mot « exemplaire », dans le titre. Car, à l'opposé de Cortès et de Pizarro, par exemple, Jacques Cartier a laissé un bon souvenir, là où il est passé. Plus « ethnologue » que conquistador . . . Deux journalistes — Marcel Beunat a déjà été adjoint au directeur de l'Information de Radio-Canada — nous donnent ici un grand reportage sur le célèbre notable de Saint-Malo.

LITTÉRATURE

V.S. Naipaul, **Sacrifices**, Albin Michel, 221 pages. À 50 ans, l'auteur de **Guerilleros** et de **Dis-moi qui tuer** trace une sorte de bilan. Deux textes: **Prologue à une autobiographie**, où l'auteur nous dit comment il est devenu écrivain; **Les crocodiles de Yamoussoukro**, où l'écrivain, pour qui les voyages ont été déterminants dans l'élaboration de son oeuvre, nous donne sa méthode de voyage.

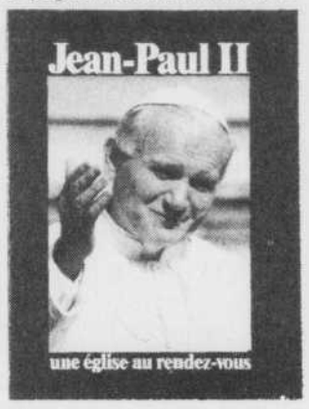

Jean d'Ormesson, **Jean qui grogne et Jean qui rit**, J.C. Lattès, 425 pages. Choix de textes — moisson d'un quart de siècle, glanée ici et là, au journal *Le Monde*, au *Figaro*, à la *Revue des Deux Mondes*, etc. — d'un écrivain distingué, académicien, bon vivant, homme de lettres, quoi ! Pour qui la littérature est vécue comme une dépendance des mondanités.

ÉGLISE

En coll., **Jean Paul II/ une église au rendez-vous**, Paulines, 162 pages. À l'occasion de la venue du pape au Canada, un intéressant album. Nombreuses photographies. Au sommaire: des évêques, des historiens, des théologiens, des gens aussi variés que Claude Ryan, Marcel Rioux, Alice Parizeau et Julien Harvey.

Pierre QUESNEL

LA VIE LITTÉRAIRE

MICHEL TREMBLAY a déjà écrit presque les deux tiers de son prochain roman intitulé *Des nouvelles d'Édouard* qu'il confiera à Leméac d'ici à quelques semaines pour paraître cet automne, en octobre vraisemblablement. Il s'agit du 4e volet de sa série des Chroniques du Plateau Mont-Royal, la suite de *La Grosse femme d'à côté est enceinte, Thérèse et Pierrette à l'école des Saints-Anges*, La Duchesse et le roturier.

Joint au téléphone à sa résidence d'Outremont où il passe tout l'été, Michel Tremblay nous confie travailler assidûment et régulièrement — « chaque matin de huit heures à midi » — à remplir ses petits cahiers d'écolier qu'il transcrit ensuite lui-même à la machine à écrire, une technique qu'il a appris seul vers 12 ou 13 ans sur la Smith Corona de sa soeur, « en suivant tout simplement la méthode ». « Je peux ainsi mieux savoir où j'en suis rendu: à la page 227 exactement! Il me reste environ une centaine de pages à écrire et cela va très bien, car je suis en pleine possession de mes moyens. J'ai trouvé comment finir les aventures d'Edouard il y a deux jours (notre conversation s'est déroulée mercredi) en me berçant sur mon balcon! »

Édouard que l'on retrouve dans les autres récits des Chroniques du Plateau Mont-Royal(notamment les premier et troisième titres) est un vendeur de chaussures de l'Est de Montréal qui visite Paris pour la première fois en 1947. « Je voulais décrire les réactions d'un ouvrier d'ici, réinventer la belle naïveté qu'il manifeste en découvrant les différences dans les habitudes de vie entre nous et les Français, particulièrement à cette époque d'après-guerre », souligne Michel Tremblay. Pour les fins de cette histoire, l'écrivain puise dans ses recherches faites à Paris — son premier séjour remonte à 1971 — pour reconstituer le climat de 1947. La Ville Lumière a évidemment beaucoup changé depuis, tant au plan physique qu'esthétique. Édouard a connu une ville noire et grise, les édifices n'avaient pas encore été ravalées et les Parisiens se remettaient lentement des ravages de la guerre. C'est la perception d'un Montréalais de milieu modeste voyageant pour la première fois « outremer » que Tremblay raconte en « nouvelles » à son monde de l'est de la métropole.

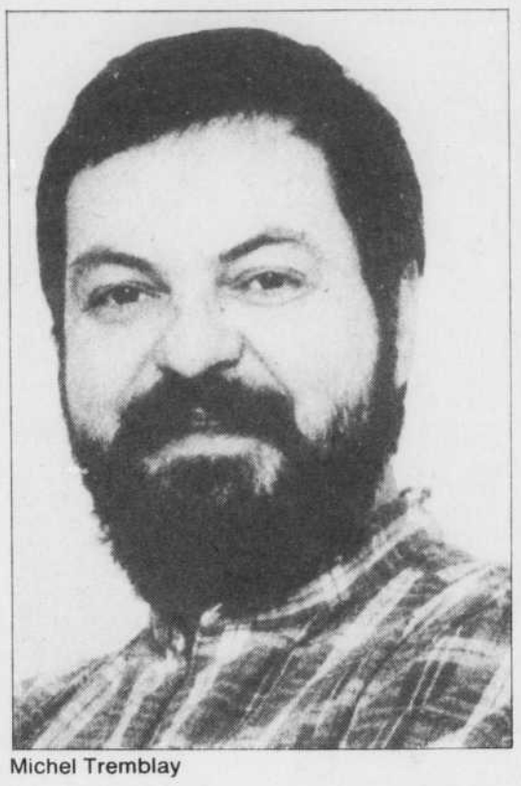
Michel Tremblay

L'auteur des *Belles-soeurs* et de plusieurs autres romans et pièces de théâtre espère que les lecteurs — même mes ennemis, dit-il en badinant — éprouveront autant de plaisir à lire *Des nouvelles d'Édouard* qu'il en a eu lui-même à l'écrire.

Des ennemis, en a-t-il vraiment et tant que cela? « Leur nombre tend à diminuer, rétorque Tremblay en riant, mais il m'en reste. Mais j'ai toujours pensé que ce sont nos ennemis et nos projets qui nous tiennent debout! »

Debout, Michel Tremblay le restera certainement, du moins pour un certain temps encore. Car il a de nombreux projets, entre autres, une pièce de théâtre montée par Brassard en première au Centre national des arts d'Ottawa: *Albertine en cinq temps » en septembre et jouée à Montréal en novembre. (La comédienne Denise Morelle devait être de la distribution et sa remplaçante n'a pas encore été désignée). Aussi, dans sa tête mijote un autre roman dont le titre est déjà choisi: Le Premier quartier de la lune* mais Michel Tremblay ne veut pas en divulguer l'intrigue. Et, à la demande de Jean Duceppe, il fera une adaptation québécoise du *Révizor* de Gogol.

★

L'historien Marcel Trudel vient de remporter le prix Sir John A. Macdonald, décerné par la Société historique du Canada, pour le 2e tome du troisième volume de son *Histoire de la Nouvelle-France* (aux éditions Fides). Cet honneur souligne la parution du meilleur livre d'histoire canadienne publié en 1983.

Par ailleurs, la Société annonce le deuxième concours pour l'obtention de son prix principal, le François-Xavier Garneau, institué à la mémoire de ce premier historien du Canada (1809-1866). Il sera accordé en 1985 à un citoyen canadien ou à un immigrant reçu, qui aura écrit un ouvrage exceptionnel en histoire pendant la période allant de de 1978 à 1982. La première médaille François-Xavier Garneau a été décernée en 1980 au professeur Louise Dechêne de l'université McGill, pour son ouvrage *Habitants et marchands de Montréal au XVIIe siècle. Il s'agit d'un compte-rendu de l'organisation sociale et de l'évolution culturelle de Montréal au XVIIe siècle. Ceux qui désirent soumettre une oeuvre doivent en faire parvenir une copie à tous les membres du jury d'ici au 1er septembre. Renseignements: (613) 233-7885.*

★

***Concours littéraire* La Tribune** — La direction du Salon du livre de l'Estrie, en collaboration avec les dirigeants du quotidien *La Tribune* qui célébrera en février 1985 son 75e anniversaire (comme LE DEVOIR le 10 janvier 1985) tiendra son 3e concours littéraire sous le thème de la science-fiction. Les manuscrits doivent parvenir avant le 28 septembre à l'adresse suivante: Grand concours littéraire *La Tribune*, 143 rue des Mésanges, Saint-Elie d'Orford, Québec, JOB 2S0.

Comme l'an dernier, le concours vise quatre catégories d'âge entre 10 et 18 ans et les 142 écoles de la région estrienne sont invitées à y participer. Les genres littéraires sont le conte, la nouvelle et la bande dessinée. Les noms des lauréats seront divulgués lors de l'ouverture officielle du 6e Salon du livre de l'Estrie, le mercredi 17 octobre. Rappelons que le thème de cet événement de Sherbrooke sera « Lire pour dépasser le temps . . . ».

★

Boréal 84 — Le VIe Congrès québécois de la science-fiction, fantastique et bande dessinée, « Boréal 84 », aura lieu au Cégep de Limoilou les 24, 25 et 26 août. On y accueillera tout particulièrement deux écrivains de ces genres: Denis Côté et Jean-Pierre Hubert. Parmi les écrivains québécois qui donneront des lectures publiques de leurs oeuvres au cours de ces assises, mentionnons Elizabeth Vonarburg, Agnès Guitard, Esther Rochon, René Beaulieu et Daniel Sernine. Les personnes désireuses de participer au congrès peuvent s'inscrire jusqu'au 1er août en écrivant à Congrès Boréal 84, C. P. 216, Limoilou, GII 4V1.

Marie LAURIER

Jean Cau annonce l'apocalypse du verbe

PIERRE QUESNEL

★ Jean Cau, **Proust, le chat et moi**, La Table Ronde, 231 pages.

Devrait-on tout pardonner à la littérature ? C'est, en tout cas, ce que semble penser Jean Cau, lui dont les outrances verbales et les égarements de la pensée ont finalement réussi à faire le vide autour de lui à Paris. Il paraît, en effet, qu'on fait silence autour de ses livres et que ses articles au *Figaro* ne trouvent plus d'écho. Dommage — et reconnaissons-lui, en passant, à tout le moins, le courage de ses idées — car on soupçonne que les malheureux excès du polémiste sont, pour une bonne part, à mettre au compte d'un amour immodéré du verbe et d'un goût trop marqué pour les « visions ».

Indubitablement il y a du « prophète » et du « visionnaire » en cet homme. Avec tous les périls que cela comporte. Car brosser de grands pans d'histoire, faire des raccourcis saisissants, etc., sont des opérations séduisantes mais risquées; on peut y être éblouissant aussi bien que stupide.

Peu lui chaut, semble-t-il, à cette sorte de Don Quichotte des Lettres, à qui dirait-on, rien n'importe plus que la sonorité d'une formule ou l'audace d'une idée. Voire, peu lui chaut son rôle de journaliste — ce n'est là qu'un rôle, précisément; il faut bien gagner sa vie — puisque, pour lui, l'essentiel est ailleurs.

Ailleurs, c'est-à-dire en littérature. On s'en persuadera en lisant son dernier ouvrage qui est tout entier consacré à cette passion. Le livre se compose de deux parties. La première, une sorte d'autobiographie littéraire, nous découvre, en des pages souvent émouvantes, ce qu'a pu représenter la littérature pour un jeune paysan, étouffant en son milieu pauvre et borné: une merveilleuse issue, un supplément d'air . . .

On y trouve également un difficile aveu: la gêne de cet adolescent, devenu écrivain . . . Comment, en effet, une telle activité, si vaine et si gratuite, n'apparaîtrait-elle pas coupable et scandaleuse quand tant de tâches indispensables nous requièrent de toutes parts ? Au surplus, comment n'apparaîtrait-elle pas comme une trahison de classe ?

Dieu sait pourtant que la littérature n'est pas pour Jean Cau un simple hobby. Bien au contraire, puisqu'il l'apparente à la tauromachie: pour lui, en effet, toute littérature n'est digne de ce nom qui si l'on y joue sa vie. Sur ce plan, on peu lui faire confiance: dans ses mots, cet écrivain se met tout entier. Et il en paye le prix.

Il est entendu que, jugée à cette aune, la littérature d'aujourd'hui fait pitié. Dans la seconde partie — un essai —, le « prophète » Jean Cau, hanté par le fantôme de Marcel Proust, se promène, vociférant et hurlant, dans notre culture en ruines et se lamentant sur la décadence de notre temps. Car, pour lui, depuis Marcel Proust, il n'y a plus rien. Et il ne saurait plus rien y avoir ! Pourquoi ? D'abord, parce que notre culture est en décomposition, c'est-à-dire parce que la culture de masse, avec son nivellement par le bas, triomphe partout. Ensuite, parce que toute grande oeuvre, pour se constituer, a besoin de la perspective de la durée. Or, l'apocalypse est à nos portes !

Peut-être le drame de Jean Cau est-il de ne pouvoir se résigner à la domination de la culture de masse sur la culture d'élite, à l'opposé de ce qui s'était toujours fait auparavant. Or, on peut penser que la minorisation de cette dernière est un phénomène irréversible. Faisons simplement un voeu: qu'elle ne soit pas un jour confinée aux catacombes.

Suite à la page 21

Major et sa douleur d'être

VICTOR-LÉVY BEAULIEU

★ Entre l'écriture et la parole, par Jean-Louis Major, préface de Laurent Mailhot, collection Constantes, 370 pages, Éditions Hurtubise HMH, Montréal, 1984.

Le journal, même quand il se déguise en carnets, ne représente pas la forme la plus révolutionnaire de la littérature, peu s'en faut. Il est souvent le lieu de la niaiserie quotidienne, en ce sens qu'axé entièrement sur le *vivre*, il n'a pas grand-chose à offrir, que des bribes d'événements et de pensées dont on ne sait pas trop quoi tirer, et sans doute est-ce la même chose pour celui qui l'écrit, ce qui explique peut-être qu'il y a très peu de journaux qui se publient, particulièrement au Québec, et ce n'est pas moi qui vais m'en plaindre: je n'ai jamais compris pourquoi André Gide et Julien Green, par exemple, croyaient tellement à la singularité de leur individualité, qu'ils éprouvaient le besoin de nous la rabâcher tous les jours.

Bien sûr, il y a des exceptions, celle de Paul Valéry notamment, dont le *Journal*, par ce qui s'y ordonne, n'a rien à voir avec ce qu'on trouve généralement dans ce genre d'affaire. C'est que le *Journal* de Paul Valéry est avant tout le recours ultime d'une méthode, les bribes non d'une intériorité questionnant son humanité, mais les fragments d'une philosophie, où tout ce qui n'est qu'humain n'a de sens que pour ce qui, dedans, s'y échappe.

Entre l'écriture et la parole de Jean-Louis Major serait, par quelques-uns de ses aspects, du côté de Paul Valéry. Le questionnement qui y est fait de l'écriture vaut la peine qu'on le lise même si souvent on a l'impression plutôt fâcheuse que presque tout vient d'ailleurs et que l'auteur se tient lâ-dessus comme un pou de baleine, reprenant à son compte les mots de Barthes, ceux de Blanchot ou ceux de Saint-Simon, par un mimétisme dont sans doute il ne se rend pas compte. C'est que professeur, Jean-Louis Major est un homme sérieux, que sa condition humaine déchire. Un bizarre sentiment de culpabilité traverse tous ses carnets: il a tellement l'impression de ne jamais rien faire bien qu'il ne cesse pas un instant de travailler. Car écrire six ouvrages en moins de 10 ans, tout en professant à temps plein, ce ne peut pas être là le lot de quelqu'un qu'immobiliserait la crampe de l'écrivain. À moins qu'il ne soit vachement romantique comme l'est Jean-Louis Major et qu'à force de vivre dans le passé des mots, il ne sache plus très bien où il en est. Comme le lecteur de son Journal sans doute, une fois que la lecture de ça est terminée.

Je dirai donc plus simplement qu'*Entre l'écriture et la parole* est traversé par trois grands courants: l'autobiographie proprement dite, la réflexion sur l'écriture et le recours à la poésie. Celle que pratique Jean-Louis Major fait pitié, et de la lire c'est bien assez pour comprendre pourquoi il n'entend rien à la nouvelle poésie québécoise. C'est lieu commun par-dessus lieu commun, autant dans le fond que dans la forme, l'image déshabitée même de n'importe quelle sonorité mallarméenne, faisant son nid dans l'insignifiance du dire. Alors ça donne: « Léthé délétère où s'étouffe et s'enlise le sang »; ça donne: « Les arbres sont ivres ce matin et le vent fou »; ça donne: « Il faut longue poudrerie pour changer le visage d'un champ »; ça donne: « Poèmes sont jardins japonais en pays de froidure et d'asphalte ». Et c'est comme ça partout et c'est comme ça tout le temps, c'est-à-dire l'envers même de la poésie, la quétainerie sophistiquée dans toute sa déliquescence, comme si Jean-Louis Major n'avait lu Brault, Lapointe, Miron et Vigneault que pour garder de chacun ce qui est le pire, ces éculés « errements parmi des terres anciennes ». Aussi, Jean-Louis Major peut bien après ça « porter les débris des temples au long des rêves trop peuplés », on s'en sacre pas mal parce qu'on a hâte de passer à

Suite de la page 19

Églogue juvénile de Montherlant

ROGER DUHAMEL

★Henry de Montherlant, **Thrasylle**, Robert Laffont (Paris) et Grand-Pont (Lausanne), 1984, 173 pages.

Découvrir un texte inédit dans les papiers d'un écrivain connu réserve autant de trouvailles que de déconvenues, bien que ces dernières risquent d'être rares chez Montherlant qui, gestionnaire attentif et prudent de son oeuvre, a dû prendre soin d'éliminer toutes les scories avant de disparaître de son plein gré.

C'est néanmoins une surprise de lire un roman qu'il a conçu avant d'atteindre sa 20e année, comme c'est une aubaine d'en prendre connaissance dans une édition d'un goût exquis, ornée d'une douzaine d'admirables illustrations au burin d'Albert Decaris.

Le jeune romancier s'ébroue dans le climat d'un paganisme épanoui et ingénu, à cette heure fragile où le garçon Thrasylle n'est plus tout à fait un enfant sans être devenu encore un homme. Il éprouve le déchirement de métamorphoses intimes dont il ignore l'origine et le cheminement.

Cet adolescent qui aura bientôt 15 ans s'éprend à son insu et en toute innocence de son jeune camarade Lycas. Un amour chaste, mais traversé d'inquiétudes, de contradictions, de tâtonnements et de reprises, comme il en va dans toutes les amours.

À la fontaine découverte par hasard, l'eau limpide lui a renvoyé l'image d'une nymphe, croit-il, mais dès le lendemain, il s'aperçoit qu'il s'est trompé: ce sont les traits d'un garçon qui émergent à la lumière. Une seconde erreur suivra la première, et il saura à la fin de sa quête passionnée que c'est bien sur son propre visage que se dessine la ligne de son destin. Le nom de Narcisse n'est pas prononcé, mais il se lit en filigrane tout le long de ce récit en forme d'églogue.

Quiconque a pratiqué l'oeuvre de Montherlant décèlera ici et là quelques pierres d'attente de l'édifice futur. Une sensualité dominante qui écrase les velléités de la sensibilité; le souci constant du non-engagement; l'égoïsme érigé en système de défense; le goût maniaque du paradoxe altier. Et il n'est pas jusqu'à la théorie de l'alternance qui ne fasse déjà surface.

L'écrivain a intitulé son unique recueil de poèmes: **Encore un instant de bonheur**. Comment ne pas trouver le germe de ce titre désabusé dans cette réflexion juvénile et tellement lourde de sens: « Hélas, la moindre émotion de beauté porte en soi toute la tristesse du monde . . . Je ne me souviens pas d'avoir vu une chose de beauté sans me reconnaître en cet exilé, mon frère, qui, se soulevant des pieds vers la fenêtre, regarde le banquet des dieux. » Vertige et limites de l'esthétique . . . On songe tout naturellement à répéter: qu'est-ce que tout cela qui n'est pas éternel !

Montherlant, qui s'est refusé aux responsabilités du mariage mais non pas aux joies de la paternité, parle des enfants, surtout s'ils sont de sexe masculin, avec une délicatesse émue, une pudeur respectueuse, voire avec une fébrilité craintive au bord de l'égarement qu'il s'interdit de franchir.

À son ami Nitocris, le philosophe Simon fait cette observation où le paradoxe s'illumine d'une gentillesse anxieuse: « Il n'y a que chez les enfants de véritablement admirable que trois choses: leur oubli de remercier, le timbre de leur voix, et l'ensemble parfait avec lequel, entre 20 choses, ils choisiront tous la plus inutile. Hors cela, ce sont des déceptions. »

Sans doute est-on tenté, à la lecture de cette aventure idyllique où l'on respire les frais parfums émanés des pastorales de Théocrite

Suite à la page 21

Le cahier culturel du DEVOIR, une place de choix pour les amoureux de la littérature

Pour de plus amples informations sur les tarifs publicitaires et pour les réservations, contactez Jacqueline Avril 844-3361

Gouvernement du Québec
Ministère des Communications

Une double réalité vue à travers différents aspects de la société française

- 200 oeuvres choisies
- 24 planches couleurs
- 82 illustrations en noir et blanc

Ministère des Affaires culturelles
1984, XXVII+346 pages
EOQ 21390-0

49,95 $

En vente à la librairie de l'Éditeur officiel du Québec:
Montréal
Complexe Desjardins
Niveau promenade
Montréal
Tél.: 873-6101

ou par commande postale à:
Ministère des Communications
Case postale 1005
Québec (Québec) G1K 7B5
(418) 643-5150

Paiement par chèque ou mandat-poste à l'ordre de Les publications du Québec

8815

Québec

LE DEVOIR CULTUREL

Une musique du coeur

DISQUES

CAROL BERGERON

★ Claude Vivier (1948-1983): **Shiraz** pour piano, Louis-Philippe Pelletier (piano); **Pulau dewata** pour percussion, alto et piano, l'Ensemble instrumental Arraymusic; **Lonely child** pour soprano et orchestre, Marie-Danielle Parent (soprano) et l'Orchestre Métropolitain du Grand-Montréal, direction Serge Garant. Centredisques CMC 1384, texte de présentation en français, distribué par le Centre de musique canadienne, 430 rue Saint-Pierre, bureau 300, Montréal, Québec, H2Y 2M5.
★ **Kuyas**: avec la soprano Roxolana Roslak; Lothard Klein (1932 —), **Three melancholy songs**, William Aide au piano; Violet Archer (1913 —), Caleidoscopio, William Aide au piano; Jean Coulthard (1908 —), **Four Prophetic songs**, William Aide (piano), Suzanne Shulman (flûte) et Coenraad Bloemendal (violoncelle); Harry Somers (1925 —), **Kuyas** extrait de l'opéra « Louis Riel », Suzanne Shulman (flûte) et Alan Beard (percussion). Centredisques CMC 1183, texte de présentation en français.

Un an après la disparition prématurée et tragique du compositeur québécois Claude Vivier, voici un merveilleux disque entièrement consacré à sa musique et qui, notamment par la qualité des interprètes, fait honneur à sa mémoire.

C'est au Centre de musique canadienne (CMC), organisme voué à la diffusion et à la promotion de la musique canadienne écrite pour le concert, le théâtre, l'éducation et l'église, à qui nous devons ce louable effort de diffusion. Enfin un enregistrement discographique de Centredisques (étiquette du CMC) qui ne contient que des oeuvres d'un compositeur du Québec. Il aura fallu produire au moins 12 disques pour en arriver là. Faut-il y voir un effet du centralisme torontois du CMC ?

Pour ce disque Claude Vivier (CMC 1384), il n'y a pas beaucoup à redire. La qualité est là: double-pochette, belle présentation — à l'exception de la fiche technique, les textes ont été traduits en français —, prise de son, galvano et pressage sont excellents. Bref, un produit tout à fait comparable à ce que font de mieux les grandes firmes d'enregistrement. Tant mieux, car le contenu musical le mérite largement.

Est-il besoin de dire à quel point la musique de Claude Vivier parle un langage séduisant et simple, qui passe d'abord par le coeur. Cette simplicité apparente sort cependant des régions profondes de l'âme du compositeur. La musique de Vivier est une invitation au voyage dans l'espace — *Pulau dewata*, toute imprégnée des sonorités balinaises, *Shiraz*, comme le nom de cette ville iranienne, — mais surtout dans le temps. Elle fait ainsi non seulement remonter le temps d'une vie pour aller vers l'enfance comme dans *Lonely child* mais encore celui de l'évolution musicale pour aller puiser dans le Moyen-Âge.

Que Vivier ait été en quête, cela ne fait pas de doute car son oeuvre porte la trace de son inquiétude. Le miracle, cependant, c'est que sa musique semble nous tendre la main: par delà sa propre mort, elle nous entraîne avec lui. De cette façon, la musique, et la sienne en particulier, n'est pas un refuge mais un apaisement, un réconfort: nous ne sommes plus seuls dans nos interminables errances.

Les bons compositeurs trouvent, généralement de leur vivant, des interprètes au diapason de leur langage musical aussi bien que de celui de leur écriture instrumentale. Vivier, dès ses premières oeuvres, a su intéresser des interprètes aussi éminents que Serge Garant ou encore Louis-Philippe Pelletier. Ainsi, je ne sais pas ce que *Shiraz* serait sans Louis-Philippe Pelletier mais avec lui, l'oeuvre est un monument pianistique d'une exceptionnelle intensité.

Avec l'Ensemble Arraymusic de Toronto, on redécouvre *Pulau dewata* qu'on a pu entendre jouer par quatre saxophones ou quatre marimbas. Laissée, par l'auteur, sans instrumentation précise, la pièce peut être interprétée, comme sur ce disque, à l'alto avec piano, marimba, tam-tam et un seul carillon. C'est d'ailleurs Vivier lui-même qui avait approuvé cet arrangement lorsqu'en 1977 l'Ensemble Arraymusic avait inscrit l'oeuvre à son répertoire.

Dans *Lonely child*, il faut sans doute une soprano à la voix cristalline, capable d'épouser les reflets sonores de l'orchestre. L'idéal étant obtenu avec Marie-Danielle Parent, il reste au chef d'orchestre la délicate tâche de refaire l'alchimie sonore de ce fantastique organum parallèle. À cet égard, Serge Garant semble obtenir le maximum de l'orchestre qu'il dirige, l'Orchestre Métropolitain du Grand-Montréal. C'est merveilleux: nous sommes baignés par la lumière des vitraux d'une lointaine abbatiale romane.

Kuyas (mot de la langue crie qui signifie « il y a longtemps »), est une lamentation pour la mort d'un peuple que chante Marguerite, l'épouse crie de Louis Riel, dans l'opéra du compositeur canadien Harry Somers qui porte le nom du héros métis de l'Ouest canadien. Cette oeuvre fut créée à Toronto et également présentée à Montréal en 1967. La soprano canadienne Roxolana Roslak, née en Ukraine, fut la Marguerite de la création et depuis ce temps, elle est restée fidèle à ce personnage de Somers en chantant fréquemment le grand air *Kuyas*.

Puisqu'il s'agit d'un autre disque Centredisques (CMC 1183), il va sans dire que Roxolana Roslak consacre son récital à des oeuvres de compositeurs canadiens et anglophones, est-il besoin de le préciser. À l'émouvante page de Somers où l'accompagnement instrumental est réduit à presque rien, les quatre mélodies pour soprano, piano, flûte et violoncelle de la compositrice de la Colombie-Britannique Jean Coulthard opposent la séduction un peu facile d'un lyrisme romantique. Les mélodies de Lothard Klein et de Violet Archer n'apportent rien de plus d'autant que la soprano, au vibrato vocal un peu large, donne de la voix dans un répertoire où elle devrait s'occuper des subtilités de la prosodie. Il faut cependant préciser qu'une prise de son dans une salle vide, ce qui semble être ici le cas, ne convient pas, sauf pour *Kuyas*, au genre de musique que l'on retrouve sur ce disque. Par ailleurs, la gravure ou le pressage, ou les deux, ont engendré de fâcheux et trop nombreux échos.

La radio qui règne à Rimouski

RADIO-TÉLÉ

VICTOR-LÉVY BEAULIEU

Ce qui frappe d'abord quand on fait connaissance avec Rimouski, c'est qu'il s'agit là d'une ville qui, pour vivre de la tranquillité de ses fonctionnaires, s'est fait une belle jambe, bien qu'un peu drabe parce que pépérisante. À Rimouski, on est poli, recevant et prêt à se pâmer pour la culture dont on aime avouer qu'on la pratique, et cela se dit sans mauvaise conscience, même quand il s'agit de madames entre deux âges, bouclées, baguées et vaguelées de partout et qui, pour être devenues expertes dans le macramé, se sentent capables de philosopher aussi bien sur le painfesse que sur la pluie, les p'tits oiseaux et la forêt. De sorte qu'il y aurait un club parnassien à Rimouski que je n'en serais pas étonné.

C'est que Rimouski est véritablement la capitale du Bas du Fleuve: elle a une Université, un Conservatoire de musique, un Institut de marine, un CÉGEP, Radio-Québec et une trâlée d'organismes communautaires qui, pour être polis comme tout ce qui se fait et se vit à Rimouski, n'en sont pas moins d'une belle efficacité. Comme me disaient finement les gens de la Vallée: « Quand ça pète à Rimouski, le senteur de ça se rend jusqu'à Restigouche. »

De cette espèce de superbe rimouskoise, CFLP-AM est un bon exemple. D'abord, on ne peut vraiment pas manquer cette station de radio quand on entre à Rimouski. C'a l'air d'une cage à lapins cimentée dans le paysage, et toute peinte en orange comme pour rappeler la couleur de la carotte. Celle de CFLP semble fort florissante et sans problèmes, à l'image même de Rimouski avec sa Grande Place, son MacDonald et son Carrefour où c'est qu'on a l'impression de se retrouver aux Galeries d'Anjou.

Et ce n'est pas un hasard sans doute si le directeur de l'information de CFLP, Charles Dufresne, est né à Saint-Léonard de Port-Maurice, qui est juste à côté des Galeries d'Anjou. Drop-out de CÉGEP, Charles Dufresne a voulu faire de la radio parce que, tout simplement, c'était là un métier qui l'attirait. Mais comment un tit-cul comme lui (selon son expression) aurait-il pu trouver quelque chose à Montréal où, pour simplement espérer devenir messager d'un poste quelconque de radio ou de télévision, il faut à défaut d'avoir un mononque ou une matante bien connectés, brandir des diplômes aussi épais qu'inutiles ? Charles Dufresne n'avait ni les uns ni les autres, de sorte qu'il s'est retrouvé à Sept-Îles, à CKCN où il faisait, la nuit, tourner des « records ». On ne lui demandait pas de parler beaucoup: il était là parce qu'il fallait bien que quelqu'un soit là.

Au bout de deux ans, CFLP, que venaient de lancer Messires André Lecompte et Claude Pratte, lui propose de s'occuper de la nouvelle sportive de Rimouski et d'ailleurs. Charles Dufresne accepte, tout étonné de se retrouver peu après directeur de l'information. C'est qu'il y a de la place pour les drop-out de CÉGEP, surtout dans un poste de radio AM qui, pour n'être né qu'en 1978, n'a pas mis de temps à supplanter son seul concurrent, CJBR. Pour une population potentielle de 125,000 auditeurs, CFLP à lui seul en râfle plus de 75,000, laissant à CJBR la part du pauvre. Fini le bon temps des très snobinards Brillant qui, pour tout contrôler dans la région, se permettaient le luxe d'embaucher Michel Garneau en croyant que les Arthaud, les Genêt et les Eluard dont il parlait en ondes, « c'étaient toute des p'tits gars du coin » !

À CFLP, la méprise ne risque pas de se produire. Quatre journalistes et six animateurs, pour avoir bien humé l'air de Rimouski, ont compris en même temps que leurs boss que même la culture, ça peut être une bonne affaire. C'est pourquoi CFLP ressemble bien davantage, par sa musique et ses paroles, à une radio MF qu'à une radio AM. Et la programmation de la station le dit bien: l'avant-midi est consacré à un magazine culturel qu'anime Lise Bonenfant et l'après-midi est voué aux informations communautaires et sociales, tout cela entrecoupé comme il se doit de musique qui, en soirée, occupe toute la place. Comme l'explique Charles Dufresne: « Par ce qu'on diffuse, je nous trouve plus adolescents qu'adultes. Les chansons et les musiques qu'on fait tourner, ce sont celles qui occupent la tête des palmarès québécois, français et américain. »

Cela explique pourquoi ma fille Julie, qui s'en va sur ses 13 ans, préfère CFLP à toutes les autres radios qu'on peut capter dans la région de Rimouski: on y parle peu mais Mickael Jackson y chante souvent, de même que Cyndia Lauper, Van Halen, Duran Duran et Boy George. Quant à Diane Dufresne, Robert Charlebois, Gilles Vigneault ou Claude Dubois, CFLP est plus généreux pour eux que ne l'est ma fille Julie, qui prétend que ce sont tous des p'tits vieux et que si elle les écoute, c'est parce qu'elle ne peut pas faire autrement. Quand on sait que l'auditoire de CFLP est composé en majorité de gens qui ont entre 25 et 49 ans, la programmation de cette station de radio se comprend: s'il y a le rock américain, il y a aussi ce mouvement qui a porté le Parti québécois au pouvoir, celui de gens qui, pour s'être crus un moment au-dessus de leurs affaires, ont pensé que l'Affaire n'avait plus à se faire. Aussi, après une grande période de morosité, ont-ils retrouvé, surtout à Rimouski, tout leur allant, c'est-à-dire cette sérénité de fonctionnaires qui n'ont plus besoin des éditoriaux de Messire Burgess, qui fut longtemps le roi de la radio de Rimouski, pour se faire une idée sur tout ce qui grouille, grenouille et scribouille dans le coin.

Voilà pourquoi CFLP, plutôt que de commenter l'actualité rimouskoise, s'est associé au réseau de Télé-Média afin de pouvoir présenter les matches de baseball des Expos à ses auditeurs. Car même à Rimouski, la culture tranquille n'est pas tout: il faut bien un peu de sport pour qu'on ne s'endorme pas tout à fait dans la molle sérénité.

LE DEVOIR CULTUREL

est dirigé par

Mario Pelletier

Major...

Suite de la page 18

autre chose.

Alors, c'est la réflexion sur l'écriture. Et c'est tout ce qui sauve le livre parce qu'il y a des pages de belle venue, comme dirait l'autre, notamment sur la littérature russe et sur ce que l'écrivain est peut-être aujourd'hui, quelqu'un qui, pour ne plus rien revendiquer, se place à la merci de tous, n'ayant plus à leur offrir que son phénoménal mépris. Tout ce qu'écrit là-dessus Jean-Louis Major est d'une grande pertinence et d'une douloureuse sensibilité car on y retrouve le projet même de Marcel Proust et son éclatante réalisation: écrire une oeuvre qui, pour s'ouvrir à toutes les imitations, n'en reste que plus inimitable puisque la beauté qui s'est écrite dedans n'appartient qu'à elle-même, venue d'une tasse de thé et de l'oeil souverainement égoïste qu'il y avait dedans, c'est-à-dire d'un métalangage.

Que Jean-Louis Major nous le rappelle, ce n'est pas rien. C'est même ce qui nous réconcilie avec son livre, en nous faisant oublier ce qu'il y a de faiblard dans le troisième courant qui traverse ses carnets: l'autobiographie elle-même. Jean-Louis Major nous dit qu'il est professeur, il pourfend ses collègues placoteurs (mais pourquoi nomme-t-il Adrien Thério, et pas les autres ?), il nous parle de ses voyages quotidiens à l'hôpital, de même que de ses migraines, mais ça ne nous dit pas grand-chose parce que ça ne nous révèle rien: le Journal doit aussi être le lieu de l'impudeur, et Jean-Louis Major en manque énormément. Et quand il dit quelque part qu'il n'a jamais eu peur de ses fantasmes, c'est qu'il doit être comme nous quand on a terminé son livre, et savoir que les fantasmes, c'est peut-être ce qu'il n'a jamais eus.

Le Mois de L'OPÉRA sur FILMS

Du 30 juillet au 16 août 20 h
Du 27 août au 1er sept. 20 h

30 et 31 juillet
LES NOCES DE FIGARO/Mozart
Présentation: *Robert Savoie*
1er et 2 août
DON GIOVANNI/Mozart
Présentation: *Huguette Tourangeau*
3 et 4 août
FIDELIO/ Beethoven
Présentation: *Yolande Dulude*
5, 6 et 7 août
LA FLÛTE ENCHANTÉE/Mozart
Présentation: *Bruno Laplante*
8 et 9 août
DER FREISCHUTZ/Weber (Franc Tireur)
Présentation: *André Turp*
10 et 11 août
ORPHÉE AUX ENFERS/Offenbach
Présentation: *Fernande Chiochio*
12 et 13 août
LE TSAR ET LE CHARPENTIER/ Lortzing
Présentation: *Yoland Guérard*
14, 15 et 16 août
LES MAÎTRES CHANTEURS DE NUREMBERG/Wagner
Présentation: *Marie-Thérèse Paquin-Vintrin*
27, 28 et 29 août
PARSIFAL/Wagner
Présentation: *Jean-Pierre Hurteau*
30, 31 août et 1er septembre
LA TRAVIATA/Verdi
Présentation: *André Hébert et Claude Corbeil*

2 septembre, gala des artistes-présentateurs (billets **20$,** membres **10$**)
Carte de membres pour dix soirées: **50,00**
Disponibles au théâtre Félix-Leclerc seulement. Admission **6,00$**
Une production de Guy Roy et Françoise Chartrand

théâtre FÉLIX-LECLERC
1450, Ste-Catherine est, coin Plessis ⊕ Beaudry
Rens.: 521-4650 Heures du guichet: midi à 20h30

UN SEUL SOIR

LE CHOEUR DES HOMMES ET GARÇONS DE LA CATHÉDRALE "CHRIST CHURCH" d'OXFORD (Angleterre)

dans un concert
le mercredi 1er août, à 20 heures

ÉGLISE ST-PATRICK
460 ouest, boul. DORCHESTER

Des billets sont disponibles à la **Librairie diocésaine**
1446 avenue Union
ainsi qu'à l'église St-Patrick (à l'entrée)
Entrée: **$10** (Étudiants et âge d'or **$8**)

Festival Orford 84
Directeur artistique: Pierre Rolland

• **SAMEDI 28 JUILLET — musique de chambre**
Erno Sebestyén — violon — Eleonore Schoenfeld — violoncelle
Alice Schoenfeld — violon — Hatto Beyerle — alto
Alvaro Pierri — guitare
Karl Engel — piano
oeuvres: Spohr — Martinu — Villa-Lobos
Haydn — Schumann
• **DIMANCHE 29 JUILLET — MUSIQUE "NON-STOP" 11h00 à 18h00**
Concert-Brunch — 10h00 — musique de chambre 7,50$
12h00 à 17h00 — Art vocal — Art instrumental
Concert-Bouffe — 17h00 — 9,00$
programme: Orchestre à corde de l'École de Musique du CAO
25 musiciens — Rodney Friend, violon solo.
VENDREDI 3 AOÛT — "PIANO CINQ ÉTOILES"
Paul Berkowitz — pianiste
oeuvres: Mozart — Beethoven — Schubert
SALLE GILLES-LEFEBVRE — 20h00 — Entrée: 10,00$

Centre d'Arts d'Orford JMC
Le Centre d'Arts d'Orford JMC
Sortie 118
Autoroute des Cantons de l'Est
Parc Provincial du Mont-Orford
Route 141 Nord
(819) 843-3981 1-800-567-6155

Une présentation
de la Société de la Place des Arts de Montréal,
en collaboration avec le Théâtre Gérard-Philippe *(France)*
et le Centre national des Arts *(Ottawa)*

Cantate de tous les jours par

Giovanna Marini
et ses compagnes

«Quatre voix qui caressent, flamboient, rudoient, giflent.» *(Le Figaro)*

«Dans un français savoureux, Marini raconte et chante la vie du petit peuple italien, les superstitions, les rites, les douceurs maternelles, les luttes syndicales, le combat de tous les opprimés pour la survie.»

Les 14, 15, 17 et 18 août 1984, à 20 heures
Billets: 6 $, 8 $, 10 $ et 12 $

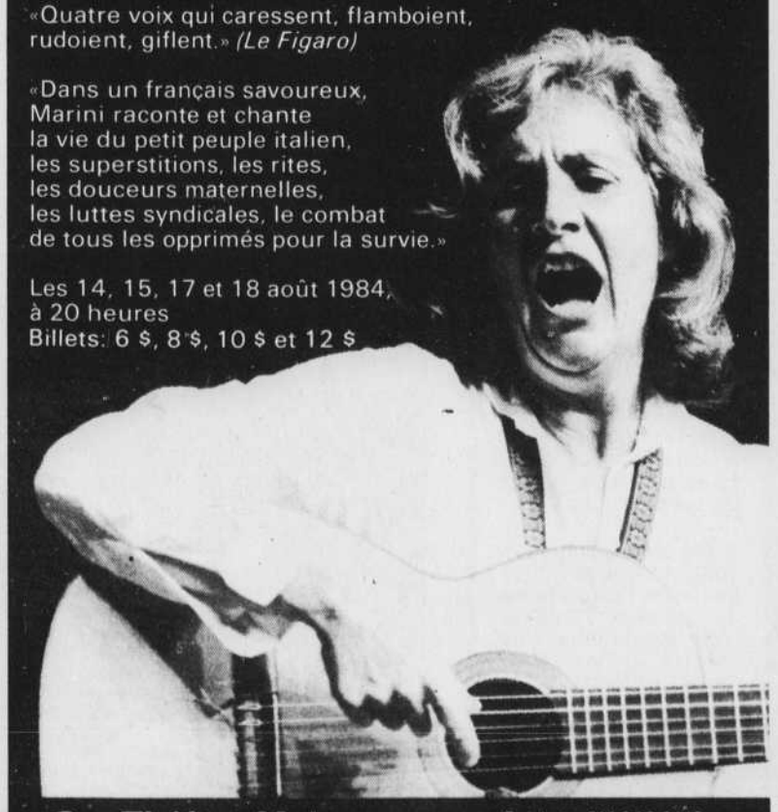

Théâtre Maisonneuve / Place des Arts
Guichets: 514 **842 2112**
Redevance de 0,75 $ sur tout billet de plus de 6 $

La Société de la Place des Arts de Montréal présente

De Mexicaanse Hond
un groupe de jeunes artistes hollandais
qui interprètent en anglais leur tout nouveau spectacle

Luisman's Law

«Ils empruntent à la musique pop, à la bande dessinée, à Beckett, à Kafka.» *(Le Figaro)*

«Ils sont ce qu'on a vu de plus franchement drôle, de plus ambigu, de plus nouveau depuis longtemps.» *(Le Monde)*

«Il y a du Buster Keaton suicidaire, réfléchi à l'infini dans une galerie de miroirs déformants.» *(France-Soir)*

Les 8, 9, 10 et 11 août 1984, à 20 heures
Billets: 6 $, 8 $, 10 $ et 12 $

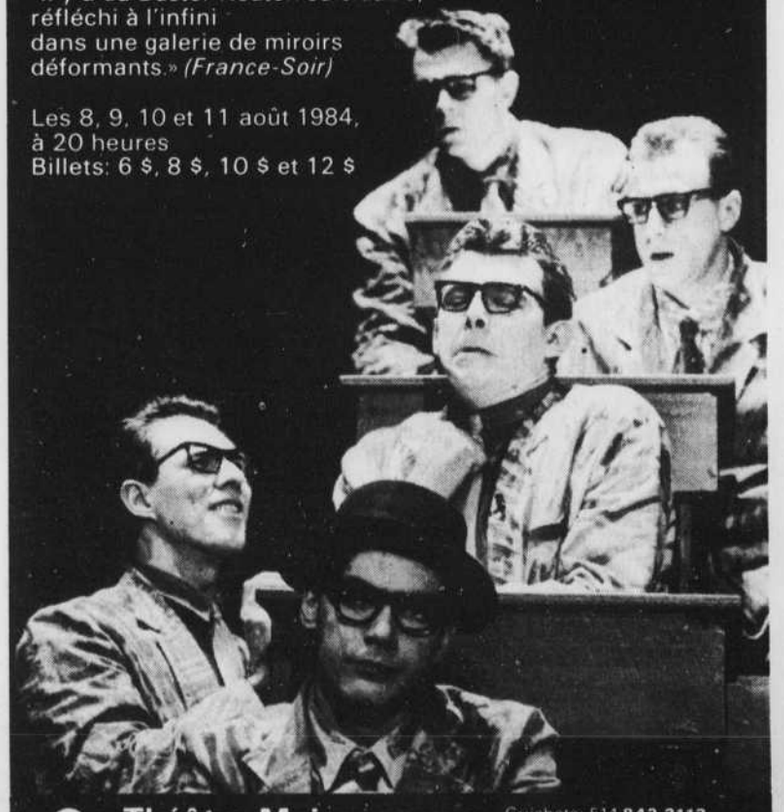

Théâtre Maisonneuve / Place des Arts
Guichets: 514 **842 2112**
Redevance de 0,75 $ sur tout billet de plus de 6 $

Ballet *Eddy Toussaint* **de Montréal**
DU 27 JUIN AU 1er SEPTEMBRE

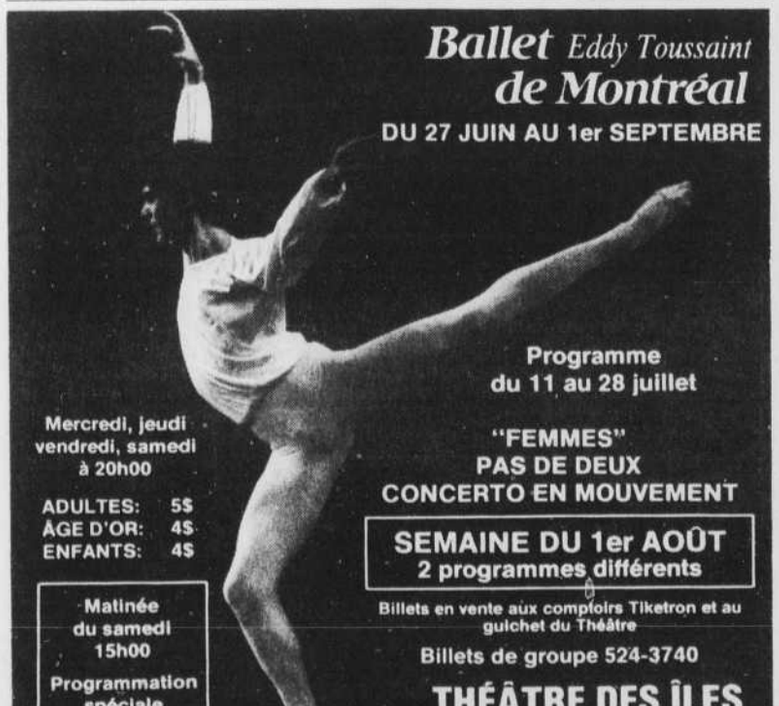

Mercredi, jeudi vendredi, samedi à 20h00
ADULTES: 5$
ÂGE D'OR: 4$
ENFANTS: 4$
Matinée du samedi 15h00
Programmation spéciale
ENFANTS: 3 $

Programme du 11 au 28 juillet
"FEMMES"
PAS DE DEUX
CONCERTO EN MOUVEMENT
SEMAINE DU 1er AOÛT
2 programmes différents
Billets en vente aux comptoirs Tiketron et au guichet du Théâtre
Billets de groupe 524-3740

THÉÂTRE DES ÎLES
ÎLE NOTRE-DAME
Métro McGill, autobus 167

Liona Boyd entre 2 concerts

PIERRE LAPALME

De passage à Montréal à la veille du concert qu'elle devait donner au Festival de Lanaudière jeudi, la guitariste Liona Boyd a rencontré la presse et a fait part de ses projets. Bien que son été ne soit pas trop occupé, à part un disque qu'elle doit faire au mois d'août, elle fera à l'automne une grande tournée en Extrême-Orient qui se terminera par une douzaine de concerts au Japon.

Entre-temps, elle écrit des arrangements pour un disque fort différent de ceux qu'elle a faits jusqu'ici: « En fait, c'est un disque très commercial avec de la musique de film ou des pièces populaires. D'ailleurs, il sera distribué par K-Tell ! La compagnie CBS-Masterworks, avec qui je suis sous contrat, m'a autorisée à faire ce disque parce qu'elle espère qu'il me permettra de percer sur le marché américain, ce qui aurait un effet d'entraînement sur mes autres disques. »

Une bonne part du répertoire de la guitare est fait de transcriptions: « Je fais beaucoup d'arrangements de ce genre. Par exemple, j'ai retranscrit trois oeuvres de Chopin, ce qui est très difficile. J'imagine

La guitariste Liona Boyd

qu'au piano, ces pièces ne sont pas trop difficiles, mais à la guitare c'est beaucoup plus compliqué. Je consulte souvent d'autres musiciens dans ce cas. Ainsi, pour transcrire des pièces d'Erik Satie, j'ai demandé conseil à Aldo Ciccolini. Il m'arrive parfois de composer, mais je suis surtout une interprète. Ce que je préfère, c'est collaborer avec un compositeur qui écrit pour moi. Ce fut le cas avec Richard Fortin dont je joue trois pièces. »

Liona Boyd est née en Angleterre, mais elle est arrivée très jeune au Canada et a fait ses études musicales à Toronto. Elle a ensuite travaillé avec Julian Bream, Alexandre Lagoya, Alirio Diaz et Narcisso Yepes. « Tous ces guitaristes sont très différents. Julian Bream fait des choses très intéressantes, mais il a beaucoup de difficulté à les expliquer. Par contre Lagoya est un technicien remarquable. Mais quand on passe d'un musicien à un autre, il y a des choses qu'il faut oublier. Tel guitariste joue avec le poignet à gauche, un autre le met à droite, un troisième au centre. Quand j'étudiais avec Lagoya, il m'arrivait de prendre une leçon avec Yepes dont le style était totalement différent. Je devais être très diplomate. Il faut toujours entrer dans le jeu de son professeur. À la fin, ce sera toujours moi qui déciderai comment jouer. Je ne veux être la copie ni de Bream, ni de Lagoya, ni de Yepes. Mais je me rends compte aujourd'hui à quel point ils m'ont aidée et je leur suis reconnaissante pour tout le temps qu'ils m'ont donné en dépit de leur carrière. Je sais aujourd'hui à quel point une carrière est exigeante et je n'ai plus le temps d'enseigner. Je me considère très chanceuse qu'ils se soient occupés de moi. »

Lors de ses tournées, Liona Boyd essaie de rencontrer le plus de musiciens locaux. C'est ainsi qu'elle a connu de nombreux compositeurs latino-américains, dont certaines oeuvres sont toujours au programme de ses récitals. « C'est une très bonne façon de connaître un pays. Ainsi, je projette une tournée en Union soviétique: je voudrais y rencontrer le plus de compositeurs possibles. C'est la même chose pour l'Extrême-Orient. »

Les guitaristes jouent surtout en récital car il y a peu d'oeuvres écrites pour guitare et orchestre. « Je préfère jouer seule sur scène. Je peux alors me concentrer totalement. Avec orchestre, il y a toujours le chef ou des musiciens qui me déconcentrent. Par tempérament je suis soliste. Mais pour réussir une carrière, il faut beaucoup investir d'efforts. Je connais plusieurs pianistes ou guitaristes qui sont d'excellents musiciciens mais qui ne percent pas. Il faut commencer modestement. J'ai donné des centaines de concerts dans des coins perdus pour des cachets dérisoires, mais il est essentiel de passer par là. J'y ai pris mon expérience. »

Aujourd'hui, il y a beaucoup de guitaristes et de bons professeurs de guitare. « Ceci s'explique par le fait que la guitare ne coûte pas cher et qu'elle convient à la musique populaire et au jazz aussi bien qu'au répertoire classique. Il y a beaucoup de guitaristes au Québec. Malheureusement, je n'y joue pas assez souvent. Je joue partout au Canada, sauf au Québec. C'est dommage, parce que je sais qu'on aime beaucoup la guitare ici. »

Du théâtre au bar

THEATRE

ROBERT LÉVESQUE

★ **Waiter !**, une comédie de Pierre Légaré mise en scène par Pierre Labelle. Avec Raymond Cloutier, Danièle Proulx et Henri Chassé. À l'Auberge nationale de Saint-Jean-sur-le-Richelieu. Du jeudi au samedi jusqu'au 2 septembre.

Pierre Légaré semble vouloir prendre rendez-vous avec le succès à chaque été. En 83, au Théâtre Malenfant de Terrebonne, on avait prolongé jusqu'à la fin octobre les représentations à guichets fermés de son *Voyage de noces* magnifiquement défendu, entre autres, par Marcel Leboeuf dont on n'oubliera pas sa composition délirante de caporal en jupon. Cet été, à l'Auberge nationale de Saint-Jean, il n'a pas pris de chances, il a étiré son été par le début, faisant jouer *Waiter !* dès mars.

Cela fait donc quatre mois qu'un trio d'excellents acteurs (Cloutier, Chassé, Proulx qui a pris la relève de Johanne Seymour) envahit le bar de l'hôtel tous les week-ends pour jouer un particulier duel serveurs-clients dans une approche théâtrale débridée, un peu anarchique mais, puisque basée sur une part d'improvisation avec le public, souvent productrice de rires spontanés, de scènes cocasses.

L'idée de base est simple. Devant le public, trois employés de bar remettent leur métier en question et font le procès de la clientèle. Le canevas donne lieu, selon « le talent du public » dirait Jouvet, à un spectacle plus ou moins efficace, parfois poussif, parfois spectaculaire. Il faut tout le métier des comédiens pour réussir le service. Et Légaré a de bons défenseurs pour son humour cynico-populiste.

Raymond Cloutier, ce vétéran du Grand Cirque Ordinaire, a du métier dans le corps pour en revendre. Il domine facilement les situations et dans son rôle d'aîné des waiters, vieux pro qui en a vu d'autres, arrogant mais fragile, il tient le spectacle solidement. On lui doit une certaine profondeur qui, sans son talent de comédien, manquerait sans doute au texte de Légaré. Et Henri Chassé réussit une composition bien circonscrite de débutant dans le métier, plus finaud qu'il le laisse voir. Danièle Proulx défend bien un plus petit rôle, qui n'est pas nécessairement fait pour elle. Dans l'ensemble le trio navigue bien sur les eaux de la confrontation avec une salle.

Contrairement à *Voyage de noces*, où s'enfilaient des scènes comiques bien tassées, dans une mise en scène roulant sur billes, ce *Waiter !* est plutôt sans structure. On y voit un exercice d'acteurs plus qu'un spectacle, la mise en scène est au degré zéro et laissée au hasard des soirs.

Henri Chassé, Raymond Cloutier et Danièle Proulx, dans *Waiter*.

(Photo Stephan Blais)

On y voit plus une mise en train, où les acteurs, s'ils sont en forme ou non, partent à pied ou sur les chapeaux de roue. Le texte de Légaré est efficace si tout va, sinon il cale comme une tranche de citron molle au fond d'un verre. On y va avec risque... c'est toujours bon à savoir.

★ ★ ★

Tea Time, une pièce de Patrick Mainville mise en scène par Pierre-André Fournier. Scénographie de Mireille Vachon. Avec Véronique Pinette, Élise Paquin et Clémence Simard. Au café-théâtre Le Fou du Verseau, 1,200 Saint-Hubert.

Trois Anglaises, depuis 13 ans de cohabitation, prennent le thé de cinq heures. Elles sont soeurs, vieilles, et ne parlent que de testament. L'une a un cheval, qui court sans doute à Epsom, l'une pond des romans d'aventures amoureuses dans le décor des Indes, l'autre veut mourir la première pour leur faire la nique et tout laisser à son fils.

Patrick Mainville a mis beaucoup d'attention à fignoler son texte, comme de la dentelle, mais le problème c'est qu'il a perdu entre les mailles et les crochets le fil de sa pièce. On se désintéresse vite de ce petit complot qui emprunte à gauche et à droite (de Labiche à Coward) au lieu de proposer quelque chose d'original. L'écriture est plus enjolivée que sentie, la mise en scène plus compassée qu'efficace. On y décèle des intentions plus que des propositions, et le tout (y compris le jeu des comédiennes) manque de vigueur.

Le festival des jeunes

Suite de la page 17

l'Hôtel de ville, le *Festival des jeunes* entame sa deuxième édition. L'été dernier, à pareille date, un premier rassemblement avait lieu sur le campus de l'Université Laval à Sainte-Foy. Malgré les efforts et la bonne volonté, le public ne s'était pas présenté.

Cette fois-ci, les organisateurs ont changé leur tactique. Si le public ne veut pas venir aux jeunes, ce sera les jeunes qui iront au public. Finis, donc, les sous-sols d'église et les auditoriums des polyvalentes de banlieue. À Québec, en fin de semaine, les 15-25 se produiront « dans le trafic » et devant le vrai monde. À cet égard, les scènes de l'Hôtel de ville et du Vieux Port ne pouvaient être mieux choisies.

Mais il y a invasion et invasion. Prévoyant les caprices d'un auditoire habitué aux grands noms et aux performances sophistiquées, les responsables du Festival ont décidé d'y aller avec des numéros très courts qu'on enfilera rapidement. Ainsi certains imitateurs et monologuistes n'auront que 10 minutes pour s'installer, se présenter, s'exécuter et saluer. « Il s'agit tout simplement de donner un avant-goût au public », explique Jacques Béland.

La seule exception à ce système de représentations à la chaîne concerne les deux concerts de Nancy Morency (aujourd'hui et demain) qui interprètera la chanson-thème du Festival « L'hymne à la jeunesse », accompagnée par l'Orchestre symphonique de Québec.

« Je suis prête », annonce tranquillement la chanteuse de 19 ans, trois jours avant la première. Incontestablement, ce concert revêt une grande importance pour elle. Mais Nancy Morency tâche de garder la tête froide. Oui, elle aimerait é-nor-mément faire carrière, comme on dit. Non, elle n'abandonnera pas ses études en droit pour autant. Parce que dans ce métier-là, madame, on ne peut jamais être certaine de rien.

C'est ce que croit également Natalie Plante qui tient encore, à ce moment-ci, à « garder un pied dans le canot de sauvetage ». Voilà pourquoi, au cégep, elle a choisi « sciences humaines avec maths », un cours qui n'a rien à voir avec sa passion de la danse mais qui pourra toujours lui servir si jamais...

Natalie qui a été petit rat dans sa prime jeunesse, ne rêve que des planches. Quand elle en parle, elle s'enflamme et voit déjà son nom sur une affiche.

En face d'elle, sa copine Louise a des visées plus modestes. À ses yeux, la danse (elles font surtout du ballet-jazz) est essentiellement un moyen d'évasion, une façon d'oublier tout et de se retrouver bien au chaud dans la troupe-famille.

Toutes les deux font partie du groupe Int'anse, une formation intercollégiale qui donne deux spectacles dans le cadre du Festival.

Bien sûr, elles sont emballées. Spécialement Natalie qui ramasse ses sous pour se payer l'école de danse l'an prochain et se prépare ainsi à faire le saut dans l'arène professionnelle. « Mais dans ce monde-là, prévient-elle comme pour se faire la leçon à elle-même, on n'a pas d'amis. Il faut jouer du coude. Parce que si tu prends pas ta place, les autres vont le faire pour toi. »

Or, elle veut une place. Elle ne sait trop comment elle va s'y prendre, mais elle y tient. Surtout qu'elle possède beaucoup d'idées et que sa grande ambition, pour l'instant, se nomme: chorégraphie. « Quand j'entends un air que j'aime, dit-elle, je vois le show, les costumes, les éclairages. Tout ce qui me manque ce sont les moyens financiers. Donnez-moi un budget, je te monte l'affaire tout de suite. »

Mais on ne prête qu'aux adultes et Natalie a 19 ans. En attendant, ça coûte rien de rêver et déjà elle se promet d'être accessible, de parler au monde de choses qu'ils peuvent comprendre même si « le monde » manque parfois de sensibilité. Ce sont elles qui le disent: « Les gens sont trop indulgents. Du moment que la musique leur plaît, ils applaudissent. Ils devraient être plus critiques. »

Il faut avouer que, jusqu'à maintenant, la plupart de ces jeunes se sont surtout produits devant un public captif de parents et amis tout disposés à les acclamer.

« C'est sûr que cette fois-ci, ce sera pas tous nos chums qui vont être là », concède Pierre Latulippe, batteur du groupe *Y-Nut*. (Whyt not — Pourquoi pas) à l'affiche aujourd'hui et demain sur la scène de l'Hôtel de ville.

En prévision de cette première apparition publique du groupe, les musiciens de *Y-Nut* ont répété toute la semaine. Mercredi soir, dans une maison de Sainte-Foy désertée par des parents qui-n'en-peuvent-plus, l'ensemble y allait de ses dernières compositions, « du rock progressif style Saga ».

Pour les entendre et les « voir progresser », au moins une douzaine de fans: les blondes, les chums, les frères. Ensemble, on écoute, on boit de la grosse bière et on espère. Quoi ? Que le groupe « marche » voyons donc.

Mais pour ça, il faudra que Martin (au clavier) vende beaucoup de sous-marins, une job qui l'occupe à plein temps depuis qu'il a laissé l'école. Avec son salaire, il paye ses instruments, une dette qu'il aura liquidée dans deux ans. Il aura alors 20 ans et pourra faire l'acquisition de matériel encore plus perfectionné. Parce que dans le domaine, il faut savoir rester à la fine pointe. « C'est pas comme dans le temps des Beatles, croit-il devoir m'expliquer, une simple guitare ne suffit plus. Il faut posséder le meilleur synthétiseur, le super-équipement. »

Et puis, il faut rejoindre le plus de gens possible. Argument massue qui fait que le groupe se nomme et compose en anglais. Remarquez qu'ils n'ont « rien contre » la culture francophone. Mais leurs préoccupations se situent davantage à l'échelle planétaire qu'au niveau national. Et si leurs chansons parlent de guerre, elles n'abordent surtout pas la politique. « Ah ça jamais », lance Pierre Latulippe comme si je venais de nommer Satan lui-même.

Répulsion partagée par les membres du groupe Dan-Marc, un trio qui donne dans le folk et qui existe depuis déjà sept ans.

Âgés de 24 ans, les deux fondateurs de l'ensemble, Marc Chouinard et Daniel Genest, en connaissent énormément sur le métier de musicien on the road. En fait ils pourraient écrire un livre sur la saga du jeune artiste, un peu poète, beaucoup rêveur qui s'en va d'un pas tranquille vers la consécration mondiale.

« Quand j'avais 18 ans, raconte Marc Chouinard, et que je pratiquais dans le sous-sol de l'église, je me disais: dans un mois maximum, on est connu. »

Il a fallu repousser l'échéance. Et depuis, il y a eu beaucoup de concerts dans les bars, « à se faire exploiter par des patrons qui te considèrent ni plus ni moins comme une caisse de 24 », beaucoup de consoeurs aussi. Puis un retour aux études, après deux ans de tournées en province.

Mais, comme Daniel, Marc ne-lâche-pas. Et même s'il se mord les lèvres pour ne plus y penser, il le voit ce bel album neuf avec son enveloppe de cellophane qui fait briller le dessin de la pochette. « Parce qu'un beau jour, ils vont ben finir par avoir besoin d'une relève. »

Mort de Big Mama Thornton

LOS ANGELES (AP) — Willie Mae (Big Mama) Thornton, dont les interprétations abrasives de *Hound Dog* et *Ball and Chain* avaient inspiré Elvis Presley et Janis Joplin notamment, est morte cette semaine à l'âge de 57 ans.

La célèbre chanteuse de jazz a été trouvée morte mercredi soir, présumément à la suite d'une crise cardiaque, à la maison de pension où elle habitait à Los Angeles.

« Sa mort ne fut pas une surprise », a déclaré Tom Mazzolini, producteur du Blues Festival de San Francisco, lors d'une interview téléphonique. « Elle était très affaiblie ces derniers temps. »

«C'était une femme imposante et robuste, a-t-il ajouté, mais quand elle est venue au festival de blues de 1979, elle avait déjà des jambes et des bras amaigris et un ventre protubérant; elle pouvait à peine marcher. »

Née le 11 décembre 1926 à Montgomery, Alabama, Big Mama Thornton était la fille d'un pasteur. De 1941 à 1948, elle fit la tournée du Sud des Etats-Unis avec la « Hot Harlem Review » de Sammy Green, à titre de chanteuse, danseuse et comédienne. Sa corpulence lui mérita son surnom; mais elle trouva son inspiration musicale chez Bessie Smith, Ma Rainey et Memphis Minnie, trois grandes chanteuses des années 20 et 30.

Elle s'établit à Houston en 1948 et enregistra ses premiers disques en 1950, sur étiquette « Peacock Records ». Durant les années 50, elle fit plusieurs tournées avec la « Rhythm and Blues Caravan » de Johnny Otis.

En 1953, elle fut la première à enregistrer *Hound Dog*, la chanson de Jerry Lieber et Bob Stoller dont Elvis Presley fit plus tard le succès qu'on sait. La version de Thornton resta en tête des palmarès « rhythm and blues » durant 14 semaines.

D'autre part, elle écrivit et enregistra *Ball and Chain*, que Janis Joplin devait reprendre plus tard. Elle fut la principale inspiratrice de Janis Joplin, selon Mazzolini.

Big Mama Thornton continua à se produire sur scène jusqu'à la fin des années 70. Elle chanta notamment au théâtre Apollo de New York, au Festival de jazz de Monterey et au Newport Folk Festival, et fit plusieurs tournées en Europe occidentale. Elle vint aussi à plusieurs reprises au Québec, où elle était très appréciée.

Cinq sculpteurs en symposium à Longueuil

EXPOSITIONS

HEDWIDGE ASSELIN

Sait-on qu'un symposium de sculpture a lieu en ce moment tout près de Montréal ? Sous le titre « Traversée », cinq sculpteurs se sont réunis dans un cimetière en devenir, le long du fleuve à Longueuil pour réaliser cinq sculptures monumentales devant le public. Serait-ce le lieu retiré (il est situé derrière le Complexe rive-sud d'Alfred Dallaire Inc., 2750 Marie-Victorin est) ou l'environnement qui rebute les gens mais il n'y a personne pour observer la démarche de ces artistes. Et c'est dommage car c'est l'occasion d'observer le processus de réalisation d'une pièce depuis les dessins préparatoires jusqu'aux travaux de finition.

De plus, deux techniques différentes sont en présence : Jacques Carpentier et Richard Klode soudent et assemblent l'acier, Guerino Ruba, Aurelio Sandonato et Dominique Valade taillent le granit. Ils utilisent un outillage hautement spécialisé, qui se retrouve sur le chantier grâce à la collaboration de dirigeants d'une douzaine d'entreprises. Dans un granit rose, le minimaliste Sandonato retrouve une forme renflée qui ressemble au gonflement d'une vague et la pierre soigneusement polie reflète la lumière. Richard Klode, s'inspirant du thème « Terre et eau », assemble des pièces en acier en forme de pétales autour de deux tiges. « Germinal », qui sera peint en rouge, représente des graines qui sortent du sol.

Pour sa part, Carpentier relie deux longs tubes verticaux d'un lien d'acier fixé au centre. Il chosit aussi le rouge pour son symbolisme, le sang qui circule dans les veines, et le fait que cette couleur s'adapte bien à la nature en toute saison. Des dessins sur les murs de l'atelier provisoire disent que la simplicité apparente de la pièce est le résultat d'un soigneux calcul.

Guerino Ruba à l'oeuvre au symposium de Longueuil (Photo Linda Brabant)

L'oeuvre de Dominique Valade tient à la fois de la taille directe et de l'assemblage puisqu'elle travaille sur plusieurs blocs de granit. Deux piliers supporteront trois pierres et donneront l'impression d'un portail. Corynthe et sa porte des Lionnes nous vient à l'esprit ou Stonehenge. Ces artistes sont très intéressants à observer et nous permettent d'entrer en contact avec la genèse de l'oeuvre. L'événement est accessible au public, tous les jours de la semaine de neuf heures à vingt heures, jusqu'au 15 août et j'invite fortement les gens à aller les voir. Ils pourront de plus visiter une exposition des oeuvres de ces artistes et d'autres à la galerie Aline Dallaire située au sous-sol du Complexe rive-sud.

Des oeuvres cinétiques, métalliques et picturales se partagent trois salles et représentent différentes tendances de l'art d'aujourd'hui. Des dessins représentatifs à la mine de plomb de Stella Cosma, bien faits, décorent l'une de ces salles. Dans celle réservée aux sculpteurs, Dominique Valade présente de très beaux dessins préparatoires à son oeuvre sculptée et Jaroslar Bélik nous fascine avec la précision de ses sculptures cinétiques. Dans la troisième salle, Laurent Larouche montre des collages intéressants.

★

« Tout l'art du monde » est une exposition préparée par le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration et qui comprend 40 oeuvres sélectionnées par un jury composé d'experts en arts visuels, parmi 263 oeuvres proposées par des artistes québécois originaires de 54 pays. Cette première exposition collective, qui représente l'amorce d'une plus grande diffusion des oeuvres de ces créateurs et créatrices, est présentée à la gare maritime du Vieux Port. Le choix comprend sculptures, peintures, gravures et dessins. L'accrochage n'aide en rien les différentes oeuvres, qui semblent perdues dans cet espace trop grand, fait plutôt pour d'immenses tableaux. Le choix, par contre, est intéressant et recoure différentes tendances. On retrouve des peintres connus dont Miljenko Horvat. Son tableau, « La petite soufrière » traduit un geste brutal par de larges traits noirs sur un fond blanc et gris d'une matière intéressante. Simoniu, autre peintre gestuel, nous offre une « Vénus » sur fond bleu. Le geste, comme une torsade, s'apparente à la Vénus de Willendorf de la préhistoire ou celle callipyge de Naples. Un tableau très coloré de Cantieni joue à la fois sur le cadre dans le cadre et la citation d'oeuvres de Léger, le cubiste français.

Des oeuvres sur papier fait main, belles de matière et sensibles de couleurs, Gebra de Sylvia Safdie entre autres, côtoient des gravures plus traditionnelles comme celle de Carlos Collado, très belle eau-forte et aquatinte aux noirs et cuivres profonds. Plus connue mais toujours aussi puissante, la détrempe à l'oeuf de Jan Menses, intitulée Klippoth, offre de beaux contrastes de noir et blanc. Un bel « Éléphant » nous fait découvrir Sean Rudman, le peintre, mais la technique de la gravure apparaît dans les petits traits incisifs. Ilawa Isehayek présente une oeuvre qui tient à la fois de la sculpture et de la peinture. Une table découpée dans du contre-plaqué sort du tableau de même que deux personnages, l'un suspendu, l'autre debout sur le sol.

Un acrobate et un jeune démonstrateur au poing levé semblent s'adresser au jeune Dandy au costume rose du tableau. De couleurs assez crues, c'est l'oeuvre la plus dérangeante de cette exposition. Quelques rares sculptures plutôt intéressantes rappellent l'indifférence des collectionneurs en général pour cet art.

Pour l'amusement de l'esprit, il faut voir l'exposition de François Dallegret à Section a, 4816 bis avenue du Parc. Dans ces locaux de la revue d'architecture, Dallegret fête le 20e anniversaire de son arrivée au Canada. D'objets ludiques aux critiques ironiques de notre environnement, nous retrouvons les meilleurs moments du designer. Il faut remarquer sa table pyloue qui rappelle le massacre du paysage québécois par Hydro-Québec. Sur la table un petit éventail électrique permet à un drapeau québécois de rester bien droit . . . On peut voir aussi des projets d'aménagement urbain non traditionnels et colorés mais dont le dessin s'impose par l'intelligence des formes. Il faut voir cette exposition pour en ressortir le sourire aux lèvres.

AVIS DE RECHERCHE — L'hôpital Royal-Victoria recherche ce tableau peint en 1910 par Georges Delfosse. Intitulée *L'hôpital Royal-Victoria*, la toile, qui mesure 48 po. sur 72 po., représente l'hôpital vu de l'avenue des Pins au crépuscule. Toute personne pouvantfournir des renseignements pertinents pour retrouver ce tableau est priée de téléphoner au 842-1231, poste 702.

Le tour du monde en poche

Suite de la page 17

connue, sinon un peu oubliée. Michèle Sarde nous propose dans ce gros livre un portrait de l'écrivain aux prises avec son époque et avec une oeuvre qu'elle entreprit à l'instigation d'un premier mari, ce Willy qui tout en l'exploitant la mit sur la piste de l'écriture, si on peut dire. On en apprend autant sur les moeurs de l'époque où vécut Colette, sur la mentalité dominante et l'air du temps, que sur les péripéties qui ont conduit la petite bourguignonne qui posait nue à devenir, livre après livre, la merveilleuse styliste des *Vrilles de la vigne* et de *La naissance du jour*.

Le messager, roman de Leslie Hartley. Traduit de l'anglais par Denis Morrens et Andrée Martinerie. Domaine étranger, 10/18, 412 pages. — Il suffit de traverser la Manche pour retrouver un paysage, un climat et un ton que Losey avait si bien rendus dans The Go-Between, film dont Pinter avait écrit les dialogues à partir du roman éponyme. J'ai gardé un souvenir très vivant de cette magistrale adaptation, et c'est donc avec un certain plaisir que j'ai pris connaissance de l'oeuvre de Hartley, romancier mort en 1972 et dont le nom même m'était inconnu. C'est un roman à l'anglo-saxonne, descriptif, sans effets trop visibles, captivant comme un Stevenson ou un James. L'auteur emploie un vieux truc — celui du Journal trouvé dans une boîte et qu'il nous présente le plus simplement du monde. L'important n'est pas là, mais dans la charge émotive du récit.

L'herbe qui ne meurt pas, roman de Yachar Kémal. Traduit du turc par Ménevver Andac. Folio no 1546. Gallimard, 572 pages. — Prix du meilleur livre étranger en 1978, ce roman clôt la trilogie. Au-delà de la montagne, Kémal ayant d'autre part publié une trilogie intitulée *Les seigneurs de l'Aktchasaz* et la série de Mèmed qui l'a rendu célèbre dans son pays où il a connu la prison, simplement pour avoir milité dans le Parti ouvrier. Comme dans tous les romans qui sortent de sa plume, on trouve des héros simples, prompts à agir, avec violence la plupart du temps, pour régler leurs affaires. Elles sont nombreuses, elles se croisent, ces affaires d'ordre personnel et d'ordre politique aussi. Ceux qui ont vu les films de Gutnez ne seront pas trop dépaysés. Kémal, comme toujours, traite ses drames paysans comme s'ils devaient naturellement entrer dans la légende. Dans ce roman, des paysans descendus de leurs montagnes pour la cueillette du coton se prennent aux cheveux et pas seulement pour rire. Le réalisme du récit fait bon ménage avec un assez plaisant côté Mille et une nuits.

Le voyage en Orient de Hermann Hesse. Traduit de l'allemand par Jean Lambert. Biblio/Livre de Poche, 122 pages. — Après ce détour par la Turquie, nous revenons en Allemagne, le temps de faire connaissance avec le grand romancier Hesse qui, après avoir fui sa patrie pour devenir citoyen suisse, éprouve le besoin d'aller aux sources d'une sagesse longuement conquise, ce qui l'amène à faire ce *Voyage en Orient* qui a tout d'un conte philosophique. Récit initiatique qui a les charmes et les défauts de ce genre de littérature un peu didactique, ce *Voyage* plaira à ceux qui croient qu'en cherchant sa voie on la trouve fatalement. Je préfère, quant à moi, le Hesse nouvelliste, celui de *Le poète chinois*, recueil également réédité dans Biblio (no 3046).

Victoria de Knut Hamsun. Roman traduit du norvégien par Ingunn Guilhon. Introduction, bibliographie et chronologie par Régis Boyer. GF Flammarion, no 422, 190 pages. — Allons un peu au nord, en Scandinavie, où le Norvégien nobelisé Knut Hamsun a situé son oeuvre abondante. *Victoria* est une histoire d'amour passablement tragique, tout comme maintes oeuvres du même auteur, à commencer par *Mystères*, son roman le plus fort, exception faite de *La faim* que tout lecteur curieux a dû lire un jour ou l'autre. Des tabous sociaux rendent impossible l'amour du fils d'un meunier et d'une riche jeune fille. La mort rôde aux alentours et ça sent le romantisme à plein nez, mais on marche là-dedans à grandes foulées, même si le thème est archiclassique, peut-être parce que Hamsun sait magistralement raconter n'importe quelle histoire. De l'excellente édition, soit dit en passant, Flammarion n'ayant pu choisir un meilleur guide que Régis Boyer.

La fortune de Fletch de Gregory McDonald. Roman traduit de l'américain par Jean-Paul Gratias. Engrenage international, no 98, 309 pages. — Revenons en Amérique où McDonald, le plus jeune des homonymes, prénommé Gregory celui-là, et deux fois lauréat du prix Edgar Poe. Probablement l'un des quatre ou cinq meilleurs auteurs de romans policiers aux USA, McDonald a créé deux héros, un journaliste — Fletch — et un policier — Flynn — qui parfois se rencontrent pour notre plus grand plaisir. Ancien journaliste, McDonald pratique un humour dévastateur, un brin anarchisant, quoique pas autant que son collègue Westlake. Dans *La fortune de Fletch*, il nous convie à un colloque de journalistes où des agents de la CIA, misant sur le fait qu'il a fraudé le fisc, contraigne Fletch à espionner ses confrères. Un meurtre vient compliquer toute cette affaire qui sert de prétexte à une description assez dure du milieu journalistique américain. C'est écrit sans fioritures, mais très brillamment, sans un moment creux.

Raymond Chandler, le gentleman de Californie, une biographie de Frank MacShane. Points-Seuil, 360 pages. Traduit de l'américain par Paul Couturiau et Yves Stravidès. — Contrairement à ce qui se passe ailleurs, les universitaires américains ne craignent pas de consacrer des années de travail à des auteurs de romans policiers, comme c'est le cas de MacShane. Sa biographie vient combler une lacune en permettant aux admirateurs de Chandler de faire le point à la fois sur l'oeuvre et la destinée du créateur de Marlowe. C'est très bien fait, sans jargon ni prétention aucune, et le lecteur ne se sent jamais traité comme un imbécile. Chandler, malheureux aux USA mais incapable de faire sa vie en Angleterre, finira par adopter la Californie et s'en faire le portraitiste désabusé. Miné par l'alcool, comme Hammett et Thompson qui partagent avec lui la même vision désespérée de l'Amérique, Chandler a puissamment contribué à créer cette mythologie du roman noir qu'essaient de perpétuer des dizaines de disciples plus ou moins doués. Si on a lu Chandler avec plaisir, on revivra volontiers sous la conduite de MacShane les épisodes un peu pathétiques de son existence.

Pour finir, je m'en voudrais de ne pas signaler la réédition de *Fais pas ta rosière* (The Little Sister) de Raymond Chandler, dans Carré noir no 254. On retrouve le célèbre Marlowe, détective privé un peu désabusé, un peu romantique, qui patauge dans les misères humaines avec, pour arme principale, un code de l'honneur que l'humour sauve du ridicule. Dans ce roman, situé comme toujours en Californie, Marlowe se laisse embringuer dans une histoire impossible par une jeune fille dont la soeur est dans un joli pétrin. Mais on se fiche un peu de l'intrigue, séduit surtout par le ton du récit et par la description à l'emporte-pièce mais toujours efficace d'un univers où Chandler ne se sentait pas à l'aise.

Montherlant

Suite de la page 18

et de Virgile, d'admirer davantage l'exercice d'école poussé à l'excellence que le résultat d'une nécessité impérative. Ce serait oublier que le jeune écrivain lui-même s'avance masqué, déjà paré de tous les ornements en clinquant d'une sensualité exaspérée et cruelle. Ce n'est pas rien en tout cas, à cet âge où l'expérience acquise ne peut suppléer un grand talent, de doter d'une pensée personnelle les phrases langoureuses et complices d'Anatole France ou de Pierre Louys. Montherlant se dégage de sa chrysalide.

Mort de l'écrivain Guillermo Diaz Plaja

BARCELONE (Reuter) — L'écrivain et académicien Guillermo Diaz Plaja, l'un des plus célèbres spécialistes de l'histoire littéraire espagnole, est mort hier à l'hôpital de Barcelone des suites d'une affection rénale. Il était âgé de 75 ans.

M. Diaz Plaja, qui était né à Barcelone, avait étudié le droit, la philosophie et les lettres dans cette ville, et était membre de l'Académie royale de langue espagnole.

Outre de nombreux essais et recueils de poèmes, il avait écrit une histoire et plusieurs anthologies de la littérature hispanique, et enseigné dans diverses universités européennes, américaines et africaines.

Détail de
Promenade à âne
Une oeuvre magistrale à découvrir

BOUGUEREAU

Jusqu'au 23 septembre
Du mardi au samedi de 10h à 17h, le jeudi jusqu'à 21h
Le dimanche de 11h à 18h

Musée des beaux-arts de Montréal
1379, rue Sherbrooke ouest Téléphone: (514) 285-1600

Présentée avec la généreuse collaboration d'AIR CANADA

Renseignements sur les ateliers Bouguereau: 285-1600

SALVADOR DALI
LA CONQUÊTE DU COSMOS II
Suite de 6 litographies (99 x 70 cm). (Gravures à l'eau forte estampées et numérotées) exécutées et signées par Dali lui-même.
Lundi à samedi de 10 à 20 heures
Lat Dior
(514) 935-5392
1610 Sherbrooke O., Porte 4
(X Guy & Métro Guy)
Montréal H3H 1E1

Charles Eames, fauteuil et repose-pieds, 1957

La Collection Liliane Stewart de Design international depuis 1940

Collection du Musée
L'exposition comprend entre autres des meubles, des textiles, des objets en verre et en céramique créés depuis 1940 par des designers de renommée mondiale dont Marcel Breuer, Frank Lloyd Wright, Charles Eames, Isamu Noguchi...

Jusqu'au 9 septembre 1984

Animation musicale
tous les jeudis et dimanches de 14h à 16h jusqu'au 19 août 1984

Programmes éducatifs:
Visites commentées.
Activités offertes aux groupes scolaires du primaire, aux garderies et aux camps de jour.

Sur réservation: (514) 259-2575

Château Dufresne
Musée des arts décoratifs de Montréal
Pie IX et Sherbrooke (métro Pie IX) — Ouvert du jeudi au dimanche de 12h à 17h — Renseignements: **(514) 259-2575**

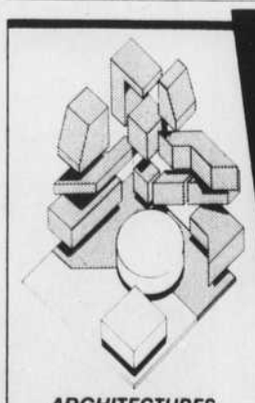

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN
MONTRÉAL
CITE DU HAVRE
MONTREAL
TÉL. 873-2878

ARCHITECTURES DU MUSÉE
1er juillet – 16 septembre
Présentation de projets soumis au récent concours d'architecture pour la relocalisation du Musée au centre-ville.

3e BIENNALE DE LA TAPISSERIE DE MONTRÉAL
1er juillet – 12 août
Sélection d'oeuvres retenues par un jury international et regroupant 27 artistes canadiens.

TIES THAT BIND: FIBRES
1er juillet – 12 août
Film de Vincent Tovell

ENTRÉE LIBRE

Gouvernement du Québec, Ministère des Affaires culturelles, Musée d'art contemporain
Autobus 167, stations McGill et Bonaventure

TRANSITIONS: THE LANDSCAPE
TRANSITIONS: LE PAYSAGE
3 juillet — 9 août
Réalisation du service de la photographie de l'Office national du film
Info: **739-2301**

CENTRE SAIDYE BRONFMAN
YM-YWHA & NHS, 5170 Côte Ste-Catherine
lundi — jeudi de 9h à 21h
vendredi et dimanche de 9h à 17h
autobus: 129, 17. Métro: Côte Ste-Catherine

GALERIE 13
Artistes de la Galerie
Jusqu'au 29 juillet
Fermeture d'été du 30 juillet au 11 septembre
3772 Saint-Denis, Montréal
Tél.: (514) 288-5903
du mercredi au dimanche inclusivement de 12h à 18h.

LES ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR 286-1200

Antonieta et *The Neverending Story*

Des affres de l'Histoire aux joies du merveilleux

CINEMA

FRANCINE LAURENDEAU

L'oeuvre de Carlos Saura est multiple et fascinante. Patiente introspection des jardins secrets et terrifiant tableau des moeurs familiales de la bourgeoisie franquiste (*Cria Cuervos, Elisa, vida mia*), dénonciation de la torture (*Les Yeux bandés*), humour féroce (*Maman a cent ans*) ou éclatement musical et passionnel (*Noces de sang* et *Carmen*), chacun de ses films mérite d'être vu et gagne à être revu parce que sa richesse et sa complexité ne se livrent pas d'un seul coup. Ainsi, derrière l'anecdote d'*Antonieta*, se révèle la description, passionnante, d'un pays et d'une époque mouvementée de son histoire.

Isabelle Adjani, dans *Antonieta*

Préparant un livre sur le suicide de femmes au XXe siècle, Anna (Hanna Schygulla) découvre dans les archives de la Préfecture de Police de Paris un fait divers qui l'intrigue: en 1931, une jeune Mexicaine, Antonieta Rivas Mercado, se suicidait d'une balle en plein coeur dans la cathédrale Notre-Dame de Paris. Anna part donc illico pour Mexico et nous allons avec elle revivre le destin exceptionnel d'Antonieta (Isabelle Adjani).

Fille choyée d'un architecte célèbre, intelligente, riche et belle, par surcroît, Antonieta se passionne pour les courants nouveaux qui remettent en question la culture européenne. Mais ses compatriotes sont trop occupés par les luttes sociales qui secouent le pays et par la recherche d'une identité mexicaine pour trouver le temps de s'intéresser à Jean Cocteau ou Erik Satie. La jeune femme aura donc le courage de plonger elle aussi dans l'arène politique et de mettre ses énergies au service d'une idéologie et d'un homme, Jose Vasconcelos, intellectuel utopiste.

J'avais du mal à imaginer Isabelle Adjani en Mexicaine. Elle incarne au contraire avec justesse ce personnage de femme d'une liberté d'esprit étonnante pour son époque (et pas si fréquente à notre époque). Adjani traduit surtout l'inquiétude d'une âme insatisfaite parce qu'éprise d'absolu. Antonieta devait toute sa vie aimer platoniquement et sans espoir le peintre Manuel Lozano (probablement homosexuel) avant d'emprunter les routes ingrates de l'exil et de se convaincre de sa totale inutilité.

Mais ce qui est vraiment captivant dans ce film c'est son côté documentaire. Les extraits d'archives (entre 1910 et 1916, le cinéma mexicain a produit un nombre important d'actualités et de documents sur les événements de la Révolution) rappellent à notre mémoire les épisodes sanglants où s'illustrèrent des héros populaires comme Pancho Villa ou Emiliano Zapata.

Et surtout, le metteur en scène sait reconstituer le climat de cette période troublée où les attentats étaient monnaie courante et où on risquait chaque jour de mourir d'une balle perdue. Il y a dans *Antonieta* des scènes de batailles rapides et bien menées, assez surprenantes de la part d'un cinéaste en général plus enclin à l'analyse psychanalytique. Il y a aussi des moments d'une irrésistible drôlerie: on n'oubliera pas ces paysans respectueux et farouches venus demander à Vasconcelos une étrange absolution...

Le rôle de l'Amérique dans la politique mexicaine, tel qu'évoqué par Saura et son scénariste Jean-Claude Carrière, est particulièrement édifiant... De même que l'attitude des bons prêtres de Notre-Dame de Paris dont les archives, comme c'est curieux, n'ont conservé la trace d'aucun suicide... (Mais je parie qu'ils se souviennent de la date de la conversion de Paul Claudel !)

Cela dit, on se passerait bien du personnage stéréotypé de la « femme moderne » joué sans conviction et avec une nonchalance étudiée par Hanna Schygulla. — « Que fais-tu cet après-midi, ma chérie ? » lui demande aimablement son compagnon en lui apportant une tasse de café. — « Je pars pour le Mexique, je ne sais quand je reviendrai, occupe-toi du chat », lui répond-elle distraitement, le regard ailleurs, comme si le pauvre garçon ne comptait vraiment que pour du beurre... Et puis surtout, on nous sert une version doublée en français de ce film qui se passe presque entièrement au Mexique. C'est très gênant. Au Parisien.

★

C'est avec impatience que j'attendais le deuxième long métrage de Wolfgang Petersen, le réalisateur allemand de *Das Boot*. *The Neverending Story* est une un film pour enfants, tourné en anglais. C'est l'histoire sympathique d'un petit garçon (Noah Hathaway) dont le seul défaut est de sécher l'école pour se plonger avec délices dans le monde merveilleux des grands classiques de la littérature enfantine. Cette propension au rêve lui vaut de participer, par livre interposé, à une fabuleuse aventure où il finira par jouer un rôle déterminant.

The Neverending Story a le mérite d'aller à contre-courant et de proposer aux jeunes de retrouver les joies de la lecture, à une époque où l'on valorise surtout les cours de maths et le maniement des ordinateurs. Il y a de bons moments dans ce film qui a coûté très cher et qui emploie les techniques les plus sophistiquées pour composer une galerie d'êtres fantastiques.

Cette imagerie est malheureusement fort lourde et parfois grossière, comme par exemple le monstrueux mangeur de pierres. Et je trouve que le message, tout sympathique qu'il soit, est fastidieusement ostentatoire. Il serait dommage que, pour ces raisons, le film rate sa cible. Au Loews, au Westmount Square et au Fairview.

Michel Goulet: vivre et créer à la limite de soi

JULIE STANTON

SAINT-JEAN-PORT-JOLI — Terminé ce *Rendez-vous international de sculpture 84*, ses confrontations, ses ratages, ses brouillages de pistes. Sur le terrain restent les oeuvres. Comme des traces sur le coeur, comme l'inventaire du coeur. Et s'y entend battre celui de l'artiste, toutes les intensités d'être et de faire. À même la forme et le matériau, un héritage artistique mais plus encore. Un témoignage de vie, des choix. Et là, sous le feuillage, tout près de cette sente qui mène au fleuve, une maison fragile et sans toit signée Michel Goulet, sculpteur-bâtisseur.

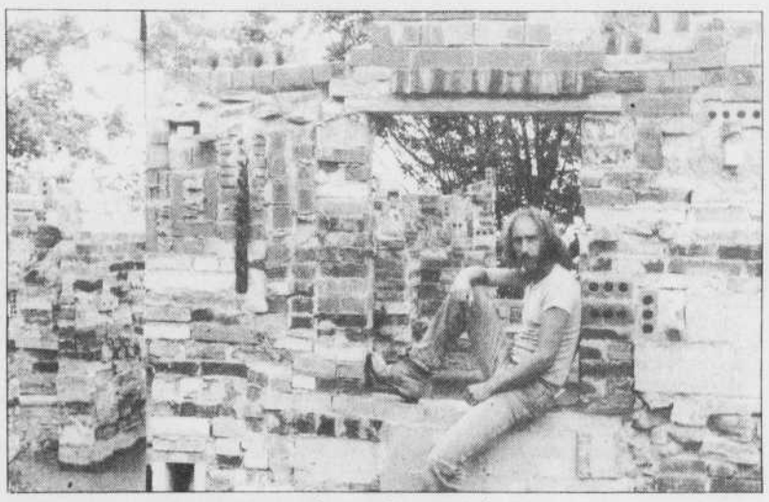

Michel Goulet et sa maison « Sans toit sans toi »

Maître-d'oeuvre de cette maison « sans toit sans toi », Goulet a cependant bénéficié ici de l'aide de collaborateurs. Des centaines de collaborateurs en la personne de tous ces amis, visiteurs, artistes, artisans, à qui il a demandé de poser une brique et que cette maison soit la leur. Sous un soleil de plomb, le vent parfois, des familles entières y sont allées de leur imagination, reflétant dans le geste et la « corvée » les rapports humains qui se tissent généralement à l'intérieur des maisons. Debout ou à plat, sur le côté ou à la verticale, trouée, lignée, lisse et qu'elle soit rouge, blanche ou noire, on a pris le temps de choisir sa brique comme si on choisissait le pilier même de ses jours. Et de la cimenter là, exactement là, où d'étranges pulsions secrètes conduisaient la main. Aujourd'hui, plus de 7,000 briques appartenant à 300 types différents, 10 tonnes de pierres et je ne sais combien de voyages de mortier donnent à voir cet émouvant espace à ciel ouvert. Et fragile, il me semble. Comme Goulet, le romantique.

L'allure plutôt bum, sur le visage les traces de ses nuits blanches, ses dérives alcoolisées, les petits matins overdosés à la caféine. Une voix à la Claude Dubois. Une peine d'amour partout et maintenant le mot « amour » même au singulier s'écrira au pluriel. Et, comme les traces du visage, l'oeuvre tout entière de l'artiste se veut marquée. Timide et à fleur de peau Michel Goulet, troisième au palmarès que le critique d'art du DEVOIR, Gilles Daignault, s'est amusé à dresser, en décembre 83, en répertoriant les 10 meilleures expositions de l'année. C'est une insolite table de métal, aux pattes qui tiennent à la fois du jeu de mécano et du style colonial, qui a valu cette symbolique reconnaissance au si peu orthodoxe professeur de sculpture, du département d'arts visuels de l'Université d'Ottawa, qui exposait alors à la galerie Joliet une oeuvre « faisant autant le point sur une dizaine d'années du travail de l'artiste que sur la pratique sculpturale en général ».

Cicatrices du temps, fragilité de celui qui dit être né et mort plusieurs fois mais, que tout compte fait, être né une fois de plus, un peu par hasard, beaucoup par plaisir et par amour, à Asbestos un certain jour d'été. Il dit aussi avoir toujours travaillé dans des systèmes précaires, parce qu'incapable d'assurance. Aller au bout des limites. Monter des panneaux d'acrylique fragiles et dispendieux, savoir que toucher tel ou tel élément entraîne inévitablement la chute de l'objet, le marque à tout jamais, le brise peut-être. Le faire tomber ! Aller au bout des limites. Maintenir cette tension, cette exaspération nécessaire à la création. Comme l'arc bandé pour que vole la flèche et que la flèche surtout n'atterrisse jamais ! Le désir n'est-il pas plus intense que sa réalisation, le projet de l'oeuvre plus que l'oeuvre ?...

Ce projet, cette maison, il y a longtemps que le sculpteur l'avait en tête. En fait, c'est surtout son mode d'élaboration qui l'habitait. La collaboration de l'autre. Jusqu'où peuvent aller les limites entre l'autre et soi-même, quand ce soi-même s'adonne, par exemple, à être artiste. Goulet — qui, en 1980 participait aussi au Symposium de Chicoutimi — a d'abord présenté un projet similaire (mais cette fois il s'agissait d'un mur) dans le cadre d'un concours pour l'éventuel Musée de l'homme, à Québec. Projet refusé !

« Ils ont eu peur ! Mais aujourd'hui, je sais que j'ai raison en demandant la collaboration du public à certaines oeuvres. À ce moment, tu as la population de ton côté, des gens pour qui l'objet, la sculpture devient alors une petite partie d'eux-mêmes. Ils posent un geste tout simple en se disant que l'artiste croit en ce geste, qu'il ne veut pas rire d'eux. Ça devient leur mur, leur brique, leur maison. (Ça aurait pu devenir leur Musée !) Je l'ai vu. À Saint-Jean-Port-Joli on a construit quelque chose ensemble. En oubliant de parler d'art ! Le mur, la maison, je sais que c'est de l'art. À la limite peut-être mais à un moment donné, il faut qu'un art soit à la limite de ce qu'il est, si on veut le pousser plus loin.

« Mon métier, ce n'est pas seulement de réfléchir intellectuellement sur les choses, c'est de me fabriquer des exemples sur lesquels je réfléchis. Me donner des choses à voir. Mais je ne suis pas un fabriqueur d'objets parce que je veux sentir ma main toucher la matière. J'aime surtout placer des matériaux. Organiser des matériaux, des idées une à côté de l'autre et puis les lier. Prendre deux éléments et les poser l'un sur l'autre, les comparer, les additionner. Je ne me lasse pas de tenter de percevoir les matériaux, les gens et les choses. Voir quelles limites on peu finalement atteindre. »

Goulet, qui se définit comme un être essentiellement culturel, n'aime pas spécialement la campagne. Même s'il y a vécu 10 ans, dans trois maisons qu'il a évidemment bâties ! Non, les petits oiseaux, les fleurs et les lacs qui ne bougent jamais, très peu pour lui maintenant ! Sous la menace d'un éventuel étouffement psychologique, et d'un réel manque de challenge, il a déménagé ses pénates à Montréal où il vit fort heureux de sentir la cohue, le coude à coude. Le rythme d'une vie perturbée qui va te chercher et qui t'use... à la limite ! L'infernal rythme: nuits blanches, alcool, fête des sens, petits matins. Café très fort, le DEVOIR, l'atelier et puis l'enseignement. « J'aime enseigner, je ne professe pas », dira-t-il, en parlant de cette nouvelle génération qui aura réussi à se départir de certains maux dont la sienne souffrait: « J'aime être pris par de nouvelles questions, de nouvelles réponses, de nouvelles questions. Être à l'écoute. J'éprouve une très grande soif pour ce qu'on me dit. C'est une bonne façon de me charmer »... avec aussi Bob Dylan, la seule musique qu'il écoute depuis 25 ans, depuis le jour où il a découvert un poète qui disait son quotidien, ses sentiments, ses désirs et ses frustrations sans pudeur. À faire rêver un sculpteur ! Mais ne demandez pas à Michel de nous répéter les mots de ses chansons qu'il fait jouer à longueur de journée, il n'en a pas la moindre idée. À chaque fois que Dylan chante, c'est toujours la première fois:

« Dylan est un compagnon dont j'accepte les dérives, parce qu'il les fait par besoin, en espérant qu'elles soient bien reçues. Je suis un sentimental et un humaniste attardé qui croit encore que, pour ce que l'on aime, il n'y a pas de prix, trop élevé, pas d'heures trop longues, pas de travail trop dur, pas de nuits trop courtes.

« Je pense qu'un artiste est un papier carbone placé entre deux feuilles blanches. Tout ce que la société vit, expérimente, elle l'inscrit sur une feuille blanche, le premier papier carbone l'inscrit sur la seconde et ainsi de suite. Les ratures seront corrigées sur la première feuille et peut-être sur les autres. Le premier papier carbone subira plus de pression et laissera une meilleure empreinte mais s'usera plus vite (il se brisera peut-être). Si l'histoire garde la copie originale et les premières copies, au mieux, elle jettera les carbones à la poubelle. Je veux être le premier carbone. Quitte à servir plus loin dans la pile... » Plus loin, à la limite.

James Mason est mort

LAUSANNE (AFP) — L'acteur britannique James Mason est mort vendredi matin d'une crise cardiaque, au centre hospitalier universitaire du canton de Vaud à Lausanne à l'âge de 75 ans, a-t-on appris de bonne source.

L'acteur, qui était né en 1909 à Huddersfield (Yorkshire, Grande-Gretagne), s'était installé en 1962 en Suisse, après avoir vécu aux Etats-Unis de 1946 à 1962. James Mason vivait dans sa villa à Corseaux, un petit bourg de 2,000 habitants, sur les hauteurs du lac Leman entre Vevey et Montreux.

James Mason, qui avait gardé sa nationalité britannique, et sa femme s'étaient bien intégrés à la communauté de ce petit bourg. « Il avait choisi de vivre ici sans doute en raison de la tranquilité de ce village à vocation résidentielle », a déclaré à l'AFP M. John Ansermet, agent municipal à Corseaux.

En dehors du cinéma, l'acteur se passionnait pour les oiseaux et les fleurs.

L'acteur britannique est resté très actif dans les dernières années de sa vie. Il a notamment participé en 1983 au tournage d'un long-métrage suisse à très petit budget, réalisé entièrement dans la région de Vevey. Ce film, *Alexandre*, du jeune cinéaste suisse Jean-François Amiguet, raconte l'errance de deux adultes en mal de communication. James Mason y interprétait le rôle d'un père un peu faible, mais compréhensif.

Paradoxalement, pour un homme qui a si souvent été à l'écran un « looser », un traître, un alcoolique, James Mason aura mené une vie tranquille. Marié pendant 23 ans à l'actrice britannique Pamela Kellino, dont il a eu un garçon et une fille, il a divorcé en 1964 et s'est remarié en 1971 avec l'actrice australienne Clarissa Kaye. Il a publié un livre de souvenirs: *Before, Forget.*

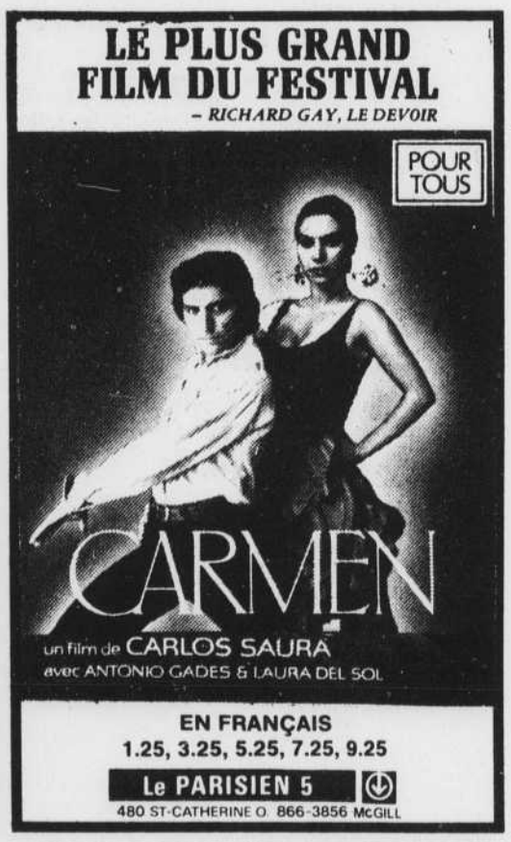

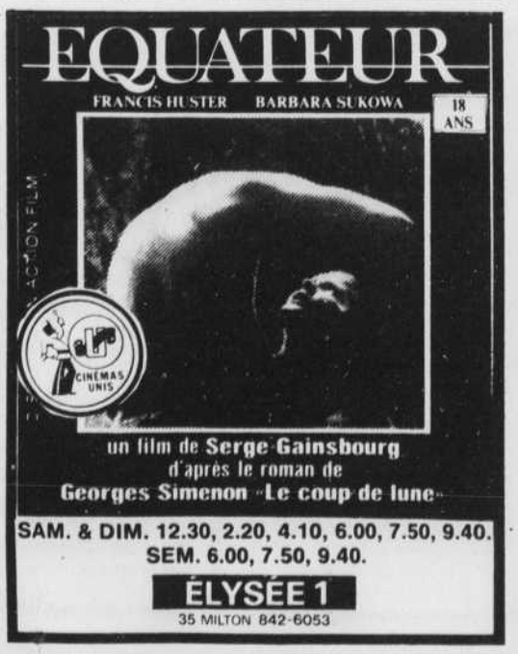

AVIS PUBLICS

Ventes en justice

Conditions et Renseignements

1. Les ventes judiciaires ont lieu aux adresses ci-dessous mentionnées.
2. L'enchérisseur doit en payer le montant immédiatement et en argent comptant.
3. Il est préférable de téléphoner au bureau de l'officier instrumentant le matin de la vente en cas d'annulation.

La Chambre des huissiers du Québec

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, NO: 500-02-017525-846. SERVICES C.E.J. INC. demandeur -vs- ANDRÉ G. PRIMEAU défendeur. Le 9 août 1984, à 11:00 heures au bureau d'affaires du défendeur au No 210 rue Montarville en la cité de Boucherville, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 2 tables bois et chrome, 1 étagère en bois 7 sections, 1 lot de livres de loi, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. MICHEL KOHLHUBER, 288-6317, huissier. Montréal, 28 juillet 1984.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, NO: 500-02-017233-847. GARAGE PICARD INC. demandeur -vs- VITRERIE D'AUJOURD'HUI (1983) LTÉE défenderesse. Le 10 août 1984, à 10:30 heures à la place d'affaires de la défenderesse au No 8040 rue Chamilly en la cité de St-Léonard, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: caisse enregistreuse Olivetti, 1 camion blanc Ford 1980, réfrigérateur Viking, 1 lot de rampes aluminium, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. MICHEL FISET, 288-6317, huissier. Montréal, 28 juillet 1984.

Province de Québec, District de Abitibi, COUR PROVINCIALE, NO: 605-32-000452-838. ME MARIUS GAUTHIER ET AL demandeurs -vs- ME JOSE DESROSIERS défendeur. Le 10 août 1984, à 10:00 heures au domicile du défendeur au No 3730 rue Rosemont en la cité de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause consistant en: 1 set de salle à dîner, bibliothèque en bois 4 sections, 1 tv couleur Toshiba 16", etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. MICHEL FISET, 288-6317, huissier. Montréal, 28 juillet 1984.

Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE, NO: 88451. VILLE DE ST-LÉONARD demanderesse -vs- ARENA CARLO défendeur. Le 8 août 1984, à 10:00 heures au domicile du défendeur au No 9118 rue Chambelle en la cité de St-Léonard, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 enregistreuse Teac, 1 vidéo Sanyo UCR, 1 vidéo cassette Sanyo, 1 tv couleur Sanyo 20". Conditions: ARGENT COMPTANT. MICHEL FISET, 288-6317, huissier. Montréal, 28 juillet 1984.

Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE, NO: 88491. VILLE DE ST-LÉONARD demanderesse -vs- MONIQUE LEXIMA défenderesse. Le 9 août 1984, à 10:00 heures au domicile de la défenderesse au No 6240 rue Lachenaie en la cité de St-Léonard, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 tv couleur 20" Zenith. Conditions: ARGENT COMPTANT. MICHEL FISET, 288-6317, huissier. Montréal, 28 juillet 1984.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, NO: 500-02-056887-834. BANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPÉRIALE demanderesse -vs- PIERRE LEDUC défendeur. Le 8 août 1984, à 12:00 heures au domicile du défendeur au No 13, Terrasse Dupont en la cité de Châteauguay, district de Beauharnois seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 Météor et acc. 1981. Conditions: ARGENT COMPTANT. JACQUES LEMIEUX, 288-6317, huissier. Montréal, 28 juillet 1984.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, NO: 500-02-009573-820. L'ASSOCIATION DE TAXI DIAMOND LTÉE demanderesse -vs- JOSEPH CONSOLE ST-PHACILE défendeur. Le 9 août 1984, à 14:00 heures au domicile du défendeur au No 4705-A, rue Aramis en la cité de St-Léonard district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 TV couleur Console Hitachi, 1 système de son Hitachi avec acc. effets mobiliers, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JEAN JOBIN/fb, 845-1147, huissier. Montréal, le 28 juillet 1984.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, NO: 500-02-006941-848. PLOMBERIE NOËL GAGNON INC. demanderesse -vs- SANDRA LAMOTHE défenderesse. Le 7 août 1984, à 12:00 heures à la place d'affaires de la défenderesse au No 4854 rue Ste-Catherine est en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 lot d'ustensiles ass., 6 tables en bois et métal, équipement de restaurant, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JEAN JOBIN/fb, 845-1147, huissier. Montréal, le 28 juillet 1984.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, NO: 500-27-16924-831. CLAUDE MEUNIER, AGISSANT POUR ET AU NOM DU SOUS-MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC partie demanderesse -vs- CHRISTOPHER ROLLIN partie défenderesse. Le 8 août 1984, à 10:00 heures au domicile du défendeur an No 2100 rue Claremont, #3, dans les ville et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 tv couleur, console Zenith avec acc., 1 table tournante Dual avec acc., meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JEAN JOBIN, 845-1147, huissier. Montréal, ce 28 juillet 1984.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, NO: 500-02-006776-848. LEONARD COLANGELO ASSURANCES INC. partie demanderesse -vs- MAY LITINAS partie défenderesse. Le 8 août 1984, à 11:00 heures au domicile de la partie défenderesse au No 5415 rue St-Ignatius dans les ville et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la partie défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 piano Willis & G. Ltd., en bois et tabouret, avec acc., 1 ensemble salle à dîner, (1 table, 4 chaises, 1 buffet en bois et acc.) autres acc. de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JEAN JOBIN, 845-1147, huissier, Montréal, ce 28 juillet 1984.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE. No: 500-05-003978-838. OFFICE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC, partie demanderesse, -vs- MAÇONNERIE MÉTROPOLITAINE INC., partie défenderesse. Le 7 août 1984, à 14 heures à la place d'affaires de la partie défenderesse au No 8245 rue Lafrenaie à St-Léonard, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la partie défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 2 mixer à maçonnerie avec moteur et acc., 1 lot approx., 150 morceaux de fer pour échafaudage, autres accessoires de maçonnerie et effets de bureau. Conditions: ARGENT COMPTANT. JEAN JOBIN, huissier, 845-1147. Montréal, le 28 juillet 1984

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE. No: 500-05-016696-831. CENTRE COMMERCIAL ROCKLAND INC., demanderesse, -vs- AUX ARMES DE FRANCE & DAVID ELBAZ, défendeurs. Le 9 août 1984, à 14 heures à la place d'affaires de la défenderesse au Centre Rockland local 134, en la Cité Ville Mont-Royal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 26 chemises ass. pour homme, 4 vestes assorties pour femme, 8 ensemble avec blouse et pantalon et articles divers. Conditions: ARGENT COMPTANT. JEAN JOBIN, huissier, 845-8156. Montréal, le 26 juillet 1984.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE. No: 500-05-001656-841. CESCO ELECTRONICS LTD, demanderesse, -vs- WILSON COMPUTER SYSTEMS INC., défenderesse. Le 9 août 1984, à 10:00 heures à la place d'affaires de la défenderesse, au No 9970 Ch. de la Côte de Liesse, suite 100, en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 photocopieuse Panasonic et cabinet, 1 ordinateur 816 Northstar Horizon et 1 ordinateur Pertec 3200, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ANDRÉ LESSARD, huissier, 842-9192. Montréal, le 28 juillet 1984.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No: 500-02-010740-848. BOIS NORQUE INC., demanderesse, -vs- O.S.C. ARCHITECTURAL DOORS LTD., défenderesse. Le 9 août 1984, à 10:00 heures à la place d'affaires de la défenderesse, au No 2755 rue Sabourin, en la cité de St-Laurent et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 calculatrice Victor, 1 filière 7 tiroirs, 1 machine à écrire IBM, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. RICHARD GAUTHIER, huissier, 842-9192. Montréal, le 28 juillet 1984.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No: 500-02-011353-849. ROSE & LAFLAMME CIE, LTÉE., demanderesse, -vs- 123481 CANADA INC. (BOULANGERIE PARC EX), défenderesse. Le 9 août 1984, à 11:00 heures à la place d'affaires de la défenderesse, au No 461 rue Jean Talon ouest, en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 camion Econoline Ford Imm. F2-48037, 1 caisse enregistreuse Victor, 2 réfrigérateurs, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JERRY TURCOTTE, huissier, 842-9192. Montréal, le 28 juillet 1984.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No: 500-02-013357-848. MIRABEL PIÈCES D'AUTOS INC., demanderesse, -vs- GUY MARTEL (Les Distributions M.G. Enr.), défendeur. Le 10 août 1984, à 14:00 heures au domicile du défendeur, au No 930 rue Carillon, en la cité de Chambly et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 tv couleur Viking et acc. RCA, 1 tv couleur Electrohome port. et écran géant et meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIERRE PELLETIER, huissier, 842-9192. Montréal, le 28 juillet 1984.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No: 500-02-00586-842. BANQUE CAN. IMPÉRIALE DE COMMERCE, demanderesse, -vs- LUC LIRETTE, défendeur. Le 9 août 1984, à 10:00 heures au domicile du défendeur, au No 651 rue Jean-Félix, en la cité de St-Hilaire, district de St-Hyacinthe, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile Ford Thunderbird 1981, série 1FAB42F7BH149075. Conditions: ARGENT COMPTANT. RÉJEAN CHAILLÉ, huissier, 842-5291. Montréal, le 26 juillet 1984.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No: 500-02-036556-830. LA RÉGIE DES LOTERIES ET COURSES DU QUÉBEC, demanderesse, -vs- M. GEORGES DRAGONAS, défendeur. Le 7 août 1984, à 11:00 heures au domicile du défendeur, au No 1045 rue Ball, en la cité de Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 véhicule Dodge 82, série 1B7EZ44B7-CD221199, 1 téléviseur couleur Electrohome, Jerrold 400 et acc., 1 dactylographe Smith Corona, 1 calculatrice Müde électrique, équipement et meubles de bureau. Conditions: ARGENT COMPTANT. YVAN MARTIMBAULT, huissier, 842-5291. Montréal, le 26 juillet 1984. BABIN, BOURDAGES, DÉCOSTE & NOËL, 510, Boul. St-Laurent, suite 300, Montréal, - H2Y 2Y9.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No: 500-02-049906-824. LA CIE DE LA BAIE D'HUDSON (QUÉBEC) LTÉE, demanderesse, -vs- GINO BIELO, défendeur. Le 13 août 1984, à 13:00 heures au lieu d'entreposage du gardien, au No 6201 rue Park, en la cité de Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur couleur 26" Fleetwood, 1 téléviseur couleur 15" RCA, 1 climatisateur Electrohome, meubles meublant et articles d'usage. Conditions: ARGENT COMPTANT. RÉJEAN CHAILLÉ, huissier, 842-5291. Montréal, le 26 juillet 1984. BABIN, BOURDAGES, DÉCOSTE & NOËL, 510, Boul. St-Laurent, suite 300, Montréal, - H2Y 2Y9.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No: 500-02-024261-849. LELAKO INC., demanderesse, -vs- DARLENE BENTLEY, défenderesse. Le 9 août 1984, à 11:00 heures au domicile de la défenderesse, au No 221 rue Grande-Côte, app. 108, en la cité de St-Eustache, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 meuble stéréo télévision RCA, 1 ensemble de salon, meubles meublant et articles d'usage. Conditions: ARGENT COMPTANT. ALAIN PIRRO, huissier, 842-5291. Montréal, le 26 juillet 1984.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, NO: 500-05-005019-805. MARJORIE TAYLOR demanderesse -vs- FRANK EORY (INDUSTRIAL PRECISE TOOL ENGINEERING) défenderesse. Le 8 août 1984, à 11:00 heures à la place d'affaires de la défenderesse au No 115, rue Pte. Langlois en la cité de Laval, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: machine de précision pour forer ameublement de bureau etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. IERRE RIVARD, 288-6317, huissier. Montréal, 28 juillet 1984.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No: 500-02-024684-826. G.U.S. CANADA INC./ DIV. LÉGARÉ, demanderesse, -vs- JACQUES GAGNON, défendeur. Le 7 août 1984, à 13:00 heures au domicile du défendeur au No 8355 rue Ontario, app. 3 en la cité de Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 stéréo Constellation, 1 téléviseur 12" couleur, R.C.A., meubles meublant et articles d'usage. Conditions: ARGENT COMPTANT. RÉJEAN CHAILLÉ, huissier, 842-5291. Montréal, le 26 juillet 1984. BABIN, BOURDAGES, DÉCOSTE & NOËL, 510 Boul. St-Laurent, suite 300, Montréal, - H2Y 2Y9.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No: 500-02-034245-832. G.U.S. CANADA INC./DIV. LÉGARÉ, demanderesse, -vs- RÉJEANNE QUINN, défenderesse. Le 13 août 1984, à 10:00 heures au domicile de la défenderesse, au No 6578, 10e Avenue, en la cité de Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur couleur 26" Electrohome, 1 aspirateur Electrolux, meubles meublant et articles d'usage. Conditions: ARGENT COMPTANT. RÉJEAN CHAILLÉ, huissier, 842-5291. Montréal, le 26 juillet 1984. BABIN, BOURDAGES, DÉCOSTE & NOËL, 510 Boul. St-Laurent, suite 300, Montréal, - H2Y 2Y9.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No: 500-02-061066-838. ÉMILE FATTAL ET WILSON FATTAL (LES IMMEUBLES PLACE D'ARMES ENR.), demandeurs, -vs- LES PRODUCTIONS LESIEUR INC., défenderesse. Le 9 août 1984, à 14:00 heures à la place d'affaires de la défenderesse, au No 84 rue Notre-Dame, sous-sol, en la cité de Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 dactylo Xerox 610, 1 photocopieur Xerox 1035, équipement et ameublement de bureau. Conditions: ARGENT COMPTANT. LUC VALADE, huissier, 842-5291. Montréal, le 26 juillet 1984: BABIN, BOURDAGE, DÉCOSTE & NOËL, 510, Boul. St-Laurent, suite 300, Montréal, - H2Y 2Y9.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE No: 500-02-063031-830. G.U.S. CANADA INC./DIV. WOODHOUSE, demanderesse, -vs- PIERRETTE DESCOTEAUX, défenderesse. Le 14 août 1984, à 10:00 heures au lieu d'entreposage du gardien, au No 1453 rue St-Timothée, app. 3 en la cité St-Eustache, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur couleur RCA, 1 balayeuse Electrolux, 1 laveuse Moffat, 1 sécheuse Moffat, meubles meublant et articles d'usage. Conditions: ARGENT COMPTANT. YVAN MARTIMBAULT, huissier, 842-5291. Montréal, le 26 juillet 1984. BABIN, BOURDAGES, DÉCOSTE & NOËL, 510, Boul. St-Laurent, suite 300, Montréal, — H2Y 2Y9.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No: 500-02-010774-847. SAMEN INVESTMENTS INC., demanderesse, -vs- PETER (PANAYOTIS) SAKELLARIOU (P.S. JEWELLERY REG'D.), défendeur. Le 10 août 1984, à 10:00 heures à la place d'affaires du défendeur, au No 620 rue Cathcart, app. 506, en la cité de Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 coffre-fort Yale, 1 filière deux tiroirs, 1 radio Baycrest, équipement et ameublement de bureau. Conditions: ARGENT COMPTANT. RÉJEAN CHAILLÉ, huissier, 842-5291. Montréal, le 26 juillet 1984. BABIN, BOURDAGES, DÉCOSTE & NOËL, 510, Boul. St-Laurent, suite 300, Montréal, - H2Y 2Y9.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No: 500-02-001175-848. SAMEN INVESTMENTS INC., demanderesse, -vs- ISTEPAN ASLAMUR, défendeur. Le 10 août 1984, à 10:00 heures à la place d'affaires du défendeur, au No 620 rue Cathcart, ch. 611, en la cité de Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: meubles de bureau. Conditions: ARGENT COMPTANT. RÉJEAN CHAILLÉ, huissier, 842-5291. Montréal, le 26 juillet 1984. BABIN, BOURDAGES, DÉCOSTE & NOËL, 510, Boul. St-Laurent, suite 300, Montréal, - H2Y 2Y9.

Canada, Province de Québec, District de Montréal. COUR MUNICIPALE. NO: 426501390. LA VILLE DE MONTRÉAL, Partie demanderesse. —vs— JEAN-YVES CHEVALIER, Partie défenderesse. INTERVENTION: 6575. CAUSES Nos: 426925623 — 813938860. PRENEZ AVIS, que le 9 août 1984 à 10 heures. Au CENTRE DE REMISAGE DU GARDIEN JUDICIAIRE, au 150 rue Duke à Montréal, dit district, sera vendu par autorité de Justice le véhicule de JEAN YVES CHEVALIER saisi dans le cadre de L'OPÉRATION SABOT. DESCRIPTION DU VÉHICULE: 1 automobile de marque Chevrolet Nova, de couleur brune, portant imm. AGR 891. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: ANDRÉ MATHIEU, huissier. DE L'ÉTUDE: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. (No. tél. 284-1107). Montréal le 25 juillet 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. NO: 500-02-000991-849. SAMSON BÉLAIR, Partie demanderesse. —vs— A.C.D.M. CANADA LTÉE, Partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 8 août 1984 à 10 heures. Au 1350, Blv. De l'Industrie, Lachenaie, district de Joliette seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de A.C.D.M. CANADA INC. saisis en cette cause, consistant en: 1 bureau en L couleur brun, 1 machine à écrire, et autres biens. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: RONALD JOHNSON, huissier. DE L'ÉTUDE: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. (No. tél. 284-1148). Montréal le 24 juillet 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. NO: 500-02-000992-847. SAMSOM BÉLAIR, Partie demanderesse. —vs— MÉCANIQUE ET SOUDURE A.C.D.M. INC., Partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 8 août 1984 à 10 heures. Au: 1350, Blv. De l'Indusrie, Lachenaie, district de Joliette seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de MÉCANIQUE ET SOUDURE A.C.D.M. INC. saisis en cette cause, consistant en: 1 bureau en L couleur brun, 1 machine à écrire, et autres biens. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: RONALD JOHNSON, huissier. DE L'ÉTUDE: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. (No. tél. 284-1148). Montréal le 24 juillet 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. NO: 500-27-011536-837. PERCEPTEUR DES AMENDES, Partie demanderesse. —vs— CARTIER RICHARD, Partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 8 août 1984 à 13 heures. Au 4, Olier, St-Basile Le Grand, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de RICHARD CARTIER saisis en cette cause, consistant en: 1 ensemble de cuisine en bois et acc. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: DANIEL LYNCH, huissier. DE L'ÉTUDE: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. (No. tél. 284-1148). Montréal le 24 juillet 1984.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, NO: 500-02-027051-841. PRAVIN SHAH demandeur -vs- GEORGES LEBRUN défendeur. Le 9 août 1984, à 11:00 heures au domicile du défendeur au No 2660 rue Sicard en la cité de district de Montréal seront vendus apr autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 mcahine à écrire IBM Sélectrique brune, 1 Chevette bleu 1979. Conditions: ARGENT COMPTANT. MICHEL FISET, 288-6317, huissier. Montréal 28 juillet 1984.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, NO: 755-02-001032-833. CENTRE DU CAMION LA PRAIRIE LTÉE demanderesse -vs- BRASSERIE DU BUFFLE INC. défenderesse. Le 7 août 1984, à 11:00 heures au lieu d'entreposage de la défenderesse au No 511 rue Lavoie en la cité de Laprairie district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 79 chaises à bras en bois, 13 chaises à bras en bois et cuirette rouge. Conditions: ARGENT COMPTANT. DANIEL LEFEBVRE, 397-9761, huissier. Montréal, 26 juillet 1984.

Province de Québec, District de Richelieu, COUR PROVINCIALE, NO: 765-02-000748-834. BANQUE CANADIENNE IMPERIALE DE COMMERCE partie demanderesse -vs- ROCH McGEE partie défenderesse. Avis public est pr la présente donné que le 7e jour d'août 1984 à 14:00 heures au domicile du défendeur, ROCH McGEE, au 933, rue des Plaines à Ste-Julie, district de Richelieu seront vendus par autorité de Justice, les biens meubles et effets mobiliers du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile Lada 1981 model 1500S. LE TOUT SERA VENDU SUIVANT LA LOI. Conditions: ARGENT COMPTANT. LAFLAMME, HAMELIN & ASSOCIÉS, huissiers, 743-5581 ou 742-1911. SOREL, ce 23 juillet 1984.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, NO: 500-02-14126-846. JOURNAL DE MONTRÉAL, Division de Groupe Quebecor Inc. demandeur -vs- MADAME FRANCINE LAMOTHE, défenderesse. Le 8 août 1984, à 12:00 heures à la place d'affaires de la défenderesse au No 3330 rue Ontario est, en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 machine à couture Singer, 1 filière 4 tiroirs, 1 bureau en métal, 1 couteau à tissu Beaver (Électrique). Conditions: ARGENT COMPTANT. JEAN-FÉLIX BOUCHARD, 663-7377, huissier. Laval, 24 juillet 1984.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, NO: 500-02-058358-834. MONTRÉAL BRIQUE & PIERRE INC. demandeur -vs- NORMAND BERTHIAUME défendeur. Le 8 août 1984, à 10:00 heures à la place d'affaires du défendeur au No 120 rue Villandre en la cité Le Gardeur, district de Joliette seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 scie circulaire Black and Decker, 1 scie à chaîne Homelite XC-2, 1 souffleuse Sno-Commander, équipement et effet mobilier divers. Conditions: ARGENT COMPTANT. GAÉTAN ROY, 879-1007, huissier de l'étude Pelletier, Pelletier & Ass., huissiers. Montréal, 25 juillet 1984.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, NO: 500-02-004408-832. SERGE TREMBLAY demandeur -vs- JEAN L. DENIS CONSTRUCTION LTÉE défendeur. Le 8 août 1984, à 13:00 heures au domicile et place d'affaires du défendeur au No 555 rue Renaud en la cité de Laval district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 auto Oldsmobile Omega couleur bleue 2 tons # série 3E377AW144614 & acc. 1 set de salon vert 2 mcx., 1 laveuse Beaumark blanche, équipement et effet mobilier divers. Conditions: ARGENT COMPTANT. GAÉTAN ROY, 879-1007, huissier de l'étude Pelletier, Pelletier & Ass., huissiers, Montréal, 25 juillet 1984.

Province de Quéec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, NO: 500-02-37524-811. ENSEIGNES TRANS-CANADA demandeur -vs- PEPPE ITALIAN HOUSE INC. tierce-saisie. Le 7 août 1984, à 10:00 heures à la place d'affaires de la tierce-saisie au No 1212 rue Peel en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la tierce-saisie saisis en cette cause, consistant en: 1 frigidaire commerciale 4 portes, 1 caisse enregistreuse Nationale 1944 (551B) 1C-5538629, 1 tape deck Realistic SCT-24A cassette, équipement divers. Conditions: ARGENT COMPTANT. DONALD NANTEL, 879-1007, huissier de l'étude Pelletier, Pelletier & Ass., huissiers. Montréal, 25 juillet 1984.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, NO: 500-02-005710-848. LE BOTTIN LOCAL ORANGE INC. demandeur -vs- RUTH JULIEN défenderesse. Le 9 août 1984, à 10:30 heures à la place d'affaires de la défenderesse au No 600 rue Laurier en la cité de Beloeil district de St-Hyacinthe seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 caisse enregistreuse Kingtron, 1 lot de jeans, 1 lot de pantalons, équipements divers. Conditions: ARGENT COMPTANT. MICHEL PINET, 879-1007, huissier de l'étude Pelletier, Pelletier & Ass., huissiers. Montréal, 25 juillet 1984.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, NO: 500-02-045349-821. 82522 CANADA LTÉE, demandeur -vs- ROBERT ADAM, défendeur. Le 9 août 1984, à 11:00 heures au domicile du défendeur au No 2496 rue Oxford en la cité de Longueuil district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 camion Ford bleu licensé F538-063. Conditions: ARGENT COMPTANT. MICHEL PINET, 879-1007, huissier de l'étude Pelletier, Pelletier & Ass., huissiers. Montréal, 25 juillet 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. NO: 505-27-016834-831. PERCEPTEUR DES AMENDES, Partie demanderesse. —vs— DUBOIS CLAUDE, Partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 9 août 1984 à 14 heures. Au 2785, Grand Boulevard, St-Hubert, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de CLAUDE DUBOIS saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur couleur Admiral, 1 table tournante Sanyo, et autres biens. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: DANIEL LYNCH, huissier. DE L'ÉTUDE: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. (No. tél. 284-1148). Montréal le 24 juillet 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. NO: 505-27-016838-832. PERCEPTEUR DES AMENDES, Partie demanderesse. —vs— LONGPRÉ JACQUES, Partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 10 août 1984 à 12.30 heures. Au: 3876, Salaberry, Chambly, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de LONGPRÉ JACQUES saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile AMC Hornet Sportabout de couleur crème imm. ANK 401 et acc. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: DANIEL LYNCH, huissier. DE L'ÉTUDE: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. (No. tél. 284-1148). Montréal le 24 juillet 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-003144-84-2. FORAGE FOFAR INC., partie demanderesse, -vs- 102694 CANADA LTÉE, partie défenderesse. Le 09/08/84 à 12:00 heures, au 1945 Ste-Hélène, Longueuil, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de 102694 CANADA LTÉE, saisis en cette cause, consistant en: 1 photocopieuse de marque MINOLTA, 3 bureaux & ameublement de bureau, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: J. ROBERT GIASSON, huissier, 288-0211. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal le 9 août 1984.

Canada, Province de Québec, District de Québec. COUR PROVINCIALE. No.: 200-02-001677-84-0. PRODUCTIONS BRISSON INC., partie demanderesse, -vs- LABORATOIRE JACQUES BEAULIEU INC., partie défenderesse. Le 09/08/84 à 12:00 heures au 5429 Grovehill Place, Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de LABORATOIRE JACQUES BEAULIEU, saisis en cette cause, consistant en: 1 mobilier de salle à manger 5 morceaux, 1 TV couleur portative de marque Sony & ameublement, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: ROGER JOBIN, huissier, 288-0211. De l'étude: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal le 9 août 1984.

Canada, Province de Québec, District de Iberville. COUR PROVINCIALE. No.: 755-02-000157-84-7. AMIOT, PROVOST LTÉE, partie demanderesse, -vs- ANDRÉ BELHUMEUR, partie défenderesse. Le 10/08/84 à 10:00 heures au 2032 Beaubien est, Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de ANDRÉ BELHUMEUR, saisis en cette cause, consistant en: 4 bureaux, 18 chaises & ameublement de bureau, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: ROGER JOBIN, huissier, 288-0211. De l'étude: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal ce 10 août 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-008631-82-7. LA PRÉVOYANCE CIE ASSURANCE, partie demanderesse, -vs- PAVAGE ETNA INC., partie défenderesse. Le 08/08/84 à 11:30 heures au 2010 Montery, Laval, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de PAVAGE ETNA INC., saisis en cette cause, consistant en: 1 machine à asphalte de marque Ibomag, 1 dactylo de marque Smith Corona & ameublement de bureau, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: DANIEL JOBIN, huissier, 288-0211. De l'étude: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal le 8 août 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-059679-83-2. HYDRO-QUÉBEC, partie demanderesse, -vs- LORRAINE CHARRON, partie défenderesse. Le 10/08/84 à 11:00 heures au 3510 Delisle, app. 3, Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de LORRAINE CHARRON, saisis en cette cause, consistant en: 1 TV couleur portative de marque Toshiba, 1 laveuse-sécheuse de marque Hot Point & ameublement, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: ROGER JOBIN, huissier, 288-0211. De l'étude: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal le 10 août 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-010842-84-2. CHAUFFAGE SERGE MONGEON INC., partie demanderesse, -vs- LAURY ST-AUBIN, partie défenderesse. Le 09/08/84 à 11:30 heures au 3872 Ste-Rose, app. 4, Fabreville, Laval, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de LAURY ST-AUBIN, saisis en cette cause, consistant en: 1 TV couleur de marque Electrohome, 1 mobilier de salon 2 morceaux & ameublement, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: DANIEL JOBIN, huissier, 288-0211. De l'étude: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal le 9 août 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-005366-84-9. LE REFLET DE LAPRAIRIE INC., partie demanderesse, -vs- RAYMOND DUFRESNE, partie défenderesse. 126099 CANADA LTÉE, tierce-saisie. Le 09/08/84 à 13:00 heures au 172A De L'Industrie, Candiac, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de 126099 CANADA LTÉE, saisis en cette cause, consistant en: 1 réfrigérateur à viande vitré de marque Hussman, 5 balances électroniques de marque Berkel & acc. de boucherie, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: J. ROBERT GIASSON, huissier, 288-0211. De l'étude: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal le 9 août 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE., No.: 500-02-061119-83-5. IMPRIMERIE LITHOGRAPHIE RENAUD LTÉE, partie demanderesse, -vs- TABACS INTOCO CANADA LTÉE & AL, partie défenderesse. Le 08/08/84 à 12:00 heures au 425 Sherbrooke est (sous-sol) Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de TABACS INTOCO CANADA LTÉE, saisis en cette cause, consistant en: 1 photocopieuse de marque Nashua, 3 bureaux & ameublement de bureau, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: ROGER JOBIN, huissier, 288-0211. De l'étude: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal le 8 août 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE., No.: 500-02-006448-84-4. BOIS FRANC ROYAL LTÉE, partie demanderesse, -vs- MANOIR ANCESTRAL 111 LTÉE, partie défenderesse. Le 08/08/84 à 12:00 heures au 2103 Édouard, St-Hubert, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de MANOIR ANCESTRAL 111 LTÉE, saisis en cette cause, consistant en: 2 bureaux, 1 table à dessin & acc. de bureau, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: J. ROBERT GIASSON, huissier, 288-0211. De l'étude: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal le 8 août 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-000381-83-5. BYMAC LTÉE, partie demanderesse, -vs- HERMAN CAMILLE, partie défenderesse. Le 10/08/84 à 12:00 heures au 715 Provost, Lachine, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de HERMAN CAMILLE, saisis en cette cause, consistant en: 2 machines à coudre de marque Singer, 1 machine pour défaire les boutons & acc. de bureau, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: RONALD BORRIS, huissier, 288-0211. De l'étude: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal ce 30ième jour de mai 1983.

Province de Québec, District de Terrebonne. COUR PROVINCIALE. No: 700-02-000657-842. JEAN CHARTRAND, demandeur -vs- LES COMPTOIRS BOUTON D'OR INC., défenderesse. Le 13 août 1984, à 11.00 heures à la place d'affaires de la défenderesse au no 299 rue Marien en la cité de Montréal est, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: équipement et ameublement de bureau. Conditions: ARGENT COMPTANT. RÉJEAN CHAILLÉ, huissier. 842-5291. Montréal, 26 juillet 1984

Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No: 500-02-008022-845. SPORTS DINACO INC., demanderesse -vs- MARITIME UNITRANS INTERNATIONAL INC., défenderesse. Le 7 août 1984, à 10.00 heures à la place d'affaires de la défenderesse au No 1405 rue Bishop, suite 100 en la cité de Montréal, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 filière, 2 bureaux, équipement et meubles de bureau. Conditions: ARGENT COMPTANT. YVAN MARTIMBEAULT, huissier. 842-5291. Montréal, 26 juillet 1984

Canada, Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. NO: 505-27-008294-838. PERCEPTEUR DES AMENDES, Partie demanderesse. —vs— ANGELILLO RICHARD, Partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 8 août 1984 à 10 heures. Au 7315, Chauvin # 5, St-Hubert, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de RICHARD ANGELILLO saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile Ford Exp. 1982, imm. AEP 949 Québec 85 de couleur rouge et noire et acc. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: DANIEL LYNCH, huissier. DE L'ÉTUDE: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. (No. tél. 284-1148). Montréal le 24 juillet 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. NO: 505-27-016905-839. PERCEPTEUR DES AMENDES, Partie demanderesse. —vs— BLOUIN ANDRÉ, Partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 10 août 1984 à 10:30 heures. Au 2280, Daniel, Longueuil, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de ANDRÉ BLOUIN saisis en cette cause, consistant en: 1 récepteur AM FM Sansui avec 2 haut parleurs en bois et acc. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: DANIEL LYNCH, huissier. DE L'ÉTUDE: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. (No. tél. 284-1148). Montréal le 24 juillet 1984.

Canada, Province de Québec, District de Joliette. COUR PROVINCIALE. NO: 705-27-005533-838. JOHANNE TELLIER, Partie demanderesse. —vs— TALBOT YVES, Partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 8 août 1984 à 12 heures. Au: 20, Des Faucons, St-Basile Le Grand, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de YVES TALBOT saisis en cette cause, consistant en: 1 système de son et acc, 1 téléviseur couleur et acc. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: DANIEL LYNCH, huissier. DE L'ÉTUDE: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. (No. tél. 284-1148). Montréal le 24 juillet 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. NO: 505-27-011244-838. PERCEPTEUR DES AMENDES, Partie demanderesse. —vs— BESSETTE MARC, Partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 10 août 1984 à 13 heures. Au 1024, Port-Royal, Chambly, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de MARC BESSETTE saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur 20" Admiral et acc., 1 ensemble de salle à dîner, et autres biens. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: DANIEL LYNCH, huissier. DE L'ÉTUDE: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. (No. tél. 284-1148). Montréal le 24 juillet 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. NO: 505-27-009488-835. PERCEPTEUR DES AMENDES, Partie demanderesse. —vs— ST-LAMBERT B.B.Q. INC., Partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 9 août 1984 à 13:30 heures. Au 3621, Taschereau, St-Hubert, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de St-LAMBERT B.B.Q. INC. saisis en cette cause, consistant en: 1 caisse enregistreuse et acc., 1 réfrigérateur et acc., et autres biens. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: DANIEL LYNCH, huissier. DE L'ÉTUDE: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. (No. tél. 284-1148). Montréal le 24 juillet 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. NO: 500-02-012806-845. U.A.P. INC., Partie demanderesse. —vs— DANIEL GAGNÉ, Partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 8 août 1984 à 13 heures. Au 655, Ste-Rose, La Prairie, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de DANIEL GAGNÉ "CARROSSERIES DELUXE" saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile Oldsmobile Cutlass 1975, 2 portes, noire imm. BBM 637 et acc. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: NORMAND POISSANT, huissier. DE L'ÉTUDE: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. (No. tél. 284-1148). Montréal le 24 juillet 1984.

Province de Québec, District de Terrebonne. COUR PROVINCIALE. No: 700-02-2019-835. BANQUE NATIONALE DU CANADA, demanderesse -vs- JEAN CLAUDE GAGNON, défendeur. Le 7 août 1984, à 10.00 heures au domicile du défendeur au No 1637 rue Côte Georges en la cité de Mascouche, district de Joliette seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 four à poterie, 1 soudeuse électrique, 1 scie rapide Dewald et autres articles. Conditions: ARGENT COMPTANT. RÉJEAN CHAILLÉ, huissier. 842-5291. Montréal, 26 juillet 1984

Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No: 500-02-005587-840. BANQUE C.I.C., demanderesse -vs- DENISE BOUCHER, défenderesse. Le 9 août 1984, à 11.00 heures au domicile de la défenderesse au no 59 rue Mey en la cité de Lorraine, district de Terrebonne seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile Chrysler Le Baron 1979, Série FP22G9G117890, 1 téléviseur couleur meuble RCA, 1 lave vaisselle Kenmore, meubles meublant et articles d'usage. Conditions: ARGENT COMPTANT. ALAIN PIRRO, huissier. 842-5291. Montréal, 26 juillet 1984

Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No: 500-02-065259-835. LA CAISSE POPULAIRE DE LONGUEUIL, demanderesse -vs- PIERRE DUFAULT, défendeur -et- 122173 CANADA LTÉE, tierce-saisie. Le 8 août 1984, à 10.00 heures à la place d'affaires de la tierce-saisie au No 5163 rue Métropolitain en la cité de Montréal, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la tierce-saisie saisis en cette cause, consistant en: 1 auto Buick 1981, 1 dactylo, meubles et équipement de bureau. Conditions: ARGENT COMPTANT. RÉJEAN CHAILLÉ, huissier. 842-5291. Montréal, 26 juillet 1984

Province de Québec, District de Montréal. COUR SUPÉRIEURE. No: 500-05-001701-836. M. ANVARI & ASSOC. LTD, demandeur -vs- ENTRE 2 DESIGN INC. -et- RODNEY GUERRIER, ROBERT BARIL, ANTONIO DELLA PENTA (LES PRODUCTIONS RÉTRO-PHOTO ENRG.), défendeurs. Le 10 août 1984, à 11.00 heures à la place d'affaires des défendeurs au No 1872 rue Notre-Dame ouest en la cité de Montréal, district de Montréal seront vedus par autorité de Justice, les biens et effets des défendeurs saisis en cette cause, consistant en: équipements de photo et ameublement de bureau. Conditions: ARGENT COMPTANT. RICHARD LÉGER, huissier. 842-5291. Montréal, 26 juillet 1984

Canada, Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. NO: 500-02-045160-822. LISE BOISVERT, Partie demanderesse. —vs— 120907 CANADA INC., Partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 9 août 1984 à 10 heures. Au 1216, Ch. Chambly, Longueuil, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de 120907 CANADA INC. saisis en cette cause, consistant en: 4 rouleaux pour exercice et acc., 1 tapis roulant, et autres biens. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: DANIEL LYNCH, huissier. DE L'ÉTUDE: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. (No. tél. 284-1148). Montréal le 24 juillet 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. NO: 500-02-003389-811. ALLIED ALUMINIUM PRODUCTS CO. LTD, Partie demanderesse. —vs— FLEMING E., Partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 8 août 1984 à 14:30 heures. Au 4825, Belmont, St-Hubert, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de E. FLEMING saisis en cette cause, consistant en: 1 ensemble de salon et acc., 1 autre ensemble de salon et acc., et autres biens. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: DANIEL LYNCH, huissier. DE L'ÉTUDE: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. (No. tél. 284-1148). Montréal le 24 juillet 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. NO: 500-02-003388-811. ALLIED ALUMINIUM PRODUCTS CO. LTD, Partie demanderesse. —vs— E. FLEMING., Partie défenderesse. -et- ANDERSON FLEMING, Mis-en-cause. PRENEZ AVIS que le 8 août 1984 à 14:30 heures. Au: 4825, Belmont, St-Hubert, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de E. FLEMING saisis en cette cause, consistant en: 1 ensemble de salon et acc., 1 autre ensemble de salon et acc., et autres biens. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: DANIEL LYNCH, huissier. DE L'ÉTUDE: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. (No. tél. 284-1148). Montréal le 24 juillet 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No: 500-02-007136-844. LES ENTREPRISES RÉJEAN BERGERON INC., Partie demanderesse. —vs— JEAN-GUY BERTHIAUME, Partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 9 août 1984 à 15 heures. Au 1053, Bourget, Longueuil, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice les biens et effets de JEAN GUY BERTHIAUME saisis en cette cause, consistant en: 1 mobilier de salon et acc., 1 mobilier de salle à dîner, et autres biens. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: RICHARD LARIVIÈRE, huissier. DE L'ÉTUDE: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. (No. tél. 284-1148). Montréal le 25 juillet 1984.

Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No: 500-02-060448-797. LES PRODUITS ALIMENTAIRES VIAU INC., Demanderesse -vs- SEBASTIANO CASALE, Défendeur. Le 7 août 1984, à 12.00 heures au domicile du défendeur au No 8760 rue Tolhurst en la cité de Montréal, district de Montréal seront venus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile Bobcat 1979, Licence F478-283, 1 téléviseur couleur 25" Panasonic, 1 machine à coudre commerciale Juki, meubles meublant et articles d'usage. Conditions: ARGENT COMPTANT. RICHARD LÉGER, huissier. 842-5291. Montréal, 26 juillet 1984

Province de Québec, District de St-Hyacinthe. COUR PROVINCIALE. No: 750-02-000064-846. JARDINIÈRE BELOEIL INC., demanderesse -vs- ENSEIGNES L.D.G. INC., défenderesse. Le 6 août 1984, à 10.00 heures à la place d'affaires de la défenderesse au no 253 rue Louis-Joseph Lafortune en la cité de Boucherville, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 table à dessin Canuck Mark II, 1 filière Commodore, équipement et meubles de bureau. Conditions: ARGENT COMPTANT. RÉJEAN CHAILLÉ, huissier. 842-5291. Montréal, 26 juillet 1984

Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No: 500-02-013013-847. BELL CANADA, demanderesse -vs- PAUL BOUTIN, défendeur. Le 7 août 1984, à 12.00 heures au domicile du défendeur au no 8383 rue Casgrain en la cité de Montréal, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 mini-laveuse Inglis, 1 mini-sécheuse Inglis, 1 lave-vaisselle, meubles meublant et articles d'usage. Conditions: ARGENT COMPTANT. RÉJEAN CHAILLÉ, huissier. 842-5291. Montréal, 26 juillet 1984

Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No: 500-02-029140-832. G.U.S. CANADA INC./DIV. WOODHOUSE, demanderesse -vs- JEAN DESLAURIERS, défendeur. Le 9 août 1984, à 15.00 heures au domicile du défendeur au No 1619 Chemin du Domaine, en a cité de St-Adolphe d'Howard, district de Terrebonne seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 laveuse Simplicity, 1 sécheuse Simplicity, 1 accordéon, 1 tondeuse Mastercraft, meubles meublant et articles d'usage. Conditions: ARGENT COMPTANT. RÉJEAN CHAILLÉ, huissier. 842-5291. Montréal, 26 juillet 1984

Après accord unanime de ses actionnaires, la PLACEMENTHEC INC. a décidé de procéder à sa dissolution, conformément à la Loi sur les Sociétés Commerciales Canadiennes.

par: DENYSE RIVEST,
vice-présidente

Montréal, le 5 juillet 1984

Avis est donné par ces présentes conformément aux dispositions de l'article 1571D du Code Civil de la Province de Québec que le contrat de vente et cession exécuté le 18 juillet 1984 à LA BANQUE NATIONALE DE GRÈCE (CANADA) de toutes les créances présentes et future payable à B.N. SPORTSWEAR LTD. a été enregistré au Bureau d'Enregistrement pour la division de Montréal le 18 juillet 1984 sous le numéro 3500176.

Vassilios Giannis
Procureur pour LA BANQUE NATIONALE DE GRÈCE (CANADA).

Avis est par les présentes donné conformément à l'article 1571D du Code Civil de la Province de Québec que le contrat daté du 4 mai 1984 par lequel la Banque Toronto-Dominion a re-transféré et ré-assigné tout de ses droits, titres et intérêts existants, en vertu de cet assignement général des dettes figurant aux livres, présentes et futures, exécutées par Créations Cezanne Inc. dont la principale place d'affaires était dans le district judiciaire de Montréal, en date du 13 octobre 1981 et enregistré au bureau du régistraire de la division d'enregistrement de Montréal, le 12 novembre 1981 sous le numéro 3221591 à M. Lionel Williams, Mme Rose Williams et M. Israel Riven, tous du district judiciaire de Montréal, était enregistré au bureau du régistraire de la division d'enregistrement de Montréal le 11 juin 1984, sous le numéro 3484535.

Daté à Montréal ce 26 juin 1984.
Phillips, Friedman, Kotler
Procureurs pour la Banque Toronto-Dominion.

Voir aussi en pages 24, 30 et 31

Prenez avis que la compagnie MASTER LEATHER PRODUCTS LTD. demandera à l'Inspecteur général des Institutions Financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 25 juillet 1984.
MENDELSOHN ROSENTZVEIG SHACTER
Les procureurs de la compagnie.

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION

Prenez avis que la Compagnie "LES CONCEPTS MICHEL BRICLOT INC." constituée par lettres patentes en date du 5 décembre 1979 et enregistrées le 10 janvier 1980, libro C-1046, folio 106, demandera à l'Inspecteur Général des Institutions Financières, sa dissolution.

MONTRÉAL, ce 27 juin 1984.
DANYEL LAPORTE
Procureur de la Compagnie.

SEAN FLYNN

PRENEZ AVIS que SEAN FLYNN, domicilié et résidant au 5169 Sherbrooke Ouest, # 15, dans les cité et district de Montréal, s'adressera au Ministère de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de SEAN MUDROSKY.

Ce changement n'affectera le nom d'aucune autre personne que le requérant.

Montréal, le 18 juillet 1984.
LAROCHE, BOYANER & SEPINWALL
Procureurs du requérant.

DEMANDE DE PERMIS SPÉCIAL

PRENEZ AVIS que SERVICES SANITAIRES LUCIEN HARTON ENR., St-Roch-des-Aulnaies, (l'Islet), QC, s'adressera à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'émission d'un permis l'autorisant à faire le transport de boues liquides dans la région 03.

La requérante demande que la décision à être rendue devienne exécutoire immédiatement conformément à l'article 85 des règles de pratique et de régie interne de la Commission.

Tout intéressé qui désire s'opposer et/ou intervenir à la présente demande peut s'adresser à la Commission des transports du Québec, 585 est, boul. Charest, Québec, QC, dans les cinq (5) jours de la deuxième publication du présent avis dans ce journal.

1ère publication: 27 juillet 1984.
2ème publication: 28 juillet 1984.
Me Yvon Chouinard,
CHOUINARD & LAFLAMME,
480, Chemin St-Louis,
Québec, QC, G1S 1B6
C 5761

PRENEZ AVIS que la requérante YOUNG'S TRUCKING LTD., s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir le permis suivant:

TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE — CONTRAT.

Du lac Frontière, Province de Québec à la frontière Québec/Nouveau-Brunswick (tout port de sortie) destination Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Terre-Neuve pour le transport de bois pour le compte de McNuth Lumber Ltd.

Elle invoque au surplus, l'application de l'article 85 des règles de pratique afin que la décision devienne en vigueur au moment où elle sera rendue.

DURÉE MAXIMUM: 364 jours.

Tout intéressé peut introduire une opposition dans les (5) jours qui suivent la deuxième parution dudit avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, au 05 est, rue Sherbrooke, Montréal (Québec) H2L 1K2.

1ère publication: le 27 juillet 1984.
2ème publication: le 28 juillet 1984.
PAQUETTE & ASS. PROCUREURS
PAR: Me Céline Trudeau, Avocate.
200 ouest, rue St-Jacques, suite 900
Montréal (Québec) H2Y 1M1

LOI SUR LA FAILLITE
AVIS AUX CRÉANCIERS
DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

Dans l'affaire de
la faillite de:
SERGE ET DIANE MILETTE

Avis est par les présentes donné que M. Serge Milette, représentant et Dame Diane Milette, commis, 1825 avenue Talleyrand, app. 101-B, Brossard, P.Q., ont fait cession de leurs biens le 18ième jour de juillet 1984, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 7ième jour d'août 1984, à 9:00 heures de l'avant-midi, au bureau du syndic soussigné, 1305 ouest, rue Girouard, Saint-Hyacinthe, P.Q.

LAURENT LANGEVIN
C.G.A. SYNDIC

BUREAU
1305 ouest, rue Girouard
Saint-Hyacinthe, P.Q.
Tél.: 774-4300

LOI SUR LA FAILLITE
AVIS AUX CRÉANCIERS
DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

Dans l'affaire de
la faillite de:
ANDRÉ MIGNAULT

Avis est par les présentes donné que M. André Mignault, chauffeur de camion, 189 rue Lafontaine, St-Hugues, P.Q., ayant fait affaires sous la raison sociale: "FERME P.A. MIGNAULT", 844 rang Bourchemin ouest, St-Hugues, P.Q., a fait cession de ses biens le 20ième jour de juillet 1984, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 7ième jour d'août 1984, à 10:00 heures de l'avant-midi, au bureau du syndic soussigné, 1305 ouest, rue Girouard, Saint-Hyacinthe, P.Q.

LAURENT LANGEVIN
C.G.A. SYNDIC

BUREAU
1305 ouest, rue Girouard
Saint-Hyacinthe, P.Q.
Tél.: 774-4300

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM
SUJET: MARIE-MARTHE TARDIF

AVIS est par les présentes donné que Marie-Marthe Tardif, ménagère, domiciliée et résidant au 4, rue Guay, Île Bizard, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie-Marthe Ouellet.

SAINT-LAURENT, 24 juillet 1984.
Descôteaux, Jarry & Hébert
Procureurs de la requérante.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

TRIBUNAL DE LA JEUNESSE
(Chambre de l'adoption)

No: 500-43-000286-287/84

À: M. Roger Desrosiers et Lise Bouthillette, adresse inconnue.

ORDONNANCE

Le tribunal vous ordonne de comparaître au Tribunal de la Jeunesse du district de Montréal, 410 est, rue Bellechasse, le 4 septembre 1984 à 9:30 a.m. et vous avise qu'une copie des requêtes en adoption concernant Joseph Aimé-Noël DESROSIERS né le 31 mars 1963 et Joseph Roland Roger DESROSIERS, né le 31 mars 1963 a été déposée à votre intention au greffe de l'adoption.

Vous êtes avisés qu'à défaut de vous présenter à cette date et de proposer vos moyens de contestation et les demandes que vous entendez faire valoir, les requérants pourront obtenir un jugement par défaut.

Montréal, le 4 juillet 1984.
Lucille ROUILLER
Greffier-adjoint
D'AMOURS, ZONATO & ASSOCIÉS
Procureurs des requérants

AVIS

AVIS vous est donné que Deborah Jean McIntyre, sans emploi, résidant et domiciliée au 2586 de la rue Coursol dans les cité et district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice pour obtenir un certificat changeant son nom pour celui de Eckles.

BRISSON BOURDEAU OUELLET & TRUDEL,
Procureurs de la requérante,
1640, ouest, rue St-Antoine,
3ème étage,
Montréal, Qué.,
H3J 1A1

DESCRIPTION DE LA DEMANDE

PRENEZ AVIS que LES AUTOBUS DUFRESNE INC., s'adressent à la Commission des Transports du Québec dans le but d'être autorisé à donner un service de transport saisonnier catégorie régulière de groupes de personnes pour participer à des activités religieuses, éducatives, culturelles, sportive ou récréatives de St-Isidore, Ormstown, Huntington, St-Chrysostome, Ste-Clotilde, St-Antoine Abbé et Howick à tout point dans la Province de Québec.

Demande en vertu du règlement sur le transport saisonnier, en vertu de l'article 28 des Règles de pratique et demande que la décision devienne exécutoire immédiatement après avoir été rendue en vertu de l'article 85 des Règles de pratique.

Toute personne intéressée peut s'opposer à la présente demande dans les cinq (5) jours qui suivent la deuxième parution en s'adressant à la Commission des Transports du Québec.

LAPOINTE, ROSENSTEIN
Procureurs de la requérante
1ère parution: 27 juillet 1984
2ième parution: 28 juillet 1984

VILLE DE SAINTE-ADÈLE

Avis public est donné par le soussigné que la ville de Sainte-Adèle entend se prévaloir de l'article 422 de la Loi Sur Les Cités et Villes (L.R.Q., chap. C-19) pour les lots suivants:

CHEMIN DE LA VALLÉE:

Lot 2A-315, rang XI, canton de Morin: De figure irrégulière, borné vers le sud-est par l'ancien chemin public (sans désignation cadastrale), vers le sud-ouest par le lot 2A-309, vers le nord-ouest par le lot 3A-383, vers le nord-est par une partie du lot 1, rang VI, canton de Wexford; mesurant:

10,03 mètres dans une ligne sud-est;
165,51 mètres dans une ligne sud-ouest;
9,14 mètres dans une ligne nord-ouest;
161,40 mètres dans une ligne nord-est;
contenant en superficie: 1 494,64 mètres carrés.

Lot 3A-383, rang XI, canton de Morin: De figure irrégulière, borné vers le nord-est par les lots 1-35 et une partie du lot 1, rang VII, canton de Wexford et une partie du lot 1, rang VI, canton de Wexford; vers le sud-est par le lot 2A-315, vers le sud-ouest et le nord-ouest par le lot 3A-371, mesurant:

212,14 mètres dans une ligne nord-est;
9,14 mètres dans une ligne sud-est;
212,14 mètres dans une ligne sud-ouest;
9,14 mètres dans une ligne nord-ouest;
contenant en superficie: 1 939,81 mètres carrés.

Le tout tel que montré sur le plan montrant la subdivision préparé par Monsieur Louis-Paul Beaudry, arpenteur-géomètre, daté du 14 juillet 1983 et portant le numéro huit cent soixante-six de ses minutes.

Article 442, Loi sur Les Cités et Villes:

Les rues ou ruelles ouvertes au public depuis au moins dix ans deviennent propriété de la municipalité dès que sont accomplies les formalités suivantes:

1— Le Conseil approuve par résolution une description de toutes rues ou ruelles ou de toute partie de celles-ci, pour lesquelles la municipalité entend se prévaloir du présent article;

2— Cette description doit être faite d'après un plan cadastral et un livre de renvoi faits et déposés conformément à la Loi sur le cadastre (chap. C-1);

3— L'original de cette description doit être déposé au bureau du greffier de la municipalité et une copie certifiée par un arpenteur-géomètre doit être déposée au bureau du régistrateur de la division d'enregistrement où se trouvent les terrains visés;

4— Le greffier de la municipalité fait publier deux fois dans la Gazette officielle du Québec et dans un journal quotidien circulant dans la municipalité avec un intervalle d'au moins trois mois et d'au plus quatre mois entre chaque publication, un avis contenant:

a) le texte intégral du présent article;
b) une description sommaire des rues ou ruelles concernées;
c) une déclaration à l'effet que les formalités prévues aux paragraphes 1 et 2 ont été accomplies.

Tout droit auquel des tiers pourraient prétendre à la propriété du fonds desdites rues ou ruelles est prescrit s'il n'est pas exercé par action devant le tribunal compétent dans l'année suivant la dernière publication dans la Gazette Officielle du Québec.

La municipalité ne peut se prévaloir du présent article à l'égard des rues ou ruelles sur lesquelles elle a prélevé une taxe au cours des dix années précédentes (S.R. 1964, chap. 193, art. 430; 1968, chap. 23, art. 8).

Déclaration:

Le Conseil municipal a, lors de ses séances régulières du 18 juin 1984 et du 3 juillet 1984, adopté les résolutions numéros 84-224 et 84-248 approuvant la description technique mentionnée ci-avant et a accompli toutes les formalités prévues par les paragraphes 1 et 2 de l'article 422 de la Loi Sur Les Cités et Villes.

Le plan et la description technique de cette rue ont été déposés à mon bureau ainsi qu'au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne à Saint-Jérôme.

Sainte-Adèle, le 6 juillet 1984.

Le Greffier de la Ville,
Michel Rousseau,
avocat, O.M.A.

LE DEVOIR CULTUREL

Peintre du pape

Suite de la page 17

tish.

Pour réaliser son tableau, André Durand a suivi et observé le pape pendant six semaines dans toutes les occasions possibles pour s'imprégner d'abord des caractéristiques de l'illustre personnage: lors des audiences publiques du pape, de ses sorties du dimanche dans Rome, pour ensuite avoir une séance de pose quasi privée pendant vingt minutes, d'où la référence à Raphaël. C'est à ce moment qu'il a pu le photographier à loisir pour accumuler autant de croquis qui allaient l'inspirer. « Je le sentais comme une colombe et c'est pour cela que ce portrait est tout blanc avec à peine une touche de bleu. Il se dégage du Saint Père une impression de force et de délicatesse tout à la fois et j'ai décidé de mettre en valeur son profil gauche, celui de l'âme », raconte l'artiste encore ému du souvenir de cette expérience unique.

Le tableau original, qui a été reconnu officiellement par le Vatican et approuvé par le Saint-Père lui-même, fait partie de la collection privée de l'artiste. Il constitue la pièce maîtresse de la première exposition internationale de Durand, d'abord à Montréal du 7 août au 3 septembre au Château Ramezay, ensuite à Toronto, à Rome et à Londres.

L'exposition comprend plusieurs des dernières oeuvres du spécialiste de l'art religieux, qui sont regroupées sous le titre *Les Sept collines de Rome*, de même que des portraits du Dalaï Lama, souverain temporel et spirituel du Tibet qui a posé pour lui dans les jardins du couvent de San Anselmo à Rome, de Mère Térésa recevant la communion des mains du Saint-Père, de Marguerite Bourgeois conduisant deux Amérindiens au Vatican. Et aussi une scène du pape agenouillé devant la Porte ouverte à l'occasion de la proclamation de l'Année sainte, enfin un rétable créé à la mémoire du bienheureux Maximilien Kolbe, moine franciscain mort au camp de concentration d'Auschwitz en 1944. Cette dernière oeuvre sera offerte au pape Jean-Paul II par la communauté polonaise du Canada, le 14 septembre prochain à Toronto.

« Jamais je n'aurais imaginé qu'en acceptant de peintre Sa Sainteté je connaîtrais ce coup de chance de rencontrer tant de personnalités pour les immortaliser sur mes toiles, constate l'artiste au cours de cette entrevue au DEVOIR. J'ai bénéficié de circonstances favorables qui m'ont mis sur la route de personnalités extraordinaires, comme Mère Térésa, le Dalaï Lama. Quant à Marguerite Bourgeoys, j'avais assisté à Rome à la cérémonie de sa canonisation et j'ai voulu immortaliser ce moment solennel en lui consacrant une série de fresques et de portraits. »

Parmi ses oeuvres les plus troublantes de sa série sur le Souverain Pontife, figure celle qui montre le pape pardonnant à son assaillant Mehmet Ali Agça dans une prison de Rome. Ce tableau est intitulé *Un secret entre frères* ». « Après avoir vu cette scène à la télévision, souligne André Durand, j'étais complètement bouleversé et obsédé au point que j'ai rêvé de la reproduire. » Il y a également une immense fresque, *Le Mariage mystique* qui, dans l'esprit du peintre, établit un lien entre le souvenir qu'il conserve de Nazaré et la splendeur du mariage royal du prince et de la princesse de Galles.

Le portrait du pape le présente assis sur son trône, la tête tournée vers le spectateur, le regard soucieux et les mains tendues, dans un geste pressentant une bénédiction ou un avertissement. La lumière, projetée d'en haut, illumine le Pontife et forme, en arrière-plan, une série de triangles de différentes couleurs.

Né à Ottawa en 1940 de parents collectionneurs et amateurs d'art, André Durand s'est intéressé très jeune à l'art religieux et sacré. Doué pour la peinture, il fait l'Ecole des beaux-arts de Montréal où il étudie la gravure sous la direction d'Albert Dumouchel et la peinture sous celle de Suzanne Rivard. Ses goûts personnels penchent vers la peinture figurative, contrairement à l'engoûment de l'époque pour la peinture abstraite et il décide de voyager en Europe, de visiter tous les musées et il tombe follement amoureux de Londres, au point de s'y installer à demeure. Avec succès: ses tableaux se vendent jusqu'à $50,000 et les commandes ne manquent jamais, la lignée des nobles et des lords anglais bien nantis n'étant pas encore éteinte...

Pour André Durand, ce séjour au Canada à l'occasion de son exposition et de la visite du pape est un « retour aux sources » qu'il apprécie beaucoup. Sans toutefois s'empêcher de s'ennuyer de son atelier de Kensington où il aime vivre, travailler et recevoir des amis, des artistes pour la plupart.

« Londres est une ville magnifique à tous points de vue, commente André Durand. Je crois l'avoir apprivoisée. Il faut y mettre du temps, mais aujourd'hui je crois ne plus y être considéré comme un étranger. »

La carrière d'André Durand vient de prendre un nouveau tournant et sans l'avouer vraiment, il se félicite d'avoir été suffisamment entêté et patient pour poursuivre ses recherches techniques et esthétiques dans le domaine de la peinture figurative, d'inspiration spirituelle, mythique et allégorique. De tous les peintres célèbres, sa préférence va à Rubens et il justifie son orientation personnelle en ces termes: « Mon éducation familiale, classique et religieuse m'a profondément marquée. »

L'orchestre se venge du maestro

BERLIN-OUEST (AFP) — Le conflit entre Herbert von Karajan, 76 ans, et l'Orchestre philharmonique de Berlin a rebondi jeudi avec l'annulation par la prestigieuse formation des concerts qu'elle devait donner sous sa direction hier et aujourd'hui, à Salzbourg, en Autriche.

L'orchestre s'est donc en quelque sorte vengé du maestro autrichien, qui avait lui-même annulé le traditionnel concert de Pentecôte prévu dans cette même ville de Salzbourg.

Affront supplémentaire pour ses 120 musiciens, Karajan s'était permis de diriger ce jour-là leur rival de toujours, l'Orchestre philharmonique de Vienne, qu'il va d'ailleurs diriger à nouveau au festival de Salzbourg, à partir du 31 juillet pour six représentations du Chevalier à la Rose, de Strauss, et le 15 août dans le Requiem de Verdi.

Cette fois, les musiciens ont préféré prendre les devants... Sinon un éclat entre l'orchestre et son maître était prévisible, a déclaré l'intendant du philharmonique Wolfgang Stresemann.

La querelle entre Karajan et le philharmonique de Berlin, qui ont pourtant triomphé ensemble pendant 30 ans sur les scènes du monde entier, était latente depuis plusieurs mois.

Tout a commencé en janvier 1983 au sujet d'une clarinettiste de 24 ans, Sabine Meyer, que Karajan avait découverte et voulait faire entrer dans son orchestre pour lui donner sa chance, comme auparavant pour de jeunes talents comme la violoniste Ann-Sophie Mutter.

Mais les musiciens, qui jouissent d'un statut démocratique auquel même le IIIe Reich n'était pas parvenu à toucher, ont le droit de coopter (choisir) leurs pairs et ils s'opposèrent à l'engagement de Meyer.

Après plusieurs mois de tractation, la jolie clarinettiste était engagée pour une période d'essai d'un an et le travail reprenait.

Mais en mai dernier, soit avant l'expiration du délai, Sabine Meyer quittait l'orchestre, ne pouvant plus supporter l'ambiance qui s'était créée. Ce départ a provoqué la colère du maître qui a répliqué en annulant le concert de la Pentecôte à Salzbourg.

Depuis, la ville de Berlin qui finance l'orchestre a tenté de négocier avec Karajan mais, selon le sénateur aux Affaires culturelles Volker Hassener, aucun signe de réconciliation n'est apparu.

En outre, un nouveau conflit est né avec le licenciement du régisseur Peter Girth, soutenu par Karajan qui a posé de nouvelles conditions au maintien de sa collaboration.

Hassener exclut pourtant un renvoi par le Sénat berlinois du célèbre maestro qui a été nomme chef à vie du philharmonique. Toutefois l'intendant de l'orchestre a annoncé qu'il tentait d'obtenir du festival de Lucerne, en Suisse, le droit de jouer sous la direction d'un autre chef, les 31 août et 1er septembre.

Et à Berlin, on commence déjà à spéculer sur le nom du successeur de Karajan. On avance celui de l'Italien Ricardo Mutti, du Japonais Seiji Ozawa et de l'Américain Lorin Maazel qui vient de quitter Vienne.

La Saga du Golfe

CARLETON (PC) — Les Gaspésiens ont pu assister ces derniers jours au grand spectacle créé pour l'été 84, la Saga du golfe.

Composée de 20 tableaux et de 30 chansons et pièces musicales, ce spectacle mettait en vedette une vingtaine de chanteurs, danseurs et musiciens.

La Française Geneviève Paris et l'Acadien Calixte Duguay font notamment partie de la distribution. Pierre Flynn assure la direction musicale de la pièce créée par Gilles Bélanger.

La Saga du golfe sera présentée de nouveau sur la grande scène du Vieux Port de Québec les 31 juillet et premier août prochain, et possiblement à la mi-août lors de la clôture des fêtes de l'été 84.

Il est également question d'une tournée canadienne, de l'enregistrement d'un disque et d'une émission de télévision.

Avez-vous 2 minutes?
C'EST LE TEMPS QUE CELA PREND POUR FAIRE PARAÎTRE UNE ANNONCE DANS LES ANNONCES CLASSÉES DU **DEVOIR**
286-1200

ECHOS

Le directeur de l'orchestre de l'université Concordia, M. Sherman Friedland, auditionnera pour la saison 1984-85 les 25 août et 1er septembre prochains. Pour plus de renseignements, on peut appeler M. Irving Mandel, au no. 486-5894. La compagnie Benson & Hedges mettra cette année un certain nombre de bourses d'études à la disposition des étudiants à plein temps.

★

La collection des « Grands Voiliers » du peintre Marie-Geneviève Mounier et les sculptures de verre de Daniel-Jean Primeau seront exposés du 30 juillet au 31 août, au Relais de l'hôtel Méridien. L'entrée est libre tous les jours, de 11h30 à 1h du matin.

AVIS PUBLICS

Voir aussi en pages 23, 30 et 31

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 11 juillet 1984 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à 119763 CANADA INC. faisant affaires sous la raison sociale de Les Fabrications de Tricots Papillon Enrg., a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 17e jour de juillet 1984 sous le numéro 3499693.
Ce 20e jour de juillet 1984.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS LÉGAL
Prenez avis que LA SOCIÉTÉ DE NATUROPATHIE DU QUÉBEC demandera à l'Inspecteur Général des Institutions Financières la permission d'obtenir sa dissolution.
Le Président,
Raymond Barbeau
Le 23 juillet 1984.

AVIS LEGAL
Prenez avis que l'ORDRE DE SAINT-LUC demandera à l'Inspecteur Général des Institutions Financières la permission d'obtenir sa dissolution.
Le Président,
Raymond Barbeau.
Le 23 juillet 1984.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)
NO: 500-12-134419-849
SYLVIA ABOU-NADER, ménagère, domiciliée et résidant au 5480, rue Walkley, Montréal, district de Montréal,
requérante
—vs—
RAGUI MIKHAIL, homme d'affaires, actuellement d'adresse inconnue,
intimé
PAR ORDRE DE LA COUR:
L'intimé RAGUI MIKHAIL est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par voie de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTRÉAL, ce 11 juillet 1984.
PIERRE BOUDREAULT, J.C.S.
Me Howard L. Tatner
615 boul. Dorchester ouest,
Suite 930
Montréal, Québec H3B 1P5
Avocat de la requérante

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 11 juillet 1984 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à 119763 Canada Inc., faisant affaires sous la raison sociale de Les Entreprises Top Secrets de Californie, a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 17e jour de juillet 1984, sous le numéro 3499692.
Ce 20e jour de juillet 1984.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 11 juillet 1984 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à 119763 Canada Inc., faisant affaires sous la raison sociale de Islemode Enr., a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 17e jour de juillet 1984, sous le numéro 3499694.
Ce 20e jour de juillet 1984.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
No: 500-05-004341-846
BANQUE NATIONALE DU CANADA,
Partie demanderesse
-vs-
PIERRE LAMBERT & ALS
Partie défenderesse.
PAR ORDRE DE LA COUR
La partie défenderesse, PIERRE LAMBERT, d'adresse inconnue, est par les présentes requise de comparaître dans le délai de trente (30) jours à compter de la présente insertion.
Une copie du bref d'assignation, de la déciaration et de l'avis, selon l'article 119a-C.P.C., a été déposée, à son intention, au bureau de la direction générale des greffes, au Palais de Justice de Montréal, soit au 1 est, rue Notre-Dame, en la ville de Montréal, district de Montréal.
Faute par la partie défenderesse, PIERRE LAMBERT, de comparaître dans le délai susdit, STATUER sur la demande et PRONONCER jugement par défaut avec les mêmes conséquences qu'à la suite d'un débat contradictoire.
MONTRÉAL, ce 24 juillet 1984.
RONALD CHASSE, P.A.
Mes VIAU HÉBERT DENAULT
359 Place Royale
Montréal, QC.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
No: 500-05-004342-844
BANQUE NATIONALE DU CANADA,
Partie demanderesse
-vs-
PIERRE LAMBERT & ALS,
Partie défenderesse
PAR ORDRE DE LA COUR
La partie défenderesse, PIERRE LAMBERT, d'adresse inconnue, est par les présentes requise de comparaître dans le délai de trente (30) jours à compter de la présente insertion.
Une copie du bref d'assignation, de la déclaration et de l'avis, selon l'article 119a-C.P.C., a été déposée, à son intention, au bureau de la direction générale des greffes, au Palais de Justice de Montréal, soit au 1 est, rue Notre-Dame, en la ville de Montréal, district de Montréal.
Faute par la partie défenderesse, PIERRE LAMBERT, de comparaître dans le délai susdit, STATUER sur la demande et PRONONCER jugement par défaut avec les mêmes conséquences qu'à la suite d'un débat contradictoire.
MONTRÉAL, ce 24 juillet 1984.
RONALD CHASSE, P.A.
Mes VIAU HÉBERT DENAULT
359 Place Royale
Montréal, QC.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)
No: 500-12-135668-840
CÉCILE LEMIEUX,
Requérante
-vs-
CLAUDE BRAZEAU,
Intimé.
ORDONNANCE
Il est ordonné à l'intimé de comparaître au Greffe de cette Cour dans les trente (30) jours à compter des présentes. Une copie de la requête en divorce, affidavit de la requérante, déclaration de l'avocat, avis relatif à la contestation et certificat du registraire a été laissée au greffe de cette Cour à l'intention dudit intimé.
MONTRÉAL, ce 23 juillet 1984.
Me MARCELLE AUBRY,
Registraire-adjoint
Me JEAN-PIERRE WELLS, Avocat
No: Tél.: 659-9158
ND: 4642

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
No: 500-12-135725-848
FRANCIS CRAIG,
Requérant
-c-
SUZANNE ÉMARD,
Intimée
AVIS
L'intimée est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la dernière publicatioin. Une copie de la requête en divorce a été laissée au Greffe des Divorces.
Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de produire votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous, par défaut un jugement de divorce.
NORMAN S. KESSNER
2020 University, Suite 1632,
Montréal, Québec
Procureur

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
No: 500-12-131954-848
SOLANGE LAVIGNE,
Partie requérante
-c-
DALTON EDWARDS,
Partie intimée.
PAR ORDRE DE LA COUR
À: DALTON EDWARDS
PRENEZ avis qu'un jugement conditionnel de divorce fut prononcé contre vous par l'Honorable Juge J. BRENDA O'CONNOR, j.c.s. en date du 12 juin 1984.
PRENEZ DE PLUS AVIS qu'une copie dudit jugement a été laissée au Greffe de la Cour à votre intention.
Veuillez agir en conséquence.
Montréal, ce 25 juillet 1984.
FRANCINE HAMELIN,
Registraire-adjoint
LOUIS A. LEGAULT
Me Lucie Thibodeau
3380, rue Notre-Dame
Suite 200, Lachine

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE TERREBONNE
COUR SUPÉRIEURE
No: 700-05-000551-840
PAUL FRAPPIER
Requérant
-vs-
G.M.O. CONSULTANTS LTD,
INTIMÉE
À: G.M.O. CONSULTANTS LTD,
INTIMÉE
Vous êtes par les présentes requis de comparaître d'ici le 30 août 1984 dans la requête pour radiation d'enregistrement en la présente cause.
Une copie de cette requête a été laissée au greffe de cette Cour à votre intention.
Veuillez agir en conséquence.
Saint-Jérôme, le 23ième jour de juillet 1984.
Mes CHARTRAND ET GIROUX
Procureurs du requérant

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-12-135560-849
DAME KARUNAMANI SIMON,
requérante
—vs—
GURMAIN SINGH RAI,
intimé
PAR ORDRE DE LA COUR:
La partie intimée, GURMAIL SINGH RAI, est, par les présentes, requise de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la date de la présente publication. Copie de la requête en divorce a été laissée à la division des divorces à son intention.
Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparutiondans les délais susdits, la partie requérante procédera afin d'obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires que la partie requérante sollicite contre vous.
Montréal, le 25 juillet 1984.
MARCELLE AUBRY, P.A.
BORENSTEIN DUQUETTE BROTT & TSIMBERIS
5311, avenue du Parc
Montréal, QC H2V 4G9

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE
Article 80(4)
Dans l'affaire de la faillite de:
JEAN-GUY PELLETIER, camionneur, demeurant au 960, Laurier, La Plaine, Québec J0N 1B0.
Failli
Avis est par les présentes donné que JEAN-GUY PELLETIER a fait une cession le 20 juillet 1984 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 9 août 1984, à 9h30 au bureau du syndic, 1200 ouest, boul. St-Martin, Bureau 200 dans la ville de Laval, dans la Province de Québec.
Daté de Laval, ce 24ième jour de juillet 1984.
JEAN ROBILLARD
Syndic
RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC.
1200 ouest, boul. St-Martin
Bureau 200
Laval, Québec
H7S 2E4
Tél.: (514) 382-9234

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR PROVINCIALE
No: 500-02-022726-843
LA COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL,
Partie demanderesse
-vs-
LES LABORATOIRES BIO-TECHNO LBT INC.,
Partie défenderesse.
PAR ORDRE DE LA COUR
À: LES LABORATOIRES BIO-TECHNO LBT INC.
Vous êtes par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant la présente publication.
Une copie de la déclaration, du bref d'assignation et de l'avis selon l'article 119a-C.P.C. a été déposée au greffe de cette Cour à votre intention.
Veuillez agir en conséquence.
Montréal, ce 26 juillet 1984.
Me MARCELLE AUBRY
Protonotaire-adjoint
JUNEAU, PARENT, LEMAIRE
Commission des normes du travail
2, Complexe Desjardins
Tour de l'est.

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE
Article 80 (4)
Dans l'affaire de la faillite de:
116727 CANADA INC., "Division Tremblay Électrique", corporation légalement constituée ayant son siège social au 120, rue Lorraine, L'Acadie, Québec J0J 1H0,
Faillie
Avis est par les présentes donné que 116727 CANADA INC. a fait une cession le 19 juillet 1984 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 7 août 1984 à 10 h 45, au bureau du syndic, 439, boul. du Séminaire, dans la ville de St-Jean-sur-Richelieu, dans la Province de Québec.
Daté de Montréal, ce 23 juillet 1984.
RÉAL FAFARD, c.a., Syndic
Raymond, Chabot, Fafard, Gagnon Inc.
1200, boul. St-Martin ouest
Bureau 401
Laval (Québec) H7S 2E4
(514) 382-9234

Outremont
APPELS D'OFFRES

Contrat 5-OUT.84	Installation de compteurs à eau (environ 730 unités)
Contrat 6-OUT.84	Installation de compteurs à eau (environ 1 010 unités)
Contrat 7-OUT.84	Installation de compteurs à eau (environ 770 unités)
Contrat 8-OUT.84	Installation de compteurs à eau (environ 1 070 unités)
Contrat 9-OUT.84	Installation de compteurs à eau (environ 710 unités)
Contrat 10-OUT.84	Installation de compteurs à eau (environ 900 unités)

Des soumissions cachetées dans des enveloppes adressées et fournies à cette fin et portant une des mentions ci-haut, seront reçues jusqu'à midi (12 h 00) vendredi le 17 août 1984, au bureau du Directeur général.
Chaque soumission devra être faite sur des formules officielles fournies par la Ville. Les soumissionnaires pourront se procurer ces formules ainsi que le cahier des charges et les enveloppes de retour, au bureau de l'Ingénieur municipal à 1311 avenue Saint-Viateur, Outremont.
L'ouverture des soumissions aura lieu le même jour à 12 h 05, à la Salle du Conseil sise au 530 avenue Davaar, Outremont.
La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.
Jocelyne Perreault
Greffier de la Ville
ce 28 juillet 1984,

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE
ARTICLE 80 (4)
DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:
LIBRAIRIE MICHÈLE FAURE INC., Société commerciale constituée en vertu de la première partie de la Loi sur les compagnies du Québec, ayant son siège social et sa place d'affaires au 1185 Boul. Moody, Galeries de Terrebonne, Terrebonne, Qué. J6W 3Z5.
Débitrice
AVIS est par les présentes donné que LIBRAIRIE MICHÈLE FAURE INC., a fait cession de ses biens le 20ième jour de juillet 1984, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 10ième jour d'août 1984, à 10:00 heures de l'avant-midi au 1 Place Ville-Marie, suite 3210, Montréal, Qué.
DATÉ DE MONTRÉAL, ce 24ième jour de juillet 1984.
Normandin Barrière+Cie affilié à Deloitte Haskins & Sells
Édifice de la Banque Royale du Canada,
1, Place Ville-Marie, suite 3210
Montréal, Québec (H3B 2W3)
Tél.: (514) 861-9311

DÉCÈS

BÉLANGER, Jeanne. — À St-François-du-Lac, le 26 juillet 1984 est décédée, Mme Cyrille Bélanger, née Jeanne Goulet. Outre son époux, elle laisse dans le deuil ses enfants: Benoit (de Montréal), Louis et sa compagne Lucya Del Vecchio (de St-François-du-Lac). Les funérailles auront lieu samedi, le 28 courant à 14 hrs 30, à l'église de St-François-du-Lac. La dépouille mortelle est exposée, à la résidence funéraire Descoteaux et Frères inc, 374 Notre-Dame, St-François-du-Lac (514-568-2305). Heures des visites, 14 hrs à 17 hrs et de 19 hrs à 22 hrs.

FLAHAULT, Jean-Émile. — À Eastman, le 26 juillet 1984, à l'âge de 104 ans, est décédé M. Jean-Émile Flahault, doyen des professeurs de Polytechnique et de l'Université de Montréal. Il laisse dans le deuil ses enfants: Pierre (Georgette Dupont), Elizabeth (Alphonse Lagacé), Madeleine (Yvan Gray) et Jacques, ainsi que ses 30 petits et arrières petits enfants. Les funérailles auront lieu samedi, le 28 juillet. Le convoi funèbre partira du salon Urgel Bourgie Ltée, boul. Décarie et ave Notre-Dame-de-Grâce, pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Grâce où le service sera célébré à 10 hrs. Et de là au cimetière Côtes-des-Neiges lieu de la sépulture.

LAMARCHE, Rosemonde. — Le 27 juillet 1984, est décédée Mme Rosemonde Lamarche, 73 ans de Mont-Laurier, épouse de feu le notaire Roméo Ouellette. Elle laisse dans le deuil ses enfants: Chantal, Odile, Gabriel-Pierre, Paul-Étienne (Marthe Grenier), Brigitte (André Farré), Jacinthe (Robert Farraire), Dominique, Françoise-Romaine (Jean-Claude Martin) et Vincent, ses petits-enfants, ses frères et soeurs: Marie-Reine, Lucie (Georges Lachapelle), Jacqueline, Luc (Huberte Chateauneuf), Jean-Jacques (Cécile St-Laurent), Marc (Angela Mereci Scott), 2 beaux-frères et 1 belle-soeur: Achille Ouellette, (Esther Dubreuil), Cécile et Jérome Ouellette. Exposée samedi, à 19 hrs au funérarium Achille Ouellette et Fils, 682 rue de-la-Madone, Mont-Laurier. Les funérailles auront lieu lundi, le 30 juillet, à 11 hrs en l'église Coeur-Immaculé-de-Marie de Mont-Laurier. Ihumation au cimetière paroissial.

LARIVIÈRE, Paul. — À l'Hôpital Général Juif de Montréal, le 18 juillet 1984, est décédé, le Dr Paul Larivière, psychiatre, époux de Lucile Gardiner. Des dons à la Fondation du Québec des Maladies du coeur seraient appréciés, 440 ouest, Dorchester, Montréal, P.Q. H2Z 2V7.

REMERCIEMENTS

DUPUIS
(l'abbé Adrien)
Soeur Leda Dupuis, de la présentation de Marie, *soeur du défunt*, ses nombreux neveux et nièces, tous les membres de sa parenté ainsi que la Communauté des Frères Maristes, remercient sincèrement les nombreux parents et amis qui ont témoigné leur sympathie par offrandes de messes, fleurs, visites ou assistance aux funérailles lors du décès de Monsieur ADRIEN DUPUIS, prêtre, aumônier chez les Frères Maristes depuis 1971, décédé à Iberville, le 4 juillet 1984. Veuillez considérer ces remerciements comme personnels.

LA MÉTÉO

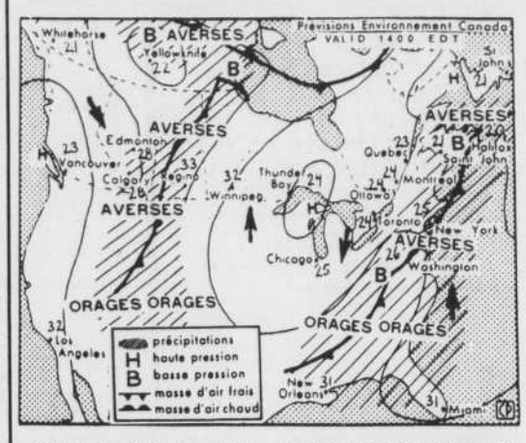

Situation générale: une dépression en provenance des Grands lacs atteindra la côte est samedi en matinée. Les régions du nord-est connaîtront des conditions nuageuses avec des averses, alors que le ciel sera généralement dégagé sur les régions du nord-ouest. Quant aux régions les plus au sud-ouest, la journée de samedi débutera par un ciel généralement dégagé mais les passages nuageux seront de plus en plus fréquents en après-midi et seront suivis d'averses dispersées. La température sera inférieure à la normale samedi, puis reviendra près de la normale dimanche.

MONTRÉAL

Ensoleillé et brumeux en matinée, ciel variable et possibilité d'averses en après-midi. Max.: 23. Précipitations: 30 %. Dimanche: ensoleillé.
LEVER DU SOLEIL: 5 h 34
COUCHER: 20 h 29

QUÉBEC

Abitibi, Témiscamingue, réservoirs Cabonga et Gouin: ensoleillé avec passages nuageux. Max. 22. Dimanche: ensoleillé.

Pontiac, Gatineau, Lièvre, Outaouais: ensoleillé et brumeux en matinée, ciel variable et possibilité d'averses en après-midi. Max. 23. Précipitations: 30 %. Dimanche: ensoleillé.

Laurentides, Montréal: ensoleillé et brumeux en matinée, ciel variable et possibilité d'averses en après-midi. Max. 23. Précipitations: 30 %. Dimanche: ensoleillé.

Trois-Rivières, Drummondville, Québec, Esstrie, Beauce: ciel variable et possibilité d'averses. Max. 21. Précipitations: 30 %. Dimanche: beau.

Mauricie, Parc des Laurentides: ciel variable et possibilité d'averses. Max. 21. Précipitations: 30 %. Dimanche: beau.

Lac-St-Jean, Saguenay: nuageux avec quelques averses. Max. 21. Précipitations: 60 %. Dimanche: beau.

Rivière-du-Loup, La Malbaie, Rimouski, Matapédia: nuageux avec quelques averses. Max. 18. Précipitations: 70 %. Dimanche: ciel variable.

Ste-Anne-des-Monts, Parc de Gaspésie, Gaspé, Parc Forillon: nuageux avec averses. Max. 18. Précipitations: 80 %. Dimanche: ciel variable et possibilité d'averses.

Baie-Comeau: nuageux avec quelques averses. Max. 18. Précipitations: 60 %. Dimanche: ciel variable et possibilité d'averses.

Sept-Iles, Basse-Côte-Nord, Anticosti, secteur de Natashquan et à l'ouest: nuageux avec quelques averses. Max. 18. Précipitations: 60 %. Dimanche: ciel variable et possibilité d'averses.

A l'est de Natashquan: ennuagement suivi d'averses. Max. 16. Précipitations: 70 %. Dimanche: ciel variable et possibilité d'averses.

Revenu Canada
Douanes et Accise
Revenue Canada
Customs and Excise

Boutiques hors taxes

Le ministère du Revenu national, Douanes et Accise, invite les personnes intéressées dans l'établissement et dans l'exploitation d'une boutique hors taxes à soumettre leur candidature.
L'emplacement des boutiques hors taxes à la frontière terrestre est situé aux endroits suivants:

Aldergrove **Osoyoos** **Kingsgate**
Colombie-Britannique
St. Stephen **Woodstock** **St. Léonard**
Nouveau-Brunswick

Les intéressés peuvent se procurer une trousse de renseignements d'usage au bureau des douanes des six points d'entrée susmentionnés, auprès du bureau régional, Douanes et Accise, de l'une des localités suivantes:
Halifax, Fredericton, Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, London, Windsor, Winnipeg, Regina, Calgary et Vancouver.

Les demandes pour l'établissement et l'exploitation d'une boutique hors taxes doivent être présentées sur le formulaire L25, fourni dans la trousse de renseignements d'usage. Les demandes, dûment formulées, doivent être postées le ou avant le 28 septembre 1984, à l'adresse suivante:

Programme des boutiques hors taxes
Ministère du Revenu national,
Douanes et Accise
4e étage, Édifice Connaught,
Avenue Mackenzie,
OTTAWA (Ontario) K1A 0L5
Tél.: (613) 996-2247

Canada

LE DEVOIR ...À LOISIR

CAHIER 4

Montréal, samedi 28 juillet 1984

D'îles en aiguille...

MER ET MONDE ! Et comment donc ? Le Québec a sa mer : le Saint-Laurent, avec sel et marée. Son monde aussi : un chapelet d'îles, la plupart inhabitées, en aval d'Orléans jusqu'aux îlots de Trois-Pistoles et du Bic. **Jacques Coulon** les a faites pour nous, à saute-mouton.

Pour **Ginette Bergeron**, c'est plutôt de fils qu'il s'agit : les fils tissés par nos pénélopes de la haute et de la basse lisse qui exposent à la Biennale de la tapisserie, au Musée d'art contemporain.

L'Écosse aussi a ses îles, dont celle d'Arran où **Monique Nuytemans** a trouvé des vestiges de quelque 5,000 ans de culture celte.

Au fil du vent, Michel Saint-Amant a tenu plus de dix-sept heures suspendu en parachute, un record qu'il entend faire homologuer au livre Guinness. **Anne-Marie Pichette**, adepte de tout ce qui est plus léger que l'air, a tenu compagnie au « flotteur ».

— MARC MORIN

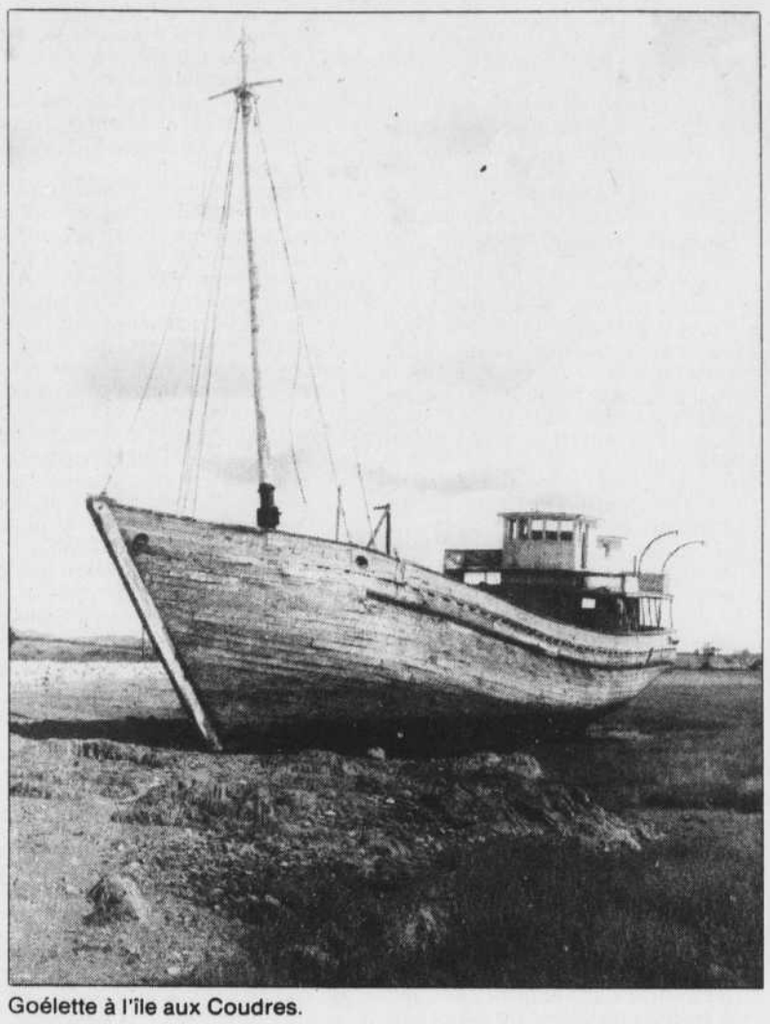

Goélette à l'île aux Coudres.

Sur 200 km de Québec à Rimouski

DES ÎLES POUR L'ÉTÉ

Le Musée maritime Bernier à L'Islet. (Photos : Jacques COULON.)

JACQUES COULON

« LE silence est la pudeur des îles », disait un poète itinérant qui passa sa vie à vagabonder en Méditerranée. Le Saint-Laurent n'est pas la mer Égée, mais ses îles et îlots sont, eux aussi, enveloppés de silence, de cris d'oiseaux, de bruissement d'herbe et de ressac infini. Comme ceux du Bic, par exemple, qu'on peut atteindre à marée basse, d'accès difficile toutefois à cause de l'amoncellement de roches sur les plages, et qui abritent des colonies de hérons gris, de cormorans, de sternes, de bécasseaux.

De l'extrémité de l'île d'Orléans aux environs de Saint-Fabien-sur-Mer, une centaine d'îles et d'îlots de toutes grandeurs s'étalent au beau milieu du fleuve, ou près des rives, sur plus de 200 kilomètres. Du quai de Montmagny, on peut se rendre facilement dans les îles aux Grues et aux Oies à bord d'un petit traversier. Pratiquement sans relief, à l'exception de quelques buttes, entourées de longues battures de joncs, de sable et de roches peuplées d'oiseaux, les îles sont un charmant endroit où passer une ou deux journées en pleine nature, avec pour seul horizon l'immensité du fleuve à l'humeur changeante et, vers le nord, la ligne mauve des hauteurs de Charlevoix. Flâner tout bonnement et causer avec les insulaires qu'on rencontre immanquablement au magasin général et au restaurant de la paroisse Saint-Antoine, un minuscule village avec une église beaucoup trop grande...

À environ huit kilomètres au large de Montmagny se trouvent la Grosse Île et l'île aux Ruaux. Cette dernière, à peu près inhabitée, abrite un magnifique bois de pins et une belle plage de sable. C'est l'endroit rêvé pour ceux que passionne l'observation des oiseaux.

La Grosse Île est toute autre chose. Bien que les pèlerins s'y fassent extrêmement rares, ce pourrait être le sanctuaire privilégié de tous les descendants d'Irlandais du Québec et du Canada. Ce qui surprend dès qu'on s'engage dans l'île et qu'on passe devant l'édifice de pierre où l'on hébergeait jadis les équipages des navires relâchant ici, c'est l'extrême tranquillité des lieux. Les chapelles catholique et protestante, construites au début du siècle, à une époque où l'île abritait fréquemment 200 personnes et plus, sont abandonnées depuis longtemps. Derrière les portes cadenassées, tout est resté intact comme si, un jour, les fidèles allaient revenir. En août 1978, Parcs-Canada fit poser une plaque commémorative rappelant que l'île servit de lieu de quarantaine de 1832 à 1937, et que des milliers d'immigrants, irlandais surtout, y dorment leur dernier sommeil.

Plus en aval, en longeant cette partie de la rive sud du Saint-Laurent qui est probablement l'une des plus belles régions de la province, on arrive à Kamouraska, situé en face de l'île aux Corneilles. Dans ce beau village, on visite l'aboiteau de la seigneurie de Kamouraska et l'on peut se restaurer dans les fermes de l'endroit.

Les îlots, avec leur petit bois de pins, abondent dans les parages. En fait, ils jalonnent le littoral bien au-delà du Bic-sur-Mer, et certains sont accessibles à pied, à marée basse. Entre Kamouraska et Andréville, la rive élevée permet de découvrir un immense panorama. En bas, entre la grève et les petites îles de l'archipel, réputées pour leur gibier d'eau, les pêcheurs d'anguilles installent ou réparent leurs « fascines ». Il est facile de traverser dans les îles en s'adressant aux bureaux de renseignements touristiques de Saint-Pascal ou de Rivière-du- Loup. Durant l'été, des excursions guidées sur les battures et les marais salés permettent d'observer de près la riche faune aquatique de la région.

Plus loin, un peu passé Cacouna, à mesure que le fleuve s'enfle démesurément et prend l'humeur de l'océan, voici l'île Verte, vieille paroisse de petits cultivateurs et de marins, ancrée tel un navire à environ trois kilomètres du rivage. La traversée — toujours à marée haute — en partant du quai fédéral du village de l'Isle-Verte, qui lui fait face, dure environ 15 minutes. Depuis deux ans environ, la réserve nationale de faune de la baie de l'Isle-Verte est accessible au public jusqu'au 31 août chaque été. Des naturalistes reçoivent les visiteurs qui s'intéressent à cet univers marin situé en bordure du fleuve où gitent canards, oiseaux de mer et de rivage.

On regrette qu'il n'existe pas vraiment de service de traversier durant la belle saison. Rien n'est prévu pour cet été. L'Association touristique du Bas-Saint-Laurent, soucieuse de protéger le milieu exceptionnel de l'île, ne favorise pas l'afflux massif de touristes — comme c'est le cas à l'île aux Coudres, par exemple, en ce moment — d'abord parce qu'il n'existe pas vraiment de services adéquats (restaurants, motels) et aussi parce que la population, qui a fortement diminué depuis quelques années, ne supporterait pas de voir transformé en parc La Fontaine son petit royaume marin. L'île est magnifique, en particulier le versant nord, là où se trouve le plus vieux phare — maintenant désaffecté — de la vallée du Saint-Laurent, toute frangée de rocs rougeâtres et de jonchaies où les insulaires, il n'y a pas si longtemps, moissonnaient le foin de mer chaque été et pratiquaient la pêche à l'anguille et à l'esturgeon. Dans quelques restaurants situés sur la rive, on sert du poisson frais de la région.

Il faudrait encore parler de tout ce chapelet d'îles petites et grandes, aux formes bizarres parfois (près de Cacouna surtout et Saint-Fabien), qui se prélassent au large de Rivière-du- Loup, Trois-Pistoles et au-delà de Rimouski. Jusqu'à la mi-octobre, il est possible de faire des excursions de deux heures et plus au large de Trois- Pistoles, dans les îles aux Basques, aux Pommes et Razades, sanctuaires naturels d'oiseaux. On trouve à proximité un marché au poisson frais et de bonnes possibilités d'hébergement. On se renseigne à Rivière-Trois-Pistoles (tél. : 418-851-1436) ou auprès de l'Association touristique du Bas-Saint-Laurent (tél. : 1-800-463-1318).

LES ARCADES

Une planète où le goût du risque s'abreuve à même la science-fiction

YVON DINEL et JOSÉE LACOSTE

AVEZ-VOUS déjà eu l'idée d'aller sur une autre planète ? Si oui, il en existe une tout près de vous : les centres de jeux ou arcades. Dans cet univers hostile et fascinant, le danger s'incarne sous de multiples formes et la magie d'autrefois revêt un nouvel aspect : celui de la technologie moderne.

Le voyage sur cette planète a forcément des conséquences sur le vécu de ses explorateurs... Mais cette planète ressemble-t-elle à la nôtre ?

★

Dans les années '50 au Québec, l'univers du *pinball* suscite la méfiance de la population. En 1955 à Montréal, le conseil municipal interdit la « machine à boules ». Légalement, c'est en 1977 que la Ville de Montréal met fin à l'interdiction des *pinballs*. Au même moment, on assiste à l'arrivée massive des jeux électroniques dans les arcades.

Selon cette loi, les exploitants de salles de jeux doivent tenir compte de deux principaux articles : le zonage de l'établissement et l'accès des arcades limité aux 18 ans et plus. Ce dernier article a été contesté par deux sociétés qui opèrent des arcades à Montréal. En attendant le verdict de la Cour suprême du Canada, l'application de la loi est plus ou moins observée.

Amusecor, Inc. et Karuum amusements sont deux géants de l'exploitation de centres de jeux. À elles seules, ces compagnies possèdent environ le tiers du marché à Montréal.

Le jeu vidéo

Aujourd'hui, dans les arcades, la machine à boules cède progressivement la place aux jeux vidéos. Selon les statistiques récentes, il y a au Québec environ trois fois plus de jeux électroniques.

La principale caractéristique du jeu vidéo consiste à représenter sur écran un scénario schématisé. Les concepteurs, pour la plupart américains et japonais, ont récemment amélioré le graphisme de ces représentations; elles prennent maintenant la forme de bandes dessinées ou de ce qui pourrait ressembler au film vidéo.

Pour l'instant, le rôle « actif » du joueur demeure limité à une opération prédéterminée par le programme du jeu. Le joueur a à maîtriser les différentes étapes, ou tableaux du jeu, qui peuvent être variables ou non, mais qui ont la caractéristique de progresser en complexité.

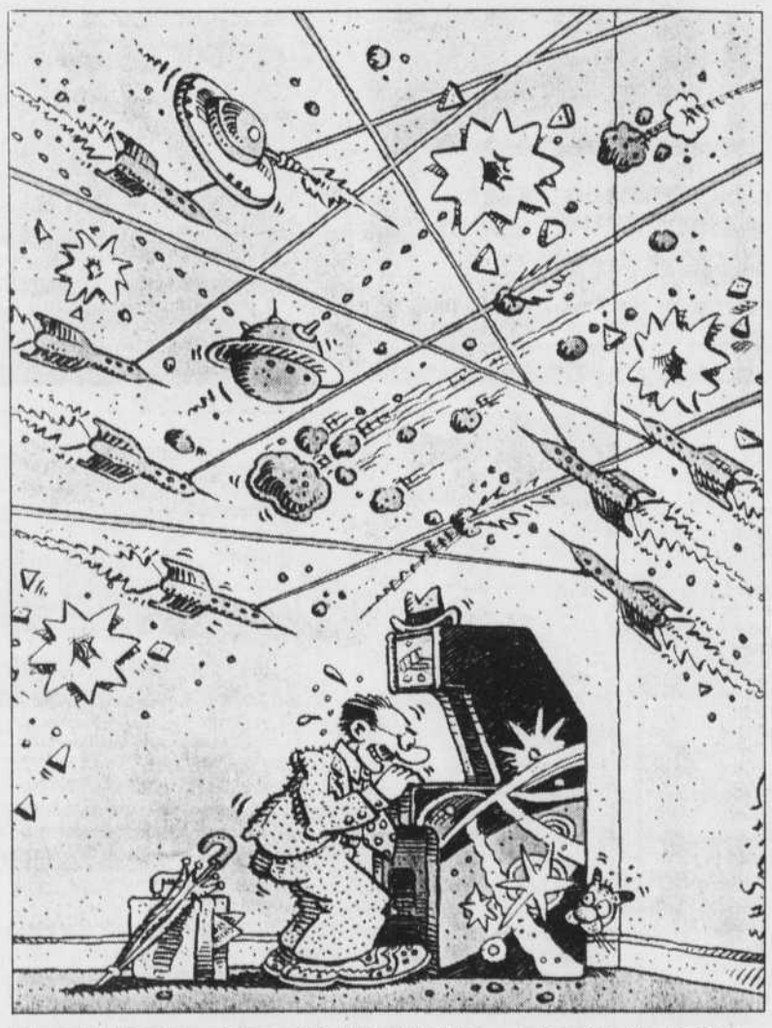

Elwood H. Smith : « L'invasion des astéroïdes », © Esquire, février 1981.

« Battlezone, Moon Patrol, Centipede, Pacman, Crazy Kong » et « Star Wars » ne sont que quelques noms de jeux vidéos qui peuplent ce monde en soi, l'arcade de jeu.

Une publication française sur les jeux vidéos nous parle de planète vidéo : « Pour la première fois, nous pouvons nous mettre en scène nous-mêmes, dans une situation difficile, voire impitoyable, au sein d'un monde encore plus cruel, plus rapide, plus dur que le nôtre, mais qui semble préfigurer ce qui nous attend demain. » (1)

Cette description du monde des jeux vidéos peut sembler caricaturale; elle s'adresse aux *fans* des jeux mais on y décèle néammoins une part de vérité. Le joueur doit faire face à un imaginaire qui a souvent la particularité de mettre sa vie en péril : attaques d'engins spatiaux, d'avions, de sous-marins ou de monstres de toutes formes.

Pour M. Robert Cadotte, membre du groupe de recherche en éducation « La Maîtresse d'école », les scénarios des jeux vidéos se limitent à un modèle unique avec plusieurs variables; l'acteur est poursuivi de toutes parts et il poursuit ses poursuivants en tirant sur eux ou en les mangeant. Pour lui, cette situation est comparable à celle que peut vivre un militaire en action. Il n'a pas le temps de réfléchir, sinon il est éliminé. L'ennemi devient une abstraction, un vilain sans visage humain qu'il faut détruire à tout prix.

Dans deux centres arcades du centre-ville totalisant 60 jeux, la moitié de ceux-ci avaient un rapport direct avec l'arsenal militaire. Est-ce du domaine de la science-fiction d'affirmer qu'il s'agit là de cabines de simulation ou d'entraînement à la pratique militaire ? M. Jean-Guy Lacroix, professeur de sociologie à l'Université du Québec à Montréal et co-directeur du Groupe de recherche en industrie et en informatisation sociale (Gricis), croit qu'il faut être prudent quand on avance une telle hypothèse.

Il note, cependant, que depuis quelques années, on a tendance à retrouver dans notre quotidien la présence de concepts militaires, que ce soit au niveau de la recherche technologique ou dans la culture. Selon lui, ce qui caractérise les jeux vidéos, ce sont les valeurs de la société américaine, qui ont une influence à l'échelle mondiale; des valeurs très dépourvues de significations sociales, réduites à un seul aspect : la violence et la compétitivité.

M. Cadotte y perçoit une dimension politique menant à la justification de l'intervention du gouvernement américain dans le monde contre le fléau communiste représenté par le diable. À cet effet, citons la publicité d'un jeu vidéo dans une revue spécialisée. Le nom du jeu : «Communist Mutants » :

« Une immense armée de communistes révolutionnaires venue de l'espace tente d'envahir notre pays. Ils sont tenaces et sans pitié et se reproduisent à grande vitesse. Repoussez-les avec votre canon. » (2)

La compétition est un autre aspect important dans les scénarios de jeux vidéos. Chaque jeu indique sur son écran les initiales des dix meilleurs compétiteurs. Mentionnons également le championnat mondial de la compagnie Atari, qui réunissait, en 1983, 21 nations, les champions du jeu « Centipede ».

Les représentations de la femme dans les jeux vidéos sont quasi absentes, sauf dans des cas précis qui font référence à des stéréotypes évidents. La femme passive : la princesse dans « Dragon's Lair » attend son chevalier qui combat toutes sor-

Suite à la page 27

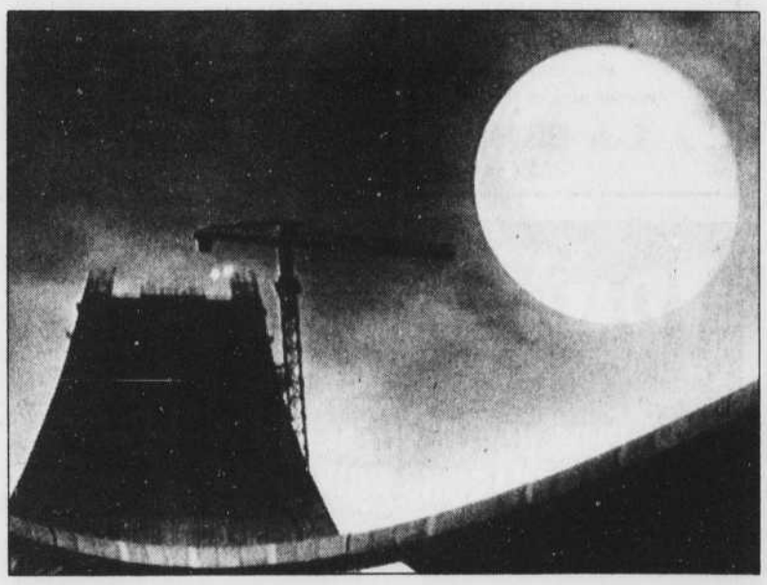

Le parachèvement du Stade olympique

2 — Un défi au bon sens

JEAN-CLAUDE MARSAN

LA décision prise par le gouvernement québécois de parachever le Stade olympique selon le concept Taillibert rend perplexe non seulement du point de vue politique mais également du point de vue technique. Car, depuis 1976, rien n'est venu prouver que ce concept de toit rétractable soit réalisable. Même si on réussissait à installer la toile, les conditions climatiques idéales que réclame son mouvement feraient du stade montréalais une enceinte couverte en quasi-permanence. Mais il n'est même pas assuré que l'on puisse le couvrir selon ce concept, car aucune étude ne semble encore avoir été effectuée pour régler les problèmes sérieux qui ont amené, en 1982, le moratoire sur les travaux.

En 1981, en effet, des études faites par la Société d'énergie de la Baie-James (SÉBJ) avaient révélé des déficiences structurales graves de la partie déjà construite du mât. En résumé, on a constaté un déficit important de précontrainte dans la partie inférieure du voile avant de ce mât, des compressions anormalement élevées dans les pattes avant et dans certains planchers, et enfin la détérioration avancée des appareils d'appui en néoprène de ces pattes.

Pour compenser ces déficiences, la SÉBJ recommandait à l'époque de construire un appui central sous l'arc du voile avant, en soulignant cependant que cette solution ne pouvait pas être élaborée de façon précise à cause des inconnues concernant le comportement des appuis de néoprène et le comportement dynamique de la structure renforcée. Depuis lors, on sait que les ingénieurs français ont rejeté cette solution, craignant que l'introduction d'un nouvel appui dans ce système structural dynamique ne concentre sur celui-ci la plupart des efforts et n'engendre des réactions imprévisibles. Ils préconisent pour leur part de renforcer la structure en retenant ensemble ses parois à l'aide de tirants ou « mégacâbles ». Ce sont là des moyens que l'on utilise habituellement pour consolider de vieux bâtiments qui croulent sous le poids des ans. Alors qu'il reste encore quelque 60 mètres de tour à compléter, soit l'addition, en porte-à-faux, de milliers de tonnes de béton, sans compter le poids des mécanismes de levage et de la toiture elle-même, l'une comme l'autre de ces solutions sont loin d'apporter l'assurance de sécurité que l'on devrait attendre d'un édifice semblable.

Dans l'hypothèse que l'on trouverait une solution acceptable aux déficiences structurales du mât, il resterait encore à résoudre les inconnues associées à l'utilisation de la fameuse toile d'origine et pour lesquelles les experts de la SÉBJ n'avaient pas de réponse en 1981. La compagnie Geiger Berger, de New York, responsable de la réalisation de la plupart des toits à membranes gonflées en Amérique du Nord (dont celui du Super Dome de Vancouver), considérait également impossible, à cette époque, de couvrir le stade avec cette toile.

Le problème associé à l'utilisation de cette toile d'origine est double. En premier lieu, la sécurité repose entièrement sur le bon fonctionnement d'un mécanisme de fonte de neige. Lors des travaux du comité Marsan,

Suite à la page 27

TOURISME

EN ÉCOSSE : LA PAISIBLE ÎLE D'ARRAN

MONIQUE NUYTEMANS

ISLE OF ARRAN (Écosse) — L'Écosse est un pays charmant et paisible à découvrir. Beaucoup d'entre vous le connaissez déjà. Je vous propose donc une variante de la tournée habituelle qui consiste à faire la boucle dont les étapes principales sont Édimbourg, Inverness et Glasgow. Je vous entraîne plutôt à la découverte des nombreuses îles qui ponctuent la côte ouest de l'Écosse. Le calme qui y règne et les beautés sauvages des paysages vous émerveilleront. Étant situées en dehors des sentiers battus, les touristes y sont plutôt rares et les prix très conservateurs.

Aujourd'hui, j'ai choisi de vous faire faire une promenade dans l'île d'Arran, la plus méridionale des îles écossaises.

Pour se rendre à Arran, dans l'estuaire de Clyde, on ne prend pas l'avion. Ce serait trop simple et aussi trop achalandé par raison de cause à effet. Non, le fait que l'atteindre est un peu compliqué rend le voyage plus piquant.

Après la halte de trois ou quatre jours sur la péninsule de Kintyre, prenons le traversier qui mène à l'île d'Arran. Une île qu'on a surnommée *l'Écosse en miniature*, parce qu'elle en offre toutes les caractéristiques : les *highlands*, les *lowlands*, les *glens*, les châteaux et ... 2,000 chevreuils.

Le traversier se prend à Skipness, à une vingtaine de kilomètres de Tarbert. Les départs s'y font toutes les heures, mais le traversier ne prend que six voitures à la fois. Si vous êtes donc le huitième en ligne, mieux vaut faire un tour à la campagne et revenir trois quarts d'heure plus tard.

Non loin de l'embarcadère, on découvrira alors de très beaux vestiges d'un château du XVe siècle. Ces ruines se trouvent en bordure du détroit de Kilbrannan qu'on traversera tout à l'heure. Un pont à dos d'âne y conduit, une rivière y murmure, un beau bétail y broute dans ses prés. Campagne plus jolie devrait être inventée, particulièrement en mai, quand brille le soleil.

Cette fois, revenue en ligne devant le bac, je m'embarque et je traverse ce détroit qui est un prélude à la mer d'Irlande. En consultant mon guide touristique j'apprends qu'Arran compte 4,000 habitants, qu'elle fait 80 km de circonférence, qu'elle vit d'agriculture et de tourisme, de son bétail et de ses moutons.

Dans l'île : 60 hôtels et pensions. On y fait du golf sur sept terrains, de l'équitation dans cinq centres. Et, bien sûr, c'est l'endroit rêvé pour faire de la bicyclette et des promenades. Cent promenades sont à la portée des vaillants. Elles peuvent mener vers certains sommets qui atteignent presque les mille mètres et où l'on fait de l'alpinisme.

Trois villages ponctuent l'île d'Arran : Brodick, Lochranza et Whiting Bay. Il n'est pas rare de voir des phoques nager dans le détroit, le climat étant très tempéré, grâce au *Gulfstream*. L'endroit étant également caché des regards indiscrets, une partie de la flotte anglaise s'y trouve à l'ancre.

À cause du château qui le domine, c'est le village de Brodick qui semble être la « capitale » de l'île. C'est également ici que l'on trouve le plus d'hôtels, le plus de magasins.

En promenade le long de la côte, on découvre des cavernes un peu partout. Pendant plus de 200 ans, elles furent fort utiles aux pirates qui y cachaient du sel et du whisky, espérant les faire passer sans payer de droits d'entrée.

Même si Arran ne se situe qu'à 21 km de la côte écossaise, elle a toujours été négligée par les vacanciers anglais et la population s'en trouva ainsi appauvrie. Sans oublier que les habitants furent, ici également, victimes des « clearances » et furent chassés de chez eux par les seigneurs féodaux.

Trois endroits intéressants à Brodick : la fabrique de moutarde, le musée folklorique et la centrale d'artisanat. Ces trois visites combleront agréablement et instructivement le plus clair d'une journée et vous donneront une petite idée de ce qui occupe les loisirs des insulaires.

Au musée, on apprendra que ce sont les Écossais d'Arran qui ont, en grande partie, peuplé la ville de Mégantic, dans notre Estrie.

La centrale d'artisanat est logée dans une série de vieilles maisons. On y trouve en un seul endroit un vaste éventail de ce qui se tricote, se crochète et se tisse dans l'île. On peut y faire d'excellents achats. Des chandails en pure laine de Shetland ne coûtent que $ 16 canadiens. Le prix des chambres est aussi fort raisonnable : $ 30 par nuit. Par contre, le prix des traversiers est élevé : $ 18 par voiture et $ 3.50 par passager.

Le Lagg Hotel de Kimory est un charmant petit endroit niché au creux d'une vallée coupée par une rivière où sautent truites et saumons. C'est en faisant une promenade à partir de l'hôtel vers la mer que j'y ai découvert une nécropole celte qui datait de 2,500 à 3,000 ans avant Jésus-Christ. Et, tout autour, une nature radieuse, un enchevêtrement de hêtres, de platanes et de chênes servant de frondaison à l'azalée et au rhododendron. Tableau sans doute fort peu utile à l'agriculteur, mais si joli pour l'oeil du vacancier-esthète.

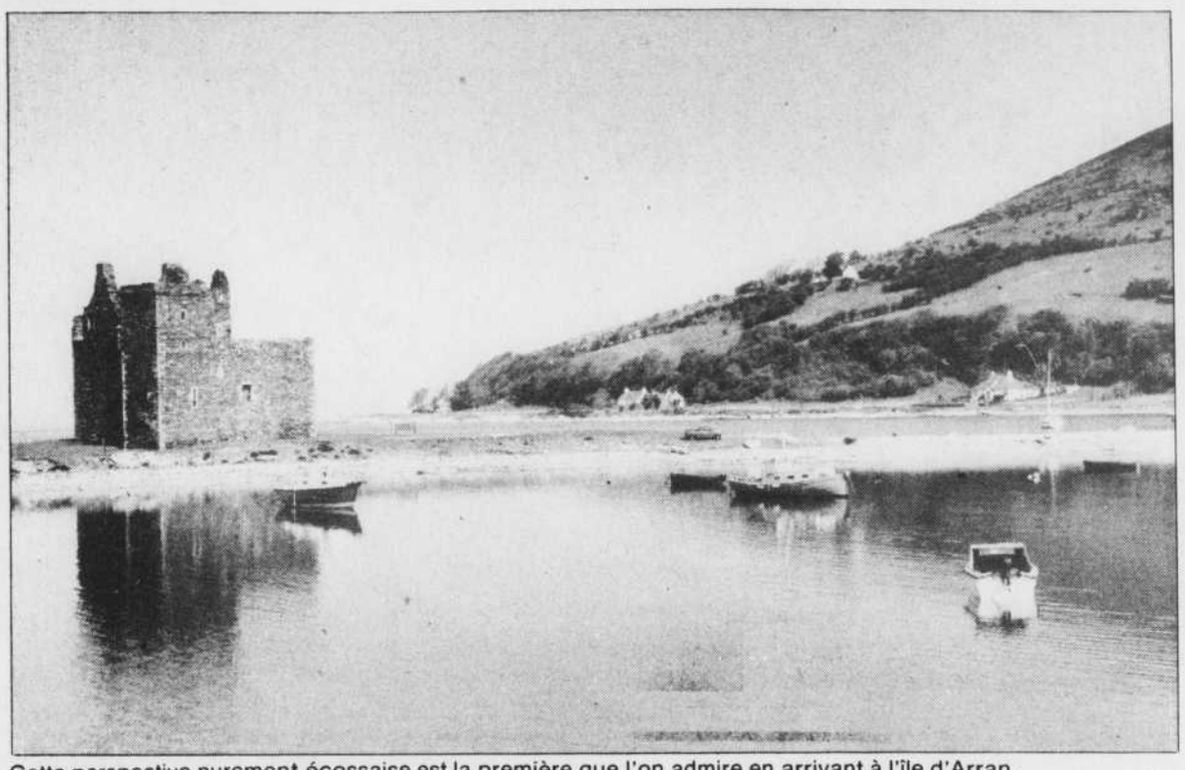

Cette perspective purement écossaise est la première que l'on admire en arrivant à l'île d'Arran.
(Photo : Monique NUYTEMANS.)

Les dangers du camping

OTTAWA (PC) — Camper, c'est bouffer à la tonne d'excellents hambourgeois sur la braise, dormir sous les étoiles et s'éveiller aux bruits d'un environnement sain. C'est également risquer l'empoisonnement alimentaire.

Le ministère canadien de l'Agriculture révèle, en effet, que les empoisonnements alimentaires sont très fréquents chez les campeurs. Mme Victoria McTaggart, porte-parole du service des aliments de ce ministère, affirme que les campings qui offrent peu ou pas de possibilités de réfrigération et où les conditions sanitaires laissent à désirer représentent un véritable bouillon de culture pour les bactéries normalement associées aux empoisonnements alimentaires.

« Les aliments mal conservés sont la cause première des empoisonnements, affirme-t-elle. Les autorités fédérales estiment qu'il pourrait y avoir jusqu'à 400,000 cas d'empoisonnement alimentaire dans notre pays, chaque année. Les symptômes sont toutefois presque toujours mal diagnostiqués. »

Ces empoisonnements sont presque toujours le fait de bactéries qui se multiplient rapidement dans les aliments chauds, humides et riches en protéines, tels les viandes, la volaille, le poisson, le lait et les oeufs. Ces aliments doivent être conservés à une température élevée, soit plus de 60 degrés Celsius, ou à basse température, soit quatre degrés Celsius.

« Conserver ces aliments durant plus de deux heures à une température se situant entre ces deux normes — ce que nous appelons la zone de danger — devient menaçant.

« Les aliments ne sont pas tous des bombes bactériennes prêtes à exploser, mais une attention spéciale doit être apportée à tous les produits de consommation lorsqu'on se prépare à faire du camping, rappelle Mme McTaggart. Préparez une liste d'aliments comprenant surtout des aliments en conserve et des aliments séchés. Ces aliments ne représentent aucun danger. »

Elle suggère, par ailleurs, d'empaqueter la viande congelée et le lait dans des contenants étanches, avec de la glace, et de garder le tout à l'ombre. En dégelant, la viande congelée aide à conserver les autres aliments froids. « N'oubliez pas de cuire ces aliment dès qu'ils sont dégelés », ajoute-t-elle

Mme McTaggart rappelle que le beurre d'arachide ainsi que les confitures et gelées se conservent très bien en camping. Les fromages ainsi que les saucissons, notamment le salami et le pepperoni, sont également faciles à conserver.

ANGLETERRE
ÉCOSSE
PAYS DE GALLES
IRLANDE

À la découverte de la traditionnelle **ANGLETERRE,** la verte **IRLANDE,** le pittoresque **PAYS DE GALLES** et **l'ÉCOSSE** romantique.

Londres — Cardiff — Wexford — Killarney — Limerick — Dublin
Chester — Newby Bridge — Fort William — Edimbourg — York
Stratford.

Tournée de 14 jours en autocar et deux séjours à Londres.

23 SEPTEMBRE AU 12 OCTOBRE
ACCOMPAGNATEUR DÈS LE DÉPART DE MONTRÉAL
GUIDES DE LANGUE FRANÇAISE
20 JOURS: 2545$

British airways — terratours
Détenteur d'un permis du Québec
CONSULTEZ VOTRE AGENT DE VOYAGES

SPÉCIAL VOYAGES
PARIS 469$ aller simple 299$ — ATHÈNES 799$ aller simple 379$
NEW YORK weekend (forfait) par avion 99$ — par autobus 40$
MEXICO 429$ — ACAPULCO hôtel inclus 499$
CROISIÈRES (5 jours) à partir de 329$
Pour toute autre destination
Appelez en tout temps (514) 282-1022
La Billetterie
2021 rue Peel Permis du Québec

VOYAGES TRAVELAIDE
LES PLUS BEAUX VOYAGES AUX MEILLEURS PRIX

PARIS 489 $
Location de voiture 3 semaines 399 $
Tarif économique pour tous les coins du monde
Agence de Voyage EMERAUDE *Inc.*
Nos experts à votre service
1647 rue St-Hubert, Montréal, Qc. H2L 3Z1
Permis du Québec
Projets de voyages Été/Hiver 84-85 Demandez notre brochure! 522-3022 522-3029

POUR L'EUROPE
Réservez vos billets d'avion au prix économique

Consultez-nous pour les spéciaux Londres	$348 US
NEW-YORK - BRUXELLES et retour un an	$467 US
NEW-YORK - MADRID Aller simple, BS	$289 US
NEW-YORK à MADRID, RT, BS	$399 US
SPÉCIAL PARIS à partir de	$459 CAN

« ACHAT » SPÉCIAL « RACHAT »
Nous vendons hors taxe toutes automobiles européennes, assurances internationales européennes, permis international, etc.
Plan achat-rachat automobiles livrables depuis Paris-Bruxelles-Amsterdam-Francfort, etc.
Prix spécial à partir de deux semaines pour RENAULT et VW et jusqu'à un an.
Trois semaines Citroen 2 cv $190 - B. Citroen Visa $289 - LNA Citroen $489 - BX $489 CAD - Renault 5 GTL $369 - Renault 9 GTL $449 - Renault 11, Datsun Sunny 1300 $550 - VW Polo $588 - Citroen familiale 7 places $1199 - Camping-Car VW - Peugeot, etc. avec deux billets d'avion.
SERVICE EUROPÉEN DU TOURISME AUTOMOBILE
« Voyages S.E.T.A. Voyages »
TOUS BILLETS D'AVION - BATEAU - CROISIÈRES - TRAINS EURAIL PASS pour l'Europe - TOURS HAWAII - CUBA - MEXIQUE - les ANTILLES FRANÇAISES - les îles des Caraïbes, etc. CLUB MÉDITERRANÉE - SKI.
Studios — Appartements à Nice et sur la Côte d'Azur.
TARIFS SPÉCIAUX AIR-AUTO
AVION - AUTO - PARIS 3 sem. à partir de $639
AVION - TRAIN - EURAIL PASS
(jeunes: 1 mois) $899
Consultez-nous pour nos dates de départs
MONTRÉAL PARIS BRUXELLES AMSTERDAM FRANCFORT LONDRES
à partir de $459 $548 $548 $588 $538
TOURING CLUB DE FRANCE
2050 Mansfield, Mezzanine B
Métro Peel — Tél.: 281-1040 PERMIS DU QUÉBEC

nouvelles frontières
PARIS
499$
À partir du
13 août 1984
■ Places réservées
■ Vols ABC Québecair et Minerve en DC8 aller-retour
■ Taxe d'aéroport 12,50 $ en sus
VOYAGES TOURAVENTURE INC. PERMIS DU QUÉBEC
1130 BOULEVARD DE MAISONNEUVE OUEST
(514) 288-4800
GROUPE VOYAGES QUÉBEC INC., 174 GRANDE-ALLÉE, QUÉBEC (418) 525-5545 5525
VOYAGES ORFORD INC., SHERBROOKE, DRUMMONDVILLE, MAGOG (819) 564-4433
COLODY TRAVEL LTD, 415 YONGE STREET, TORONTO (416) 596-7161

L'EUROPE
avec les TOURS CHANTECLER
MIEUX et tout compte fait MOINS CHER
Méfiez-vous des économies qui coûtent cher
Les meilleurs hôtels au coeur des villes. Petits groupes homogènes de Canadiens francophones. Des milliers de voyageurs satisfaits depuis 26 ans. Des prix tout compris (ou presque).

ANGLETERRE/ÉCOSSE BELGIQUE/HOLLANDE	du 7 au 26 septembre	$1979
ESPAGNE/PORTUGAL/MAROC	du 2 au 24 septembre ou du 23 sept. au 15 oct.	$2274
FRANCE/ITALIE/SUISSE 3 départs	du 7 au 28 septembre; du 14 sept. au 5 oct.; du 28 sept. au 19 oct.	$2088
ALLEMAGNE/DANEMARK TCHÉCOSLOVAQUIE	du 7 au 26 septembre	$2196
EUROPE GERMANIQUE	du 14 sept. au 5 oct.	$2196
PROVINCES DE FRANCE	du 14 sept. au 5 oct.	$1894
GRÈCE avec croisière	du 5 au 21 octobre à partir de	$1897

(Tarifs aériens non inclus)
VOYEZ AUSSITÔT VOTRE AGENT DE VOYAGES
TOUT BON AGENT VEND CHANTECLER!
Permis du Québec — Les tours Chanteclerc Inc. *Sous le signe de la qualité*

LES «VOIES DU MONDE» avec les VOYAGES MALAVOY
Un programme exceptionnel de voyages lointains avec le même souci de qualité et le même rapport qualité-prix, qui ont fait notre réputation pour l'Europe depuis plus de 25 ans.
INDE-NEPAL-CEYLAN
du 29 septembre au 20 octobre
La découverte du sous-continent indien avec ses trésors fabuleux et ses paysages magnifiques
US$ 1545. plus avion CAD$ 2479.
TOUR DU MONDE
du 7 au 29 octobre
Le rêve de tout voyageur, possible maintenant à prix abordable. Du Japon à Hong-Kong; de Bangkok en Inde; quelques jours à Rome avant le retour.
US$ 2645. plus avion CAD$ 2149.
ÉGYPTE avec CROISIÈRE de 7 jours
du 2 au 17 novembre
6000 ans d'Histoire, monuments stupéfiants; avec croisière d'une semaine sur le fleuve roi: le Nil!
US$ 1716. plus avion CAD$ 1201.
Voyages **ANDRÉ MALAVOY**
1255 Université, suite 1220 Montréal, P.Q. H3B 3W9
permis du Québec
Tél.: 861-2485
Qui dit voyage, dit Malavoy!

Nouveau: Condo-Vacances en temps partagé "time sharing"
Hébergement pour jusqu'à 625 personnes
• Chambres d'hôtel entièrement rénovés en 1984.
• Villas spacieuses de 2, 3 et 4 c. à c. avec chacune leur salle de bains. Cuisine équipée, certaines avec foyer et patio en bordure du plan d'eau. Aussi studios & 2½ avec cuisinette. À la journée, à la semaine ou au mois.
Piscine intérieure, bains sauna et tourbillon.
Tennis à volonté et gratuit (4 courts)
Gymnase, 20 salles et salons de travail et de détente, pour des groupes de 10 à 350 personnes.
Badminton, pétanque, croquet, fers, balle-molle, pratique du golf (driving range).
Équitation: Randonnée et clinique, excursions et randonnées pédestres.
Chasse au faisan • tir-à-l'arc • chasse au sanglier • pêche à la truite • Vélos 12 vitesses en location.
Haute cuisine, diners dansants, piano bar, brunch musical tous les dimanches.
FORFAITS: (Exemples)
GOLF ILLIMITÉ: Chambre, 2 repas, golf différent chaque jour, taxes et services: 66.00$ par jour* (du lundi au vendredi)
ESCAPADE DE FIN DE SEMAINE: Vendredi souper dansant, samedi 3 repas, dimanche brunch, chambre, taxes et service 132.00$*
Plan européen à compter de 30$*
*Par personne, occupation double.
Visite gratuite du parc historique national Louis S. St-Laurent
HOTEL ★★★ Domaine Saint-Laurent de Compton (Estrie)
C.P. 180 J0B 1L0
Entre le mont Orford et le Vermont 20km au sud de Sherbrooke
RENSEIGNEMENTS:
EN DIRECT DE MONTRÉAL 397-9667
AUTRES RÉGIONS (819) 835-5464
Bureau d'affaires à Montréal: (514) 465-6564
Cet été, au tout nouveau **Théâtre du Domaine "BACHELOR",** comédie de Louise Roy et Louis Saia, mettant en vedette Maryse Paquette dans le rôle de Dolorès.
Représentations: tous les mercredis, jeudis, vendredis, samedis et dimanches.

TOUT À LOISIR

Arcades

Suite de la page 25

tes de monstres; ou la femme victime : dans « Donkey Kong », où le gros gorille a enlevé près de trois millions de jeunes filles blondes.

Les jeux vidéos sont aussi, au dire de M. Lacroix, une introduction à la pratique de l'écran cathodique, s'inscrivant dans le cadre d'une généralisation de l'informatisation de notre société. M. Cadotte croit tout simplement que le jeu vidéo nous présente une image romancée, presque mythique, de la technologie, laissant croire en la possibilité de miracles grâce au progrès, comme en témoigne l'extrait suivant : « Imaginez un homme, ou une femme, dont les yeux et un millionième du potentiel cérébral commanderaient le fonctionnement des usines Rhône-Poulenc tandis que ses doigts joueraient la Cinquième Symphonie de Mahler sur un synthétiseur polyphonique programmable. » (3)

Nous ne pourrions passer sous silence cette autre tendance, minoritaire toutefois dans les jeux vidéos, qui fait référence à autre chose qu'à des concepts violents. Par exemple, la transposition sur écran de jeux comme les échecs, intellectuellement plus raffinés, le *buggle*, ou le poker et la roulette russe. Aussi une gamme de jeux sportifs comme le tennis, le base-ball ou les courses de chevaux, ou encore « Pictor », ce jeu artistique où le joueur créé son propre dessin de couleurs.

Le joueur

Peu d'études scientifiques ont été faites sur les effets des jeux vidéos sur la santé des joueurs qui les utilisent trop. On peut toutefois tenir compte de certaines mises en garde : physiquement, il semble que les yeux puissent être affectés, si certaines conditions ne sont pas respectées. Selon le docteur Ginette Coutu, optométriste à Montréal, il n'y a aucun danger à pratiquer les jeux vidéos, si on joue à une distance de trois à cinq fois la grandeur de l'écran et si on fait une pause de dix minutes après chaque demie-heure de jeu intensif. Le joueur qui ne respecte pas ces conditions risque de ressentir certains effets comme des maux de tête, de la fatigue, les yeux qui chauffent . . . sans toutefois développer une myopie ou un autre trouble de la vue.

Le docteur Coutu ajoute qu'il n'est pas plus dommageable de jouer à des jeux vidéos dans de bonnes conditions que de regarder la télévision . . . Cependant, on note que la demande du côté visuel est plus grande pour le jeu vidéo et que la coordination oeil-main exige un effort continu de la part du joueur, ce qui n'est pas le cas avec la télévision.

Le jeu vidéo a-t-il aussi un effet sur le comportement des joueurs ? C'est d'abord et avant tout un divertissement, nous dira le docteur Wilkins, qui s'occupe de médecine à l'adolescence à l'hôpital Sainte-Justine. Mais un divertissement qui peut devenir néfaste s'il devient limitatif au plan de la socialisation : par exemple, un joueur qui devient dépendant du jeu, limitant ses relations à son appareil de jeu vidéo, qui accorde donc plus de temps à une machine qu'à son entourage. Mais de tels cas sont rares et pour le docteur Wilkins, le jeu vidéo est surtout un divertissement au rôle éducatif lorsque l'adepte tente de comprendre le programme afin de le déjouer : cette recherche qui dépasse le simple défi, celui de battre l'appareil, donne au jeu vidéo un aspect positif.

La croyance populaire nous amène souvent à penser que les centres de jeux, ou arcades, peuvent provoquer un comportement qui s'apparente à la délinquance. La délinquance dans les arcades, le docteur Wilkins l'explique par l'attrait que les centres de jeux ont sur certains jeunes, décrocheurs, abandonnés, qui se retrouvent souvent dans ce lieu. Mais s'il y a des délinquants dans les arcades, celles-ci ne peuvent être qualifiées de facteur de déliquance; elles sont plutôt le rendez-vous préféré de certains groupes de jeunes.

Pour le sergent Danis, de Police-Jeunesse, du poste 33 dans le secteur est de Montréal, l'arcade est un facteur de délinquance parce que des jeunes, issus de milieux défavorisés, se procurent l'argent nécessaire au jeu, par le vol ou la prostitution. Selon lui, la fièvre du jeu provoque l'aggressivité et la violence chez certains jeunes.

Le sergent Pace, du poste 25, quant à lui, nie toute responsabilité des arcades en ce qui a trait au comportement des jeunes : « Dans le centre-ville, la violence est très rare dans les arcades, nous dira-t-il. On n'y retrouve pas plus de drogue ou de prostitution que dans une autre genre de commerce. » Les sergents Danis et Pace s'entendent, toutefois, pour dire que plusieurs jeunes sont arrêtés ou sermonnés dans les arcades, parce qu'ils n'ont pas 18 ans.

Mais quand on n'est pas un des individus qui déambulent dans cette jungle trépidante, comment perçoit-on le phénomène arcade ? Les gens de la rue que nous avons interrogés ont une opinion peu favorable sur le sujet : les scénarios offrent peu de possibilités, étant programmés à l'avance; ils développent le stress; l'ambiance des arcades est parfois jugée néfaste, et la pratique des jeux est considérée trop onéreuse. Une passante nous a aussi fait remarquer l'absence presque totale des femmes dans les centres arcades.

Dans une revue spécialisée en jeux vidéos, on trace ainsi le portrait du vrai joueur : (4) « 1.80 m, cheveux laqués anti-stress, lunettes anti-reflets, vêtu d'un *sweatshirt* à haut pouvoir absorbant, muni d'une cartouchière à pièces de monnaie, chaussures d'entraînement aux pieds, sans oublier la bombe aérosol pour nettoyer l'écran, articulé par son avant-bras surdéveloppé : le muscle vidéo. »

La réalité n'est pas aussi colorée. Il y a deux types de joueurs : les habitués et ceux qui viennent à l'occasion. Des hommes d'affaires, des professionnels, de jeunes adolescents et des chômeurs constituent principalement la clientèle diversifiée des arcades. Pour la plupart d'entre eux, le jeu est avant tout un divertissement qui permet une certaine évasion. Il y a aussi le goût du risque, de la compétition et le défi de vaincre l'appareil. Certains y voient la possibilité de développer leurs réflexes, d'autres vont jusqu'à croire en une utilisation concrète dans la réalité. Par exemple, le joueur de courses automobiles qui s'exerce dans le but d'obtenir son permis de conduire.

Le jeu vidéo exerce une fascination sur plusieurs : celle de l'ordinateur, des programmes et du développement technologique. Il n'en reste pas moins que la machine à boules, par sa simplicité, conserve encore quelques adeptes.

Pour le moment, on entrevoit une deuxième génération de jeux vidéos, où le joueur pourra intervenir dans la programmation de certains caractères dans le jeu. On peut souhaiter pour l'avenir le développement de nouveaux jeux, dont les valeurs éducationnelles feront place à d'autres concepts que la violence, le militarisme ou le sexisme. Les concepteurs des scénarios devront peut-être s'interroger, suite à une baisse de la clientèle des arcades, cette dernière étant confinée à des types de jeux plutôt similaires.

Le futur présage donc une multiplication des possibilités pour le joueur. Consisteront-elles en une simulation presque réelle de la guerre de l'espace, ou au développement de l'imagination créatrice et de la capacité de réflexion de l'individu ?

La communication sera-t-elle restreinte à un dialogue entre le joueur et son appareil ?

Le jeu vidéo est un divertissement éducatif lorsque l'adepte tente de comprendre le programme pour le déjouer. Cette recherche, qui dépasse le simple défi, donne au jeu un aspect positif.
(Photo : Jacques Grenier/LE DEVOIR.)

1, 3, 4. NAVARRE, Jean-Michel, *Les Secrets des jeux vidéos*, éditions Encre, collection « Vidéo Écritures », Paris, 1983, p. 7.

2. In *Tilt* (le magazine des jeux électroniques), no 8, nov.-déc., Paris, 1983, p. 12.

LE QUÉBEC EN 17 RÉGIONS — Le ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme vient de publier, en versions française et anglaise, une série de 17 brochures touristiques régionales. Chacune donne un aperçu général de la région à visiter : histoire, accès, gîte et couvert, activités de plein air et circuits touristiques recommandés, avec carte à l'appui. On peut se les procurer auprès des associations touristiques régionales ou en s'adressant à la Direction générale du tourisme : C. p. 20,000, Québec, G1K 7X2.

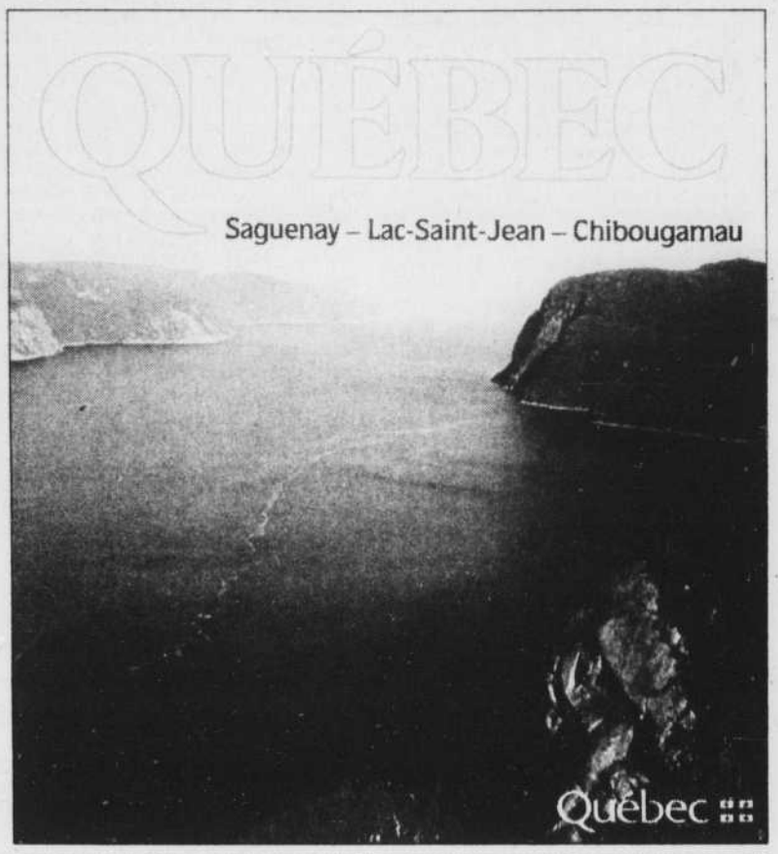

Stade

Suite de la page 25

un ingénieur français, à qui on avait demandé ce qu'il adviendrait si, pour des raisons de mauvais fonctionnement du système de fonte, le poids de la neige sur la toile dépassait la limite prévue, (l'équivalent de 30 centimètres d'épaisseur), a répondu le plus sérieusement du monde que le mât ou les consoles s'effondreraient. Il est évident que la sécurité du public réclame une meilleure réponse que celle-là !

En second lieu, dans tous les cas connus de toitures à membrane flexible de cette dimension, ce n'est pas la toile qui prend les efforts mais une grille de fils d'acier sur laquelle repose la membrane. Et celle-ci est composée de cellules individualisées de façon à limiter l'envergure des déchirures possibles et à faciliter les réparations le cas échéant. Dans le cas du concept Taillibert, c'est la toile qui prend tous les efforts, la rendant de ce fait beaucoup plus vulnérable aux ruptures, surtout aux coutures. Comment la dimensionner pour éviter les déformations ? Comment la réparer dans le cas de déchirures ou de bris aux coutures ? Enfin, dans l'hypothèse du mouvement de la toiture, comment fixer la jupe d'étanchéité après chaque déplacement sans recourir à une armée de préposés ?

Face à toutes ces inconnues, comment être optimiste pour l'avenir du stade ? Depuis la fin des Jeux olympiques, les experts de la RIO et autres spécialistes, dans les meilleures conditions de travail et de ressources possibles, n'ont fait que découvrir des vices cachés aux structures existantes sans apporter de solutions tangibles aux problèmes sérieux associés à cette toiture et à son fonctionnement. Il n'y a pas si longtemps, la RIO elle-même n'a-t-elle pas contesté devant les tribunaux, avec un certain succès, la compétence et les expertises de l'architecte français ?

Devant l'extrême complexité du *design* et de la réalisation du concept de Taillibert, j'écrivais, en octobre 1977, dans mon rapport minoritaire sur le Parc olympique : « Une seule chose est certaine : lorsque le feu vert sera donné pour compléter la solution originale, le feu vert sera par le fait même donné à toute augmentation imprévue. » Tenez-vous bien ! ce feu vert vient d'être donné : on n'a pas fini de verser du fric dans la baignoire sans bouchon.

Les cahiers spéciaux du Devoir

Les communautés culturelles à l'école

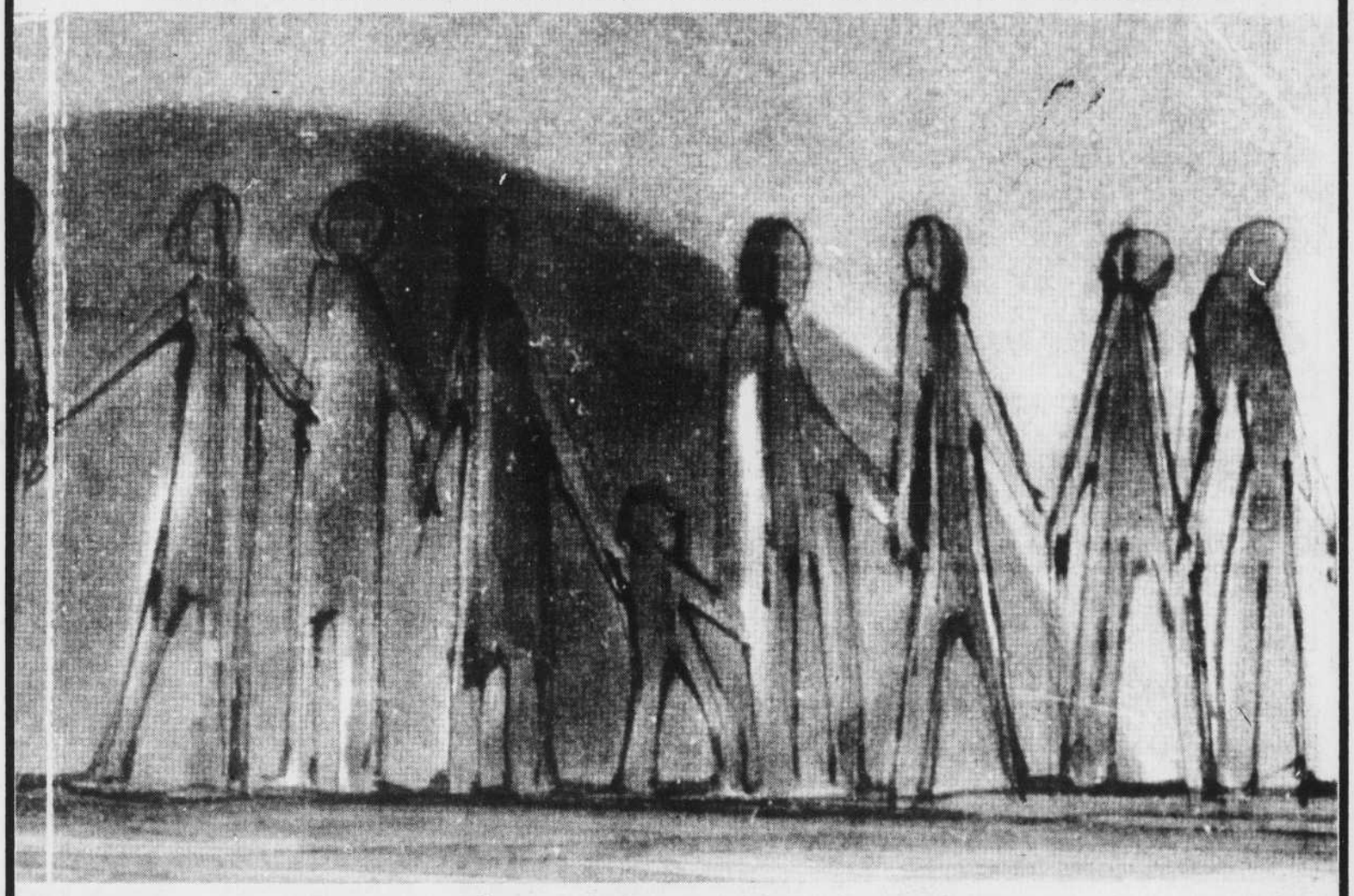

L'ÉDUCATION

La croissance rapide du nombre d'enfants issus des communautés culturelles dans les écoles françaises du Québec, et dans celles des régions de Montréal en particulier, constitue l'une des mutations les plus importantes du monde scolaire des cinq dernières années.

L'école québécoise est donc en train de prendre un virage socio-démographique et socio-culturel important. Ce fut là un choix politique délibéré. Il reste maintenant à l'assumer pleinement. Ce virage n'est pas nécessairement facile à négocier ni pour l'école, ni pour les communautés culturelles.

LE DEVOIR entend donc dans son prochain cahier spécial sur l'éducation faire l'examen de ce changement social. On donnera d'abord largement la parole aux représentants des diverses communautés culturelles. Ils diront comment ils voient le devenir de leur communauté.

Des journalistes mais aussi des témoins directs des changements en cours dans les écoles examineront comment sur le plan pédagogique comme sur le plan social et culturel, l'école québécoise tâche d'intégrer (peut-être même d'assimiler, croient certains) les enfants non francophones à une société dorénavant résolument française.

Pour informations sur les tarifs publicitaires, contactez

Francine Gingras 844-3361

Parution: le 24 août 1984

LE MARCHÉ DE L'ART

À la Biennale de la tapisserie

NOS PÉNÉLOPES NATIONALES

GINETTE BERGERON

SURNOMMÉE avec raison « la mère de la tapisserie », Mariette Rousseau-Vermette, accoudée à la table, les deux mains sur les côtés du visage, l'oeil vif et les mots qui attendent patiemment la fin de ma question, m'expédie la réponse en trois mouvements : « Au Québec, le marché fonctionne très difficilement; au Canada, il est plus facile, et au niveau international, alors là, il est beaucoup plus facile. »

Bien sûr, la tenue au Musée d'art contemporain, cet été, de la troisième Biennale de la tapisserie de Montréal suscite ma curiosité. Pas tellement habituée d'admirer ces oeuvres monumentales et de création fort originale dans nos galeries montréalaises, je me demande bien de quelle façon la tapisserie contemporaine réussit à trouver preneur ? Mieux vaut l'avouer tout de suite : il est très discret, ce marché !

Participant à cette biennale, la lissière Luce Boutin affirme de prime abord l'importance de cette manifestation : « La Biennale est pour nous un très bon moyen de diffusion. Elle est une occasion pour les éventuels acheteurs, collectionneurs ou principaux intéressés, tels les architectes, de voir les productions actuelles, d'associer l'oeuvre à l'artiste, et ensuite de prendre contact avec nous lorsque la demande est manifeste. »

Moyen efficace de se faire connaître, la Biennale permet d'établir d'éventuels contacts, mais si l'on considère que cet événement est bisannuel, que les artistes participants sont soumis à un comité de sélection, la Biennale n'est cependant pas un salon de la tapisserie où nombre d'exposants convoleraient avec marchands et collectionneurs dans le plus grand bonheur...

D'ores et déjà, on sait qu'il n'existe aucune galerie spécialisée où la tapisserie contemporaine puisse être exposée, attirer une clientèle et, par l'entremise d'un marchand, promouvoir ce type d'art et faciliter les contacts entre créateurs et collectionneurs. Malgré cette lacune, quelques galiéristes montréalais (qu'on peut compter sur les doigts de la main droite !) présentent, en permanence ou à l'occasion, quelques oeuvres d'un lissier.

« Il y a un marché de la tapisserie comme il y a un marché de l'art... Mais comment s'y introduire ? Là est tout le problème à l'heure actuelle pour les lissiers qui sont en train de monter des échelons dans leur carrière. C'est très difficile pour eux, car le fonctionnement de ce marché prend la forme d'un réseau », souligne Mme Boutin.

Pour l'artiste, cette manoeuvre de liaison exige qu'il entretienne constamment des relations pour se faire connaître, lui et son oeuvre. En dernière instance, ce sont les artistes lissiers connus et reconnus qui parviennent à vendre. Les autres sont laissés pour compte et doivent continuer d'espérer et de persévérer jusqu'au grand jour...

Présentement, c'est l'entreprise privée et les édifices publics qui commandent le plus d'oeuvres aux lissiers. Les acquisitions de l'État, celles effectuées par la Banque d'oeuvres d'art du Canada et le Prêt d'oeuvres d'art du Québec, contribuent à l'achat de « quelques » oeuvres. Quant aux collectionneurs privés, il en existe certains, mais proportionnellement aux collectionneurs d'estampes et de peintures, leur nombre est beaucoup plus réduit.

Mariette Rousseau-Vermette : « Moyen-Nord, février, 14 h 42 », 8' X 10', tapisserie de haute lisse, laine et mohair. (Photo : Yves MARTIN.)

Le rôle prépondérant des édifices publics et de l'entreprise privée dans l'achat et la diffusion de la tapisserie contemporaine est fonction des propriétés architecturales de ces immeubles. La sobriété de leurs matériaux et les grands espaces intérieurs secondent avantageusement la présence de cet art monumental. La tapisserie est donc achetée dans une perspective décorative.

C'est là un des éléments majeurs qui favorisent l'intégration de la tapisserie à l'architecture et, par l'entremise de celle-ci, l'occasion de participer à ce marché parallèle.

D'autre part, les coûts énormes de production que nécessite la création de la tapisserie déterminent un prix de vente proportionnellement élevé. Que la pièce soit évaluée au mètre ou au pied carré, Luce Boutin indique — en regard de la technique de manoeuvre s'exécutant par la haute lice — comment l'évaluation de cette mesure dépendra du nombre de fils utilisés au pouce. Plus ils sont nombreux, plus la technique employée est complexe, plus le prix de revient sera supérieur : « Actuellement, dans les ateliers spécialisés, uniquement dans l'exécution d'une tapisserie il en coûte $ 250 le pied carré ou $ 2,000 le mètre carré. De plus, à cette étape, le travail de l'artiste n'est pas compris ! »

Que l'oeuvre soit exécutée par l'artiste, ou en atelier par d'autres, Mme Boutin affirme que les coûts de production seront relativement les mêmes. « Oui, la tapisserie est un produit de luxe ! », s'exclame-t-elle à la fin.

En dernière instance, on comprendra les raisons financières qui motivent principalement l'entreprise privée et publique (à l'inverse des collectionneurs particuliers) à se porter acquéreurs de cet art grandiose.

Riche d'une expérience de plus de 30 ans dans le métier, Mme Rousseau-Vermette analyse la situation du marché avec discernement : « Le marché de la tapisserie, il y en a un, il existe au Québec, mais il n'est pas du tout organisé. Comment se fait-il que dans la conjoncture inflationniste actuelle, certaines galeries ferment leurs portes ou parviennent difficilement à vendre tandis que des courtiers, des agents en art, eux, réussissent à vendre ? »

D'autre part, Mme Rousseau-Vermette affirme qu'il est absolument nécessaire qu'on évite à tout prix de cantonner la tapisserie dans un ghetto. Que ce dernier soit territorial ou relatif à un espace-galerie, il est opportum qu'on expose la tapisserie à proximité des autres formes d'art, tout comme il est essentiel que la tapisserie québécoise sorte de ses frontières : « Il faut absolument qu'on se décadre, qu'on sorte, qu'on déploie nos ailes pour se confronter, se faire connaître et évoluer au diapason international. »

Le bassin de collectionneurs étant très restreint au Québec, les constatations de la lissière nous renseignent sur la limite de ce marché : « Est-ce qu'on peut parler de collectionneurs de la tapisserie ici au Québec ? Et Montréal est si petite ! À titre d'exemple, je peux affirmer que j'ai vendu approximativement le dixième de ma production dans la province. Le reste s'est vendu ailleurs au Canada, aux États-unis, dans plusieurs pays d'Europe et au Japon.

« S'il y avait une plus grande diffusion de la tapisserie et de l'art de la fibre, autant dans les programmes d'études scolaires et universitaires (histoire de l'art) que dans les édifices publics, les gens sentiraient le besoin d'en connaître davantage sur ces arts. Progressivement, c'est de cette façon qu'on parviendrait à mousser l'intérêt des collectionneurs privés. Quand au prix de la tapisserie, c'est vrai qu'elles sont chères, mais il ne faut pas se leurrer : plusieurs toiles se vendent à des prix similaires et trouvent aisément preneurs ! »

Qu'à cela ne tienne ! Ouvrez l'oeil, car jusqu'au milieu du mois d'août, le Musée Marcil de Saint-Lambert et le Musée d'art contemporain de Montréal sont dans la tapisserie du plancher au plafond, d'un mur à l'autre...

Vues sur le Saint-Laurent — Le Musée régional de Rimouski (35, rue Saint-Germain ouest) présente, jusqu'au 19 août, une exposition de photographies de Jacques Bérubé, Roch Collin et Christiane Dubé, ainsi que des coquillages et fossiles des mers post-glaciaires du Québec, en collaboration avec le département des Sciences humaines (études géophysiques) de l'Université du Québec à Rimouski.

CINÉMA

Toutes les informations à paraître dans cette page doivent parvenir par écrit au DEVOIR au plus tard le mardi de chaque semaine. Demandes d'insertion ou corrections doivent être adressées à l'attention de Christiane Langelier.

ASTRE I: (327-5001) — **"Les dieux sont tombés sur la tête"** 2 h 35, 6 h 15, 9 h 55 — **"Banzai"** 12 h 45, 4 h 25, 8 h 05.sam. dim.
ASTRE II: — **"La fin d'un rêve"** 2 h 15, 5 h, 7 h 45 — **"Le retour du chat botté"** 1 h 15, 4 h, 6 h 45, 9 h 30 sam. dim.
ASTRE III: — **"Les portes de l'enfer"** 3 h 05, 6 h 20, 9 h 35 — **"Police frontière"** 1 h 15, 4 h 30, 7 h 45 sam. dim.
ASTRE IV: — **"Opéra de la terreur"** 3 h, 6 h 30, 10 h 05. — **"Quand faut y aller, faut y aller"** 1 h, 4 h 35, 8 h 05.sam. dim.
BERRI I: (288-2115) — **"Premiers désirs"** 1 h 15, 3 h 10, 5 h 05, 7 h, 8 h 50
BERRI II: — **"Contre toute attente"** 1 h 50, 4 h 15, 6 h 40, 9 h.
BERRI III: — **"Les dieux sont tombés sur la tête"** 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 10 h.
BERRI IV: — **"Yentl"** 1 h 50, 4 h 25, 7 h 15, 9 h 40
BERRI V: — **"L'été meurtrier"** 1 h 10, 3 h 40, 6 h 25, 9 h.
BONAVENTURE I: (861-2725) — **"Bachelor party"** 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15.
BONAVENTURE II: — **"Jungle book"** 12 h 30, 2 h 15, 4h, 5 h 45, 7 h 30, 9 h 15.
BROSSARD I: (465-3851) — **"Ghostbusters"** 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h.
BROSSARD II: (465-3851) — **"Best defense"** 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15.
BROSSARD III: — **"Corsican brothers"** 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30.
CARTIER-LAVAL: (663-5124) — **"Quelle affaire"** 1 h 50, 5 h 40, 9 h 30 — **"À Miami faut le faire"** 3 h 40, 7 h 30 sam. dim.
CHAMPLAIN I: (271-1103) — **"Les moissons du printemps"** 12 h 45, 3 h, 5 h 15, 7 h 25, 9 h 30 sam. dim.
CHAMPLAIN II: — **"Quelle affaire"** 2 h 40, 6 h 20, 10 h. — **"A Miami faut le faire"** 1 h, 4 h 30, 8 h 10 sam. dim.
CINÉMA DE PARIS:(875-1882) — **"Corsican brothers"** 1 h 30, 3 h 25, 5 h 20, 7 h 10, 9 h 05, sam. dern. spect. 11h.
CINÉMA DU VILLAGE: 1220 est Ste-Catherine, (523-3239) — **"The Diary"** 2 h, 4 h, 6 h, 8 h, 10 h. sam. dim.
CINÉPLEX I: (849-4518) — **"Muppets take Manhattan"** 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 10
CINÉPLEX II: — **"Gray stoke"** 2 h, 4 h 30, 7 h, 9 h 30
CINÉPLEX III: — **"Reuben, Reuben"** 1 h 15, 3 h 20, 5 h 25, 7 h 30, 9 h 35.
CINÉPLEX IV: — **"The big chill"** 1 h 20, 3 h 25, 5 h 30, 7 h 35, 9 h 40.
CINÉPLEX V: — **"Against all odds"** 2 h, 4 h 30, 7 h, 9 h 30
CINÉPLEX VI: — **"Cannonball run 11"** 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 20.
CINÉPLEX VII: — **"Muppets take Manhattan"** 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 9 h 10
CINÉPLEX VIII: — **"Repo man"** 1 h 15, 3 h, 4 h 45, 6 h 30, 8 h 15, 9 h 55
CINÉPLEX IX: — **"Moscow on the Hudson"** 1 h 15, 3 h 20, 5 h 25, 7 h 30, 9 h 40
CINÉMA MONTRÉAL I: (521-7870) — **"Le retour des bidasses en folie"** 2 h 05, 5 h 50, 9 h 30 — **"Papy fait de la résistance"** 12 h 10, 3 h 50, 7 h 35.
CINÉMA MONTRÉAL II: — **"Quelle affaire"** 2 h 25, 5 h 55, 9 h 20 — **"À Miami faut le faire"** 12 h 40, 4 h 10, 7 h 40
COMPLEXE DESJARDINS I: (288-3141) — **"Police frontière"** 12 h 05, 15 h 45, 19 h 25 — **"Portes de l'enfer"** 14 h 15, 17 h 55, 21 h 35
COMPLEXE DESJARDINS II: — **"Tank"** 12 h 45, 16 h 45, 20 h 45 — **"Cristal magique"** 15 h , 19 h.
COMPLEXE DESJARDINS III: — **"Mémoires d'une petite culotte"** 12 h 15, 14 h 50, 17 h 25, 20 h. — **"Mystérieuse Julie"** 13 h 30, 16 h 05, 18 h 40, 21 h 15
COMPLEXE DESJARDINS IV: — **"L'homme qui en savait trop"** 12 h 05, 14 h 15, 16 h 25, 18 h 35, 20 h 45.
CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE: (879-4349): sam. **"Hidden star"** (Meghe Dhaka Tara) 19 h. — **"Night's end"** (Nishant) 21 h 15 — dim. **"E Flat"** (Komal Ghandar) 19 h. **"The Role"** 21 h 15
CRÉMAZIE: (388-4210) — "Zelig" 12 h 30, 2 h 15, 4 h, 5 h 45, 7 h 30, 9 h 15 sam. dim.
DAUPHIN I: (721-6060) — **"Le livre blanc de la jungle"** 1 h, 4 h 20, 7 h 40 — **"Tron"** 2 h 30, 5 h 45, 9 h 10.
DAUPHIN II: **"Tout feu, tout flamme"** 2 h 15, 4 h 30, 7 h, 9 h 20.
DORVAL I: (631-8587) — **"Revenge of the nerdes"** 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30.sam. dim.
DORVAL II: — **"Gremlins"** 1 h 20, 3 h 20, 5 h 20, 7 h 20, 9 h 20.sam. dim.
DORVAL III: **"A horse called Phar Lap"** 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 10.sam. dim.
DÉCARIE I: (341-3190) — **"Jungle book"** 12 h 30, 2 h 15, 4 h, 5 h 45, 7 h 30, 9 h 15
DÉCARIE II: — **"The last starfighter"** 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
ÉLYSÉE I: (842-6053) — **"Équateur"** 12 h 20, 2 h 20, 4 h 10, 6 h, 7 h 50, 9 h 40.sam. dim.
ÉLYSÉE II: — **"Rue cases-nègres"** 1 h, 3 h, 5 h, 7 h , 9 h.sam. dim.
ESPACE 9: (272-1080) — **"Superman 111"** 12 h 30, 3 h. sam. dim.
FAIRVIEW I: (697-8095) — **"Splash"** 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h. sam. dim.
FAIRVIEW II: — **"The never ending story"** 12 h 45, 2 h 30, 4 h 15, 6 h , 7 h 45, 9 h 30.sam. dim.
FLEUR DE LYS: (849-0041): **"Emmanuelle noire II"** 3 h, 6 h 10, 9 h 20 — **"Faire l'amour sous l'influence du zodiaque"** 1 h 30, 4 h 40, 7 h 50
GREENFIELD 1: (671-6129) — **"A la poursuite du diamant vert"** 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h. sam. dim.
GREENFIELD 2: — **"Operation foxbat"** 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 10.sam. dim.
GREENFIELD 3: — **"2019 après la chute de New-York"** 2 h 40, 6 h 05, 9 h 30 — **"La guerre du fer"** 1 h, 4 h 25, 7 h 50 sam. dim.
IMPÉRIAL: (288-7102) — **"Indiana Jones: the temple of doom"** 12 h 15, 2 h 35, 4 h 55, 7 h 15, 9 h 35.sam. dern. spect. 11 h 55
JEAN-TALON: (725-7000) — **"Premiers désirs"** 1 h, 4 h 40, 8 h 15 — **"Commando des tigres noirs"** 2 h 50, 6 h 25, 10h.
KENT I: (489-9707) — **"Gremlins"** 1 h, 3 h, 5 h, 7 h 15, 9 h 20.sam. dim.
KENT II: — **"The karate kid"** 1 h 15, 3 h 45, 6 h 15, 8 h 45.sam. dim.
LA CITÉ I: (844-2829) — **"Gremlins"** 1 h 20, 3 h 20, 5 h 20, 7 h 20, 9 h 20.sam. dim.
LA CITÉ II: — **"Revenge of the nerdes"** 12 h 15, 2 h 15, 4 h 15, 6 h 15, 8 h 15 sam. dim.
LA CITÉ III: — **"Revenge of the nerdes"** 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15 sam. dim.
L'AUTRE CINÉMA: (722-1451) — **"Furyo"** 6 h 45 — **"Superman 111"** 7 h — **"À nos amours"** 9 h 15 — **"Pipicacadodo"** 9 h 30.
LAVAL I: (688-7776) — **"Indiana Jones: the temple of doom"** 12 h 15, 2 h 35, 4 h 55, 7 h 15, 9 h 35, sam. dim.
LAVAL II: — **"Gremlins"** 12 h 50, 2 h 55, 5 h, 7 h 05, 9 h 15.sam. dim.
LAVAL III: — **"Revenge of the nerdes"** 12 h 15, 2 h 10, 4 h 05, 6 h, 7 h 55, 9 h 45.sam. dim.
LAVAL IV: — **"À la poursuite du diamant vert"** 1 h, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 20 , 9 h. 25 sam. dim.
LAVAL V: — **"Purple rain"** 12 h 50, 3 h, 5 h, 7 h 10, 9 h 20. sam. dim.
LAVAL-ODÉON I: (687-5207) — **"Corsican brothers"** 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
LAVAL-ODÉON II: — **"Bachelor party"** 1 h, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 20.
LOEW'S I: (861-7437) — **"Gremlins"** 12 h 30, 2 h 40, 4 h 50, 7 h, 9 h 15. sam. dern. spect. 11 h 25
LOEW'S II: — **"A horse called Phar Lap"** 12 h 45, 2 h 55, 5 h, 7 h 15, 9 h 30. sam. dern. spect. 11 h 35
LOEW'S III: — **"Never ending story"** 12 h 30, 2 h 20, 4 h 15, 6 h 10, 8 h, 9 h 50. sam. dern. spect. 11 h 45
LOEW'S IV: — **"Top secret"** 12 h 15, 2 h , 3 h 45, 5 h 30, 7 h 15, 9h. sam. dern. spect. 10 h 45
LOEW'S V: — **"Top secret"** 1 h 15, 3 h, 4 h 45, 6 h 30, 8 h 20, 10h. sam. dern. spect. 11 h 35
MERCIER: (255-6224) — **"Où sont les mecs"** 1 h 30, 5 h 35, 9 h 40 — **"Meurtre en direct"** 3 h 20, 7 h 25 sam. dim.
OUIMETOSCOPE: (525-8600) — sam. **"La femme de mon pote"** 7 h 305, 9 h 30, **"Star 80"** 7 h , 9 h .— dim. **"La femme de mon pote"** 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30 — **"La vie est un roman"** 2 h, 4 h 15, 7 h, 9 h 15
OUTREMONT: (277-4145)— sam. **"La quatrième dimension"** 7 h 15 — **"Le bon plaisir"** — Dim. **"La quatrième dimension"** 7 h 15, **"L'aventure c'est l'aventure"** 9 h 30
PALACE I: (866-6991) — **"Star Treck III: the search for Spock"** 1 h 20, 3 h 20, 5 h 20, 7 h 25, 9 h 40. sam. dern. spect. 11 h 30
PALACE II: — **"The karate kid"** 1 h 30, 4 h, 6 h 30, 9 h. sam. dern. spect. 11 h 30
PALACE III: — **"The natural"** 1 h 30, 4 h, 6 h 30, 9 h. sam. dern. spect. 11 h 25
PALACE IV: — **"Romancing the stone"** 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15. sam. dern. spect. 11 h 15
PALACE V: — **"Connan the destroyer"** 12 h 30, 2 h 30, 4 h 30, 6 h 30, 8 h 30. sam. dern. spect. 10 h 30
PALACE VI: — **"Purple rain"** 1 h 80, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30. sam. dern. spect. 11 h 30
PARADIS I: (866-6991) — **"Tendres passions"** 1 h 15, 5 h 20, 9 h 30 **"Un homme, une femme, un enfant"** 3 h 35, 7 h 40 sam. dim.
PARADIS II: — **"Contre toute attente"** 1 h 20, 5 h 20, 9 h 15 **"La fièvre du printemps"** 3 h 30, 7 h 30.
PARADIS III: — **"Testament"** 2 h 55, 6 h 25, 9 h 55 — **"Retour vers l'enfer"** 1 h, 4 h 30, 8 h. sam. dim.
PARISIEN I: (866-3856) — **"A la poursuite du diamant vert"** 1 h, 3 h 05, 5 h 15, 7 h 20, 9 h 30
PARISIEN II: — **"Opération foxbat"** 12 h 40, 2 h 30, 4 h 20, 6 h 10, 8 h, 9 h 50.
PARISIEN III: — **"Mortelle randonnée"** 12 h 20, 2 h 30, 4 h 45, 7 h, 9 h 15
PARISIEN IV: — **"Antonieta"** 1 h 40, 3 h 40, 5 h 40, 7 h 40. 9 h 40
PARISIEN V: — **"Carmen"** 1 h 25, 3 h 25, 5 h 25, 7 h 25, 9 h 25
PLACE LONGUEUIL I: (679-7451) — **"Le livre de la jungle"** 3 h, 6 h 20, 9 h 40 — **"Tron"** 1 h 10, 4 h 30, 7 h 50.
PLACE LONGUEUIL II: — **"Premiers désirs"** 1 h, 4 h 25, 7 h 50 — **"Commando des tigres noirs"** 2 h 40, 6 h 05, 9 h 30
PLACE VILLE-MARIE I: (866-0689) — **"Pope of Greenwich village"** 12 h 30, 2 h 40, 4 h 55, 7 h 10, 9 h 30.
PLACE VILLE-MARIE II: — **"Electric dreams"** 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15
PLACE ALEXIS NIHON I: (935-4246) — **"The last starfighter"** 12 h 45, 3 h, 5 h 15, 7 h 30, 9 h 45
PLACE ALEXIS NIHON II: — **"Best defense"** 12 h 30, 2 h 30, 4 h 30, 7 h, 9 h,
PLACE ALEXIS NIHON III: — **"Jungle book"** 12 h 30, 2 h 15, 4 h , 5 h 45, 7 h 30, 9 h 15
PLACE DU CANADA: (861-4595) — **"Ghostbuster"** 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15, sam. der. spec. 11 h 15.
SAINT-DENIS II: (845-3222) — **"Robinson des Rocheuses 3: fin d'un rêve"** 13 h 50, 17 h 30, 21 h 05 — **"Ça va pas être triste"** 12 h 10, 15 h 45, 19 h 20 sam. dim.
SAINT-DENIS III: — **"Tank"** 13 h 05, 17 h 05, 20 h 50 — **"Cristal magique"** 13 h 15, 19 h 05 sam. dim.
VERDUN: (768-2092)— **"Où sont les mecs"** 1 h 30, 5 h 35, 9 h 40 — **"On n'est pas des anges"** 3 h 20, 7 h 25 sam. dim.
VERSAILLES I: (353-7880) — **"A la poursuite du diamant vert"** 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h 05 sam. dim.
VERSAILLES II: — **"Operation foxbat"** 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15.sam. dim.
VERSAILLES III: — **"2019 après la chute de New York"** 2 h 45, 6 h 10, 9 h 25 — **"La guerre du fer"** 1 h 15, 4 h 35, 7 h 50 sam. dim.
VILLERAY: (388-5577) — **"Où sont les mecs"** 1 h 30, 5 h 35, 9 h 40. — **"Meurtre en direct"** 3 h 20, 7 h 25 sam. dim.
WESTMOUNT SQUARE: (931-2477) — **"The never ending story"** 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15.sam. dim.
YORK: (937-8978) — **"Revenge of the nerdes"** 12 h 45, 2 h 30, 4 h 25, 6h, 7 h 45, 9 h 30.

EXPOSITIONS

ACOMPLEXE: 1277 rue Panet (523-3673) — Exposition de gravures d'Alfred Pellan, de 1970-1975
ART 45: 1460 ouest Sherbrooke — Les artistes de la galerie à compter du 16 juin
ATELIER-GALERIE LABONTÉ-CôTÉ: 222 est Prince Arthur (527-2016) — Exposition de oeuvres de Claire Labonté-Côté, peintre lyriste, de juillet à sept. du mer. au dim. de 16h. à 22h.
AUBES 3935: 3935 St-Denis (845-5078) — Installation de Jean-François L'Homme, et artistes de la galerie du 5 juillet au 30 août
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE BROSSARD: Centre Commercial, Place Brossard (656-5960) — Exposition des tableaux de Denise Latendresse-Lower, Paula Leblanc et Edward Watson, du 2 août au 4 septembre
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC: 1700 St-Denis, Mtl — Exposition sur les voyages d'exploration de Jacques Cartier, du lun. au ven. de 09h. à 17h., du 3 juillet au 17 août
CENTRE D'ART D'ORFORD: Magog (819-843-3981) — Expositions et créateurs visuels du 2 juin au 3 septembre — Lisette Lemieux, verre gravé, 17 au 29 juillet — Suzie Allen et Sean Rudman, gravures et eaux fortes, 31 juillet au 5 août
CENTRE DES ARTS VISUELS: 350 ave Victoria, Mtl (488-9558) — "Fibre-Papier" oeuvres de Michelle Héon et Marie Langlois du 21 juin au 28 juillet
CENTRE D'EXPOSITION DRUMMOND: 175 Ringuet, Drummondville (477-5416) — Exposition de membres de la Guilde des artistes de la région de Drummondville jusqu'au 12 août
CENTRE D'EXPOSITION DE GATINEAU: 17 Boul. Greber, Gatineau (663-9261 poste 291) — Reine Céré Gagnon et Jean Leclerc, peintres du 7 mai au 30 juillet
CENTRE D'HISTOIRE DE MONTRÉAL: 335 Place Youville (845-4236) — Exposition d'archéologie intitulée Rue des enfants trouvés jusqu'au 3 sept. mar. au dim. de 10h. à 16h.30 — L'histoire de Montréal présentée au moyen d'un spectacle "son, lumière, images" du mar. au dim. entre 10h. et 16h.30; dernière visite 16h.
CENTRE NATIONAL D'EXPOSITION: 4160 rue du Vieux Port, Jonquière — "Fotografie" exposition de photographies d'Éric Fayolle du 15 juillet au 16 sept. — "Monolithique" exposition de Denis Le Bel du 22 juillet au 2 sept.
CENTRE URBAIN D'HÉRITAGE MONTRÉAL: 406 est Notre-Dame — Exposition/vente estivale d'oeuvres d'art, de juillet à sept.
LE CERCLE D'ART: 2159 Boul. St-Martin, Laval (384-2551) — Exposition du livre-objet "Art-Écologie" et de la revue littéraire "Au-delà des mots" jusqu'au 11 sept.
CERCLE DES ARTISTES DE RAWDON: Salle de l'Eglise Unie, 4e ave, Rawdon — Exposition annuelle de peintures du 21 au 28 juillet
CHÂTEAU DUFRESNE: Pie 1X et Sherbrooke — Sélection d'objets d'art décoratif de la collection de Liliane Stewart du 7 juin au 9 sept.
CLUB DES ARTS: 1410 Guy ste 15 (933-6405) — Aquarelles de Lorraine Lahti Spinsby et huiles de William Sakamoto
LA COLLECTION TUDOR INC.: 1538 Sherbrooke Ouest (933-2694) — "Oeuvres de M. Bellerive, Ron Bolt, A. Harrison, Bruce le Dain, E. Taheld et Y. Wilson.
ÉCOLE DE SCULPTURE: 333 de Gaspé ouest, St-Jean-Port-Joli (418-598-6363) — "Affaires sculpturelles" exposition de Pierre Bourgault-Legros, Michèle Tremblay-Gillon, Anne-Marie Berthiaume, Jean Luyet, Sylvie Cloutier, Claude Brosseau et Nicole Bourgault, du 20 juin au 29 juillet
GALERIE ARIEL: 541 Mountainview, Otterburn Park — Oeuvres de Roussil, Dufour, Tremblay, Gagné et Shield
GALERIE D'ART L'ARISTOCRATE: 1500 Atwater, Plaza Alexis Nihon (935-8030) — Peintures de N. Boisvert, M. Brazeau, M. Favreau, G.E. Gingras, J.P. Lapointe, A. Richardson, A. Rousseau, C.D. Valais.
GALERIE D'ART LA CANADIENNE: Le Reine Elisabeth, 900 o. Dorchester (875-8944) — Oeuvres d'artistes, peintures de Aubry, Alarie, Tiengo, Basque, Del Signore, Poirier, Picher et Noëh tous les jours de 12h.00 à 18h.00, ven. de 12h.00 à 20h.00
GALERIE D'ART CONCORDIA: 1455 o. de Maisonneuve (879-5917) — Conservation: sauvegarde de l'art, jusqu'au 8 sept. — Oeuvres de la collection Concordia et récentes acquisitions jusqu'au 8 sept.
GALERIE D'ART LA GRANDE ALLÉE: 635 est Grande-Allée, Québec (522-0507) — Exposition de l'artiste-peintre Niska du 25 mai au 15 octobre
GALERIE D'ART PELLETIER: 1030 Henri-Bourassa est (388-9642) — Exposition d'huiles et aquarelles d'A. Rousseau, A. L'Archevêque, H. Champagne, J. L'Escarbeau, J. Baudoin, M. Laberge, G. Légaré, V. Lapierre, V. Honch, S. Cosgrove, etc...
GALERIE ART & STYLE: 4875 ouest rue Sherbrooke (484-3184): Oeuvres de Maurice Assier, Colette Boivin, Rémi Clark, St-Gilles, du 30 juin au 30 juillet.
GALERIE ART SELECT INC: 6810 St-Denis (273-7088) — Oeuvres de Fleurette Simard, Michel Duguay, Pierre Henry, Roland Pichet et Gilles Archambault — sculptures de Richard Klode, J.P. Mailloux, André Ross, J.M. Laberge et Anghel Bugur du mar. au dim
GALERIE D'ART STEWART: 176 Bord du Lac, Pointe-Claire (695-3312) — Aquarelles de peintres canadiens du 3 juillet au 24 août
GALERIE L'ART VIVANT: 3822 St-Denis (849-9690) — Exposition de 18 aquarellistes renommés, dont Meunier, Laurin, Palmaerts, Powers, Vaillancourt, Gadzala, du figuratif à l'abstrait
GALERIE 101: 245 rue Bank, Ottawa (230-2793) — "La danse de la mort" gravures sur bois de Constantine Ferreo — "For women and peace" exposition multi-média de Jill Clarke
GALERIE ALINE DALLAIRE: 2750 Boul. Marie-Victorin, Longueuil — Expostions des travaux de J. Bélik, S. Cosma, G. Marsan, A. Picard, A. Sandonato et Dominique Valade jusqu'au 31 juillet
GALERIE DE BELLE-FEUILLE: 1212 ave Greene, (933-4406) — "Choix du collectionneur" artistes de la galerie dim. 12h. à 17h.
GALERIE DOMINION: 1438 ouest Sherbrooke (845-7833) — Oeuvres de Emily Carr, Ed.J. Hughes, Krieghoff, Henry Moore, Riopelle, Goodridge Roberts, Rodin, et autres artistes de la galerie
GALERIE DU 22 MARS: 1333 ave Van Horne, Outremont (271-1783) — Art moderne et contemporain, pour l'ouverture de la galerie y exposent les artistes suivants: Monique Charbonneau, Louis Charpentier, Claude Courchesne, Suzanne Duquet, Giuseppe Fiore, Louis Jaque, Marie Langlois, Normand Moffat, Maurice Raymond, Guerino Ruba, Bruno Tenti et Yves Trudeau, juillet et août, du mer. au dim. 12h. à 18h.
GALERIE ELCA LONDON: 1616 ouest Sherbrooke (931-3646) — Sculptures, gravures, tapisseries inuit — Artistes de la galerie, Alcalay, Drapell, Feist, Fournier, Graham, Hudson, Iskowitz, Solomon, tout juillet
GALERIE L'ÉMERGENCE: 1452 Laurier (525-2264) — Pomme, aquarelles du 8 au 29 juillet
GALERIE ESPÉRANZA: 2144 Mackay (933-6455) — Lithographies 1973-1983 de Zuniga, du 14 juin au 28 juillet
GALERIE D'ART L'ESTAMPE: 101 rue Victoria, Hull (771-2942) — Aquarelles de Jacqueline Gougeon et Rita Rodrigue, ainsi que les affiches de Kazumasa Nagai jusqu'au 31 août
GALERIE JOYCE GOLDMAN: 4012 Drolet (844-4569) — Sélection de peintures, dessins et gravures de quinze artistes montréalais contemporains du 12 juillet jusqu'en sept., mer. au dim. 12h. à 18h.
GALERIE GRAFF: 963 est Rachel (526-2616) — Peintures, dessins et estampes des artistes de la galerie du 12 juin au 15 sept.
GALERIE RENÉE HAMEL: 56 A Blainville ouest, Ste-Thérèse (430-6722) — Exposition des peintres de la galerie, du mer. au dim. de 12h. à 18h.
GALERIE JACQUIE: 1437 Stanley, (842-3639) — Oeuvres de maîtres japonais contemporains: Amano, Sawada, Kuroda, Satoh, Hoshi, Sakamato, Maki, Riodei.
GALERIE LA CIMAISE: 1392 o. Sherbrooke (845-5045) — Exposition permanente des oeuvres de Yves Laroche, Gilles Gingras, Jean-Paul Jérôme, et sculpteur Roch Lussier
GALERIE SAMUEL LALLOUZ: 1620 ouest Sherbrooke (935-5455) — Artistes de la galerie: M. Paladino, K. Haring, L. Johnson, B. Dunnet, P. Jenkins, J. Hurtibise, J.P. Riopelle, et sculpture sur papier de Louise Bérubé, du mar. au sam. 10h. à 18h.
GALERIE LA MALVAS: 3859 St-Denis (843-3585) — Exposition des oeuvres de Claude Lachance, Doris Leblanc, Diane Desrosiers, Françoise Fournelle, Yolanda Taillon et Thérèse Guilbault du 5 au 26 août, du mer. au dim. de 13h. à 18h. et sur rendez-vous
GALERIE LIPPEL: 1324 Sherbrooke (842-6369) — Collection de masques de danse cérémoniale, de Zaire, Côte d'Ivoire, Mali et du Cameroun, mar. à sam. de 13h. à 17h.30
GALERIE LUDOVIC: 1390 Sherbrooke Ouest, suite 3 (844-9788) — oeuvres de M. Poissant, A. Gauthier, C. Jacob, Ayfer, J. Lamoureux, A. Rousseau et G. Plante jusqu'au 15 sept.
GALERIE MAISON DES ARTS DE PIEDMONT: 136 chemin de la gare, Piedmont (227-4322) — Oeuvres récentes de Bruni, Gransow et Dubreuil, sculptures de Marcel Tremblay
GALERIE MONTCALM: Maison du Citoyen: 25 Laurier Hull (777-2781 poste 256) — "Continuité" exposition de tapisseries de Carole Simard Laflamme du 1 juillet au 4 août
GALERIE DU MUSÉE: 24 rue Champlain, Québec — Le trésor du Grand Siècle, 9 mai au 19 août — Jacques Cartier et la découverte du Nouveau Monde du 9 mai au 19 août — Québec 84: L'art aujourd'hui du 9 mai au 5 août
GALERIE NATIONALE DU CANADA: Angle Elgin et Slater, Ottawa (992-4636) — "Reflets" l'art contemporain à la Galerie Nationale depuis 1964 du 10 mai au 26 août
GALERIE PLACE DU CANADA: Hôtel Château Champlain — Exposition des oeuvres de Gabrielle Potvin
GALERIE SOHO MERCER: 250A rue Lyon, Ottawa (238-2451) — Oeuvres d'artistes contemporains du mar. au sam. 12h.00 à 17h.00
GALERIE ZSOLT SZIGETVARI: 9 est Ste-Catherine ste 204 (844-7054) — Erika Justmann présente "jazz photos" tout juillet
GUILDE CANADIENNE DES MÉTIERS D'ART: 2025 rue Peel (849-6091) — Verre soufflé, pièces de verre art sculpturale de Robert Held, du 28 juillet au 25 août
HÔTEL DE VILLE DE MONTRÉAL: Hall d'entrée — Exposition intitulée "Montréal vu par les peintres" 40 artistes y participent, du 28 juin au 3 sept.
LA CÔTE À BARON: 2070 St-Denis (842-6626): "Encore du jazz" dessins par Szasszkiewicz, jusqu'au 4 août.
L'IMAGIER: 9 rue Front, Aylmer (684-2871) — Mariage de son et art visuel, exposition de treize artistes de la région outaouaise jusqu'au 29 juillet
JARDIN BOTANIQUE: 4101 est rue Sherbrooke, salle Jacques Rousseau — "Refuge des dieux" exposition de photographies de Raymond Gagnon du 19 juillet au 16 août
MAISON DES ARTS DE PIEDMONT: 136 de la Gare, Piedmont — Exposition permanente des oeuvres de Daly, Bruni, Duguay, Guertin, Tremblay et plusieurs autres
MAISON DE LA CULTURE CÔTE-DES-NEIGES: 5290 chemin Côte-des-Neiges — "Y'a de l'art dans l'air" exposition de cerfs-volants peints par des artistes allemands du 6 juillet au 26 août
MAISON DE LA CULTURE NOTRE-DAME-DE-GRÂCE: "Peintres naïfs allemands et québécois" du 3 juillet au 24 août.
MAISON DE LA CULTURE MAISONNEUVE: 4120 est Ontario (872-4213) — Exposition de 7 graveurs français du 20 juin au 19 août
MAISON DE LA CULTURE MARIE UGUAY: 6052 Boul. Monk (872-2044) — "Le fil qui chante" exposition sur l'histoire des communications du 3 juillet au 3 sept.
MAISON DE LA CULTURE DU PLATEAU MONT-ROYAL: 465 est Mont-Royal — Exposition du Grand Prix des métiers d'art du Québec à Montréal, jusqu'au 7 sept.
MAISON MAZARIN: 2551 est Beaubien (376-1314) — Exposition des oeuvres de Eric Riordon, René Richard, Gordon Pfeiffer, Harold Beament, Umberto Bruni, Ann Nasvik, Dennison, Luigi Tiengo, François Marchand et Flore Simoneau
MUSÉE MARC-AURÈLE FORTIN: 118 St-Pierre (prolongement rue Bleury) Vieux Montréal (845-6108) — Exposition permanente des oeuvres de Marc-Aurèle Fortin ainsi que des sculptures et pierres semi-précieuses de Jean-Charles Charuest tous les jours de 11h. à 17h. (fermé lundi) jusqu'au 15 sept.
MUSÉE MARCIL: 349 Riverside Drive, St-Lambert (671-3098) — "Ombres et lumières" tapisseries de Mariette Rousseau-Vermette du 20 juin au 19 août
MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN: Cité du Havre (873-2878): Troisième biennale de la tapisserie de Montréal, du 1er juillet au 12 août. — "Architectures du Musée" exposition de projets sur le futur Musée du 1 juillet au 16 sept.
MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE MONTRÉAL: 3400 ave du Musée (285-1600) — Québec vu par Légaré, Holloway, Krieghoff et Sewell du 4 mai au 5 août — Exposition de Bouguereau, du 22 juin au 23 sept.
MUSÉE PIERRE BOUCHER: Pavillon des Ursulines,734 des Ursulines, Trois-Rivières — Exposition d'hier et d'aujourd'hui (1850-à nos jours) jusqu'au 4 sept.
MUSÉE McCORD: 690 ouest, rue Sherbrooke (392-4778) — Le Canada dans l'art du potier jusqu'à oct. 84 — Secrets intimes: lingerie de 1825 à 1930 du 29 fév. au 12 août 84
MUSÉE DU QUÉBEC: 1 rue Wolfe, Québec (643-2150) — Jacques Cartier: La France, La Nouvelle-France et le Québec — La France de la Renaissance et le Nouveau-Monde du 23 mai au 12 août — Le trésor du Grand Siècle jusqu'au 19 août
MUSÉE RÉGIONAL DE RIMOUSKI: 35 ouest St-Germain, Rimouski (418-724-2272) — "Vues sur le Saint-Laurent" exposition de photographies de Jacques Bérubé, Roch Collin et Christiane Dubé — Exposition de coquillages et de fossiles des mers post-glaciaires du Québec du 29 juin au 19 août
MUSÉE UNIVERSEL DE LA CHASSE ET DE LA NATURE: Parc Mont-Royal, 1260 Camilien-Houde (843-6942) — Présentation d'artistes animaliers internationaux, histoire des Appelants du Québec
PALAIS DE JUSTICE: Place de la justice, Québec, près du bassin Louise — Joyaux des collections particulières du Québec du 4 juillet au 24 août
LA PETITE GALERIE: 1200 rue

POUR LA FORME

LES CHOIX DU DEVOIR

AU CINÉMA

Équateur. Dans une Afrique mystérieuse et envoûtante, le beau Timar (Francis Huster), fiévreux et romantique, s'éprend d'une séduisante aventurière (Barbara Sukowa). Le film de Serge Gainsbourg irrite ou fascine, mais ne laisse pas indifférent. **(Élysée.)**

Mortelle Randonnée. Le détective imagine que l'émouvante meurtrière qu'il suit à travers l'Europe pourrait bien être sa fille ... Une histoire totalement romanesque réalisée par Claude Miller, avec Isabelle Adjani, mais dont on retient surtout l'admirable interprétation de Michel Serrault. **(Parisien.)**

Rue Cases-Nègres. Un classique de la littérature antillaise porté à l'écran par Euzhan Palcy, jeune réalisatrice martiniquaise. Lion d'argent au dernier Festival de Venise, un film émouvant et drôle qui va droit au coeur. **(Élysée.)**

Rétrospective de premières oeuvres. À partir du 1er août, la **Cinémathèque québécoise** ouvre les trésors de ses collections pour nous offrir le premier film de 54 cinéastes d'une quinzaine de pays. Un intéressant mélange de classiques et d'oeuvres quasi inconnues.

L'Inde à travers son cinéma. Un panorama qui s'étend de 1913 à 1983, la plus vaste rétrospective de cinéma indien jamais présentée en Amérique du Nord. (**Conservatoire d'art cinématographique**, jusqu'en septembre.)

— FRANCINE LAURENDEAU

EN MUSIQUE

Pendant que les musiciens de l'Orchestre symphonique de Montréal sont en vacances, les concerts du mercredi à 20 h 15 à l'**aréna Maurice-Richard** se poursuivent avec l'**Orchestre des concerts populaires d'été** sous la direction de Pierre Hétu. Celui de mercredi sera une soirée viennoise avec le concours de **Glenda Balkan**, soprano, et de **Mark DuBois**, ténor. Réservations : 255-4222.

Les amateurs de chant choral ne voudront pas manquer le concert exceptionnel que donnera mercredi à 20 heures, à l'**église Saint-Patrick**, le célèbre **choeur de la cathédrale Christ Church d'Oxford** sous la direction de Francis Grier. Ce choeur de 37 voix, hommes et garçons, interprétera des oeuvres de Byrd, Mathias, Howells, Rachmaninoff, Verdi ainsi que le motet *Lobet den Herrn* de J.-S. Bach. Fondé en 1526, le choeur est l'un des plus renommés d'Angleterre. Billets disponibles au 1446, avenue Union.

L'invité de mercredi dans la série hebdomadaire des *concerts spirituels* à l'**oratoire Saint-Joseph** est le célèbre organiste allemand **Karl Hochreiter,** professeur à l'École luthérienne de Berlin. Le récital débute à 20 heures.

À la **salle Gilles-Lefebvre** du **Centre d'arts d'Orford JMC**, un concert de musique de chambre, ce soir à 20 heures, réunira quelques professeurs du centre, dont le guitariste **Alvaro Pierri** et le pianiste **Karl Engel**. Des oeuvres de Spohr, Martinu, Villa-Lobos, Santorsola et Schumann sont au programme. Réservations : 1-800-567-6155.

Dans le cadre du **Festival de Lanaudière**, la soprano **Nicole Lorange** du Metropolitan Opera et le baryton **Gino Quilico** de l'Opéra de Paris présenteront une soirée lyrique, jeudi à 20 h 30. Réservations : (514) 759-7636.

Au **Domaine Forget**, à Saint-Irénée, la violoniste **Élaine Marcil** et le pianiste **Dale Bartlett** donnent un récital ce soir à 20 h 30. Mercredi soir, l'invité sera le réputé violoncelliste français **Frédéric Lodéon**.

L'**Ensemble Cantabile** présentera des extraits d'opérettes viennoises sous les auspices des activités culturelles de la Ville de Montréal, jeudi et vendredi à midi, au **Sidac Saint-Hubert** (face au 6862, rue Saint-Hubert) et à la **Plaza Ontario.** Ces concerts sont gratuits.

Deux concerts vraiment inusités prendront place ce soir à 20 heures et demain à 15 heures à Brome-Ouest, dans **The Old Brick Church**. L'**Eisenstadt Baryton Ensemble** composé de Marcel Saint-Cyr, baryton à cordes, Douglas McNabney, alto baroque, et Christina Mahler, violoncelle baroque, fera entendre cinq trios de Haydn. Le baryton à cordes est un instrument aujourd'hui désuet pour lequel Haydn a écrit des centaines d'oeuvres. Renseignements : 487-2822 à Montréal et 263-5406 à Brome-Ouest.

— GILLES POTVIN

AU THÉÂTRE

« Les célébrations » de Garneau. Marthe Mercure, pour célébrer les 10 ans de son atelier-théâtre Kaléidoscope, a choisi la pièce de Michel Garneau, *Les Célébrations.* C'est Suzanne Garceau qui signe la mise en scène de cette première reprise de la pièce depuis sa création en '76. Garneau avait écrit son dialogue amoureux pour Normand Lévesque et Léo Munger. À **La Licorne** (coin Saint-Laurent et Saint-Norbert), Mercure joue aux côtés de Jean Archambault. Du 31 juillet au 30 août.

LA CHRONIQUE DU TEMPS LIBRE

Pour apprivoiser la montagne

PIERRE HAMEL*

QUI n'a pas entendu parler un jour ou l'autre des ascensions du mont Everest ou de l'Annapurna ? À tous les ans, de nouvelles expéditions se forment pour escalader de nouveaux monts ou pour trouver de « nouvelles passes » sur les monts déjà conquis. Pourtant, la dernière en liste a tourné au tragique. Lors d'une expédition à l'Annapurna, à laquelle participaient André Laperrière et Louis Craig, deux Français furent emportés par une avalanche.

Mais au Québec, les sommets sont beaucoup plus accessibles et surtout plus sécuritaires. L'escalade est devenue une activité de plus en plus pratiquée par les adeptes du plein air. La Fédération de la montagne qui, incidemment, fête son 15e anniversaire cette année, organise du 31 août au 3 septembre un *jamboree* de la montagne à l'auberge Le Noroît, sur le lac Supérieur.

Non seulement pourrez-vous vous initier à l'escalade le samedi et le dimanche, mais il y aura aussi une descente en canot de la rivière du Diable, une randonnée à vélo dans le parc du Mont-Tremblant et deux randonnées pédestres aux monts Nixon et Éléphant. On en profitera d'ailleurs pour inaugurer un nouveau rocher-école au mont Éléphant. Louis Craig et André Laperrière seront aussi sur place pour présenter, en avant-première, leur montage audio-visuel sur l'expédition à l'Annapurna. Il en coûte $ 20 pour vous inscrire à ce *jamboree*. Pour plus d'informations, communiquer avec la Fédération de la montagne : (514) 374-4700, poste 430.

Le parc Paul-Sauvé

Si vous avez le vertige et êtes plutôt sédentaire, je vous ai déniché des activités plus terre-à-terre et à « portée de jambes » de chez vous. Au parc Paul-Sauvé, à Oka, des randonnées guidées vous attendent : « la clé des champs », en canot dans la grande baie; « le calvaire d'Oka » et bien d'autres. Il y a même des circuits conçus expressément pour les enfants. Vous pouvez aussi, si le coeur vous en dit, parcourir des sentiers jalonnés de légendes qui vous font découvrir les différents milieux du parc. Un centre d'interprétation de la nature, où l'on retrouve des expositions sur la faune et la flore indigènes, la géologie et l'histoire amérindiennes de la région, est ouvert durant tout l'été. On accède au parc en empruntant les autoroutes 15 et 13, puis la 640 en direction d'Oka. Pour de plus amples renseignements, appeler (514) 479-8337, poste 33.

Le parc des îles de Boucherville

Au parc des îles de Boucherville, c'est la grande paix. Imaginez-vous au milieu de cinq îles enchaînées les unes aux autres et baignant dans le fleuve Saint-Laurent. La marche, le vélo, le canot, le pique-nique champêtre et l'interprétation de la nature sont autant de prétextes pour mettre le cap sur les îles de Boucherville.

Ensemble, les îles offrent 18 kilomètres de sentiers pour la marche. Les itinéraires sont variés et chacun y trouve un trajet à sa mesure. À vélo, c'est 23 kilomètres de belles pistes que vous aurez l'occasion de parcourir. On peut même en louer dans l'île Sainte-Marguerite.

La promenade en canot est tout aussi intéressante. Cinq circuits sillonnent les chenaux du Courant, de la Grande Rivière et de la Passe. Pour accéder aux îles, il suffit d'emprunter le pont-tunnel Louis-Hippolyte-Lafontaine, sortie 89. Un autobus de la CTRSM (no 61) relie le métro Radisson à Boucherville. Pour plus d'informations : (514) 873-2843.

Cette chronique est préparée pour LE DEVOIR ...à loisir par le service des communications du **Regroupement des organismes nationaux de loisir du Québec (RONLQ), 1415 est, rue Jarry, Montréal, H2E 2Z7. Tél. : 374-4700.*

LA BONNE TABLE

Dans les Cantons, un grenier à la panse bien garnie

JOSÉE BLANCHETTE

LE LOFT, Brome-Ouest; tél. : (514) 263-3294. (Fermé le lundi et le mardi.)

Le grenier a de tout temps été ce coin béni des jours pluvieux où les aiguilles cessent de tourner et la poussière de nous importuner; ce petit coin tapi dans le passé, que le plumeau ne vient plus visiter et que les toiles d'araignées protègent bon an, mal an de tout et de rien. Nos greniers modernes ont perdu pour la plupart ce charme fragile, ennemi des lumières franches et des éclairages crus. On recrée un cadre sans pouvoir y laisser cette touche d'atmosphère qui nous ferait croire au décor. Le Loft, dans les Cantons de l'Est, fait partie de ces jeunes refuges routiers qui ont beaucoup investi dans l'aménagement d'un site touristique mais se sont attardés bien peu aux détails du fini intérieur. Nichée au creux de la vallée de Brome-Ouest, cette grande ferme-resto est cernée de toutes parts de champs de foin et de buissons de fleurs sauvages. Au loin, les montagnes du Vermont; pas si loin, le mont Sutton, et tout près, la voie ferrée qui rend à ce paysage gracieux une note (musicale ?) bucolique à souhait. Le Loft, en plus d'héberger le passant, offre l'accès à la piscine extérieure, le sauna, le bain tourbillon et le tennis. L'hiver, quarante kilomètres de pistes aménagées combleront le skieur de fond, et l'été c'est sur ces mêmes pistes que déambuleront la ribambelle de chevaux dociles promenant cavaliers et novices. L'hiver, on offre même de longues ballades en traîneaux, et l'été, cochons, boeufs et agneaux grillés viennent se relayer sur la broche pour embaumer l'air frais du soir des parfums de la braise. En fait, l'ultime spécialité du Loft demeure la viande grillée sous toutes ses formes, de la côte de boeuf à la côte levée, des côtelettes d'agneau au canard du lac Brome : peu importe le drapeau d'origine, on en fera un met régional.

D'ailleurs, si ce paradis des carnivores règne depuis quelques années déjà et toujours en prenant de l'expansion, la qualité de sa viande y est sûrement pour quelque chose. Catégorie A1 comme dans l'annonce ...

L'ensemble du repas, par contre, laisse à désirer. On y retrouve partout cette petite touche américaine qui se veut « country » mais qui fait partie à jamais du folklore urbain.

Le *pot-chaudière à la mode de la côte est* (textuel !) n'était autre que le fameux *clam chowder* de la côte Atlantique qu'on retrouve aussi du côté du Pacifique et un peu partout en Amérique du Nord depuis que les palourdes fraîches se font rares dans les terres intérieures et que la conserve pullule. Bref, la soupe, bien crémeuse et généreuse en mollusques, avait bon goût grâce aux nombreux légumes qui arômatisaient le bouillon et pouvait être prise à la tasse ou dans un bol, au choix. La *soupe aux choux garnie de lardons*, elle, manquait légèrement de saveur et n'enlevait rien aux mérites de la soupe aux choux de grand-maman. Les *côtes levées*, pur porc, badigeonnées sauce BBQ ou au miel et à l'ail, n'étaient ni trop grasses, ni trop sèches. La viande encore humide sous sa carapace de sauce s'accompagnait d'une pomme de terre au four et de *cole-slaw* que je soupçonne d'être commerciale tant la « chose » était molle et sucrée. La sauce rappelait certaines préparations « ketchupées » très en vogue aux États-Unis il y a quelques années (et peut-être encore aujourd'hui). Le tout n'arrivait pas à tuer définitivement les qualités de ces quatre grosses côtes destinées à satisfaire la catégorie « bien-portants ».

Le *canard du lac Brome à l'orange* nageait (ou coulait à pic) dans une sauce opaque et sans finesse, mais la viande, par contre, se détachait bien de l'os et la peau avait conservé juste assez de gras pour protéger la chair du baigneur. On avait ajouté un riz aux champignons un peu trop agglutiné par l'amidon et des haricots verts au teint maladif à cette assiette de choix. Si le coeur vous en dit et que le reste suit, les desserts peuvent toujours terminer ce repas en douceur, mais la *tarte aux pommes à la mode*, réchauffée au micro-ondes et perdue sous la poussière de canelle, nous fit opter pour une longue promenade sur les sentiers balisés du terrain.

Le Loft, c'est l'endroit idéal pour votre *garden-party* de cet été. Vos invités n'ont qu'à emprunter la sortie 68 de l'autoroute des Cantons de l'Est et la route 139 vers le sud jusqu'à Brome-Ouest pour se retrouver dans un tableau d'une féerie peu commune.

Ai-je mentionné que la carte des vins est un petit bijou de banalité ? Le vin maison n'est nul autre que le fameux *Pichet* en contenant plastifié de la SAQ. Certains endroits méritent vraiment qu'on y apporte son vin. Dommage pour celui-là !

Ce repas pour deux personnes, avant vin, taxe et service, a coûté $ 27.

VARIÉTÉS

AQUARIUM DE MONTRÉAL: La Ronde, île Ste-Hélène — Ouvert de 10h. à 22h. tous les jours du 16 juin au 3 sept.

AUBERGE DE RAWDON: 3663 rue Queen, Rawdon (834-4200) — La Troupe Tant qu'à rien faire à soir présente "L'ouvre-boîte" de Victor Lanoux les ven. sam. et dim. 20h.30 juillet et août

BISTRO D'AUTREFOIS: 1229 St-Hubert (842-2808) — La Boîte à Lily: Hugo Pamcos, harpe du Paraguay et Claudette Lagacé, chants folk, ainsi que Philippe Noireaut, 28 juillet, 21h.30 — Variations sur un auteur: Anne-Marie Gélinas, 20h.30

CENTRE D'ARTS D'ORFORD JMC: Sortie 118, autoroute des Cantons de l'Est (819-843-3981) — "Musique, Nature, Arts Visuels" du 2 juin au 30 sept., visites guidées, sentier de la nature, expositions, films-diaporama et boutique souvenirs — Le sentier de la nature est ouvert au public en juin et sept. les sam. et dim. de 13h. à 18h., juillet et août, du mar. au dim. de 13h. à 18h., départ à toutes les heures

CENTRE SHERATON DE MONTRÉAL: 1201 Dorchester (878-2000): Au rendez-vous des danseurs du Tout-Montréal, du mardi au dimanche de 21 h 00 à 3 h 00.

CHEZ MARC GÉLINAS: 50 ouest St-Jacques (845-1885) — Sylvie Perron et ses musiciens, 28 juillet, 21h.30

HOTEL CLARENDON: 57 rue Ste-Anne (Québec) 418-524-3642 — Spectacle de Léo Munger, du mer. au dim. à 21h., jusqu'au 15 août

MANOIR DU LAC LUCERNE: Ste-Marguerite station (382-9039): « Les nuits de Montréal » revue musicale, du 4 juillet au ler septembre à 20 h 30, du merc. au sam..

PLANÉTARIUM DOW: 1000 St-Jacques (872-4530) — "Jacques Cartier, astronome" du 5 juillet au 2 sept.

RESTAURANT HÉLÈNE DE CHAMPLAIN: Île Ste-Hélène — Sur la terrasse de la Roseraie du Restaurant Hélène de Champlain, un Big Band de douze musiciens sous la dir. de Michel Cournoyer, tous les sam. entre 21h. et 02h.

LES RETROUVAILLES: 1709 St-Denis (849-9275) — John Baudine quartette (B&B) mer. au sam. 22h. à 01h. — Sylvain L'Heureux, chansonnier dim. au mar. de 22h. à 01h.

STATION 10 PUB: 2071 ouest Ste-Catherine — "3 o'clock train" et "The darned" 28 juillet

STUDIO-THÉÂTRE CONSERVATOIRE D'ART DRAMATIQUE: 100 est Notre-Dame (526-5857) — "L'Odyssée 3 D" spectacle humoristique où le public devient passager d'un bateau imaginaire qui l'entraîne à travers les âges et les continents, création de Claude Desparois, Luc Gouin et Roger Léger, du 11 juillet au 28 août, à 20h.

THÉÂTRE FÉLIX LECLERC: 1456 est Ste-Catherine, Mtl — L'Académie de ballet Vartanian présente son spectacle le 28 juillet à 20h.

THÉÂTRE MAISONNEUVE: PDA (842-2112) — Récital de la chanteuse Angélique Ionatos 28 juillet, 20h.

MUSIQUE

Classique

BASILIQUE-CATHÉDRALE MARIE-REINE DU MONDE 1071 rue de la cathédrale (866-1661) — Tous les dimanches à 11h. le choeur polyphonique de Montréal

BASILIQUE NOTRE-DAME: 116 ouest Notre-Dame (849-1070) — Tous les dim. à 11h. grand-'messe (grégorien et polyphonie) et à l'orgue Pierre Grandmaison.

CAFÉ-CONCERT LA CHACONNE: 338 est rue Ontario (843-8620) — Angela Knock, flûte et hautbois, Scott Bradford, piano, le 28 juillet, 21h. — Musique sud-américaine avec le groupe INTI 30 juillet, 21h.

CENTRE D'ART D'ORFORD: Sortie 118 de l'autoroute des Cantons de l'est (819-843-3981): Festival Orford 84, Salle Gilles-Lefebvre: Cours d'interprétation, Jacqueline Richard, chant, 28 juillet, 14h. et 15h.30 — Musique de chambre, A. Pierri, E. Sebestyén, A. Schoenfeld, H. Beyerle, E. Schoenfeld et K. Engel, 28 juillet, 20h. — Concert-brunch, musique de chambre de 10h. à 12h. — Concert-bouffe, Orchestre à cordes, R. Friend, violon solo, 29 juillet, 17h. à 18h.

CHÂTEAU DUFRESNE: Coin Pie 1X et Sherbrooke (259-2575) — Concerts d'été tous les jeudis et dimanches de 14h. à 16h. par un quatuor, oeuvres de la Renaissance à nos jours

CHRIST CHURCH CATHEDRAL: rue Ste-Catherine entre Union et Université — Tous les dimanches à 10h. et 16h., chorale de l'église — Dans la série récitals d'été: Stephen Johns, orgue, le 1er août 12h.30

CHURCH OF ST-ANDREW AND ST-PAUL: Angle Redpath et Sherbrooke (842-3431) — Tous les dimanches à 11h.00 chorale de l'église, direction Wayne Riddell

ÉGLISE ST-PATRICK'S: Boul. Dorchester ouest et Beaver Hall Hill — Le choeur des hommes et jeunes garçons de Christ Church Cathedral, Oxford en Angleterre, donne un concert le 1er août à 20h.

ORATOIRE ST-JOSEPH: 3800 chemin Queen Mary (733-8211) — tous les dimanches à 11h. les petits chanteurs du Mont-Royal, sous la dir. de Gilbert Patenaude — Le 29 juillet, la messe "Cantate Domino" de "Viadana", à l'Offertoire, le Motet "Ubi Caritas" de "Durufle" avec la paraticipation de Raymond Daveluy

CENTRE NATIONAL DES ARTS: Ottawa — Salle Opéra: Rigoletto, 28 juillet, 20h. — Salle Studio: Monique Leyrac chante 1900, 28 juillet, 21h.

Shefford, Bromont (534-2256) — Oeuvres des artistes de la galerie dont Albert Rousseau, John Walsh, Eudice Garmaise, René Richard, Léo Ayotte, sam. et dim.

PETIT MUSÉE: 1494 ouest Sherbrooke (937-6161) — Collection de montres et d'horloges tout juillet

PLACE VILLE-MARIE: 1 Place Ville-Marie, hall d'entrée, et Plaza extérieure — "Confrontation 84" exposition de sculptures du Conseil de la Sculpture du Québec du 26 juin au 31 août

SUZANNE LAVIGNE: 916 rue Cherrier (525-2455) — exposition lun. au jeu. 15h.00 à 19h.00 ven. sam. dim. 15h.00 à 21h.00

WADDINGTON ET GORGE INC: 1504 ouest Sherbrooke (933-3653) — Exposition des artistes de la galerie jusqu'au 28 juillet

INTERART: 1545 Dr Penfield, suite 104 (932-1545) — Oeuvres de Louis Jaque, Alfred Pellan, Riopelle, Sculptures de Robert Poulin, Claude Millette.

Populaire

L'AIR DU TEMPS: 194 o. St-Paul (842-2003) — jazz à l'heure du cocktail et en soirée tous les jours de 17h.00 à 20h.00 — Saxtette, 28-29 juillet

BIDDLES: 2060 Aylmer (842-8656) — Charlie Biddle du mer. au sam. de 10h.00 à 02h.00 — Brunch jazz avec M. Normand de 12h.00 à 17h.00, autre orchestre de 18h.00 à 23h.00

LE BIJOU: 302 rue Lemoyne (288-5508) — Tous les jours pianistes à 17h.00 et 22h.00

CAFÉ THÉLÈME: 311 est Ontario (845-7932) — Jazz moderne et classique avec "Straight ahead" 28 juillet, 21h.30

COCK'N BULL: 1944 o. Ste-Catherine (932-4556) — tous les dim. jazz et dixieland live.

GRAND CAFÉ: 1720 St-Denis (849-6955) — Bateau ivre: à 21h.30, "Taxi" avec Jean Beaudet, Guy Nadon, Jean Cyr et Robert Leriche 28 juillet

HOTEL DE LA MONTAGNE: 1430 rue de la Montagne (288-5656) — Billy Georgette de 21h.00 à 01h.00 sam. — Steve Farell de 20h.00 à 24h.00 le dim. — Lun. au ven. Charles Bensoussan de 5h.00 à 8h.00 — Scott Price lun de 21h. à 01h. — Billy Georgette de 21h.00 à 01h.00 mar. au sam.

HOTEL REGENCE HYATT: 777 Université (879-1370) — Bar tour de ville: trio Eli Krantzberg du mar. au dim. de 21h.00 à 02h.00 — Bar La Verrière: piano-bar avec Roland Devèze mar. au sam. 19h.00 à 00h.00 — Diner-dansant chez Hugo avec pianiste Gerry Pucci

LA CROISETTE: 1201 o. Dorchester (878-2000) — Lun. au ven. de 19h.00 à 22h.00, dim. 16h. à 21h.,Lambert au piano

LE POURQUOI PAS: 500 est Rachel (523-8708) — Bluff, rock, 14 juillet — Gilles Laurent Martin, blues, jazz, rock 28 juillet

L'IMPROMPTU: 1201 ouest Dorchester (878-2000) — Au piano lun. au ven. 16 h. à 02h.30, sam. de 12h. à 02h.30, dim. de 12h. à 24h., deux pianistes sont en vedette Lambert et Eddie Prophete

RISING SUN: 286 o. Ste-Catherine (861-0657) — The Chicago beat avec Armageddon, reggae ensemble, 24 au 29 juillet

SALLE REINE ELISABETH: bar des voyageurs 900 Boul. Dorchester (861-3511) — Normand Zubie et David Lessard lun. et mar. de 17h.00 à 22h.00 — Oliver Jones et Charlie Biddles, mer. jeu. ven. de 17h.00 à 22h.00 — Normand Zubie et Daniel Lessard, sam. de 17h.00 à 24h.00

THÉÂTRE DE LA POUDRIÈRE: Île Ste-Hélène — Dimanche le 29 juillet, sur la terrasse du Théâtre de la Poudrière, spectacle du groupe Noir sur Blanc et Michel Dubeau, de 12h. à 17h. spectacle gratuit, en cas de pluie le spectacle sera présenté à l'intérieur.

THÉÂTRES D'ÉTÉ

L'ASSEMBLÉE HALL: Grand-Mère (819-538-6362) — "Le voyage de Sara Tatine" du 30 juin au 25 août, jeu. au sam. 20h.30

AUBERGE DE BROMONT: sortie 78, autoroute des Cantons de l'Est (866-1363, 514-534-2200) — "Le Baron de Crac" de Henri-Pierre Cami, du 23 juin au 29 juillet, jeu. au dim. 21h. — "Je t'haime mona moure" de Rachel Moisan, du 2 août au 2 sept., jeu. au dim. 21h.

AUBERGE NATIONALE: (346-6819) Sortie 22 Autoroute des Cantons de l'Est, St-Jean-sur-Richelieu — "Waiter!" de Pierre Légaré, m. en s. Pierre Labelle, jusqu'au 1 sept. mar. au sam. 21h., à compter du 28 juillet 2 représentations le sam. 19h.30 et 22h.

BATEAU-THÉÂTRE L'ESCALE: Route 223, sortie 112, route Transcanadienne, St-Marc-sur-Richelieu (584-2226) — Les Productions Marcel-Dubé Inc. présentent "La grande opération" de Jean-Raymond Marcoux, du 22 juin au 1er sept., mar. au ven. 21h., sam. 19h. et 22h.

CAFÉ-CONCERT LA BELLE ÉPOQUE: St-Timothée (373-3262) — "N'te promène donc pas toute nue" de Feydeau, du 14 juin au 2 sept., mer. au ven. 21h., sam. 20h. et 22h.30, dim. 19h.30

CAFÉ-THÉÂTRE LE FOU DU VERSEAU: 1200 St-Hubert (843-4335) — "Tea time" ou "Trois anglaises à l'heure du thé" de Patrick Mainville, m. en s. Pierre-André Fournier, du mer. au dim. 20h.30, jusqu'au 2 sept.

CAFÉ-THÉÂTRE QUARTIER LATIN: 4303 St-Denis (843-4384) — "Au restaurant" de Maurice Barrier, et "La sortie au théâtre" de Carl Valentin, du 4 juillet au 9 sept., mer. au dim. 20h.

MONT-CARMEL: 2090 rang St-Flavien, Mont Carmel (819-539-3116) — "Faut divorcer" de Bertrand Leblanc, du 16 juin au 8 sept. mer. au dim., 21h.

LE PATRIOTE DE SAINTE-AGATHE: 22 Préfontaine est, Ste-Agathe-des-Monts (861-2244) — "La ruée vers Laure" de Marie-Thérèse Quinton, du 19 juin au 2 sept., mar. au ven. 20h.30, sam. 19h.30 et 22h.

PIGGERY THEATRE: North Hatley (819-842-2191) — "Crimes of the heart" de Beth Henley, du 19 juillet au 4 août, jeu. ven. 20h.30, sam. 18h. et 21h.30, merc. matinée, 14h. — "Thriller of the year" de Glyn Jones du 9 au 25 août, mar. jeu. ven. 20h.30, sam. 18h. et 21h.30, mer. 14h.

THÉÂTRE LES ANCÊTRES INC: Sortie 170, transcanadienne, St-Germain-de-Grantham (819-395-2598) — "Un concombre dans les patates (ou Le menteur en scène)" de Georges Dor, du 27 juin au 25 août, mer. au ven. 21h., sam. 19h. et 22h.

THÉÂTRE BELLE MONTAGNE: 1026 rang Belle Montagne (514-886-2737) — "Le grand racké" de Raymond Lévesque, du 2 juin au 1er sept. du mer. au dim. 21h.

THÉÂTRE LE BLEUET: Ski-Ranch, Rang des Îles, St-Gédéon (418-345-2325) — "Bacon" de Renald Tremblay, du 3 juillet au 2 sept., mar. au sam. 21h.

THÉÂTRE DU BOIS DE COULONGE: Au Café du Vieux Port (418-681-4679) — "Marius" de Marcel Pagnol, du 23 juin au 15 août, mar. au ven. 20h.30, sam. 19h. et 22h.

THÉÂTRE BOIS DE COULONGE INC.: Au Bois de Coulonge, Chemin St-Louis, Sillery (418-681-4679) — "Les belles-soeurs" de Michel Tremblay, du 22 juin au 4 août, mar. au ven. 20h.30, sam. 19h. et 22h.

THÉÂTRE DE LA BUTTE: Val David (819-322-2818) — Showbiz Montréal Ltée présente "Provi-Sex" de Jean-Pierre Bélanger du 16 juin au 2 sept., mar. au ven. 20h., sam. 19h. et 22h.

THÉÂTRE D'ÉTÉ CALIXA-LAVALLÉE: Autoroute 30, sortie 149, Calixa-Lavallée (583-6111) — La Cie Albert-Millaire Inc. présente "Léon sauvé des os" de Yves Arnau, du 20 juin au 28 juillet, mar. au ven. 20h.30, sam. 19h. et 22h.

THÉÂTRE CHALET LA GRANDE COULÉE: R.R. no 1, Danville (819-848-2818) — Les Productions Kanou Inc. présentent "Le dernier des Don Juan" de Neil Simon du 21 juin au 1er sept. du mar. au ven. 20h.30, sam. 19h. et 22h.

THÉÂTRE DU CHENAL-DU-MOINE: Ste-Anne de Sorel (743-8446) — "Joyeuses Pâques" de Jean Poiret, du 12 juin au 25 août, mar. au ven. 20h.30, sam. 21h.

THÉÂTRE DE LA CHÈVRERIE: St-Fortunat (819-344-2402) — "Le grand traitement" de Marie-Thérèse Quinton, du 20 juin au 25 août, mer. au ven. 20h.30, sam. 19h. et 22h.

THÉÂTRE DE LA DAME DE COEUR: 611 rang de la carrière, Upton (549-4617) — "La grande Aurore" de Serge Mercier, du 20 juin au 2 sept.,mer. au dim. 20h.

THÉÂTRE DE L'ÉCLUSE: Centre culturel Fernand-Charest, 190 Laurier, St-Jean-sur-Richelieu (346-2544) — "Mousse" de Clémence Desrochers et Michel Rivard, du 23 juin au 11 août, mer. au ven. 21h., sam. 19h. et 22h.

THÉÂTRE DE L'ENTREPÔT: 1255 Boul. St-Joseph, Lachine (637-7433) — "J'aurai ta peau" présentation du Théâtre de l'Entrepôt, du 27 juin au 31 août, représentations en français, mer. ven. sam. 20h., en anglais jeu. et dim. 20h. entrée libre

THÉÂTRE LES FEMMES COLLLIN: 248 rang des Continuations, St-Esprit (514-839-6105) — Salle 1: "La vénus d'Emilio" de Jean Barbeau, du 19 mai au 3 sept. du mar. au sam. 21h. — Salle 11: "Les Moineaux chez les Pinson" de Georges Dor du 26 juin au 1er sept. du mer. au sam. 21h., dim. 29 juillet et 5 et 12 août

THÉÂTRE D'ÉTÉ LA FENIÈRE: Manoir Richelieu, Pointe au Pic (418-872-1424) — "Monsieur Masure" de Claude Magnier, du 10 juin au 16 sept., dim. et mer. 21h.

THÉÂTRE DE LA GRANDE COULÉE: R.R. 1 Danville (819-848-2818) — "Le dernier des Don Juan" de Neil Simon, du 21 juin au 1er sept. mar. au ven. 20h.30, sam. 19h. et 22h.

THÉÂTRE PAUL-HÉBERT: 1451 ave Royale, St-Jean, Île d'Orléans (418-829-2202) — Les Productions Paul-Hébert Inc. présentent "Casino voleur 84" de André Ricard, du 19 juin au 1er sept., mar. au ven. 20h.30, sam. 19h. et 22h.

THÉÂTRE DE L'ÎLE: 1 Wellington, Hull (819-771-6669) — "La chaire" de Bill C. Davis, du 10 juillet au 18 août, mar. au ven. 20h.30, sam. 19h. et 22h. — MAISON DES CITOYENS: "La revanche de Fresimus" de Horace J. Curney, du 6 août au 1er sept., mer. au sam. 20h.30

THÉÂTRE MALENFANT: 734 St-Jean-Baptiste, Terrebonne (492-0165) — La Famille Malenfant présente "Chez Paul-ette, bière, vin, liqueur et nouveautés" de Louis-Marie Dansereau du 21 juin au 8 sept., mar. au ven. 20h.30, sam. 19h. et 22h.

THÉÂTRE DES MARGUERITES: 645 Boul. Jean XX111, Trois-Rivières ouest (819-377-3223) — "Kouik!Kouik!" de Yvon Brochu, du 20 juin au 25 août, mar. au ven. 20h.30, sam. 19h. et 22h.30

THÉÂTRE D'ÉTÉ DE MARIEVILLE: 1979 St-Césaire, Marieville (861-4938) — La Gestion Roger Lussier présente "Adieu les olympiques" de Yvon Brochu, du 31 mai au 1er sept., mar. au sam. 20h.30

THÉÂTRE DE LA MARJOLAINE: Autoroute des Cantons de l'Est, sortie 106, Eastman (514-297-2860) — "Ah si maman me voyait..!" de Louis-Georges Carrier et André Dubois, du 23 juin au 26 août, dim. 20h., mar. au ven. 20h.30, sam. 19h. et 22h.30, dim. 20h.

THÉÂTRE MOLSON: 12 chemin des Patriotes, St-Charles-sur-Richelieu (323-8602) — Les Productions de l'Horloge présentent "Charimari" de Pierrette Bruno, du 27 juin au 1 sept. mar. au ven. 20h.30, sam. 19h. et 22h.

THÉÂTRE D'ÉTÉ DU MONT-JACOB: 4160 rue du Vieux-Port, Jonquière (418-542-7587) — "Même heure l'an prochain" de Bernard Slade, du 22 juin au 18 août

THÉÂTRE DU PARC: Cégep de Drummondville, 960 St-Georges, Drummondville (819-477-3636) — "La Vénus d'Emilio" de Jean Barbeau, du 1er juillet au 18 août, mer. au sam. 20h.30

THÉÂTRE DU PERCE-RÊVE: 9 rang Anctil, Victoriaville (752-5070) — La troupe du doux délire présente "La chambre mandarine" comédie de Robert Thomas, m. en s. Martin et Patrice Daigneault, du 12 juillet au 9 sept. du jeu. au dim. 20h.30

THÉÂTRE PONT-CHÂTEAU: Côteau-du-Lac, sortie 17, autoroute 20 ouest (456-3224) — "Les jambes maghanées" comédie de Joyce Rayburn, traduction et m. en s. Yvan Canuel, du mar. au sam. 20h.30, du 29 juin au 25 août

THÉÂTRE LES QUATRE-SAISONS INC: Centre culturel Shawinigan, 2100 des Saules, Shawinigan (819-539-5611) — "Mon mari est un extra-terrestre" de Normand Gélinas, du 17 juin au 25 août, mar. au sam. 20h.30

THÉÂTRE DE LA RELÈVE À MICHAUD: autoroute 20, sortie 105,Saint-Mathieu de Beloeil (464-0089) — "Honorius un jour, honorius toujours" de Marie-Thérèse Quinton, du 12 juin au 1er sept., mar. au ven. 21h., sam. 19h. et 22h.30

THÉÂTRE D'ÉTÉ LA ROCHE À VEILLON: 547 ave de Gaspé est, St-Jean-Port-Joli (418-598-3061) — "Des cas cocasses" production de la Cie Yves Massicotte, du 26 juin au 18 août, mar. au dim. 20h.30

THÉÂTRE DE SAINTE-ADÈLE: 1069 Boul. Ste-Adèle, Ste-Adèle (514-229-2454) — Les Productions de l'Horloge Inc. présentent "Les larrons font l'occasion de William Van Zandt et Jane Milmore du 20 juin au 1er sept. du mar. au ven. 20h.30, sam. 19h. et 22h.

THÉÂTRE D'ÉTÉ LE SAINT-LAURENT: 2405 Île Charron, Longueuil (651-5250) — Les Productions Réjean Lefrançois Inc. présentent "Piège pour un homme seul" de Robert Thomas, du 19 juin au 25 août, mar. au ven. 20h.30, sam. 19h. et 22h.30

THÉÂTRE D'ÉTÉ DE SAINT-OURS: 2555 Rang sud du Ruisseau, St-Ours-sur-Richelieu (785-2732) — La Troupe Face à Face présente "Le château des fantasmes" de Francine Charland, du 9 juin au 9 sept., mar. au dim. 20h.30

THÉÂTRE LE THÉ DES BOIS: 574 ave du Parc, Deauville (819-864-9569) — La troupe entre chien et loup présente "J'veux faire mon show" de Hervé Dupuis, du 27 juin au 25 août — "Mot de passe" de Gabriel Lemelin et marie-Josée Ross, du 29 août au 8 sept., du mer. au sam. 20h.30

THÉÂTRE DE VAUDREUIL: Centre culturel, Cité des Jeunes, 400 Boul. Roche, Vaudreuil (455-7930) — "Le charlatan" de Robert Lamoureux, du 26 juin au 2 sept., mar. au ven. 20h.30, sam. 19h.30 et 22h.

THÉÂTRE D'ÉTÉ DE LA VIEILLE PULPERIE: 300 rue Dubuc, Chicoutimi (843-7765) — "Mimi et Dodo" de Louise Matteau, du 21 juin au 1er sept., mar. au sam. 20h.

TÉLÉVISION

SAMEDI

2 CBFT

- 12.00 Univers inconnus
- 13.00 D'hier à demain
- 14.00 Cinéma « Un homme pour l'éternité » brit. 66 avec Paul Scofield, Leo MacKern, Robert Shaw et Orson Welles
- 16.30 Les fils d'Abraham
- 17.00 Bagatelle
- 18.00 Le monde merveilleux de Disney
- 19.00 Le téléjournal
- 19.20 Les jeux de la XX111e Olympiade
- 23.00 Les nouvelles du sport
- 23.15 Cinéma « Pas de place pour l'erreur » amér. 77 avec Glenn Ford, James Farrentino et Mark Rodgers

10 CFTM

- 12.00 Samedi magazine
- 13.30 Le baseball du samedi Les Mets de New York visitent les Cubs de Chicago
- 16.45 L'été et ses héros
- 17.15 Can Pro 84
- 17.45 Le dix vous informe
- 17.55 Lotto 6/49 et la quotidienne
- 18.00 Pop Express
- 19.00 Au royaume des animaux
- 19.30 XX111e Jeux Olympiques, Los Angeles 84
- 22.30 Nouvelles TVA
- 22.45 Les sports
- 23.00 Cinéma d'action « Kill » 1971 avec Jean Seberg, Stephen Boyd, James Mason et Curd Jurgens
- 01.00 Mannix

17 RADIO-QUÉBEC

- 18.30 L'enfance de l'art: Loka
- 19.00 À coeur battant
- 19.30 Justice pour tous
- 20.00 Apollon Musagète
- 21.00 « Histoire d'une fille de ferme » fr. avec Dominique Labourier, Paul Le Perron et Victor Lanoux

99 TVFQ (Câble)

- 13.00 Champs Élysées
- 15.00 L'heure de vérité: Louis Mermaz
- 16.45 Dans les mains du magicien
- 16.55 Recréa A2
- 17.00 Vitamine
- 18.00 La maison du TFI
- 19.20 Santé sans nuages
- 20.30 Champs-Élysées
- 22.45 Des formes et des couleurs
- 23.15 Sol Lewit
- 23.28 Le journal
- 23.53 Prélude à la nuit

6 CBMT

- 12.00 Maya the bee
- 12.28 Weather report
- 12.30 Going great
- 12.58 Program highlights
- 13.00 Country report
- 13.27 Community events
- 13.30 Western gardener
- 14.00 Wild kingdom
- 14.30 Country east
- 15.00 All creatures great and small
- 16.00 Wild Canada
- 17.00 Dallas
- 18.00 CBC News: saturday report
- 18.30 Olympic preview
- 19.30 Olympic opening ceremonies
- 22.00 CFL Football
- 23.30 The National
- 23.45 CFL Football
- 01.00 Newswatch
- 01.25 Cine six « 240 Robert » avec John Bennett Perry, Mark Harmon et Joanna Cassidy

12 CFCF

- 12.00 Encounters with desaster
- 12.30 This week in football
- 13.00 Oceans alive
- 13.30 Superstars of wrestling
- 14.30 Canadian national tennis championships
- 16.00 Wide world of sports
- 16.30 DuMaurier golf classic
- 18.30 The stereovision network
- 19.00 Music vision
- 19.30 CTV Special Presentation Olympic opening ceremonies
- 23.00 CTV National News
- 23.21 Pulse
- 00.00 Cinema 12 « Visit to a chief's son » adv. 1974 avec Richard Mulligan, Johnny Sekka et Philip Hodgon
- 01.50 Second feature « Rancho deluxe » com. west. 1975 avec Jeff Bridges, Sam Waterson et Elizabeth Ashley
- 03.40 Six million dollar man

DIMANCHE

2 CBFT

- 12.00 Les Jeux de la XX111e Olympiade
- 18.00 Le Téléjournal
- 18.01 Les Jeux de la XX111e Olympiade
- 20.30 Le Téléjournal
- 20.50 Les Jeux de la XX111e Olympiade
- 00.00 Sport-Dimanche
- 00.15 Présentation du ciné-club
- 00.20 Ciné-club « Lola Montès » fr.all 55 avec Martine Carol, Peter Ustinov et Anton Walbrook

10 CFTM

- 12.00 Bon dimanche
- 14.00 Ciné week-end « Harlow, la blonde platine » amér. 65 avec Caroll Baker, Martin Balsam, Red Button et Michael Connors
- 16.30 Sport Mag
- 18.00 Actualité plus
- 18.50 Le Dix vous informe
- 19.00 Société 84
- 19.30 Cinéma du dimanche « Les cibles » amér. 75 avec Bo Svenson, Meredith Baxter, Robert Coote, John P. Ryan et Keenan Wynn
- 21.00 Québec en uniforme
- 22.00 Maintenant
- 23.00 Les Nouvelles TVA
- 23.15 Les Sports
- 23.30 La Super tirage
- 23.52 Cinéma de fin de soirée « Bandolero » amér. 68 avec James Stewart, Dean Martin, George Kennedy et Raquel Welch

17 RADIO-QUÉBEC

- 18.30 L'homme botanique
- 19.00 Recours: conservation des ressources et du patrimoine
- 19.30 Musique buissonnière: musique-corde
- 20.00 Robert Garry raconte
- 20.30 Passion de la voile
- 21.00 Le menteur: l'alcoolisme, la thérapie

99 TVFQ (Câble)

- 12.15 Thalassa
- 13.05 Téléfilm « On n'a tué personne » avec Hélène Surgère, François Louis et Pierre Vial
- 14.00 Apostrophes
- 15.15 La télévision des spectateurs
- 15.40 Sports Dimanche
- 17.00 Gym-tonic
- 17.45 Les animaux du monde: race d'autrefois, notre avenir
- 18.45 Trente millions d'amis
- 19.15 Auto moto
- 19.45 Thalassa
- 20.30 Contes et légendes: diableries
- 21.30 Apostrophes
- 22.45 La télévision des téléspectateurs
- 23.08 Sports dimanche
- 24.04 Le journal
- 24.29 Prélude à la nuit

6 CBMT

- 11.00 Olympics
- 17.00 News: sunday report
- 17.30 Olympics
- 23.00 The National
- 23.15 Olympics
- 03.00 Newswatch

12 CFCF

- 13.00 Question Period
- 13.30 CFL on CTV Saskatchewan roughriders vs. Ottawa rough riders
- 16.30 DuMaurier golf classic
- 18.30 This week in baseball
- 19.00 Hardcastle & McCormick
- 20.00 Knight rider
- 21.00 Scarecrow & Mrs. King
- 22.00 CTV Special Sports Presentation 1984 Summer Olympics Hilites
- 23.00 CTV National News
- 23.21 Pulse
- 23.50 Loto Quebec
- 00.20 Cinema twelve « Thief of Baghdad » dr. 1977 avec Peter Ustinov et Roddy McDowall
- 02.25 The bionic woman
- 03.25 The Dukes of Hazzard

VENTES PAR SHÉRIF

AVIS PUBLIC est par la présente, donné que les TERRES ET HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

FIERI FACIAS DE TERRIS
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal

No: 500-05
021959-828

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT (antérieurement «La Banque d'Expansion Industrielle»), corporation bancaire ayant son siège social à Montréal, province de Québec (800, carré Victoria), demanderesse, contre OSCAR GUIDI, homme d'affaires, district de Montréal, y résidant à ville Mont-Royal, 1840, croissant Surrey, et CORSAGO LTÉE, corps politique dûment constitué,, ayant son siège social à Dorval, DISTRICT DE Montréal, 761 rue Lajoie, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

«Un emplacement ayant front sur le croissant Surrey à ville Mont-Royal et se composant de:

a) La partie sud-est de la subdivision six cent sept du lot originaire six cent vingt-quatre (624-ptie 607) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Laurent, mesurant trente pieds en front, vingt-deux pieds en arrière et cent pieds des deux côtés, et bornée en front par le croissant Surrey, en arrière par la subdivision six cent treize du lot six cent vingt-quatre, et de l'autre côté par la subdivision six cent huit du lot six cent vingt-quatre.

b) La subdivision six cent huit du lot originaire six cent vingt-quatre (624-608) audit cadastre.

c) La partie de la subdivision six cent neuf du lot originaire six cent vingt-quatre (624-ptie 609) audit cadastre, mesurant deux pieds en front, un pied et vingt-trois centièmes d'un pied en arrière et cent pieds des deux côtés, et bornée en front par le croissant Surrey en arrière par la subdivision six cent huit du lot six cent vingt-quatre et de l'autre côté par le résidu de la subdivision six cent neuf du lot six cent vingt-quatre.

Avec la bâtisse y dessus érigée, portant le numéro d'immeuble 1840, croissant Surrey.

Tel que le tout se trouve présentement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparents ou occultes attachées audit emplacement.

Le tout avec les bâtisses et améliorations y érigées ou en voie de construction, et comprenant la machinerie, outillage, équipement, ameublement, engins, fournaises, bouilloires, moteurs et accessoires qui y sont placés pour servir à l'exploitation de son entreprise, le tout immeuble par nature ou par destination.

La mise à prix est fixée à 53 568$ soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la loi sur les fiscalités municipales, et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de Justice de Montréal, 10 rue Saint-Antoine est, local 7.81, QUINZIÈME jour d'AOÛT 1984, à QUATORZE heures trente.

FIERI FACIAS DE TERRIS
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal

No: 500-05
002016-838

BANQUE DE MONTRÉAL, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 2133, boulevard Laurentien, ville Saint-Laurent, district de Montréal, demanderesse, contre C.G.A. INDUSTRIES LTD., corporation légalement constituée, ayant un bureau au 6418, rue Saint-Laurent, ville et district de Montréal, et SYED HUSSAIN, résidant et domicilié au 3129, 7e Rue, ville de Chomedey, Laval, district de Montréal, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de Laval, mis en cause.

«Un terrain donnant sur la Septième Rue à Chomedey, ville de Laval, lequel terrain est désigné au cadastre de la paroisse de Saint-Martin comme étant la subdivision cent cinquante-six du lot originaire deux cent cinq (205-156); avec le bâtiment dessus construit, lequel porte le numéro 3129 de la Septième Rue à Chomedey, Laval. Sous réserve d'une servitude au profit de la compagnie de téléphone Bell Canada, enregistrée à Laval sous le numéro 120898. Le présent acte d'hypothèque accessoire a pour but de garantir, à titre supplétif, une marge de crédit renouvelable de huit mille dollars (8 000,00$) accordée à «C.G. Industries Ltd.» La présente constitue une hypothèque accessoire de troisième rang garantissant toutes les avances, présentes et futures, et suppléant à la garantie personnelle fournie au prêteur par M. Sayeed Hussain le 4 octobre 1979. La dette hypothécaire est payable sur demande.»

La mise à prix est fixée à 12 325,00 $ soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la loi sur les fiscalités municipales, et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laval, 155, boulevard Je-me-Souviens, Laval QC, le QUATRIÈME jour de SEPTEMBRE 1984 à ONZE heures.

FIERI FACIAS DE TERRIS
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal

No: 500-05
012216-824

SERVICES FINANCIERS AVCO QUÉBEC LIMITÉE, demanderesse, contre PLACE DE LA MAIRIE INC., 5900, boulevard Cousineau, Saint-Hubert, KEIT GORDON, 1944 Fairmeadow Cr., Ottawa, Ontario, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de Chambly, mis en cause.

«a) Une partie du lot originaire cent vingt-neuf (ptie 129) figurant au cadastre de la paroisse de Saint-Hubert, ledit terrain étant de configuration irrégulière et mesurant: cent quarante mètres et cinquante-quatre centièmes (140,54 m) sur la première de ses limites nord-ouest, laquelle longe une partie de la subdivision cinquante huit, et les subdivisions cinquante-neuf, soixante et soixante et un du lot cent trente, les subdivisions un et deux de la subdivision soixante-trois du lot cent trente, les subdivisions un et deux de la subdivision soixante-quatre du lot cent trente, et la subdivision une et une partie de la subdivision deux de la subdivision soixante-cinq du lot cent trente, le tout figurant au cadastre susdit; quatre-vingt-onze mètres et quarante-quatre centièmes (91,44 m) sur une autre limite nord-ouet, laquelle longe la subdivision un du lot cent vingt-neuf figurant audit cadastre, quarante-quatre mètres et quatre-vingt-un centièmes (44,81 m) sur une première limite nord-est, laquelle longe la subdivision un du lot cent vingt-neuf; quarante-cinq mètres et cinquante-quatre centièmes (45,54 m) sur une deuxième limite nord-est, laquelle longe la route de Chambly; quatre-vingt-huit mètres et soixante-dix-sept centièmes (88,77 m) sur une autre limite nord-est, laquelle longe la subdivision quatre cent onze du lot cent vingt-neuf figurant au cadastre susdit; cent cinquante-six mètres et soixante-six centièmes (156,66 m) sur une première limite sud-est, laquelle longe la subdivision quatre cent onze du lot cent vingt-neuf; soixante-huit mètres et quarante-six centièmes (68,46 m) sur une autre limite sud-est, laquelle longe une partie de la partie du lot cent vingt-huit décrite ci-après; et cent soixante-dix-neuf mètres et vingt-deux centièmes (179,22 m) sur sa limite sud-ouest. Ce terrain a une contenance de vingt-deux mille neuf cent quatre-vingt-sept mètres carrés et trente-sept centièmes (22 987,37 m²). Il est borné comme suit: sur une de ses limites nord-ouest, par ladite partie de la subdivision 130-58, par les subdivisions 130-59, 60, 61, 130-62-1 et 2, 130-63-1 et 2, 130-64-1 et 2, 130-65-1 et ladite partie de la subdivision 130-65-2; sur une autre limite nord-ouest par la subdivision un du lot cent-vingt-neuf; sur sa première limite nord-est par la subdivision 129-1; sur sa deuxième limite nord-est par la route de Chambly, et sur son autre limite nord-est par la subdivision 129-411; sur sa première limite sud-est par la subdivision 129-411, et sur son autre limite sud-est par la partie du lot 128 décrite ci-après; sur sa limite sud-ouest, en partie par la subdivision un de la subdivision quatre cent douze du lot vingt-neuf, et en partie par la subdivision deux de la subdivision quatre cent douze du lot cent vingt-neuf.

b) Une partie du lot cent vingt-huit (ptie 128) figurant au cadastre susdit, ledit terrain étant de configuration trapézoïdale, et mesurant: cent trente-trois mètres et soixante centièmes (133,60 m) sur sa limite nord-ouest; quatre-vingt-neuf mètres et trois centièmes (89,03 m) sur sa limite nord-est; cent vingt-neuf mètres et soixante-six centièmes (129,66 m) sur sa limite sud-est et quatre-vingt-neuf mètres et onze centièmes (89,11 m) sur sa limite sud-ouest. Ce terrain a une contenance de onze mille sept cent vingt mètres carrés et soixante-cinq centièmes (11 720,65 m²). Il est borné comme suit: au nord-ouest en partie par la partie du lot 129 décrite ci-dessus en a), et en partie par une partie de la subdivision 129-411; au nord-est par une autre partie du lot cent vingt-huit; au sud-est par le boulevard Champlain; et au sud-ouest par la subdivision 128-178.»

La mise à prix est fixée à 174 445,00$ soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la loi sur les fiscalités municipales, et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Chambly, 201, place Charles-Lemoyne, édifice Montval, Longueuil, QC, le CINQUIÈME jour de SEPTEMBRE 1984 à ONZE heures.

FIERI FACIAS DE TERRIS
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal

No.: 500-05
002088-845

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC, corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires au 1981, avenue McGill College, à Montréal, district de Montral, demanderesse, contre RUBY FOO'S (MONTRÉAL) LTD., corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires au 7815, boul. Décarie, à Montréal, district de Montréal, défenderesse, et TRUST GÉNÉRAL DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires au 1100, rue Université, à Montréal, district de Montréal, et le REGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

«Un emplacement situé à l'angle nord du boulevard Décarie et de la rue Paré, ville de Montréal, Province de Québec, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du village incorporé de la Côte-des-Neiges comme suit:

a) les subdivisions quatre-vingt-dix-neuf, cent, cent un, cent deux, cent trois, cent quatre, cent cinq, cent six, cent sept, cent huit, cent neuf, cent dix, cent onze, cent douze, cent treize, cent quatorze, cent quinze, cent seize, cent dix-sept. cent dix-huit, cent dix-neuf et cent vingt du lot quatre-vingt-seize (96-99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119 et 120);

b)La plus grande partie de la subdivision quatre-vingt-dix-huit du lot quatre-vingt-seize dudit cadastre (96-Ptie 98) bornée ladite partie au sud par le résidu dudit lot 96-98, au sud-est par partie 97 (rue Paré), au nord-est par partie 97 (rue Paré), au nord-est par une partie du lot 96-127-1, au nord-ouest par le lot 96-99 et au sud-ouest par une partie du lot 96-97 (boulevard Décarie), mesurant sept pieds et sept centièmes de pied (7.07') dans sa ligne sud, quatre-vingt-quinze pieds et neuf dixièmes de pied (95.9') dans sa ligne sud-est, vingt-sept pieds (27') dans sa ligne nord-est, cent un pieds (101') dans sa ligne nord-ouest et vingt-deux pieds (22') dans sa ligne sud-ouest, contenant en superficie deux mille sept cent trente-sept pieds carrés et cinq dixièmes de pied carré (2,737,5 pi. ca.), mesure anglaise et plus ou moins;

c) la subdivision un de la subdivision cent vingt-sept du lot quatre-vingt-seize (96-127-1);

d) une partie de la subdivision cent vingt-sept dudit lot quatre-vingt-seize (96-Ptie 127) mesurant six pieds (6') dans sa ligne sud-est, six pieds (6') dans sa ligne nord-ouest et quatre cents-pieds (400') dans ses lignes sud-ouest et nord-est, bornée au sud-est par la subdivision un de la subdivision cent vingt-sept du lot quatre-vingt-seize ci-haut décrite, au nord-ouest par une autre partie de ladite subdivision cent vingt-sept, au sud-ouest par les subdivisions cent cinq à cent vingt inclusivement dudit lot quatre-vingt-seize et au nord-est par la partie du lot quatre-vingt-dix-sept ci-après décrite, la ligne nord-ouest de ladite partie étant parallèle à la rue Ferrier à une distance de cent cinquante pieds (150') de la limite sud-est de ladite rue Ferrier;

e) la subdivision sept du lot quatre-vingt-dix-sept (97-7);

f) une partie du lot quatre-vingt-dix-sept (Ptie 97) mesurant quatre cents pieds (400') dans sa ligne sud-ouest, deux cent quatre-vingt-dix pieds et quatre-vingt-quinze centièmes centièmes de pied (290.95') dans sa ligne nord-ouest, deux cent cinquante pieds (250') dans une ligne nord-est, cent quatre-vingt-dix pieds et quatre dixièmes de pied (190.4') dans sa ligne sud-est, cent cinquante pieds (150') dans une autre ligne nord-est et cent pieds et vingt-deux centièmes de pied (100.22') dans une autre ligne sud-est, ayant une superficie de quatre-vingt-sept mille six cent soixante-sept pieds carrés (87 667 pi. ca.), bornée au sud-ouest par la partie de la subdivision cent vingt-sept du lot quatre-vingt-seize ci-dessus décrite, au nord-ouest par la subdivision huit du lot quatre-vingt-dix-sept, au nord-est en partie par le lot quatre-vingt-dix-huit ou des subdivisions dudit lot et en partie par une partie de la subdivision sept du lot quatre-vingt-dix-sept et au sud-est par des parties de ladite subdivision sept du lot quatre-vingt-dix-sept.

Avec les bâtiments et structures y érigées et, sans restriction, un restaurant, un motel, une piscine, un tunnel souterrain et accessoires.

Avec et sujet aux servitudes actives et passives, apparentes ou occultes affectant ladite propriété.»

La mise à prix est fixée à 1 528 192,50$ soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la loi sur les fiscalités municipales, et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de Justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le TRENTIÈME (30e) jur d'AOÛT 1984, à ONZE heures.

FIERI FACIAS DE TERRIS
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal

NO: 500-05
007337-833

COMPAGNIE DE FIDUCIE MORGUARD / MORGUARD TRUST COMPANY, une compagnie de fiducie dûment constituée, ayant une place d'affaires au 5, Place Ville-Marie, suite 1234, dans les cité et district de Montréal, demanderesse,

ET

LES PROPRIÉTÉS CITÉ CONCORDIA LIMITÉE / CONCORDIA CITY PROPERTIES LIMITED, personnellement et comme partie à une entreprise en participation connue et désignée comme «Cité Concordia — Phase I Venture», corporation dûment constituée, ayant une place d'affaires au 300, Léo Parizeau, dans les cité et district de Montréal,

ET

YUL ASSOCIATES, société en nom collectif (general partnership), constituée selon les lois de l'état de l'Illinois, États-Unis d'Amérique, personnellement et comme partie à une entreprise en participation connue et désignée comme «Cité Concordia — Phase I Venture», ayant une place d'affaires au 180 North LaSalle Street, Suite 360, Chicago, Illinois, États-Unis d'Amérique,

ET

YUL ASSOCIATES, société en commandite (limited partnership), constituée selon les lois de l'état de l'Illinois, États-Unis d'Amérique, personnellement et comme partie à une entreprise en participation connue et désignée comme «Cité Concordia — Phase I Venture», ayant une place d'affaires au 180 North LaSalle Street, Suite 360, Chicago, Illinois, États-Unis d'Amérique,

ET

HOWARD EDELMAN, résidant et domicilié au 1695 McCraven Road, Highland Park, Illinois, États-Unis d'Amérique,

ET

LESTER J. ROSENBERG, résidant et domicilié au 275 Leslee Lane, Highland Park, Illinois, États-Unis d'Amérique,

Parties défenderesses,

ET

DAME NORMA MAY, épouse séparée de biens de Lester J. Rosenberg, selon les lois de l'État de l'Illinois, États-Unis d'Amérique, résidant et domiciliée au 275 Leslee Lane, Highland Park, Illinois, États-Unis d'Amérique,

ET

DAME JOAN SHIPIN, épouse séparée de biens de Howard Edelman, selon les lois de l'État de l'Illinois, États-Unis d'Amérique, résidant et domiciliée au 1695 McCraven Road, Highland Park, Illinois, États-Unis d'Amérique,

Partie mises en cause,

ET

LE REGISTRATEUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE MONTRÉAL,

Mis en cause ès qualités,

(Le complexe résidentiel La Cité, et tous les droits y rattachés, tel que définis, établis et plus amplement décrits à l'acte de fiducie et à l'acte de fiducie supplémentaire signés par les Propriétés Résidentielles Cité Concordia Ltée/Concordia City Residential Properties Ltd. en faveur de la compagnie de fiducie Morguard, enregistrés au Bureau d'enregistrement de Montréal sous les numéros 2602210 et 2842753).

Tous droits, titres et intérêts de Les Propriétés Résidentielles Cité Concordia Ltée, des autres défendeurs en tant que ses successeurs en titre et des mis en cause dans et à

i) Le bail emphytéotique résidentiel (Residential Emphyteutic Lease) et la propriété (Property) décrite à l'annexe A (paragraphe B ci-après) audit acte de fiducie et les améliorations (Improvements) en voie de construction ou à y être construites, avec appartenance de toute nature et sorte y reliées ou y relatives, et tous les droits établis ou à être établis en vertu de l'entente de servitude générale (General Servitude Agreement),

ii) L'entente avec la Ville (City Agreement) et l'usage de l'immeuble de la Ville (City Property) décrit à l'annexe B (paragraphe D ci-après) audit acte de fiducie tel qu'établi dans l'acte de cession et de transfert par Les Propriétés Cité Concordia Limitée en faveur de Les Propriétés Résidentielles Cité Concordia Ltée et daté du 15 février 1975, mais sujet aux conditions suspensives et aux autres termes et conditions y contenus et sujet aux conditions et transferts antérieurs qui y sont mentionnés,

iii) l'espace de stationnement décrit à l'acte de cession et transfert en dernier lieu mentionné et situé à l'intérieur des améliorations commerciales (Commercial Improvements) tel qu'établi par Les Propriétés Cité Concordia Limitée en faveur de Les Propriétés Résidentielles Cité Concordia Ltée, mais sujet aux conditions suspensives et aux autres termes et conditions y contenus,

le tout plus spécifiquement décrit comme suit:

A. Le bail emphytéotique résidentiel (Residential Emphyteutic Lease), soit le bail emphytéotique daté du 21 mai 1975 passé devant P. Roberge, notaire, et enregistré au Bureau d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2602124 par Les Propriétés Cité Concordia Limitée et Compagnie de Fiducie Le Permanent à Les Propriétés Résidentielles Cité Concordia Ltée, lequel bail emphytéotique a trait à l'immeuble décrit ci-après au paragraphe B;

B. L'immeuble peut être décrit comme suit:

Un emplacement situé en la Cité de Montréal, province de Québec, à l'intersection de l'Avenue du Parc et de la rue Prince-Arthur, et composé de:

BLOC A SUR LE «MASTER PLAN»

(lequel plan est annexé audit bail emphytéotique) Une portion de terre étant le coin sud-ouest de l'avenue du Parc et de la rue Prince-Arthur, formant partie du quartier St-Laurent, Division d'enregistrement de Montréal, composée des subdivisions dix, onze, douze et treize du lot originaire quarante-sept (47-10, 47-11, 47-12, 47-13); de la resubdivision un de la subdivision quatorze du lot originaire quarante-sept (47-14-1); de la resubdivision un de la subdivision dix-sept du lot originaire quarante-sept (47-17-1); les subdivisions dix-huit, dix-neuf et vingt du lot originaire quarante-sept (47-18, 47-19 et 47-20); des subdivisions trente-cinq, trente-six, trente-huit, trente-neuf, quarante et quarante-trois du lot originaire quarante-huit (48-35, 48-36, 48-38, 48-39, 48-40 et 48-43); des redivisions cinquante-deux, cinquante-trois, cinquante-quatre, cinquante-cinq, cinquante-six et cinquante-sept du lot originaire quarante-huit (48-52, 48-53, 48-54, 48-55, 48-56 et 48-57); des subdivisions un et deux de la redivision cinquante-huit du lot quarante-huit (48-58-1 et 2); et comprenant différentes ruelles désignées comme étant la resubdivision un de la subdivision quinze du lot originaire quarante-sept (47-15-1), les resubdivisions un et deux de la subdivision trente-sept du lot originaire quarante-huit (48-37-1 et 2).

BLOC D SUR LE «MASTER PLAN»

Une portion de terre étant le coin sud-est de l'avenue du Parc et de la rue Prince-Arthur, formant partie du quartier Saint-Laurent, Division d'enregistrement de Montréal, composée de la resubdivision un de la subdivision soixante A du lot originaire quarante-quatre (44-60A-1); des subdivisions soixante-et-un, soixante-deux, soixante-trois, soixante-quatre, soixante-cinq, soixante-six, soixante-sept et soixante-huit du lot originaire quarante-quatre (44-61, 44-62, 44-63, 44-64, 44-65, 44-66, 44-67 et 44-68); de la resubdivision un de la subdivision soixante-neuf du lot originaire quarante-quatre (44-69-1); de la resubdivision un de lasubdivision cent quarante-cinq du lot originaire quarante-quatre (44-145-1); des subdivision cent quarante-six, cent quarante-sept, cent quarante-huit, cent quarante-neuf et cent quarante-neuf A du lot originaire quarante-quatre (44-146, 44-147, 44-148, 44-149 et 44-149A); des subdivisions deux, trois, quatre, cinq, six, huit, neuf et dix du lot originaire quarante-huit (48-2, 47-3, 48-4, 48-5, 48-6, 48-8, 48-9 et 48-10), et comprenant les différentes ruelles désignées comme étant la subdivision sept du lot originaire quarante-huit (48-7) et la resubdivision un de la subdivision quatre-vingt-deux du lot originaire quarante-quatre (44-82-1).

BLOC E SUR LE "MASTER PLAN"

Une portion de terre étant le coin nord-est de l'avenue du Parc et de la rue Prince-Arthur, formant partie du quartier Saint-Laurent, Division d'enregistrement de Montréal, composée de la resubdivision un de la subdivision cinquante-trois du lot originaire quarante-trois (43-53-1); des subdivisions cinquante-quatre, cinquante-cinq, cinquante-six, cinquante-sept, cinquante-huit, cinquante-neuf, soixante et soixante-et-un du lot originaire quarante-trois (43-54, 43-53, 43-56, 43-57, 43-58, 43-59, 43-60 et 43-61); des resubdivisions un et deux de la subdivision soixante-deux du lot originaire quarante-trois (43-62-1 et 2); des redivisions dix-neuf, vingt, vingt-et-un, vingt-deux, vingt-trois, vingt-quatre et vingt-quatre A du lot originaire quarante-quatre (44-19, 44-20, 44-21, 44-22, 44-23, 44-24, et 44-24A) et des subdivisions vingt-cinq, vingt-six, vingt-sept, vingt-huit et vingt-neuf du lot originaire quarante-quatre (44-25, 44-26, 44-27, 44-28 et 44-29); de la resubdivision un de la subdivision trente du lot originaire quarante-quatre (44-30-1) et comprenant les différentes ruelles désignées comme étant les resubdivisions un et deux de la subdivision trente-six du lot originaire quarante-trois (43-36-1 et 43-36-2) et les redivisions cent quatre-vingt-treize et cent quatre-vingt quatorze du lot originaire quarante-quatre (44-193 et 44-194)

Avec toutes les améliorations (Improvements) en construction ou à être y construites, les appartenances de toute nature ou sorte y reliées ou y relatives, plus particulièrement, mais non limitativement:

«Un complexe résidentiel comprenant non moins que 1 352 unités réparties dans trois groupes d'appartements construits essentiellement en accord avec le plan général (Master Plan) au-dessus du plan horizontal (the Plane) décrit ci-après au paragraphe E et comprenant:

i) un ensemble de 478 unités dans une tour de trente-deux étages,

ii) un ensemble de 448 unités dans une tour de trente étages,

iii) un ensemble de 426 unités contenues dans une tour de vingt-neuf étages, et

iv) les installations récréatives adjacentes à la tour de trente-deux étages avec une piscine intérieure et extérieure (piscine extérieure chauffée); trois courts de squash-/handball; court de tennis, deux gymnases tout équipés; salle de physiothérapie, massage, d'inhalation et bains vapeur; sauna, salles de casiers et de douches, salon de TV; salle de jeux et de carte; cocktail bar et salon mondain;

C. L'entente de servitude générale (General Servitude Agreement), soit: un acte de servitude daté du 21 mai 1975, passé devant Philippe Roberge, notaire, et enregistré au Bureau d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2602126, tel que modifié par les actes enregistrés sous les numéros 2726068 et 2842750;

D. L'entente avec la Ville (City Agreement) et l'usage de la propriété de la Ville décrite à l'annexe B (dudit acte de fiducie), soit:

Une certaine entente entre Les Propriétés Cité Concordia Limitée et la Ville de Montréal, passé devant Jean-Paul langlois, notaire, le 4 mars 1975 et enregistré au Bureau d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2584969, et l'usage de la propriété (ci-après appelée «City Property») ci-après décrite, tel qu'établi dans un acte de cession et transfert entre Concordia City Commercial Properties Limited en faveur de Les Propriétés Résidentielles Cité Concordia Limitée et daté du 15 février 1975 et enregistré audit Bureau d'enregistrement sous le numéro 2602127, mais sujet aux conditions suspensives et aux autres termes et conditions y contenus et aux transferts antérieurs qui y sont mentionnés:

L'immeuble appartenant à la Ville (City Property) peut être décrit comme suit:

Un emplacement situé en la Cité de Montréal, province de Québec, comprenant une partie de l'avenue du Parc et une partie de la rue Prince-Arthur dans le quartier Saint-Laurent, Division d'enregistrement de Montréal, et composé d'une partie de la subdivision soixante du lot originaire quarante-quatre (rue), d'une partie des lots originaires quarante-sept et quarante-huit, d'une partie de la subdivision trente-six du lot originaire quarante-trois (ruelle), d'une partie de la subdivision trente-sept du lot originaire quarante-trois (rue), d'une partie de la subdivision un A du lot originaire quarante-quatre (ruelle), d'une partie de la subdivision trente du lot originaire quarante-quatre, d'une partie de la subdivision trente-et-un du lot originaire quarante-quatre (rue), d'une partie de la subdivision soixante A du lot originaire quarante-quatre et d'une autre partie du lot originaire quarante-huit (44-pt60, pt47, pt48, 43-pt36, 43-pt37, 44-pt1A, 44-pt30, 44-pt31, 44-pt60A, et pt48) plus amplement décrites ci-après et indiquées par les lettres A, B, C, D, E, F, G, H, J, K, L, M, A sur le plan numéro P-55 Saint-Laurent, préparé pour le Département des travaux publics de la Ville de Montréal par Gaston Boissinot, arpenteur-géomètre, en date du 29 mars 1974. Lesdites parties de lot pouvant être plus amplement décrites de la façon suivante:

1) Cette partie de l'avenue du Parc montrée sur ledit plan par les lettres A, E, F, G, H, M, A est composée de:

i) Une partie du lot 44-60 (rue):
De figure irrégulière, bornée au sud-est par une autre partie du lot 44-60 (rue) étant aussi partie de l'avenue du Parc, au sud-ouest par les lots 44-69, 44-68, 44-67, 44-66, 44-65, 44-64, 44-63, 44-62, 44-61, 44-60A-1, et par partie du lot 44-60A étant une partie de la rue Prince-Arthur, et par une partie des lots originaires 47 et 48 étant aussi partie de l'avenue du Parc, à l'ouest par une partie de l'avenue du Parc, au nord-ouest par une autre partie du lot 44-60 (rue) étant aussi partie de l'avenue du Parc, et au nord-est par les lots 44-40-2, 44-40-1, 44-39-3, 44-39-2, 44-39-1, 44-38-2, 44-38-1, 44-37-3, 44-37-2, 44-37-1, 44-36-2, 44-36-1, 44-35-3, 44-35-2, 44-35-1, 44-34-2, 44-34-1, 44-33, 44-32, 44-31-1, par partie du lot 44-31 (rue) et par une partie du lot 44-30 étant partie de la rue Prince-Arthur, les lots 44-30-1, 44-29, 44-28, 44-27, 44-26, 44-25, 44-24A, 44-24, 44-23 et 44-22; mesurant au sud-est soixante-dix pieds et un centième de pied (70.01'), au sud-ouest deux cent cinquante-et-un pieds et soixante-quinze centièmes de pied (251.75') et deux cent soixante-dix pieds et cinq centièmes de pied (270.05'), à l'ouest vingt-cinq pieds et cinq dixièmes de pied (25.5'), au nord-ouest quarante-cinq pieds et trente-cinq centièmes de pied (45.35'), au nord-est deux cent vingt-cinq pieds et treize centièmes de pied (225.13') et trois cent huit pieds et trente-deux centièmes de pied. (308.32'); contenant en superficie trente mille sept cent soixante-et-onze pieds carrés (30 771 p.c.). mesure anglaise et plus ou moins.

ii) Une partie du lot originaire 47:
De figure irrégulière, bornée au sud-est par une partie du lot 48 étant aussi partie de l'avenue du Parc, au sud-ouest par les lots 47-19, 47-18, 47-17-1, au nord-ouest par une autre partie du lot originaire 47, aussi partie de l'avenue du Parc, et au nord-est par une partie du lot 44-60 (rue) étant aussi prtie de l'avenue du Parc; mesurant au sud-est vingt-quatre pieds et quarante-huit centièmes de pied (24.48'), au sud-ouest soixante-quatorze pieds et vingt-sept centièmes de pied (74.27'), au nord-ouest vingt-quatre pieds et cinquante-sept centièmes de pied (24.57'), au nord-est soixante-dix pieds et trente-deux centièmes de pied (70.32'); contenant en superficie mille sept cent soixante pieds carrés (1 760 p.c.), mesure abglaise et plus ou moins.

iii) Une partie du lot originaire 48:
De figure irrégulière, bornée au nord-est et à l'est par une partie du lot 44-60 (rue) étant aussi partie de l'avenue du Parc, au sud-ouest par une partie du lot originaire 48, étant partie de la rue Prince-Arthur et par les lots 48-43, 48-40, 48-39 et 48-38 et au nord-ouest par une partie du lot originaire 47 étant aussi partie de l'avenue du Parc; mesurant au nord-est cent quatre-vingt-dix-neuf pieds et soixante-treize centièmes de pied (199.73'), à l'est vingt-cinq pieds et cinq dixièmes de pied (25.5'), au sud-ouest cinquante-six pieds et six dixièmes de pied (56.6') et cent cinquante pieds (150.0'), et au nord-ouest vingt-quatre pieds et quarante-hiut centièmes de pied (24.48')? contenant en superficie quatre mille sept cent soixante-dix pieds carrés (4 770 p.c.), mesure anglaise et plus ou moins.

2. Cette partie de la rue Prince-Arthur montrée par les lettres H, J, K, L, H, et D, E, B, C, D, sur ledit plan et composée de:

i) Une partie du lot 43-36 (ruelle):
De figure irrégulière, bornée au nord-est par une autre partie du lot 43-36 (ruelle) étant aussi partie de la rue Prince-Arthur, au sud-est par le lot 43-36-2 (ruelle), au sud-ouest par une partie du lot 44-1A (ruelle), étant aussi partie de la rue Prince-Arthur, et au nord-ouest par une partie du lot 43-37 (rue), étant aussi partie de la rue Prince-Arthur; mesurant au nord-est et au sud-ouest vingt pieds (20.0, au sud-est six pieds et quatre-vingt-dix-huit centièmes de pied (6.98'), au nord-ouest six pieds et quatre-vingt-dix-neuf centièmes de pied (6.99'); contenant en superficie cent trente-neuf pieds et cinq dixièmes de pied carrés (139.5 p.c.), mesure anglaise et plus ou moins.

ii) Une partie du lot 43-37 (rue)
De figure rectangulaire, bornée au nord-est par une autre partie du lot 43-37 (rue) étant aussi partie de la rue Prince-Arthur, au sud-est par une partie du lot 43-36 (ruelle) étant aussi partie de la rue Prince-Arthur, au sud-ouest par une partie du lot 44-1A (ruelle) étant aussi partie de la rue Prince-Arthur et au nord-ouest par le lot 43-52-1 (ruelle); mesurant au nord-est et au sud-ouest quarante pieds (40.0), au sud-est et au nord-ouest six pieds et quatre-vingt-dix-neuf centièmes de pied (6.99'); contenant en superficie deux cent soixante-dix-neuf pieds et cinq dixièmes de pied carrés (279.5' p.c.), mesure anglaise et plus ou moins.

iii) Une partie du lot 44-1A (ruelle):
De figure rectangulaire, bornée au nord-est par partie des lots 43-36 (ruelle) et 43-37 (rue), étant aussi partie de la rue Prince-Arthur, au sud-est par le lot 44-193 (ruelle); et au nord-ouest par le lot 44-192 (ruelle) et au sud-ouest par une autre partie des lots 44-30 et 44-31 (rue), étant aussi partie de la rue Prince-Arthur; mesurant au nord-est et au sud-ouest soixante pieds (60.0) et au nord-ouest et au sud-est dix pieds (10.0); contenant en superficie six cent pieds carrés (600.0 p.c.), mesure anglaise et plus ou moins.

iv) Une partie du lot 44-30;
De figure irrégulière, bornée au nord-est par une partie du lot 44-1A (ruelle), étant aussi partie de la rue Prince-Arthur, au sud-est par le lot 44-30-1, au sud-ouest par une partie du lot 44-60 (rue), étant aussi partie de l'avenue du Parc et au nord-ouest par une partie du lot 44-31 (rue), étant aussi partie de la rue Prince-Arthur; mesurant au nord-ouest et au sud-est cent trente-six pieds (136.0), au nord-est treize pieds et trente-trois centièmes de pied (13.33'), au sud-ouest onze pieds et vingt-cinq centièmes de pied (11.25'); contenant en superficie mille six cent soixante-et-onze pieds et cinq dixièmes de pied carrés (1 671.5' p.c.), mesure anglaise et plus ou moins.

v) Une partie du lot 44-31 (rue):
De figure irrégulière, bornée au nord-est par une partie du lot 44-1A (rue), étant aussi partie de la rue Prince-Arthur, au sud-est par une partie du lot 44-30, étant aussi partie de la rue Prince-Arthur, au sud-ouest par partie du lot 44-60 (rue) étant aussi partie de l'avenue du Parc, et au nord-ouest par le lot 44-31-1 (rue); mesurant au nord-ouest et au sud-est cent trente-six pieds (136.0'), au nord-est quarante-six pieds et soixante-sept centièmes de pied (46.67') et au sud-ouest quarante-huit pieds et soixante-quinze centièmes de pied (48.75'); contenant une superficie six mille quatre cent quatre-vingt-huit pieds et cinq dixièmes de pied carrés (6 488.5' p.c.), mesure anglaise et plus ou moins.

vi) Une partie du lot 44-60A:
De figure triangulaire, bornée au nord-est par une partie du lot 44-60 (rue), étant partie de l'avenue du parc, au sud-est par le lot 44-60A-1 et à l'ouest par une partie du lot originaire 48, étant aussi partie de la rue Prince-Arthur; mesurant au nord-est trois pieds et quatre dixièmes de pied (3.4'), au sud-est sept pieds (7.0'), à l'ouest sept pieds et soixante-dix-huit centièmes de pied (7.78'); contenant en superficie douze pieds carrés (12.0 p.c.), mesure anglaise et plus ou moins.

vii) Une partie du lot 48:
De figure irrégulière, bornée au nord-est par une autre partie du lot originaire 48, étant partie de l'avenue du Parc, à l'est par une partie du lot 44-60A, étant aussi partie de la rue Prince-Arthur, au sud-est par les lots 48-6, 48-7 (ruelle) et 48-8, au sud-ouest par une autre partie du lot originaire 48, étant aussi partie de la rue Prince-Arthur et au nord-ouest par une partie du lot 48-52 et par les lots 48-53, 48-54, 48-55, 48-37-2 (ruelle) et 48-43; mesurant au nord-est cinquante-six pieds et six dixièmes de pied (56.6'), à l'est sept pieds et soixante-dix-huit centièmes de pied (7.78'), au sud-est cent quatre-vingt-trois pieds et vingt-huit centièmes de pied (183.28'), au sud-ouest soixante pieds (60.0'), au nord-ouest cent quatre-vingt-dix pieds et quarante-et-un centièmes de pied (190.41'); contenant en superficie onze mille quatre cent neuf pieds carrés (11 409.0 p.c.), mesure anglaise et plus ou moins.

E. L'espace de stationnement situé dans les améliorations commerciales (Commercial Improvements) soit:

L'espace de stationnement décrit dans l'acte de cession mentionné au paragraphe D et enregistré sous le numéro 2602127 et situé à l'intérieur des améliorations commerciales (Commercial Improvements), soit un complexe commercial en voie de construction ou à être construit en accord avec le plan général (Master Plan) sous le plan horizontal (Plane), mais sujet aux conditions suspensives et aux autres termes et conditions mentionnés dans ledit acte de transfert, ledit plan horizontal (Plane) pouvant être dcrit comme suit;

Le plan horizontal (Plane) sera le plan horizontal plat constituant la surface supérieure de la dalle de béton coulé à chaque niveau approximatif au-dessus du niveau moyen de la mer, Arpentage Géodésique du Canada, décrit comme suit:

1. Dans l'emplacement décrit comme le Bloc A (décrit au paragraphe B ci-haut), cent soixante-trois pieds et huit pouces (163.8") au-dessus de tout l'emplacement excepté que (i) dans l'espace situé à l'intérieur de l'espace désigné comme «Residential Lobby» avec les espaces y attachés pour le courrier, l'entreposage des bicyclettes, l'entrée et la sortie et les passages, et se trouvant à l'intérieur de l'espace plus amplement défini pr la ligne de rue du côté sud-ouest de l'avenue du Parc, la ligne de colonnes C, la ligne de collonnes vingt-sept (27) et la ligne de colonnes trente-et-un (31), le plan horizontal sera de cent cinquante-et-un pieds et cinq pouces (151'5") et (ii) dans l'espace montré comme une plaza et identifiée par la lignede rue du côté nord-ouest de la rue Prince-Arthur, par la ligne de rue du côté nord-est de la rue Hutchison, par la ligne de colonnes trente-trois (33) et par la ligne de colonnes C, le plan horizontal sera de cent cinquante-et-un pieds et cinq pouces (151'5");

2. Dans l'emplacement décrit comme Bloc D (décrit ci-haut au paragraphe B), cent soixante-trois pieds (163') au dessus de tout l'emplacement, excepté que (i) dans l'espace situé à l'interièr de l'espace désigné comme «Residential Lobby» avec les espaces y attachés pour le courrier, l'entreposage de bicyclettes, l'entrée et la sortie et les passages et se trouvant à l'intérieur de l'espace plus amplement défini par la ligne de rue du côté sud-ouest de l'avenue du Parc, la ligne de rue du côté nord-ouest de la rue Prince-Arthur, la ligne de colonnes C et la ligne de colonnes cinquante-neuf (59), le plan horizontal sera se cent cinquante pieds (150');

3. Dans l'emplacement décrit ci-haut comme Bloc E (décrit ci-haut au paragraphe B), cent soixante-cinq pieds et six pouces (165'6") au-dessus de tout l'emplacement, excepté que (i) dans l'espace désigné comme «Residential Lobby» avec les espaces y attachés pour le courrier, l'entreposage des bicyclettes, l'entrée et la sortie et les passages et se trouvant dans l'espace plus emplement désigné pr la ligne de colonnes W, la ligne de colonnes ZC et la ligne de colonnes soixante-seize (76) et la ligne de colonnes soixante-dix-sept (77), le plan horizontal sera de cent cinquante-deux pieds et dix pouces (152'10") et (ii) dans l'espace identifié par la ligne de colonnes cinquante-sept (57), la ligne de colonnes soixante-sept (67), la ligne de colonnes PY et la ligne de colonnes VB, le plan horizontal comprendra la surface extérieure du bassin contenant la piscine;

4. Chaque exception au plan horizontal est identifiée sur un plan de Eva H. Vecsei, architecte, et Dobush, Stewart, Longpré, Marchand, Goudreau, et portant le numéro GSA7 (1977) et étant un plan attaché à l'entente de servitude générale (General Servitude Agreement), tel que modifié par le deuxième supplément à l'entente de servitude générale (General Servitude Agreement), passée devant Philippe Roberge, notaire, le 12 janvier 1978, sous le numéro 19094 de ses minutes.

La mise à prix est fixée à dix millions quinze mille cinq cent trente dollars (10 015 530$) soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la loi sur les fiscalités municipales et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le TRENTE ET UNIÈME (31e) jour d'AOÛT 1984, à ONZE heures.

FIERI FACIAS DE TERRIS
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal

NO: 500-05
004305-817

LA BANMQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 600 de la Gauchetière ouest, cité et district de Montréal, demanderesse, contre JACQUES NAUD, résidant et domicilié au 1505, Grondines, cité Duvernay, laval, district de Montréal, et le REGISTRATEUR de Laval, mis en cause.

«Un emplacement situé à ville de laval, connu et désigné comme étant le lot numéro cinq cent neuf de la subdivision officielle du lot originaire numéro soixante et un (61-509) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Vincent de paul, division d'enregistrement de Laval.

Tel que le tout se trouve présentement avec tous les droits, titres, intérêts y inhérents, et avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes y rattachées, sans exception ni réserve, sujet notamment à une servitude en faveur de l'Hydro-Québec et Al., aux termes d'un acte enregistré à Laval sous le numéro 191972.

Avec toutes les bâtisses dessus érigées et notamment celle portant le numéro civique 1505 rue Grondines à Duvernay, ville de Laval.»

La mise à prix est fixée à 16 275 $ soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée pr le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la loi sur les fiscalités municipales et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laval, 155, boul. Je me souviens, Laval, Québec, le QUATRIÈME (4e) jour de SEPTEMBRE 1984, à ONZE heures TRENTE.

FIERI FACIAS DE TERRIS
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal

NO: 500-04
004847-811

GISÈLE PERREAULT MARTIN, domiciliée et résidant au 5040, rue Joliette, St-Hyacinthe, district de St-Hyacinthe, demanderesse, contre JEAN-GUY MARTIN, résidant et domicilié au 840, rue Principale, Ste-Dorothée, ville de Laval, district de Montréal, défendeur, et le REGISTRATEUR de Laval, mis en cause.

«Le lot 840, rue Principale, à Ste-Dorothée, ville de Laval.»

La mise à prix est fixée à 9 400 $ soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affairesa municipales, en vertu de la loi sur les fiscalités municipales et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laval, 155, boul. Je me souviens, Laval, Québec, le QUATRIÈME (4e) jour de SEPTEMBRE 1984, à QUATORZE heures.

FIERI FACIAS DE TERRIS
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal

NO: 500-02-
000255-849
ALIAS

R.D. ARCHITECTURAL LTÉE, une corporation légalement constituée, ayant sa place d'affaires au 448, rue Dubord, ville de St-Eustache, province de Québec, demanderesse, contre PLANIMAX LTÉE, une corporation légalement constituée, ayant sa place d'affaires au 6520, Bombardier, St-Léonard, Québec, et JEAN-JACQUES PERES, résidant et domicilié au 5770, Cadillac, ville et district de Montréal, Québec, défendeurs, et le REGISTRATEUR de Montral, mis en cause.

«Un emplacement ayant front sur la rue Bombardier, en la cité de St-Léonard, connu et désigné comme étant le lot numéro vingt-sept de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre cent six (406-27) au cadastre officiel de la paroisse du Sault-au-Récollet, division d'enregistrement de Montréal.

Avec une bâtisse dessus érigée portant le numéro civique 6520 de la rue Bombardier, en la cité de St-Léonard.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble et aussi sujet à une servitude avec l'Hydro-Québec et Bell Canada aux termes d'un acte enregistré à Montréal sous le numéro 2018464.»

La mise à prix est fixée à 20 535 $ soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la loi sur les fiscalités municipales et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montral, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le CINQUIÈME (5e) jour de SEPTEMBRE 1984, à QUATORZE heures TRENTE.

FIERI FACIAS DE TERRIS
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal

NO: 200-05-
005713-826

ASSURANCE-VIE DESJARDINS, corporation légalement constituée ayant son siège social au 200, avenue des Commandeurs, Lévis, district de Québec, demanderesse, contre CONDOMINIUMS KEAN LTÉE, 3, place Bellerive, app. 710, Laval, et Guy KEAN, 3, place Bellerive, app. 710, Laval, défendeurs, et le REGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

ENTRE CIEL ET TERRE

☐ Michel Saint-Amant a passé 17 heures en parachute

ANNE-MARIE PICHETTE

LE « parasailing », vous connaissez ? Traduit plus ou moins justement par les termes « parachutisme nautique » ou « parachutisme ascentionnel » (sic), le mot désigne une activité qui consiste à être remorqué au-dessus de l'eau, harnaché à un parachute, par un bateau à moteur. Irrésistiblement, on évoque des images à la James Bond, des balades au-dessus de mers turquoises, des envolées à ras de palmiers...

C'est pourtant un jeune Québécois de 27 ans qui, le premier, fera inscrire la rubrique « parasailing » dans le fameux livre des records Guinness : pendant 17 heures et cinq minutes cette semaine, du mercredi 19 h 15 au jeudi 14 h 20, dans le cadre enchanteur du bassin Chambly, Michel Saint-Amant, son *walkman* sur les oreilles, grignotant crevettes, arachides et raisins secs, est resté suspendu dans les airs, ballotté par les vents, exposé au froid de la nuit et à la pluie matinale.

Le jeune homme, membre fondateur de Paratour, première compagnie québécoise de « parasailing », en était à sa deuxième tentative d'établissement d'un tel record. Le 4 septembre 1983, il tenait 7 h 45 au-dessus du lac Saint-Louis. Les rédacteurs du livre des records en tous genres n'ont pas retenu ce temps, faute d'une photographie pertinente...

Cette année, toutes les précautions ont été prises. Et le maire de Chambly, M. Jean Tanguay, le directeur du Club nautique de Chambly, M. Stanislas Bill, un officiel de Paratour et Mme Christiane Guy, représentante du poste de radio CKOI, parrain de l'événement, étaient les témoins officiels de l'exploit, qui a enthousiasmé les habitants de la paisible ville de banlieue.

Avec quatre conducteurs se relayant aux commandes de deux tableaux (les cinq minutes de repos par heure accordées au voltigeur permettant les changements d'équipes), Michel Saint-Amant prévoyait rester 24 heures dans les airs. Les orages menaçants ont modifié ses plans. Mais le parachutiste de Chambly a repris pied satisfait : son record sera homologué; l'an prochain, son nom apparaîtra dans le prestigieux livre des records...

Michel Saint-Amant au départ, mercredi soir.

POUR OBTENIR DES CANDIDAT(E)S DE QUALITÉ
UTILISEZ LES CARRIÈRES ET PROFESSIONS DU **DEVOIR**
844-3361

LES ANNONCES CLASSÉES

286-1200

• Pour insérer votre annonce, 2 façons de le faire:
par téléphone du lundi au vendredi de 9h. à 16h30,
par courrier: c.p. 6033, succ. Place d'Armes, Mtl H2Y 3S6

■ Appartements / logements

COURT TERME, meublés, superbe app. ou maison, tout inclus, 2 à 12 mois. Troc-Vacances 875-2577. 03-08-84

BEL APPARTEMENT rénové, type studio (5½), St-Denis près métro Berri-Demontigny, 390 $. 273-9848. 31-7-84

VIEUX ST-LAMBERT, grand 4½ chauffé, stationnement, 400 $. Téléphoner à: 672-2947. 30-7-84

C.D.N., métro Plamondon, 6½ chauffé, frigo, poêle, 600$. 738-9510. 01-08-84

C.D.N., Edouard-Montpetit et Decelles, 5½ non-chauffé, 3e étage — 1er étage. 450$ — 550$. 665-2184. J.N.O.

HAMPTON près Somerled, bas duplex, 8 pièces, 2 foyers, chauffé, 735$. 486-1803, 482-0167, 482-8932. 01-08-84

OUTREMONT, près UdeM. Rue paisible, 7½ pièces, 3 c.c., cheminée de marbre, balcon, laveuse/sécheuse, cuisinière, réfrigérateur, tapis, stationnement. Chauffé. Libre. 900$. 342-1083. 30-07-84

OUTREMONT (adjacent) 6½, 2 chambres à coucher, haut duplex, ensoleillé, rue tranquille près Côte Ste-Catherine, foyer. 675$ chauffé. Libre immédiatement. Jour: 735-6361 poste 215. Soir/fin semaine 738-9158. 02-08-84

PRÈS UQAM et Radio-Canada, 3½ rénové, rez-de-chaussée, 285$. Libre 1er août. Références. 522-7980. 30-07-84

CARRÉ ST-LOUIS, 3½, haut duplex, ensoleillement exceptionnel, disponible 1er août, 350$ non chauffé. 844-5743. 30-07-84

Outremont, 50 Willowdale, 2½, 3½, ascenseur, épreuve du feu. Occupation maintenant ou plus tard. 849-7061. J.N.O.

C.D.N., 6½ à sous-louer, 375 $/mois. Proximité UdeM et H.E.C., ménage récent. 735-7801, 873-5146. 30-07-84

ÉDOUARD-MONTPETIT, face UdeM, 6½ chauffé, eau chaude. Libre. 342-1503, 733-2043. 01-08-84

Côte Ste-Catherine, 3½, magnifique vue, équipé, chauffé, 450 $. 270-5619. 23-07-84

OUTREMONT grand logement avec beaucoup d'atmosphère, 650 $/mois. 272-8486. 30-07-84

MÉTRO SHERBROOKE/St-Hubert, superbe appartement, terrasse ouest, meublé et équipé. 625 $/mois. Libre. 844-4264. 30-07-84

C.D.N., Edouard-Montpetit coin Decelles, grand 4 ½, moderne, rénové, chauffage électrique 500$. — 665-2184. J.N.O.

OUTREMONT, grands 5½ (725 $), 6½ (800 $), 5½ (425 $) s.s. Libres immédiatement, chauffés, cuisinière/réfrigérateur, dans immeuble de classe. 272-5961. 02-08-84

PARIS, 15ième, 2½ meublé, 50 m., 22ième étage, piscine sur toit, 3650 francs, tout compris. 737-1955. 30-07-84

CDN Lennox 6410, coin. Libre immédiatement. Luxueux, chauffé. 7½. Duplex, entièrement équipé. 775$. Tél. 738-6773, 735-6771. 7/8/84

■ Ameublement

Liquidation de succession, appartement de 7 pièces, meubles "Pistono", table à dîner avec 12 chaises, lit king size, table à café, tables de bout, service à café et thé sterling, 2 paires de bougeoirs sterling, lampes, miroirs, peintures, livres, disques, 7 plafonniers, cabinet chinois, bibelots, tapis Carman etc... 3495 rue de la Montagne, app. 701. 842-2997 de 10 à 18 heures. 30-07-84

■ Autos à vendre

MERCEDES BENZ 1982, 300 CD, coupé, turbo diesel, couleur champagne, intérieur velours, toit ouvrant, 70 000 km, 1 seul propriétaire. Prix demandé 32 000 $ non négociable. Jour: 871-9070. Soir: 932-1132. 4-8-84

■ Bureaux à louer

BUREAU/STUDIO, 1200 p.c., 500$/mois, rénové, puits de lumière, murs de brique, vue sur cour boisée. 811 Ontario, 522-0211 ou 731-5513. J.N.O.

■ Chambres à louer

V.M.R., pièce adjacente et salle de bain, chauffée, accès cuisine. 733-3416. 30-07-84

■ Condominiums à vendre

OUTREMONT: Super Condo à vendre ou à louer, 2 ch., charme ancien, foyer nat., 115 000 $ ou 800 $ p.m. Danielle Boulay. 735-2681, 487-3962. TRUST ROYAL, courtier. 30-07-84

■ Copropriétés à vendre

PLATEAU MONT-ROYAL, 2x8 pièces, très bon état, près métro et parc Laurier. 271-2239. 30-07-84

■ Cours

COURS DE MATHÉMATIQUES
— Rattrapage, recylcage.
— Préparation aux examens.
— Niveaux secondaire et collégial.
— Professeur qualifié.
— Pédagogue d'expérience.
276-9632
30-07-84

■ Déménagement

A BAS PRIX, appelez Pierre Déménagements, en tout genre, estimation gratuite 937-9491. J.N.O.

DISPONIBLE en tout temps déménagements. Spécialisté cuisinière, réfrigerateur. Local, longue distance, emballage, entreposage, assurance complete 253-3275. J.N.O.

ACCEPTERAIS déménagements de tous genres. Spécialité appareils électriques. Assurances. Téléphone: 253-4374. J.N.O.

■ Emplois demandés

JEUNE HOMME 25 ans, de belle apparence, fiable, ouvert à toutes propositions honnêtes. 844-3696. 30-07-84

■ Garage à louer

3735 ST-HUBERT entre Roy et Cherrier. 527-2878. 31-07-84

■ Gardienne

EXPLORATION MICRO INFORMATIQUE et autres activités. Jardinière qui s'occupe de votre enfant. Enfants de 2 à 4 ans. Horaires selon besoins. 731-4233. 30-07-84

CHERCHE PERSONNE stable, pour garder enfant de 1 an chez elle, 3 jours/sem. dans secteur Christophe-Colomb/Beaubien. 273-3542. 30-07-84

■ Instruments de musique

PIANO droit "Archambault". 465-4799. 30-07-84

■ Livres

REVUES "Planète" "Historia". 465-4799. 30-07-84

■ Logements à partager

Avec 2 ou 3 personnes autonomes, hommes ou femmes, bas et jardin, près métro Jean-Talon. 272-0563. Entre 18 hrs et 20 hrs. 30-07-84

PRÈS PARC LAFONTAINE, grand 6½, 200 $/mois. 523-2821. 30-7-84

■ Maison de campagne à vendre

STE-MARGUERITE domaine s'étendant sur 115 arpents. Maison avec environnement paysagé, grange, garage, érablière, ainsi que bord de lac sur une distance de 550'. 1-228-3248. 30-07-3248.

■ Oeuvres d'arts

AQUARELLE de Jean-Paul Ladouceur (papier rouleau) 1975, format impérial 22 x 28, 1 500 $. 668-5408. 30-07-84

■ Propriétés à vendre

RÉGION DE ST-HYACINTHE

MAISON ANCESTRALE, ÉPOQUE 1831, entièrement restaurée, 4 chambres à coucher, 2 salles de bain, salle à manger, armoires style Louis XIII, 2 foyers en pierres, grand terrain, proche de l'autoroute #20, à 35 minutes de Montréal. **PRIX RAISONNABLE.**

HABITEC 773-8880
1375, GIROUARD OUEST, ST-HYACINTHE, QUÉ. J2S 2Z3

TRUST GÉNÉRAL

Adj. Outremont: 4841 Hutchison #6, 3e, condo rénové 1982, "bon goût", puits de lumière. 80 000 $. **Mme Valois** 733-6681. Visite libre dim. entre 2:00-4:00.

Outremont: 3 Querbes, 2e, duplex spacieux "Plein soleil" 1800 p.c. près Laurier. **Mme Valois** 733-6681. Visite livre entre 2:00-4:00 p.m. dimanche.

NDG, condo 4½, 3e, rénové par architecte, spacieux, ensoleillé, cuisine superbe, près Sherbrooke. **Mme Valois** 733-6681.

Outremont, choix de condos & co-propriétés de 60 000 $ - 115 000 $. **Mme Valois** 733-6681.

Outremont Adj. Près U. de M., duplex 5½-6½, 3 pces au s.s. grand jardin, garages. **Mme Trudeau** 731-4338.

30-07-84

LAPRAIRIE, cottage centenaire tout rénové, cachet authentique. Prix réduit. Propriété à voir. Hélène Larouche 672-6450, 659-5028. Montréal Trust, courtier. 30-07-84

MONT ST-HILAIRE, rue Berger, très belle maison en flanc de montagne, vue imprenable, idéal artistes ou artisans très grand atelier sous-sol. 96 500 $. Gérard Paquin, 651-5300, 671-2929. Montreal Trust, courtier. 30-07-84

■ Occasions d'affaires

L'associé(e) que je recherche est une personne qui s'intéresse aux arts plastiques, dispose d'un capital et d'un peu de temps libre, en vue d'ouvrir une galerie. Excellente chance de succès. 331-550. 1-08-84.

■ Offres de services

Dame 50 ans, ayant suivi cours gérontologie, offre tenir compagnie personnes âgées. Disponible jour/nuit, 468-5678. 30-07-84

Informaticien avec expérience diversifiée. Cherche emploi permanent ou temporaire. 326-1264 ou laisser message 477-0463. 31-07-84

S.T.O.P. — groupe-conseil en orientation et réaffectation. Ateliers de recherche d'emploi/plan de carrière. 2 jours intensifs. Méthode éprouvée. 381-2181. 30-07-84

DACTYLO rapide et précise, 10 ans d'expérience, grammaire française impeccable. 482-0870. 30-7-84

LAVAGE plafonds, tapis, murs, vitres, peinture, plomberie, ouvrage général. 276-4909. J.N.O.

■ Propriétés à vendre

FRANCE, banlieue de Montepellier, propriété de 4 bâtiments dans un parc de 2 300 m.c. À échanger pour propriété à revenus. Claire Duhamel, 484-8924, 934-1818. Montréral Trust, courtier. 30-07-84

OUTREMONT, secteur de choix, grand cottage, 9 pièces, boiseries, vitraux, foyers, grand jardin, 2 garages. Nicole Boulay 481-4305. RE/MAX Outremont, 271-2131. 30-07-84

OUTREMONT, maison très élégante, état impeccable avec superbes boiseries, 5 c.c., 4 s.b., s.s. fini avec sauna, chambre de bonne ou bureau, grand garage double, piscine (si désirez). Prix 485 000 $ (elle en vaut plus!). Appelez Thrèsèse Brault, 486-0932, 934-1818. Montréal Trust, courtier. 30-07-84

OUTREMONT, duplex pierre, foyers naturels, près Stanilas, cuisine, peinture neuve. Libre. 384-2637 — 676-0782. 3-08-84

DUPLEX rénové, très chic, 3 plus 4 c.c., appartement ou salle de jeu au s.s. Prix réduit, offre! Pauline Vickers, 937-7993, 934-1818. Montréal Trust, courtier. 30-07-84

WESTMOUNT (adjacent). Visites libres de 2 hrs à 4 hrs p.m., dimanche le 29 juillet, au 4615 et 4617 Michel-Bichaud. Montréal Trust, courtier. 30-07-84

CANDIAC, Parc Laurier, Canadienne de luxe, 4 chambres. Foyer. Garage double. Grand terrain. Micheline Lousteau, 672-0235/659-3479. 30-07-84

BORD DE L'EAU, secteur Ste-Geneviève, terrain 17 000 p.c., paysagé, maison 8 pièces, garage double, plus pièce à bureau, 150 000 $. 626-5703. 30-7-84

RAWDON, maison victorienne brique écrivain Yves Thériault, 12 pièces, terrain 14,181 p.c., bas prix. René Denommé, Royal Trust, Joliette, 759-6062. 09-08-84

■ Propriétés à louer

GROSVENOR, voisin Westmount, maison spacieuse, 4 c.c., 2 s.b., 3 foyers, cuisine équipée, jardin, s.s. luxueux. Disponible 1er septembre. 1 600 $. 418-752-3228. 30-07-84

Professionnel Outremont, Duplex 7½ pièces, chauffé, cheminée naturelle, garage, peinture neuve, rénovation, tapis. 384-2637. 4-08-84

COTTAGE, 3 c.c., garage, grand jardin, adjacent V.M.R., 825$. 735-4802. 30-07-84

■ Terrains à vendre

TERRE de 96 acres avec maison et garage comme neufs. Grand lac artif. avec truites mouchetées. Site montagneux enchanteur. Zone blanc. S'adresser à Arthur Bergeron, Chartierville, comté-Compton, P.Q., tél.: 819-656-2292. 30-7-84

■ Voyages

EXPÉDITION, Afrique Noire, Sahara, Niger, Haute Volta, Mali, Sénégal. 8 à 22 semaines. Départ de Bruxelles, 1er décembre 84. Inf.: 653-3608.

Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape.

LES MOTS CROISÉS

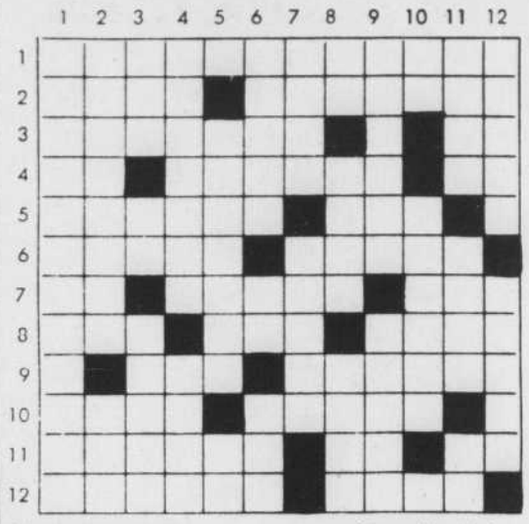

Horizontalement

1—Défaut.
2—Très petit. — Cadencée.
3—Ligne saillante formée par l'intersection latérale de deux pans de couverture. — Quatre.
4—Plomb. — Plante à graines toxiques, commune dans les prés et les cultures. — Chemin de halage.
5—Action de s'adresser à la Divinité. — Sans inégalités. —
6—Briller. — Poinçon à l'aide duquel on perce le cuir.
7—Iridium. — Fabuliste grec. — Matière visqueuse et tenace qui sert surtout à prendre des oiseaux.
8—Pied de vigne. — Indubitable. — Fait de vive voix.
9—Trou dans le mur. — Prairie de salicornes.
10—Fiel. — Tentait avec audace.
11—Temps suffisant pour faire une chose. — Quatre. — Commandement.
12—Inscrit sur les rôles de l'armée. — Passionné d'une science.

Verticalement

1—Qui ne peut être appliqué.
2—Marque semblable à un marbre veiné qui se voit sur la peau. — Atome électrisé.
3—Personne bavarde. — Deux. — Rendre uni et luisant.
4—Complète. — Unité monétaire de nombreux pays de l'Amérique latine.
5—État d'une personne ivre. — Lui.
6—Né du même père et de la même mère. — Marque l'alternative. — Unité monétaire de la Norvège et de la Suède.
7—Petit puma de l'Amérique du Sud. — Ensuite.
8—Celtium. — Myriapode. — Ingénu.
9—Lamentation funèbre. — Partie antérieure d'un projectile.
10—Immaculée Marie. — Qui n'a pas de reconnaissance.
11—Organe de la vue. — Mouvement pour s'élancer. — Considéré.
12—Fils du frère. — Docteur de la loi, chez les musulmans.

Solution d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	C	O	R	■	V	A	R	I	A	B	L	E
2	A	P	A	N	A	G	I	S	T	E	■	X
3	D	I	P	O	D	E	■	O	H	N	E	T
4	A	N	I	E	R	■	O	T	E	Z	■	E
5	S	I	A	L	O	R	R	H	E	E	■	R
6	T	O	T	■	U	■	N	E	■	N	O	M
7	R	N	■	C	I	T	E	R	N	E	■	I
8	E	■	■	A	L	A	R	M	E	■	A	N
9	R	E	G	U	L	E	■	E	G	A	R	E
10	■	■	C	I	S	E	L	A	■	O	U	I
11	V	O	T	E	R	■	R	E	C	R	E	E
12	U	S	E	R	■	E	C	H	E	A	N	T

AVIS PUBLICS

Voir aussi en pages 23, 24 et 30

«1) La partie exclusive connue et désignée comme étant la subdivision numéro huit cent quatre du lot originaire numéro cinq cent trente-huit (538-804) du cadastre officiel de la paroisse de Longue Pointe, division d'enregistrement de Montréal.

La mise à prix est fixée à: 25 391,25 $.

2) La partie exclusive connue et désignée comme étant la subdivision numéro huit cent six du lot originaire numéro cinq cent trente-huit (538-806) du cadastre officiel de la paroisse de Longue Pointe, division d'enregistrement de Montréal.

3) La quote-part des droits indivis dans les parties communes afférentes aux parties exclusives désignées aux paragraphes précédents, les dites parties communes étant désignées, bornées et énumérées dans la déclaration de copropriété enregistrée à Montréal sous le numéro 3224638. Ces parties communes sont connues et désignées comme étant les subdivisions un et deux du lot originaire cinq cent trente huit (538-1 et 2) dudit cadastre.

Le tout sujet aux droits et restrictions contenus à la déclaration de copropriété relatée précédemment.

Sujet à une servitude en faveur de Bell Canada et Hydro-Québec créée aux termes d'un acte enregistré à Montréal, sous le numéro 3220083.

Sujet à une servitude de passage en faveur de Carmine Solari & Al., dûment enregistrée à Montréal sous le numéro 3221227.

Ainsi que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes pouvant affecter ledit immeuble.»

La mise à prix est fixée à 21 478,50 $ soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la loi sur les fiscalités municipales et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus séparément au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le SIXIÈME (6e) jour de SEPTEMBRE 1984, à ONZE heures.

FIERI FACIAS DE TERRIS
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal

NO: 200-05-003571-838

ASSURANCE-VIE DESJARDINS, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 200, avenue des Commandeurs, Lévis, district de Québec, demanderesse, contre CONDOMINIUMS KEAN LTEE, 3, Place Bellerive, app. 710, Laval, et GUY KEAN, 3, place Bellerive, app. 710, Laval, défendeurs, et le REGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

«Une fraction de l'immeuble situé au 8300 est, de la rue Sherbrooke, à Montréal, composé de: 1) La partie exclusive connue et désignée comme étant la subdivision numéro six cent deux du lot originaire numéro cinq cent trente-huit (538-602) du cadastre officiel de la paroisse de Longue-Pointe, division d'enregistrement de Montréal.

2) La quote-part des droits indivis dans les parties communes afférentes à la partie exclusive désignée au paragraphe précédent, lesdites parties communes étant désignées, bornées et énumérées dans la déclaration de copropriété enregistrée à Montréal sous le numéro 3224638. Ces parties communes sont connues et désignées comme étant les subdivisions un et deux du lot originaire cinq cent trente-huit (538-1 et 2) dudit cadastre.

Le tout sujet aux droits et restrictions contenus à la déclaration de copropriété relatée précédemment.

Sujet à une servitude en faveur de Bell Canada et Hydro-Québec créée aux termes d'un acte enregistré à Montréal sous le numéro 3220083.

Sujet à une servitude de passage en faveur de Carine Solari et al. dûment enregistrée à Montréal sous le numéro 322121227.

Ainsi que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes pouvant affecter ledit immeuble. L'adresse postale est le 8300 est, Sherbrooke, app. 602, à Montréal.»

La mise à prix est fixée à 24 531 $ soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la loi sur les fiscalités municipales et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-antoine est, local 7.81, le SIXIÈME (6e) jour de SEPTEMBRE 1984, à QUATORZE heures TRENTE.

FIERI FACIAS DE TERRIS
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal

No: 500-05-009070-838

BANQUE NATIONALE DU CANADA, demanderesse, contre PAUL SCARDERA et NOELLA LACHANCE, faisant affaires sous les noms et raison sociale de LES SERRES P. SCARDERA ENRG. et PAUL SCARDERA résidant et domicilié au 850, rue de Tourraine, dans la ville de Boucherville, district de Montréal, défendeurs, et le REGISTRATEUR de Chambly, mis en cause.

1. «Un emplacement de six cent quatre-vingt un mille neuf cent quatre-vingt-quinze pieds carrés (681 995 p.c.) situé en la ville de Boucherville, connu et désigné comme étant les lots numéros dix-huit, dix-neuf, vingt et vingt et un de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent quatre-vingt-quatorze (194-18, 19, 20 & 21) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse Ste-Famille de Boucherville.

Avec une maison dessus érigée.

Ainsi que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives apparentes ou occultes attachées audit immeuble.»

2. a) Le lot numéro vingt de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent quatre-vingt-quatorze (194-20) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Famille de Boucherville; et

b) Le lot dix-neuf de la subdivision officielle du lot originaire cent quatre-vingt-quatorze (194-19) dudit cadastre, et

c) Une partie du lot dix-huit de la subdivision officielle du lot originaire cent quatre-vingt-quatorze (194-Ptie 18) dudit cadastrem de figure irrégulière, bornée vers le nord-ouest par le lot 194-Ptie, (rue de Touraine) sur une longueur de vingt-six pieds (26'), une autre ligne nord-ouest par la rue de Touraine (sans désignation cadastrale) sur une longueur de cent quarante-neuf pieds et deux dixièmes (149,2'), vers le nord-est par le lot 194-18 Ptie. sur une longueur de trente pieds et cinq dixièmes (30,5'); vers le sud-est par le lot 194-21 Ptie., sur une longueur de cent quarante-six pieds et soixante-huit centièmes (146-68') suivant l'axe de trois mille neuf cent quatre-vingt-treize pieds et sept dixièmes de rayon (3 993.7'); vers le sud par le lot 194-19 sur une longueur de trente-six-pieds et quatre dixièmes (36.4'). Ladite partie de terrain contient en superficie cinq mille quatre cent huit pieds carrés (5 408 p.c.) mesure anglaise.

d) Une partie du lot vingt et un de la subdivision officielle du lot originaire cent quatre-vingt-quatorze (194-Ptie 21) dudit cadastre, de figure irrégulière, bornée vers le nord-ouest, par le lot 194-Ptie 18, sur une longueur de cent cinquante-six pieds et soixante-huit centièmes (156.68') suivant un arc de trois mille neuf cent quatre-vingt-treize pieds et sept dixièmes (3,993.7') de rayon, vers le nord-est, par le lot 194-21 Ptie., sur une longueur de trois cent trente-sept pieds et vingt-cinq centièmes (337.25'); vers une autre ligne nord-ouest, par le lot 194-21 Ptie, sur une longueur de cent quarante-huit pieds et soixante-quinze centièmes (148.75'); vers une autre ligne nord-est par les lots 192-Ptie., 226 Ptie, une longueur de mille quatre cent trente-sept pieds et neuf dixièmes (1,437.9'); vers le sud-est par le lot 194-Ptie, sur une longueur de trois cent quarante et un pieds et trois dixièmes (341.3'); vers le sud-ouest, par les lots 194-20 et 194-19, sur une longueur de mille sept cent vingt-trois pieds et neuf dixièmes (1,723.9'); vers l'ouest par le lot 194-19, sur une longueur de soixante-cinq pieds et vingt-six centièmes (65.26') suivant un arc de cinquante pieds (50') de rayon.

Ladite partie de terrain contient en superficie cinq cent quarante-trois mille six cent cinq pieds carrés (543,605 p.c.) mesures anglaises.

Toutes les mesures sont anglaises et plus ou moins, et toutes les références sont faites au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Famille de Boucherville.

Avec toutes les serres dessus construites, circonstances et dépendances et notamment incluant le système de chauffage des serres, soit entre autre la fournaise et les échangeurs de chaleur, lesquels font partie intégrante de l'immeuble et doivent être considérés comme immeuble.»

3. «Un certain emplacement étant une partie des lots 194-18 et 194-21 du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Famille de Boucherville, division d'enregistrement de Chambly, et bornée comme suit, savoir:

a) Une partie du lot dix-huit de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent quatre-vingt quatorze (194-Ptie 18) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Famille de Boucherville, de figure irrégulière, bornée vers le nord-ouest, par la rue de Touraine (sans désignation cadastrale), sur des longueurs respectives de quatre-vingt pieds (80') et soixante-dix pieds (70'), vers le nord-est, par le lot 192-Ptie, d'une longueur de trente-quatre pieds et six dixièmes (34.6'), vers le sud-est, par le lot 194-Ptie 21, sur une longueur de cent quarante-neuf pieds et un dixième (149.1') suivant un arc de trois mille neuf cent quatre-vingt-treize pieds et sept dixièmes (3,993.7') de rayon; le sud-ouest, par le lot 194-18 Ptie, sur une longueur de trente-cinq pieds et cinq dixièmes (35.5'); ladite partie de terrain contient en superficie quatre mille cinq cent quarante et un pieds carrés (4,541 p.c.), et,

b) Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot vingt et un de la subdivision officielle du lot originaire cent quatre-vingt-quatorze (194-Ptie 21) dudit cadastre, de forme irrégulière, bornée vers le nord-ouest par le lot 194-Ptie 18, sur une longueur de cent quarante-neuf pieds et un dixième (149.1') suivant un arc de trois mille neuf cent quatre-vingt-treize pieds et sept dixièmes (3,993.7') de rayon; vers le nord-est, par le lot 192-Ptie., sur une longueur de trois cent trente-huit pieds (338') vers le sud-est, par le lot 194-Ptie. 21, sur une longueur de cent quarante-huit pieds et soixante-quinze centièmes (148.75'); vers le sud-ouest par le 194-21, sur une longueur de trois cent trente-sept pieds et vingt-cinq centièmes de pied (333.25'),

Ladite partie de terrain contient en superficie quarante-neuf mille deux cent soixante-six pieds carrés (49 266 p.c.) mesures anglaises.

Tel que le tout se trouve actuellement et avec une résidence portant le numéro 850 de Touraine dans ladite ville de Boucherville, et avec les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble.

Toutes les mesures ci-haut mentionnées sont anglaises et plus ou moins, et toutes les références sont faites au cadastre officiel de la paroisse de Ste-Famille de Boucherville.»

La mise à prix est fixée à 32 359,50$ soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la loi sur les fiscalités municipales, et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu en bloc, au bureau d'enregistrement de Chambly, 201, place Charles Lemoyne, édifice Montval, Longueuil, Québec, le SEPTIÈME (7e) jour de SEPTEMBRE 1984, à ONZE heures.

FIERI FACIAS DE TERRIS
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal

No: 500-05-016066-837

CAISSE POPULAIRE LAVAL DES RAPIDES, 387, rue Laurier, Laval, Québec, demanderesse, contre ROBERT SCHILTE, 657, boul. des Mille-Iles, Auteuil, Laval, défendeur, et le REGISTRATEUR de Laval, mis en cause.

«Un emplacement de forme irrégulière au nord du chemin public dans le Bas de la Grande Côte, paroisse de Ste-Rose, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro huit (Ptie 8) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Ste-Rose, Comté de Laval, mesurant quatre-vingt-cinq pieds (85') de largeur dans sa ligne sud, soixante-six pieds (66') de largeur dans sa ligne nord en arrière, sur une profondeur de deux cent pieds (200') dans ses lignes ouest et est, mesure anglaise et plus ou moins, et borné comme suit: en front vers le sud par le Chemin Public du Bas de la Grande Côte. en arrière vers le nord et d'un côté vers l'est par partie dudit lot numéro huit (8) propriété de Roland Ménard ou représentants, et de l'autre côté vers l'ouest par une partie du lot numéro neuf (9) aux mêmes plans, propriété de Aldéric Ouimet ou représentants, le tout d'après les titres.

Avec la bâtisse y érigée portant le numéro 657 boulevard des Mille-Iles.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble et notamment avec droit de passage à pied seulement pour se rendre de l'immeuble présentement hypothéqué à la rivière Jésus et vice-versa le tout tel que plus amplement décrit dans l'acte enregistré à Laval sous le numéro 89785.

D'après arpentage sur le terrain, et tel qu'il appert d'un certificat de localisation, préparé par Maurice Desroches, a.g., en date du 7 juin 1977, dossier P-9748, l'emplacement ci-dessus désigné et présentement hypothéqué mesure quatre-vingt-huit pieds (88') plus ou moins, en front dans sa ligne sud ou sud-est (85' dans les titres), soixante-six (66') en arrière dans sa ligne nord ou nord-ouest, deux cent neuf pieds (209') plus ou moins, d'un côté dans sa ligne ouest (200' dans les titres), et deux cent quatre pieds (204') plus ou moins de l'autre côté dans sa ligne est (200') dans les titres), et ayant une superficie de quinze mille pieds carrés (15 000 p.c.) mesure anglaise et plus ou moins.

D'après ledit certificat de localisation, ledit emplacement est borné à l'ouest par les lots 9-20, 9-1, 9-2 et 9-3 dudit cadastre.»

La mise à prix est fixée à 10 350$ soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la loi sur les fiscalités municipales, et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laval, 155, boul. Je me souviens, Laval, Québec, le ONZIÈME (11e) jour de SEPTEMBRE 1984, à ONZE heures.

Le shérif adjoint
Paul ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 25 juillet 1984

SPORTS

Palmer a raison de Carlton 6 à 1

Wallach et Wholford donnent le ton

PHILADELPHIE (PC) — Le vent semble enfin tourner à la faveur de David Palmer.

Hier soir, par une douce soirée d'été, le droitier des Expos a bien espacé six coups sûrs avant de céder sa place au releveur Bob James, à la sixième reprise, pour conduire les Expos à un gain de 6-1 sur les Phillies de Philadelphie.

Palmer (5-3) a blanchi ses rivaux et sa victoire était sa deuxième d'affilée. Il a lancé à sa façon coutumière, éventant seulement deux frappeurs, mais il a forcé les Phillies à frapper la balle au sol.

En plus d'être habilement secondé par James, qui a inscrit sa septième victoire préservée en terminant la rencontre, Palmer a enfin bénéficié du support de l'offensive. Celle-ci a totalisé 11 coups sûrs.

Tim Wallach a produit trois des points des Montréalais, grâce à un circuit et un simple. Fait inusité, Wallach avait reçu la commande de ses nouveaux bâtons au cours de l'après-midi...

Jim Wohlford (deux) et Gary Carter ont fait compter les autres.

Si des gars comme Wallach et Wohlford commence à produire des points avec plus de régularité, on peut présager des jours meilleurs pour les Expos.

Si les lanceurs des Expos ont été quasi intraitables, le gaucher Steve Carlton (9-6) ne l'avait pas du tout.

Il n'a pas affiché son contrôle habituel sur ses tirs et il a été chanceux de voir les Expos ne prendre qu'une priorité de 2-0 pendant le premier tiers de la rencontre.

A la manche initiale, il a alloué des buts sur balles à Tim Raines et Pete Rose, les deux premiers frappeurs à l'affronter.

Ceux-ci n'ont cependant pas bougé, puisque le voltigeur de gauche Greg Gross a effectué deux superbes attrapés sur les coups en flèche d'Andre Dawson et de Carter.

Le vétéran artilleur des Phillies a toutefois eu moins de veine à la troisième manche.

Après un retrait, il a rempli les sentiers en donnant des passes gratuites à Dawson et Carter. Cette fois, Gross n'a pu rien faire pour parer le coup de Wohlford qui a récolté un double bon pour deux points.

Carlton a quelque peu retrouvé ses moyens au cours des quatrième et cinquième manches, avant de commettre l'erreur d'offrir une balle rapide au coeur du marbre à Wallach, au début de la sixième manche.

Le joueur de troisième but des Expos en a profité pour récolter son 15e circuit de la saison, son premier depuis la pause du match des étoiles.

Wallach a ensuite couronné une septième reprise de trois points en produisant ses 50e et 51e points de la saison à l'aide, cette fois, d'un simple qui a percé le coeur de l'avant-champ.

Carter avait préalablement fait marquer son 73e point, grâce à un simple au champ opposé.

C'est le nouveau-venu Dan Driessen qui a croisé le marbre sur cette dernière séquence. Driessen agissait pour l'occasion à titre de coureur suppléant à la place de Rose, qui venait de tourner une autre page d'histoire en réussissant le 3,053e simple de sa carrière.

EXPOS (6)	ab	p	cs	pp
Raines cc	4	1	1	0
Rose 1b	2	0	1	0
Driessn 1b	1	1	0	0
Dawson cd	4	2	1	0
GCarter r	4	1	2	1
Wallach 3b	5	1	2	3
Wohlfrd cg	4	0	1	2
Gonzls ac	0	0	0	0
Thomas ac	4	0	1	0
Flynn 2b	4	0	2	0
Palmer l	2	0	0	0
James l	2	0	0	0
Totaux	36	6	11	6

PHILLIES (1)	ab	p	cs	pp
Grss cg	5	0	2	0
VHayes cc	3	0	1	0
Samuel 2b	5	0	2	0
Schmdt 3b	4	0	1	0
Matszk 1b	4	0	0	0
Virgil r	3	1	2	0
GWilson cd	4	0	2	1
DeJesus ac	4	0	0	0
Carlton l	2	0	0	0
Corcrn fs	1	0	0	0
Andersn l	0	0	0	0
Wcknfs fs	1	0	0	0
Totaux	36	1	10	1

Montreal	002	001	300— 6
Philadelphia	000	000	100— 1

Point victorieux—Wohlford (1).

DJ—Montreal 1, Philadelphia 1. LSB— Montréal 8, Philadelphie 11. 2B—Wohlford, Virgil, GWilson, GCarter. 3B—Samuel, Virgil. C—Wallach (15). BV—Raines (33). S—Rose.

Montreal	ML	CS	P	PM	BB	RB
Palmer G,5-3	5	6	0	0	0	2
James S,7	4	4	1	1	3	3
Philadelphie						
Carlton P,9-5	7	9	6	6	4	3
Andersen	2	2	0	0	0	2

Palmer a affronté 2 frappeurs en 6ième.

DT—2:36. A—30,222.

Les Jeux olympiques de Los Angeles

12 sports pour le coup d'envoi, demain

LOS ANGELES (AFP) — Douze sports, dont la natation, qui tiendra la vedette, seront au programme de la première journée des Jeux olympiques de Los Angeles, demain.

Dans de nombreuses disciplines, la non-participation des pays socialistes sera lourde et augmentera presque partout nettement les chances des Américains.

À la boxe, il faut s'attendre à un triomphe des Américains, qui alignent une équipe sans faiblesse avec un surdoué, Mark Breland.

En cyclisme, les titres iront en majorité à l'Europe de l'Ouest chez les messieurs, alors que les États-Unis viseront le titre féminin.

En gymnastique, il faut prévoir un tiercé Chine-États-Unis-Japon chez les messieurs. Les Chinois, avec Li Ning et Tong Fei, pourraient même réussir un grand chelem unique (huit médailles d'or sur huit). Chez les dames, la Roumanie sera nettement au-dessus du lot devant les États-Unis et la Chine. Ecaterina Szabo sera candidate au titre de nouvelle Comaneci.

En haltérophilie, les compétitions seront dénuées de tout intérêt en l'absence des Bulgares et des Soviétiques. Les Roumains paraissent désormais les mieux armés.

En natation, sans Vladimir Salnikov, ni les nageuses est-allemandes, les États-Unis ne trouveront sur leur route que quelques brillantes individualités. Ils devraient réussir un triomphe du type Mexico 1968 (20 médailles d'or). Mais, le géant ouest-allemand Michael Gross (libre et papillon) pourrait voler la vedette à Rowdy Gaines, favori du 100 mètres.

Au pentathlon moderne, les jeux seront ouverts. Quatre pays lutteront pour les médailles: Suède, RFA, France et Grande-Bretagne.

En sports équestres, le niveau ne sera pas affecté. Les nations traditionnellement fortes se disputeront encore les titres: RFA, France, Grande-Bretagne, États-Unis et Canada.

Au tir, les favoris, soit les États-Unis, la France, l'Italie et les pays scandinaves, devront se méfier d'une Chine qu'on annonce très ambitieuse.

En basket-ball, les États-Unis seront favoris pour l'or, chez les messieurs. Le tournoi sera par ailleurs très ouvert chez les dames.

Au football-soccer, le boycottage des pays de l'Est laissera la voie ouverte aux nations qui utiliseront pour la première fois des professionnels, notamment la France, la RFA et le Cameroun.

Au hockey sur gazon, l'Australie et l'Inde devraient batailler pour l'or.

Au volley-ball, les États-Unis, qui sont très bien préparés, pourraient créer la surprise chez les messieurs comme chez les dames.

• • •

Les meurtres font partie de l'univers quotidien aux États-Unis où on en dénombre quelque 20,000 chaque année. Los Angeles, avec environ 1,200 homicides par an, n'échappe pas à la règle et les Jeux olympiques n'y changeront rien. Une cinquantaine de personnes sont condamnées à périr de mort violente dans la métropole californienne pendant les 16 jours des Jeux, selon les experts de la firme américaine de prospective Rand Corporation.

☆ ☆ ☆

Les Mexicains, c'est bien connu, n'aiment guère les gringos venus de l'autre côté du Rio Grande. Ils ont toutefois fait une exception pour les Jeux en sélectionnant dans leur équipe féminine de natation Sara Guido, une Texanne possédant la double nationalité. La gringa, qui disputera les 100 et 200 mètres brasse et 200 mètres quatre nages, ne parle pas espagnol et doit être accompagnée en permanence d'un interprète même pour aller aux toilettes, dit-elle. « Le pire, raconte la nageuse, c'est que l'entraîneur de l'équipe mexicaine est Allemand. Lui non plus ne parle pas l'espagnol. »

☆ ☆ ☆

Toutes les équipes qui ont doté, à grands frais, leurs poursuiteurs de vélos à roues lenticulaires commencent à s'inquiéter des conditions météorologiques. En effet, à Dominguez Hill, la piste du vélodrome de l'Université de la Californie, bien qu'encaissée, demeure exposée au vent. Or, les fameuses roues présentent dans ces conditions plus d'inconvénients que d'avantages.

Lybie: rien n'est assuré

LOS ANGELES (REUTER) — À la veille de la cérémonie d'ouverture des Jeux olympiques, il n'était pas encore établi, hier soir, si les six athlètes de la délégation libyenne participeraient ou non à ceux-ci.

En effet, M. Bachir Attar-Boulsi, président du Comité olympique libyen, a démenti hier que son pays se soit retiré des Jeux après le refus de visa opposé par Washington, pour raisons de sécurité, à trois journalistes libyens. Ce retrait avait été annoncé dans la journée par l'agence libyenne *Jana*.

« Cette décision n'est pas définitive », a déclaré M. Attar-Boulsi. Il a indiqué n'avoir pu prendre contact à Tripoli avec des représentants du gouvernement, le vendredi étant le jour de repos hebdomadaire en Libye. M. Attar-Boulsi espérait, cependant, pouvoir consulter Tripoli dans la nuit de vendredi à samedi.

HORS-JEU

Les soubresauts du mouvement olympique

JEAN-LUC DUGUAY

Dans quelques heures, dans l'immense Coliseum de Los Angeles, le président Reagan proclamera à la face du monde l'ouverture des Jeux de la XXIIIe Olympiade. Sans rire, avec, au contraire, le sérieux de mise, il évoquera la grande fête des athlètes, la grande réunion de la fraternité, le grand rassemblement de la jeunesse. Il aura dans la voix un trémolo de bon aloi en prononçant des phrases ressemblant à s'y méprendre à celles entendues en 1972 à Munich, puis à Montréal et à Moscou.

En République fédérale d'Allemagne, des athlètes israéliens sont tombés sous les balles terroristes. Au Canada, des nations africaines ont claqué la porte. En Union soviétique, on a fraternisé dans de nombreux pays capitalistes, dont les États-Unis. Aux USA, les jeunesses socialistes seront absentes, dont celle de l'URSS. Mais les mots sortent les mêmes de la bouche des hommes politiques et des dirigeants olympiques, comme si rien ne s'était passé depuis trois olympiades.

La vérité est pourtant simple et évidente: l'olympisme se meurt, agonise. En tout cas, l'olympisme tel qu'on l'a défini depuis sa restauration à la fin du XIXe siècle. Le rêve noble et digne du baron de Coubertin a tourné au cauchemar. Des sots tentent de nous faire croire à un concert universel alors même que le mouvement olympique est agité par les soubresauts de l'agonie. On nous parle d'harmonie au moment où la cacophonie olympique n'a jamais été aussi stridente.

Après les Jeux tronqués de Los Angeles, les sommités de l'olympisme doivent se réunir en Suisse pour étudier la question du boycott. Comment empêcher une nation de bouder les Jeux pour des raisons politiques ?

Le mouvement olympique même est devenu tellement politique que ses dirigeants sont mal placés pour faire la morale aux pays membres. Peut-être pourrait-on imposer des sanctions aux nations qui boycottent, en les radiant, par exemple, pour une période de temps défini du mouvement. Mais on voit le paradoxe: les leaders olympiques qui punissent un pays membre pour ne pas avoir obéi à la règle de la fraternité universelle. Comme si la fraternité et l'amour se commandaient. Ce sont deux sentiments que l'on a dans son coeur ou que l'on n'a pas. Malheureusement, cette dernière possibilité semble la plus réelle dans bien des cas. C'est pourquoi l'olympisme est dans un cul-de-sac. Comme l'est le monde dans lequel nous vivons.

Driessen: trop peu, trop tard

En pleine débandade, les Expos, la meilleure équipe sur le papier de l'histoire du baseball professionnel, ont conclu un échange. Ils ont mis la main sur un athlète fiable, expérimenté, capable de jouer tous les jours, bon frappeur.

Bienvenue à Montréal, Dan Driessen !

Malheureusement, si le passage de Driessen, des Reds de Cincinnati aux Expos, ne peut nuire à ces derniers, on ne peut pas escompter pour autant qu'il changera radicalement la face de l'équipe. La formation montréalaise est si loin derrière que seule une sorte de miracle pourrait la remettre au plus fort de la course. Et Driessen, son passé le prouve, n'a pas l'habitude des miracles.

La question qui se pose maintenant est la suivante: que fera-t-on de Pete Rose ? Celui-ci, hier, se disait prêt à aider l'équipe de quelque façon que ce soit, laissant entendre que ce n'était pas le cas pour tous ses coéquipiers. Voilà l'homme qui devait faire la différence cette année au sein des Expos. Pas tellement par son jeu que par son attitude. De toute évidence, il a échoué dans sa mission. Il lui en reste une dernière: frapper plus de coups sûrs que tout autre joueur dans l'histoire du baseball. L'échanger à une autre équipe (à la Ligue américaine en raison de la règle du frappeur de choix ?) lui faciliterait sans doute la tâche. Mais qui voudra payer le prix ?

Villeneuve, Bassett

Victime d'un autre accident, Jacques Villeneuve continue de jouer avec la mort, comme c'est le sort de tous les coureurs automobiles. Il n'était pas sorti de l'hôpital qu'il se demandait s'il allait courir ce week-end à Granby. Un reporter spécialisé a senti le besoin d'écrire que Jacques restait en pleine possession de ses esprits, en dépit de ce qu'en pensent certains. Pas très flatteur pour le pilote même si l'éditorial visait le but contraire.

Carling Bassett, que l'on pourra voir en août à Montréal lors du Challenge Player's, a tourné un film aux côtés de Susan Anton. Le titre: *Sneakers*. Le producteur: papa John. Le sujet: la rivalité — et l'amitié — entre deux championnes de tennis. Le réseau CTV diffusera le film la saison prochaine.

BASEBALL

Ligue Nationale

Mercredi

Pittsburgh 3, Montréal 1
Chicago 9, Philadelphie 4
New York 9, St.Louis 3

Les frappeurs

(Partie d'hier non comprise)

	pb	cs	pp	cc	moy.
Carter	363	107	72	20	.295
Dawson	309	69	48	7	.223
Dilone	121	34	8	1	.281
Flynn	217	58	12	0	.267
Francona	214	74	18	1	.346
Little	235	59	6	0	.251
Raines	365	109	45	7	.299
Ramos	53	9	1	0	.170
Ramsey	17	3	1	0	.176
Rose	250	68	22	0	.272
Salazar	142	20	10	0	.141
Scott	36	9	3	0	.250
Stenhouse	114	22	10	3	.193
Thomas	124	39	13	0	.315
Wallach	355	92	48	14	.259
Wohlford	108	27	9	1	.250

Buts volés: Raines 32; Dilone 20; Dawson, 6; Carter; Little, Wallach, Rose 1, Wohlford, Salazar, 1 chacun.

Les lanceurs

	g-p	mi	pm	rab	mpm
Gullickson	6-7	130.0	54	57	3.74
James	3-4	53.0	25	47	4.25
Lea	14-5	158.0	47	85	2.68
Lucas	0-3	40.1	13	31	2.90
McGaffigan	3-4	46.0	13	39	2.54
Palmer	4-3	80.0	36	51	4.05
Reardon	3-3	51.2	15	47	2.60
Rogers	3-10	88.0	56	28	5.73
Schatzeder	4-2	70.1	19	49	2.44
Smith	8-8	124.0	41	68	2.98

Victoires préservées: Reardon 14; Lucas, 7; James, 6; McGaffigan 1; Schatzeder, 1.

S. Francisco 7, Houston 3
Los Angeles 2, Atlanta 1
San Diego 6, Cincinnati 5

Jeudi

Montréal 5, Pittsburgh 4
San Diego 8, Cincinnati 2
Atlanta 5, Los Angeles 1
S. Francisco 3, Houston 2

Hier

Montréal à Philadelphie
St. Louis à Pittsburgh
Chicago à New York
Houston à San Diego
Cincinnati à Los Angeles
Atlanta à San Francisco

Aujourd'hui

Montréal, B. Smith (8-8) à Philadelphie, Rawley (3-2) 19 h 05
Chicago, Sutcliffe (7-1) à New York, Darling (10-3), 13 h 50
St. Louis, Cox (4-8) à Pittsburgh, Deleon (6-6), 14 h 15
Cincinnati, Hume (3-10) à Los Angeles, Welch (6-11), 15 h 05
Atlanta, Mahler (6-6) à San Francisco, Davis 3-11), 16 h 05
Houston, Niekro (10-8) et Ryan (8-6) à San Diego, Show (10-6) et Hawkins (5-3), 20 h 05

Les meneurs

(Parties d'hier non comprises)

	pb	cs	moy.
Gwynn, SD	389	141	.362
San'berg Ch	405	134	.331
Dernier, Chi	344	111	.323
Wash'ton Atl	267	85	.318
Cruz, Hou	376	118	.314
Hern'dez NY	329	103	.313
Ray, Pgh	312	97	.311
Brenly, SF	273	84	.308
Brooks, NY	330	101	.306
Cabell, Hou	271	82	.303
Puhl, Hou	254	77	.303

Circuits: Murphy, Atlanta, 22; Schmidt, Philadelphie, 21; **Carter, Montréal, 20.**

Points produits: Carter, Montréal, 72; Schmidt, Philadelphie, 68.

Buts volés: Samuel, Philadelphie 46; Wiggins, San Diego, 42.

Lanceurs (9 décisions): Orosco, New York, 8-2, 1.76; Soto, Cincinnati, 11-3, 3.40.

Ligue Américaine

Mercredi

Kansas City 5, Toronto 4 (13 manches)
Cleveland 4, Detroit 1
Boston 3, Chicago 2 (12 manches)
New York 3, Milwaukee 0
Baltimore 3, Texas 1
Oakland 1, Minnesota 0
Californie 1, Seattle 0 (10 manches)

Jeudi

Boston 7, Chicago 0
Detroit à Cleveland (remis)

Hier

Boston à Detroit (2)
Kan. City à Milwaukee (2)
Texas à Toronto
Cleveland à Baltimore
New York à Chicago
Californie au Minnesota
Oakland à Seattle

Aujourd'hui

New York, Guidry (8-8) à Chicago, Nelson (1-3), 14 h 20
Boston, Johnson (0-1) à Detroit, Morris (13-6), 19 h 35
Cleveland, Blyleven (9-4) à Baltimore, McGregor (12-8), 19 h 35
Texas, Noles (1-1) à Toronto, Leal (11-2), 19 h 35
Kansas City, Black (10-8) à Milwaukee, Sutton (9-8), 20 h 30
Californie, Slaton (3-4) à Minnesota, Viola (10-9), 20 h 35
Oakland, Burris (9-5) à Seattle, Langston (8-8), 22 h 05

Les meneurs

(Parties d'hier non comprises)

	pb	cs	moy.
Winfield, NY	330	114	.345
Mattingly, NY	360	121	.336
Hrbek, Min	335	109	.325
Lemon, Det	324	102	.315
Easler, Bos	374	117	.313
Motley, KC	314	98	.312
Murray, Bal	363	113	.311
Kemp, NY	233	72	.309
Ripken, Bal	396	122	.308
Trammell, Det	339	104	.307

Circuits: Kingman, Oakland, 28; Armas, Boston, 27.

Points produits: Kingman, Oakland, 87; Murray, Baltimore, 80.

Buts volés: Henderson, Oakland, 47; Pettis, Californie, 37.

Lanceurs (9 décisions): Leal, Toronto, 11-2, 3.05; Sanchez, Californie, 7-2, 1.94; Rozema, Detroit, 7-2, 3.08.

LIGUE NATIONALE

Section Est

	g	p	moy.	diff.
NEW YORK	58	37	.611	—
CHICAGO	56	42	.571	3 ½
PHILADELPHIE	54	44	.551	5 ½
MONTRÉAL	**48**	**50**	**.490**	**11 ½**
ST. LOUIS	47	53	.470	13 ½
PITTSBURGH	44	57	.436	17

Section Ouest

SAN DIEGO	58	41	.586	—
ATLANTA	52	49	.515	7
LOS ANGELES	50	52	.490	9 ½
HOUSTON	48	53	.475	11
CINCINNATI	42	59	.416	17
SAN FRANCISCO	39	59	.398	18 ½

LIGUE AMÉRICAINE

Section Est

DETROIT	68	30	.694	—
TORONTO	57	42	.576	11 ½
BALTIMORE	55	45	.550	14
BOSTON	51	46	.526	16 ½
NEW YORK	46	51	.474	21 ½
MILWAUKEE	45	55	.450	24
CLEVELAND	42	55	.433	25 ½

Section Ouest

CALIFORNIE	51	48	.515	—
MINNESOTA	49	49	.500	1 ½
CHICAGO	48	51	.485	3
KANSAS CITY	47	52	.475	4
OAKLAND	48	54	.471	4 ½
SEATTLE	46	56	.451	6 ½
TEXAS	41	60	.406	11

Grand Prix de Granby

Villeneuve: le médecin de la piste appose son veto

GRANBY (PC) — Jacques Villeneuve a volé la vedette lors de la première journée du Grand Prix de Granby, hier.

Après avoir obtenu le deuxième meilleur temps (1:27.77) sur une piste détrempée, à sa première sortie sur la deuxième Camaro de l'Américain Craig Carter (1:26.93), Villeneuve a ensuite appris que la direction de la course lui refusait la permission de courir à cause de ses blessures aux pieds et aux jambes.

Cette décision a grandement déçu les organisateurs de Granby qui misaient sur Villeneuve pour mousser la publicité de l'événement.

Le directeur général du Grand Prix, Paul Pednault, et le responsable de la promotion, Jean Lafleur, ont d'ailleurs tenté de convaincre le docteur Jacques Bouchard que le deuxième position de Villeneuve aux essais libres était la meilleure preuve qu'il était apte à courir.

« Ma décision est irrévocable », a cependant tranché Bouchard.

« Dans une situation, même très hypothétique, où le conducteur subirait un mauvais coup ou une douleur imprévue à un membre blessé, ses réflexes diminués pourraient lui causer une blessure encore plus grave ou provoquer un accident impliquant d'autres conducteurs. Il faut comprendre que ce ne sont pas des blessures mineures: il a une jambe dans le plâtre », a précisé le médecin.

Villeneuve a pris part aux essais libres du matin même si la direction de la course lui avait indiqué de se présenter devant le médecin avant de monter dans la voiture. C'est le directeur de la course, Roger Peart, qui a ensuite exigé que Villeneuve soit examiné par Bouchard.

Quant à Villeneuve, il a prétendu hier qu'il est en état de conduire, donnant pour preuve sa performance, en matinée.

« Si je ne peux freiner avec mon pied droit, je peux toujours le faire avec le gauche », a-t-il dit.

Villeneuve a cependant admis que ses fractures aux trois orteils du pied droit le faisaient souffrir. Il a également reconnu qu'une participation à la course pourrait retarder la guérison de sa blessure mais il a ajouté du même souffle qu'il ne courra pas en Formule Indy avant le début de septembre.

Villeneuve s'est par ailleurs demandé pourquoi le docteur Bouchard a laissé courir Patrick Tambay, au dernier Grand Prix du Canada, en dépit d'une fracture du péroné.

« Je n'ai aucune autorité et les dirigeants d'une course me demandent mon opinion, a expliqué Bouchard. A Montréal, personne ne m'a demandé d'examiner Tambay. Le péroné, a-t-il encore expliqué, n'est pas un os portant, et à la limite, on peut même marcher malgré une blessure. »

Michel Leblanc, un représentant de la Régie de la sécurité dans les sports du Québec, assiste aux compétitions à Granby mais la RSSQ n'a rien à voir dans l'affaire Villeneuve.

Le docteur Bouchard, un spécialiste en chirurgie plastique, a cependant fait savoir qu'il travaillait actuellement avec l'organisme dirigé par Gilles Néron à un programme de sécurité touchant le sport automobile.

EN BREF...

■ *Les Jeux de 1990 à Auckland*

LOS ANGELES (AP) — La Fédération des Jeux du Commonwealth a annoncé que la ville de Auckland, en Nouvelle-Zélande, sera l'hôte des Jeux pour 1990, ignorant du coup le conflit dans les relations entre les fédérations sportives britanniques et les pays d'Afrique du Sud, qui menacent toujours la présentation des Jeux de 1986 à Edimbourg. La Fédération réunissant 54 pays a annoncé à la suite d'une réunion de six heures, jeudi, la nomination de Auckland, par l'entremise de son président, l'Ecossais Peter Heathley, en marge des activités olympiennes de Los Angeles. Avant le vote décisif sur le choix de l'hôte des Jeux de 1990, la ville de Perth, capitale de l'Australie occidentale, s'est retirée au profit de la Nouvelle-Zélande, dans ce qui semblait être une lutte à trois pays. Auckland a reçu 20 votes des membres du Comité des Jeux, alors que la Nouvelle-Delhi, capitale de l'Inde, a obtenu 12 votes. Plusieurs membres du Comité se sont abstenus de voter, sans que le nombre d'abstentions soit officiellement tabulé.

■ *Des nageurs québécois s'illustrent en Écosse*

(PC) — Deux nageurs québécois inscrits au Championnat national d'Ecosse, à Edimbourg, n'ont pas tardé à s'illustrer dès la première journée des compétitions. La jeune Sophie Dufour, agée de 13 ans, de St-Césaire, a remporté le 1,500 mètres style libre, abaissant du coup le record québécois senior avec un temps de 17 minutes, 17.98 secondes. Par la suite, Paul Szekula, 15 ans, de Pointe-Claire, a remporté la course du 200 mètres dos, tandis que Guylaine Cloutier, de Montmagny, participera en fin de semaine aux épreuves de brasse. Les trois nageurs québécois font partie d'une délégation canadienne de 12 athlètes. D'autre part, une quarantaine de nageurs s'attaqueront demain à la traversée annuelle du Lac Simon. Parmi les participantes, Nathalie Patenaude, meneuse au classement provincial de natation en eau libre, et Josée Thibeault, de l'Université de Montréal, seront à surveiller. Du côté masculin, Eric Isbiser, d'Alma, Sylvain Hébert, de Shawinigan et Etienne Couture, de Cowansville, seront parmi les premiers finalistes.

■ *Budd renonce à sa nationalité*

PRETORIA (AFP) — Zola Budd a renoncé à la nationalité sud-africaine, a confirmé hier le journal officiel publié à Pretoria, au moment même où la jeune athlète arrivait à Los Angeles pour défendre les couleurs britanniques dans le 3,000 mètres des Jeux olympiques. Les noms de Zola Budd et de son père, Frank William Budd, apparaissent en tête d'une liste de 18 personnes qui ont renoncé à leur nationalité sud-africaine ou qui en ont été privées. Selon le journal officiel, Zola Budd et son père ne sont plus sud-africains depuis le 30 mai dernier. Malgré son départ en Grande-Bretagne le 25 mars dernier, Zola Budd est toujours aussi populaire dans son ancien pays, exclu de la communauté sportive internationale pour cause d'apartheid, la presse locale consacrant de nombreux articles à ses performances.

■ *Sydney: victoires de Evert-Lloyd et Shriver*

SYDNEY, AUSTRALIE (AP) — Les Américaines Chris Evert Lloyd et Pam Shriver ont remporté hier leur match de demi-finale au tournoi de tennis intérieur d'Australie. Chris Evert Lloyd a résisté aux attaques de sa compatriote Andrea Jagger et elle l'a emporté en deux sets, 6-4 et 6-2. Pour sa part, Pam Shriver n'a eu besoin que d'une heure pour disposer de la Tchécoslovaque Hana Mandlikova en deux sets, 6-3 et 6-2.

À Hilversum, en quart-de-finale du tournoi de tennis des Pays-Bas, le Tchécoslovaque Tomas Smid a par ailleurs vaincu hier le Suédois Kent Carlsson en trois sets, 4-6, 6-4, et 6-1.

FOOTBALL

Ligue Canadienne

Hier

Toronto à Calgary
Britannique
Winnipeg à Hamilton

Samedi

Montréal en Colombie-

Dimanche

Saskatchewan à Ottawa

LIGUE CANADIENNE

Section Est

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
OTTAWA	4	3	1	0	110	86	6
TORONTO	4	2	2	0	123	103	4
HAMILTON	4	1	2	1	103	112	3
MONTREAL	**3**	**1**	**2**	**0**	**91**	**96**	**2**

Section Ouest

C.-BRITANNIQUE	3	2	1	0	86	64	4
WINNIPEG	3	2	1	0	70	53	4
EDMONTON	4	2	2	0	108	128	4
CALGARY	4	2	2	0	76	92	4
SASKATCHEWAN	3	0	2	1	53	84	1